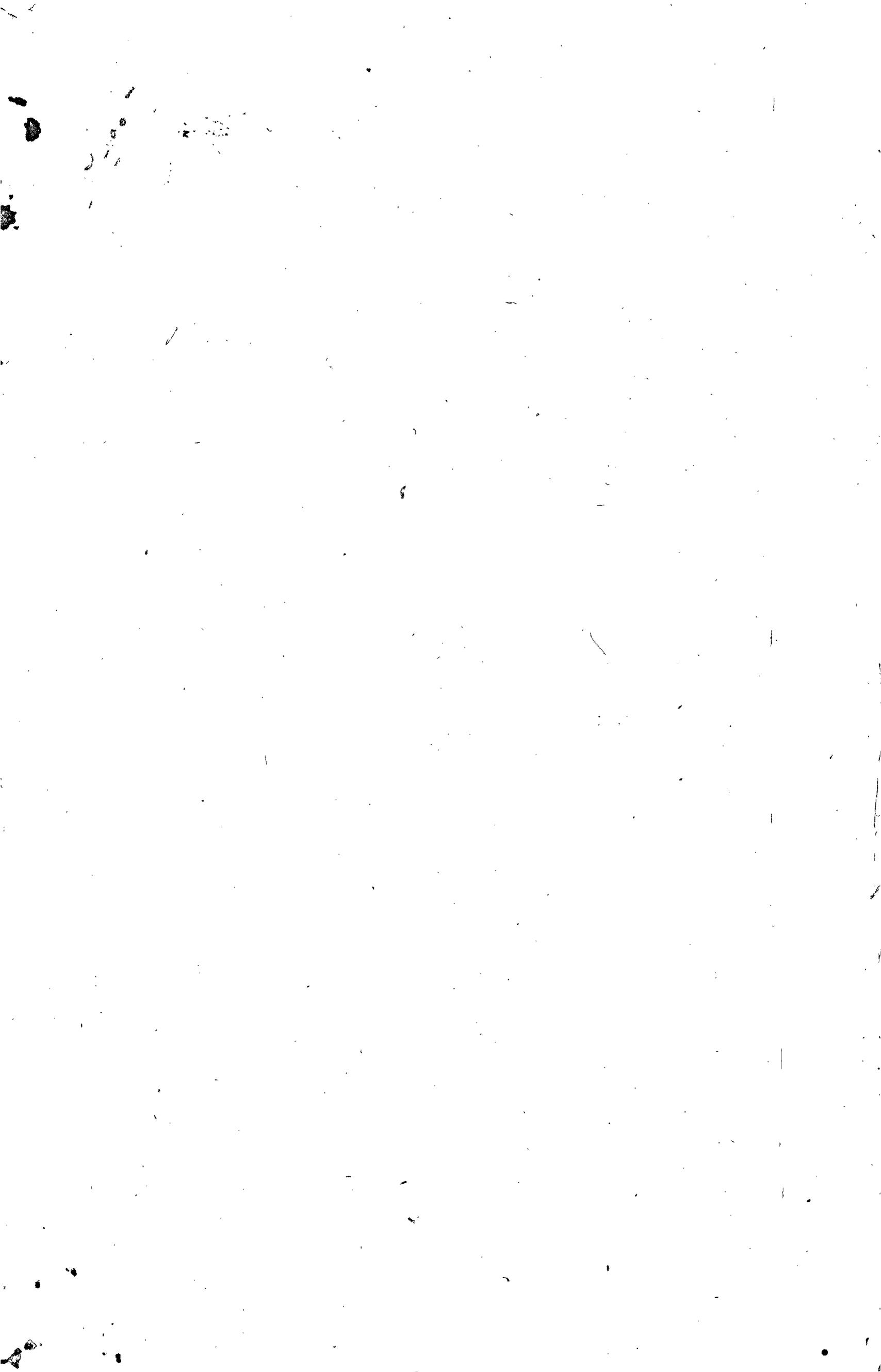


## Les Bibliothèques Virtuelles Humanistes

Extrait de la convention établie avec les établissements partenaires :

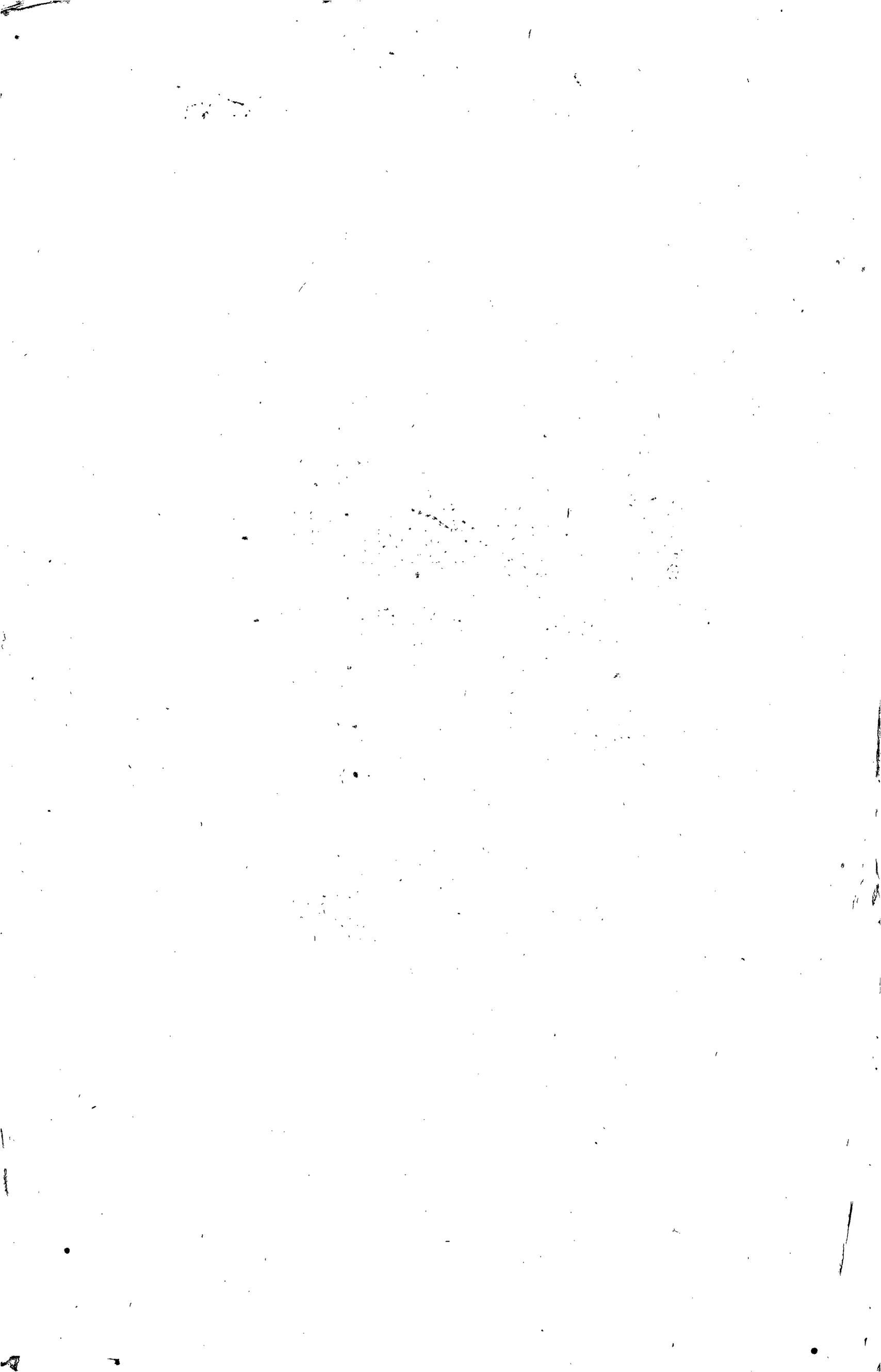
- ces établissements autorisent la numérisation des ouvrages dont ils sont dépositaires (fonds d'Etat ou autres) sous réserve du respect des conditions de conservation et de manipulation des documents anciens ou fragiles. Ils en conservent la propriété et le copyright, et les images résultant de la numérisation seront dûment référencées.
- le travail effectué par les laboratoires étant considéré comme une « oeuvre » (numérisation, traitement des images, description des ouvrages, constitution de la base de données, gestion technique et administrative du serveur), il relève aussi du droit de la propriété intellectuelle et toute utilisation ou reproduction est soumise à autorisation.
- toute utilisation commerciale restera soumise à autorisation particulière demandée par l'éditeur aux établissements détenteurs des droits (que ce soit pour un ouvrage édité sur papier ou une autre base de données).
- les bases de données sont déposées auprès des services juridiques compétents.





Mr. Chamberlain

154



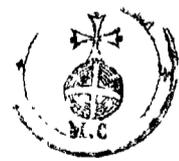
4583  
TOURS

HISTOIRE  
DE HENRY III  
ROY DE FRANCE  
ET DE POLOGNE.

Par M. SCIPION Dupleix, Conseiller &  
Historiographe du Roy.



A PARIS.



Chez CLAUDE SONNIVS, rue Saint-Jaques, à  
l'Escude Basse, à la Naviere & au Compas d'or.

M. DC XXX.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.





A MONSEIGNEVR,  
**M. IEAN-LOVIS DE**  
**NOGARETZ, DVC**  
D'ESPERNON ET DE VILLEBOIS, PAIR  
de France : Marquis de la Valette : Sire de l'Esparre : Com-  
te de Mon-fört, Estarac, & Benauges : Captal de Buch : Ba-  
ron de Cadillac, Caumont, Plassac, &c. Conseiller du Roy  
en son Conseil d'Estat : Cheualier des deux Ordres de sa  
Majesté : Colonel general de l'Infanterie Françoise :  
Gouverneur & Lieutenant General pour le Roy en  
Guienne : ville & citadelle de Metz & pais Messin : vil-  
le & Comté de Loches.



ONSEIGNEVR,

*Alexandre le Grand, Roy de Ma-  
cedoine souloit dire d'Hephastion & de  
Cratere ses deux principaux fauoris que  
l'un aimoit Alexandre, & l'autre le  
Roy : pour monstrier que l'un affection-  
noit la personne de sa Majesté, et l'au-  
tre l'Estat. Nostre Alexandre Fran-  
çois (car le premier nom de Henry III fut Alexandre) vous te-  
nant pour son Hephastion & Cratere tout ensemble, pouuoit dire  
auec pareille raison que vous auez en singuliere reuerence la per-  
sonne sacrée de vostre Roy, & que vous seruiez tres-dignement  
le Royaume. De sorte que vous, Monseigneur, aiant esté le de-  
positaire de ses secrets, & aiant eu parfaite cognoissance de ses  
vertus, comme il l'auoit de vos merites, ie ne puis mieux adres-  
ser à autre qu'à vous l'histoire du regne de ce Roy : lequel tien-  
droit un des premiers rangs entre les plus illustres Monarques.*

# E P I S T R E.

*si ses sujets n'eussent point abusé de sa bonté : Et si les factions, dont son Estat fut continuellement agité, n'eussent empêché l'exécution de ses intentions, qui n'avoient autre but que l'avancement de la gloire de Dieu, de la vraye Religion, Et la tranquillité publique.*

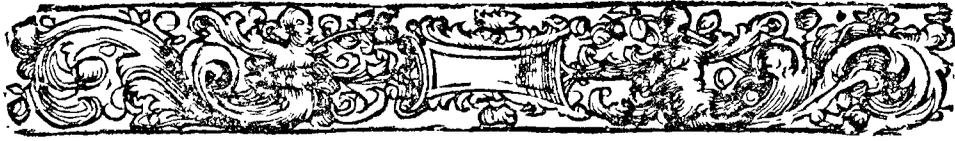
*Je sçay bien que ce bon Roy ayant esté l'obiet de la mesdisance des Huguenots et des imposteurs de la Ligue, il est mal-aisé de persuader à la plus-part du monde qu'il n'y ait eu en luy plus de foiblesse que de generosité, plus de belle apparence que d'effect, & moins de vertu que de vice. Mais si lon considere ses actions sans passion, on trouuera que ses rares et roiales conditions font le corps de sa vie, & que ses defauts n'en sont que l'ombre. C'est ce que lon pourra voir clairement dans cete Histoire, que j'ay tissüe avec beaucoup de curiosité & de travail: duquel il me restera assez de satisfaction si vous en demeurez satisfait, estant sans doute que l'approbation d'un Seigneur si illustre, si veritable & d'un jugement si solide la fera approuver de toutes personnes judicieuses.*

*Vous mesme, Monseigneur, vous y verrez en plusieurs endroits, comme en un grand tableau: en attendant que ie vous face reuoir aussi es regnes suyans en diuerses Et admirables conionctures: mais tousiours triomphant de vos ennemis & enuieux: apres auoir rompu leurs efforts avec l'espée, dissipé leurs embusches avec prudence, & destruit leurs calomnies par vostre probité & innocence. J'ajousteray encore, triomphant de la Fortune, qui se iouë des choses humaines les plus releuées. Car elle vous a puïssamment combattu, iamais abbatu: grandement trauersé, iamais renuersé: furieusement pressé, iamais oppressé: & si elle vous a precipité dans des extremes perils avec horreur, elle a esté contrainte de vous en retirer à vostre gloire, & souuent avec prodige.*

*Ce n'est pas icy que ie veuix estaler les eloges de Vostre Grandeur: ce peu de lignes ne tendant qu'à vous supplier tres-humblement de receuoir de bon œil cete piece de mon Histoire de France, que ie vous consacre & dedie avec autant de sincerité de cœur, de zele et d'affection que vous pouuez desirer de celuy qui fait gloire d'estre à iamais,*

**MONSEIGNEUR,**

Vostre tres-humble & tres-  
obeissant seruiteur,  
**SCIPION DVPLEIX.**



# TABLE DES PRINCIPALES Matières du regne de Henry III.

<i>Stat de la France sous les treze Rois de la branche de Valois.</i>	
<i>page</i>	
<b>H</b> Henry arrive en Pologne ; où il est couronné & proclamé Roy.	7
Henry retourne de Pologne en France.	17
Guerre VI contre les Religionnaires.	25
Retour de Henry III en France. Ses deportemens à l'entrée de son regne.	31
<i>page</i>	31
Sacre & mariage du Roy. Continuation de guerre civile.	38
Attentats du Duc d'Alençon sur la vie du Roy son frere. Sa reconciliation & la Paix.	45
Abrogation de l'election de Henry en Pologne & subrogation de Bathori.	48
<i>page</i>	48
Infraction de la trefue. Le Roy de Navarre s'enfuit de la Cour. Paix mal gardée.	56
Lignes particulieres des Catholiques suyvis d'une generale.	65
Assemblée des Estats generaux à Blois ; où l'exercice de la Religion P. R. est interdit.	72
Guerre VII contre les Religionnaires suyvie de la paix par la modification de la precedente.	81
Estats de Flandres & des Pais-bas. Le Duc d'Alençon y va au secours des Estats contre l'Espagnol.	90
Deffiances des diuers partis.	99
Institution de l'Ordre du S. Esprit.	103
Deuotions du Roy. Traicté de Nerac.	107
Guerre IIX contre les Religionnaires suyvie du traicté du Flex.	114
De la reformation du Calendrier faite par le Pape Gregoire XIII.	122
Sebastien Roy de Portugal est deffait en Afrique. Philippe Roy d'Espagne s'empare de son Estat.	127
Henry donne secours à Antoine Roy de Portugal pour aller aux isles Açores.	137
Le Duc d'Alençon retourne en Flandres. Sa funeste entreprise sur Anuers. Son trespass.	144
Nouveaux & plus hauts desseins de la Ligue. Le Duc d'Esperron enuoie au Roy de Navarre.	155
Guerre I de la Ligue. Edict de l'Vnion iuré par le Roy. Contraire edict du Roy de Navarre.	166
Guerre IX contre les Religionnaires.	177

<i>Exploits du Duc de Mayenne en Guienne, &amp; de la Valette en Prouence.</i>	185
page	
<i>Le Roy à Lyon. Exploits des Ducs de Joyeuse &amp; d'Espernon.</i>	190
<i>Elizabeth Roine d'Angleterre fait decapiter Marie Roine d'Escoffe.</i>	197
<i>Coniuration de la Ligue contre le Roy à Paris.</i>	205
<i>Journée de Coutras, où le Duc de Joyeuse est deffait par le Roy de Navarre.</i>	211
<i>Deffaitte des Alemans &amp; des Suiffes venans au secours des Religionnaires.</i>	218
page	
<i>Demandes de la Ligue au Roy. Barricades de Paris. Fuite du Roy à Chartres.</i>	226
<i>Le Duc de Guise regente dans Paris. Paix du Roy avec la Ligue à Chartres.</i>	236
<i>Le Roy feint de contenter la Ligue. Péril du Duc d'Espernon à Engoulesme. Deffaitte de l'armée navale d'Espagne.</i>	245
<i>Assemblée des Estats generaux à Blois.</i>	255
<i>Le Duc &amp; le Cardinal de Guise sont tués à Blois. Trespas de la Roine Catherine de Medicis. Fin des Estats.</i>	261
<i>Seconde Ligue contre le Roy. Desordres horribles en plusieurs villes.</i>	269
<i>Accord entre le Roy &amp; le Roy de Navarre. Le Duc d'Espernon vient au secours du Roy.</i>	275
<i>Le Duc de Mayenne vient brauer le Roy à Tours. Sa Maiefté va deuant Paris.</i>	282
<i>Le Roy Henry III est assassiné par un Moine. Son trespas. Ses eloges.</i>	288
page	



# HENRI III. ROY LXII.

## Estat de la France sous les XIII Rois de la branche de Valois.

I. Les Rois de la branche de Valois malheureux. II. Estat de la France sous Philippe 6. III. Sous Jan. IV. Sous Charles 5. V. Sous Charles 6. VI. Sous Charles 7. VII. Sous Louis 11. IIX. Sous Charles 8. IX. Sous Louis 12. X. Sous François 1. XI. Sous Henry 2. XII. Sous François 2. XIII. Sous Charles 9. XIV. Sous Henry 3.

A  
L'an de  
Christ.



EST-CI le dernier des treze Rois de la tres-illustre branche de Valois: la plus-part desquels ont esté magnanimes, & aucuns grands politiques: neantmoins leurs regnes (qui ont duré ensemble CCLXIIIX ans) sont plus signalés par la defolation du Roiaume & par leur propre mal-heur que par les effects de leur magnanimité ou prudéce. Car ou ils ont esté vaincus par leurs ennemis, ou bien ils ont receu de notables pertes. Ils ont rarement re-

I.  
Les Rois de  
la branche  
de Valois  
mal-heu-  
reux.

B

conquis ce qu'ils auoient perdu, & ont tous-jours perdu leurs conquestes.

1228.

Philippe VI le premier des treze vid rauager la France par les Anglois suscités par Robert d'Artois, Comte de Beaumont-le Roger, & par Geofroy de Harcour à l'embrasement de leur patrie. Il fut vaincu à la journée de Crecy la plus sanglante pour les François qui se remarque en l'histoire depuis l'establissement de leur monarchie. Il perdit aussi la ville de Calais par le siege d'un an sans la pouuoir secourir: & cette place tres-importante a serui depuis de port & de porte à nos anciens ennemis pour entrer en France durant CCXXCIX ans qu'ils l'ont tenue.

II.  
Estat de la  
France sous  
Philippe 6.

III.  
Sous Ian.

Ian fils de Philippe VI, successeur de la Couronne & de son infortune, mesprisant la petite armée d'Edouard Prince de Galles, & les conditions raisonnables auxquelles il se soumettoit, fut defait auprès de Poictiers par celui qui se vouloit rendre à luy, emmené prisonnier à Bourdeaux, & de là en Angleterre avec Philippe le Hardy son fils & grand nombre de Princes & Seigneurs de son royaume: lequel en demeura exposé à la violence de l'ennemi victorieux: & par la rançon du Roy & des autres prisonniers fut escorné de plusieurs prouinces & espuisé de finances.

A  
L'An de  
Christ.

1350.

IV.  
Sous  
Charles 5.

Charles V fils de Ian, regentant en France durant la prison de son pere souffrit que son royaume fut ruiné & embrasé par les Anglois, & l'Etat troublé par la perfidie de Charles I, Roy de Nauarre, dit le Mauuais, & par les rebellions de ses sujets, sans ofer combatre les vns ny puair les autres. Et neantmoins par sa patience & sage conduite il renuoia enfin l'Estranger par vn traicté de paix, ramena le Nauarrois au deuoir & les rebelles à l'obeissance. Apres le trespas de son pere la France fut desolée par les compagnies desappointées, & affligée par les horribles troubles des factions dressées de nouveau par le Nauarrois: mais il domta derechef la malice de ce Prince, & par sa prudence deschargea son royaume de ces troupes indomtables par la force. Il conduisit aussi avec tant de dexterité l'execution du traicté de paix fait à Bretigny avec l'Anglois que son ennemi ( qui s'en estoit promis vne bonne partie du Royaume en souueraineté ) n'en remporta que confusion & honte d'auoir esté beufflé, & de voir euanoüir le fruit de tant de victoires: & le François s'en acquit le tres-auguste titre de Sage.

1364.

B

C

V.  
Sous  
Charles 6.

Charles VI fils de Charles V donna tant de loüables preuues de sa vertu au commencement de son regne qu'il fut surnommé *le Bien-aimé*: mais tantost après il fut visité de la main de Dieu pour les pechés de son peuple. Car partant du Mans à main armée pour aller chastier le Duc de Bretagne de sa felonnie, il tomba en vne frenesie qui le rendit inhabile au gouvernement de son Estat: lequel en suite fut deschiré par les factions des maisons d'Orleans & de Bourgongne: dans lesquelles Henry VI Roy d'Angleterre trouuant ses auantages auança ses affaires iusqu'à ce poinct qu'il se fit couronner Roy de France dans Paris, & le Daufin fut déclaré incapable de la succession du Royaume.

1380.

D

VI.  
Sous  
Charles 7.

Ce Daufin ( qui regna depuis sous le nom de Charles VII ) aiant donné prise aux anciens ennemis de la France, en faisant assassiner Ian Duc de Bourgogne, demeura longuement exclus de la Regence durant la maladie de son pere, & confiné à Bourges apres le decés d'iceluy, y languissoit sans forces, sans amis, sans finance & sans espoir de succeder à la Couronne. Tellement que pour le salut de sa personne il estoit en termes de tout abandonner, si Dieu par des moiens inesperés ne luy eût fait la grace de se releuer de sa misere, & en chassant miraculeusement le tyran estranger se restablit en la succession de la Monarchie.

1422.

# Henry III du nom, Roy LXII.

3

**A** Louys XI fils de Charles VII apres auoir affligé & vexé son pere sur les derniers ans de sa vie n'eut pas plustot pris en main les resnes du gouuernemēt de l'Estat qu'il desappoinctā les domestiques du Roy defunct, changea son Conseil, offensa les Princes, rabbaissa les Grands, eleua les personnes de neant aux premieres charges & dignités du Royaume, & foula ses subjets par de nouuelles impositions & subfides. Ces mauuais deportemens ayant attiré sur luy la haine de tous les Ordres, les Princes avec son propre frere conspirerent contre luy, & apres la bataille de Mont-le-Hery egalemeēt sanglante pour les deux partis, l'assiegerent dans Paris: où il couroit fortune de tout perdre, si la necessité avec le bon aduis du Duc de Milan, ne luy eūt fait inuenter les moyens de les separer & de rompre leur armée. Depuis cela le Duc de Bourgogne ayant descouuert vn traict de sa desloyauté à Peronne, l'y retint prisonnier en resolution de luy faire vn tres-mauuais party. Mais estant encore reschappé de ce peril en corrompant à force d'argent & par de belles promesses le Conseil du Bourguignon, il luy suscita depuis tant d'ennemis qu'il le fit perir, & emporta quelques pieces de ses Estats & Seigneuries. Apres le Bourguignon, Charles Duc de Guyenne frere vnique de sa Majesté, principal instrument des guerres ciuiles passa aussi de cete vie en l'autre. Edoiard IV Roy d'Angleterre estant descendu en Picardie avec vne armée effroyable, Louis trouua moien degaigner ses familiers par presens, & de faire retirer avec vn peu d'argent vn ennemi duquel la puissance sembloit inuincible par les armes.

**C** Ce Roy donc en donnant de la peine à autruy se trouuailloit continuellement luy-mesme: & taschant par tous moiens de perdre ses ennemis faillit à se perdre souuent & luy & son royaume. Comme il auoit offensé tous les Grands à l'entrée de son regne il se deffioit aussi d'eux à la fin de ses iours: & lors que l'infirmité de l'esprit & du corps le rendoit moins capable de gouuerner il ambitionna avec plus d'ardeur le gouuernement & l'autorité absolüe. Bre fil fit de grands maux à ses voisins & en receut d'eux, s'estant tousiours monstré plus excellent en artifices qu'illustre en exploits d'armes.

**D** Charles IX fils de Louis XI, assez foible de corps & d'esprit, neantmoins ambitieux & hardi, se trouua engagé dans vne dangereuse guerre ciuile dez l'entrée de son regne. L'ayant esteinte par vne illustre victoire qu'il emporta sur les Ducs d'Orleās & de Bretagne principaux chefs des rebelles à la iournée de Saint-Aubin le Cormier, il entreprit la conqueste du royaume de Naples sans finances, sans ordre, & avec des forces mediocres. La bonne fortune seconduant au commencement ses desseins il rangea à son parti le Duc de Milan, estonna les Venitiens, entra en armes triomphant dans Florence & dans Rome, conquesta heureusement le royaume de Naples, & receut la couronne roiale dans la cité capitale avec celle d'Empereur de Constantinople. A son retour il passa sur le ventre à tous les Potentats d'Italie ligués ensemble & six fois plus forts que lui en nombre d'hommes à la iournée de Fournoüe. Mais

enfin il perdit quasi en vn instant toutes ses conquestes par faute de providence & de bonne conduite.

IX.  
Sous  
Louis.12.

Louis XII son successeur, fut encore plus mal-heureux que luy en ses conquestes d'Italie : esquelles sans nul fruit il consuma les principales forces de son royaume. Le Pape, l'Empereur, les Rois d'Espagne & d'Angleterre, les Venitiens & les Suisses aians fait ligue tous ensemble cõtre luy pour enuahir de tous costés en vn mesme temps la France, Dieu se monstra protecteur de la Monarchie tres-Chrestienne, en rompant leur ligue, & dissipant leurs forces. Parmi tant d'importantes affaires, il ne deploroit rien tant que la foule de son pauvre peuple, lequel il soulagea tousiours avec vne charité paternelle, qui luy acquit justement le tres-auguste titre de *Pere de son peuple*.

A  
L'An de  
Christ.  
1498.

X.  
Sous  
François.

François I plus grand de reputation que d'effect, reprenant les erreurs de son predecesseur ( duquel il auoit espouse la fille aisnée ) fut encore plus infortuné que luy es affaires d'Italie. Car outre qu'il y perdit toutes ses conquestes, il y fut vaincu deuant Pauie, emmené prisonnier en Espagne, rançonné, & contrainct de renoncer à tous les droits qu'il pretendoit de là les Mons, & es Pais-bas avec la souueraineté mesme: de sorte que la France pleure encore aujour-d'huy la desolation qui arriua sous son regne. Son malheur proceda principalement de ce qu'il permit que Louïse de Sauoye sa mere gourmandât Charles, Duc de Bourbon, Prince tres-courageux : lequel preferant le contentement de sa vengeance au salut de sa patrie, se liga avec l'Empereur à la ruine de la France. L'emulation qui fut aussi entre François & l'Empereur Charles V; & pour la brigue de l'Empire, & pour la gloire des armes, fut vn continuel sujet de leurs querelles. Il surpassoit bien son aduersaire en courage & en hardiesse: mais il luy estoit grandement inferieur en artifices, prudence & conduite. Sa confederation avec le Turc ( qui porta ses armes auxiliaires à Nice ) rendit son nom odieux à toutes les nations Chrestiennes.

B  
1515.

XI.  
Sous Hen.  
2.

Henry II fils de François, aiant pris la protection des Princes Protestans d'Alemagne contre le mesme Empereur, porta heureusement ses armes jusqu'au bord du Rhin, se saisit des villes de Metz, Toul & Verdun : & donna vn tel effroy à l'Empereur, qu'il fut bien-aise d'octroyer la paix aux Protestans, desquels il auoit iuré la ruine. Mais Henry aiant attiré en France les armes d'Espagne, d'Angleterre & de l'Empire jointes ensemble, son Estat eût esté reduit en vn extreme danger, apres la deffaitte d'Anne de Montmorency Connestable de France, deuant Sainct-Quentin, si ses ennemis eussent sceu vser de leur victoire. Dieu par vne grace-extraordinaire l'ayant deliuré de ce peril, il fit hors de saison vne paix tres-desauantageuse à la France, avec l'Espagnol, en luy rendant, ou au Duc de Sauoye, quatre vingts dix-huict villes ou forteresses pour trois de peu d'importance. Sous son regne doit estre marqué de noir le plus horrible malheur qui arriua jamais à la France: c'est l'accroissement de l'heresie: laquelle aiant esté semée sous

1547.

D

- A** François I, commença d'y prendre racine, pulluler & s'estendre largement sous Henry II son fils par la confederation qu'il fit avec les Princes Alemans qui professoient cete nouvelle doctrine: & ceux-ci depuis par vne perfidie & ingratitude commune à tous heretiques ont penetré souuent à force d'armes iusqu'au milieu de ce Roiaume pour secourir les Religioneux rebelles contre le Roy Charles IX. Il se rauisa pourtant & tascha de r'abiller sa faute, en s'efforçant d'extirper l'heresie de son Estat: mais ce fut trop tard: la prouidence diuine ne voulât pas donner cete gloire à celuy qui estoit cause qu'elle s'y estoit prouignée.
1558. L'An de Christ. 1558.
1559. François II fils aîné de Henry II, fioüet & mal-né de corps, & assez foible d'esprit n'ayant regné que seze mois sous la tutele de la Roine Caterine de Medicis sa mere & sous l'autorité des Guises: leur gouuernement fut si odieux aux Religioneux qu'ils conspirerēt contre luy, contre les Roines sa mere & son espouse, contre ses freres & contre tout son Conseil, & sans la vigilance & prudence des mesmes Guises ils eussent executé leur conspiration à Blois ou à Amboise.
1560. Charles IX son frere (qui regna apres luy) conduit par la mesme Roine-mere vid souuent son roiaume embrasé du feu des guerres ciuiles & couuert d'ennemis tant estrangers que François, durant quasi tout son regne. Sous lequel les Religioneux firent esclater souuēt leur puisance, luy aiant donné quatre batailles generales, à Dreux, à Saint-Denys, à Iarnac & à Montcontour, outre mille combats, rencōtres, sieges, prises, surprises & reprises de places. Aiant attiré les chefs des Religioneux à Paris aux noces du Roy de Nauarre avec Marguerite sa sœur, il les fit massacrer soit par la deliberation prise auparauant, soit pour preuenir leurs conspirations nouvellement descouuertes.
1574. C Quant à Henry III frere des deux derniers Rois & successeur de leur couronne, il se rendit recōmandable à toute la Chrestienté par les bonnes & genereuses actions qu'il fit sous le regne de Charles IX: & la reputation de sa vertu luy acquit par election la couronne de Pologne contre la brigue des plus grands Monarques de l'Europe & de l'Asie. Mais comme la discipline est plus seuerée en monarchies electiues (où les sujets sont plus libres & les Monarques moins licentieux) qu'en hereditaires (où les Monarques sōt plus absolus & les sujets moins libres:) aussi arriue-t'il plus rarement qu'un Prince vertueux eleué à la roiauté par election corrompe ses mœurs que celuy qui y est appellé par droit d'hoirie. L'exemple de ce Roy en est aussi remarquable que dommageable à la France. Car retournant de Pologne (où il obseruoit la decence en ses actions priuées & la iustice es publiques) il n'eut pas plustot humé l'air de la France qu'oubliant ses premiers exercices il cherchoit le repos dans les troubles de son Estat, la paix dans les armes, & la reputation de Prince religieux parmy des deuotiōs extraordinaires. Le Duc d'Alençon son frere dressa souuent des embusches à sa vie: & des partis à la ruine de l'Estat: & la Roine sa mere le faisant executeur de ses violentes passions le porta à des actions odieuses. Son roiaume estant diuisé en deux partis contraires tous deux puisés, à sçauoir des Religioneux

XII.  
Sous François 2.

XIII.  
Sous Charles 9.

XIV.  
Sous Henry 3.

res & des Catholiques zelés (celuy-ci se forma en fin en vne pernicieuse A  
faction sous le nom de Ligue) il tafcha de destruire l'vn sur le com- L'An de  
mencement, & l'autre sur la fin de son règne. Mais ses vains efforts l'aiât Chrift,  
rédu odieux aux Religionnaires, la malice d'aucuns de son Conseil & sa 1598.  
propre indulgence le rendit contemptible à la Ligue. Certes le Monar-  
que eternal (qui conduit les actions des Rois de la terre) auoit reserué à  
Henry le Grand; nouueauurgeon de la tige de S. Louis, l'honneur de  
destruire la faction de la Ligue, & à Louis le Iuste son fils la gloire d'e-  
steindre celle des Religionnaires.

Ainsi donc ce Prince aiant esté heureux, glorieux & triomphant auât  
qu'il regnât, fut le plus mal-heureux de tous les Rois ses predecesseurs  
depuis qu'il reuint de Pologne pour recueillir la succession de la Couró-  
ne Françoisse. Mal-heureux par ses propres defauts, pour auoir relasché de B  
sa premiere vigueur & quitté les exercices militaires; qui estoient les  
moies les plus assurez pour maintenir son autorité au plus haut poinct  
auec reputation & gloire. Mal-heureux en sa mere, laquelle l'aiant che-  
ri trop tendrement auant qu'il regnât en France, luy donna depuis de  
mauuais conseils, plus curieuse de se rendre necessaire au gouuernemēt  
de l'Etat que de voir regner son fils auec vne puissance absoluë. Mal-  
heureux en son espouse: laquelle, quoy que tres-chaste, vertueuse & bel-  
le, fut sterile. Mal-heureux en son frere, lequel troubla son Estat par sa  
rebellion, & mesmes attenta quelquesfois sur sa vie. Mal-heureux  
en sa sœur Marguerite Roine de Nauarre qui le haïssoit à mort. Mal- C  
heureux es Princes du sang roial: lesquels armerent souuent contre  
luy, susciterent ses subjets à rebellion, & appellerent les estrangers à la  
desolation de son Royaume. Mal-heureux en ses alliés & voisins. Car  
le Pape Sixte le menaça de ses foudres: le Roy d'Espagne fomenta la Li-  
gue: la Roine d'Angleterre fauorisa les Religionnaires rebelles: les Suif-  
ses & les Princes Alemans porterent leurs armes dans le sein de la Fran-  
ce: les Escossois & les Estats des pais-bas estoient trop foibles pour le se-  
courir: & par-aventure s'ils eussent esté assez puissans la communica-  
tion & interests de l'heresie leur eût fait embrasser la faction des Cal-  
uinistes. Mal-heureux en ses subjets, estât (comme i'ay desia dit) haï des  
Huguenots & mesprisé de la plus-part des Catholiques. Mal-heureux D  
en sa promotiō à ses deux Royaumes. A celuy de Pologne, peur l'auoir  
acquis auec peine, y estât allé auec peril, & son entrée ayant esté la veil-  
le de sa retraite & de sa fuite. A celuy de France, n'y aiant trouué iamais  
le repos qu'il y cherchoit: au contraire y ayant esté continuellement  
agité de l'orage des guerres ciuiles. mal-heureux en ses deuotions, qui le  
faisoient estimer bigot des vns, & des autres hypocrite. Mal-heureux en  
ses bienfaits: parce que la pluspart de ceux qu'il auoit obligés le payerēt  
de perfidie & de felonie. Mal-heureux en ses traités de paix, qui ne furēt  
que semées de nouuelles guerres. mal-heureux en ses guerres, qui se ter-  
minerent en paix defauantageuses aux siens, & honteuses à luy-mesme.  
mal-heureux en ses promesses & sermens: l'effet s'en ensuiuant raremēt,  
ou par fraude ou par impuissance. Enfin plus mal-heureux à la fin de son  
regne qu'au commencement, vn execrable auorton de Conuēt, assassin

# Henry III du nom, Roy LXII. 7

**A** infernal l'aiât occis au milieu de son armée sur le poinct qu'il s'en alloit faire son entrée triomphante dans Paris; & en estouffant glorieusemēt la ligue, se remettre en reputation & restablir l'autorité roiale quasi du tout aneantie. Il faut dire neātmoins qu'il fut heureux en la chose la plus importāte, c'est à sçauoir en mourāt avec tous les plus religieux tesmoignages que lon pouuoit attendre d'une ame parfaitement Chrestienne & Catholique. Et par là il paruint au but de ses plus grands desirs, qui estoit de faire mentir ceux qui publioient qu'il auoit de mauuais sentimens touchant la religion & fauorisoit les heretiques.

**B** Or d'autāt que ie n'ay pas remarqué ci-deuāt quelques notables auentures de ce Prince allāt en Pologne, il fera bien à propos de les joindre à celles qui se rencontrerent à son retour, afin de racōter ici le voiage entier, en cōmençant l'histoire de son regne par ce discours, extrait la plupart des Memoires du feu Mareschal de Souuré & du sieur de Pibrac fideles tesmoins de tout ce qui s'y passa, pour auoir esté tousiours pres de sa Majesté & tres-cheris d'elle pour leurs rares vertus & cōtinuels seruices.

## Henry arriue en Pologne: où il est couronné & proclamé Roy.

**I.** Henry s'achemine en Pologne. **II.** Passe au Palatinat. **III.** Malice du Palatin. **IV.** Son mauuais accueil enuers le Roy. **V.** Sō entretiē iniurieux **VI.** Il fait seruir le Roy par des personnes suspectes. **VII.** Le Roy faisant dire la Messe en son cabinet se vège. **VIII.** Feinte maladie du Palatin. **IX.** Le Roy est honoré à Mayence. **X.** Insolence des Religioneux François à Francfort enuers le Roy. **XI.** Qui est honorablement receu des Princes Alemans. **XII.** Arriué en Pologne. **XIII.** Refuse les presens des Seigneurs Polonnois. **XIV.** Son entrée à Cracouie. **XV.** Son sacre & couronnement. **XVI.** Refuse de iurer le libre exercice de l'heresie. **XVII.** Est du commencement en mauuaise estime parmi les Polonnois. **XVIII.** Qui l'ont apres en admiration. **XIX.** Sa magnificence. **XX.** Il est visité de diuerses ambassades. **XXI.** Reçoit la nouvelle du trespas du Roy Charles sō frere. **XXII.** Par l'ambassadeur de l'Empereur. **XXIII.** Sa responce. **XXIV.** Harangue du Senat de Pologne pour descouuir le dessein du Roy. **XXV.** Responce de sa Majesté. **XXVI.** Aduis de la Roine mere touchant le trespas du Roy Charles.

1573.



Henry partit de Paris le XXVII iour de Sept. MDLXXIII, pour aller en Pologne: accōpagné des Ducs de Neuers & de Mayenne, du marquis d'Elbeuf: des Comtes de Ligny, de la mirande, de Schöberg, de Chaune, de Rais & de Rochefort: des sieurs de Bellegarde, des deux Entragues, Villequier, Souuré, Liencour, Chasteau-vieux, Renty, Gordes, Quelus, Belleuille, Forcés, du Cheualier de roquepine depuis Barō de Podenas, Beauuais-Nagy, Mōtigny, des Bastardes, Gamaches, Castelnau, Ermenuille, Larchant & autres Seigneurs & gētils-hōmes faisant six cens cheuaux tous ensēble. Pour gēs de Cōseil il auoit trois des plus habiles, sages & doctēs persōnages de ce tēps: Pompone de Bellieure, ambassadeur aupres de sa Majesté pour le Roy

**I.**  
Henry s'a  
chemine en  
Pologne.

Charles, Guy du Faur sieur de Pibrac, & Jaques Faye sieur d'Espesses. A  
 Le Roy Charles cōme nous auons marqué sur la fin de son regne ) l'ac- L'An de  
 compagna iusqu'à Vitry en Champagne, où sa Majesté s'estant trouuée Christ.  
 plus mal que de coustume, Henry prit congé d'elle & luy dit le dernier 1585.  
 à Dieu, comme assure de ne retourner iamais en Frâce durant la vie du  
 Roy son frere. La Roine-mere & le Duc d'Alençon l'accompagnerent  
 encore iusqu'à Blamont, & là se separerent avec larmes. Henry alla pas-  
 ser à Nancy: où il fut honorablement accueilli, caressé & festoyé durāt  
 huit iours par le Duc de Lorraine & la Duchesse sa sœur aisnée. Ce fut  
 là qu'il deuint amoureux de Louyse de Lorraine fille de Nicolas Comte  
 de Vaudemont, Princesse d'excellēte beauté: & si iamais il n'en descou-  
 urit rien à personne qu'apres la mort du Cardinal de Lorraine, pour la  
 raison que ie diray ci-apres en son lieu apres son retour de Pologne. B

II.  
 Passe au Pa-  
 latinat.

De Nancy il tira à Zabern & à Haguenau: où les ambassadeurs du  
 Comte Palatin du Rhin le vindrent rencontrer pour excuser leur mai-  
 stre de ce qu'il ne pouuoit luy venir au deuant à Vormes à cause de  
 son infirmité corporelle, le priant de vouloir passer à Heilderberg, ou le  
 Palatin estoit: & dautant qu'il n'y auoit pas grand logement, qu'il luy  
 pleût d'emmener quand & luy tant seulement vingt gentils-hommes. Ce  
 Prince Alemand s'estant tousiours monstré fauteur des Religion-  
 naires François estoit grandement suspect à Henry: mais aiant mis  
 en deliberation s'il deuoit deferer à sa priere, il fut resolu que puis que sa  
 Majesté se trouuoit desia engagée dans le Palatinat, il luy estoit indiffe-  
 rent de passer là ou ailleurs: dautant que si l'Alemand luy vouloit nuire C  
 il le pouuoit egalement faire par toutes ses terres: & qu'il estoit moins  
 perilleux de se commettre confidemment à luy sous le droit d'hospita-  
 lité que de l'aigrir en l'esconduisant de sa demande & luy tesmoignant  
 de la deffiance.

III.  
 Malice du  
 Palatin.

Henry donc prenant le chemin de Heilderberg avec le train qui luy  
 auoit esté prescrit par le Palatin: six cens cheuaux armés de toutes pieces  
 luy vindrent au deuant en bon ordre, & à la rencontre se separerent en  
 deux troupes & mirēt le Roy entre-deux avec sa petite compagnie. En-  
 trant dans la ville il trouua les rues bordées de mousquetaires, tous les  
 quarefours garnis d'artillerie, les canōniers la mesche en main prests à y  
 mettre le feu: tellement que s'ils n'auoient pas commandement de faire  
 pis il y en auoit assez pour estonner le petit nombre des François. D

IV.  
 Son mauvais  
 accueil en-  
 uers le Roy.

Henry arriué au Chasteau mit pied à terre en la basse-cour qui estoit  
 vaste, sans que personne y parût pour le receuoir. Estonné de cete soli-  
 tude il fit semblant de faire de l'eau, afin de donner temps à ceux de de-  
 dans de luy rendre leurs deuoirs, si d'aduenture ils n'estoient pas encore  
 prests: mais personne ne bougeant il entra dedans: & aiant mōté huit ou  
 neuf degrés le Reingraue accompagné de quatre Seigneurs descendit à  
 la rencontre: & luy aiant fait d'assez mauuaise grace les excuses du Pala-  
 tin, le mena en l'appartemēt qui luy estoit preparé. Le Palatin l'attédāt à  
 la porte de la sale, luy reïtera les mesmes excuses de sa maladie laquelle il  
 feignoit en vne posture de foiblesse, & entra dedās avec le Roy & sa suite.

# Henry III du nom, Roy LXII. 9

**A** Le premier discours qu'il tint à sa Majesté (en luy monstrant les portraits du Prince de Condé, de l'Admiral de Colligny, & vn grand tableau auquel le massacre de la S. Barthelemy estoit representé) fut *que tous ceux desquels il voyoit les portraits estoient gens de bien & de valeur; & que ceux qui auoient conseillé de les faire mourir meritoient d'estre en leur place.* A quoy le Roy respondit, *que ç'auoit esté vn coup du malheur du siecle, & vn effect des guerres ciuiles qui produisent peu d'actions de vraye Justice: & par sa discretion & prudence para à tous les coups que la malice de l'Alemand tiroit contre luy, ses freres & la Roine-mere.*

V.  
Son entretien iniurieux.

VI.  
Il fait seruir le Roy par personnes suspectes.

VII.  
Le Roy faisant dire la Messe en son cabinet, se venge.

VIII.  
Feinte maladie du Palatin.

IX.  
Le Roy est honoré à Mayence.

X.  
Insolence des Religioneux François à Francfort enuers Henry.

Après ce mauuais entretien le Palatin sortit: & le Roy s'estant deboté & raffreschi, les sieurs de Renty, de la Personne & autres Gentilshommes & Capitaines eschappés du carnage de la S. Barthelemy porterent à souper, tesmoignans par leur mine renfrognée qu'ils auoient encore la dague dans le sein, ou pluystot sur le roignon pour la plonger dans le sein du Roy & de sa Cópagnie. Parce que cestoit vn iour de Samedy ils seruirent chair & poisson: mais pas vn des François ne voulut manger de la chair, non plus que leur Maistre.

La nuit ensuiuant plusieurs alarmes furent données aux François, mesmement au logement des Ducs de Neuers, & de Mayenne: toutefois sans aucune violence ny desordre, si ce n'est en ce qu'ils ne purent reposer, craignant d'estre assassins. Le Roy n'en pouuant prendre autre vengeance fit dire la Messe en son cabinet: ce que le Palatin aiant sçeu cuida forcener de rage, & fut en termes d'y mettre le feu: ce qu'il eût fait sans le hazard qu'il y auoit d'embraiser tout l'edifice.

Le lendemain au matin le Reingraue reuint de la part du Palatin prier le Roy de monter en vne galerie en laquelle il l'attendoit: ce que sa Majesté fit: & quoy que cete galerie fût de belle longueur, si y firent-ils plus de cent tours en se pourmenât & s'entretenant ensemble. Ce qui fit croire aux François que ce n'estoit pas maladie ny infirmité, mais vne pure malice qui auoit empeché le Palatin d'aller au deuant d'un Monarque tant illustre.

Le Roy partant de Heilderberg le XIII de Decembre repassa le Rhin pres d'Vyormes pour aller à Mayence accompagné des Ducs Ian Casimir & Christoffe fils du Palatin: lequel aiant en admiration la generosité & prudence de Henry se voulut môstrer plus ciuil à son depart qu'il n'auoit fait à son entrée, & par cete courtoisie esteindre en luy le ressentiment de tant d'actions iniurieuses & orgueilleuses. Mais ses enfans firent paroistre par leur dissolutions qu'ils estoient plus habitués à boire desordonnément qu'institués en Princes. L'Archeuesque de Mayence vn des Electeurs de l'Empire enuoia mille cheuaux au deuant du Roy & le traicta à ses despens durant le temps qu'il sejourna en ses terres.

De Mayence il alla à Francfort, où les Religioneux refugiés de France, qui estoient en grand nombre, vomirent mille iniures contre sa Majesté & contre ceux de sa suite, ainsi qu'ils passoient par les rues. Sans la vigilance des Bourg-maistres ils leur eussent couru sus avec la

L'an de Christ. 1574.

D

populace par eux fuscitée : & mesmes ils ne se peurent contenir à leur depart de tirer quelques volées de canon apres eux : dont les boulets blefferent & tuerent quelques cheuaux sans endommager personne. A  
L'An de  
Christ.  
1574.

XI.  
Qui est ho-  
norablemēt  
receu des  
PrincesAle-  
mans.

Henry trauersant toute l'Alemagne fut honorablement accueilli du Duc de Saxe (cetuy-cy s'estant excusé sur quelque infirmité enuoia au deuant de sa Majesté douze cens cheuaux) de Bauiere; des Deux-pons, du Landgraue de Hesse, du Marquis de Brandebourg & autres Princes & Potentas : tant en consideration de la maison de France que pour les particulieres obligatiōs que la plus-part d'entr'eux auoient à Henry II, qui les auoit aidés à se reestabli en leurs Estats contre l'Empereur Charles V. Il passa les festes de Noël à Fuld, riche Abbaye. B

XII.  
Arriue en  
Pologne.

Estant arriué à Miesric frontiere de Pologne, les deputés des Ordres ou Estars du Roiaume, qui sont l'Eglise & la Noblesse (car le tiers-Estat n'y a nulle autorité ny suffrage) le vindrent receuoir avec toute la magnificence, alegresse & honneurs dont ils peurent s'aduifer. L'Euesque d'Vladislaue luy fit la premiere harangue, & Pibrac au nom de sa Majesté fit la response. Ces mesmes deuoirs luy furent rendus par toutes les villes iusques à Cracouie capitale du Roiaume de Pologne: de l'estendue, estat & forces duquel ensemble des mœurs & conditions des Polonnois ou Polaqués i'ay discouru sommairement sur la fin du regne de Charles IX. C

XIII.  
Refuse les  
presens des  
Seigneurs  
Polonnois.

Henry approchant de Cracouie sejourna quelques iours es lieux de plaissance d'aucuns Seigneurs du païs, & entre autres de celui de Gourra, qui le festoya tres-somptueusement, & luy fit present de douze renars noirs de Moscouie estimés cent escus la piece. Plusieurs Princes & Grands du roiaume luy offrirent aussi des presens, suiuant la coustume de cete region à l'arriuee de leurs nouueaux Rois. Mais il refusoit tout, disant que c'estoit au Roy à donner non pas à prendre: ou si par consideration il en acceptoit aucuns, il les recompensoit liberalement sur l'heure. D

XIV.  
Son entrée à  
Cracouie.

La Noblesse sortit de la ville pour l'accompagner à son entrée en si grand nombre qu'aucuns y comptent trente mille cheuaux: lesquels estoient si richement parés & superbement estoffés que sa Majesté s'arrestant à les regarder curieusement, n'y arriua qu'à nuict close. La quantité des flambeaux estoit pourtant si grande que leur brillant esclat rendoit l'air estoilé comme le Firmament en vne nuict claire & serene. Le tonnerre de l'artillerie fut suyui des chamades des trompetes & de l'harmonie de diuers instrumens de Musique & de voix choisies. Le Roy marchoit sous vn poile de drap d'or porté par des Senateurs. Tous les Ordres & Cópagnies honorables de la Cité firent leurs harangues à diuerses stations: & Pibrac, quoy que grandement affligé de la fiure quarte, fit les responses à toutes sur le champ, avec d'autant plus d'admiratiō des Polonois qu'il ne toucha que les mesmes poincts & ensuiuit le mesme ordre des Orateurs de la ville. Ce qui sebla de plus rare en cete celebrité fut qu'un aigle blanc parut tousiours volāt au dessus du Roy

# Henry III du nom, Roy LXII. II

A tout le long des rues avec tant d'artifice que lon ne recognoissoit point

L'An de d'où procedoit son mouuement.

Christ.  
1574.

Le lendemain de son entrée Henry se reposa : le jour ensuiuant il alla ouïr la Messe en l'eglise cathedrale : & le troisieme jour XV de Fe-

XV.  
Son sacre &  
couronne-  
ment.

urier en l'an MDLXXIV, il fut sacré & couronné Roy de Pologne. La ceremonie fut que l'Archeuesque de Gnesna l'oignit entre les deux espauls, luy mit la couronne sur la teste, l'espée au costé & en ses mains vn globe d'or ( symbole de la roiauté ) & les seaux du Roiaume. Le lendemain apres il fit grand nombre de Cheualiers en leur touchant de l'espée sur l'espaule.

B Apres son couronnement ( auquel il iura de maintenir ses subjets en tous leurs priuileges, franchises & libertés ) il fut sommé de jurer aussi qu'il maintiendroit l'exercice des diuerses religions tolerées en Pologne, conformemēt à vn article des conuentions accordées avec l'Euesque de Valence par luy ratifiées. Ce qu'il refusa tres-constamment, allegant que le Roy Charles son frere l'auoit violenté à faire cete ratification, & que de son consentement il n'y auroit exercice d'autre religion en Pologne que de la Catholique Romaine : dont les heretiques firent grande rumeur accompagnée de plaintes & de reproches entremeslés de menaces. Les François, quoy qu'ils n'entendissent pas leur langage, recognoissoient neantmoins à leur posture, à leur geste & mouuement, & à leurs visages effarés qu'ils tendoient à quelque sedition : comme il estoit à craindre sans la prudence du Palatin de Cracouie : lequel C fit entendre à ses tourbes mutinées que le Roy auoit signé la declaratiō dont ils desiroient son serment. Sur quoy sa Majesté protesta & fit crier par vn truchement qu'il n'entendoit pas ce que disoit le Palatin : mais quoy que ce fût qu'il choisiroit plustot la mort que de iurer vne chose si contraire à sa conscience : de sorte qu'une si genereuse resolution estonna & appaisa ce peuple.

XVI.  
Refuse de  
iurer le libre  
exercice de  
l'heresie.

La diuersité de leurs langues faisoit que les François & les Polonois auoient moins de communication & de hantise ensemble : & leurs mœurs & exercices se trouuans grandement differens, le Roy ne s'y pouuoit pas encore accommoder, & se sechoit de langueur parmi cete nation plus seueres & serieuses que la nostre : estant mal-aisé qu'un Prince change si promptement ses inclinations & habitudes. Cepen-

XVII.  
Est du com-  
mencement  
en mauuaise  
estime par-  
mi les Po-  
lonnois.

D dant les Polonois imputoient cela les vns au mespris que les François faisoient d'eux : les autres à la stupidité de ce nouueau Roy, duquel ils faisoient diuers jugemens : mais tous à son defauantage.

Pour desabuser ces peuples la necessité obligea le Roy à se faire cognoistre à l'espreeue. Et pour cet effect il ordonna des exercices tant à la façon de Pologne que de France : en tous lesquels il parut si adroit & avec tant de bonne grace ( sans toutefois deroger à la dignité de sa Majesté ) que les Polonois commencerent de l'auoir en admiration : & les Courtisans escriuirēt par toutes les prouinces du Roiaume qu'ils auoient pour Roy vn Prince le plus accompli qui fut en toute l'Europe.

XIX.  
Qui l'ont  
après en ad-  
miratiō.

**XIX.** Sa magnificence. Sa prudence & bon jugement en l'exercice de la justice, police, & affaires d'Etat ne le rendoient pas moins recommandable à ses sujets que son adresse en celuy de cauallier. Mais sa liberalité ou plustot magnificence gaignoit le cœur de tout le monde. Car au lieu que les autres Rois auoient accoustumé de tirer de notables sommes d'argēt des offices de la Couronne, il les donna en pur don aux Seigneurs de plus grand merite. A raison dequoy les Polonnois s'estimoient tres-heureux de viure soubs le regne d'un Monarque qu'ils tenoient n'estre en rien inferieur au grand Alexandre. A  
L'an de  
Christ.  
1574.

**XX.** Il est visité de diuerses ambassades. Les Ambassadeurs de diuers Princes & Potentats estans venus à la Cour de Pologne pour se conjoûir avec luy de son couronnement de la part de leurs maistres, il les receut tous gracieusement & les festoya magnifiquement avec bal & musique en la compagnie d'Anne sœur de Sigismond-Auguste dernier Roy de Pologne: laquelle estoit âgée de cinquante ans ou dauantage sans auoir esté mariée. C'est chose notable que le grand Cham ou Empereur de Tartarie visita Henry par vne celebre ambassade, quoy qu'il fût offensé contre les Polonnois de ce qu'ils ne l'auoient pas eleu pour leur Roy, attendu mesmes les conditions auantageuses qu'il leur proposoit: & entre autres de professer telle religion qu'ils voudroient & de traduire le siège de son Empire en Pologne. B

**XXI.** Reçoit la nouvelle du trespas du Roy Charles son frere. Or ainsi qu'Anne se preparoit à festiner le Roy à son tour, & luy à honorer son festin par la course de la bague, la partie fut rompue par la nouvelle du trespas du Roy Charles IX, qui fut annoncée à sa Majesté le XIV de Iuin par l'ambassadeur de l'Empereur: lequel desja l'auoit malicieusement portée au Senat de Pologne, sur l'esperance de jetter les semences de quelque discorde entre le Roy & ses sujets en faisant naistre parmi-eux des desiances reciproques. C

**XXII.** Par l'ambassadeur de l'Empereur. L'Ambassadeur donc dit au Roy en peu de mots qu'il estoit bien marri de luy porter le premier cete triste nouvelle, & que l'Empereur son maistre (extremement affligé du trespas du Roy Charles son beau fils lequel il cherissoit comme son propre fils) sçachant qu'il estoit important à ses affaires d'en estre aduertit au plustot luy auoit commandé de l'annoncer à sa Majesté à l'heure mesme qu'il auroit receu sa despeche: & adjousta à cela quelques paroles de consolation Chrestienne.

**XXIII.** Sa responce. Le Roy, quoy que surpris & esmeu d'une nouvelle de telle importance, composa neantmoins si bien son visage, tous les mouuemens de son corps & les esmotions de son ame, qu'il sembloit s'y estre préparé de long temps comme à vn accident ineuitable. Apres auoir donc remercié l'Empereur en la personne de son Ambassadeur, il luy dit qu'il y auoit desja deux jours que cet aduis luy auoit esté donné de France. Ainsi le feignoit-il habilement pour deceuoir les Senateurs de Pologne, qui auoient accompagné en corps l'Ambassadeur au palais roial & iusques dans son cabinet, plustot à dessein d'observer la contenance du Roy que pour le consoler, comme ils disoient. Car ils craignoient qu'il D

# Henry III du nom, Roy LXII. 13

**A** qu'il eût desir de les abandonner, & de retourner en France. Pour mieux descouvrir ses intentions le plus ancien d'entr'eux luy fit vne telle harangue.

L'an de  
Christ.  
1574.

*Sire, comme c'est la marque d'un naturel brutal & farouche de n'avoir point d'emotion des accidens funestes, ny du sentiment des pertes les plus sensibles: Ainsi est ce vne preuve de foiblesse & de pusillanimité de se relascher iusques là que de ne recevoir point de consolation es afflictions communes à tous les mortels. Ce discours, Sire, s'adresse directement à vostre Majesté, & par reflexion à nous tous vos tres-humbles & tres-fideles sujets comme attachés à vos interets par inclination, devoir & union politique. Car vous cherissant cordialement & tendrement comme pere commun, & vous aiant en veneration comme nostre Roy & la viue image de la Divinité, vos aduersités ne nous peuvent apporter que tristesse, angoisse, & douleur: ny vos prosperités que joye, contentement & allegresse.*

**B** Nous vous disons donc à nostre grand regret, Sire, que le Roy Charles vostre frere a vescu: qu'il a vescu & regné temporellement en reputation d'excellent Monarque sur la terre, & que maintenant il possède le royaume des Cieux avec les Anges & ames bien-heureuses. Vostre Majesté, Sire, l'ayant tousiours honoré comme son Roy & son aîné: & aiant esté chérie aussi, & honorée de luy comme son bon frere & la plus forte colonne de son Estat, il ne se peut pas faire qu'elle ne soit affligée de son trespas: & que nous ne soions touchés de pareille douleur par la sympathie qui est naturellement entre les membres d'un mesme corps, & de la teste.

**C** Nous ne doubtons pas aussi que la succession du royaume de France estant escheuë par son decés, vostre Majesté ne soit esprise de cet amour & affection naturelle que tous les hommes ont enuers leur país natal: & qu'elle ne recoiue un grand combat en son esprit pour se resoudre en cete occasion à faire choix de la couronne de France ou de celle de Pologne.

**D** Toutesfois il y a plusieurs considerations importantes qui nous font promettre que vostre Majesté ne voudra point changer de sceptre. La premiere est, Sire, que les grandeurs acquises par election & preference sont plus agreables aux ames genereuses que celles qui leur arriuent par droit de succession: d'autant que celles-ci sont deuës par la necessité de la loy politique au plus proche quel qu'il soit, vertueux ou vicieux: & celles-là sont deferées par la libre volonté des electeurs en consideration des merites de la personne eleuë. Que s'il nous est loisible d'auancer ce mot sans reproche, vostre Majesté est d'autant plus obligée de son election aux Polonnois, qu'elle a esté preferée en cela aux plus grands Princes de la terre.

La II consideration est, qu'ores que mettant la Pologne en parangon avec la France, celle-ci se trouue plus temperée, plus plantureuse en quelques sortes de fruiçts, & plus opulente. Neantmoins ( outre que les Rois ne sentent ny l'intemperie de l'air, ny l'indigence ) la Pologne est quatre fois plus ample que la France en estendue de prouinces,

Et la surpasse d'autre tant en puissance & en forces ( en quoy consiste principalement la préeminence d'un Estat ) qu'elle peut mettre à cheval plus grand nombre de Gentils-hommes que la France ne peut enroller de gens de pied de tous les Ordres.

La III est, Sire, que la Frâce est toute deschirée en factions: & nous sçavons bien que les Protestans, qui y sont tres-forts & appuyés à toutes occasions du secours des Alemans, se deffient de Vostre Maïesté: & vous craignant ne vous aimeront iamais: de sorte que vous n'en pouuez attendre que rebellion & felonnie. La Pologne au contraire est tres-bien unie en tous les membres de l'Estat avec une concorde & mutuelle harmonie. Tous les Polonnois quelque Religion qu'ils professent vous ont donné leurs cœurs en vous elisant pour leur Roy: à quoy rien ne peut estre adiousté pour vous lier avec eux à un lien indissoluble.

Pour une quatriesme raison nous supplions tres-humblement Vostre Maïesté de se représenter les dangers qu'elle a couru en venant, & combien plus grands ils seroient à son retour en alienant d'elle les cœurs de ses tres-fideles subiets: lesquels elle possède maintenant avec une puissance & autorité absolue.

Toutes ces considerations, Sire, nous font esperer, voire croire fermement que Vostre Maïesté estant un des plus judicieux Princes de la terre ne voudra jamais quitter un royaume tranquille & pacifique pour s'en aller en un autre plein de confusion & de trouble: offenser des vassaux qui luy ont deféré volontairement une grande & illustre Monarchie, pour se commettre à ceux qui le voudroient priver de celle à laquelle il est appelé par droit d'honneur: se separer des subiets qui ne respirent que son salut pour viure avec ceux qui souuent ont attenté sur sa vie: mespriser des peuples fideles & obeissans pour se mettre parmi des felons & des rebelles: abandonner un Estat puissant par son union pour un autre diuisé en factions irreconciliables.

Au surplus, Sire, nous auons aduis certain que les desordres sont venus à ce poinct en Lituanie, que la presence de Vostre Maïesté y est requise pour les appaiser, s'il luy plait de prendre la peine de s'y acheminer: où la Noblesse de son Royaume l'accompagnera en tel nombre qu'elle l'ordonnera pour luy rendre preuue de sa fidelité, obeissance & zele parfait à son seruice.

Le Roy lisant d'as les cœurs de cete cōpagnie, qui ne venoit que pour le tenter & descouuir ses desseins, mesmes en luy propofant un voiage de deux cens lieues afin de l'eloigner d'autant de la France (cōme c'estoit un Prince disert & d'un esprit fort present) respōdit en cete sorte.

Messieurs, il y a deux iours (ainsi que i'ay dit à l'Ambassadeur de l'Empereur) que i'ay receu de France l'aduis du trespas du feu Roy Charles mon tres-honoré frere que Dieu absolue. Je ne l'ay pas pourtāt voulu publier le premier afin qu'en descourant le regret dont mon cœur estoit serré (auant que de m'estre recueilli de mon angoisse) vous ne l'imputassiez à quelque foiblesse & lascheté: ou si ie taschois de dissimuler ma douleur vous ne me creussiez estre sans humanité, me voiant sans larmes, & plus ioyeux de la succession d'un royaume, qu'affligé de la perte de mon frere: en sorte que cete croiance

**A** formât en vos esprits des apprehensions de quelque grande nouveauté, & des visions bien differentes des miennes.

L'An de  
Christ  
1574.

**Q**uant aux raisons que vous venez de deduire pour me dissuader mon retour en France, elles sont vraiment aussi iustes & considerables que manifestes & sensibles. Car ie recognoy asés combien ie vous suis obligé par l'election que vous aués faite de moy en la brigue de tant de grands & illustres Princes: & desire à toutes occasions (& notamment en celle-ci) vous donner preuve de cete recognoissance. Ie me represente assez l'horrible face de la France deschirée par des factions tres-puissantes. Ie scay bien que ie n'y suis pas aimé des Protestāns ny des Catholiques factieux: bien que iamais ie n'aye rien fait contr'eux que par le commandement du feu Roy Charles mon frere & de la Roine ma mere estant Regente. Mais leur passion desordonnée s'attachant plustost aux effets & à l'instrument qu'à la cause, ils sont si outrés contre moy, que nos deffiances reciproques (si i'estois parmy eux) r'allumeroient au premier souffle nos querelles assoupies & presque esteintes par mon esloignement & absence.

**I**e veux vous dire de plus une raison que vous n'avez pas touchée: & pourtant c'est celle qui vous doibt le plus assurer de ma parole. C'est que lors que ie vous ay fait demander le sceptre de ce Roiaume, la santé du Roy mon frere estoit desia desesperée: & lors que ie partis de France pour m'acheminer de deçà il estoit si fort atteint de son mal qu'avec tous ses efforts il ne peut me conuoier à deux petites journées: de sorte que non seulement les medecins, mais tous ceux qui le voyoient en si piteux estat, iugeoient qu'à grand peine pourroit-il trainer encore trois ou quatre mois cete languissante vie. **Q**ue si mon dessein eût esté de regir en personne la France apres son decés, c'estoit une extreme imprudence à moy d'entreprendre un voiage si long & si perilleux, de trauffer tant de regions mal-affectonnées au nom François, & particulièrement en mon endroit, & de m'en venir ici plustost pour vous remettre le sceptre dont vous m'auiez honoré, que pour en prendre la possession que ie ne pouuois retenir en retournant soudain en ma patrie.

**A**ssurez vous donc, Messieurs, assurez-vous, dy-je, en parole de Roy, que ie veux viure & mourir avec vous en administrant avec iustice cet Estat que vous m'avez deferé par la faueur de vos suffrages: & que ie n'abandonneray iamais la Pologne pour retourner en France: où ie ne puis aller sans grand danger à mon depart, plus grand en chemin, & extreme sur les lieux. **O**ù ma presence ne peut qu'augmenter la rebellion des factieux, & la rebellion m'obliger, contre mon naturel, à la vengeance. **O**ù de necessité il faudroit que les rebelles m'arrachassent le sceptre de la main, ou bien que ie leur rauisse la vie par les armes. **O**ù ie ne pourrois esperer iamais autre gloire que d'auoir respandu le sang de mes subjects pour maintenir l'autorité souveraine. **O**ù i'ay une mere qui embrasse tout par une ambition desreglée: un frere qui gaste tout par sa legereté naturelle: des Princes qui troublent tout par leur malice: & la Noblesse qui cherche son agrandissement dans la ruine des autres Ordres par ses violences.

Avec cela ie veux que vous sçachiez que i'ay la teste assez biē timbrée & assez forte pour porter deux Couronnes, mais que ma resolution est d'establi

des Regens ou des Vice-rois en France : où lon ne peut rien faire au préiudice de mon droit naturel: & quant à la Pologne (où mon absence pourroit alterer les affections de mes subiects) que i'enten y regner en personne. En ce faisant les plus factieux de la France se contiendront plustost en leur deuoir par la terreur des armes de Pologne (qui y peuuent auoler en dix iours par mer) que par ma presence denuée de forces. Dieu me faisant la grace de me benir en vn loial mariage i'espere donner des Rois à l'un & à l'autre Estat: vn fils enuoie de delà de ma part, ores qu'il fût encore au berceau, sera tousiours receu & reconnu Roy mieux que moy-mesme: tant les François sont jaloux de conseruer la succession de leur Monarchie aux enfans de leurs Princes legitimes.

Au demeurant puis que de si sages testes me conseillent de faire promptement le voiage de Lituanie, ie me disposeray à marcher dez que i'auray rendu les derniers deuoirs à l'ame du feu Roy mon frere. Ce que ie desire faire au plustost avec vne pompe funebre la plus magnifique dont ie puisse honorer la memoire d'vne Monarque tres-illustre.

Les Senateurs demeurèrent tres-satisfaiçts de cete responce: laquelle estant diuulgüée par toutes les prouinces de Pologne, apporta pareille satisfaction à tous les Ordres.

XXVI.  
Auis de la  
Roine-mere  
touchant le  
decès du  
Roy Char-  
les.

Deux heures après arriua à Cracouie Meric de Barbezieux sieur de Chemeraud: lequel porta au Roy la mesme nouvelle du trespas de Charles son frere, de la part de la Roine mere: laquelle luy escriuit comment elle auoit arresté sous bonne garde le Duc d'Alençon & le Roy de Nauarre sur des aduis certains qu'ils conspiroient ensemble pour dresser des partis & des factions à la desolation du Roiaume. Elle le conjuroit de retourner promptement en France: & cependant luy demandoit la confirmation de sa Regence que le Roy defunct luy auoit deferée. Elle auoit depesché aussi avec pareille commission Magdelen de Fayole sieur de Neufuy par vn autre chemin: afin que si l'vn estoit arresté par quelque accident, l'autre s'acquitàt de la mesme charge. Mais tous deux firent heureusement leur voiage, Chemeraud en treze iours & Neufuy en quatorze.

## Henry retourne de Pologne en France.

I. Henry se resout de retourner en France au desceu des Polonnois. II. Enuoie aucuns des siens deuant. III. Ordonne le iour du depart. IV. Deçoit le Comte de Tancy. V. Sort de Cracouie trauesti. VI. Est alarmé des siens. VII. Mesauenture de Pibrac. IIX. Auentures du Roy. IX. Poursuyui par les Polonnois, gaigne l'Autriche. X. Ruse qui deceut le Senat de Pologne. XI. Le Comte de Tancy attrape le Roy & luy parle. XII. Responce de sa Majesté, & zele du Comte enuers elle. XIII. Le Duc d'Alençon & le Roy de Nauarre taschent d'empêcher le retour du Roy. XIV. La Noblesse Françoisse officieuse enuers son Roy. XV. Qui reçoit tres-bon accueil de l'Empe-

# Henry III du nom, Roy LXII. 17

A  
L'An de  
Christ.  
1574.

reur. XVI. *Debat de courtoisie entr'eux.* XVII. *Leur familiarité.* XIX. *Bon aduis de l'Empereur au Roy.* XIX. *Pourquoy le Roy fut tant caressé & honoré de l'Empereur.* XX. *Largeffe du Roy enuers les officiers de l'Empereur.* XXI. *Henry est visité de Rodolfe Roy de Boëme.* XXII. *Est honoré de l'Archiduc Charles.* XXIII. *Est receu tres-magnifiquement à Venise.* XXIV. *Visité des Dames de la cité.* XXV. *Raretés de l'Arsenal de Venise.* XXVI. *Le Senat donne au Roy le mesme conseil que l'Empereur.* XXVII. *Le Roy est visité de la part du Pape.* XXVIII. *Par les Potentats d'Italie.* Modestie du Duc de Saouye. XXIX. *Princes & Seigneurs François qui vindrent des premiers au deuant de sa Majesté.* XXX. *Sa liberalité enuers le Duc de Saouye.*



**H**ENRY estoit si fort resolu à son retour en France, qu'il ne mit point en deliberation s'il y deuoit retourner : mais seulement les moiens qu'il deuoit tenir pour sortir de Pologne : ne doubta pas que si les Polonnois (qui veilloient sur luy) descouuroient ses desseins il ne fût soudain arresté & tres-estroitement gardé toute sa vie : ce qui luy eût semblé vn esclavage au lieu d'un regne. Les moiens d'executer sa resolution furent de faire entendre (comme des i aill' auoit dit aux Senateurs) qu'il vouloit auant toute ceuvre faire les honneurs funebres du feu Roy son frere : & pour donner cete croiance aux Polonnois il en fit les preparatifs avec bruit & esclat. Entre autres choses il fit acheter tout autant de farge de Florence qu'il s'en trouua dans Cracouie pour l'employer au dueil ; luy mesme prit le violer & en fit tendre tout son Palais.

I.  
Henry se re-  
sout de re-  
tourner en  
France au  
desceu des  
Polonnois.

**A**iant marqué le iour de cete ceremonie au XIIIX du mois de Iuin courant, il fit partir premierement d'Espesses pour porter à la Roine-mere la confirmation de sa Regence, & l'asseurer de son prompt retour en France. Belleure ambassadeur pour le feu Roy Charles apres de sa Majesté prit publiquement congé d'elle, sous ombre que sa charge auoit pris fin par le trespas de son Maistre : mais en effect pour disposer les cheuaux de relais iusqu'en Autriche. Il renuoia aussi Neufuy sous couleur de le renuoier à la Roine-mere : mais il auoit commandement d'aller demander passage à l'Empereur, & luy dire que Henry attendoit son sauf-conduit auant que de partir : combien que son dessein fût de ne l'attendre pas, afin que le voiant plustost qu'il ne s'attendoit il ne peût point luy dresser aucun destourbier à sortir de Pologne. Guillaume Ardier contre-rolleur general de la maison du Roy, à qui Charles son frere l'auoit donné & recommandé pour sa fidelité, fut despeché en mesme temps pour emporter la pierrerie de sa Majesté, de la valeur de trois cens mille escus. Ces quatre partans à la veuë de tout le monde n'alarmerent point les Polonnois : au contraire ils sembloient confirmer les protestations

II.  
Enuoie au-  
cuns des siés  
deuant.

que le Roy leur faisoit tous les iours de vouloir demeurer avec eux, & neantmoins pouruoir de là aux affaires de l'Etat de France.

III.  
Ordonne le  
iour du de-  
part.

Le iour auant son partement il fit auancer secretèment les sieurs de Pibrac & de Villequier: & aucuns des Gentils-hommes qu'il auoit choisis pour l'accompagner: & Villequier pour estre trop mesnager faillit à gaster tout en faisant sortir aussi son equipage. Car cela donna vne extreme apprehension du depart du Roy aux Polonnois: toutesfois ce manquement fut aucunement rabillé en faisant entendre que sa Majesté le renuoyoit pour ses affaires vers la Roine sa mere. Carqueret eut charge d'emmener hors des faux-bourgs les cheuaux du Roy & de ceux qui deuoient accompagner sa Majesté, qui n'estoient que douze Gentils-hommes: & fit filer les cheuaux l'vn apres l'autre à diuerses heures.

A  
L'An de  
Christ.  
1574.

IV.  
Deçoit le  
Comte de  
Tancy.

Le soir estant venu le Roy se coucha deuant tout le monde. Le Comte de Tancin, Tancy ou Tanchy Polonnois, Chambellan de sa Majesté tirant le rideau luy dit que le bruit estoit que cete mesme nuit il vouloit partir pour retourner en France. A quoy il respondit froidement qu'il n'auoit autre dessein que de bien dormir, & le lendemain rendre les derniers devoirs à l'ame du feu Roy son frere: & aussi-tost que Tancy fut sorti il se leua & s'habilla.

V.  
Sort de  
Gracouie  
trauesti.

Or il craignoit que sortant par la grande porte du Palais il fût decouvert: à raison dequoy il se delibera de sortir par vne petite porte proche des cuisines. Mais d'auenure Almany Italien de nation & naturalisé Polaque vn des maistres-d'hostel de sa Majesté couchoit aux cuisines & tenoit la clef de cete porte. Souuré l'ayant requis de luy laisser ouuerte pour aller à l'assignation de certaine dame, il l'obtint: & pendant qu'il amusoit l'Italien avec des sornetes, le Roy trauesti & le visage trauersé d'vn bandeau, sortit sur les dix heures de nuit. L'Italien s'estant aduisé trop tard de la fourbe fut le premier qui publia le lendemain que vrayement le Roy s'en alloit en France.

VI.  
Est alarmé  
des siens.

Le Roy estant ainsi sorti s'alla joindre aux siens hors du faux-bourg & monta vn barbe qui estoit si fougueux pour le trop long sejour qu'il auoit eu, que bondissant sans cesse la violence de son action le travailloit si fort qu'il fut contraint de descendre & de monter vne iument tres-bonne & tres-viste. Et alors ils commencerent tous à galopper à toute bride. A vn quart de lieuë de là ils rencontrerent le sieur d'Ermenuille & quatre autres François: lesquels n'estans pas du nombre de ceux qui deuoient accompagner le Roy estoient sortis sur le soupçon de son partement afin de le suyure. Ceux-ci l'alarmerent du commencement croiant que ce fussent des Polonnois qui le voulsent arrester: & ceux qui estoient avec sa Majesté mirent la main à l'espée pour les charger: mais eux s'estans iettés à terre & la supplians à genoux de leur permettre de l'accompagner, le bon Roy leur dit qu'il leur permettoit à la bonne heure.

VII.

Jusques là tout va bien. Mais voicy en suite de grandes incommo-

**A** dités, traueses & finistres auentures. Les sieurs de Pibrac & de Ville-  
 L'An de Christ 1574. quier partis le iour precedent auoient pris la charge de mener des truchemens & des guides. Mais la nuit estant sombre, la Lune n'esclairant point, ils ne rencontrerent point le Roy & se fouruoyerent: notamment Pibrac: lequel poursuiuy des Polonnois se sauua dans vn estang limoneux au milieu d'vne forest: où il demeura durant quinze heures. Sortant de là (où il laissa ses botes) nud teste & couuert de limon, il ne scauoit quelle route prendre: & aiant euité la fureur des hommes fut en danger d'estre deuoré par les bestes sauuages. Estant en ces tranfes il vid passer loing de luy vn carrosse: & courut après pour mettre fin à son infortune ou par la mort ou par la grace. Le bonheur en ce mal-heur fut pour luy que c'estoit Stanislas Sandiuge (aucuns escriuent que ce fut Laski) l'vn & l'autre Seigneur Polonnois: lequel luy ayant esté bon ami le recut humainement, malgré ceux de sa compagnie: & luy bailla des cheuaux ou son carrosse (selon aucuns) pour continuer son voyage.

Mesauanture de Pibrac.

**B** D'autre-part le Roy fut merueilleusement estonné de se trouuer en vn chemin incognu pendant vne nuit tenebreuse sans truchement & sans guide. Neantmoins se confiant en Dieu & en sa bonne fortune il suiuit la route qui luy sembla la meilleure: & aiant rencontré vn marais d'environ deux cens pas de large & demye-lieuë de long, le passa avec moins de danger que de crainte. Ce passage franchi lon ne recognoissoit plus ny voye ny sentier quelconque. Toutesfois les siens courans çà & là trouuerent vn chemin qui les conduisit dans vne forest de sapins. Le Roy & sa troupe l'enfilans rencontrerent la maison d'vn charbonnier: lequel au bruit des cheuaux monta sous le toit avec vne eschelle qu'il tira apres luy: mais estant forcé de descendre Ermenuille le prit en trouffe pour conduire le Roy iusqu'à la ville de Satura: où il arriua sur les sept heures du matin, à sept lieuës de Cra-couie, qui en valent bien plus de vingt de Françoises.

IIIX: Auentures du Roy.

**C** Le Roy s'arresta fort peu à Satura, & fit encore trois lieuës. Mais Villequier, Quelus, Carqueret, Beauuais-Nangy & Miron son medecin furent contrains d'y faire repaistre leurs cheuaux qui estoient sur les dens: & en ces entre-faites les Polonnois qui poursuiuoient le Roy au grand galop commencerent à paroistre. Miron montant soudain à cheual courut apres la Majesté pour la faire haster: ne cessant de crier que les Polonnois approchoient, & desia auoient massacré tous les François qui estoient demeurez derriere: combien qu'ils les eussent tant seulement arrestés. Cét aduis fit que le Roy piqua encore plus que deuant: & aiant passé sur vn pont de bois vne riuiere non gueable commanda aux sieurs de Liencour, de Souuré, de Chasteau-vieux & de Renty de leuer les planches du pont & les ietter dans la riuiere: & luy continua son chemin avec Larchant, Miron & du Halde: & fit si bonne diligéce qu'il arriua à Piezna premiere ville d'Austriche auant que les Polonnois le peussent attraper: la rupture du pont leur aiant fait

IX: Pursuiuy par les Polonnois gaigne l'Austriche.

perdre beaucoup de temps en allant passer ailleurs la riuere. Le gou- A  
 uerneur de Piezna iugeant bien que Henry s'en retournoit en France L'An de  
 au desceu des Polonnois le pria de passer plus outre, afin qu'il ne re- Christ.  
 ceût point de reproche des Polonnois de ce qu'il ne l'auoit point ar- 1574.  
 resté. Cela fut cause que le Roy au lieu de se raffreschir (sa iument  
 estant estouffée en ces coruées) prit des cheuaux de relais que Bellie-  
 ure luy auoit fait apprester & piqua tousiours deuant les autres.

X.  
 Ruse qui deceut le Senat de Pologne.  
 Or vne consideration notable auoit retenu le Senat de Pologne  
 durant quelques heures le lendemain du depart du Roy pour deliberer  
 s'il deuoit enuoier des gens apres luy pour le ramener. C'est qu'il y  
 auoit vn coffre au pied du liect de sa chambre dans lequel le Roy tenoit  
 sa pierrerie: mais l'ayant desia enuoiee (comme nous auons veu) il  
 auoit fait remplir de cailloux ce coffre. Le Senat inferant par le poids B  
 que la pierrerie y estoit encore doubtoit du commencement de le fai-  
 re rompre: dautant que si sa Majesté reuenoit elle s'en tiendrait of-  
 fensée. Mais en fin s'estant resolu à faire leuer la serrure, & ne trouuant  
 dedans que des cailloux, ils ne doubterent plus du dessein du Roy, &  
 despecherent apres luy les Comtes Christofle & de Tancy suiuis de  
 grand nombre de Noblesse.

XI.  
 Le Comte de Tancy attrape le Roy & luy parle.  
 Tancy piquant deuant tous avec quatre ou cinq archers suiuoit  
 de prés sa Majesté: & aiant attrapé Bellieure, Souuré, Larchant  
 & du Halde: ceux-ci tournerent à luy le pistolet à la main, Bellieure  
 mesme l'espee au poing encourageant ses compagnons à mourir pour  
 le salut de leur Maistre. A l'abordée ils demanderent au Comte s'il C  
 venoit comme ami ou comme ennemi. A quoy il respondit, qu'il ve-  
 noit en qualité de tres-humble seruiteur du Roy: & alors ils luy dirent  
 que les siens debandassent donc leurs arcs: ce qu'ils firent soudain: &  
 tous ensemble galoperent apres sa Majesté iusqu'à ce qu'ils l'eurent r'at-  
 teinte. Le Comte voulut mettre pied à terre pour luy parler à genoux:  
 mais le Roy luy commanda de demeurer à cheual: & le Comte luy  
 dit, qu'il venoit deuers sa Majesté de la part du Senat & des Seigneurs  
 Polonnois pour luy demader pardon de ce qu'ils n'auoient pas eu en telle ve-  
 neration qu'ils deuoient vn Prince si accompli que Dieu leur auoit donné  
 pour Roy: & s'il luy plaisoit de retourner en Pologne qu'il y seroit honoré,  
 reueré, & obeï comme vn Dieu en terre.

XII.  
 Respoñse de sa Majesté, & zele du Comte envers elle.  
 Le Roy luy respondit, que son Roiaume de France estoit trouble par D  
 les factions des Grands, & par le souleuement des peuples: à quoy il desiroit  
 d'aller pouruoir. Qu'après que la France seroit paisible il retourneroit en son  
 roiaume de Pologne. Qu'il auoit laissé les causes de son depart au sieur de  
 Dansy (n'agueres son ambassadeur en Danemark) pour les représenter au  
 Senat, & aux Seigneurs de son Conseil de Pologne. Au demeurant que le  
 plus agreable seruice qu'il luy scauroit faire c'estoit de se retirer & de trai-  
 ter humainement les François qui estoient demeurés derriere.

Le Comte fondant en larmes (car il aimoit cordialement le Roy)  
 & protestant qu'il ne respiroit qu'obeïssance, luy presenta vn brace-

# Henry III du nom, Roy LXII. 21

**A** celet d'agates, suppliant sa Majesté de le garder pour l'amour de son seruiteur : & luy demâda vne aiguillette de ses chausses pour la mettre entre sa peau & sa chair comme la chose la plus precieuse du monde en memoire de son Maistre. Le Roy prenant le bracelet d'une main luy donna de l'autre vne bague de douze cens escus. Cela fait, sa Majesté continua son chemin, & le Comte n'osant rien attenter par la force dans les terres de l'Empire, ( avec ce que sa troupe estoit encore bien loing de là ) retourna arriere sur ses pas, & luy renuoia tous les François que les siens retenoient prisonniers.

**B** Le Roy s'acheminant à Vienne en Autriche rencontra les sieurs d'Estré & de Mioffens qui le venoient trouuer de la part du Duc d'Alençon & du Roy de Nauarre pour empescher son depart de Pologne, ou le faire arrester en Alemagnes s'il repassoit par le Palatinat : & prendre neantmoins vn pretexte specieux de se plaindre à sa Majesté du mauvais traictement qu'ils receuoient de la Roine-mere, & l'asseurer de leur fidelité & obeïssance. Le Roy leur répondit qu'à son arriuée en France il les traicteroit comme la dignité de leurs personnes, & la proximité du sang dont ils l'atouchoient, le meritoit, & qu'en toutes choses ils l'esproueroient tres-bon frere.

**C** Vne des plus grandes incommodités que le Roy souffroit en ce voiage estoit l'absence de ses officiers: de sorte que les Gentils-hommes le seruoient au lieu d'eux le mieux qu'ils pouuoient, chacun en quelque office : & leur seruice estoit d'autant plus agreable à sa Majesté qu'ils le rendoient de bon cœur, mesmes es choses les plus viles. Tellement que Henry pouuoit dire d'eux en cete occasion ce que dit Pompée du Sénateur Faonius apres la iournée de Pharsale. Car Pompée n'ayant pas vn seul seruiteur aupres de sa personne, Faonius luy presenta de l'eau à lauer les mains : & luy acceptant ce seruice d'un personnage si illustre : *Tout sied bien (dit-il) à vn gentil courage.*

**D** Or le Roy approchant de Vienne despecha vn des siens deuers l'Empereur pour l'aduertir de son arriuée : & soudain l'Empereur enuoia au deuant de luy son Grand-escuyer avec vn carrosse pour le conduire, & vn chariot chargé de bonnes viandes qui cuisoient en marchât, si bien qu'à la rencontre sa Majesté trouua son dîner tout prest. Les Archiducs Ernest & Mathias fils de l'Empereur le vindrent accueillir à deux lieues de Vienne, & l'Empereur en personne à demye-lieuë avec trois cens cheuaux & soixante carrosses : dans lesquels les François trouuerent place : & le Roy entra dans celuy de l'Empereur à sa priere. Estant arriué au Palais Imperial, l'Emperiere descendit au pied du degré pour recevoir aussiloy le Roy, l'accompagna iusques dans sa salle (le Roy l'ayant conjurée de ne passer pas plus outre ) & l'Empereur iusques dans sa chambre. Le souper du Roy estant serui, l'Empereur reuint à l'impro- uiste & le pria de luy donner à souper. Le Roy receût ce compliment d'une grande franchise & tesmoignage de bienueillance, ils debatirent longuement à prendre la place d'honneur, tous deux la cedant recipro-

XIII.

Le Duc d'Alençon & le Roy de Nauarre tâchèt d'empescher le retour de Henry.

XIV.

La Noblesse François officieuse envers son Roy.

XV.

Qui reçoit tres bon accueil de l'Empereur.

XVI.

Debat de courtoisie entr'eux.

quemēt l'un à l'autre. Mais enfin le Roy obligea l'Empereur à la prendre, protestant que puis qu'il luy faisoit la faueur de le visiter en la chambre qu'il luy auoit donnée (où il estoit comme chez soy) iamais il ne feroit si inciuil en son endroit que de s'y mettre. Les Gentilshommes François furent aussi tres-magnifiquement traictés par les principaux officiers de l'Empereur en vne sale richement parée.

**XVII.** Le Roy attendant son equipage demeura six iours avec l'Empereur, & fut festoyé & caressé tres-somptueusement à la ville & aux champs par luy & par l'Emperiere. Ils luy firent voir leurs cabinets remplis de raretez, leur arsenal bien garni de toute sorte d'artillerie & de munitions de guerre, leurs iardins, leurs parcs, leurs escuries, dans lesquelles, outre les cheuaux de diuerses regions, il y auoit vn elefant, quatre cerfs qui tiroient vn carrosse, & des vaches aussi petites que des petis chiens. Et tout cela se faisoit avec tāt de franchise qu'ils sēbloient estre freres, & auoir passé ensemble la plus grande partie de leur vie.

**XIIX.** L'Empereur entretenant le Roy sur l'estat des affaires de France, luy cōseilla d'y establir la paix à quelque prix que ce fût entre tous ses subjects de quelque religion qu'ils fussent: n'estant pas à propos (disoit-il) qu'il y fit son entrée par l'effusion du sang & par le carnage. Que gagnant par ce moien les cœurs de tous ses subjects il les rameneroit apres plus aisément à la raison que s'il commençoit son regne par la force & violence. Ce bon conseil estoit vn grand tesmoignage de son amitié: dont le Roy le remercia: mais il le practiqua assez mal, soit par l'aduis de la Roine sa mere, soit qu'il y fût obligé par l'insolence des Religioneux.

**XIX.** Il ne se promettoit pas vn si bon accueil de l'Empereur: à cause que n'agueres il auoit emporté la couronne de Pologne sur les brigues de son fils Rodolfe. Toutefois l'Empereur considerant que tout s'estoit passé sans aigreur, & que les Polonois offensés contre Henry procederoient bien tost à l'election d'un autre Roy, en laquelle son fils pourroit auoir la meilleure part: & que sa fille estoit douairiere de France, & belle-sœur du nouveau Roy, il se resolut de le traicter avec toute sorte d'honneur & de courtoisie. Ceux qui ont caué plus auant les affaires, remarquent que l'Empereur desiroit remarier sa fille avec Henry, moienant la dispēse du Pape: & de fait il luy en fit ietter en auant quelques propos durant son sejour à Vienne: lesquels Henry sembla receuoir comme agreables, sans toutesfois y engager sa parole.

**XX.** Les sieurs de Bastardes premier Escuyer du Roy, Montigny, Galmaches & Castelnau estans arriués de Pologne avec l'equipage du Roy, sa Majesté prit congé de l'Empereur, & distribua aux Officiers de la Cour Imperiale vne bonne partie de cent mille escus, que la Roine-mere luy auoit fait tenir par lettres d'eschange à Vienne.

**XXI.** A sa premiere disnée par deça Vienne, Rodolfe Roy de Boëme fils aisné de l'Empereur (qui depuis fut eleué aussi à l'Empire) le vint trouver, n'ayant peu arriuer auant son depart, à cause qu'il estoit à trois

A  
L'An de  
Christ.  
1574.

B

C

D

Leur fami-  
larité.

Bon aduis  
de l'Empe-  
reur au Roy.

Pourquoy  
le Roy fut  
tant caressé  
& honoré  
de l'Empe-  
reur.

Largeſſe du  
Roy enuers  
les Officiers  
de l'Empe-  
reur.

**A** journées de là : dont il fit ses excuses à sa Majesté, qui se recognut grandement obligée de la courtoisie de ce Prince.

L'An de  
Christ.  
1574.

Henry est  
visité de Ro-  
dolfe Roy  
de Boëme.

La deuxiesme iournée Henry arriua à Grats : où estoit l'Archiduc Charles frere de l'Empereur, qui luy fit vne reception tres-honorable. De là il prit son chemin à gauche vers les terres des Venitiens, & ne voulut point passer par celles du Palatin du Rhin, qui luy auoit fait vn si mauuais traictement allant en Pologne.

XXII.  
Est honoré  
de l'Archiduc Char-  
les.

Par toutes les villes de la Seigneurie de Venise il trouua des ambassadeurs pour l'accueillir, & luy asseurer qu'elle receuoit vn singulier contentement de son passage : & se dispoisoit à le recevoir avec l'honneur deu à vn si grand Monarque. Arriuant à Treuis les Ducs de Neuers, de Mayenne, & le Marquis d'Elbeuf retournans de Pologne,

XXIII.  
Est receu  
tres-magni-  
fiquement à  
Venise.

**B** grossirent la compagnie de sa Majesté, qui n'auoit pas encore eu de leurs nouvelles. Estant à demy-journée de Venise six des principaux Senateurs le vindrent saluer : & s'estant auancé iusqu'à Maran, place sise dans la mer à vn quart de lieuë de Venise, le Duc & le Senat vestus de velours cramoisi le vindrent recevoir dans le Bucentaure, qui est vn grand vaisseau, lequel ne sort du canal que tres-rarement, & pour quelque occasion tres-importante. Il y auoit bon nombre de gondoles couuertes de drap d'or, dans lesquelles les François furent receus : & en voioit-on encore plus de deux mille couuertes de veloux : où estoit la Noblesse & les Dames de la cité, outre vn nombre innombrable d'autres : où le peuple s'estoit ietté par curiosité de voir cete entrée :

**C** laquelle se fit par le grand canal, avec vn tonnerre de toute sorte d'artillerie, qui couuroit l'air de fumée aussi-tost dissipée par vne infinité de feus artificiels, qui se faisoient en toutes les maisons des deux bords du mesme canal, en forme de fleurs de lis, de Lions, de Cerfs, d'Aigles, de Dragons, & d'autres figures, chose autant agreable qu'admirable. Louis Mocenic Duc de Venise luy presenta le poile porté par six Procureurs de S. Marc : & le Patriarche avec son Clergé le receut au bord du canal sous vn arc triomphal, enrichi de plusieurs ornemens, & notamment de beaux vers à la loüange du Roy & de la maison de France. Il fut logé au Palais des Fufcarins, le plus beau & plus magnifique de la ville : chaque Gentil-homme des siens fut conduit en son logis par vn **D** Sénateur : & tant le Roy que tous les François de sa suite furent traictés durant le sejour de sa Majesté ( qui fut de huit iours ) aux despens de la Seigneurie.

Deux cens Dames des plus nobles maisons de Venise habillées de satin blanc, & couuertes de pierrerie & de perles luy donnerent vn iour la collation : & sa Majesté depuis les neuf heures du soir en visitoit toutes les nuits aucunes, & mesmes ( ce qui fut trouué indecent à vn Prince de si grande & illustre reputation ) les courtisanes.

XXIV.  
Visité des  
Dames de la  
Cité.

**C** Il prit vn singulier plaisir à voir l'Arsenal de la Seigneurie, ressemblant à vne ville de grande estenduë : où il y auoit plus de cinq cens pieces de canon : des armes pour armer quarante mille hommes ; &

XXV.  
Raretés de  
l'Arsenal de  
Venise.

plus de cent galeres à couuert, neantmoins dans la mer, pourueës de A  
tout equipage. Ce qui surpassoit encore toutes les autres raretés fut L'An de  
qu'en sa presence on bastit en deux heures vne galere accomplie en tou- Christ.  
tes ses parties & presté à voguer & à combatre. Cete aisance procedoit 1574.  
de ce que toutes les pieces estant faites il ne falloit que les ajuster & les  
joindre ensemble. Il laisse à part la somptuosité des festins, l'excellence  
de la musique, & les autres plaisirs & magnificences ordinaires.

XXVI.  
Le Senat  
donne au  
Roy le mes-  
me conseil  
que l'Em-  
pereur.

XXVII.  
Le Roy est  
visité de la  
part du Pa-  
pe.

XIIX.  
Par les Po-  
tentats d'I-  
talie. Mo-  
destie du  
Duc de Sa-  
uoye.

XXIX.  
Princes &  
Seigneurs  
François qui  
vindrēt des  
premiers au  
deuant de sa  
Majesté.

La Seigneurie apres auoir receu le Roy à baloter dans le Senat, luy  
donna le mesme conseil que l'Empereur touchant les affaires de son  
Estat, c'est à sçauoir d'ottroyer la paix à tous ses subjets, sans confi-  
derer la diuersité des religions, afin de restablir & remettre par le re-  
pos son roiaume ruiné par la longueur des guerres ciuiles.

Pendant le sejour de sa Majesté à Venise, le Cardinal Boncompagne B  
y arriua de la part du Pape pour se condouloir avec elle du trespas du  
Roy Charles son frere, & se conjoûir de son heureux retour, avec de  
grandes protestations de bien-ueillance enuers elle & son roiaume.

Les Ducs de Sauoye & de Ferrare vindrent aussi au deuant du Roy  
à Venise pour luy offrir leur seruice, & le supplier de passer par leurs ter-  
res: ce qu'il fit, comme aussi par celles du Duc de Mantouë: & durant  
le sejour qu'il y fit il fut desfrayé par ces Princes. C'est chose notable  
que la Seigneurie de Venise voulant deferer au Duc de Sauoye les hon-  
neurs accoustumés, il les refusa: disant que n'estât venu là que pour ho-  
norer vn tant illustre Roy, il falloit que tous hōneurs fussent deferés au  
plus grand: remerciât neantmoins la Seigneurie de ce qu'elle l'en auoit C  
estimé digne. Sa Majesté passant à Cremone dans le Milanois Dom-  
Ioan d'Austre frere naturel du Roy Philippe II luy rendit toute sorte  
d'honneur avec les mesmes soumissions qu'il eût sceu faire à la Majesté  
Catholique.

Henry sejourna plus longuement à Turin qu'ailleurs, afin de se raf-  
reschir: & durant ce temps-là le Duc de Guise, le Marechal de Dam-  
uille, & plusieurs autres Seigneurs François vindrent au deuant de sa  
Majesté. Le Comte de Chiuerny y arriua aussi de la part de la Roine  
sa mere pour bien-heurer son retour, luy faire entendre l'estat des affai-  
res du Roiaume, & supplier sa Majesté de n'y pouruoir point deuant  
qu'elle l'eût entretenu à leur premiere entre-ueuë. Lon tenoit qu'elle  
luy donnoit particulièrement aduis d'arrester le Duc de Damuille: au- D  
quel elle portoit vne extreme haine depuis qu'il commença d'auoir  
des intelligences avec les Religionnaires: & que le Duc de Sauoye en  
aiant eu le vent en aduertit le Duc de Damuille, à sa priere interceda  
enuers sa Majesté pour obtenir son congé: & que l'aiant obtenu il se  
retira bien viste en Languedoc: protestant que de sa vie il ne verroit le  
Roy qu'en peinture. D'autres avec moins d'apparence escriuent qu'  
le Duc de Damuille par vne soudaine deffiance, & comme par vne tei-  
reur panique se retira de la Cour, quoy que sa Majesté luy eût fait vn  
accueil tres-fauorable. Le Roy aiant n'agueres honoré Souuré de la  
charge

# Henry III du nom, Roy LXII. 25

**A** charge de Maistre de la garde-robbe (laquelle il osta au Vicomte de la Guerche) l'enuoia deuers la Roine-mere pour luy assureur qu'il n'auoit point de plus grand desir que de la contenter en toutes choses: & de dependre de ses sages conseils & ordonnances tout ainsi que s'il estoit encore sous sa tutele & regence.

L'an de  
Christ.  
1574.

Le Duc de Sauoye arma quatre mille hommes pour accompagner sa Majesté iusqu'au Pont de Beauuoisin frontiere de France: où il prit congé d'elle: & le Roy luy promit de luy rendre les villes de Pignerols & de Sauihan (qu'il tenoit encore en Piedmont) en recompense des frais que le Duc auoit faits en son passage, & durant le sejour de sa Majesté en ses terres. Nous verrons tantost l'execution de sa promesse.

XXX.  
Sa liberalité  
sauers le  
Duc de  
Sauoye.

**B** J'ay voulu estendre vn peu ce voiage de Pologne à cause des notables auentures & particularités qui s'y rencontrent. Maintenant deuant que de conduire le Roy plus auant dans la France, voions combien hideuse estoit la face de ce Roiaume deplorable.

## Guerre VI contre les Religionnaires.

**C** I. Soins de la Roine-mere apres le trespas du Roy Charles. II. Sa Regence confirmée par Henry. III. Diuers projets des Religionnaires. IV. Tresue pour trois mois à eux auantageuse. V. Laquelle ils rompent les premiers. VI. Le Prince de Condé remue tout pour la guerre. VII. Mauuaise volonté du Duc d'Alençon & du Roy de Nauarre. IIX. Ligue du Marschal de Damuille avec les Religionnaires. IX. Leurs protestations reciproques. X. Les Religionnaires surprennent Castres d'Albigois. XI. Le Duc de Montpensier remet sur pied l'armée Roiale. XII. Ses exploits. XIII. Les Rochellois en desfiance. XIV. La Roine-mere les exhorte à la paix. XV. Leur response. XVI. Trahison à Lusignan. XVII. Siege de Fontenay-le Comte par le Duc de Montpensier. XVIII. Qui l'emporte par assaut pendant la capitulation. XIX. Assiege Lusignan. XX. Le prend par composition. XXI. Monbrun enleue partie de l'equipage du Roy. XXII. Guerre en Viarez. XXIII. Et en Auvergne. XXIV. Entreprises de la Nouë sans effect.

**D**



**L**E mesme iour du trespas du Roy Charles IX (qui fut le Dimanche XXX iour de May MDLXXIV) la Roine-mere despescha deux courriers par diuers chemins (comme nous auons veu ci-dessus) deuers le Roy de Pologne pour luy porter cete funeste nouvelle, & luy demander la cōfirmatiō de sa Regēce. Elle escriuit en mesme tēps aux Gouverneurs des prouinces & des places d'importance, leur dōnant aduis du decés du Roy son fils & de sa Regence, & les exhortāt de cōtenir tout le mode

I.  
Soins de la  
Roine-mere  
apres le  
trespas du  
Roy Charles.

1574.

en deuoir, attendant le retour du legitime successeur de la Couronne. <sup>A</sup>  
 Elle leur fit escrire auffi sur le mesme sujet par le Duc d'Alençon & <sup>L'An de</sup>  
 par le Roy de Nauarre: & neantmoins craignant que ces deux ieunes <sup>Christ.</sup>  
 Princes ambitieux & mal conseillés troublassent le repos du Roiaume, <sup>1574.</sup>  
 elle les fit arrester soubs bonne garde.

II.  
 Sa Regence  
 confirmée  
 par Henry.

Le Lundy dernier iour de May la Cour de Parlement, & en suite le  
 Preuost des Marchans avec les Escheuins de Paris, allerent visiter la  
 Roine-mere au Bois de Vincennes pour la supplier de prendre la Re-  
 gence du Roiaume à elle deferée par ordonnance & derniere volonté  
 du Roy defunct. A quoy elle respondit avec de grandes protestations,  
 qu'elle ne l'auoit point recherchée: mais puis que le mesme Roy son  
 fils l'auoit ainsi ordonné, & qu'une Compagnie si auguste luy conseil-  
 loit & l'en prioit, elle l'acceptoit: leur asseurant qu'elle s'y comporte- <sup>B</sup>  
 roit avec tant de soing, de vigilance & de bonne conduite, que son ad-  
 ministration respondroit à leur esperance. Le leudy ensuiuant les lettres  
 patentes en furent verifiées: & le sieur d'Espeffes aiant apporté de Po-  
 logne la confirmation de Henry, elle fut pareillement verifiée en Par-  
 lement le VI iour de Iuillet en la mesme année.

III.  
 Diuers pro-  
 jets des Re-  
 ligionnaires.

Ainsi toute la Cour & les Catholiques (excepté la faction des Mal-  
 contens) iettoient les yeux sur la Regente: Mais les Religionnaires de-  
 meuroient grandement irresolus sur ce qu'ils auoient à faire. Les plus  
 moderés tenoient qu'il falloit entretenir la paix jusqu'à l'arriuée de  
 Héry: lequel estant d'un naturel plus doux que Charles, ils en esperoient  
 aussi un traitement plus fauorable. Ioint que plusieurs lassés des cala- <sup>C</sup>  
 mités souffertes, & se ramenteuans le passé, redoubtoient l'aduenir.  
 Les plus fiers au contraire vouloient reprendre les armes, croians que  
 la Regence de la Roine-mere, odieuse aux Catholiques Mal-contens,  
 leur seruiroit d'un grand aduantage pour attirer ceux-ci à leur parti, &  
 les porter à la guerre.

IV.  
 Trefue  
 pour trois  
 mois à eux  
 auantageuse.

La Regente craignant vne nouvelle esmotion, tafchoit de plastrer  
 les affaires par de belles promesses qu'elle faisoit aux principaux de leur  
 faction, & particulierement aux Rochellois: deuers lesquels elle de-  
 puta l'Abbé de Galdagne, qui les disposa à vne trefue & sursoiance  
 d'armes pour trois mois, à commencer au premier de Iuillet, atten-  
 dant le retour de Henry: & de fait le traité fut conclu à Theré à trois <sup>D</sup>  
 lieuës de la Rochelle par le mesme Abbé, Biron & Strossy de la part de  
 la Regente, la Noüe & Mirebeau de la part des Rochellois. Cete  
 trefue estoit nommément accordée pour les pais de Poictou, Engou-  
 mois, Saintonge, Aunis, & la ville de la Rochelle: & neantmoins les  
 autres prouinces du Roiaume, qui le voudroient, pouuoient jouir du  
 benefice d'icelle. Il y auoit aussi vn article par lequel le Roy la pourroit  
 proroger encore pour vn mois: & la Regente estoit obligée de faire  
 fournir durant la trefue douze mille escus par mois aux Religionnai-  
 res pour l'entretienement des garnisons des places qu'ils tenoient, afin  
 de faire cesser leurs courses & rauages.

**A**  
L'and  
Christ  
1574.

Ce traicté estant tout à fait à l'avantage des Religioneux, les Catholiques en murmurèrent: mais pourtant les Religioneux mesmes furent les premiers qui le rompirent. Car nonobstant la publication de la trefue, la garnison de Lusignan continua de courir hostilement le pais: & celle de Fontenay-le Comte aiant fait vne caualcade iusqu'à Nantes desfit en vne rencontre cinq cens arcbusiers Catholiques: entre lesquels il y auoit bon nombre de Gentils-hommes Bretons. Le jeune Montferrand dict Langoiran tailla aussi en pieces deux compagnies de gens de pied du Baron de Montaut: tellement que la desfiance se rependait par tout, les troubles recommencerent avec autant de desordre que les precedens: dont s'ensuyuit la VI guerre contre les Religioneux.

**V.**  
Laquelle ils rompent les premiers.

**B** Le Prince de Condé avec les sieurs de Meru & de Thoré freres du Duc de Montmorency estoit refugié en Allemagne, & sollicitoit les Princes Protestans pour tirer d'eux vn puissant secours de gens de guerre, & r'entrer en France: à quoy ils auoient assez d'inclination s'il eût eu de l'argent pour soldoyer tant seulement deux mois leurs troupes. Il despescha Meru à mesmes fins en Angleterre: mais sans rien auancer: à cause du pourparlé de mariage souuent remis fus entre le Duc d'Alençon & la Roine Elizabeth: laquelle y auoit presté tousiours l'oreille, & y entendra encore volontiers ci-aprés, si bien que les articles en seront dressés, neantmoins sans effect, ainsi que nous verrons en son lieu. Il escriuit aussi souuent aux Rochellois pour les encourager à la guerre: & les exhortoit à luy fournir vne bonne somme de deniers pour le payement des estrangiers: mais ils s'en excuserent sur ce que l'année auoit esté sterile en sel: qui est leur principal reuenue: & au surplus luy offroient leurs cœurs, leurs affections, & leurs propres vies.

**VI**  
Le Prince de Condé remue tout pour la guerre.

**C** Le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre, qui auoient recherché en vain les moies d'eschapper des mains de leurs gardes en eussent fait encore vn effort, si la crainte d'offenser Henry qu'on attendoit de iour à autre ne les eût retenus. Cependant ils luy escriuirent de belles lettres avec de grandes protestations & assurances de leur fidelité & obeissance, les sieurs d'Estre & de Mioffens portans leur parole, bien qu'ils eussent des mandemens secrets pour empescher son retour en France: ainsi que i'ay marqué ci-dessus. Le Prince de Condé ne manqua pas aussi à ce deuoir: & tous trois adjoustoient à leurs soumissions de grandes plaintes contre la Regente.

**VII.**  
Mauuaise volonté du Duc d'Alençon & du Roy de Navarre.

**D** Le Marechal de Damuille plus outré que iamais cōtr'elle (pour les raisons ci-deuant touchées) traictoit avec les Religioneux afin de se fortifier de leurs armes, & les protéger des siennes. Pour affermir cete confederation il cōuoqua les Estats de Languedoc à Montpellier: mais le Parlement de Toulouse aduertit de ses desseins, s'y opposa vigoureusement: & par deux arrests du mois de Iuin fit defenses à grosses peines

**IX.**  
Ligue du Marechal de Damuille avec les Religioneux

aux sujets du Roy de s'y trouver ou d'y enuoier: enjoignant tres-ex-  
 pressément aux Seneschaux & Gouverneurs particuliers de l'empes-  
 cher. Neantmoins les Religioneux ne laisserent pas d'entrer en ce-  
 te ligue, l'heresie ne pouuant trouver de plus assurees compagnes que  
 la rebellion & la felonnie.

A  
 L'An de  
 Christ.  
 1574.

IX.  
 Leurs pro-  
 testations.

Pour la confirmation de cete confederation ils tindrēt deux assem-  
 blées des Estats de Languedoc, Guienne & Daupiné en la ville de Mil-  
 laud en Rouergue au mois de Iuillet & d'Aouſt: & enfin conclurent  
 de recognoistre Henry III pour leur Roy legitime, & le Marechal de  
 Damuille pour leur chef & gouverneur: & le Marechal s'obligea de  
 les maintenir & defendre sans distinction de Religion comme bons &  
 fideles sujets du Roy, contre tous ceux qui entreprendroient de les  
 opprimer. Mais pourtant les Religioneux prenans auantage de ce  
 qui les deuoit retenir dans les termes de l'egalité (qui est le fondement  
 de toute societé perdurable) arresterent en leur derniere assemblée,  
 que l'exercice de la Religion Romaine ne seroit point reſtabli en au-  
 cune des places par eux occupées.

X.  
 Les Reli-  
 gioneux  
 surprērent  
 Castres  
 d'Albigeois.

Ces confederations qui ne sembloient tendre qu'à la defense, com-  
 mencerent neantmoins par l'aggression. Car le Baron de Seuignac ca-  
 det de Terride, avec les sieurs de Fontrailles, Dodon, Verglas & au-  
 tres Capitaines Religioneux retournans de l'assemblée de Millaud,  
 firent vne entreprise sur Castres d'Albigeois: & fortifiés des garnisons  
 voisines, furent introduits de nuict dans le moulin qui est joignant les  
 murs de la ville sur Gourde, l'emporterent à viue force, nonobstant la  
 viue resistance de la Croſete gouverneur de la place: lequel avec trois  
 cens Corſes ou Italiens de la garnison, se defendit tres-vaillamment, &  
 rendit vn long & furieux combat emmy les ruës.

XI.  
 Le Duc de  
 Montpen-  
 sier remet  
 sur pied  
 l'armée  
 Roiale.

Ces menées des Religioneux s'uyuies d'autres actes d'hostilité,  
 obligerent la Regente de songer à la guerre: encore qu'elle eût bien  
 desiré que le Roy son fils arriuant en France eût trouué son Estat paissi-  
 ble. Par son commandement donc le Duc de Montpensier r'appella  
 ses troupes des garnisons, & y aiant joint les forces que le sieur de Ma-  
 tignon auoit en Normandie, assembla dix mille cōbatans en vn corps  
 d'armée: en laquelle estoient les sieurs de Chauigny, Puygaillard, Ri-  
 chelieu, Buffy d'Amboise, & autres bons Capitaines.

XII.  
 Ses ex-  
 ploits.

En courant le Poictou, la Saintonge & païs d'Aunis, il prit Melle,  
 Forest sur Seure, Cheureux, Aunay: & donna vn tel effroy aux re-  
 ligioneux qui tenoient quasi toutes ces contrées, qu'ils abandonne-  
 rent Soubise, Noaillé, Tonne-Charente, Rochefort, & mesmes Ma-  
 rans place fise dans vn marais à quatre lieuës de la Rochelle: où les Ca-  
 tholiques aiant mis vne bonne garnison, rauageoient le gouvernement  
 de la Rochelle iusques aux portes de la ville.

XIII.  
 Les Rochel-  
 lois en des-  
 fiance.

Le voisinage de l'armée du Duc donna vn grād soupçon de quel-  
 que trahison aux Rochellois: de sorte qu'ils redoublerent leur garde,  
 mirent garnison dans leur ville, & par les exhortatiōs de la Nouë y re-

**A** ceurent la Noblesse du pais avec laquelle ils estoient auparauant en poincte: à cause que les habitans redoubtoient que la receuant elle voulût emporter toute l'autorité & gouvernement: & la Noblesse ne pouuoit supporter le commandement de ceux qu'elle croioit estre nés pour luy obeir, notamment au fait des armes.

L'An de  
Christ.  
1574.

En mesme temps la Roine-mere despecha vers les Rochellois la Boiffiere-Briffon avec lettres de creance: lequel estant introduit apres beaucoup de difficultés dans leur ville, leur representa les raisons qui les deuoient obliger à rechercher la paix & les bonnes graces du nouveau Roy: la Regente leur offrant en cela son intercession, moienant qu'ils renonçassent à la confederation de la Noblesse du pais & des autres Eglises du Roiaume.

XIV.  
La Roine  
mere les ex-  
horte à la  
paix.

**B** Le Duc de Montpensier y joignit aussi ses lettres à mesmes fins: mais les Rochellois se deffians également de l'un & de l'autre, leur firent responce, que pour traicter de la paix generale avec toutes les Eglises du Roiaume il falloit s'adresser au Prince de Condé chef & protecteur general d'icelles: à la confederation desquelles ils ne pouuoient renoncer, veu qu'ils auoient leurs interests communs ensemble: & moins encore se separer de la Noblesse voisine, qui faisoit vn des principaux membres du gouvernement de la Rochelle. Au surplus qu'ils ne souhaittoient rien tant que la paix, & prioient Dieu qu'il fit la grace au Roy & à la Regente de l'establiir heureusement par toute la France. En quoy leurs Majestés les trouueroient aussi disposés qu'elles le pouuoient desirer de leurs sujets tres-humbles & tres-fideles.

XV.  
Leur res-  
ponse.

**C** En ces entre-faites le Duc de Montpensier aiant certaine entreprise sur Lusignan avec l'intelligence d'aucuns capitaines de la garnison, esprouua par vne contre-trahison que vraiment c'estoient des trahistres: de sorte que venant à l'execution il y perdit plus de deux cens braues hommes, lesquels aiant donné des premiers furent assommés entré deux portes sans auoir moien de defendre leurs vies.

XVI.  
Trahison à  
Lusignan.

**D** Il eût bien desiré prendre vengeance de cete trahison sur le champ: mais l'occasion le porta deuant Fontenay-le Comte, auant que la place fût de tout poinct fortifiée. Car les Religionnaires aiant esté en termes de l'abandonner, se resolurent enfin de la fortifier à la haste le mieux qu'ils peurent: & ietterent vne garnison de quatre cens hommes dedans sous la charge de Sainct-Estienne fils du sieur de Vieille-vigne: auprès duquel se rendirent aussi quelques Gentils-hommes volontaires pour acquerir de l'honneur à la defense de cete place.

XVII.  
Siege de  
Fontenay-le  
Comte par  
le Duc de  
Montpen-  
sier.

La baterie fut furieuse, & la resistance des assiegés vigoureuse. Mais enfin apres auoir soustenu vaillamment plusieurs assauts es faux-bourgs, à la ville & au chasteau, leur nombre diminuant tous les iours, ils furent reduits à telle extremité qu'il falut parlementer: & durant qu'on travailloit à la capitulation

XIIX.  
Qui l'em-  
porte par  
assaut pen-  
dant la capi-  
tulation.

la place fut emportée le XII de Septembre MDLXXIV. Toutesfois le carnage ne fut pas grand, le Duc l'ayant empesché de tout son pou-  
 voir: mais la ville fut saccagée: le gouvernement de laquelle fut bail-  
 lé à les Roches-Baritaud avec quatre cens hommes de pied, & cent  
 chevaux legers. Le Marquis de Salusses fut tué à ce siege de la part des  
 Catholiques.

XIX.  
 Assiege Lu-  
 signan.

De là sur la fin du mesme mois de Septembre le Duc ramena son  
 armée deuant Lufignan, & batit la ville & le Chasteau avec vingt  
 pieces de canon. Le Baron de Frontenay le plus ieune des freres de l'il-  
 lustre maison de Rohan (qui depuis en fut le chef par le decés de tous  
 les autres) s'estoit ietté dedans avec six cens soldats & soixante Gentils-  
 hommes. La place estoit plus forte à cause de son assiette (qui est vne  
 montagne separée) que par l'industrie humaine: & les assiegés n'eu-  
 rent pas assez de temps pour la pourvoir suffisamment de viures & de  
 munitions de guerre. Elle fut battuë d'une autre môtagne qui la com-  
 mande aucunement du costé du Midy. Il y fut tiré sept mille huit cés  
 coups de canon durant le siege.

XX.  
 Le préd par  
 cōposition.

Les assiegés se porterent tres-valeureusement à la defense: & leurs  
 frequentes forties furent aussi furieuses que les assauts des Roiaux. Mais  
 les viures & toute esperâce de secours humain leur defaillant, ils furent  
 enfin contrains de capituler & rendre la place le XXV iour de Ianuier  
 MDLXXV, le siege aiant duré trois mois & vingt-vn iour, avec des  
 continuels combats, esquels les assiegés se monstrent infatigables. La  
 capitulation fut telle. *Que les Gentils-hommes sortiroient chacun avec vn  
 courtaut, armes & bagage: les soldats avec l'arcbuse, la mesche esteinte  
 & les drapeaux ploiés dans les coffres. Que tous seroient conduits en seureté à  
 la Rochelle, ou ailleurs à egale distance, ou pour le plus six lieues plus loin.  
 Que les habitans auroient le choix de sortir aussi, ou de demeurer en leurs  
 maisons en toute assurance.* Les assiegés y perdirent vingt-cinq Gentils-  
 hommes & enuiron deux cens soldats: les assiegeans huit cens hom-  
 mes. La place fut demantelée & les fortifications rasées: mesmes la fa-  
 meuse tour de Melusine, qui a donné sujet aux fables des Romans  
 touchant cete Dame tenuë pour enchanteuse, parce qu'elle surpassoit  
 routes les autres de son temps en gentillesse d'esprit, en sçauoir, & au-  
 tres graces.

XXI.  
 Monbrun  
 enleue par-  
 tie del'equi-  
 page du  
 Roy.

En mesme temps la guerre se renouuella en Daupiné: où le Prince  
 Daupin d'Auergne fils du Duc de Montpensier estoit gouverneur  
 pour le Roy, & le sieur de Monbrun pour les Religionnaires: lequel  
 aiant desfait quatre cens hommes de l'Avant-garde du Prince, deuint  
 si orgueilleux qu'il ne trouua plus aucune entreprise ny mal-aisée ny  
 perilleuse: de sorte que par vne temerité insupportable, il dressa des  
 embusches à ceux qui conduisoient le bagage du Roy arriuât en Fran-  
 ce, & en emmena vne partie. Il attaqua Die: mais il en fut vigoureu-  
 sement repoussé par le sieur de Glandage gouverneur de cete ville, qui  
 est siege episcopal, vni neantmoins, à cause de son petit reuenu, à celuy  
 de Valence.

A  
 L'An de  
 Christ.  
 1574.

B

C

1575.

D

**A** D'autre-part le Prince Daufin prit Alais & Oſte. Veſſaux petite ville entre Priuas & Aubenas, fut ſurpriſe par Sainct-Thomas ſur les rebelles: & peu après reprife ſur luy-mefme par Rohegude. Nonnay fut enleué aux Catholiques par Sainct-Romain, & Chalença par Peregourdes. Le meſme Prince aſſiegea le Pouſin: où aiant fait breſche raifonnable, les aſſiegés perdirent cœur, abandonnerent de nuit la place & ſ'enfuirent à Priuas hommes & femmes. Les Roiaux entrans le lendemain dedàs le ſaccagerent & bruſlerent. La priſe du Pouſin remit quaſi tout le Viarez en l'obeiſſance du Roy: & Grane, Loriol & Roinacs'eſtans rendus au Prince, faciliterent le ſiege de Liuron; duquel ie parleray vn peu après.

XXII.  
Guerre en  
Viarez.

**B** L'Auuergne eut auſſi quelques bourraſques de cet orage. Le ſieur de Montal aiant renfermé le Vicomte de Lauedan dans Ploux y planta le ſiege. Le Vicomte de Gordon, Langoiran, Viuans & la Haye Lieutenant general de Poictou, aians mis enſemble douze cens combatans pour aller au ſecours des aſſiegez, Montal ſe retira avec ſon canon, encore qu'il fût le plus fort en nombre d'hommes, mais mal-armés, & la pluſ-part ſans diſcipline militaire. Or la Haye homme factieux, quoy qu'officier en la iuſtice, auoit prit les armes, & ſ'eſtoit ſolement ligué avec les Religionnaires comme partiſan des Catholiques mal-contens, pour quelque meſcontentement qu'il auoit luy-mefme de n'eſtre pas aſſez abſolu en ſa patrie. Sa troupe eſtoit de cinq. cens cheuaux, compris les Argolets, armés de ſalades. Nous verrons bien-toſt comment il fit vne fin digne de ſa perfidie.

XXIII  
Et en Au-  
uergne.

**C** La Nouë, qui commandoit dans la Rochelle, ne voulant pas demeurer touſiours enfermé pour la crainte du Duc de Montpenſier, fit des entrepriſes ſur Noailay & ſur Marans: toutesfois il ſe trouua court à l'exécution. Le Comte de Montgommery fils de celuy qui nagueres auoit eſté decapité à Paris, fut repouſſé à Sainct-Jean d'Angely qu'il ſ'eſtoit promis d'emporter par intelligence avec aucuns trahiſtres de la ville. Ainſi de tous coſtés on faiſoit des coups fourrés: mais de quelque part qu'il y eût du gain la France y trouuoit touſiours de la perte.

XXIV.  
Entrepriſe  
de la Nouë  
ſans effect.

**D** Or puis que nous auons laiſſé de nouueau le Roy à la frontiere de France retournant de Pologne, il le faut aller rencontrer à ſon entrée, voir quel accueil il receura de ſes ſubjets: & en ſuite ſon ſacre & ſon mariage.

## Retour de Henry III en France. Ses deportemens à l'entrée de ſon regne.

- I. Le Duc d'Alençon & le Roy de Nauarre ſont mis en liberté par le Roy.
- II. Qui fait Mareſchaux de France Bellegarde & Monluc.
- III. Demandes artificieufes des Religionnaires & Mal-contens.
- IV. Reſponſe

paternelle du Roy. V. Qui est receu des François avec grande alegrësse. <sup>A</sup>  
 VI. Il cherche le repos & ses plaisirs. VII. Et se resout mal-à propos à la <sup>L'An de</sup>  
 guerre. IIX. Il regle sa maison. IX. Protestations de Monsieur & du <sup>Christ.</sup>  
 Roy de Nauarre à sa Majesté. X. Le Roy à Auignon. XI. Siege de Li- <sup>1575</sup>  
 uron. XII. Mal-heureux aux Roiaux. XIII. Vaillance de Roësses & de  
 ta Haye. XIV. Bonne resolution des assiegés. XV. Haine de la Roine-  
 mere contre Bellegarde. XVI. Le Roy accueilli d'iniures deuant Liuron.  
 XVII. Fait leuer le siege. XIIIX. Le Marechal de Danuille prend S.  
 Gilles. XIX. Et S. Romain Aigues-mortes. XX. Le Roy s'enrolle aux  
 Penitens d'Auignon. XXI. Trespas du Cardinal de Lorraine. XXII.  
 Ses protestations au Roy es dernieres heures de sa vie. XXIII. La Roi-  
 ne-mere troublée de visions apres la mort du Cardinal. XXIV. Trai-  
 cté de mariage entre Monsieur & la Roine d'Angleterre. <sup>B</sup>

I.  
 Le Duc d'A-  
 lençon & le  
 Roy de Nau-  
 uarre sont  
 mis en li-  
 berté par le  
 Roy.



ENRY estant donc arriué au Pont-de Beau-  
 uoifin frontiere de France, la Regëte sa mere s'y  
 achemina pour l'accueillir: & emmenant quād  
 & elle le Duc d'Alençon & le Roy de Nauarre,  
 les luy presenta: & apres luy auoir deduit som-  
 mairement les causes pour lesquelles elle leur  
 auoit donné des gardes depuis le trespas du Roy  
 Charles ( dont elle luy auoit escrit amplement  
 en Pologne ) elle les remit à la discretion & disposition de sa Majesté: <sup>C</sup>  
 qui sur le champ leur osta les gardes, & leur oëtroia pleine liberté, leur  
 assurant qu'eux demeurant dans les termes du deuoir il les traicteroit  
 tousiours comme ses freres. Marguerite Roine de Nauarre accompa-  
 gnoit sa mere & son mari en ce voiage: mais c'estoit pour la confide-  
 ration du Duc d'Alençon son frere, avec lequel elle auoit vne amitié  
 plus que fraternele.

II.  
 Qui fait Ma-  
 rëschaux de  
 France Bel-  
 legarde &  
 Monluc.

En cete rencontre le Roy donna le baston de Marechal de France  
 à Roger de Sanlary Seigneur de Bellegarde, encore qu'à l'induction  
 de ses ennemis & enuieux sa Majesté eût beaucoup relasché de l'amitié <sup>D</sup>  
 qu'il luy auoit tousiours tesmoignée. Peu de iours apres il honora aussi  
 Blaise de Monluc de pareille charge: & l'aiant pressé de prendre la  
 Lieutenance generale pour sa Majesté en Guienne, cet ancien Capi-  
 taine sentant diminuer ses forces par les infirmités que l'âge & les blef-  
 seures luy cauoient, s'en excusa contre l'opinion de plusieurs qui croi-  
 oient que l'ambition du commandemēt ne s'esteindroit iamais en luy  
 qu'avec la vie. Aussi s'en repentit-il apres qu'il vid que le Marquis de  
 Villars possedoit le gouuernement qu'il venoit de refuser: la jalousie  
 excitant en luy les aiguillons de l'ambition naturelle aux grands cou-  
 rages.

III.

Le Roy arriuant en son Roiaume, les Religionnaires & les Catho-  
 liques Mal-contens (dits autrement Politiques) ligués ensemble, de-  
 puterent deuers sa Majesté pour luy offrir leur seruice & obeissance:

**A** neantmoins avec certaines conditions qui tendoient en apparence à Demandes artificieuses des Religioneux. vne grande reformation de l'Estat: mais en effect les vns cherchoient leur satisfaction au changement des directeurs & ministres de l'Estat, esperant eux-mesmes d'y auoir la meilleure part: & les autres demandoient la liberte de conscience pour faire prendre plus auant racine à la nouvelle opinion, & abolir la religion Catholique. Ils assaisoient leurs remonstrances de grandes plaintes des mauuais traictemens qu'ils disoient auoir receus par le passé: ce qui leur faisoit craindre l'aduenir si sa Majesté ne pouruoyoit promptement aux desordres du Roiaume. On tenoit que le Mareschal de Damuille estoit auteur de cete proposition: sa deffiance luy donnant vne extreme inquietude d'esprit depuis que le Roy par l'aduis de la Roine-mere l'auoit voulu faire arrester prisonnier à Turin. Car quoy qu'il eût eschappé ce danger par l'intercession du Duc de Sauoye, il ne laissa pas d'en demeurer tousiours outré tant contre le Roy que contre la Roine-mere: les embusches de laquelle il redoubtoit encore.

**B** Le Roy (qui estoit d'un naturel gracieux & debonnaire) receut en bonne-part les plaintes & remonstrances de ces deputés: & leur promettant de pouruoir au plustost à tout, les exhorta à la paix: à l'affermissement de laquelle entre tous ses sujets sans distinction de Religion, il protestoit de vouloir contribuer ses soins avec vne affection paternelle. Tellement qu'ils ne pouuoient demeurer que tres-satisfaits de sa responce, & mesmes ils l'eussent esté des effects de ses protestations, si leurs intentions eussent correspondu à celles de sa Majesté: qui IV. Responce paternelle du Roy. vraiment ne desiroit rien moins que la guerre.

**C** La Cour grossissoit tousiours par l'arriuee des Seigneurs François venans au deuant de leur nouveau Roy pour se cōjouir de son heureux retour qu'ils auoient crain de uoir estre plus mal-aisé & plus dangereux: & sa Majesté aiant trauersé le Daupiné arriua à Lyon sur la fin du mois de Septébre: où les Cardinaux de Lorraine & de Guise, le Chancelier de Birague, le sieur de Moruilliers, les quatre Secretaires d'Estat, & tout ce qui restoit de la Cour se joignit ensemble, apres auoir fait les soumissions deuës au legitime successeur de la Couronne. V. Qui est receu des François avec alegresse.

**D** Cependant le Roy commença de carresser les Dames: desquelles il s'estoit sevré pendât qu'il estoit parmi les Polonois, nation plus seueré que la nostre. Le feu d'Amour, comme le plus puissant, estouffant en luy tout ce qui restoit de la chaleur martiale (laquelle luy auoit acquis tant de reputation deuant qu'il allât en Pologne) lon apperceut que toutes ses inclinations tendoient à chercher le repos & prendre ses plaisirs dans les delices de la France. VI. Il cherche le repos & ses plaisirs.

Ses deportemens mols & effeminés commencerent aussi-tost de raualler l'estime qu'on auoit auparauant de luy: quoy que ses intentions touchant le gouuernement de son Estat fussent loüables & pieuses. Car il desiroit bien la paix & vnion de tous ses sujets: mais il entendoit trauailler à ce qu'il n'y eût point d'exercice d'autre Religion VII. Et se resout mal-à propos à la guerre.

que de la Catholique par toute l'estendue de son Roiaume. Resolution <sup>A</sup> vraiment saincte, s'il l'eût peu mettre à execution par vn effort de <sup>L'An de</sup> l'autorité absoluë sans en venir aux armes. Mais il deuoit considerer <sup>Christ.</sup> que les Religionnaires estoient alors si puissans & si obstinés (veu mes- <sup>1575.</sup> mes que les Catholiques Mal-contens estoient ligués avec eux) qu'il ne pouuoit executer le second chef de cete resolution sans destruire le premier: estant impossible de maintenir ses sujets en bonne paix s'il vouloit priuer entierement les Protestās de l'exercice de leur religion, pour lequel ils auoient pris si souuent les armes. Aussi n'auoit-ce pas <sup>B</sup> esté l'aduis de l'Empereur, ny des Venitiens lors qu'il passa par leurs terres: ny des plus sages testes de la Cour, qui preuoyoient bien le danger qu'encourroit l'Estat si le Roy dez l'entrée de son regne s'heurtoit à cete entreprise. Ils conseilloient à sa Majesté qu'en reestabliſſant la religion Catholique par tout le Roiaume, il permît l'exercice public de la pretendue reformée en deux ou trois lieux de chaque Bailliage & Seneschaucée, & non ailleurs, si ce n'est priuément & sans scandale, aux Seigneurs de marque. Car ils s'asseuroient que les Religionnaires demeureroient contens de cete ordonnance: laquelle estant grandement auantageuse aux Catholiques, le Roy pourroit prendre avec le temps tant d'autres auantages sur les Religionnaires, que sans aucun hazard il esteindroit la rebellion, & extirperoit l'heresie. Ce conseil <sup>C</sup> (approuué mesmes par Monluc immortal ennemi des heretiques) n'ayant pas esté suyui, nous verrons cōme derechef tout le Roiaume fut embrasé des guerre ciuile. Ceux qui defendent le procedé du Roy alleguent que les insolences & les attentats intolerables des Religionnaires obligerent sa Majesté à prendre cete resolution de les domter par la force. Nous en auons desia marqué vn exemple en l'enleuement fait par Monbrun de partie de son equipage. Les surprises d'aucunes villes depuis le retour du Roy, & d'auenture les iniures que les Religionnaires vouirent contre sa Majesté au siege de Liuron, ne luy furent pas moins sensibles.

<sup>D</sup>  
IIX.  
Il regle sa  
maison

Cependant le Roy desirant regler son Roiaume commença par sa maison: & entre autres choses ordonna que les officiers de sa bouche fussent pris de la race de ceux qui l'auoient esté soubz Henry II son pere & François II son frere: afin qu'ils luy fussent d'autant plus fideles. Certes on ne sçauroit vser d'assez de precaution pour le salut de la personne sacrée du Monarque. Et neantmoins nous auons veu depuis ces offices-là venaux comme les autres. Il ordonna aussi que tous ceux qui auoient à luy demander quelque chose missent eux-mesmes leurs placets ou requestes és mains de sa Majesté: afin qu'en y pouruoyant sans l'intercession des Princes & Grands de la Cour, les demandeurs en eussent toute l'obligation à sa Majesté seule. Luy-mesme s'obligeoit de donner audience à toutes personnes durant vne heure par chacun iour: ce qu'il reduisit après à deux jours de la sepmaine: & enfin cete loüable coustume s'esuanouit par le renouvellement des troubles.

# Henry III du nom, Roy LXII. 35

**A** Le iour de la feste de Toussaincts le Roy estant encore à Lyon fit sa Communion : & avec sa Majesté Monsieur & le Roy de Navarre : lesquels s'estans prosternés à ses pieds le supplierent d'oublier le passé avec protestation de fidelité & d'obeissance inuiolable à l'aduenir : ce qu'ils iurerent sur leur part de Paradis, & par le Dieu qu'ils alloient recevoir au Sacrement tres-auguste.

**IX.**  
Protestatiōs  
de Monsieur  
& du Roy  
de Navarre  
à sa Majesté.

*Journal  
de Henry  
III.*

**B** De Lyon le Roy descendit à Avignon par le Rhosne fleuve tres-rapide : sur lequel quelques vaisseaux se perdirent avec grand nombre de personnes : & entre-autres vn dans lequel estoit toute la cuiisine de la Roine de Navarre. Le Cardinal d'Armagnac Legat pour sa Saincteté à Avignon receut sa Majesté avec grand honneur & magnificence. Mais cete entre-veüe apporta vn tel ombrage aux Religiónaires qu'ils se resolurent plus fierement que iamais à la guerre.

**X.**  
Le Roy à  
Avignon.

D'autre-part le Roy piqué de leur audace, repasât en son esprit les moiens de les ranger au deuoir par la force de ses armes, commanda au Marechal de Bellegarde d'aller mettre le siege deuant Liuron, place iusqu'alors peu renommée : mais tres-forte d'assiete, tres-bien réparée, munie de gens de guerre & de toutes prouisions necessaires à la defense. Le Prince Daufin remît à cet effect es mains du Marechal l'armée Roiale, composée de quatre compagnies du regiment des Gardes, douze de Daufinois, neuf de Piemontois, onze enseignes de Suisses : quatre compagnies d'hommes-d'armes François, avec vingt-trois pieces de grosse artillerie.

**XI.**  
Siege de Liuron.

**C** Le Marechal n'oublia rien du deuoir d'un bon Capitaine en ce siege. Il fit dresser plusieurs bateries de diuers endroits, & les remua selon les occasions. Il fit bresche par tout, & y donna plusieurs assauts avec bon ordre. Il fit tant par ses exhortations que les Suisses mesmes contre leur coustume & contre leurs reseruations, monterent à leur tour à la bresche. Mais les assiegés autant les femmes que les hommes, rapportoient tant de diligence à reparer les ruines, & combattoient avec tant de vigueur & de courage, que les Roiaux furent tousiours repoussés & culbutés avec perte. Il fit iouer vne mine qui ne reüssit pas à l'auantage des assiegeans.

**XII.**  
Mal-heureux aux  
Roiaux.

**D** Roësse Gentil-homme Daufinois, qui commandoit dedans avec quatre cens hommes d'elite, outre les habitans, aiant esté tué à vn assaut, le commandement fut deferé à la Haye, à cause de sa generosité & hardiesse, quoy qu'il ne fût âgé que de vingt-trois ans, & en meilleure estime de soldat que de Capitaine. Neantmoins il s'acquita tres-dignement de sa charge, & fit voir à l'espreuue qu'un homme de grand courage est capable de toutes choses grandes.

**XIII.**  
Vaillâce de  
Roësse & de  
la Haye.

Cependant les munitions de guerre, & le payement manquant à l'armée roiale par l'artifice de la Roine-mere (laquelle haïssant à mort le Marechal, l'auoit fait engager à ce siege pour luy faire perdre sa reputation) l'armée commença à souffrir beaucoup, & par mesme moien à murmurer, & à se dissiper. Les assiegés au côté aians receu

**XIV.**  
Bonneresol  
ution des  
assiegés.

vn renfort de cent hommes de guerre ne cessoient de harceller & pro-  
uoquer les Roiaux avec mespris, brocars & iniures. Vne femme s'alla  
asseoir sur la bresche avec sa quenouille à la ceinture, & filant à la veuë  
des assiegeans, monstroit par son assurance combien deuoient estre  
asseurés les hommes.

A  
L'An de  
Christ.  
1574.

XV. Or la haine de la Roine-mere enuers Bellegarde procedoit de la ja-  
lousie qu'elle auoit de ce que le Roy le cherissoit sur tous les fauoris:  
& qu'elle craignoit que possedant entierement l'esprit & les affections  
de son Maistre, elle fût enfin decreditée. Aussi fit-elle joüer tant de  
ressors, que (comme ie vien de dire) les faueurs du Roy à l'endroit du  
Mareschal en estoient desia grandement relaschées.

XVI. Le Roy estant venu en personne à ce siege fut accueilli aussi de poi-  
gnantes & sales iniures par les assiegés. *Hau massacreurs (disoient-ils)  
ne pensez pas auoir affaire avec des gens surpris dans leurs lits pour les es-  
gorger, comme vous fites l'Admiral & tant d'autres gens de bien: nous nous  
garderons bien de vos trahisons & perfidies. Que ces mignons de Cour mas-  
qués & goderonnés approchent, & nos femmes leur apprendront qu'elles  
sçauent defendre leur pudicité aussi vigoureuement que leurs maris leurs  
vies.*

XVII. Il ne faut pas doubter que le Roy ne restât griefuement offensé de  
telles paroles: mais n'en pouuant prendre vengeance, à cause que les  
maladies & l'hyuer incommodoient grandement son armée, il fit le-  
uer le siege le XIII iour de Ianuier en l'année suyuant, sous couleur  
d'aller à Reims pour se faire sacrer & couronner suyuant la coustume  
de ses ancestres. Les troupes Piemontoises repasserent aussi-tost les  
mons: les Daufinoises retournerent en leurs maisons: les Reistres  
furent baillés au Mareschal de rais pour les mener en Prouence:  
& les Suisses au Duc d'Vzez: auquel le Roy donna le gouuernement  
de Languedoc (quoy qu'il professaît encore le Calvinisme) pour l'op-  
poser au Mareschal de Damuille son ennemi: faisant estat que la hai-  
ne seroit vne plus puissante passion en luy que la consideration de  
sa Religion: laquelle il abjura bien-tost après pour embrasser la Ca-  
tholique.

XVIII. En ces entre-faites le Mareschal de Damuille assisté des Religionnai-  
res, tenoit la campagne. Il auoit desia battu la ville de Saint-Gilles, sise  
sur les confins de Languedoc, si prez d'Auignon que le Roy y estant  
durant la batterie pouuoit entendre le bruit du canon. Mais sa Majesté  
aiant ses forces deuant Liuron, ne peut faire aucun effort pour la secou-  
rir: & pas vn des courtisans ne se mit en deuoir de se présenter à ce sie-  
ge pour y donner vn coup d'espée ou rompre vne lance: de sorte que dás  
peu de iours la place fut rendue au Mareschal de Damuille.

XIX. En ce mesme temps Aigues-mortes ville maritime, vne des plus  
fortes & plus importantes de Languedoc, fut surprise par Saint-ro-  
main, y aiant fait joüer des sauliffes (ce sont de grosbourlets ou longs  
saçs pleins de poudre) contre deux portes, si heureusement qu'elles  
sauterent

# Henry III du nom, Roy LXII. 37

**A** sauterent hors de leurs gons : de sorte que par l'effort de ces artifices il se rendit dans vne heure maistre d'une place que lon estimoit comme imprenable par la force.

L'an de  
Christ.  
1575.

Durant le sejour que le Roy fit à Avignon (où il y a diuerses confrairies de Penitens) il s'enrolla en celle des Blancs, comme firent aussi Monsieur, le Roy de Nauarre, & la pluspart des Courtisans, avec moins de deuotion que de complaisance. La Roine-mere donna son nō à celle des Noirs, & le Cardinal d'Armagnac Legat du Pape estoit de celle des Bleus. Tous firent leurs processions avec vne deuotieuse humilité : à tout le moins par l'apparat & apparence exterieure.

XX.  
Le Roy s'en  
rolle aux Pe-  
nitens d'A-  
uignon.

**B** Le XXVI iour de Decembre Charles Cardinal de Lorraine, âgé de LII ans, fut emporté de cete vie à l'autre par vne sievre continue, aiant pris le ferein à vne de ces processions en portant la Croix de sa Confrairie. Aucuns tenoiēt que ses jours luy furent abregés par poison. Son trespas apporta autant de joye aux Religionnaires (qui le haïssioient à mort) que de regret aux Catholiques, qui le tenoient pour vne des plus fortes colonnes de leur Religion, & pour le fleau des heretiques.

XXI.  
Trespas du  
Cardinal de  
Lorraine.

**C** Le Roy l'estant allé visiter à l'heure que le S. Sacrement luy fut porté, il se leua du lict avec vne robbe de chambre sur sa chemise pour receuoir son Redempteur à genoux, après auoir protesté deuant ses deux Maistres le Roy des Cieux & son Roy en terre (ainsi en parla-t-il) que iamais il n'auoit rien fait ny pensé qui peūt prejudicier à l'Estat de la France. Il recommanda ses neueus au Roy & à la Roine-mere, qui estoit aussi presente : & à ses neueus le seruice de leurs Majestés.

XXII.  
Ses prote-  
stations au  
Rōy.

**D** C'est la verité que ce fut vn tres-grand & tres-illustre Prelat, tant par sa naissance que par sa rare erudition, jugement solide, eloquence & intelligence des affaires d'Estat. Sa vie n'estant point scandaleuse, ses predications (car il montoit souuent en chaire) edifioient d'autant plus son auditoire. Il fut admiré au Concile de Trente, & y seruit dignement le Roy contre les entreprises des Espagnols. Il r'abbaiſſa l'audace de Beze & des autres Ministres au Colloque de Poissy. Aucuns ont tenu qu'il estoit trop passionné pour l'agrandissement de sa maison : & que François Duc de Guise plus moderé que luy estant vn iour assis en conference avec le Cardinal, & ne pouuant approuuer ses desseins ambitieux, jetta son chapeau à terre en disant, *Ha ! mon frere, l'excès de vostre ambition ruinerà vn iour nostre maison.*

XXIII.  
Ses meurs  
& condi-  
tions.

Il auoit tenu le plus haut degré en credit auprès de la Roine-mere : laquelle l'auoit eu si auant en son esprit durant sa vie, que mesmes après sa mort elle en eut l'imagination troublée, l'ayant en vision de jour & de nuict avec frayeur & horreur. C'est pourquoy aussi le Roy Charles le voiant plus attaché aux affections de la Roine sa mere qu'aux siennes ne l'aimoit pas : & Henry qui auoit de pareilles impressions en cela que son frere, ne fut pas marri de son trespas. Certes les Rois ne veulent point de seruiteurs liés à d'autres maistres : mais de-

XXIV.  
La Roine-  
mere trou-  
blée de vi-  
sions après  
la mort du  
Cardinal.

mandent les affections de leurs subjets toutes entieres.

XXV.  
Traicté de  
mariage en-  
tre M<sup>rs</sup>ieur  
& la Roine  
d'Angle-  
terre.

En ce mesme temps Elizabeth Roine d'Angleterre enuoia vne celebre ambassade à Henry, pour en apparence se conjoûir de son heureux retour de Pologne: mais en effect pour fauoriser les affaires des Religionnaires, & interceder enuers sa Majesté pour la deliurance des Mareschaux de Montmorency & de Cossé. Le Roy dissimulant aussi de sa part (miserable condition des Princes, qu'ils soient contrains de dementir ordinairement leurs pensées) recut cete ambassade avec grande magnificence, & remit sur le tapis le mariage du Duc d'Alençon son frere avec Elizabeth, assés agreable à toutes les deux parties: mais n'estant point arresté au Ciel, quelques efforts que lon en face, & que mesmes les articles en soient accordés, il ne fera jamais accompli sur la terre.

A  
L'An de  
Christ.  
1578.

B

## Sacre & mariage du Roy. Continuation de guerre ciuile:

*I. Le Roy demande la fille du Roy de Suede en mariage. II. Quite cete recherche & demande Louise de Lorraine. III. Est sacré & couronné. IV. Espouse Louise. V. Augure sinistre. VI. Fr. de Luxembourg mescontent du Roy. VII. D'où procedoit la sterilité de Louise. VIII. Le Roy fait son entrée à Paris. IX. Le Mareschal de Damuille ligué avec les Religionnaires. X. Insolentes demandes des Rebelles. XI. Response du Roy. XII. Perfidies de la Haye Lieutenant general de Poictiers. XIII. Condamné à mort & executé. XIV. Prise d'Uzerche, de Briue & de Perigueux. XV. Du Mont-S. Michel. XVI. Estat de Languedoc. XVII. Montbrun pris & decapité. XVIII. Les Rochellois font les pirates. XIX. L'isle de Réprise & reprise en vn mesme iour. XX. Declarations du Roy pour r'appeller les Rebelles au deuoir. XXI. Les Rochellois refusent ses offres. XXII. Elizabeth uesue du Roy Charles se retire en Alemagne. XXIII. Le Roy cede le Duché de Bar au Duc de Lorraine.*

D

I.  
Le Roy de-  
mâde la fille  
du Roy de  
Suede en  
mariage.



**A** PRES le decés du Cardinal de Lorraine il y eut vn soudain changement en l'esprit du Roy touchant son mariage. La Roine-mere desiroit qu'il prît femme de nation estrangere, afin que l'ignorance de la langue & des mœurs Francoises rendant sa bru d'autant plus incapable des affaires d'Etat, elle retînt tousiours le premier lieu d'autorité auprès du Roy son fils au gouvernement du Roiaume. A cet effect elle luy auoit fait trouuer bon d'enuoier de la part de sa Majesté

**A** Claude Pinart vn des quatre Secretaires d'Etat deuers Iean Roy de Suede, pour luy demander en mariage Elizabeth sa fille, belle en perfection: & fit apporter en France son pourtrait, esperant que le Roy le voyants'en rendroit plus amoureux que par l'ouïe.

Mais le trespas du Cardinal arriuant là dessus, elle se trouua frustrée de son attente. Car dez l'année precedente le Roy passant à Nancy en allant en Pologne ( ainsi que j'ay touché ci-dessus ) fut espris del'excellente beauté de Louïse de Lorraine fille du Comte de Vaudemont: & dez-lors l'eût espousée, ou en eût conclu le mariage sans la consideration du Cardinal de Lorraine: lequel ( disoit-il ) se fût rendu plus orgueilleux, & du tout insupportable par cette alliance. Aussi-tost donc que le Cardinal eut rendu l'ame, sa Majesté fit faire vn pourtrait de Louïse & l'enuoia demander en mariage à son pere & au Duc de Lorraine par Philippe Huraut Sieur de Chiuerny: & le chargea de quantité de riche pierrerie pour la Princesse Lorraine. Le Roy de Suede aduertit de ce changement, le receut à affront & iniure: & Pinart estant encore à sa Cour ( où il auoit esté honorablement accueilli ) courut fortune de sa vie. La Roine-mere ne se sentant pas assez puissante pour esteindre le feu amoureux de son fils par aucuns artifices, fut contrainte de dissimuler son mescontentement & d'approuuer ce mariage.

**C** Louïse aiant esté emmenée en France par le Duc de Lorraine & le Comte de Vaudemont ( qui ne s'estoient iamais promis tant d'honneur ) le Roy aüec toute sa Cour s'en alla à Reims, où il fut sacré & couronné par le Cardinal de Guise le XV de Feurier MDLXXV, en mesme iour qu'il l'auoit esté l'année precedente en Pologne, aiant ainsi affecté cete rencontre.

Le lendemain il espousa Louïse: les vertus & perfections de laquelle faisoient promettre au Roy & à toute la France vn singulier bonheur de ce mariage. Mais Dieu n'y aiant pas donné sa grace & benediction, il n'y en eut point de lignée.

**D** Lon obserua qu'au Sacre du Roy le cantique *Te Deum*, que l'Eglise chante en tesmoignage de reioüissance publique, & qu'on auoit accoustumé de chanter en pareilles celebrites, fut omis en celle-ci: & qu'en l'vne & l'autre ceremonie la Messe ne fut acheuée qu'à Vespres. Tout cela fut aucunement scandaleux, & pris par plusieurs à sinistre augure.

François de Brienne de l'illustre maison de Luxembourg auoit recherché Louïse en mariage: & s'estant trouué au Sacre & aux noces du Roy, sa Majesté luy dit ces mots: *Mon cousin, j'ay espousé vostre maistresse: mais ie veux en contre-change que vous espousiez la mienne*: entendant la Damoiselle de Chasteau-neuf de la maison de Rieux en Bretagne ( vne des filles de la Roine - mere ) laquelle le Roy auoit aimée, tant à cause de la gentillesse de son esprit, que pour sa beauté singuliere, & la Roine-mere fut vn temps en crainte qu'il l'espousât.

II.  
Quitte cete  
recherche  
& demande  
Louïse de  
Lorraine.

III.  
Est sacré &  
couronné.

IV.  
Espouse  
Louïse.

V.  
Augure si-  
nistre.

VI.  
Fr. de Lu-  
xembourg  
mescontent  
du Roy.

Luxembourg luy respondit: *Sire, ie suis tres-joyeux de ce que ma Maistresse a rencontré tant de bon-heur & tant gagné au change. Mais ie supplie vostre Majesté de me donner temps à merefoudre à un autre mariage.*

L'An de  
Christ.  
1575.

Le Roy le pressant serieusement en luy disant qu'il vouloit que ce fût à l'heure mesme, il luy demanda huit iours de grace: lesquels sa Majesté aiant restreint à trois, il monta à cheual & se retira secretement de la Cour, l'amour qui l'auoit asserui sous l'empire de Louïse ne le pouuât si promptement captiuier sous la tyrannie d'une nouvelle maistresse.

VII.  
D'où pro-  
cedoit la  
sterilité de  
Louïse.

Louïse pourtant ne l'aima iamais d'amour aiant donné ses affections à Pol frere de Jean Comte de Salmes: lequel sans la recherche du Roy l'eût espousée. Et elle ne viuant qu'en cet objet de ses premieres amours (quoy qu'elle aimât & honorât le Roy, comme doit vne sage & chaste espouse) conceut neantmoins vn si poignant regret de cete separatió, B que l'eminente grandeur à laquelle elle estoit eleuée par son mariage, ne luy peut oster ny l'adoucir: de sorte que la continuelle langueur qui la dessechoit, produisit en elle vne espee de fieure lente que les Medecins appellent *Hebrique*, comme qui diroit *habituelle*: laquelle la rendit sterile. Toutesfois le Roy fut si discret, que bien qu'il eût cognoissance de ce defect, il ne la voulut point repudier ny se separer d'elle.

IIIX.  
Le Roy fait  
son entrée à  
Paris.

Or Henry apres son Sacre aiant rendu les vœus accoustumés en l'Eglise S. Magloire & en l'Abbaïe S. Denys, fit son entrée en sa bonne ville de Paris: où il estoit grandement desiré des habitás: tant à cause que tout changement est agreable au peuple (mesmement après tant de desordres) que parce que ses sujets se promettoient vn siecle d'or C sous le regne d'un Monarque qui auoit la reputation d'estre religieux, liberal, valeureux & debonnaire.

IX.  
Le Maref-  
chal de Dá-  
uille, ligué  
auec les Re-  
ligionnai-  
res.

En ces entre-faites le Marechal de Damuille chef des Catholiques Mal-contens ou Politiques, estoit aux prises auec le Duc d'Vzez, lequel (quoy que Religiónaire) auoit esté subrogé par le Roy au gouuernement de Languedoc, au lieu du Marechal, come nous auons touché ci-dessus. Mais tous leurs exploits, qui n'estoient qu'autant d'actions de vengeance & efforts de passions particulieres, tournerent à la foule generale de la prouince. Le Marechal desirant s'asseurer de l'assistance des Religionnaires, conuoqua vne assemblée des Estats de Languedoc D à Nismes: ou apres auoir fait vne nouvelle ligue ensemble du consentement du Prince de Condé & de plusieurs Eglises de France, il fut conclu le X de Feurier qu'ils prendroient les armes tous ensemble: & luy particulierement voulant colorer son procedé, fit publier vn manifeste, par lequel il declaroit que c'estoit pour la manutention de la Couronne, pour le seruice du Roy, pour la protection des naturels sujets de sa Majesté tant de l'une que de l'autre Religion contre tous ceux qui par vn pernicious conseil induisoient le Roy à leur ruine.

X.  
Insolentes  
demandes  
des Rebelles

En ce mesme temps les deputés du Prince de Condé & du mesme Marechal, ceux de la Rochelle, de Languedoc, Guienne, Prouence & Daufiné, aians obtenu permission du Roy de s'assembler auprès du Prince de Condé, qui estoit encore en Alemagne, afin (disoient-ils) de

# Henry III du nom, Roy LXII. 41

**A** conferer ensemble des moiens d'une ferme & assurée paix, assignerent l'assemblée au mois de Mars à Basle en Suisse, où le Prince de Condé se trouua. Là furent dressés XV articles de demandes que l'assemblée faisoit au Roy : les plus importans desquels estoient ceux qui s'enfuyent.

L'An de  
Christ.  
1574.

*I. Que l'exercice de la Religion reformée fût libre par tout le Roiaume, sans restriction ny modification quelconque.*

*II. Que les Chambres my-parties ci-deuant demandées fussent establies par tous les Parlemens de France.*

*III. Que tous ceux de ladite Religion reformée fussent exempts du payement des dimes.*

*IV. Qu'ils fussent remis en tous leurs biens, restablis en leurs offices, & admis aux charges publiques indifferemment avec les Catholiques.*

**B** *V. Qu'ils retinssent toutes les villes & places qu'ils tenoient audit tēps: & de plus que pour leur seureté deux villes leur fussent baillées, telles que le Prince de Condé nommeroit.*

Ces articles, & autres aiant esté portés au Roy par aucuns d'iceux députés, & leus en vne assemblée conuoquée le VI d'Auril à Paris (où Monsieur frere du Roy & le Roy de Nauarre assisterent) ces demandes furent trouuées bien hardies & insolentes par sa Majesté & son Conseil : & les porteurs n'ayant point de pouuoir pour les changer ou les modifier, le Roy les renuoia avec tesmoignages de mescontentement: neâtmoins avec promesse de rechercher de sa part tous les moiens d'affermir vne bonne paix entre tous ses sujets de l'une & de l'autre religion, les exhortant d'en faire aussi de leur costé les auances.

XI.  
Responſe  
du Roy.

**C** Durant ces assemblées la Haye Lieutenant general au siege de Poitiers (duquel i'ay parlé ci-deuant) broüilloit les cartes en sa patrie. Cet esprit turbulent, qui faisoit plus de bruit à la guerre qu'au Palais, estoit du parti des Catholiques Mal-contens, & partant confederé avec les Religionnaires, afin des'acquerir de l'autorité en son pais par ses trahisons plustot que par aucune consideration d'Estat. Neantmoins jusqu'à ce qu'il eût fait quelque grand coup il vouloit paroistre bon seruiteur du Roy : & donnoit souuent de bons aduis au Roy & à la Roine-mere. Estant aduertit que le Roy estoit instruit de ses menées, il enuoia demander sauf-conduit à sa Majesté pour l'aller trouver, & se iustifier des calomnies que ses ennemis luy mettoient sus : & l'ayant obtenu il entretint le Roy de plusieurs affaires avec beaucoup d'artifice: tellement qu'il croyoit auoir si bien palié ses perfidies, que le Roy & son Conseil en demeurassent satisfaits. Entre autres choses il estoit deferé d'auoir voulu liurer aux ennemis de sa Majesté les villes de Poitiers & de Fontenay-le Comte. Ce que ne pouuant pas nier, il dit que c'estoit pour le seruice du Roy: d'autant que par ce moien les Religionnaires pretendoient vne telle confiance en luy, qu'avec l'intelligence d'aucuns d'iceux, desquels il dispoſoit à sa volonté, il esperoit bien-toſt leur enleuer la Rochelle: laquelle estant

XII.  
Perfidies de  
la Haye  
Lieutenant  
general de  
Poitiers.

de plus grande importance que toutes les villes du Poictou ensemble (entant que sa Majesté les pourroit remettre en son obeissance plus aisément que la Rochelle seule) ce seroit vn tres-notable seruice pour l'Estat. A  
L'An de  
Christ.  
1575.

XIII.  
Condamné  
à mort, &  
executé.

Tant y a que cuidant auoir à tout le moins plastré les affaires & mis sa teste en seureté, il retourna en Poictou, & s'y comporta plus insolentement que deuant. Cependant il escriuit à la Noüe, qui estoit dás la Rochelle, que son voiage de la Cour ny les belles paroles du Roy & de la Roine-mere ne luy auoient point fait changer de volonté. Et de fait il renoüa son entreprise sur Poictiers: mais estant descouuerte & aduerée, il fut condamné à mort par defaults: la sentence executée en effigie, & peu après en effect. Car ce mal-heureux estant si presomptueux que de se tenir à la Begaudiere sienne maison champestre peu fortifiée, y fut forcé & tué au mois de Iuillet de la mesme année. Son corps fut porté à Poictiers, decapité en la place où estoit son effigie, & les quatre membres separés aussi du tronc, furent mis en quatre diuers quartiers de la mesme ville. B

XIV.  
Prise d'V-  
zerche, de  
Briue & de  
Perigueux.

Or il sembloit que les Religioneux eussent proposé de si insolentes demandes au Roy, plustost pour auoir pretexte de prédre les armes sur le refus de sa Majesté que pour esperace qu'elles leur fussent accordées, ou par aucune inclination qu'ils eussent à la paix & tranquillité du Roiaume. Car en ce mesme temps, ou peu après, ils forcerent ou surprirent plusieurs villes & bonnies places en diuerses prouinces. Le Vicomte de Turene, qui n'aguères auoit pris le parti des religionnaires, couroit le Limosin & le Perigord, & s'estoit emparé d'Vzerche & de Briue-la Gaillarde. Le jeune Montferrand, dit Langoiran, surprit Perigueux vn iour de marché, aiant ietté dedans bon nombre de soldats trauestis en païsans: lesquels avec l'intelligence d'aucuns trahistres, se saisirent d'une porte, & donnerent entrée à toute la troupe qui s'empara de la ville & la saccagea avec beaucoup de violences. C

XV.  
Du Môt. S.  
Michel.

Le Mont-S. Michel en Normandie fut pareillement surpris par le sieur de Touchet Gentil-homme religionnaire du mesme païs: mais auant qu'il se fût entierement rendu maistre de la place, il fut attaqué si viuement par de Vique enseigne du Marechal de Matignon, qu'il en fut chassé le mesme iour qu'il y estoit entré, & n'en remporta que dommage. D

XVI.  
Etat de  
Languedoc

Rochevide faisoit de grands desordres en Viarez: mais aiant esté blessé en vne rencontre prez de Nonnay (où il eut pourtant de l'auantage sur les Roiaux les aiant mis en route) il mourut peu de iours après de ses bleseures. Saint Romain & Peregourdes faisoient cruellement la guerre en Languedoc sous l'autorité du Marechal de Damuille: & le Duc d'Vzez avec les armes du Roy les contre-luitoit de tout son pouuoir pour se monstrier bon seruiteur de sa Majesté, & digne de la charge que n'aguères il luy auoit donnée. Toutesfois le siege de Beys en Viarez ne luy reussit pas, aiant esté contraint de le le-

**A** uer avec perte de bon nombre de vaillans hommes.

**L'Ande**  
**Christ**  
**1575.** Montbrun faisoit tousiours du bruit dans le Daupiné avec François **XVII.**  
de Bonne fleur de Les-Esdiguiérés, qui commençoit d'estre en estime **Montbrun**  
de bon Capitaine. Au mois de Iuin il y eut vn furieux combat entre **pris & des**  
Montbrun & des Gordes Lieutenant de Roy en la mesme prouince. **capité.**

Mais enfin des Gordes y aiant perdu huiët cens hommes, fut contraint de quitter le champ de bataille aux ennemis, & se sauua dans Die. Peu de iours après il eut sa reuenge en vn autre combat : auquel Montbrun abandonné laschement des siens fut blessé, pris & conduit sous bonne garde à Grenoble : où par Arrest du Parlement du XII d'Aouft ensuyuant il eut la teste coupée. De quoy les Religionnaires firent de grandes plaintes, comme si cela eût esté fait cõtre le droict de guerre.

**B** Les Catholiques au contraire soustenoient qu'il auoit meritè cete mort, tant pour auoir enleué partie del'equipage du Roy à son arriuee de Pologne, que pour auoir permis aux siens mille actes de brutalité, qui sont exceptés par les traictés de paix, encore qu'ils'aient esté commis durant la guerre. Car il donnoit toute sorte de licence aux soldats, & ne punissoit iamais aucun de leurs forfaits, quoy que d'ailleurs il fût homme d'vn courage tout martial, hardi, & vigilant Capitaine.

Les Rochellois faisoiet aussi tres-mauuaise guerre aux Catholiques **XIIX.**  
sur mer en qualité de pirates & corsaires. Ils enuoierent quelques na- **Les Rochel-**  
uires vers les Açores isles de l'Ocean vis à vis de l'Espagne, appartenan- **lo is font les**  
tes alors au Roy de Portugal, pour surprendre les Portugais au retour **pirates,**

**C** des Indes, & y firent vn gros butin : mesmement à la prise d'vne caravelle : dans laquelle ils trouuerent sept cens liures d'or. S'estant longuement defendue, il y eut vn horrible carnage d'hommes d'vne part & d'autre.

De la part des Catholiques le Vicomte de la Vauguyon & le Baron de Vaillac fortifiés de quelques cornetes de Reistres qui leur furent enuoies par le Duc de Montpensier, couroient le pais d'Engoumois, de Saintonge & d'Aunis, & incommodoient grandement les Rochellois par terre. Benon à cinq lieuës de la Rochelle aiant esté surpris par les rebelles, fut repris vn mois apres par les Roiaux. Landereau **XIX.**  
**L'isle de Ré**  
**prise & re-**  
**prise en vn**  
**mesme iour**

**D** Gentil-homme Poicteuin aiant attaqué & emporté d'emblée l'isle de Ré avec beaucoup de courage, en fut chassé le mesme iour par les Rochellois, lesquels y accoururent comme si c'eust esté à l'embrace- ment de leur ville.

Les affaires s'aigrissant insensiblement par tout le royaume, le Roy pour remettre les Religionnaires au deuoir, fit publier vn Edict le X **XX.**  
**Declaratiõs**  
**du Roy**  
**pour rap-**  
**peller les**  
**rebelles au**  
**deuoir.**  
de Septembre : par lequel il protestoit de les receuoir tous en sa bonne grace, & de les traicter comme doit faire vn bon Prince, pourueu qu'ils posassent les armes, & luy rendissent les places par eux occupées : & enjoignoit aux gouuerneurs des prouinces de les faire jouir en toute seureté du benefice de ses Edicts : ce qui en retint aucuns dans l'obeissance. Et d'autant que la plus part demeueroient encore obstinés en leur

rebellion pour la crainte d'estre recherchés du passé, il fit vn autre edict le XIII d'Octobre ensuyuant : par lequel il leur octroioit ample abolition des choses passées. L'An de Christ. 1575.

XXI.  
Les Rochel-  
lois refusent  
ses offres.

Tous ces defordres, tumultes & actes d'hostilité n'empechoient pas que la negociation de la paix ne se cōtinuât à Paris avec fort peu de progrès, quoy que le Roy y exhortât les deputés du parti contraire, & notamment les Rochellois, avec de grandes promesses. Eux avec beaucoup de prudence protestoient qu'ils ne desiroient rien tant que la paix, pourueu qu'elle fût generale par tout le Roiaume, & ne vouloiēt point se des-vnir des autres Eglises. A defaut de paix on proposoit vne trefue: laquelle les deputés de Languedoc offroient d'accepter pour leur province. Mais le Roy vouloit qu'elle fût generale, & que les villes de Saint-Gilles, Aigues-mortes & Beaucaire prises depuis son retour de Pologne luy fussent rendues: & eux tesusoient d'y entendre sur l'esperance qu'ils auoient que le Prince de Condé emmeneroit bien-toist à leur secours vne grosse armée d'Alemans, qui estoient desia à la frontiere du Roiaume.

XXII.  
Elizabeth  
vefue du  
Roy Char-  
les se retire  
en Alema-  
gne.

En ce mesme temps la Roine Elizabeth veufue du Roy Charles se voiant decheuë de toute autorité, prit son congé pour retourner en Alemagne deuers l'Empereur son pere. Henry la conuoia à trois ou quatre journées: mais il ne luy donna pas vn equipage sortable à sa naissance, & au rang qu'elle auoit tenu en ce Roiaume. Elle laissa en France Marie-Elizabeth sa fille âgée d'environ deux ans, qu'elle auoit eue du Roy Charles son espoux: laquelle deceda en l'an MDLXXIX quatre ans apres le depart de la Roine sa mere.

XXIII.  
Le Roy cede  
le Duché de  
Bar au Duc  
de Lorraine.

Cete mesme année le Roy en consideration de la Duchesse de Lorraine sa sœur, & plus encore pour l'amour de la Roine son espouse (qui estoit de la mesme maison) ceda la souueraineté du Duché de Bar au Duc de Lorraine par ses lettres patentes en bonne forme. Dequoy les plus sages de son Conseil demeuroient offensés contre le Chancelier de Birague, qui les auoit scellées legerement, & sans remonstrer à sa Majesté l'importāce de l'affaire. Et luy pour toute excuse allegoit qu'il estoit Chancelier du Roy: responce digne d'vn estrangier, qui aimoit mieux estre complaisant au Roy que de procurer le bien du Roiaume.

---

## D

### Attentats du Duc d'Alençon sur la vie du Roy son frere. Sa fuite. Sa reconciliation & la paix.

*I. Attentats du Duc d'Alençon sur la vie du Roy son frere. II. Qui se resout à le faire mourir. III. Le Duc de Guise partisan du Roy de Nauarre contre le Duc d'Alençon. IV. Le Roy appaise son courroux contre*

A  
L'Ab de  
Christ.  
1575.

Monsieur. V. Plaintes de celuy-ci. VI. Passion de la Roine de Navarre pour luy. VII. Il s'enfuit de la Cour. IIX. Publie un manifeste de ses intentions. IX. Les Rochellois se deffient de la Noblesse voisine. X. Monsieur se ligue avec les rebelles. XI. Leur resolution. XII. Thoré avec des forces enuoie à Monsieur. XIII. Le Duc de Guise marche à l'encontre. XIV. Ordonnance des deux armées. XV. Les Reistres deffaits. XVI. Le Duc de Guise blezé. XVII. Les Mareschaux de Montmorency & de Cossermis en liberté. XVIII. Tresue & articles d'icelle. XIX. Difficultés sur l'execution. XX. Le Prince de Condé n'approuve point la tresue. XXI. Le Roy se fortifie. XXII. Les Parisiens refusent de luy prestre del argent. XXIII. Y sont contrains pour faire deloger les gens de guerre des enuirons de leur ville. XXIV. Le Roy est secouru d'argent. XXV. Abouchement de la Roine-mere avec Monsieur. XXVI. Qui apprehende d'estre empoisonné.



O V S ces troubles dont la France estoit agitée n'affligoient pas tant le Roy que les frequentes conspirations du Duc d'Alençon son frere contre la personne de sa Majesté. Car quel creue-cœur deuoit-ce estre à ce bon Roy que son frere vnique, lequel il cherissoit vniquement, fut insidiateur de sa vie, & l'auteur de tous les attentats qui se faisoient contre sa personne? Nous

i.  
Attérats du  
Duc d'Alé-  
çon sur la  
vie du Roy  
son frere.

auons veu ci-deuant comme soudain après le trespas du Roy Charles, luy & le Roy de Navarre despecherent deux Gentils-hommes en Pologne afin d'empescher son retour. Mais l'ayant rencontré en Autriche hors des mains des Polonnois, Monsieur n'en demeura pas là. Car il attenta plusieurs fois sur sa vie. La premiere, aiant voulu corrompre vn valet de Chambre de sa Majesté pour esgratigner le Roy sur la nuque avec vne espingle empoisonnée en luy mettant sa fraise. La seconde, aiant conspiré pour le mettre à mort. Cete conjuration estant descouverte par le sieur de Feruaques, la Roine-mere interuint pour la reconciliation entre les deux freres. Monsieur prosterné à genoux demanda pardon au Roy de ce qu'il auoit presté l'oreille aux conjurés sans confesser autre chose. Et neantmoins après auoir imploré la misericorde de sa Majesté il obtint sa grace, non seulement pour luy, mais aussi (ce qui fut de tres-pernicieux exemple) pour ceux qui auoient projecté vn si execrable parricide.

D

Ces deux conspirations furent faites vn peu auant le Sacre du Roy: & peu de temps après il suruint vn accident à sa Majesté, qui donna du soupçon à plusieurs, & au Roy vne ferme croiance que son frere l'auoit fait empoisonner. C'est que soudainement il deuint malade d'vne extreme douleur d'oreille, que les Medecins disoient estre semblable à celle dont François II mourut, & la tenoient pareillement incurable. Le Roy sur la desfiance qu'il auoit de son frere, sans nulle preuue, fut

ii.  
Qui se re-  
sout de le  
faire mou-  
rir.

en termes de le faire mourir, afin de voir venger sa mort par la punition d'un fraticide & parricide. Estant en cete resolution il fit appeler le Roy de Navarre, luy declara sa passion & la volonté qu'il auoit de le faire recognoistre son successeur legitime en faisant mourir son frere: adjoustant à cela qu'il s'asseuroit bien qu'il seroit plus agreable aux François que ce detestable (ainsi qualifioit-il son frere) & que le Duc de Guise (car il scauoit que celuy-ci n'aimoit pas le Duc d'Alençon) seroit de son costé.

III. Le Duc de Guise partisan du Roy de Navarre contre le Duc d'Alençon.

Le Nauarrois estonné d'une resolution si estrange, tascha d'adoucir & moderer le courroux du Roy, en luy representant qu'un crime si horrible ne pouuoit pas tomber en vne ame si genereuse que celle du Duc d'Alençon: que sa santé n'estoit pas desesperée, & qu'après que Dieu luy auroit rendue, il seroit bien mari d'auoir eu ce soupçon contre son frere. Cete remonstrance arresta vn peu l'execution de la resolution de sa Majesté. Cependant le Roy de Navarre ne laissa pas de tenter l'intention du Duc de Guise, en luy disant que le Roy estoit fort mal. Le Duc de Guise n'entendant pas la consequence, le Nauarrois luy repeta les mesmes mots: & adonc le Duc de Guise mettant la main sur le pommeau de son espée luy repartit, *Voila qui est à vostre service.* Outre qu'ils estoient cousins remués de germain, ils auoient fait alliance ensemble: le Duc de Guise appelloit le Roy de Navarre *Mon maistre*, & celuy-ci le Duc *Mon compere*. Aussi en ce temps-là le Nauarrois faisoit encore profession de Catholique: & s'il eût demeuré dans la vraye Eglise jamais il n'y eût eu de ligue.

IV. Le Roy apaise son courroux contre Monsieur.

Au demeurant le Roy sentant aliger sa douleur peu à peu, & enfin estant parfaitement gueri s'appaissa & changea d'aduis: mais pourtant iamais depuis il n'aima son frere. Aussi prouqua-t'il de nouueau son courroux par vne autre iniure tres-sensible: dont ie parleray à la fin de ce regne: & par la ligue qu'il fit contre sa Majesté avec les Religionnaires & les Catholiques rebelles. Et voici comment cete affaire se passa, & par l'entremise de quelles personnes.

V. Plaintes de celuy-ci.

Le Duc d'Alençon ne cessoit de se plaindre de ce que son appanage n'estoit pas sortable à sa qualité: & de ce qu'il n'auoit point de part au gouvernement de l'Estat ny en paix, ny en guerre. La Roine de Navarre sa sœur l'encourageoit à remuer toutes pierres pour chercher ses auantages, & par ses persuasions adjoustoit l'esperon à celuy qui n'alloit que trop viste.

VI. Passion de la Roine de Navarre pour luy.

Ce frere & cette sœur s'entr'aimoient vniquement & cordialement: & j'ay oui dire souuent à cete Princesse, que ne pouuant supporter la tyrannie d'un mary ny d'un frere (qui estoit Henry III) elle auoit donné son cœur & toutes ses affections à son jeune frere, pour le salut duquel elle eût employé volontiers sa vie. Certes elle tesmoignoit assez qu'elle auoit vne passion desreglée pour luy, & n'a peu le cacher en ses Memoires.

**A** Monsieur donc (sur les actions duquel le Roy faisoit curieusement veiller) aiant pris resolution avec sa sœur de s'esloigner de la Cour, de uala de nuit avec des cordes par la fenestre de la chambre de la mesme Roine sa sœur dans le fossé du Louure à l'aide d'elle seule & d'une

VII.  
Il s'enfuit de la Cour.

autre femme confidente, & accompagné d'un homme qui l'attendoit dans le fossé, s'en alla vers S. Genevieve, sortit par un trou fait dans la muraille de la ville : & aiant trouué des chevaux qui l'attendoient vers le faux-bourg S. Marcel, s'enfuit à Dreux place de son appanage. Plusieurs Seigneurs & Gentils-hommes qui estoient de la partie se joignirent à luy en chemin : d'autres quittant la Cour l'allerent trouver à la file. Cela arriva sur la my-Septembre de l'an MDLXXV. Plusieurs tenoient qu'il fit cete retraite par le conseil de Bussy d'Amboise & de Simié ses favoris, qui abusoient de l'esprit de ce ieune Prince. Mais sans doute (ainsi qu'elle mesme l'a escrit) la Roine de Navarre y contribua plus que tous les autres.

Le XVII du mois il fit publier un manifeste, par lequel il exposoit les causes de son evasion. Entre autres *il remonstroit le iuste mescontentement qu'il auoit de voir les estrangers auancés en autorité, & luy & les Princes du sang royal reculés du gouvernement de l'Etat. Qu'il auoit esté detenu en captiuité sans autre sujet que pour en auoir fait plainte. Que les officiers de la Couronne & les plus signalés Seigneurs de France (entendant les Marechaux de Montmorency & de Cossé) auoient esté mis prisonniers sans nulle forme de iustice. Qu'ayant esperé quelque amendement aux affaires par le retour du Roy son frere, & voyant que tout alloit de mal en pis, il s'estoit retiré de la Cour, resolu de maintenir sa dignité par les armes jusqu'à ce que par l'assemblée des Estats generaux il fut pourueu au reglement du Roiaume. Qu'il desiroit restablir le Clergé & la Noblesse en leurs anciens priuileges, faire cesser les leuées extraordinaires inuentées à la foule du peuple. Que cependant il prenoit en sa protection tous les naturels François tant de l'une que de l'autre Religion, protestant de les entretenir chacun en l'exercice d'icelle jusqu'à ce que les differens touchant la foy fussent déterminés & decs par un libre & legitime Concile.*

IX.  
Publie un manifeste de ses intentions.

Il escriuit particulierement avec les mesmes protestations aux Rochellois, concludant après tout à ce qu'ils luy fournissent une somme d'argent, canon & munitions de guerre. Mais ils tesmoignerent par leurs excuses que sa conclusion leur estoit autant odieuse que ses propositions leur sembloient agreables. Ce refus procedoit de la desfiance naturelle de ce peuple : laquelle en ce temps-là s'estoit accreüe, à cause que la Noblesse voisine aiant esté receüe dans la Rochelle desiroit empieter le commandement sous le gouvernement de la Noüe, sans recognoistre le Maire : dont les Rochellois furent si esmeus que la Noüe mesme, comme favorisant la Noblesse, craignant quelque sedition, se retira auprès de Monsieur, comme fit aussi Saint-Gelais & plusieurs autres Gentils-hommes.

IX.  
Les Rochellois se desfont de la Noblesse voisine.

Or la Cour fut grandement troublée de la retraite de Monsieur : &

X.

plusieurs considéraas le deplorable estat des affaires se laissoient persuader que s'uyuant sa declaration il ne respiroit que le bien public & le reſtabliſſement des anciennes loix du Roiaume. Les Religioneux diſoient, qu'estant piqué contre ceux qu'ils tenoient pour leurs plus grands ennemis à la Cour, il seroit bien aise de se seruir de leurs forces pour les destruire: & qu'eux par mesme moien se fortifieroient aussi de son nom & autorité, & en establiſſant leur nouvelle reformation aboliroient la religion Catholique. Mais le dessein du Duc d'Alençon estoit des'vnir en apparence aux Religioneux & aux Catholiques Mal-contens: & en se declarant leur protecteur & leur chef, obliger le Roy son frere à luy augmenter son appanage.

XI.  
Leur resolution.

Son manifeste fauorisa grandement le traicté du Prince de Condé avec Federic Electeur de l'Empire & Comte Palatin: lequel ne se pouuoit resoudre à mener ny enuoier secours aux Religioneux François sans toucher argent. Mais voiant que Monsieur se declaroit leur protecteur, il ne doubta plus de conclure son marché avec eux: de sorte qu'ils conuindrent ensemble de ne jamais quitter les armes que le Roy n'eût baillé au Duc Iean Casimir fils de Federic le gouvernement de Metz, Toul & Verdun, avec le reuenu de ces trois Eueschés, & vne grosse pension: & aux Religioneux libre exercice de leur religion generalement par tout le Roiaume.

XII.  
Thoré avec des forces enuoié à Monsieur.

Pour lier plus estroitement Monsieur, ils furent d'aduis (attendant que le reste du secours fût en estat d'entrer en France) de luy enuoier deux mille Reistres sous la conduite du sieur de Thoré frere du Mareſchal de Damuille. Ce qui fut promptement executé: & pour accompagner les reistres, on luy bailla cinq cens archufiers, & cent hommes d'armes François, outre grande quantité de Noblesse volontaire tant des Religioneux que des Catholiques Mal-contens, & autres qui desiroient se joindre à Monsieur, afin de chercher leur fortune dans les ruines de la France.

XIII.  
Le Duc de Guise marche à l'encontre.

Le Roy aduertit des menées que le Prince de Condé faisoit en Allemagne, assembla aussi des forces pour les opposer à l'ennemi estrangere, & manda le ban & riere-ban, comme en vne occasion tres-importante. Il comanda au Duc de Guise & à Biron de leur aller à l'encôte avec tout ce qu'ils auoient assemblé de forces, & tascher de luy empescher l'entrée du Roiaume. Les Ducs de Mayene, d'Aumale, de Mercœur, le Marquis d'Elbeuf, le Mareſchal de Rais, Feruaques, & tout ce qu'il y auoit de genereux à la Cour, se vindrent joindre à eux pour la defense de la patrie. Tellement qu'ils se trouuerent ensemble près de trois mille bons cheuaux, & six à sept mille hommes de pied en vn corps d'armée.

XIV.  
Ordonnance des deux armées.

Ainsi qu'ils marchoient droit à la frontiere de Champagne, ils eurent aduis que Thoré avec l'auant-garde des Reistres, & quelque Noblesse François estoit auancé pour se rendre auprès de Monsieur: ce qui leur fit tourner la teste vers luy: si bien que l'aians mis entr'eux & la riuiere de Marne près de Dormans, ils le forcerent de venir au combat.

A  
L'An de  
Christ.  
1575.

B

C

D

# Henry III du nom, Roy LXII. 49

**A** bat. Le Duc de Mayenne eut la premiere poincte pour les charger, soutenu du Duc de Guise qui venoit après avec le reste de l'armée. De l'autre-part la gendarmerie François se mit aux premiers rangs deuant les Reistres sous Hasting leur Colonel, & sous le sieur de Cleruant: la valeur duquel fut remarquée entre tous les autres. Thoré les soutenoit avec la Noblesse volontaire. Les arbusiers estoient partagés sur les deux ailes.

L'an de  
Christ.  
1575.

Les François rebelles s'opposèrent vigoureusement le choc des Roiaux: mais les Reistres se debanderent la plus-part: aucuns prenant la fuite à vau-de route. Cinq cens s'estans rendus au Duc de Guise sauuerent leurs vies: mais ceux qui firent ferme furent taillés en pieces, & entre autres Hasting leur Colonel & son Lieutenant. Il y eut grand nombre de prisonniers avec Cleruant, qui furent tous traités en gens de guerre.

XV.  
Les Reistres  
sont desfaits

**B** Le Duc de Guise poursuivant trop chaudement les fuyans & pressant vn soldat François, celui-ci ou par son estonnement ou à dessein lascha vne arbusade en se rendant à luy, & luy emporta la joue. Il ne perdit pas pourtant les estriers: mais le bruit de sa blessure r'appellât les siens auprès de leur General, fut cause que Thoré gagna le deuant & se rendit auprès de Monsieur avec ce qu'il peut recueillir du debris de ses troupes.

XVI.  
Le Duc de  
Guise blessé

**C** En ces entre-faites le Roy sollicitoit en vain les Parisiens de luy prestier de l'argent: & la Roine-mere employoit tous ses artifices pour ramener au deuoir le Duc d'Alençon, & taschoit de le contenter afin de le separer des deux factions formées contre la Religion & contre l'Estat. Et parce qu'un chef de ses plaintes contenoit que les Mareschaux de Montmorency & de Cossé estoient détenus captifs sans raison & sans nulle forme de justice, ils furent mis en liberté, & leur emprisonnement cassé & annullé par lettres patentes du Roy, verifiées en la Cour de Parlement le VII de May l'année s'uyuante: & la Roine-mere allant trouuer son fils les emmena quand & elle. Ce fut pourtant après que leurs testes furent balancées sur vn faux bruit qui courut de la mort du Mareschal de Damuille. Car le Roy fut persuadé par le Chancelier de Birague & aucuns autres (lesquels auoient promesse d'estre pourueus des premieres charges de Mareschal de France qui vaqueroient) de les faire estrangler dans la prison. Mais la nouvelle de la mort du Mareschal de Damuille se trouuant faulse, l'execution d'une action si inique & honteuse, fut surfise: & peu après cela le Duc d'Alençon quittant la Cour donna coup à leur liberté, & au salut de leur vie.

XVII.  
Les Mares-  
chaux de  
Montmo-  
rency & de  
Cossé mis  
en liberté.

**D** Or la Roine-mere ne pouuant terminer le mescontentement du Duc son fils par vne bonne & assuree paix, accorda enfin avec luy vne trefue & surfoiance d'armes à commencer le XXII de Nouëbre de la mesme année MDLXXV jusqu'à la feste prochaine de S. Ian Baptiste.

XIIX.  
Trefue &  
articles d'i-  
celle.

*Par cet accord le Roy estoit obligé de fournir cinq cēs mille liures aux Reistres leués par le Prince de Condé, à la charge qu'ils ne passeroient pas de ça le*

Rhin. Pour l'assurance des Religioneux & des Catholiques Politiques A  
 ligués ensemble, il promettoit de leur bailler en depost six villes: c'est à sçauoir L'An de  
 Engoulesme, Niort, Saumur, Bourges, la Charité & Mezieres: (celle-ci Christ.  
 estoit accordée particulièrement au Prince de Cōdé pour la seureté de sa per- 1575,  
 sonne) lesquelles villes seroient rēdues à sa Majesté deuant la fin de la trefue,  
 soit qu'il y eût paix ou guerre. Le Roy promettoit aussi de congedier toutes les  
 forces estrangeres, excepté les Suisses & les Escossois de ses gardes: & d'entre-  
 tenir à Monsieur deux mille hommes de pied & cent Gentils-hommes outre  
 sa compagnie d'hommes-d'armes, & cent arcbusiers, avec cinquante Suisses  
 pour ses gardes. Il permettoit aux Protestans l'exercice de leur Religion par  
 toutes les villes & lieux par eux occupés, & ailleurs où il leur auoit esté  
 permis au mois de May dernier par vne autre conference.

XIX.  
 Difficultés  
 sur l'execu-  
 tion.

Cete trefue, cōme tres-auantageuse aux Religioneux (qui ne pou- B  
 uoient desirer rien plus que l'exercice de leur Religiō par toutes les vil-  
 les & places qu'ils tenoient) fut publiée à la Rochelle aux flambeaux la  
 nuit du XXII iour de Nouembre auquel elle deuoit cōmencer. Mais  
 quand il fut question de venir à l'execution il s'y rencontra de grandes  
 difficultés de la part des Catholiques: & mesmemēt en ce que les sieurs  
 de Mōtigny & de Ruffec, celui-ci gouuerneur d'Engoulesme & celui-  
 là de Bourges, refusoient de remettre ces deux bones villes es mains de  
 Mōsieur: & les Religiōnaires disoient avec beaucoup d'apparence, que  
 leur refus procedoit du cōmandement secret des puisésances souueraines.

XX.  
 Le Prince  
 de Coudé  
 n'approuue  
 point la  
 trefue.

Le Prince de Cōdé estant prest à entrer en France avec le secours C  
 estrange, ne fut pas content de ce traité, en escriuit aux Rochellois  
 son sentiment, & leur demanda quelques Ministres pour se seruir de  
 leur conseil. Miserable Prince, s'il estoit si despourueu de conseil pour  
 les affaires d'Estat, qu'il luy fallût auoir recours aux Ministres, lesquels  
 estans la plus-part moines apostats, n'auoient garde de luy conseiller la  
 paix, afin de couvrir leurs impietés & sacrileges sous les desordres de la  
 guerre. Theodore de Beze vn des plus signalés de ceux-là par ses infam-  
 es soüilleures, accompagnant les lettres du Prince de Cōdé des sien-  
 nes du XXIII de Nouembre à Strasbourg, exhortoit les Rochellois à  
 maintenir l'Euangile par les armes, & employoit toute sa Rhetorique  
 pour leur persuader qu'ils se deuoient desfier de tous les Catholiques, &  
 leur asseuroit que dans peu de iours ils seroient secourus d'vne tres-  
 puissante armée que le Prince de Cōdé leur emmeneroit d'Alemagne. D  
 Après tout il s'excusoit sur certaine infirmité corporelle de ce qu'il ne  
 pouuoit accōpagner cete armée. C'est pourquoy à son defaut le Prin-  
 ce demandoit aux Rochellois des trompetes de la mesme liurée.

XXI.  
 Le Roy se  
 fortifie.

Le Roy preuoiant bien que cete trefue seroit mal gardée si le Prince  
 de Cōdé auoit moien de conduire ses Reistres en France, taschoit de se  
 fortifier aussi d'vn gros secours estrange: à sçauoir de six mille Suisses  
 qui desja estoient leués, & de huit mille Reistres que Gaspar de Schom-  
 berg, Christofle de Bassompierre & Charles Mansfeld offroient de luy  
 emmener: moienant que sa Majesté leur auançât cent mille escus, &

**A** leur en fournît quatre cens cinquante mille lors qu'ils auroient toutes leurs troupes sur pied à la frontière de France.

L'An de  
Christ  
1575.

Sa Majesté aiant fait assembler tous les Ordres de Paris en l'Hostel de ville, leur demanda en prest deux cens mille francs pour paier les Suisses durant quatre mois. Mais la demande fut receuë avec tant d'aigreur qu'ils luy remonstrent, comme par reproche, que depuis quinze mois leur ville auoit contribué trente-six millions de liures. Que le Clergé estoit en auance de sommes immenses, le peuple opprimé de subsides: & la plus-part de cela employé à des despenses friuoles: desquelles luy aiant fait vne deduction sommaire, ils luy ramenteuoient l'exhortation de S. Louis à son fils pour le soulagement de ses subjets: & pour toute conclusion luy dirent effrontément qu'ils auoient tant contribué par le passé, que leurs bourses en estoient entièrement espuisées.

XXII.  
Les Parisiens  
refusent de  
luy prestere  
de l'argent.

**B** Le Roy, quoy qu'autât offensé de leurs discours que de leur refus, dissimula neâtmoins sa passió, leur déclarant seulement que leur mauuaise volóté nel'empescheroit pas de pouruoir aux vrgétes necessités de l'Estat par autres voies. Et aiant fait venir toutes ses troupes à l'entour de Paris pour y viure à discretiõ, les Parisiens furent bié aises de luy fournir ce qu'il auoit demandé, & au delà, pour faire eloigner ces hostes, qui non seulement faisoient rencherir les viures: mais aussi pouuoient affamer dans peu de téps par leur profusiõ & degast cete cité populeuse.

XXIII.  
Y sont con-  
trains pour  
faire delo-  
ger les gens  
de guerre  
des enuirõs  
de leur ville

**C** En ces entre-faites il arriua aussi que le Duc de Neuers & Charles Harluin seigneur de Brienne, védirent certains heritages & seigneuries hors du Roiaume: celuy-ci en l'isle de Pleumose, dont ses ancestres estoient issus, & celuy-là en Flandres, & accõmoderent le Roy de leur argent, en prenant du domaine de Bretagne en engagement pour leur assurance. Le Cardinal de Ferrare, les sieurs de Gondy & de Birague, & les banquiers Italiens domiciliés à Paris, luy presterent aussi de notables sommes de deniers pour estre employées aux frais de la guerre, & à la defense du Roiaume.

XXIV.  
Le Roy est  
secouru  
d'argent.

**D** Enuiron la mi-December la Roine-mere alla retrouver Monsieur à Ruffec pour conferer avec luy touchant la paix generale, & luy donner quelque satisfactiõ sur l'executiõ de la trefue: d'autât qu'il se plaignoit de ce que le sieur de Ruffec refusoit de mettre en ses mains Engoulesme. Elle ne pouuant, ou ne voulant pas contraindre Ruffec, accorda à Monsieur au nõ du Roy les villes de Cognac & de S. Iean d'Angely au lieu d'Engoulesme: fit declarer criminels de lese-Majesté les gouuerneurs des villes promises à Monsieur, qui se monstroient refractaires. Et en executant cete nouvelle conuention Batresse entra dans Cognac de la part de Monsieur, & la Noüe à S. Iean d'Angely. Pour le regard de la paix la mere & le fils se separerent en assés bons termes.

XXV.  
Abouche-  
ment de la  
Roine-me-  
re avec Mon-  
sieur.

**E** Le XXVI du mesme mois de Decébre Monsieur entra en vne extreme apprehension d'auoir esté empoisonné faisant collation après souper avec le sieur de Thoré, & en escriuit au Roy & à la Roine-mere, & mesmes aux Rochellois, Mais le danger estant passé, ou par le moien

XXVI.  
Qui appre-  
hende d'es-  
tre empoi-  
sonné.

des antidotes, ou parce que ce n'estoit pas vrayement poison: & l'accusé nommé Blondeau n'agueres Secretaire du Chancelier de Birague n'ayant rien confessé à la torture, qui luy fut donnée extraordinairement, il n'en fut pas fait plus grand bruit ny recherche. Neantmoins il fut condamné à faire amande honoraire pour n'auoir pas fait l'essay auant que de donner le vin à Monsieur, suyuant la coustume practiquée pour le salut des Princes de cete qualité, d'autant que si d'auenture il estoit exempt de crime, il ne l'estoit pas de coulpe.

A  
L'An de  
Christ.  
1575,

## Abrogation de l'election de Henry en Pologne, & subrogation de Bathory.

*I. Le Roy tasche de satisfaire les Polonnois. II. Qui luy enuoient vne ambassade. III. Qui propose au Roy de retourner en Pologne. IV. Responce de sa Majesté. V. La Roine-mere desire de conseruer le Roiaume de Pologne pour Monsieur. VI. Bellegarde & Pibrac ambassadeurs en Pologne. VII. Pibrac entres-grand peril de sa vie. IIX. Trouue la Pologne mal-affectionnée au Roy. IX. S'en retourne avec d'Espeffes sans rien faire. X. Les Polonnois elisent Bathory pour leur Roy. XI. Faute de l'Empereur en la brigue du Roiaume de Pologne. XII. Les Polonnois renuoyent au Roy tous ses meubles.*

I.  
Le Roy tasche de satisfaire les Polonnois.



II.  
Qui luy enuoient vne ambassade.

NOUS auons veu que Henry partant secretement de Pologne y laissa le sieur de Danzy personnage de singulier merite, afin de faire entendre au Senat & aux Seigneurs Polonois les causes de son soudain depart, les raisons pourquoy il n'auoit pris congé d'eux, & l'ordre qu'en son absence il vouloit estre gardé au gouuernement du Roiaume. Il leur escriuit aussi sur le mesme sujet deux fois estant en chemin pour retourner de deçà, & leur donnoit esperance de son retour après qu'il auroit appaisé les troubles dont la France estoit agitée.

Les polonnois prenant tout cela pour des bourdes, assemblerent les Estats du Roiaume (qui ne sont, comme i'ay marqué ailleurs, que deux, le Clergé & la Noblesse) à Vvarsovie le XIIIX de Septembre l'année derniere: afin de pouruoir à l'administration de l'Estat abandonné de leur Roy, & menacé par de tres-puissans ennemis, & mesmement du Moscouite. En cete assemblée il y eut de tres-grands debats & altercations: plusieurs voulant que côme Henry s'en estoit allé sans donner cognoissance de son depart au Senat ny à pas vn Polonois, aussi son election fût abrogée sans aucune interpellation precedente. Toutesfois la resolution fut qu'ils luy enuoiroient vne ambassade pour l'exhorter & le sommer de retourner en Pologne dans le XII du mois de May ensuyuant, auquel iour l'assemblée de leurs Estats gene-

# Henry III du nom, Roy LXII. 53

**A** raux estoit assignée en la ville de Stekzizie: & luy denoncer & declarer que s'il refusoit ou dilayoit d'y venir, les affaires du Roiaume requerans de nécessité la presencé du Roy, ils procederoient à l'election d'un nouveau Roy, tout ainsi que s'ils n'en auoient point du tout, tenant son absence pour vne anarchie & interregne.

L'An de  
Christ.  
1575.

**B** Les Ambassadeurs Polonnois arriuerent à Lyon peu après Henry: auquel ils exposèrent hardiment leur charge, & n'oublierent pas d'entonner haut les reproches de son election & preference à tant d'autres illustres Princes, nul desquels ne leur eût jamais fait ce tort que de les abandonner avec tant de mespris que luy: & afin de luy faire cognoistre que s'il ne retournoit pas en Pologne dans le iour prefix, le dessein des Polonnois estoit d'executer tout ce qu'ils luy proposoient, ils luy donnerent des lettres conformes à leurs remonstrances.

III.  
Qui propose  
se au Roy  
de retourner  
en Pologne.

**C** Le Roy tres-content de s'estre deschargé du Roiaume de Pologne, comme d'un fardeau d'ennuy & d'angoisse, avec ce qu'il estoit assez occupé à pouruoir aux affaires de la France, ne se soucioit pas ~~de~~ beaucoup du sceptre Polonois. Après auoir donc dit aux Ambassadeurs combien il se sentoit obligé aux Estats de Pologne de son election, & s'estre excusé de son soudain depart, il respondit à leur sommation & declaration, que les affaires de la France estoient si troublées, que bien que ce fût son dessein de retourner au plustot en son Roiaume de Pologne, il ne leur pouuoit pas marquer le temps si punctuellement qu'ils l'en requeroient. Toutefois que pour le desir qu'il auoit qu'il n'y arriuat point de desordre, il y enuoieroit des personnaiges de telle dignité, suffisance & integrité, qu'avec ce que les Estats & le Senat y contribueroient de leur part, ils suppléeroient à son absence au gouuernement du Roiaume. Que pour luy il joindroit tousiours son consentement à leurs resolutions en toutes choses. Au demeurant, que s'ils estoient si hardis de l'offenser en proposant tant seulement de substituer vn Roy en sa place (ce qu'il croit qu'ils luy ont escrit à intention de haster son retour) il leur fera bien-tost sentir qu'il est leur Roy & Roy de France tout ensemble: & que les Rois de France ont eu de tout temps les mains assez longues pour chastier les nations plus éloignées que les Polonnois, & qu'ils ont porté leurs armes foudroiantes jusq' en la Palestine, en l'Egypte & en la Barbarie.

IV.  
Responce de  
sa Majesté.

**D** Cete responce, qui ne seruoit qu'à couvrir vne rodomontade par vne autre, ne pouuoit pas donner grande satisfaction aux ambassadeurs Polonnois. Mais la Roine-mère qui desiroit conseruer la Couronne de Pologne pour le Duc d'Alençon son second fils ( quoy que sans nulle apparence: les Polonnois considerant que le mesme accident pouuoit arriuer à celui-ci qu'à son aîné ) faisoit entretenir ces ambassadeurs de belles esperances & promesses: afin de tirer les affaires en longueur, & prendre avec plus de commodité ses mesures & ses auantages. Cependant elle fit despescher Jaques Faye sieur d'Espeffes pour aller en Pologne en qualité de sur-intendant

V.  
La Roine-  
mere desiré  
conseruer  
le Roiaume  
de Pologne  
pour Mon-  
sieur.

& directeur des affaires de sa Majesté, & tenir les Estats en haleine attendant l'ambassade de France qui deuoit marcher en suite.

A  
L'An de  
Christ.  
1575.

VI.  
Bellegarde  
& Pibrac  
ambassa-  
deurs en  
Pologne.

En ce temps-là il y auoit entr'autres à la Cour deux personnages tres-signalés, l'un aux armes, qui estoit le Marechal de Bellegarde: l'autre en doctrine & grande experience és affaires d'Estat, à sçauoir Guy du Faur sieur de Pibrac: tous deux odieux à la Roine-mere, parce qu'ils estoient grandement chers du Roy son fils: combien que son pretexte fût que Bellegarde estoit intime ami du Marechal de Damuille, & que Pibrac péchoit du costé des Religioneux: ce qu'aucuns croioient aussi, parce que ses deux freres estoient de la nouvelle opinion, & qu'il dissuadoit la guerre ciuile. La Roine-mere desirant donc eloigner de la Cour ces deux bôs seruiteurs du Roy, lesquels auoient fait le voiage de Pologne avec leur Maistre, leur fit donner la commission pour y retourner en qualité d'Ambassadeurs. Pour y obliger Bellegarde, qui estoit ambitieux, elle luy faisoit entendre qu'il estoit en si bonne estime parmi les Polonois (qui desja luy auoient donné le titre de parfait caualier) que s'il ne pouuoit obtenir ce qu'il desiroit pour le Roy ou pour le Duc d'Alençon (comme il y auoit peu d'apparence) il pourroit luy-mesme estre eleu Roy de Pologne. On promettoit à tous les deux de leur faire tenir trois cens mille escus pour gagner les suffrages des plus obstinés contre la France. Bellegarde qui auoit bon nés & reconnoissoit assés les artifices de la Roine-mere, ne refusa pas la commission: mais il s'en alla en son gouvernement de Salusses, feignant de vouloir prendre le chemin d'Italie, & de là la route de Pologne: & ne passa pas plus outre.

VII.  
Pibrac en  
tres-grand  
peril de sa  
vie.

Pibrac (ores qu'il preueut bien que l'affaire ne reussiroit pas) toujours souple & obeissant aux commandemens du Roy, se mit en chemin au mois d'Auril pour faire ce mesme voiage: lequel luy fut aussi mal-encontreux en allant, que le premier l'auoit esté à son retour. Car estant près de Mont-Pelicard il tomba en vne embusche de brigans, qui d'abord eueuerent deux des siens, & après auoir volé son argent & tout son equipage l'emmenèrent dans vne forest, & luy mirent cent fois le poignard à la gorge pour luy faire declarer où estoit l'arget qu'il conduisoit en Pologne: car le bruit estoit qu'il conduisoit deux cens mille escus pour soldoyer les forces Polonoises pour la Lithuanie. Enfin n'en pouuât pastirer autre chose Dieu permit qu'ils le relascherent: & luy tout esperdu s'en alla à Basle: où il redressa son equipage, & y prit del'argent pour continuer son voiage.

VIII.  
Trouue la  
Pologne  
mal affe-  
ctionnée au  
Roy.

A son arriuée en Pologne il trouua les Estats si esmeus contre les François, & tellement outrés du mespris que Henry faisoit de leur Roiaume, qu'à grand'peine d'Espesses auoit peu obtenir d'eux huit jours de delay pour l'attendre: quoy qu'il leur assureât & protestât que le Marechal de Bellegarde & luy leur apporteroient vne entiere satisfaction de la part du Roy leur Maistre.

IX.

Le Marechal ne venant pas, Pibrac & luy rapporterent à cete ne-

**A** L'Ande  
Christ  
1575. gociation tout ce qu'on pouuoit desirer de l'eloquence, prudence & conduite humaine. Mais après tout aiens affaire à des hommes resolu à ne receuoir en payement que des effects, ils pouuoient bien les es- mouuoir, mais non pas contenter de nuez & vaines paroles. Ioint que les trois cens mille escus (qui pouuoient estre les plus puissans argumés de leurs harangues) ne leur furent point enuoiés. Tellemét que voians qu'ils ne pouuoient ny empescher ny retarder dauantage le decret des Estats touchant l'abrogation de l'election de Henry, & que le nom François estoit si odieux aux Polonnois qu'ils ne leur eussent osé proposer la subrogation de son frere, ces deux grands hommes d'Estat iugerent qu'il ne leur estoit pas feant de sejourner plus longuemét en vne region, où leur Roy s'en alloit estre degradé & priué de l'vne de ses

S'en retour-  
ne avec  
d'Espelles  
sans rié fai-  
re.

**B** Couronnes.

Quant aux Polonnois, après auoir procedé à l'abrogation de Henry, ils ne demurerent pas d'accord de l'election d'vn autre. L'Ar- cheuesque de Gnesne & le Comte de Tanchy tousiours fideles serui- teurs de Henry n'aiens peu rien faire pour la France, se joignirent au Senat pour l'electio d'Ernest fils puiné del'Empereur Maximilian II. Le Clergé & les Cheualiers donnerent leurs suffrages du commence- ment en faueur de Piasse seigneur Polonnois d'vne tres-eminente ver- tu, ci-deuánt nommé vn des concurrans en l'election de Henry. Mais depuis (la fortune & l'enuie de ses patriotes s'opposant à son merite) ils luy prefererent Estienne Bathory Prince de Transsylvanie Hongrois

X.  
Les Polon-  
nois elisent  
Bathory  
pour leur  
Roy.

**C** denation, à la charge qu'il espouseroit Anne sœur de Sigismond Au- guste âgée de cinquante ans, vniue surgen de l'anciéne tige de Iaiel- lon vn de leurs Rois les plus illustres. A cet effect ils la nommerent pre- mierement Roine: & Bathory (elle le desirant ainsi) estant venu en Pologne l'espousa le I iour de May en l'an MDLXXVI: & comme c'estoit vn Prince habile & sage, il sceut si bien amadoüer les partisans de l'Empereur, que tous le reconnurent pour Roy & luy rendirent obeissance.

1576.

**D** Sil'Empereur ne se fût amusé à poinctiller sur les conditions de l'election de son fils, sans doubte il eût emporté le Roiaume de Pologne sur la brigue de tous les autres competeurs: quand ce n'eût esté que pour la consideration du voisinage & confederation de l'Austriche avec la Pologne. Mais lors qu'il fut question de se resoudre à faire espouser Anne à Ernest, il y rapporta tant de lenteur & de longueurs que Bathory executa ce que son corriual tenoit encore en deliberation. Cependant la maladie de l'Empereur (de laquelle il languissoit dez long temps) venant à s'empirer, Dieu l'appella de ce monde en l'autre le XII d'Octobre en la mesme année: & Bathory demeura paissi- ble en son Roiaume.

XI.  
Faute de  
l'Empereur  
en la brigue  
du Roiaume  
de Pologne.

Les Polonnois, quoy que grandement piqués contre Henry, l'auoient neantmoins en telle veneration pour la bonne opinion qu'ils auoient conceuë de luy & l'affection qu'ils en auoient grauée en leurs

XII.  
Les Polon-  
nois ren-  
uoient au

Roy tous  
ses meubles.

cœurs, qu'ils ne voulurent point user de termes iniurieux en l'abrogation & reuocation de son election : & mesmes luy renuoierent tous ses meubles & vestemens jusques à la moindre & plus vile piece.

A  
L'AN DE  
Christ.  
1576.

## Infraction de la trefue. Le Roy de Nauarre s'enfuit de la Cour. Paix mal-gardée.

*I. Les Rochellois rompent la trefue. II. Et le Prince de Condé aussi. III. Faisant entrer les Reistres en France. IV. Le Roy de Nauarre abusé de promesses. V. Les Dames agissoient puissamment durant ce regne. VI. Le Roy de Nauarre exhorté à sortir de la Cour s'y resout. VII. Execute sa resolution. VIII. S'enfuit à Saumur. IX. Le Roy le fait suivre en vain. X. Le Roy de Nauarre abjure la Religion Catholique. XI. L'armée des Reistres se joint à Monsieur. XII. Les Princes tentent les moiens de la paix. XIII. Leurs demandes. XIV. Edict de paix. XV. Mescontentement du Prince de Condé. XVI. Zele du Cardinal de Bourbon enuers sa Religion. XVII. Les Rochellois esconduisent Monsieur de ses demandes. XVIII. Permettent que la Messe se die dans leur ville. XIX. Monsieur se resout à prendre la protection des Pais-bas. XX. Vn sien mot notable contre les Huguenots. XXI. Luines enfreint l'edict de paix par la prise de Thoré. XXII. Le Prince de Condé tafche de porter le Roy de Nauarre à la guerre. XXIII. Fait son entrée à S. Ian-d'Angely. XXIV. Se saisit de Broüage. XXV. Est receu dans la Rochelle. XXVI. Se reconcilie avec les Rochellois. XXVII. Les Bourdelois refusent l'entrée de leur ville au Roy de Nauarre. XXVIII. Plaintes & demandes du Prince de Condé. XXIX. Responce du Roy. XXX. Qui donne exemple de pieté.*

I.  
Les Roche-  
lois rompent  
la trefue.



PRES la publication de la trefue, durant le traité de paix qui se continuoit tousiours entre le Roy & les deputés de la part du Prince de Condé, du Marechal de Damuille & des Religionnaires, les Rochellois aiant assemblé les forces des isles de Ré, Oleron & Marenes, & des villes de Broüage & de S. Ian-d'Angely, tirerent de leur ville deux canons avec vne piece de campagne, & allerent attaquer le Chasteau de Marans: lequel estant mal pourueu de munitions, leur fut rendu par les Roches-Baritaud le cinquiesme iour après le siege.

II.  
Et le Prince  
de Condé  
aussi.

Ils s'excusoient de cet acte d'hostilité sur le refus que les Catholiques faisoient de remettre es mains de Monsieur les villes qui luy auoient esté promises par la trefue. Mais le Prince de Condé n'ayant pas voulu approuuer cete trefue, s'en venoit avec le Duc Casimir, enseignes desployées à la desolation de sa patrie, protestant de ne s'arre-

# Henry III du nom, Roy LXII. 57

Aster point à autre entreprise qu'il ne fût deuant Paris, si toutes ses demandes ne luy estoient ponctuellement accordées.

**L'an de** Cete armée estrangere estoit composée de dix mille cheuaux Reistres, deux mille Lansknets, six mille Suiffes, & trois mille archufiers François enuoiés au deuant d'eux à la frontiere. Il y auoit quatre grosses pieces de baterie, & seze moiennes ou pieces de campagne. Ces forces jointes à celles de Monsieur & des Religionnaires se promettoient de passer sur le ventre à tous ceux qui s'opposeroient à leurs armes.

**Christ.** En ce temps deux liens retenoient prisonnier volontaire à la Cour le Roy de Nauarre: l'un l'amour de certaines Dames: l'autre l'esperance d'estre fait General de l'armée roiale pour combattre l'Estranger: ce que le Roy luy auoit souuent promis, quoy que son intention fût du tout éloignée de sa parole. Cete promesse donc ainsi eludée (car on auoit veu que le Duc de Guise auoit commadé l'armée de sa Majesté, **B** desja combatu & desfait à Dormans l'Avant-garde des ennemis) se tournoit en risée, & seruoit d'entretien ordinaire à la Cour, jusques aux Dames, le tout aux despens du Roy de Nauarre.

Durant ces intrigues, & durant quasi tout ce regne, les Dames possédant les cœurs d'aucuns Princes & Grands du Roiaume, apprenoient les premieres (par vne curiosité naturelle à ce sexe) les secrets de leurs amans: & s'interessoit avec passion aux diuers partis, bien souuent à contre-pied de leurs maris, selon que leurs considerations estoient différentes. Les plus habiles ou plus malicieuses en faisoient leur profit en **C** les descourant, ou bien en les desguisant, selon qu'elles le jugeoient estre à propos à leurs desseins. Les sotes ou moins accortes n'en scauoient point profiter & si nuisoient à d'autres. La Roine de Nauarre nourrie aux artifices de sa mere emportoit le prix en cete pratique. Elle haïssoit les Rois son frere & son mari, & les eût voulu perdre tous deux pour l'auancement du Duc d'Alençon son autre frere. A cet effet elle fomentoit l'aigreur & la haine qui estoit entre les deux Rois beaux-freres: & parce qu'elle scauoit bien qu'ils cognoissoient la malice de son esprit, elle se seruoit en cela de ses filles que son mari aimoit, & de personnes interposées, & mesmes de ceux qui estoient amoureux d'elle.

La Roine de Nauarre qui desiroit donc que son mari sortît de la Cour pour aller fortifier le parti du Duc d'Alençon avec les Religionnaires & Catholiques Mal-contens, luy fit cognoistre que le Roy se **D** moquoit de luy. Aucuns de ses plus fideles seruiteurs (& entre autres Armagnac) luy aiant representé la mesme chose, & qu'il faisoit grand tort à sa reputation & à la gloire à laquelle Dieu l'auoit fait naistre, de croupir ainsi dans l'oïsiueté sans nul employ pendant que le Duc d'Alençon & le Prince de Condé estoient à la teste d'une armée, & les Ducs de Guise & de Mayenne à la teste de l'autre: il commença de recueillir en luy cete generosité naturelle qui s'estoit endormie dans les allechemens de la Cour: de sorte qu'il fut bien-toft resolu à s'en éloigner, pour aller jouïr aussi vn des principaux personages sur le theatre de la France.

III.  
Faisant entrer les Reistres en France.

IV.  
Le Roy de Nauarre abusé de promesses.

V.  
Les Dames agissoient puissamment durant ce regne.

VI.  
Le Roy de Nauarre exhorté à sortir de la Cour s'y resout.

VII.  
Exécute sa  
résolution.

Pour exécuter sa résolution il sortit de Paris le dernier iour de Fe-<sup>A</sup>  
vrier, faisant semblant d'aller courir vn cerf vers la forest de Mont-<sup>L'An de</sup>  
morency prés de Senlis: & de fait il le courut, & le prit, aiant en sa<sup>Christ.</sup>  
compagnie S. Martin maistre de la Garde-robe, & Espalenques Lieu-  
tenant aux Gardes, lesquels luy aiant esté donnés du Roy pour veiller  
sur ses actions, le suiuioint par tout comme deux ombres de son corps:  
outre lesquels il auoit aussi avec luy le Comte de Gramont, Iean-Louis  
de la Valette sieur de Caumont, depuis Duc d'Espéron, Mont-de  
Marras, Podens dit le Clerc, & autres. 1576.

IIIX.  
S'enfuit à  
Saumur.

Estant au soir prés des faux-bourgs de Senlis, il receut vn billet de<sup>B</sup>  
Feraques, par lequel il luy donnoit aduis que son dessein estoit des-  
couuert, & qu'on luy preparoit à son retour à Paris vne chambre dans  
la Bastille. Là dessus survint Roquelaure, qui luy confirma la mesme  
chose, & luy emmena de bons cheuaux. Ces aduis seruât d'esperon à ce-  
luy qui estoit d'ailleurs bien disposé à courir, il donna certaines com-  
missions séparément à S. Martin & à Espalenques, pour se desfaire  
d'eux (abhorrant le conseil d'aucuns des siens qui les vouloient tuer) &  
piqua toute la nuit droit à Poissy, (non pas à la Fere, côme tous nos  
Annalistes escriuent) avec les Seigneurs & Gentils-hommes sus-nom-  
més. De Poissy il alla à Chasteau-neuf, à Alençon, à la Fleche, & à  
Saumur.

IX.  
Le Roy le  
fait fuire  
en vain.

Le Roy auoit esté aduertit par Feraques mesme de la résolution du<sup>C</sup>  
Nauarrois: & celuy-ci n'en croioit pas moins: toutesfois il ne laissa pas  
de le voir de bon œil lors qu'il le vint trouuer, & receut en bonne part  
l'excuse qu'il luy en fit: qui estoit que la Dame de Carnualet en aiant  
desja aduertit sa Majesté, il n'auoit peu luy cacher vne verité descou-  
uerte. Tant y a que le Roy grandement alarmé de la fuite du Nauar-  
rois, enuoia des gens après luy pour le r'emmenner à force: & d'autres  
(s'ils le trouuoient en lieu de seureté) pour luy persuader de retourner à  
la Cour, où il receuroit toute sorte de satisfaction, avec offres de luy en  
donner toutes les assurances qu'il en voudroit prédre. Chemeraut en-  
tre autres, & le jeune Cerillac depuis Comte de Belin, furent employés  
à cete negociation: & le dernier auoit charge, s'il ne pouuoit r'emme-  
ner le Nauarrois, à tout le moins de r'emmenner Caumont, auquel le<sup>D</sup>  
Roy commençoit de porter de l'affection pour la generosité & soli-  
dité de iugement qu'il remarquoit en luy au dessus de son âge. Mais ils  
ne sceurent rien gagner sur l'vny sur l'autre.

X.  
Abjure la  
Religió Ca-  
tholique.

Le Roy de Navarre ne fut pas plustost en liberté qu'il quitta l'exer-  
cice de la Religion Catholique, passant à Alençon fit vn baptesme à la  
Huguenote, & peu de iours après abjura publiquement la mesme Re-  
ligion, & fit profession du Calvinisme. Caumont seramenteuant vne  
instruction ordinaire, & vn commandement tres-exprés que la Va-  
lere son pere auoit fait à luy & à son frere sur peine d'encourir sa male-  
diction, de n'estre jamais Huguenot ny au seruice de Prince Hugue-  
not, prit congé du Nauarrois, & (nonobstant les conjurations qu'il luy

# Henry III du nom, Roy LXII. 59

**A** fit de demeurer auprès de luy) se retira en Gascogne. Le bruit fut pour- tant à la Cour qu'il estoit resolu de s'uyure le parti de la fortune de ce Prince. Mais luy pour tesmoigner le contraire reuint à Blois ( où la Cour estoit durant les Estats generaux ) dez l'entrée de l'année s'uy- uante : & s'estant acquis les bonnes graces de sa Majesté par la reputa- tion de sa vertu, se les conserua tousiours depuis par sa fidelité, & con- tinuels seruices enuers sa Majesté, & par vne singuliere prudence & sa- ge conduite.

Cependât le Roy armoit de son costé pour s'opposer aux desseins de ses ennemis. Mais son armée conduite par le Duc de Mayenne beau- coup inferieure en nombre de combatans s'estant auancée jusqu'à Moulins en Bourbonnois, ne sceut empescher que le Prince de Condé & le Duc Iean Casimir après auoir trauerse la Champagne & la Bour- **B** gogne (où ils firent mille rauages & mesmement à l'entour de Lan- gres, en l'abbaye de Cisteaux & à Nuis) ne passassent Loire & n'en- traissent en Auuergne : où continuans leurs pilleries ils obligerent les Auuergnas à racheter le sac des bourgades & du plat pais par la somme de cent cinquante mille francs : moiennant laquelle ils passerent en Bourbonnois : & le XI du mois de Mars en l'an MDLXXVI se joi- gnirent au Duc d'Alençon, & luy defererent toute l'autorité en le re- cognoissant pour General de l'armée.

Aiant ainsi penetré à force d'armes jusques dans le sein de la Fran- ce, ils eussent fait volontiers quelque grand effort : mais nos Princes **C** n'ayant point de finances pour contenter les estrangers qui demandoient de l'argent, & murmuroient de ce qu'on leur manquoit de promesse pour leur payement, ils furent contrains de tenter encore les moiens de la paix, esperans que le Roy estant le plus foible seroit bien-aise de leur accorder leurs demandes, quoy qu'elles fussent inciuiles & in- solentes.

Ils enuoierent donc vne requeste à sa Majesté : par laquelle entre autres choses ils demandoient les dimes pour l'entretienement de leurs Mi- **D** nistres en toutes les villes & lieux tenus par les Religioneux, & ailleurs partie d'icelles par toute l'estendue du Roiaume. En consequence de cela ils vouloient auoir des temples avec libre exercice de leur Religion sans excep- tion ny exclusion d'aucune ville. Que le Roy de Nauarre & le Prince de Condé fussent maintenus en leurs gouuernemēs avec des conditions tres-avan- tageuses. Que le Roy aduoiiât la leuée de leurs troupes estrangeres comme faite pour son seruice, & fournît au Duc Casimir de grosses sommes d'argent pour le payement d'icelles. Ils n'oublierent pas aussi les principaux Chefs de leur parti : afin qu'en les faisant recompenser aux despens du Roy, l'obliga- tion neantmoins leur en demeurât, comme leur ayant procuré cet aduantage.

Le Roy craignant l'issue de la bataille s'il venoit aux mains avec ses ennemis plus forts que luy, ou s'il ne les combattoit qu'ils ruinaissent son Roiaume, n'auoit autre visée que de les renuoier chez eux à quel- **XIV.** que prix que ce fût : & attendant la conclusion d'une bonne paix, de-

XI.  
L'Armée  
des Reistres  
se joint à  
Monsieur.

XII.  
Les Princes  
tentent les  
moiens de  
la paix.

XIII.  
Leurs de-  
mandes,

XIV.  
Edict de  
Paix.

feroit l'entretènement de la trefue. Pour cet effect la Roine-mere accompagnée du Duc de Montmorency & d'aucuns du Cōseil du Roy, s'achemina au camp de Monsieur: où elle arriua le XXVII du mois d'Auril: & après luy auoir representé l'inciuité des demandes precedentes, ils conuindrent ensemble de la modification d'icelles. Ce qui l'obligea le plus à cet accord fut qu'ores qu'il portât le titre de General de l'armée: neantmoins estant composée quasi toute de Religionnaires, le Roy de Nauarre & le Prince de Condé y auoient toute l'autorité, & peu de Capitaines dependoient de luy, en haine de ce qu'il estoit Catholique.

A  
L'An de  
Christ.  
1576.

Ainsi donc l'edict de la V paix avec les Religionnaires fut dressé en l'Abbaye de Beaulieu lez Loches, approuué & ratifié par le Roy, & verifié au Parlemēt de Paris le XV de May de la mesme année. Il contenoit LXIII articles: les plus importans & plus notables desquels estoient ceux qui s'ensuyuent.

I. Abolition generale des choses passées: & r'habilitation de la memoire de ceux de la Religion P. R. executés à mort comme criminels de lese-Majesté.

II. Libre exercice de la mesme Religion octroyé par tout le Roiaume, avec le consentement des Seigneurs particuliers des lieux.

III. Tous ceux qui en font profession remis en leurs biens, estats & offices.

IV. Les mariages des moines & des prestres qui ont abjuré la Religion Catholique, declarés legitimes: & les enfans qui en prouindront, habiles à succeder pour les meubles & biens aduentices, & exclus de toute autre succession tant en droite ligne que collaterale.

V. Vne Chambre my-partie erigée en chaque Parlement, composée de iuges moitié Catholiques & moitié de ladite Religion P. R. pour iuger tous procès & differens tant ciuils que criminels, ausquels ceux de ladite Religion P. R. auront interest.

VI. Les Estats generaux du Roiaume assignés à Blois au XV du mois de Nouembre ensuyuant.

VII. Le Roy de Nauarre, le Prince de Condé, & le Marechal de Damville reestablis en leurs gouuernemens, & la ville de Peronne baillée au Prince de Condé particulièrement pour la seureté de sa personne.

VIII. Au Duc Ian Casimir fut accordée vne compagnie entretenue de cent hommes-d'armes: quatorze mille escus de gages en qualité de Colonel de quatre mille Reistres pour le seruice du Roy: quatorze mille liures de pension annuelle: onze millions de liures pour ce qu'il pretendoit luy estre deu: dont six millions luy seroient payés dans six sepmaines: & pour les cinq restans luy seroiēt baillés gages en pierrerie avec la ville de Chasteau-Thierry gouuernement & reuenu d'icelle, & mesmes le Duc de Lorraine entroit plege avec cinq Seigneurs François, lesquels deuoient demeurer en ostage au pouuoir du Duc Casimir, jusques à l'entier payemēt. Aucuns escriuent qu'il renonça peu après à ces onze millions, moienant sept cens mille escus d'or comptans.

# Henry III du nom, Roy LXII. 61

**A** *IX. Huit villes d'assurance estoient accordées aux Religioneux, à sçavoir Aigues-mortes & Beaucaire en Languedoc, Perigueux & le Mas de Verdun en Guienne: Nions & Serres en Daupiné, Seine-la grand Tour en Prouence, & Issoire en Auvergne sous l'authorité & resposion de Monsieur frere de sa Majesté, du Roy de Navarre, du Prince de Condé, & du Marechal de Damville.*

L'an de  
Christ.  
1576.

*Il fut pourueu particulièrement au contentement du Duc d'Alençon par lettres patentes du Roy du XXIV du mesme mois de May, verifiées le XXII ensuyuant en la Chambre des Comptes: par lesquelles luy furent baillées par ampliation d'appanage les Duchés d'Anjou, de Touraine & de Berry. Et dez lors il commença de prendre le titre de Duc d'Anjou.*

**B** *Toutesfois parce que Henry III auoit porté aussi ce mesme titre auant qu'il fût eleu Roy de Pologne, ie continueray de le nommer le Duc d'Alençon, afin que les moins curieux ne s'abusent & prennent l'un pour l'autre.*

*Ainsi fut licentiée cete effroyable armée des Religioneux: laquelle n'ayant donné que de la terreur à la France sans faire aucun memorable exploit d'armes, n'en remporta aussi point de gloire ny autre fruit que des promesses immenses avec peu d'effect. Le Prince de Condé rencontrant vne grande resistance à se reestabli en son gouuernement de Picardie, & plus encore à entrer dans Peronne, se trouua le premier frustré de ses esperances. Mais le Roy de Navarre estant puissant en Guienne, à cause des terres qu'il y possedoit, demeura au commencement assez satisfait de cete paix: & se comportant avec moderation egaleme enuers tous les subjets du Roy sans distinction de Religion, n'estoit pas odieux aux Catholiques.*

XIV.  
Melcon-  
tente-  
ment  
du Prince  
de Condé.

*Allant en son gouuernement il passa à la Rochelle: où après beaucoup de difficultés il fut receu le XXIX de Iuin avec plus de desfiance que d'honneur: son train luy ayant esté limité par les Rochellois à cinquante cheuaux pour entrer avec luy dans la ville. Leur desfiance procedoit (comme ils disoient) de ce que ce Prince se laissoit gouverner à deux seigneurs Catholiques Roquelaure, & Feruaques. De la Rochelle il s'en alla passer à Broüage, à Saintes, & à Perigueux: & ayant donné ordre au gouuernement de cete derniere ville, prit le chemin de Nerac capitale de son Duché d'Albret: en laquelle il se plaisoit plus qu'en nulle autre de ses places.*

XV.  
Le Roy de  
Navarre  
suspect aux  
Rochellois.

**D** *Ainsi que lon procedoit de tous costés à l'execution de l'Edict de pacification, Charles Cardinal de Bourbon, Archeuesque de Rouen, avec la Croix deuant luy s'en alla au lieu, où suyuant la permission de l'Edict les Religioneux faisoient leur preche, & móta en la chaire du Ministre pour leur faire vne remonstrance Chrestienne, laquelle il commença par ces mots: *Ego sum Pastor bonus*. Mais le Ministre fut si espouuenté de l'estédart sacré, ou plustost par l'apprehésion de quelque esmotion populaire, qu'il s'enfuit le premier, & ses auditeurs s'escoulans qui çà qui là suyuirent son exemple, plus disposés à faire*

XVI.  
Zele du  
Cardinal de  
Bourbon  
enuers sa  
Religion:

souffrir le martyre à autrui que de s'y exposer eux-mêmes. Estant rapporté au Roy que le Cardinal auoit chassé les Huguenots de Roüen avec le baston de la Croix, il dit, *Le voudrois bien que tous les autres fussent aussi aisés à chasser encore que de plus il y fallût apporter le benoitier.* A  
L'An de  
Christ.  
1576.

XVII. Monsieur aiant pris possession du Duché d'Anjou enuoia demander aux Rochellois le canon qu'ils auoient pris à Marans, pour le mettre dans son chasteau d'Angers: & quelque subuention de deniers. Mais ils s'excuserent de l'une & de l'autre demande. De celle du canon, parce qu'ils disoient l'auoir acheté: de celle de l'argent, allegant que leurs bourses estoient espuisées par les troubles & guerres passées: & pour preuue de cela luy enuoierent l'estat de leurs despeses. B

XIIX. Ils furent pourtant assez souples à obeïr au commandement du Roy touchant le retablissement de la Messe dans leur ville. Vray est que la Roine-mere y acjouta ses exhortations, & mesmes ses prieres avec de belles promesses s'ils donnoient ce contentement à sa Majesté: & la Boissiere-Briffon député deuers eux à cet effect, y fit dire la premiere Messe le XVI du mois de Septembre, nonobstant la resistance & opposition des Ministres, qui crioiert que la ville se perdrait par l'introduction de l'idolatrie. Mais ils faisoient grande instance ailleurs pour auoir des temples afin d'y prescher la reformation pretendue.

XIX. Cependant Monsieur demeura grandement outré & offensé du refus des Rochellois: & dez lors il se resolut à se separer entierement de la faction des Religionnaires, jugeant qu'elle ne pouuoit estre vtile qu'à eux-mêmes & dommageable aux Catholiques. Mais il se confirma entierement en sa resolution après les offres qui en ce mesme temps luy furent faites de la part du Prince d'Orange pour prendre la protection des Estats des Pais-bas: à quoy aiant vne inclination tres-grande, il preuoyoit bien qu'il luy falloirestre de bonne intelligence avec le Roy son frere, sans le secours & assistance duquel il ne pouuoit faire reussir vne entreprise de telle importance. C

XX. Il disoit encore sur le subject des Rochellois & des autres Religionnaires, *que pour hair les Huguenats il les falloit cognoistre: & qu'il n'auoit cognu parmy eux qu'un seul homme de bien, qui estoit la Noüe.* Aubigné le rapporte ainsi: mais pour se payer de cete injure il vomit en fuite mille horribles conuices (suyuant son humeur satyrique) contre le Roy & contre ses freres, autant contre les trespasés que contre celuy qui viuoit encore. D

XXI. Or comme l'edict de pacification estoit religieusement gardé par ceux qui desiroient la paix: aussi estoit-il enfreint assez legerement par ceux qui aimoiert mieux la guerre. Les Catholiques furent les premiers qui donnerent occasion de plainte au parti contraire. Le sieur de Thouré.

Les Rochellois esconduisent Monsieur de ses demandes.

Permettent que la Messe se die en leur ville.

Monsieur se resout à prendre la protection des Pais-bas.

Vn sien mot notable contre les Huguenots.

Luines enfreint l'edict de paix par la prise de Thouré.

# Henry III du nom, Roy LXII. 63

**A** Thore lequel durant les dernieres guerres auoit esté toujours attaché aux interets du Prince de Condé estoit entré en la ville du Pont-S. Espri avec bon nombre de gens de main, la plus-part Gentils-hômes. Luy gouverneur de cete place doutant qu'ils eussent quelque mauuais dessein (veu mesmes qu'ils n'auoient point d'affaires en ce lieu-là) y fit couler secretement deux cens soldats Prouençaux & se fait de Thore & de tous ceux de sa compagnie. N'ayant point trouué d'autre preuue contr'eux que celle que son apprehension luy auoit fournie, il relascha Thore & retint prisonniers les autres. Les Religioneux firent grand bruit de cete action comme d'une manifeste infraction de l'Edict & d'un commencement de troubles.

**B** Mais voici pour eux un plus iuste sujet, ou un plus apparet pretexte de iuste plainte. Le Prince de Condé ne se pouuant restablir en son gouvernement de Picardie, ny entrer dans la ville de Peronne (laquelle comme nous auons veu luy auoit esté accordée pour la seureté de sa personne) suyuit la route du Roy de Nauarre son cousin, & sur la fin d'Aoust l'alla trouuer à Nerac: afin de tascher de l'esmouoir par l'equité de ses plaintes à reprendre les armes: nonobstant que le Roy & la Roine-mere luy assurent par leurs lettres qu'il receuroit de leurs Majestés toute la satisfaction qu'il en pouuoit souhaiter: & que mesmes en recompense de Peronne ils luy offriront S. Ian-d'Angely, place qu'il desiroit sur toute autre, afin de se rendre plus necessaire aux Rochellois, & se seruir aux occasions des commodités de leur ville.

XXII.

Le Prince de Condé tasche de porter le Roy de Nauarre à la guerre.

**C** N'ayant pas trouué de son humeur le Nauarrois (la moderation duquel rendoit sa condition plus auantageuse que celle du Prince) il recula vers S. Ian d'Angely: où il fut receu, suyuant la volonté du Roy, le XII d'Octobre, & y fit une entrée funeste faisant punir de mort aucuns des habitans qui auoient fait quelque resistance à sa reception dans la ville. Aucuns pour colorer cete execution adjoustent à cela que les criminels auoient attenté sur sa personne.

XXIII.

Fait son entrée à S. Ian d'Angely.

**D** S'estant assuré de S. Ian d'Angely (le vray nom, comme j'ay remarqué ailleurs, est Angerry) il se resolut d'auoir Broüage (place sise dans un marais avec un port de mer, depuis grandement fortifiée) appartenante au Baron de Mirebeau: & ayant trouué moien d'y faire glisser bon nombre de gens de guerre, & de gagner aucuns de la garnison, se tenoit prest pour executer son entreprise. Mirebeau ayant descouuert trop tard le dessein du Prince, s'adressa à luy-mesme, & offrit de remettre & sa ville, & tout ce qui dependoit de luy à sa discretion: de sorte qu'ils demorerent d'accord que le Prince y seroit receu dedans, & la rendroit à Mirebeau dans trois mois après; si ce n'est qu'il y eût guerre: auquel cas le Prince la pourroit retenir tout autant de temps qu'il le jugeroit estre necessaire.

XXIV.

Se fait de Broüage.

XXV.  
Est receu  
dans la Ro-  
chelle.

Ce coup d'autorité fait par le Prince de Condé contre vn seigneur de sa Religion, & tres-confident à son parti, donna de l'apprehension aux Rochellois: lesquels craignoient qu'en fuite il troublât l'estat de leur ville, & s'en voulût rendre maistre, ou y establir quelque Gouverneur au prejudice de leurs priuileges: par lesquels ils pretendoient de ne recognoistre point d'autre Gouuerneur que leur Maire. Tellement qu'il estoient resolu de luy refuser l'entrée s'il s'y presentoit, & auoient l'œil ouuert sur ses actions & sur celles des siens quand ils y venoient. Toutesfois les Ministres ( qui l'eussent voulu faire Roy si cela eût dependu de leurs suffrages ) complotans avec les gens de guerre firent si bien que le Prince s'estant présenté à la porte seulement avec son train ordinaire, au desceu des bourgeois, fut receu dans la Rochelle.

A  
L'An de  
Christ.  
1576.

XXVI.  
Se reconci-  
lie avec les  
Rochellois.

Estant dedans il fit assembler la bourgeoisie en l'hostel de ville: où il luy fit vne seuerere remonstrance avec de grands reproches de son ingratitude: & vfa de grosses paroles enuers le Maire, Escheuins, Pairs & Conseil de la ville. Mais enfin les Ministres pacifierent tout par les excuses & sousmissions des Rochellois enuers le Prince, & par les protestations que le Prince leur fit de les maintenir en leurs priuileges & franchises.

XXVII.  
Les Bour-  
delois refu-  
sent l'entrée  
de leur ville  
au Roy de  
Nauarre.

En ce mesme temps le Roy de Nauarre receut aussi vn fascheux rebut de la ville de Bourdeaux capitale de son gouuernement, l'entrée de laquelle luy fut refusée. Dequoy il demeura extrememēt offensé non-obstant les excuses du Parlement & des Iurats, fondées sur la des fiance qu'ils auoient des Religionnaires, qui estoient en grand nombre dans la ville, & auoient souuent entrepris de s'en rendre maistres, & sa presence fauorifant leur audace ils n'en pouuoient attendre que quel- que grand desordre & tumulte. Le Nauarrois ne se payant pas de cete monnoye vfa de menaces, ramenteuant à leurs deputés le chastiment qu'ils auoient receu sous Henry II par le Conneftable. Il en demanda aussi iustice au Roy: mais le temps appaisa son aigreur & adoucit sa colere.

XXIIX.  
Plaintes &  
demâdes du  
Prince de  
Condé.

Les plaintes que le Prince de Condé continuoît de faire à sa Majesté estoient de plus grande importance. Car il parloit generalement pour tout le parti, en remonstrant que l'edict de paix n'estoit point executé es chefs principaux; comme pour le payement des Reistres, pour les villes de seureté accordées aux Protestans, pour l'establissement des Chambres my-parties, ny pour la liberté de l'exercice de la Religion Pretendue Reformée. Il se plaignoit particulierement de ce qu'il n'estoit pas payé des sommes qui luy auoient esté promises par son traicté: & de ce que la ville de peronne à luy assignée pour la seureté de sa personne, refusoit de le receuoir, quelques commandemens que le Roy en sceût faire. Au contraire que les Catholiques Picars faisoient des ligues & des monopoles tant contre

D

**A** les Protestans, que pour se soustraire de l'obeissance de sa Majesté. L'An de Christ. 1576. Après tout au lieu de Peronne il demandoit la seigneurie de Cognac outre la ville de S. Ian-d'Angely, qui desja luy auoit esté baillée.

Le Roy fit responce, que si les Protestans se plaignoient de ce que l'ediect de paix n'estoit pas executé en leur faueur: aussi faisoient pareillement les Catholiques, & notamment les Ecclesiastiques de ce qu'ils ne jouissoient pas de leurs dimes. Qu'il commettrait des personnes notables pour y pouruoir avec equité. Qu'il portoit vn extreme regret de ce qu'il ne pouuoit payer si promptement les Reistres comme il l'eût desiré, & faisoit tous ses efforts pour les contenter & en descharger son Roiaume. Qu'en ce qui le concernoit particulièrement, il luy accordoit volontiers la seigneurie de Cognac avec la ville de S. Ian-d'Angely, pour les tenir ensemble jusqu'à ce qu'il luy auroit fait rendre Peronne. Il luy fit bailler aussi de nouvelles assignations pour les sommes à luy promises par son traité: avec injonction tres-expresse à la Chambre des Comptes d'en verifiser les lettres. Tout cela estoit assainonné de grandes protestations de l'amitié de sa Majesté enuers le Prince.

XXIX.  
Responce  
du Roy.

Le Iubilé enuoïé par le Pape Gregoire XIII fut gagné en la ville de Paris: où le Roy mesme suyui tant seulement de deux ou trois Gentilshommes le gagna à pied, seruant d'un religieux & louïable exemple de deuotion à tout son peuple.

XXX.  
Le Roy donna  
un exemple  
de pieté.

**C** Nos Historiens & Annalistes marquent icy l'origine de la Ligue: laquelle sous l'autorité & conduite des Princes Lorrains de la maison de Guise prit depuis vn si grand accroissement, & paruint à telle puissance qu'elle faillit à réuerfer la Monarchie. Pour moy, qui suis autant exempt de haine que de flaterie, en aiant appris la pure verité par l'organe des plus sages personnages & des meilleurs François de nostre âge parfaitement Catholiques (qui en scauoient les plus profonds secrets) ie la veux laisser à la posterité sans nul desguisement des affaires.

**D** Ligues particulieres des Catholiques suy-  
uies d'une generale.

- I. La Religion & la liberté tres-puissans ressorts pour esmouoir les hommes.
- II. Pretexte de la Religion en la ligue.
- III. Ligue particuliere en Picardie.
- IV. Autre ligue de la Noblesse de Poictou.
- V. Ligue generale par tout le Roiaume.
- VI. Formulaire d'icelle.
- VII. Elle s'estend par tout.
- VIII. Alarme les Religionnaires.
- IX. Qui taschent de la rendre odieuse au Roy.
- X. Defenses de la ligue.
- XI. Responce aux objections faites contr'elle.
- XII. Le Pape

*n'approuve point la ligue. XIII. Quel fut l'Aduocat David. XIV. A*  
*La ligue est criminelle XV. Le Roy l'approuve par consideration L'An de*  
*d'Etat. XVI. Inuectiues contre les Guises. XVII. Leurs defenses. 1576.*  
*XIII. Resolution. XIX. Premier dessein de Héry Duc de Guise. XX.*  
*Quand est-ce qu'il commença d'aspirer à la Roiauté.*

I.  
 La Religion  
 & la liberté  
 tres-puissâs  
 ressorts pour  
 esmouuoir  
 les hommes



Nne void rien de plus commun dans l'Histoire que l'origine & l'establissement des plus grands & plus puissans Estats proceder & se former dit ramas, vnion, ligue ou confederation d'un petit nombre de personnes (quelquefois mesmes de vile condition) lequel croissant peu à peu empiete enfin la domination de quelque region, voire des plus illustres Monarchies sur les Prin-

ces ou Gouverneurs legitimes. En ces occasions il y a ordinairement deux ressorts tres-puissans & attraians pour gagner les cœurs des peuples, la Religion & la liberté. Celle-ci pique viuement le desir naturel & commun à tous les hommes : lesquels aiant esté créés de Dieu pour gouverner & commander sur la terre, n'ont rien tant en horreur que la subjection & la seruitude. Celle-là, qui est vn don sur-naturel & tout diuin, nous transporte avec vne si ardante passion, que si elle n'est retenue par le frein de la raison & de la prudence, il y a danger qu'elle se forme en vn zele indiscret & deuotion superstitieuse.

II.  
 Pretexte de  
 la Religion  
 en la Ligue.

Laiissant à part ce qui est de la liberté (les efforts de laquelle sont les plus rudes & les plus dangereux és Republicques) nous auons ici vn tres-notable exemple de la violence du ressort de la Religion lors qu'il jouë dans nos cœurs en les agitant par le desir de la prouigner, estendre & affermir, ou en les trauerfant par la crainte & apprehension de la voir abolir, corrompre ou destruire. Car les ames Catholiques de ce temps estoient transportées de cete passion, & celles des Religioneux (comme elles le sont encore aujourd'huy) de l'autre. Voici donc comment de petites confederations faites à bonne & pieuse intention se forma enfin cete grande Ligue : de laquelle Henry Duc de Guise estoit secretement le chef, & après sa mort Charles Duc de Mayenne son frere le fut ouuertement, & pour maintenir son autorité se fortifia des armes d'Espagne.

III.  
 Ligue particuliere en  
 Picardie.

Le Roy n'ayant fourni qu'une petite partie de leur paiement aux Reistres (Bellicure qui leur apporta courut fortune de sa vie) ils raugeoient la Bourgogne & la Champagne : & menaçoient la Picardie : notamment à cause du refus que cete prouince faisoit de receuoir le Prince de Condé pour Gouverneur, suyuant l'edict de paix, & de le reestabli dans Peronne. Les Catholiques Picars, qui auoient offensé ce Prince, redoutans son courroux & les menaces des Reistres, firent vne ligue ensemble composée de tous les Ordres de la Prouince, sous l'autorité de Iaques de Humieres vn des plus illustres Seigneurs du païs,

# Henry III du nom, Roy LXII. 67

**A** & jurerent d'employer leurs moiens & leurs propres vies pour la maintenance de la Religion Catholique, Apostolique, Romaine, & de la Prouince sous l'obeissance du Roy (neantmoins sans estre aduoués encore de sa Majesté) contre les pernicieux desseins des heretiques.

L'An de  
Christ  
1576.

Peu de temps après fut faite aussi vne semblable ligue de la Noblesse Catholique de Poictou: de laquelle Louis de la Trimouille Duc de Tournai, se porta pour chef contre les Religioneux. Mais les Ecclesiastiques ny les gens du Tiers-estat ne s'y enrollerent pas encore, comme ils auoient fait en Picardie sous Humieres. En plusieurs lieux de pareilles ligues furent faictes sous le nom de Confrairies.

IV.  
Autre ligue  
de la No-  
blesse de  
Poictou:

**B** Ces ligues ou confederations particulieres des Catholiques d'aucunes prouinces du Roiaume donnerent occasion aux Guises d'en former vne generale, sur l'esperance que le Duc de Guise auoit qu'il en seroit reconnu le Chef, à cause des bons seruices que Claude & François ses aieul & pere auoient rendu à la Religion & à l'Etat: & que luy-mesme successeur de leur valeur s'estoit tousiours monstré ennemi des heretiques.

V.  
Ligue gene-  
rale par tout  
le Roiaume:

**C** Le formulaire de l'association & vnion des Catholiques Picars estoit fondée sur le danger que la Prouince encouroit de perdre la vraie Religion, si le Prince de Condé en possedoit le gouvernement: sur l'importance de Peronne ville de frontiere, & sur les priuileges d'icelle: qui ne permettent point qu'elle puisse estre separée ou desmembrée de la Couronne sous pretexte quelcôque. Mais celuy de la ligue ou vnion generale, lequel à l'induction des Guises, fut enuoié par toutes les prouinces, Bailliages & Seneschaussées du Roiaume, estoit conceu en ces termes.

*Au nom de la sainte Trinite Pere, Fils & S. Esprit, nostre seul vray Dieu, auquel soit gloire & honneur.*

VI.  
Formulaire  
d'icelle.

*L'association des Princes, Seigneurs & Gentils-hommes Catholiques, doit estre & sera faite pour restablir la loy de Dieu & le saint service d'iceluy en son entier selon la forme de la sainte Eglise Catholique, Apostolique, Romaine, abjurans & renonçans tous erreurs au contraire.*

**D** *Secondement pour conseruer le Roy Henry III de ce nom par la grace de Dieu & ses successeurs Rois tres-Chrestiens en l'estat, splendeur, autorité, deuoir, seruire, & obeissance qui luy sont deus par ses sujets, ainsi qu'il est contenu par les articles qui luy seront presentés aux Estats.*

*Tiercement pour restituer aux prouinces de ce Roiaume & Estats d'iceluy les droits, preeminences, franchises & libertés anciennes telles qu'elles estoient du temps de Clouis premier Roy Chrestien, & encore meilleures & plus profitablement, si elles se peuuent intenter sous la protection susdite.*

*Aucas qu'il y ait empeschement, opposition, ou rebellion à ce que dessus, par qui & de quelque part que ce puisse estre, seront lesdits associés tenus & obligés d'employer tous leurs biens & moiens, mesmes leurs propres personnes jusques à la mort, pour punir, chastier, & courir sus à ceux qui l'auront voulu contredire & empeschier: & tenir la main que toutes les choses susdites*

soient mises à execution réellement & de fait.

Au cas que quelques-uns des associés, leurs sujets, amis & confederés fussent molestés, oppressés ou recherchés pour les causes dessus-dites par qui que ce soit, seront tenus lesdits associés employer leurs corps, biens, & moiens pour auoir vengeance de ceux qui auront fait lesdites oppressiōs & molestes, soit par la voie de justice ou des armes sans nulle exception de personnes.

S'il aduient qu'aucuns des associés apres auoir fait serment en ladite association se voulût retirer ou departir d'icelle sous quelque pretexte que ce fût (ce que Dieu ne veuille) tels refractaires de leur consentement seront offensés en leurs corps & biens en toutes sortes qu'on se pourra aduiser, comme ennemis de Dieu, rebelles & perturbateurs du repos public, sans que lesdits associés en puissent estre recherchés ny inquietés soit en public ou en leur particulier.

Iureront lesdits associés toute prompte obeissance & seruice au chef qui sera deputé, suyure & donner conseil, confort & aide à l'entretienement & conseruation de ladite association, & ruine aux contredisans à icelle, sans acception ny exception de personnes. Et seront les defaillans & dilayans punis par l'autorité du Chef, & selon son ordonnance: à laquelle lesdits associés se soumettront.

Tous les Catholiques des corps des villes & villages seront aduertis & sommés secretement par les Gouverneurs particuliers d'entrer en ladite association, fournir deuëment d'armes & d'hommes pour l'execution d'icelle selon la puissance & faculté de chacun.

Que ceux qui ne voudront entrer en ladite association seront reputés pour ennemis d'icelle & pour suyuable par toutes sortes d'offenses & molestes. Et defendu ausdits associés d'entrer en debats ny queeles l'un contre l'autre sans la permission du Chef: à l'arbitrage duquel les contreuensans seront punis tant pour la reparation d'honneur que par toutes autres sortes.

Si pour fortification ou plus grande seureté desdits associés se fait quelque conuention avec les prouinces de ce Roiaume, elle se fera en la forme dessus-dite, & aux mesmes conditions: soit que ladite association soit pour suyuire enuers lesdites villes ou par elle demandée, si autrement n'est aduisé par le Chef.

La forme du serment que deuoient faire ceux qui entroient en l'association estoit tel.

Je iure Dieu le Createur touchant cete l'Euangile, & sur peine d'anathematization & damnation eternelle, que ie suis entré en cete sainte association Catholique (selon la forme du traicté qui m'y a esté leu presentement) iustement, loiaument, & sincerement, soit pour y commander, ou y obeir & seruir. Et promets sur ma vie & mon honneur de m'y conseruer jusques à la derniere goutte de mon sang, sans y contreuënr, ou m'en retirer pour quelque mandement, pretexte, excuse, ny occasion que ce soit.

VII.  
Elles s'estend  
par tout.

Ce formulaire de la ligue Catholique vola par toutes les prouinces, villes & maisons des Gentils-hommes de France, les predicateurs portés de zele à l'affermissement de la vraye Religion, & à l'extirpation de

# Henry III du nom, Roy LXII. 69

**A** l'heresie, faisoient tous leurs efforts pour representer au peuple le bien qui reussiroit de cete sainte vnion (ainsi la qualifioient-ils, la iugeant telle par leurs propres intentions) & l'exhortoient à s'y enroller; si bien que cete confederation, qui n'estoit au commencement que particuliere à peu de prouinces fut approuuée, receüe & iurée quasi par toutes les villes Catholiques du Roiaume.

L'an de  
Christ.  
1576.

Les Religioneux voiant ce progrès inopiné en firent de grandes & pressantes plaintes au Roy: & notamment le Prince de Condé s'en formalisa sur tous, comme y estant particulierement interessé à cause de son gouuernement de Picardie.

\* IIX.  
Alarme les  
Religion-  
naires.

**B** Pour rendre les confederés plus odieux à sa Majesté, ils publierent vn extrait de certain decret donné à Rome par le Pape avec son Confistoire: par lequel cete confederation estoit approuuée & autorisée, sur des memoires offensifs & iniurieux contre les tres-illustres & roiales maisons de Valois & de Bourbon qui auoient esté dressés & portés à Rome par vn Aduocat de Paris nommé David: & enueloppoient encore en ce mesme paquet l'Espagnol avec les cōfederés de France. Aubigné rencherissant sur la malice & impostures des autres Annalistes y adjouste que cete Ligue fut dressée par le coneil des Iesuites.

IX.  
Qui taschât  
de la rendre  
odieuse au  
Roy.

**C** Les Catholiques ligués au contraire disoient que les Religioneux avec les Catholiques Mal-contens ou Politiques aiant fait ensemble vne ligue contre la Religion Romaine, contre l'Estat, & contre l'autorité du Roy, il estoit loisible aux vrais Catholiques de s'vnir pareillement pour la defense de la Religion & de l'Estat, & pour le seruice de sa Majesté. Que les deportemens du Prince de Condé en Poictou, Engoumois, Saintonge & pais d'Aunis enuers les Catholiques, auoient obligé la Trimouille à s'opposer à ses efforts, & les Picars à resister à son reestablishement au gouuernement de Picardie & entrée dans Peronne: ne pouuans attendre que l'abolition de la Religion Catholique d'un prince obsédé par les Ministres Calvinistes. Que sa rebellion & felonnie continuée depuis son enfance, la fraische leuée des Reistres, & leur conduite dans le sein de la France, estoient de tres-sensibles preuues de sa conjuration contre l'Estat & contre l'autorité roiale. Que le Roy de Nauarre estoit encore plus à craindre en son gouuernement de Guienne, où il estoit tres-puissant. Que la Religion Catholique s'en alloit esteinte en Languedoc par la conniuece du Marechal de Damville ligué avec les Religioneux: & en Daupiné par l'oppression dont François de Bonne sieur de Les-Esdiguieres vsoit à l'endroit des bons Catholiques: le rançonnement desquels ne pouuoit assouuir son insatiable auarice. Que quasi toutes les autres prouinces de France estoient affligées de pareille desolation, l'heresie y aiant pris racine si auant qu'elle y auoit presque estouffé les semences de la Religion orthodoxe.

X.  
Defenses de  
la Ligue.

**D** Ils soustenoient aussi que le decret du Saint-Siege publié par les Religioneux, ensemble l'intelligence qu'ils disoient estre entre les

XI.

Responſe  
aux obje-  
ctions faites  
cont'elle.

Catholiques vnīs & le Roy d'Espagne, estoient des pures inuentions de Satan & de ſes Ministres. Qu'il n'y auoit point d'apparence que le Pape Gregoire XIII, qui estoit tres-prudent, eût voulu si brusquemēt offenser vn Roy tres-Chrestien sans ſubjet & sans nulle denonciation precedente. Que ceux qui ſçauent avec combien de froideur, de discretion & de conſideration le Conſiſtoire de Rome procede es affaires de telle importance, jugerōt que c'est vne inuention ridicule. Quant à l'intelligence avec l'Eſpagnol, que c'estoit particulierement vne calomnie des Calvinistes, qui n'en ſçaueroient produire ny preuue ny apparence quelconque. D'ailleurs que le Roy eût esté tres-mal-heureux & tres-mal ſerui ſi les heretiques deſcouuroient ainſi les ſecrets du Conſiſtoire ſacré & du conſeil d'Espagne : & que les Ambaſſadeurs, les penſionnaires & les eſpions, & tant de bons ſeruiteurs que ſa Maieſté y auoit pour y veiller n'en euſſent ſceu rien apprendre. Au ſurplus que la confederation des Calvinistes François avec les Proteſtans d'Allemagne, d'Angleterre & des Pais-bas estoit manifeſte.

XII.  
Le Pape  
n'approuua  
point la  
Ligue.

Ie n'ay que faire de diſcuster les faits auancés d'une part & d'autre. Mais la verité de l'histoire curieusement par moy recherchée, m'oblige à dire que la Ligue n'auoit point encore l'appuy d'Espagne : & que le decret Papal publié par les Religionnaires est vne pure impoſture. Car le Pape (qui estoit Gregoire XIII) fut durant tout ſon pontificat ami de Henry III, & blaſma cete Ligue. D'autre-part les obſtinés qui ne voudroient point s'arreſter à ma fidelité, adiouſteront plus de foy à ce qu'en eſcrit Ian de Serres ou le Continuateur de ſon Inuentaire, l'un & l'autre ouuertement paſſionné pour le parti des Pr. Reformés, contre la Ligue. *Pour mieux autoriser cete Ligue (ce ſont les termes ſur la fin de l'an 1584) on la preſente au Pape Gregoire XIII : afin qu'il luy donne ſa benediction & s'en declare parrain, comme faite pour l'ornement & ſouſtien de l'Eglise Catholique, Apoſtolique, Romaine. Gregoire estoit bien content qu'on entreprît contre les Huguenots; mais il n'approuuoit point ces mouuemens populaires, qu'il preuoyoit enueloper vn Roy tres-Chrestien & Catholique : & ne vouloit estre bouce-feu d'une guerre qu'il ne pourroit eſteindre. Ainſi renuoya-il les deputés ſans reſponſe.*

XIII.  
Quel fut  
l'Aduocat  
Dauid.

Quant à l'Aduocat Dauid, il eſt certain qu'après ſon trespas on trouua en ſon cabinet des memoires par leſquels il concludoit que pour le reſtaſſement de l'Eſtat en ſon ancienne ſplendeur, & pour extirper l'heresie il falloit r'appeller à la Couronne la poſterité de Charlemagne qui auoit esté benite par le Pape Eſtienne III; allegant pluſieurs calomnies contre celle des Capetiens. Mais ce Dauid n'estoit ny du Conſeil ny des domeſtiques des Guifes: ains vn melancolique & zelé du temps, lequel aiant trouué moien de ſe mettre dans le train de l'Eueſque de Paris, l'accompagna à Rome: où aiant communiqué ſes memoires à aucuns des Courtiſans, il fut meſpriſé comme vn homme hypocondriaque.

XIV.

Au demeurant tout cela ainſi ſuppoſé, la iuſtification de la Ligue ne

A  
L'An de  
Chriſt.  
1576.

B

C

D

# Henry III du nom, Roy LXII. 71

**A** sera pourtant que l'imitation des crimes des Religionnaires. Car telles confederations & associations ne pouuant estre legitiment contrainctes dans vne Monarchie sans le consentement du Monarque : & par ainsi portant au front le crime de lese-Majesté : & le Chef de celle-ci estant d'autant plus suspect qu'il ne vouloit pas estre nommé ; par raison d'Etat (quel pretexte qu'elle peût prendre) cete Ligue ne pouuoit estre que iustement condamnée.

La Ligue est  
crimelle.

L'An de  
Christ.  
1576.

**B** Le Roy aiant deliberé sur ce sujet avec les plus affidés de son Conseil, se resolut non seulement d'approuver la Ligue (ne se trouuant pas assez puissant pour la destruire : ) mais aussi de s'en declarer le chef : afin qu'en retenant toute l'autorité deuers soy, ceux qui pensoient s'accrocher aux despens de la Majesté royale, fussent contrains de demeurer dans la soumission & obeissance. Ce bon conseil est attribué à Ian de Moruilliers vn des plus habiles Ministres de l'Etat sous les regnes de Charles IX & de Henry III.

XV.

Le Roy  
l'approuue  
par confide-  
ration d'E-  
stat.

**C** Or personne ne doubtoit que le Chef secret & sans nō mentionné au formulaire de la Ligue des Catholiques ne fût le Duc de Guise. Sur quoy les contraires factions faisoient des iugemens contraires. Les Religionnaires disoient qu'il aspiroit à la tyrannie : & que François son pere luy en auoit frayé le chemin par ses entreprises sur l'autorité royale. Pour prouuer de cela ils allegoient leur ambition desreglée, leurs artifices pour eloigner du gouuernement de l'Etat les Princes du sang royal sous diuers pretextes. Ils adouctoient à cela leur refrein ordinaire, qu'ils faisoient des monopoles avec le Pape & avec le Roy d'Espagne.

XVI.

Inuectiues  
contre les  
Guises.

**D** Les Ligueurs soustenoient au contraire, que François ny Henry de Lorraine pere & fils Ducs de Guise n'eurent jamais que de saincts desirs & de genereux desseins pour l'augmentation de la foy Catholique, extirpation de l'heresie & reestablisement de la Monarchie Françoisise en son ancien lustre, splendeur & préeminence sur toutes les autres de la terre. Pour confirmer leur dire & par mesme moien destruire les calomnies publiées par les heretiques & Libertins leurs ennemis, ils mettoient en auant les signalés seruices faits à la France par ces deux Princes, & par Claude pere de François, sous les regnes de François I, Henry II, François II, Charles IX, & Henry III : durant lesquels ils auoient rendu leur memoire celebre & recommandable à la posterité par mille valeureux exploits d'armes contre tous les ennemis de la France tant estrangiers que François rebelles sans jamais chanceler en leur deuoir, pendât qu'aucuns Princes du sang estoient armés contre leurs Rois leurs proches parens, & contre la Religión de leurs ancestres. Pour couaincre de calomnie ceux qui imposent à François Duc de Guise aucune intelligence avec l'Espagnol, ils ne vouloient que ramenteuoir la defense de Mets, la prise de Thionuille & de Calais (auquel temps Philippe II Roy d'Espagne estoit marié à la Roine d'Angleterre Marie) la bataille de Renty : & sur tout l'extreme regret qu'il porta de ce que Henry II auoit fait vne paix desauantageuse, & quasi honteuse à la France avec le mesme Philippe.

XVII.

Leurs des-  
seins.

XIIX.  
Résolution.

Ces deux jugemens contraires procedans de contraires passions sont extremes : de sorte que pour en parler avec verité il faut dire que François Duc de Guise a toujours serui tres-fidelement la France, & jamais n'eut commerce ny intelligence avec l'Espagnol contre cet Estat : toutesfois qu'ayant vn courage tout martial il tascha de perpetuer en sa main le commandement des armes du Roy à l'exclusion des Princes du sang & du Connestable. Moins aspira-il jamais à la Couronne : & eût esté folie & frenesie à luy d'y penser en vn temps qu'il y auoit si grand nombre de Princes du sang roial tous magnanimes (& mesmes quatre fils de Henry II) tous capables de la succession de la Couronne.

XIX.  
Premier  
dessein de  
Henry Duc  
de Guise.

Quant à Henry son fils, cetuy ci ayant esté successeur de la generosité & de l'ambition de son pere, il aspira aussi au commandement general des armes de sa Majesté : & ne le pouuant esperer que par l'assistance des Catholiques zelés (car les Religioneux & les Catholiques Politiques estoient ses ennemis conjurés) il tascha de les liguier & vnir estroitement pour se faire recognoistre leur chef en jurant vnaniment la guerre aux heretiques.

XXX.  
Quand est-  
ce qu'il com-  
mença d'as-  
pirer à la  
roiauté.

Ainsi iusques à ce temps son ambition ne passoit pas les bornes de celle de son pere : bien que les moiens dont il se seruoit fussent plus odieux & suspects à la Majesté roiale. Car celuy-là ne fit point d'effort pour distraire les sujets de l'obeissance deuë au Monarque, ne fut point auteur de Ligue ny de faction : & si on parla vn téps du Triumvirat (auquel on comprenoit Antoine Roy de Nauarre, luy & le Connestable, & le Marechal de S. André après la mort d'Antoine) ce fut toujours sous l'obeissance des Rois ou de la Regente. Mais par le décès du Duc d'Alençon, Henry Duc de Guise voyant le Roy sans enfans, la Roine sterile, les Princes du sang heretiques ou foibles & decredités, commença de pousser plus haut ses desseins, & d'ambitionner la Couronne. Je marqueray ci-aprés en son lieu les artifices pour lesquels il obligea l'Espagnol & la Roine-mere à fauoriser sa faction, en se seruant dextrement des finances de l'vn & de l'autorité de l'autre pour l'auancement de ses affaires. Voions maintenant le succès de l'assemblée des Estats generaux conuoqués à Blois par l'edict de pacification au XV de Nouembre. C'est chose notable que pour leuer tout soupçon aux Religioneux & Catholiques Mal-contens, il fut ordonné que cete ville, où l'assemblée se deuoit tenir, seroit demantelée.

## Assemblée des Estats generaux à Blois : où l'exercice de la Religion P. R. est interdit.

I. Le Roy & les deputés des Estats s'assemblent à Blois. II. Concluent  
quasitons à l'exercice de la seule Religion Catholique. III. Leur pro-  
cession generale. IV. La seance des Estats. V. Le Roy en fait l'ou-  
verture.

A  
L'An de  
Christ.  
1576.

B

C

D

# Henry III du nom, Roy LXII. 73

A  
L'an de  
Christ.  
1576.

ouverture. VI. Harangue ridicule du Chancelier Birague. VII. Deputés des Estats devers le Roy de Navarre, le Prince de Condé & Damville. IIX. Leurs instructions. IX. Pourquoy il leur fut defendu de les mettre par escrit. X. Le Roy se declare feintement chef de la Ligue. XI. Edict pour la precedence des Princes du sang sur tous les Pairs de France. XII. Actes d'hostilité faits par les Religioneux en Guienne & en Daupiné. XIII. Orateurs des trois Estats. XIV. Qui concluent tous à la manutention de la seule Religion Catholique. XV. Le Roy conspire avec eux en cela. XVI. Demande en vain des subventions de deniers. XVII. Le Tiers-Estat diuisé sur l'article touchant la Religion. XVIII. Les Parisiens se relaschent en faveur des Religioneux. XIX. Plaintes des deputés Religioneux & du Duc Casimir. XX. Raisons des Catholiques au contraire. XXI. Responce du Prince de Condé aux Estats. XXII. Sage responce du Roy de Navarre. XXIII. Qui ne souffre point l'impudence des Ministres. XXIV. Responce du Marechal de Damville. XXV. Traicté de paix avec le Roy de Navarre. XXVI. Le Tiers-Estat y incline. XXVII. Le Roy demande en vain l'alienation de son temporel. XXVIII. Resolution des Estats pour la seule Religion Romaine.

B

1576.



LE Roy, la Roine-mere, le Duc d'Alençon, Birague Chancelier de France, avec la pluspart des deputés estans arriés à Blois sur la my-Nouembre de l'année MDLXXVI, sa Majesté commanda que les deputés commençassent de s'assembler le XXIV du mesme mois, afin qu'après la conference de leurs cayers on tra-uailât serieusement au reglement du Roiaume.

i.  
Le Roy & les deputés des Estats s'assemblét à Blois.

Tous aiant obeï au commandement de sa Majesté le reste du mois fut employé à regler les seances de tous les Ordres, & à nommer leurs Præsidents & leurs Orateurs. Pierre d'Espillac Archeuesque de Lyon fut eleu Orateur par le Clergé: Claude de Baufremont, Baron de Senefcey, pour la Noblesse: & Pierre Verforis, Aduocat au Parlement de Paris, pour le Tiers-Estat.

Le I de Decébre les deputés procedant à la verification de leur pou- uoir il s'en trouua bien peu qui eussent charge de conclure à l'entre- tenement del'Edict de pacification publié au mois de May dernier: aucuns à ce que le Roy fût supplié de ne permettre l'exercice d'au- tre Religion que de la Catholique, Apostolique, Romaine, pour- ueu que cela se fit sans guerre. Mais la plus-part demandoient que cela fût ordonné sans condition quelconque: dautant que la diuer- sité des Religions en vn Estat n'est qu'une perpetuelle semence & occasion de guerre ciuile.

ii.  
Concluent quasi tous à l'exercice de la seule Religion Catholique

Le VI du mesme mois fut faite vne procession solennelle: à laquelle le Roy, toute sa Cour, & les deputés assisterent pour inuoquer l'assistâce

iii.  
Leur pro- cession ge- nerale.

du S. Esprit, afin qu'il leur fit la grace de ne rien terminer qui ne fût à la gloire de Dieu, & au bien & vtilité du Roiaume.

IV.  
Leur scan-  
ce.

Le VII à deux heures après Midy l'assemblée generale des Estats fut faite en la grand' sale du Chasteau, où estoit dressé vn eschaffaut : sur lequel le Roy seant en son throne auoit à sa dextre en vn siege plus bas la Roine-mere, & vn peu plus bas encore le Cardinal de Bourbon, le Marquis de Conty & le Comte de Soissons freres du Prince de Códé, le Duc de Montpensier, le Prince Daufin son fils, le Duc de Mercœur frere de la Roine, le Duc de Mayenne, & derriere eux le Duc d'Vzez. A sa gauche estoit la Roine son espouse: & vn peu au dessous d'elle les Euesques de Langres, de Laon & de Beauuais, Pairs de Fráce. Au bout de l'eschaffaut feoit dans vne chaire Birague Chancelier de France. Au deuant de luy il y auoit douze bancs arrangés à main droite & autant à gauche. Sur les six premiers du costé droit les deputés du Clergé auoiét leur place: sur les six premiers à gauche, ceux de la Noblesse: & sur autres douze derriere le Clergé & la Noblesse feoient ceux du Tiers-Estat. Au trauers de ces bancs en longueur il y en auoit encore d'autres pour les Conseillers d'Estat. Le reste des assistans estoit en foule en la mesme sale. Les Seigneurs & Dames de la Cour paroissoient és galeries qui regardoient sur le theatre, enuironné des deux cens Gentils-hommes de l'hostel du Roy, des Capitaines des Gardes, Huiffiers, & Heraus-d'armes.

V.  
Le Roy en  
fait l'ouuer-  
ture.

Le Roy fit l'ouuerture des Estats par vne belle harangue : en laquelle (après auoir exposé les causes des guerres passées, & quel est le deuoir d'un Roy) il tesmoigna l'ardant desir qu'il auoit de pacifier les troubles de son Roiaume en reunissant tous ses sujets, procurant leur soulagement, & ostant les abus qui s'estoient glissés en tous les Ordres d'iceluy par la licence des guerres ciuiles.

VI.  
Harangue  
du Chan-  
cellier Bi-  
rague.

Le Chancelier, Italien de nation, aiant pris la parole après sa Majesté, fut moqué de l'Assemblée en ce qu'il commença par des causes fondées sur le peu de cognoissance qu'il auoit des affaires de France, & sur son âge, comme estant septuagenaire. Cet exorde ridicule fut suyui d'une narration pleine de flaterie sur les loüanges de sa Majesté presente. Mais la conclusion fut tres-odieuse, entant qu'il demanda deux millions d'or comptant pour les vrgentes affaires du Roiaume, & assignation pour cent millions : à quoy se montoient les debtes de la Couronne. Cet article capable d'effrayer l'Assemblée estoit assaisonné de la descharge des consciences des Rois predecesseurs de sa Majesté. Les deputés aiant demandé l'estat de ces debtes, il leur en fut produit vn abregé ou extrait, qui ne contenta pas la curiosité de l'Assemblée.

VII.  
Deputés des  
Estats de-  
uers le Roy  
de Nauarre,  
le Prince de  
Condé &  
Damuille.

Le Roy de Nauarre, le Prince de Condé, le Marechal de Damuille, ny les autres seigneurs leurs partisans, ne se trouuerent point aux Estats, quoy qu'ils en eussent esté semons & priés de la part de sa Majesté : bien y enuoyerent-ils leurs delegués pour espier ce qui

# Henry III du nom, Roy LXII. 75

<sup>L'An de</sup>  
<sup>Christ</sup>  
1577. A s'y passoit, & rompre ou troubler l'Assemblée si les affaires n'y succedoient pas à leur contentement. A raison dequoy le Conseil fut d'aduis de deputer deuers cestrois Chefs de parti, de la part des Estats. Ce qui fut fait le VI de Ianuier de l'année suyuant: & les Ambassadeurs partirēt le XII. L'Archeuesque de Vienne, Rubempré, & le General Mesnager furent enuoiés au Roy de Nauarre, & Biron se joignit à eux de la part du Roy. L'Euesque d'Austun, Montmorin & le Rat President presidial à Poictiers, eurent charge d'aller deuers le Prince de Condé: l'Euesque du Puy, Rochefort & Tolet deuers le Marechal de Damuille.

Leurs instructions pour le Roy de Nauarre & Prince de Condé (lesquelles on leur defendit de mettre par escrit ny en tablettes) consistoient en trois poincts principaux. Le premier à leur faire vne tres-instante priere d'assister à l'assemblée des Estats: lesquels auoient en singuliere consideration la dignité de leurs personnes, & le rang qu'elles tenoient en ce Roiaume. Le second chef estoit, qu'il leur pleût de se joindre au desir du Roy & des Estats pour la reunion de tous les sujets de sa Majesté à la religion Catholique, Apostolique, Romaine. Le troisieme, de leur représenter les malheurs qui en arriueroyent s'ils se diuisoient des Estats: lesquels auoient resolu d'employer leurs moiens & leurs vies pour la manutention de cete seule religion & pour l'extirpation de l'heresie. Quant au Marechal de Damuille il n'y auoit que la sermonce d'assister aussi aux Estats, & de se joindre à la mesme resolution de sa Majesté & de l'Assemblée.

L'histoire ne nous marque pas la raison pourquoy il fut defendu aux Ambassadeurs de coucher ces instructions par escrit ny en tablettes. Mais ie collige des choses passées que ce fut afin que le Roy de Nauarre & le Prince de Condé n'en recouvrassent l'extrait pour l'enuoier après aux Princes & Potentats estrangers de la nouvelle opinion, & leur faire voir qu'on ne leur faisoit pas la guerre pour aucune rebellion: mais en haine de la Religion qu'ils professoient: & par ce moien les interesser en leur cause. Ce qui estoit arriué sous le regne de François II, lors que le Prince de Condé pere de celuy-ci enuoia en Allemagne les lettres que la Roine-mere leur escriuit contre les Guises: lesquels elle disoit tenir le Roy son fils en captiuité: à cause que pour la consideration de la Roine leur niece ils auoient meilleure part au gouvernement de l'État qu'elle. Cependant (comme nous auons veu en son lieu) ces lettres seruirent de pretexte aux Princes Alemans pour porter leurs armes en France: de quoy la Roine-mere fut après tres-mariée: mais elle ne pouuoit pas r'appeller cet aduis ny amander cete faute.

Or le Roy aiant reconnu que la plus-part des deputés estoient passionnés pour la Ligue contre les Religionnaires, les conuoqua separément des autres, & faisant semblant d'en vouloir estre leur chef (quoy qu'il detestât & redoutât leur confederation & vnion) il leur protesta qu'il l'approuoit, & en fit enuoier des copies aux gouverneurs des pro-

IIIX.  
Leurs instructions

IX.  
Pourquoy il leur fut defendu de les mettre par escrit.

X.  
Le Roy se declare feintement Chef de la Ligue.

XI.  
Edict pour  
la precede-  
ce des Prin-  
ces du sang  
sur tous les  
Pairs de  
France.

uinces & bones villes pour les faire signer aux habitans & à la Noblesse. A  
Avec tout cela sa Majesté ne pouuant pas si bien dissimuler l'offen- L'An de  
se receüe par les auteurs de cete Ligue faite à son desceu, qu'il n'en tes- Christ.  
moignât du ressentiment contre les Guises; qui en estoient recognus 1577.  
les chefs, fit vn edict tres-juste: par lequel il ordonna que les Princes  
du sang precederoient tous les autres Princes & Pairs de France tant  
au sacre des Rois qu'en la Cour de Parlement, & en tous autres lieux:  
nonobstant que les Pairries de ceux-ci fussent d'erection plus ancien-  
ne. Ainsi le Duc de Guise estant plus ancien Pair de France que le  
Duc de Montpensier ( lequel pour ne luy pas ceder auoit accou-  
stumé de s'absenter de telles assemblées: ) & la plus-part des autres B  
Princes du sang estant sans Pairrie, fut désormais obligé de leur de-  
ferer la precedence en tous lieux, pour la seule consideration de leur ex-  
traction & naissance.

XII.  
Actes d'ho-  
stilité faits  
par les Re-  
ligionnai-  
res en Guié-  
ne & en  
Daupiné.

En ce mesme temps la nouvelle vint à la Cour & aux Estats com-  
me le Capitaine Fabas quitant la Religion Catholique auoit surpris  
les villes de Basas & de la Reole pour les Religioneux: & que le Roy  
de Nauarre auoit assiegé Marmande à trois lieuës au dessus de la Reole  
sur Garonne. Que les Bourdelois auoient esté si esmeus de ces actes  
d'hostilité qu'ils s'estoient saisis de trois cens Religioneux habitans  
de leur ville: afin de les retenir comme en ostage & pleges de ce qui  
se passeroit à Basas & à la Reole. Qu'en Daupiné les Religioneux  
s'estoient emparés aussi de plusieurs places sur les Catholiques: & C  
entre autres de Menerbe petite ville au pied des Alpes, tres-forte d'as-  
siete entre la coste & Meaubec: mais elle fut reprise depuis par les  
Roiaux après vn long siege. Que les Rochellois par vne perfidie  
commune à tous les pirates auoient pillé les Aulonois qui leur  
estoit confederés tant par la profession du Calvinisme que par le  
commerce ordinaire.

XIII.  
Orateurs  
des trois  
Estats.

Le XVII du mois de Iauier les Orateurs des trois Estats eurent au-  
dience: le Roy & toute la Cour seant au mesme Ordre que ci-dessus à  
leur ouerture: si ce n'est que les Ducs de Guise & de Neuers n'ague-  
res arriés y assisterent. Tous trois commencerent leurs harangues à  
genoux. L'Archeuesque de Lyon parlant pour le Clergé se leua après D  
la premiere periode par le commandement du Roy, & discourut du-  
rant cinq quars d'heure. Le Baron de Senescey orateur de la Noblesse  
se leua aussi après quatre ou cinq periodes, & ne tint qu'un quart  
d'heure. Versoris haranga durant vne heure & demie pour le tiers  
Estat, aiant demeuré à genoux enuiron demye-heure auant qu'il eût  
commandement de se leuer. Au commencement des harangues du  
Clergé & de la Noblesse tous les deputés des trois Estats se tenoient  
debout & descouuers: & peu après il leur fut commandé de la part  
du Roy de se rasseoir & couurir. Mais tandis que l'Orateur du  
Tiers-Estat parla, tous les deputés du mesme Ordre demeurèrent  
debout & descouuers: bien qu'aux Estats d'Orleans en l'an MDLXI

# Henry III du nom, Roy LXII. 77

**A** le Tiers-Estat eût jouï de mesme priuilege que les deux premiers, ainsi que remarquent la Popelinierè & Iean le Frere. Celuy du Clergé emporta la gloire du bien dire: celuy de la Noblesse d'auoir parlé franchement & hardiment: & celuy du Tiers-Estat ne respondit pas à la reputation qu'il s'estoit acquise au barreau & à la plaidoyerie.

L'An de  
Christ.  
1577.

Le n'ay que faire de grossir mon histoire de leurs harangues, veu mesmes qu'elles se trouuent imprimées quasi dans tous les Annalistes. Le diray tant seulement que tous trois demanderent au Roy qu'il pleût à sa Majesté de maintenir vne seule Religion en son Roiaume: à sçauoir celle de ses ancestres, la Catholique, Apostolique, Romaine: & de defendre l'exercice de toutes autres Religions, qui ne sont qu'heresies, doctrine faulse ou erronée, & semences de diuision & de guerres ciuiles. Au demeurant tous consacroient leurs biens & leurs vies au seruice de sa Majesté.

XIV.  
Qui con-  
cluent tous  
à la manu-  
tention de  
la seule Re-  
ligion Ca-  
tholique.

**B** Le Roy fit response qu'il auoit tres-agreable le zele que l'Assemblée tesmoignoît d'auoir à l'honneur de Dieu & de son Eglise, & au seruice de sa Majesté, offrit d'y contribuer de sa part tout ce qu'on pouuoit desirer d'un Prince tres-Chrestien: & fit defenses à tous les deputés de se separer ny de partir de la Cour auant la conclusion & resolution finale des Estats: afin qu'ils en peussent emporter le fruct qu'en attendoient leurs prouinces.

XV.  
Le Roy  
conspire  
avec eux en  
cela.

**C** Cependant il n'auoit rien tant auant dans ses projets que les moïens de tirer de l'argent de ses subjets afin de fournir à la guerre que tout le monde preuoyoit ineuitable. Mais quoy qu'il pinsât souuent cete corde, les deputés n'en vouloient point ouïr le son, & se defendoient tousiours de ses demandes, en disant qu'ils n'auoient nulle charge ny pouuoir de faire aucunes offres d'impos, leuée ou subside quelconque extraordinaire, le peuple se sentant assez greué des ordinaires.

XVI.  
Demande  
en vain des  
subuentions  
de deniers.

**D** Or l'article touchant l'exercice de la seule Religion Romaine resolu generalement par tout le Clergé & par la Noblesse dez le XXVI de Decembre dernier fut remis en deliberation par le Tiers-Estat le XIX de Feurier, afin de resoudre si cela se deuoit faire absolument & sans condition, ou bien par tous autres moïens que par la guerre. Car au surplus ils demeueroient d'accord avec les deux premiers Ordres que pour l'execution de cet article tout exercice de la Religion nouvelle tant public que priué fût interdit: & que tous Ministres, Dogmatizans, Diacres & Surueillans fussent bannis du Roiaume: les autres Protestans demeurant en leurs maisons & possession de leurs biens sous la protection du Roy, attendant leur conuersion à la foy Catholique. Mais de douze prouinces les cinq, à sçauoir Bourgogne, Bretagne, Guienne, Lyonnais, & Daupiné vouloient que ce fût par toutes autres voyes que par la guerre: & les sept, à sçauoir l'Isle de France, Normandie, Champagne, Languedoc, Orleans, Picardie & Prouence, concludoient tousiours absolument & sans restriction quelconque.

XVII.  
Le Tiers-  
Estat diuisé  
sur l'article  
touchant  
la Religio.

XIIX. A  
L'An de  
Christ.  
1577.  
 Les Parisiens se relâchèrent en faueur des Religioneux. Toutesfois les deputés de Paris aians senti que sous couleur de la guerre (qu'on tenoit infallible par l'execution de cet article) le Roy auoit resolu de se saisir des rentes de l'Hostel de leur ville, tâcherent après de luy dissuader la guerre, & supplierent sa Majesté d'entretenir le dernier Edict de pacification pour le repos general de son Roiaume. Sur ce subject ils luy firent de longues remonstrances: lesquelles furent trouuées aussi odieuses qu'ennuyeuses: tout le monde s'apperceuant assez que les Parisiens preferoient leurs interests burfaux à l'auancement de la gloire de Dieu & à l'vtilité de son Eglise.

XIX. B  
 Plaintes des deputés Religioneux & du Duc Casimir. Les deputés du Roy de Nauarre, du Prince de Condé & du Mareschal de D'auille, de la Rochelle, & des autres Religioneux (& singulierement le Baron de Mirebeau deputé des Eglises de Poictou & de Saintonge) firent pareillement tous leurs efforts pour l'entretenement de l'Edict: en remonstrant qu'il n'appartenoit qu'à vn Concile libre de traicter du fait de la Religion, non à l'assemblée des Estats, qui est purement Politique. Que le Roy par vn edict solennel aiant accordé l'exercice de la Religion Reformée, il n'y pouuoit estre contreuenue sans rompre la paix generale: & que l'assemblée des Estats n'y pouuoit toucher sans entreprendre sur l'autorité roiale. Le Duc Ian Casimir, à leur instigation, donna particulièrement requeste au Roy: & outre qu'il demandoit son payement, il s'interessoit ouuertement en la cause des Religioneux François, touchant l'entretenement de l'Edict de paix, comme aiant traicté conjointement avec eux sous la foy publique. Mais son intercession leur fut infructueuse, & leurs demandes & remonstrances entierement reiettées. A raison dequoy ils se retirerent secretement les vns après les autres, & emplirent de trouble les villes de leur parti en publiant que cete assemblée ne tendoit qu'à la destruction & abolition de la Religion Reformée: dont s'ensuyuit vne esmotion generale par toute la France. Les Religioneux crioient & se plaignoient de ce que l'Edict de pacification aiant esté fait avec tant de considerations & de prudence par les plus sages Ministres de l'Estat, souscrit des Princes & des Officiers de la Couronne, juré solennellement par le Roy, estoit neantmoins violé par les artifices de ceux qui ne demandoient que rabbaissier les Princes du sang pour s'eleuer en autorité sous ombre de Religion, à la foule & oppression de tout le peuple.

XX. D  
 Raisons des Catholiques. Les Catholiques disoient au contraire, que le Roy auoit esté violenté par les Rebelles fortifiés d'vne tres puissante armée d'estrangers, à leur accorder plusieurs articles de cet Edict contre sa conscience, contre les loix fondamentales de l'Estat, & contre le serment fait à son sacre (lequel ne se peut enfreindre par aucun autre subsequét) comme s'estant lié par celuy-là à Dieu, à son Eglise & à ses subjects en receuant la Couronne. D'ailleurs qu'il n'y a rien si contraire au consentement que la crainte & la violence. Après tout, que cet Edict n'estoit fait que prouisionnellement & jusqu'à ce que par l'assemblée des Estats

# Henry III du nom, Roy LXII. 79

**A** eût esté pourueu au reglement du Roiaume. Partant qu'il falloit de-  
pendre en cela de la resolution des Estats, & se conformer à icelle.

**L'An de**  
**Christ**  
**1577.**  
En ces entre-faites arriuerent les deputés enuoyés au Roy de Na-  
uarre, au Prince de Condé, & au Marechal de Damuille. Ceux qui  
auoient parlé au Prince retournerent les premiers dez le XV de Fe-  
urier: & rapportèrent qu'ils l'auoient trouué de si mauuaïse humeur  
qu'il ne les auoit pas voulu seulement ouïr en qualité d'ambassadeurs  
ou delegués des Estats: contre lesquels & sur les nullités de leur assem-  
blée il auoit inuectiué avec beaucoup de passion & de vehemence.

Qu'enfin après auoir declaré qu'il auoit en horreur les mal-heurs  
qu'apporeroit la guerre ineuitable par l'infraction de l'Edict de paix,  
il auoit protesté qu'il desiroit qu'elle se peût terminer par les armes en-  
**B**tre les Chefs des partis contraires (le Roy excepté) sans y exposer tant  
de milliers d'ames.

Le Roy de Nauarre moins possédé par les Ministres que le Prince  
de Condé son cousin, se monstra assez gracieux à l'endroit des députés  
des Estats non seulement en son accueil, mais aussi en leur donnant vne  
audience fauorable. Après laquelle il deplora les calamités de la Fran-  
ce avec grande effusion de larmes: protesta qu'il ne respiroit que le  
seruice & l'obeïssance du Roy, à qui il se recognoissoit tres-estroitement  
obligé: & qu'il aimeroit mieux s'en aller en vn país estrange  
pour y exposer sa vie en quelque bonne occasion, que de prendre les  
armes contre sa Majesté, quand le mal-heur seroit si grand qu'il ne luy  
permît plus l'exercice de la Religion, en laquelle il auoit esté eleué &  
**C** institué dez son enfance. Que si elle estoit bonne il prioit Dieu qu'il luy  
pleût de l'y maintenir. Si elle estoit mauuaïse, qu'il luy fit la grace de le  
cognoistre: & après auoir purgé son esprit de tout erreur luy donner  
force & moiens pour l'abolir & esteindre.

Cete response prononcée de sa bouche avec preuue qu'elle proce-  
doit du cœur, fut inserée aussi en celle qu'il fit par escrit aux Estats: &  
les Ministres en aiant fait rayer cete derniere clause par laquelle il sem-  
bloit mettre sa religion en compromis (notable augure de sa future  
conuersion) il l'y fit remettre sur le champ par apostille. Par ses le-  
tres il prioit les Estats d'interceder pour luy enuers le Roy d'Espagne  
**D** aux fins qu'il luy rendît son roiaume de Nauarre, lequel il luy retenoit  
par vne vsurpation violente & tyrannique. Les mesmes Ambassadeurs  
rapporterent aussi qu'il auoit leué le siege de Marmande & s'estoit re-  
tiré à Agen pour leur donner audience hors du bruit des armes. Aubi-  
gné escrit que n'ayant pas moien de forcer la ville il fut bien-aïse de  
prendre ce pretexte de l'arriuée des Ambassadeurs pour descamper &  
couvrir ainsi sa retraite.

Quant au Marechal de Damuille il fit de belles protestations du  
desir qu'il auoit de maintenir la Religion Catholique, Apostolique,  
Romaine: de laquelle luy & ses ancestres auoient fait tousiours pro-  
fession. Neantmoins preuoyant les calamités qui s'ensuyuroient in-  
**E**ntre les Estats.

failliblement si l'Edict de paix estoit enfreint, il exhortoit l'Assemblée à l'entretenir: & enfin declaroit qu'il ne pouuoit prendre vne derniere resolution sur le subiet de leurs remonstrances qu'après en auoir communiqué avec le Roy de Nauarre & le Prince de Condé. Ce qu'il auançoit à dessein de faire voir qu'il estoit encore ligué avec ces deux Princes. L'inscription ou adresse de sa letre estoit telle: *A Messieurs, Messieurs de l'Assemblée se tenant presentement en la ville de Blois, sans faire mention d'Estats: afin qu'il ne semblât pas les approuuer non plus que le Prince de Condé.* Mais le Roy de Nauarre avec plus de modestie & moins de scrupule leur escriuit: *A Messieurs, Messieurs les gens tenans les Estats à Blois.*

XXV.  
Traicté de  
paix avec le  
Roy de Na-  
uarre.

Or la disposition qui se trouua au Roy de Nauarre pour le bien & le salut du Roiaume (car il sembloit que desja Dieu luy en donât vn soin plus particulier qu'aux autres, comme y aiant plus de droit) obligea Biron delegué du Roy à luy parler de r'affermir la tranquillité de l'Estat par vne bonne paix en modifiant les articles de la derniere: afin de donner quelque satisfaction aux Catholiques: lesquels se plaignoient iustement de ce qu'elle estoit trop auantageuse aux pretendus Reformés. Le Nauarrois y presta volontiers l'oreille: & le Duc de Montpensier avec congé du Roy estant allé deuers luy pour le mesme subiet, ils en prirent vne ferme resolution tous trois ensemble: dont le Duc donna aduis en diligence à sa Majesté par Richelieu, en suite par Biron, & luy-mesme arriuant le dernier de Feurier à la Cour, fit entendre sa negociation aux Estats, & representa le fruit qui prouieroit de la C

XXVI.  
Le Tiers-  
Estat y en-  
cliac.

Le Clergé & la Noblesse, nonobstant les remonstrances du Duc de Montpensier, demeuroient tousiours fermes en leur premiere resolution touchant l'article de la Religion desja passé & inferé dás les cayers presentés au Roy, sans le vouloir alterer en aucune de ses circonstances. Mais le Tiers-Estat desja diuisé pour cela mesme en fut grandement esmeu: & ceux qui tenoient pour l'Edict prenás de là occasion de faire valoir leur opinió, firent de si puissans efforts que la cõclusion precedente fut changée, & resolu à la pluralité de voix que le Roy seroit supplié de ne permettre point l'exercice d'autre Religion que de la Catholique, Apostolique, Romaine, pourueu que cela se peut faire sans guerre. Bodin deputé de Vermandois homme docte, mais libertin au fait de la religion (ainsi qu'on peut juger par ses ceures) trouuilla le plus à faire reussir cete resolution, jusques à en venir aux mains avec aucuns del'opinion contraire. D

XXVII.  
Le Roy de-  
mande en  
vain l'alie-  
nation de  
son tempo-  
rel.

Cependant le Roy faisoit grande instance enuers les Estats qu'on luy accordât l'alienation de son domaine jusques à la somme de trois cens mille liures de rente. A quoy ils refuserent de donner leur consentement: approuués neantmoins que si la guerre civile renaissoit pour le fait de Religion, sa Majesté prît la moitié des rentes constituées sur les villes & cõmunautés du Roiaume, excepté celles qui appartiendroient

A aux enfans orfelins & aux veſues.

L'an de  
Christ.  
1577.

Le Roy voiant donc que la reſolution des Eſtats eſtoit qu'en France il n'y eût exercice d'autre Religion que de la Catholique, Apoſtolique, Romaine, la confirma par ſes lettres patentes: declarant neantmoins que ceux de la Pretendue Reformée jouiſſent paiſiblement de tous leurs biens: les prenant en ſa protection également avec ſes autres ſubjets: & faiſant tres-expreſſes deſenſes à toutes perſonnes de quelque qualité qu'elles fuſſent, ſoubs peine d'eſtre punies comme perturba- teurs du repos public, de les offenſer de faiçt ny de parole en leurs biens ny en leurs perſonnes.

XXVII.  
Reſolution  
des Eſtats  
pour la ſeu-  
le Religion  
Romane.

B  
Guerre VII contre les Religionnaires, ſuy-  
uie de la paix par la modification  
de la precedente.

- I. Troubles eſmeus par les Religionnaires. II. Le Duc Caſimir s'interreſſe avec eux. III. Ils conuient les Proteſtans eſtrangers à leur Ligue. IV. Le Prince de Condé commence la guerre. V. Le Roy de Nauarre enſuite. VI. La Nobleſſe Catholique s'oppose à ſes armes. VII. Luſſan luy fait fermer la porte à Condom & à Aux. VIII. Deux heureux combats du meſme Luſſan. IX. La Nobleſſe preſente la bataille au Nauarrois. X. La Mothe-Bardigues ſe declare contre luy. XI. Les Religionnaires repouſſés à S. Macaire. XII. Montferrand quite le parti du Nauarrois. XIII. Quereles de Lauerdin avec le Vicomte de Turenne & la Noüe. XIV. Priſe & reprise de Conquernant en Bretagne. XV. Les Religionnaires rompent les deſſeins du Mareſchal de Damuille. XVI. Le Roy encline à la paix. XVII. Le traicté ſ'en continue avec le Roy de Nauarre. XVIII. Les Proteſtans d'Alemagne ſ'interreſſent avec les Religionnaires de France. XIX. Reſponſe de l'Ambaſſadeur du Roy. XX. Sa Majeſté met ſur pied deux armées. XXI. Le Duc d'Alençon prend la Charité par compoſition. XXII. Et Iſſoire, où il permet toute violence. XXIII. Le Duc de Mayenne fait leuer le ſiege de Saintes au Prince de Condé. XXIV. La Trimoüille prend Melle le iour de ſon trespas. XXV. Le Duc de Mayenne force Tonne-Charente. XXVI. Marans ſe rend à luy. XXVII. Il aſſiege Broüage. XXVIII. Les Rochellois arment par mer. XXIX. Sont deſfaits en deux combats. XXX. L'iſle d'Oleron reçoit Lanſac. XXXI. Broüage ſe rend au Duc de Mayenne. XXXII. Le traicté de paix conclu. XXXIII. Entremetteurs d'icelle. XXXIV. Receüe du Prince de Condé & des Rochellois avec joye. XXXV. Par Thoré, Chaſtillon & autres. XXXVI. Principaux articles de cete paix. XXXVII. Horrible comete. XXXVIII. Trespas d'aucunes perſonnes illuſtres.

C

D

I.  
Troubles  
esmeus par  
les Reli-  
gionnaires.



PRES que le Roy de Navarre, le Prince de Con-<sup>A</sup>  
dé & le Marechal de Damuille se virent escondits L'An de  
de leurs demandes, & des supplications faites au Christ.  
Roy par escrit & par leurs deputés: jugeans que la 1577.  
resolution des Estats tendoit à l'abolition de la pre-  
tendue Reformation, & (comme ils en parloient  
clairement) à violenter les consciences, ils esmeu-

rent tout le parti à prendre les armes pour assaillir les premiers ceux qui  
pensoient qu'à grand' peine ils auroient moien de se mettre tant seule-  
ment en defenle.

II.  
Le Duc Ca-  
simir s'in-  
teresse avec  
eux.

Ils susciterent aussi derechef le Duc Ian Casimir fils de Rodolfe Pa-<sup>B</sup>  
latin du Rhin, non plus, comme n'agueres, afin d'interceder pour eux  
euers le Roy: mais bien pour luy faire la guerre à toute outrance. Luy  
qui d'ailleurs estoit mal satisfait de sa Majesté, à cause qu'il n'auoit pas  
esté payé des sommes à luy accordées par le mesme traicté de paix, de-  
puta deuers le Roy pour luy remettre tous les appointemens, dons,  
pensions & charges qu'il tenoit de sa Majesté, qui estoit tout autant  
qu'en renonçant à cet accord luy denoncer le premier la guerre.

III.  
Ils esuiuent  
les Prote-  
stans estrā-  
gers à leur  
Ligue.

Or les Religionnaires considerant que leur premiere ligue & con-  
federation auoit esté rompue par la derniere paix, & qu'au contraire  
les Catholiques en auoient fait vne contr'eux, se resolurent de renouier  
la leur, & d'y r'appeller les Catholiques Mal-contens. Et de fait le Roy <sup>C</sup>  
de Navarre, le Prince de Condé, les autres Chefs du parti avec les Ro-  
chellois l'ayant signée, ils y conuierent aussi la Roine d'Angleterre, les  
Rois de Suede & de Danemark, les Prôtestans d'Alemagne, & de  
Suisse. Mais cela mesme fut cause que plusieurs Catholiques jugeant  
par là qu'ils ne tendoient qu'à la destru ctió de la Religió Romaine, re-  
fuserent d'y donner leur nom comme auparauant: & mesmes le Ma-  
reschal de Damuille persuadé par Renée de Cossé sa femme (dame de  
singuliere vertu & grandement pieuse) rompit avec eux en cete occa-  
sion, & se remit au seruice du Roy pour ensuyure le loüable exemple  
de ses illustres ancestres.

IV.  
Le Prince  
de Condé  
commence  
la guerre.

L'alarme est donc parmy tous les Religionnaires: & le Prince de  
Condé le premier, comme le plus outré, met la main à l'execution: <sup>D</sup>  
laquelle il commence par l'oppression d'un de ses plus affidés partisans.  
C'est qu'il se saisit de la ville de Broüage peu de iours après l'auoir ren-  
due au Baron de Mirebeau seigneur d'icelle: lequel venoit de defen-  
dre en l'assemblée des Estats la cause de tout le parti avec plus de har-  
dieffe & de contention que nul autre. Mais le Prince cōsiderant l'im-  
portance de la place & son affiete commode & auantageuse tant par  
mer que par terre, la voulut auoir en son pouuoir (comme autre-fois)  
afin de tenir en deuoir les Rochellois & leurs voisins Insulaires. Aussi  
soudain après s'en estre emparé il mit garnison dans l'isle de Ré, obli-  
gea les Rochellois à faire la guerre par mer: & luy se jetta à la campa-  
gne avec tout ce qu'il peut ramasser tant de caualerie que d'infanterie,

# Henry III du nom, Roy LXII. 83

- A** courant & rauageant le Poictou, l'Engoumois & la Saintonge. V.
- L'An de** En mesme temps le Roy de Navarre se rendit maistre des villes Le Roy de  
**Christ,** d'Agen, de Ville-neufue d'Agenois, Poymirol, Layrac, Lectoure, Navarre en  
**1577.** L'Isle-Jourdain, Auuillar, Mirande, & quelques petites places en son sulte.  
gouvernement de Guienne: de sorte qu'il alarma toute la prouince, &  
notamment la ville de Bourdeaus desja estonnée de ses menaces de-  
puis qu'elle luy auoit refusé l'entrée.
- L'Admiral de Villars** Lieutenant de Roy en la mesme prouince, VI.  
lequel se tenoit es enuiron de Bourdeaus pour la conseruation de cete La Nobles-  
bonne ville, n'ayant point de forces pour les opposer au Nauarrois, ex- se Catholi-  
horta la Noblesse du pais à prendre les armes pour la defense de la Re- ques s'oppo-  
ligion, & pour le seruice de sa Majesté: à quoy elle se porta avec d'au- se à ses ar-  
tant plus de passion que desja la plus-part auoit iuré & signé la Ligue. mes.
- B** Ian-Pol d'Esparbez cadet de Luffan sieur de la Serre, avec letres du VII.  
Roy, fit la premiere & plus grande assemblée à Condom: où le Roy Luffan luy  
de Navarre (qui estoit à Nerac à trois lieuës de là) se vint presenter fait fermer  
auant qu'il y fût encore arriué six Gentils-hommes: mais la porte luy la porte à  
fut fermée par le conseil de Luffan, qui fit armer le peuple. En quoy Condom &  
(ainsi qu'il remarque en ses memoires) il fut vigoureusement assisté à Aux.  
de Ian Dufranc Lieutenant general, & de Robert Imbert Lieutenant  
particulier au siege presidial de la mesme ville. Le Nauarrois passant  
outre pour surprendre Aux (où s'assembloit aussi la Noblesse du pais  
circonuoisin) Luffan descouurant son dessein luy gaigna le deuant par  
vn autre chemin: & luy fit refuser l'entrée, comme il auoit fait le iour  
precedent à Condom,
- C** Luffan fit en ce mesme temps deux heureux combats contre les VIII.  
Religionnaires, qui luy auoient dressé des embusches: l'vn entre Con- Deux heu-  
dom & Agen: l'autre entre Agen & Poymirol: en tous deux desquels reux cobats  
(quoy qu'il fût abandonné de la plus-part des siens) il se porta si vail- du mesme  
lamment que la place luy demeura avec beaucoup de reputation & Luffan.  
de gloire.
- Saint-Cric gentil-homme Catholique, mais seruiteur affidé du IX.  
Nauarrois, tenant Mirande pour luy, y fut forcé par la Noblesse: & La Noblesse  
s'estant retiré au chasteau, y fut brulé avec tous ses compagnons. Le presente la  
Roy de Navarre tournant de ce costé là avec toutes ses forces, la No- bataille au  
blesse Catholique marcha à l'encontre & luy alla au deuant jusqu'à Nauarrois.  
Iegun entre Aux & Condom, aiât à la teste Bernard de Nogarets l'aî-  
né des deux fils de la Valette n'agueres decédé, & prit cháp de bataille à  
la portée de son artillerie. Toutesfois il n'y eut que des escarmouches,  
& quelques coups de lance pour la maistresse.
- La Mothe-Bardigues gouverneur d'Auuillar, qui estoit Catholi- X.  
que, mais plus religieux & plus prudent que Saint-Cric, voyant que La Mothe-  
le Roy de Navarre après estre retourné au Calvinisme faisoit la guerre Bardigues  
au Roy se declara pour sa Majesté, & bien qu'il luy eût de l'obligation se declare  
pour son gouvernement, se declara neantmoins pour le Roy, & luy re- contre luy.  
fusa son obeissance.

XI.  
Les Reli-  
gionnaires  
repoussés  
à S. Ma-  
caire.

Le Baron de Montferrand & le Capitaine Fabas aians quelque in-  
telligence sur Saint-Macaire sur Garonne, obligerent à cete entre-  
prise les meilleurs hommes qui fussent auprès du Roy de Nauarre jus-  
ques à ses gardes : mais les habitans aduertis de leur dessein se prepare-  
rent si bien à les receuoir, que de deux cens hommes d'elite qui don-  
nerent l'escalade (entre lesquels il y auoit quarante gentils-hommes) il  
n'en r'eschappa que douze qui ne fussent tués ou blessés : soit par vne  
contre-trahison, ou par ce que les eschelles se trouuerent trop courtes.

A  
L'An de  
Christ.  
1577;

XII.  
Montfer-  
rand quite  
le parti du  
Nauarrois.

Peu de iours après cet exploit funeste aux entrepreneurs, Montfer-  
rand quita le parti du Nauarrois, à cause de l'injure faite au Baron de  
Langoiran son frere : auquel il osta le gouvernement de la ville de Pe-  
rigueux : laquelle (comme nous auons veu) Langoiran mesme auoit  
surprise. Il traicta avec les Bourdelois ses voisins pour jouir de ses cha-  
steaux & de ses Baronnies de Montferrand & de Langoiran, moie-  
nât que l'exercice de sa Religion luy fut accordé avec ses domestiques.

B

XIII.  
Querelles de  
Lauerdin  
avec le Vi-  
comte de  
Turenne &  
la Noüe.

Le Vicomte de Turenne & le sieur de Lauerdin (qui n'agueres pour  
quelque mescontentement receu en Cour auoit pris le parti du Nauar-  
rois, sans faire banque-route à sa religion) eurent ensemble de grosses  
paroles à Agen. Là mesmes Lauerdin eut querelle avec la Noüe en la  
presence du Roy de Nauarre, qui se donna beaucoup de peine à les ac-  
corder. Car il cherissoit grandement l'un & l'autre. Mais Lauerdin  
estoit odieux à sa Cour par l'induction des Ministres : lesquels n'aians  
sceu le porter au Caluinisme par aucune sorte de persuasion, desiroient  
s'en desfaire.

C

XIV.  
Prise & re-  
prise de  
Conquer-  
nant en Bre-  
tagne.

En ce mesme temps la Vigne gentil-homme Breton aiant surpris  
n'agueres Conquernant place tres-forte en son pais, y fut surpris luy-  
mesme peu de iours après : toute la garnison taillée en pieces, & la ville  
remise en l'obeïssance du Roy sans nulle perte de la part des Catholiques.

XV.  
Les Reli-  
gionnaires  
rompent les  
desseins du  
Mareschal  
de Dauille.

Le Mareschal de Damuille tant par la consideration de la Religion  
Romaine, qu'il auoit tousiours professée, qu'à la persuasion de sa fem-  
me (comme i'ay desja dit) s'estoit remis es bonnes graces du Roy & de  
la Roine-mere. Mais pour faire sa reduction avec plus d'esclat, aiant  
desseigné de r'amener avec luy à l'obeïssance de sa Majesté les villes de  
Montpensier, Aigues-mortes, Lunel, Sommieres & quelques autres  
places d'importance, ses desseins furent la plus-part rompus par les Re-  
ligionnaires : qui veilloient sur ses actions : & en haine de sa reduction  
au seruice du Roy, mirent injurieusement hors de Montpellier sa fem-  
me. Tels donc estoient les exploits des Religionnaires peu heureux en  
leurs entreprises de ces derniers troubles. Voions maintenant com-  
ment est-ce que le Roy pouruoyoit à ses affaires.

D

XVI.  
Le Roy en-  
cline à la  
paix.

Sa Majesté aiant aduis de tous costés que les pretendus Reformés  
prenoient les armes par tout & recommançoient la guerre, assembla  
son Conseil pour deliberer sur ce qu'elle auoit à faire. Les Ducs de Gui-  
se, de Neuers & de Mayenne tenoient qu'il falloit armer puissamment  
contr'eux, & sans entendre à nul accord les opprimer, ou les r'amener

à la

**A** à la Religion par la force. La Roine-mere, le Duc de Montpensier, Moruilliers & Bellieure estoient de contraire opinion : & la Roine-mere aiant representé le défaut de finances, la mauuaise volonté des Estats à contribuer extraordinairement à la guerre, le mescontentement du Duc Ian Casimir (qui auoit encore partie de son armée en pied) & la bonne disposition du Roy de Nauarre pour entendre à la paix, sa Majesté enclina aussi à ces aduis, sans pourtant oublier les preparatifs de la guerre.

L'an de  
Christ.  
1577.

Le Duc de Montpensier donques & Biron (comme ils auoient heureusement commencé) continuerent le traité de la paix avec l'adueu du Roy & à l'instance de la Roine-mere: laquelle par lettres & messagers qu'elle despechoit souuent vers le Nauarrois donnoit vn grand auancement à cete affaire. Nicolas de Neufuille sieur de Villeroy fut aussi employé à cete negociation, & y fut tres-vtile.

XVII.  
Le traité  
s'en conti-  
nue avec le  
Roy de Na-  
uarre.

**B** Le sieur de Villequier fut enuoie deuers les Princes Protestans d'Alemagne, pour les prier de la part du Roy de n'assister point de leurs armes les subjets rebelles à sa Majesté, sous ombre de Religion & de liberté de conscience. L'Ambassadeur fut honorablement receu par tout: mais les Princes Alemans exhortans le Roy par leurs responses à donner indifferemment la paix à tous ses subjets de quelque Religion qu'ils fussent, sembloient denoncer la guerre à sa Majesté au cas qu'elle ne deferât à leurs remonstrances. Ils soustenoient par l'exemple de plusieurs Estats & bonnes villes d'Alemagne que la diuersité des Religions n'estoit pas incompatible en France.

XIIX.  
Les Prote-  
stans d'Ale-  
magne s'in-  
teressent  
avec les Re-  
ligionnaires  
de France.

**C** L'Ambassadeur retorquant le mesme argument contr'eux, leur repartoit qu'il y auoit aussi plusieurs Estats & bonnes villes en Alemagne, où les protestans se trouuans les plus puissans ne souffroient point l'exercice de la Religion Romaine. A ce mesme propos il n'oublia pas l'exemple du royaume d'Angleterre: où c'estoit crime de lese Majesté de professer la Religion Catholique. D'ailleurs il leur representoit que la Religion des Caluinistes François estant plus differete de celle des Protestans d'Alemagne que celle-ci de la Romaine, à tout le moins se deuoient-ils monstrier neutres: ou s'ils estoient portés de bonne affection enuers l'Estat François, se rendre mediateurs entre le Roy & ses subjets, qui auroient tous leur intercession agreable. Mais come les heretiques, quoy que differens en erreur, communiquent tous ensemble en haine à l'encontre de la vraye Religion, aussi tesmoignerent-ils en tous leurs discours la propension qu'ils auoient à fauoriser les Caluinistes.

XIX.  
Respose de  
l'Ambassa-  
deur au  
Roy.

**D** Cependant le Roy se preparoit à tout euenement à la guerre: & pour cet effect il mit sur pied deux armées. L'vne & la plus puissante sous le comandement du Duc d'Alençon son frere, accompagné des Ducs de Guise, de Neuers, d'Aumale & des sieurs de Biron & de la Chastre. Les quels peu de teps après furent faits Mareschaux de France. Cete armée estoit composée de neuf regimens de gens de pied François & Italiens, de

XX.  
Sa Majesté  
met sur pied  
deux ar-  
mées.

trois mille Suiffes, trête-deux compagnies de gendarmes, & de vingt-deux canons de baterie. L'autre estoit beaucoup moindre sous la conduite du Duc de Mayenne: qui n'auoit au commencement que six à sept cens cheuaux, & deux mille hommes de pied: mais elle grossit après peu à peu par l'arriuée des sieurs de Puygaillard, Ruffec, les Roches-Baritaud, & autres seigneurs & capitaines Catholiques. Sa Majesté voulut employer son frere à la guerre contre les Religioneux rebelles: afin d'accroistre en luy l'auerfion qu'il auoit à leur parti, pour n'y auoir esprouvé que desfiance & perfidie.

XXI.  
Le Duc d'Alençon préd la Charité par composition.

Le Duc d'Alençon desirant aussi de son costé rendre preuue de sa fidelité enuers le Roy son frere planta le siege deuant la Charité enuiron la my-Auril, y fit dresser trois bateries à la fois, & aiant fait bresche raisonnable fit donner l'assaut par tout à mesme heure. Iaqués Morogé sieur des Landes vn des plus notables habitans de la ville, hardi & valeureux Capitaine, qui commandoit dedans, après auoir soustenu tous ces assauts durant quelque heure, demanda à parlementer: & y estant receu rendit la ville au Duc le dernier du mesme mois, moienant qu'il luy permit d'en sortir avec tous ceux des assiegés qui le voudroient suyure, & ce avec leurs armes & bagage, la mesche esteinte. Les Italiens irrités de ce que le Comte Martinengue leur Colonel auoit esté tué à l'assaut, se ruerent furieusement sur ceux qui sortoient sous la foy publique: & Monsieur conuiant à leur rage, ils les eussent tous massacrés sans le Duc de Guise: lequel (ainsi que l'escrit Aubigné) se monstra conseruateur du droit des gens, & de la foy desjà donnée.

XXII.  
Et Issoire, où il y permet toute violence.

Après la reddition de la Charité, Monsieur mena son armée deuant Issoire, ville d'Auuergne n'agueres surprise par le capitaine Merle fils d'vn cardeur de laine d'Vzez, insigne & fameux voleur: mais nourri aux armes & au sang dez sa jeunesse. Cete place emportée d'assaut par les Roiaux avec peu de resistance fut exposée au pillage, au massacre des hommes, au violement des femmes & filles, & à toutes les cruautés que la licence de la guerre peut permettre. Le mesme Aubigné attribue encore ces brutalités à l'absence du Duc de Guise, afin d'en rejeter tout le blasme sur Monsieur, tant il se monstre passionné par tout contre la maison roiale.

XXIII.  
Le Duc de Mayenne fait leuer le siege de Saintes au Prince de Condé.

Quant au Duc de Mayenne il fit aussi des heureux exploits d'armes en Poictou, Saintonge, & es enuiron de la Rochelle. Aiant aduis que le Prince de Condé auoit assiegé Saintes, il y auola avec sa cauallerie: & le Prince quoy que tres-courageux ne voulant pas hazarder ce peu de forces qu'il auoit de peur d'exposer tout le parti à vn eminent peril, decampa & fit sa retraite à Broüage.

XXIV.  
La Trimouille préd Melle le iour de son trespas.

En ce mesme téps la Trimouille, Duc de Touiars, chef de la Ligue de Poictou, assiegea & batit la ville de Melle: laquelle luy fut réduite par composition, luy estant si fort atteint d'vne fièvre continue qu'il en mourut le mesme iour de la reddition d'icelle: de sorte que son ame

# Henry III du nom, Roy LXII. 87

**A** entrant glorieuse dans le Ciel, son corps porté par les Capitaines de son armée fit son entrée triomphante dans cete place.

**L'An de** **Christ** **1577** Le XXV d'Auril le Duc de Mayenne se presenta deuant Tonne-Charente à six lieuës de la Rochelle, & l'ayant canonnée la força par assaut avec grand carnage de ceux qui la defendoient. Lucas Capitaine de reputation parmi ceux de son parti, qui en estoit gouverneur, demeura prisonnier de guerre: & peu de iours après faisant quelque effort pour se sauuer, fut occis: & cherchant ainsi sa liberté perdit la vie.

XXV.  
Le Duc de  
Mayenne  
force Ton-  
ne-Charen-  
te.

De là le Duc de Mayenne s'en alla camper deuant Marans, qui se rendit sans attendre que le canon fût mis en baterie. L'armée roiale courant après cela jusques aux portes de la Rochelle, incommodoit grandement le gouvernement & voisinage de cete superbe ville: laquelle estoit lors en tres-mauuais mesnage avec le Prince de Condé à cause des insolences que ses troupes auoient faites es enuirs d'icelle.

XXVI.  
Marans se  
rend à luy.

Le Duc de Mayenne s'estant ainsi rendu maistre de la campagne se resolut à planter le siege deuant Broüage tant par mer que par terre. A cet effect Lanfac dressoit vne armée nouuelle à Bourdeaux: laquelle s'auança jusqu'au pertuis d'Antioche: qui est vn canal de trois lieües de large, faisant separation des isles de Ré & d'Oleron. Il mouilla en cet endroit, attendant cinq galeres du Roy parties de Nantes pour le joindre. Et afin qu'il ne semblât estre à l'anere sans rien oser attenter, il enuoia sommer l'isle de Ré de le receuoir & recognoistre comme gouverneur des Isles: mais ceux qui s'y presenterent de sa part n'eurent autre accueil que d'archufades.

XXVII.  
Il assiege  
Broüage.

La commune necessité des affaires aiant aucunement reconcilié les Rochellois avec le Prince de Condé, ils equipèrent leurs vaisseaux sous la conduite de Clermont d'Amboise, & demarèrent à pleines voiles à l'entontre de Lanfac: lequel refuyant le combat pour n'estre pas encore assez fort, relascha vers la Gironde, attendant son Admiral, qui estoit vn gros nauire Basque de six cens tonneaux, & les cinq galeres.

XXIIX.  
Les Ro-  
chellois ar-  
ment par  
mer.

**D** autre part le Duc de Mayenne ne perdoit pas vne heure de temps: & desja auoit inuesti Broüage par terre. Ce qui obligea Lanfac à y retourner aussi: de sorte qu'il bloqua la place du costé de la mer le X de Iuillet, & le XVI du mesme mois les galeres sejoignirent à sa flote, nonobstant les efforts des Rochellois: lesquels perdirent grand nombre de vaillans hommes pour les auoir attaquées avec le calme, qui est grandement auantageux aux galeres pour se seruir de la rame, & est incommode aux vaisseaux ronds, lesquels à faute de vent demeurent immobiles & exposés aux foudres de leur artillerie. Peu de iours après cete attaque l'armée nauale des Rochellois fut entierement desfaite par vn autre combat, avec perte de plusieurs vaisseaux: entre lesquels furent pris les deux meilleurs nauires qu'ils eussent, nommés le Prince & la Florissante.

XXIX.  
Sont des-  
faits en deux  
combats.

- XXX. L'isle d'Oleron reçoit Lanfac. Cete perte fut fuyuie de la reduction de l'isle d'Oleron en l'obeissance du Roy. Car aiant perdu toute esperance de secours par la desfaite de la flote Rochelloise, elle receut Lanfac sans aucune resistance. A  
L'An de  
Christ.  
1577.
- XXXI. Broüage se rend au Duc de Mayenc. Le XXIIIX du mois d'Aoust ensuyuant, Broüage reduit à l'extremité, se rendit aussi au Duc de Mayenne par capitulation: laquelle fut religieusement gardée. Les assiegés sortirent vies & bagues sauues, & furent conduits en toute seureté avec leur canon à la Rochelle, à Pons, & ailleurs, où ils voulurent. Le Capitaine Seré, qui commandoit dedans, aiant esté tué durant le siege, Manducage succeda à sa charge: & celuy-ci aiant esté blessé, Beauuais-Montfermier fut eleu pour commander en sa place. Tous trois (mais singulierement Seré) y rendirent de signalées preuues de leur courage & bonne conduite. B
- XXXII. Le traité de Paix conclu. Cete grande prosperité des armes du Roy donna vn extreme effroy aux Rochellois: lesquels n'attendoient rien plus qu'après la perte des autres isles, voir leur ville bloquée par mer & par terre: tellement qu'ils ne desiroient rien tant que la paix. Les autres Religionnaires n'estant pas plus heureux qu'eux, ne la souhaitoient pas moins: & le Roy y estant porté de sa part, le traité en fut arresté à Bergerac sur la fin de Septembre, avec plus d'aisance qu'on ne s'estoit pas promis: & l'ediect dressé peu de iours après à Poictiers, où sa Majesté pour en faciliter la conclusion, s'estoit auancée.
- XXXIII. Entremetteurs d'icelle. Le Duc de Montpensier, l'Archeuesque de Vienne, Biron, Villeroy, Meruille, Richelieu & la Mothe-Fenelon trauaillerent tres-vtilement à cete negociation: mais l'instance de la Roine-mere, le defaut de finances, la crainte des menaces du Duc Casimir & des Protestas d'Allemagne y firent encliner le Roy, avec ce qu'il ne vouloit pas laisser longuement ses armes sous le commandement des Guises. Le Roy de Navarre s'estant approché jusqu'à Bergerac pour traicter luy-mesme en personne, accelera grandement la conclusion des articles. C
- XXXIV. Receüe du Prince de Condé & des Rochellois avec joye. Le Prince de Condé aiant receu cete paix sur la nuit à la Rochelle, la fit publier aux flambeaux à l'heure mesme, pour monstrier combien elle luy estoit agreable: mais elle l'estoit encore plus aux Rochellois, lesquels après vne grosse despense auoient receu de grandes pertes tant par mer que par terre. Ioint que le Prince mesme estouffant toute l'autorité de leur Maire, faisoit ombre à leurs priuileges & franchises. D
- XXXV. Par Thoré, Chastillon, & autres. Le Marechal de Bellegarde, qui tenoit le siege deuant Montpellier, & Thoré & Chastillon, qui estoient venus au secours des assiegés, aians leurs armées en presence & rangées en bataille pour s'entre-choquer, receurent aussi fort à propos la mesme paix, qui leur fut enuoiée par la Noüe, la firent publier chacun de son costé: & le siege fut leué, & leurs armées rompues.
- XXXVI. Principaux articles de cete paix. L'ediect fait sur cete derniere paix (qui n'estoit qu'une modification de la precedente en faueur des Catholiques) contenoit quatre-vingts

A quatorze articles: la pluspart desquels estoient peu differés de ceux des pacifications dernieres, si ce n'est en ceux qui s'ensuyuent.

L'An de Christ. 1577. *Premierement en ce que par cet edict il estoit tres-expressément & tres-amplement pourueu aux interests des Ecclesiastiques.*

II. *Que l'exercice de la Religion Pretendue Reformée estoit restreint à certains lieux accordés en chaque Seneschaucée ou Bailliage.*

III. *Que les Religioneux estoient obligés de garder les festes ordonnées de l'Eglise Catholique.*

IV. *Qu'ils estoient tenus aussi d'observer en leurs mariages les degres de parenté ou d'affinité prohibés en l'Eglise Romaine.*

V. *Que les Chambres my-parties estoient reuouées: & ordonné qu'és Parlemens de Paris, Rouen, Dijon, & Rennes seroit crigée vne Chambre composée d'un President & de douze (à Paris seze) Conseillers pris du corps des mesmes Parlemens, pour juger les procès tant civils que criminels, ésquels ceux de la Religion P. R. seroient parties: Qu'és Parlemens de Toulouze, Bourdeaux, Grenoble & Aix, seroit establie vne Chambre composée de deux Presidents, l'un Catholique & l'autre de la Religion P. R. & de douze Conseillers, huit Catholiques, & quatre de la dite Religion P. R.*

VI. *Que le Roy bailloit aux-dits Pretendus Reformés huit villes en garde pour six ans à sçauoir en Languedoc, Montpessier, & Aigues-mortes: en Guienne, Perigueux, la Reole, & le Mas de Verdun: en Daupiné, Nyons & Serres, ville & chasteau: en prouence, Seine-la grand-Tour, & le circuit d'icelle. Que le Roy de Nauarre, le Prince de Condé & vingt Seigneurs de leur parti tels qu'il plairoit au Roy de nommer, s'obligeroient solidairement de les luy fidelement garder: & le-dit terme de six ans passé (à compter la date du present Edict) de les remettre és mains de ceux que sa Majesté ordonneroit, sans y rien innouer ny alterer, & sans aucun retardement ny difficulté sous pretexte quelconque.*

1577 Le Ieudy VII de Nouembre en la mesme année MDLXXVII, <sup>XXXVII.</sup> commença de paroistre vne horrible Comete avec vne longue queüe <sup>Horrible comete.</sup> courbée tirant de l'Aigle vers la bouche de Pegase. Aucuns ont escrit qu'elle s'estédoit à XXX degres vers le Sagittaire & le Capricorne: & qu'elle estoit point en la region elementaire & sub-lunaire, mais en la celeste. Michel Mælin demontre qu'elle estoit sous l'orbe de Venus.

D Si cela estoit ainsi (côme d'autres ont asseuré de l'estoille nouvelle qui 1572 parut en la constellation de Cassiopée en l'an MDLXXII, dont i'ay parlé en son lieu) c'estoit chose prodigieuse, & contre les principes des Physiciens qui n'admettent point la generation des meteores dans les orbes celestes.

Plusieurs asseuroiét que cete Comete presageoit la mort de quelque grande Princesse: dont la Roine-mere conceut vne extreme frayeür, sans autre mal ny maladie. Mais l'année fut remarquable par le trespas d'aucuns illustres personnages: & entre autres de Nicolas de <sup>XXXIIX.</sup> Lorraine, Comte de Vaudemont, pere de la Roine, de Louis de la <sup>Trespas d'aucunes personnes illustres.</sup>

Trimouille Duc de Toüars, de Blaise de Mönluc, Marechal de France, qui mourut à Condom, & fut enterré dans le chœur de l'église cathédrale. Armand de Gontaut, seigneur de Biron, comme le plus digne de succéder à la charge de ce grand Capitaine, en fut pourueu par sa Majesté.

Or d'autant que nous auôs touché ci-dessus sous l'an MDLXXVI comme Monsieur frere du Roy fut sollicité de prendre la protection des Estats des Pais-bas, & que depuis il traicta avec eux & alla en personne à leur secours en l'année MDLXXIIIX, il fera à propos auant que de parler de son voiage, que nous voyons quel estoit alors l'estat de leurs affaires.

## Estat de Flandres & des Pais-bas. Le Duc d'Alençon y va au secours des Estats contre l'Espagnol.

- I. Comment les Pais-bas tomberent sous la domination Espagnole. II. Le Duc d'Albe en est fait gouverneur. III. Y fait heureusement la guerre. IV. Capitulation estrange. V. Le Duc d'Albe quite son gouvernement. VI. Roquesens luy succede. VII. Sa flote est desfaite. VIII. Il desfait le secours d'Alemagne. IX. Violences des Espagnols dans Anuers. X. Progrès de leurs armes es Pais-bas. XI. Trespas de Roquesens. XII. Les Espagnols saccagent & desolent Anuers. XIII. Les Flamans appellent le Duc d'Alençon pour estre leur protecteur. XIV. Ligue des Pais-bas. XV. Dom Ioan d'Autriche en est fait gouverneur. XVI. Ses deportemens suspects. XVII. Ceux d'Anuers respirent de leurs maux. XVIII. La Roine de Nauarre sert utilement le Duc d'Alençon. XIX. Le Prince d'Orenge se declare ennemi du Roy d'Espagne. XX. Prend plusieurs villes. XXI. Les Estats appellent pour gouverneur l'Archiduc Mathias. XXII. Leur armée est desfaite en bataille. XXIII. Perdent plusieurs places. XXIV. Prennent Amsteradam. XXV. Le Duc d'Alençon leur offre son assistance. XXVI. Ils traictent ensemble. XXVII. Histoire tragique d'une fille villageoise. XXVIII. Le Duc Ian Casimir vient au secours des Estats. XXIX. Qui refusent la paix. XXX. Monsieur mal traicté d'eux. XXXI. Trespas de dom Ioan. XXXII. Les François forcent Bin. XXXIII. Trespas du Comte de Bossu. XXXIV. Le Prince de Parme succede à dom Ioan. XXXV. Cruautés des Protestans enuers les Catholiques. XXXVI. Tiers-parti es Pais-bas. XXXVII. Monsieur se retire en France. XXXVIII. Et le Duc Casimir en Alemagne.

A  
L'An de  
Christ



A R le traicté de Madrit de l'an MDXXVI, & depuis par celuy de Câbray de l'an MDXXIX le Roy François I aiant renoncé à la souueraineté de Flandres & de tous les Pais-bas en faueur de Charles V Empereur & Roy d'Espagne, Philippe II son fils en continua la possession au grand prejudice de la monarchie Françoise : les loix fondamentales de laquelle ne permettent pas que nos Rois pour quelque cause ou pretexte que ce soit en puissent aliener, distraire ou desmembrer aucune piece. Ces pais donc estant ainsi tombés sous la domination Espagnole firent quelque resistence à l'establissement de l'Inquisition introduite contre

I.  
Comment  
les Pais-bas  
tomberent  
sous la do-  
mination  
Espagnole,

1526

1529

B l'heresie : & par le commerce qu'ils auoient avec les Protestans d'Allemagne, de France & d'Angleterre furent infectés de leurs erreurs : & (comme j'ay remarqué ailleurs) furent nommés *Gueux*, c'est à dire, rebelles.

1555

1559

L'Espagnol taschant d'arracher l'heresie auant qu'elle eût estendu ses racines, trouua qu'elle estoit fomentée & affermie par la rebellion, & que desja le Prince d'Orenge imbu de la faulse doctrine, fauorisoit secretement les herétiques rebelles. Pour les domter il despecha contr'eux le Duc d'Albe (les Espagnols escriuent Alve) avec huit mille hommes de pied & douze cens cheuaux : & le Prince d'Orenge n'aiât point de forces pour luy resister, se retira en Allemagne avec Ludouic son frere : où ils publierent leurs plaintes contre l'Espagnol par vn manifeste.

II.  
Le Duc  
d'Albe en est  
fait gouver-  
neur.

Le Duc d'Albe mettant serieusement la main à l'œuure fit la guerre aux Gueux, les traicta rudement, les combatit, & les desfit en plusieurs batailles & rencontres, & forçâ grand nombre de villes par eux occupées : non toutesfois sans auoir receu de notables pertes, ainsi que j'ay marqué sous le regne de Charles IX, en l'an MDLXIX. Tellement qu'il les vexa grandement : mais il ne domta pas leur fierté naturelle.

III.  
Y fait heu-  
reusement  
la guerre.

1569

C'est chose notable, & d'auenture sans exemple, que les habitans de Harlent aiant endure vn siege de sept mois se rendirent au Duc à discretion pour leurs personnes, & racheterent le pillage de leur ville moienant deux cens quarante mille florins. Miserable condition de ces hommes auares : lesquels pour uoyans à la conseruation de leurs richesses, exposent leurs personnes à la cruauté d'vn ennemi tres-seuere. Aussi en fit-il mourir deux mille par la main du bourreau, & laissa vne forte garnison dans cete ville desolée, pour faire mourir par des tourmens continuels les autres, ausquels il sembloit auoir donné la vie.

IV.  
Capitula-  
tion estrā-  
ge.

1572

D Ce capitaine Espagnol aiant aduis qu'on luy rendoit de mauuais offices à la Cour d'Espagne, demanda congé à son Roy pour se retirer, craignant d'en receuoir le commandement à sa honte. Ian de Cerda Duc de Medina luy estant enuoie pour successeur, fut si mal-heureux en son voyage (où il perdit quelques vaisseaux) & à son entrée és Pais-

V.  
Le Duc  
d'Albe  
quite son  
gouverne-  
ment.

bas (où il ne fit nul exploit memorable) qu'il obtint aussi son congé A  
sous pretexte de l'indisposition de la personne.

L'An de  
Christ.  
1577.

VI. Dom Louis de Roquesens grand Commandeur de Castille estant  
subrogé en la place des deux premiers au gouvernement des Pais-bas,  
se monstra du commencement moins seuer que le Duc d'Albe: de  
forte que tous les peuples opprésés des continuelles guerres se promet-  
toient quelque relasche de leurs calamités par vn bon accord, & s'y  
disposoient de leur part sans fraude. Mais la suite des deportemens de  
ce nouveau Gouverneur n'ayant pas respondü aux premiers, la guerre  
se r'alluma aussi furieuse que sous le Duc d'Albe.

VII. Le Prince d'Orange reuenü d'Alemagne avec quelque secours se 1573  
joignit à l'armée des Estats, mit le siege deuant la ville de Mildebourg  
tant par mer que par terre. Le Commandeur aiant entrepris de la se-  
courir par mer dressa vne puissante flote. Mais aiant esté desfaite par  
celle des Gueux après vn tres-sanglant combat le XXIV de Feurier  
MDLXXIV, la ville fut rendue au Prince d'Orange.

1574

VIII. Le Commâdeur outré de la perte de sa flote ne songeoit plus qu'aux  
moiens d'en auoir reuenche. Estant donc aduertit que le Duc Christo-  
fle fils de l'Electeur Palatin, & les Comtes Ludouic & Henry de  
Nassau emmenoient vn gros secours au Prince d'Orange leur frere,  
il leur alla au deuant, leur liura la bataille, desfit leurs troupes, & tua  
les trois Chefs sur le champ le XXIII de Mars en la mesme année au-  
prés de Mookerherde.

IX. Le XXVI du mois d'Auril ensuyuant, les Espagnols estans entrés  
dans la ville d'Anuers par la citadelle, contraignirent les habitans de  
leur fournir quatre millions de florins: & après les auoir ainsi rançon-  
nés ne laisserent pas d'vser enuers eux de grandes extortions & violen-  
ces. Le Commandeur n'ayant point de quoy les soldoyer conuiuoit à  
tous ces defordres & pilleries.

X. En l'année MDLXXV le Commandeur aiant batu sans relasche 1575  
la ville d'Ondevvater l'emporta par assaut au mois d'Aoust avec grand  
carnage des assiegés: prit en suite Schoouhoven par composition: &  
peu après força la forteresse de Boimmené sur la fin du mois de Sep-  
tembre.

XI. Après tous ces heureux exploits le Commandeur estant decedé de 1576  
peste à Bruxelles en l'année MDLXXVI, le commandement des ar-  
mes Espagnoles fut deferé au Comte Pierre Ernest de Mansfeld, (qui D  
estoit en l'armée) & depuis confirmé par le Roy Philippe jusqu'à ce  
qu'il y eût autrement pourueu. Cety-ci fut fait prisonnier peu de  
jours après, par la trahison de Glimes & de Guillaume d'Horme sei-  
gneur de Heze: lesquels s'estant declarés pour les Gueux se ietterent  
en campagne avec vne armée: & furent desfaits par Alonso de Vargas  
Colonnel de la cauallerie Espagnole.

XII. Cependant les Espagnols tascherent de surprendre encore la ville  
d'Anuers pour la piller. Mais les habitans aians pourueu à ce coup à

# Henry III du nom, Roy LXII. 93

**A** leur feureté ils s'en allerent descharger leur rage sur les villes d'Alost & de Mastrich: lesquelles ils saccagerent: & après retournerent à Anuers: où estans entrés par la citadelle le IV de Novembre ils attirerent à leur entreprise les Lansknets de la garnison, & se rendirent maistres de la ville. Pour occuper & empescher les habitans (qui auoient pris les armes en nombre de quatorze mille outre les estrangers) ils mirent le feu en tant d'endroits de la ville que plus de huit cens maisons furent brullées: dans lesquelles fut consumé pour plus de trois millions de marchandise. L'hostel de ville le plus somptueux & magnifique qui fût en autre cité del'Europe, fut aussi reduit en cendre: & parmi ces horreurs perirent par le feu ou par le fer six à sept mille performes de tout âge ou sexe. L'histoire raporte que le pillage fut de la valeur de vingt millions de ducats, & que ce qui fut gasté ou consumé par le feu n'estoit pas de moindre valeur.

Les Espagnols saccagent & deuiolēt Anuers.

**B** Ces brutalités furent cause que les Pais-bas detestans la domination Espagnole desirerent d'auoir vn Prince François pour regenter sur eux: & pour cet effect ietterent les yeux sur le Duc d'Alençon frere de nostre Roy, & (comme nous auons touché ci-dessus) luy en firent escrire par le Prince d'Orenge. Mais ils recognurent depuis qu'en l'appellant ils changerent seulement de tyran au lieu d'oster la tyrannie. Ainsi en parloient ceux d'Anuers. Mais l'inciuité & fierté de laquelle ils vsferent enuers ce jeune Prince l'obligerent (comme nous verrons ci-aprés) à rechercher les moiens de se les assuiettir entierement pour domter leur arrogance.

XIII.  
Les Flamâs appellent le Duc d'Alençon pour estre leur protecteur.

**C** Cependant ils firent vne ligue de quinze prouinces en la ville de Gand, afin de se defendre avec plus d'intelligence contre les Espagnols: lesquels traittoient avec pareille cruauté les villes de leur obeissance que les plus rebelles.

XIV.  
Ligue des Pais-bas.

**D** D'autre-part le Roy d'Espagne enuoia es Pais-bas don Ioan d'Autriche son frere naturel pour y commander en son nom avec charge d'attirer ces peuples à leur deuoir plustot par artifices & par la douceur que par la force. Et de fait y estant arriué sur l'entrée de l'an MDLXXVII, il fit semblant de vouloir maintenir en paix ces prouinces lassées & foulées des guerres passées. Ce qui fut cause qu'il fut receu avec de grands honneurs par toutes les villes de Flandres.

XV.  
Dom Ioan d'Autriche en est fait gouuerneur.

**D** Mais après qu'on eut veu qu'il retenoit prisonnier le Comte de Bure sous des pretextes recherchés & pour des crimes supposés: qu'il estoit saisi du chasteau de Namur: qu'il auoit tiré le Prince de Chimez de la citadelle d'Anuers pour y mettre Trelon affidé partisan des Espagnols: & qu'on eut descouuert ses secrets desseins par des lettres interceptées sur le chemin des landes de Bourdeaus & enuoïées aux Estats, on commença à redoubter le joug de l'Espagnol plus que ci-deuant, sous ce Prince dissimulé, cauteleux, & d'ailleurs né aux armes. Les Annalistes Espagnols au contraire escriuent que dom Ioan n'eut jamais commandement ny dessein que de restablir la Religion Catholique.

XVI.  
Ses depoztemens.

que és Pais-bas, & que ces lettres-là estoient supposées par les heretiques.

A  
L'An de  
Christ.  
1578.

XVII.  
Ceux d'An-  
uers respi-  
rent de leurs  
maux.

Quoy qu'il en soit ceux d'Anuers (qui auoient desja esprouué deux fois en deux ans les effets de la tyrannie & perfidie Espagnole à l'extreme desolation de leur ville) conceurent vn si grand effroy de ce bruit qu'ils commençoient à charger leurs moiens sur des vaisseaux, pour s'enfuir en Holande & Zelande: de sorte que cete belle & opulente cité s'en alloit desertée sans vne querele qui arriua dans la citadelle entre Bours & Trelon. Car celuy-ci s'estant trouué le plus foible, fut liuré aux Estats: & par ce moien la ville demeura affranchie de la terreur de l'oppression Espagnole.

XIX.  
La Roine  
de Nauarre  
sert vtile-  
ment le  
Duc d'A-  
lençon.

En mesme temps la Roine de Nauarre sous couleur d'aller aux bains de Spa au Liege pour quelque infirmité feinte, passa en Flandres, afin d'attirer aucuns Seigneurs du pais au seruice du Duc d'Alençon son frere bien-aimé, & n'oublia en cela aucune sorte d'artifice. Elle fut receüe avec grand honneur par tout: & dom Ioan l'accompagnant tousiours sous ombre de compliment & de courtoisie taschoit de descouuir ses desseins, & veilloit sur les actions de cete accorte Princesse. Mais non obstant tout cela elle ne laissa pas d'auancer grandement les affaires de son frere. Car passant à Cambray elle luy practiqua & gagna le sieur d'Ainsy gouverneur de la citadelle: & à Valenciennes le Comte de Lalaing gouverneur du pais de Hainaut & le sieur de Montigny son frere. Ses menées estant aucunement descouuertes elle courut fortune d'estre arrestée à son retour par les partisans d'Espagne: mais sa bonne fortune eluda toutes leurs embusches.

XIX.  
Le Prince  
d'Orége se  
declare en-  
nemi du  
Roy d'Es-  
pagne.

En fin les violences & cruautés des Espagnols obligerent les Estats de Flandres à secouer le joug de leur domination: & le Prince d'Orange (lequel jusqu'à ce temps-là auoit protesté de n'en vouloir qu'aux gens de guerre Espagnols à cause de leurs insolences) commença à se declarer ouuertement ennemi du Roy d'Espagne & de l'eglise Romaine, en faisant publier par tous les Pais-bas liberté de conscience: les premiers effets de laquelle furent de casser & chasser les officiers de son Roy, abbatre ses armoiries des lieux publics pour y arborer les siennes: s'emparer des reuenus Ecclesiastiques, piller, brusler & raser les monasteres, & les Eglises, & abolir de tout son pouuoir la Religion Catholique.

XX.  
Prend plu-  
sieurs villes.

Les villes d'Anuers, Bergopson, Bolsduc & autres vindrent és mains des Estats: qui firent raser les citadelles & chasteaux d'Anuers, de Gand & de toutes les villes de Flandres, excepté ceux de Cambray & de Tournay.

XXI.  
Les Estats  
appellent  
pour gou-  
verneur  
l'Archiduc  
Mathias.

Peu de iours après ils appellerent l'Archiduc Mathias frere de Rodolfe II, Empereur pour estre leur gouverneur: esperans par ce moien auoir l'Empereur plus fauorable: mais en effect le Prince d'Orange sous le titre de Lieutenant du Gouverneur auoit toute l'autorité & commandement tant és villes que dans les armées: & l'Archiduc re-

B

1577

C

D

# Henry III du nom, Roy LXII. 95

**A** nant sa petite Cour à Anuers n'estoit que spectateur de la conduite des affaires. Aussi l'Empereur recognoissant assez leur malice tesmoigna qu'il estoit marri de ce que son frere auoit accepté cete charge.

L'An de  
Christ.  
1578.

Il y eut en suite quelque traicté de paix : mais n'ayant pas reussi tout esclata derechef en guerre, qui fut tres-funeste aux Estats. Car ayant mis le siege deuant la cité de Namur ils le leuerent entendans que dom Ioan venoit au secours des assiegés : & quoy qu'ils fussent six fois plus forts que luy en nombre de combatans, neantmoins leur armée fut desfaite auprès de Gebluts avec vne tres-fanglante boucherie. Cete victoire fut inopinée & contre l'esperance du vainqueur : lequel sans l'estonnement des Gueux & la hardiesse du Prince de Parme, lequel n'agueres arriué en son armée les obligea au combat, ne croyoit pas tant seulement donner bataille.

XXII.  
Leur armée  
est desfaite  
en bataille.

**B** Après vn exploit si heureux pour l'Espagnol les villes de Louvain, Tilemont, Arscot, Diep, Chimay, Limbourg, Niuel, Roux, Sognies, Binche, Beaumont, Vvalcourt, Maubuge, Philippe-ville, Dalem & autres se rendirent au victorieux. Sichenen ayant voulu resister fut forcée & saccagée.

XXIII.  
Perdēt plu-  
sieurs pla-  
ces.

En ce mesme tēps les Estats receurent deux tres-agreables nouvelles, qui leur apporteroient vn tres-grand allegement en cete consternation publique. L'une fut la prise de l'opulente & admirable ville d'Amsterdam en Holande, assise dans la mer : laquelle se rendit par capitulation à eux par faute de viures & de secours après auoir soustenu longuement le siege. Mais la composition y fut mal gardée : les Eglises aiant esté pillées & ruinées contre la foy publique : tant les heretiques ont en horreur les choses sacrées, & mesmes ces anciens edifices, admirables monumens & preuues sensibles de la vraye Eglise.

XXIV.  
Amstere-  
dam.

**C** L'autre nouvelle fut que le Duc d'Alençon (la protection duquel ils auoient recherchée) iugeant bien que l'Archiduc Mathias estant de la maison d'Autriche ne scauroit estre jamais en credit parmi des nations rebelles au Roy d'Espagne le plus puissant Prince de la mesme maison : & que luy à cause du voisinage & des forces qu'il pouuoit tirer de France, leur pouuoit estre plus agreable comme plus vtile, leur enuoia offrir son secours avec l'assistance de sa personne.

XXV.  
Le Duc d'Alençon leur  
offre son  
assistance.

**D** Ces offres furent tres-bien receües : & en suite les sieurs de la Rochepot & des Pruneaux se trouuerent de la part de Monsieur en la ville de Gislain : & de la part des Estats le Comte de Lalaing, le Baron de Frezin, & Lieffelt vn de leur Conseil, pour conferer ensemble sur les propositions de Monsieur & sur les assurances qu'il en deuoit prendre. La conclusion fut que Monsieur entretiendroit à ses despens dix mille hommes de pied & deux mille cheuaux durant trois mois : après lesquels si la guerre continuoit il leur continueroit aussi son assistance avec trois mille hommes de pied & cinq cens cheuaux : & qu'il se declareroit ennemi de dom Ioan & de l'Espagne. Les Estats moienāt cela luy donnerent le titre de *Protecteur de la patrie*, & s'obligesent de

XXVI.  
Ils traictent  
ensemble.

le preferer à tous autres, en cas qu'ils fussent contrains de changer de Prince & de Seigneur: luy donnans dors & desja le Duché de Luxembourg & le Comté de Bourgogne. Pour sa feureté & retraicte les villes de Landrécy, le Quesnoy & Bauais luy furent baillées. Cete conuention fut publiée à Anuers en la presence du Prince d'Orenge le XIX d'Aoult MDLXXIIIX.

A  
L'An de  
Christ.  
1577.

1578

XXVII.  
Histoire  
tragique  
d'une fille  
villageoise.

Je ne veux pas oublier à ce propos vne histoire autant memorable que tragique d'une fille villageoise, laquelle se monstra plus vertueuse & plus courageuse que la Lucrece Romaine. Monsieur aiant enuoié aux Estats vn regiment de François, duquel Colombelle estoit Maistre de cãp: dom Ioan eut aduis qu'ils dormoient à la Françoisise & ne s'attendoient qu'à faire bõne chere. Il destacha soudain sept cornetes d'hommes d'armes sous Octauian de Gõzague General de sa cauallerie pour les aller esueiller. Ce Capitaine aiant surpris quatre cõpagnies de ce regiment sur la frontiere de Hainaut les tailla en pieces sans point de resistance. A cete alarme les autres se retirerent au Quesnoy & à Hefdin. Vn de ces Capitaines qui s'estoient sauués, nommé du Pont au lieu de loier Dieu de son salut commit dez le lendemain vne action execrable. C'est qu'estant logé au bourg de Becourt chez vn villageois nommé Ian Millet, qui auoit trois belles filles, Marie, Ianè & Anne, il se fit seruir à table par elles & par le pere. Après estre bien saoul & yure aux despens du bon homme, il luy parla ainsi: *Mon hoste, ie vous demande vostre fille Marie pour l'auoir à femme & espouse.* Le pere respond: *Monsieur, elle est trop pauvre & de trop basse condition pour espouser vn si grand & brave seigneur que vous. Comment vilain* (repart le Capitaine) *as-tu donc la hardiesse de m'esconduire puis que ie te fay trop d'honneur?* Et adjoustant à ces paroles des blasfemes & des menaces mit la main à l'espée pour l'en frapper. Millet tout effrayé gaigne la porte & s'enfuit: & le Capitaine prend la fille, la force: & après auoir assouui sa luxure l'abandonne à tous les frens qui en voulurent. Finissant ces violences par la moquerie ils l'assirent à table & luy dirent mille saletés & iniures. Elle pourtant qui n'auoit pas souillé son ame par aucun consentement, ores que ces boucs eussent souillé son corps ne perdit pas cœur ny le jugement. Mais aiant espié l'occasion qu'un autre Capitaine vint parler à du Pont à l'oreille, elle prenant vn couteau sur la table se lança sur luy, & luy plongeant dans les entrailles luy donna dans le cœur, & rauit ainsi la vie à celuy qui luy auoit rauì l'honneur. Les soldats s'estãs saisis d'elle l'attacherent à vn arbre & l'archuserent: la pauvre fille testmoignant en ce martyre vne extreme alegresse & contentement de ce qu'elle ne suruiuoit point son honneur. Le pere entendant ces brutalités esmeut par ces pitoyables cris le peuple des bourgs & villages circonuoisins desja assez irrité du mauuais traictemēt qu'il auoit receu au logement de ces barbares: si bien que leur courant fus avec les premieres armes que la fureur luy mit en main, il massacra ces compagnies sans qu'il en reschappāt vn seul homme pour porter en France la nouvelle

B

C

D



# Henry III du nom, Roy LXII. 97

**A**uelle de leur desfaite. Quand les Generaux d'armée souffrent des actions si detestables, ils ne doivent point attendre de leurs entreprises qu'une fin tres-funelle & mal-heureuse.

L'an de  
Christ.  
1578.

En ce mesme temps le Duc Casimir vint aussi au secours des Estats avec huit mille hommes de pied & sept mille chevaux: & estant entré en Brabant reprit Diest & Niuel. L'armée des Estats n'estoit alors que de cinq mille hommes de pied & deux mille six cens chevaux: en laquelle la Noüe capitaine de grande reputation appellé de France faisoit la charge de Marechal de camp: & rendit de signalées preuues de sa vertu, experience & courage.

XXIIX.  
Le Duc  
Jan Casimir  
vient au se-  
cours des  
Estats.

**B** La nouvelle de ces deux grands réfors de France & d'Alemagne encouragea si bien les Estats qu'ils ne voulurent point accepter les conditions de paix qui leur furent proposées de la part de l'Espagnol: & mesmes l'intercession de nostre Roy, de l'Empereur, & de la Roine d'Angleterre y fut inutile.

XXIX.  
Qui refu-  
sent la paix,

Or Monsieur aiant conduit en Flandres les forces qu'il auoit promises aux Estats, les villes de Landrecy & du Quesnoy refuserent de le receuoir: à raison dequoy il en demanda d'autres au lieu de celles-là aux Estats: lesquels luy promirent toute sorte de satisfaction: mais ils n'en tindrent pas pourtant grand compte.

XXX.  
Monsieur  
mal traité  
d'eux.

**C** Cependant dom Ioan, qui s'estoit retrenché auprès de Namur avec douze mille hommes de pied des vieilles bandes & six mille chevaux, deceda d'une maladie pestilentielle en son camp le premier jour d'Octobre en la mesme année MDLXXIX: & fut enterré en l'Eglise cathedrale de Namur avec vne pompe tres-magnifique, grandement regretté des gens de guerre, & mesmes du Roy d'Espagne, qui en auoit receu & en esperoit encore retirer de bons seruices.

XXXI.  
Trespas de  
dom Ioan.

**D** Soudain après son trespas les François mirent le siege deuant la ville de Bins, la batirent en diuers endroits, & y aiant donné deux assauts longuement opiniâtrés furent enfin repoussés avec perte de plus de trois mille homes. Cete perte aiant refroidi leur ardeur, ils ne bougerét rien de huit iours: & les assiegés ne croiant plus estre attaqués negligerent de reparer leurs bresches. Mais les François aiant receu vn nouveau renfort retournerent à l'assaut avec tant de furie qu'ils emporterent la place, passerent au trenchant de l'espée tous ceux qui tomberent en leurs mains, saccagerent les maisons, & mesmes les eglises qui estoient tres-richement ornées. L'impieté fit commencer ces sacrileges aux Caluinistes qui estoient dans leurs troupes, & l'auarice y attira en suite plusieurs Catholiques.

XXXII.  
Les François  
forcét Bins.

Le XX de Nouembre ensuyuant passa aussi de cete vie à vne plus heureuse Maximilian Comte de Bossu, General de l'armée des Estats pour l'Archiduc Mathias. Il mourut d'une fièvre chaude à Anuers: & estant bon Catholique (mais tres-aspre defenseur de la liberté de sa patrie) fut inhumé avec les ceremonies de l'Eglise.

XXXIII.  
Trespas du  
Comte de  
Bossu.

Alexandre Farnese fils d'Octaue Duc de Parme & de Plaifance

XXXIV.

Le Prince de Parme succède à Dom Ioan. desja grandement renommé pour sa generosité & courage, & qui portera ci-aprés ses armes en France, receut commandement du Roy d'Espagne pour succedet à la charge de Dom Ioan en laquelle il se monstra grand homme d'Estat & excellent Capitaine. L'An de Christ. 1578.

**XXXV.** En ces entre-faites les Gandois, peuple insolent & turbulent, la plus-part infectés des heresies de ce temps, se mirent en armes, massacrerent ou chasserent de leur ville tous les Catholiques, pillerent & ruinerent les eglises, & estant entrés dans Ypre y exercerent les mesmes cruautés & violences. Les Protestans d'Artois aiant voulu imiter la fureur des Gandois, il y eut vn tres-sanglant combat dans la ville. Mais enfin les Catholiques demeurèrent les maistres avec grand carnage des auteurs de cete sedition, & pourueurent à leur seureté contre les attentats des heretiques. Le contraire arriua à Bruges, à Vtrech, à Bruxelles, à Anuers, à Malines: où les Protestans opprimerent les Catholiques, interdirent l'exercice de leur Religion, & massacrerent tous les gens d'Eglise.

**XXXVI.** Leurs cruautés furent cause qu'en ce mesme temps vn tiers parti appellé des Malcontens se forma en Hainaut & en Artois: duquel les seigneurs de Heez & de Capres estoient les chefs principaux: auxquels se joignirent les sieurs de Montigny & de la Motte. Leur but n'estant autre que de s'opposer aux efforts que les Gueux faisoient pour abolir la religion Catholique, il ne fut pas mal-aisé au Prince de Parme de les attirer au seruice du Roy d'Espagne: & mesmes la Motte remit en l'obeissance de la Majesté Catholique la ville de Grauelines: de laquelle il estoit gouverneur. Saint-Omer se declara pareillemét pour l'Espagne.

**XXXVII.** D'autre-part le peu de contentemét que le Duc d'Alençon receuoit des Estats des Pais-bas (avec ce que la peste & l'hyuer incommodoient grandement les siens) le fit resoudre à se retirer en France, après s'estre excusé enuers eux sur vn mandemét du Roy son frere qui le r'appelloit pour de tres-urgentes affaires: leur promettant neantmoins de retourner en bref avec de plus grandes forces. Cependant il leur laissa le sieur des Pruneaux pour son ambassadeur ordinaire.

**XXXVIII.** Le Duc Casimir aussi peu satisfait des Estats que Monsieur, les abandonna aussi après auoir receu quelque payement de l'or & de l'argent qui fut assemblé à Gand des vases des eglises. Il se plaignoit de ce qu'ils n'auoient pas effectué leurs promesses en son endroit: & eux de ce qu'ils auoient receu de son armée plus d'incommodité que d'assistance. Car ou par faute de bonne intelligence, ou par ambition, ou à cause de la difficulté qu'on auoit à recouurer des viures, il ne se voulut ou ne se peut iamais joindre à l'armée de Monsieur ny à celle des Estats, non plus que celles-ci à la sienne: estant certain que si elles se fussent jointes ensemble, le Prince de Parme n'eût sceu resister à vne si grosse puissance.

Or puis que nous ramenons Monsieur en France, voions par mesme moyen l'estat des affaires du Roiaume.

A

L'And<sup>e</sup>  
Christ  
1578

## Desfiances des diuers partis.

- I. L'Euesque de Valence pacifie le Languedoc. II. Son trespas & ses mœurs. III. Biron fait la guerre au Roy de Nauarre en Guienne. IV. Auquel la Roine-mere emmene son espouse. V. Qui anime son mari contre le Roy son freres. VI. La Roine-mere passe en Languedoc. VII. Retourne à la Cour. IIX. Le Roy de Nauarre s'occupe à faire l'amour. IX. Les Catholiques maltraictés en Bearn. X. Duel des mignons du Roy. XI. Sainct-Maigrin assassiné. XII. Edicts burfaux. XIII. Chiuerny garde des feaux. XIV. Matignon Mareschal de France. XV. Bonne maxime d'Estat.



VAND il fut question de mettre à execution le dernier edict de pacification fait à Poictiers, il s'y rencontra tant de difficultés & en tant de lieux, qu'il sembloit que ce fût plustost vn moien de r'allumer la guerre qu'un remede pour l'esteindre. Le Roy desirant de le faire entretenir despescha en Languedoc (où il y auoit plus de rumeur qu'ailleurs) Ian de Móluc Euef-

I.  
L'Euesque  
de Valence  
pacifie le  
Languedoc.

C que de Valence pour y adoucir les esprits encore aigris des esmotions precedentes: où il fit si bien par son eloquence que les Estats de la prouince assemblés à Beziers au mois d'Auril de l'an MDLXXIIX, deferrans entierement à ses remonstrances promirent de viure en paix & en bonne vnion sous l'obeissance du Roy & de ses Edicts sans distinction de Religion, les vns prenant la protection des autres.

Ce grand homme qui auoit fait de tres-signalés seruices à l'Estat de cedal'année ensuyuant à Toulouse. Le mal-heur du temps luy auoit donné quelque mauuaise teinture en ce qui est de la Religion, ainsi que j'ay marqué ci-deuant: de sorte qu'ayant le Calvinisme en horreur il penchoit neantmoins au Lutheranisme en quelques poincts: & mesmes pour le mariage des prestres. Toutefois Dieu luy fit la grace de recognoistre ses fautes & ses erreurs à la fin de ses iours, & après auoir re-

D clamé l'infinité de sa misericorde avec vne contrition vrayemēt Chrestienne, quitter ce monde qui l'auoit retenu vn temps lié dans ses vanités, pour aller prendre possession de la felicité eternelle.

II.  
Son trespas  
& ses  
mœurs.

D'autre-part le Mareschal de Biron fait n'agueres Lieutenant de Roy en Guienne apporta quelque nouueauté aux affaires de cete prouince, s'estant saisi des villes d'Agen, de Villeneufue d'Aginois & autres sur le Roy de Nauarre. A raison dequoy ce Prince (d'ailleurs odieux aux Aginois à cause du desordre qui arriua en vn bal dans l'Euesché de la mesme ville où les flambeaux furent inopinément esteins au grand scandale des Dames) traduisit sa petite Cour à Lectoure.

III.  
Biron fait  
la guerre en  
Guienne au  
Roy de Nauarre.

IV. Il ne manqua pas de faire des plaintes au Roy touchant les attentats de Biron contre son autorité : & par mesme moien demandoit que la Roine Marguerite son espouse luy fût renuoiée. Elle qui se plaisoit beaucoup plus à la Cour de France qu'auprez de son mari (avec ce qu'elle desiroit fauoriser les affaires du Duc d'Alençon son frere es Pais-bas) resistoit au voiage de Gascogne. Mais le Roy, qui n'aimoit pas sa sœur, luy fit commandement tres-exprés d'aller trouver son mari, & la Roine-mere l'y conduisit avec bonne compagnie. Elles arriuerent à Bourdeaux au mois d'Aoust : & le Roy de Nauarre accompagné de six cens gentils-hommes leur vint au deuant à huit lieües de la mesme ville, quoy qu'elle escriuë en ses Memoires qu'il s'auança jusqu'à la Rochelle.

V. L'accueil se fit avec beaucoup de joye & d'alegresse d'une part & d'autre, à tout le moins exterieure. Mais Marguerite qui faisoit ce voiage à regret ne songeoit qu'aux moiens de se venger du Roy son frere qui l'y auoit forcée, avec ce que d'ailleurs ils n'eurent jamais de l'amitié l'un pour l'autre. Elle donc qui estoit habile & malicieuse animoit autant son mari à la vengeance contre le Roy par des rappors calomnieux & aduisinuentés, que la Roine-mere taschoit de le retenir au deuoir enuers sa Majesté par toutes sortes d'artifices. Tellement que la contrariété de leurs inuentions renoit en suspens l'esprit de ce Prince qui les recognoissoit également artificieuses.

VI. La Roine-mere voulant retourner en France passa en Foix, aiant toujours le Roy & Roine de Nauarre en sa compagnie. S'estans separés elle trauersâ le pais de Languedoc pour trauailler à l'entiere pacification de cete prouince : d'autant que le sieur de Chastillon y contrepoinctoit en tout le Marechal de Damuille, en haine de ce qu'il auoit rompu sa confederation avec les Religionnaires. Elle employoit en cela l'eloqueuce de Pibrac, qui estoit toujours auprés d'elle.

VII. De Languedoc elle entra en Prouence, où le Duc de Sauoye la vint rencontrer : & de là elle reuint à la Cour à grandes iournées, craignant que son absence diminuât quelque chose de l'autorité qu'elle sy estoit toujours conseruée. Cete apprehension procedoit de ce qu'elle auoit aduis que les fauoris du Roy ( qu'on appelloit les Mignons de sa Majesté ) possedoient grandement l'esprit de leur Maistre.

VIII. Quant au Roy de Nauarre il s'en alla à Pau : où il ne s'attendoit gueres à autre chose qu'à caresser les filles de la Roine Marguerite son espouse, & entre autres Dayelle, Rebours & Fosseuse : ausquelles il fit l'amour l'une après l'autre, Marguerite le souffrant d'autant plus patiemment que son mari ne contre-rolloit pas ses actions : quoy qu'elle se plaigne en ses Memoires de ce que ses filles luy rendoient de mauvais offices enuers luy : ce qu'elle dit ainsi pour couvrir les pechés qui se commettoient de sa part contre les loix du mariage. L'escriture ne rougit point : mais ie rougirois en l'escriuant si ie couchois

Auquel la Roine-mere emmena son espouse.

Qui anime son mary contre le Roy son frere.

La Roine-mere passe en Languedoc.

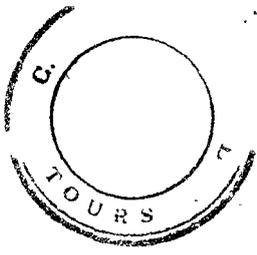
Retourne à la Cour.

Le Roy de Nauarre s'occupe à faire l'amour.

A  
L'An de  
Christ.  
1578.

B

C



**A** sur le papier ce que ie luy en ay ouï dire serieusement à elle-mesme. **L'An de** Certainement c'estoit vne Princesse qui auoit de tres-excellentes conditions & toutes roiales : mais elle auoit aussi de grandes foibleesses & **Christ.** **1578.** mesmes aucunes mauuaises habitudes. Parauenture en parleray-je plus amplement & plus à propos sous le regne de Henry le Grand : & le sujet m'y obligeant, encore le feray-je à regret aiant eu l'honneur d'estre de sa maison durant six ans tousiours tres-fauorablement traité de cete tres-illustre Princesse.

L'exercice de sa Religion ne luy fut jamais interdit ny empesché pour son regard, tandis qu'elle estoit auprès du Roy de Nauarre son mari : mais pourtant elle n'auoit pas le credit de faire introduire au diuin seruire vne seule personne Catholique outre ses domestiques. Elle mesme rapporte qu'aucuns Catholiques de Pau estans entrés en sa chappelle vn iour de Pentecoste pour ouïr la Messe, furent condamnés en grosses amandes. Et c'est ainsi que là où les Religioneux se **B** trouuent les maistres ils permettent la liberté de conscience aux Catholiques.

**IX.**  
Les Catho-  
liques mal-  
traités en  
Bearn.

Or toute la France estant troublée par les factions du temps, il ne se pouoit pas faire que la Cour, où elles se formoient, en fût exempt. Les partisans de la Ligue y estans desja assez forts auoient souuent des prises avec les fauoris du Roy : les vns & les autres estant liés aux interests & aux passions de leurs maistres. En voicy vn exemple funeste. Le **XXVI** d'Auril suruint vne querelle au Louure entre le Comte de Quelus vn des mignons du Roy, & **C** le puisné d'Entragues, dit Entraguet fauori de la maison de Guise. Le deffi estant donné & accepté entr'eux la partie fut liée de trois contre trois : à sçauoir de Quelus, Maugiron & Liuarot d'une part : Entragues, le Baron de Riberac & le jeune Schomberg d'autre. Le lendemain le combat se fit au marché aux cheuaux, qui est aujourd'huy la place Roiale. Ces champions s'estans furieusement attachés deux à deux en trois couples combattirent avec tant de courage & de rage que Maugiron & Schomberg demurerent estendus morts sur la place : Riberac mourut le iour ensuyuant : Liuarot fut malade de ses blessures durant six mois : Quelus auteur de la querelle & agresseur blessé de **XIX** coups languit **XXXIII** iours, **D** & après mourut autres-grand regret du Roy, qui le visitoit tous les jours : & promettoit cent mille francs aux Chirurgiens s'ils le guerissoient, & au blessé cent mille escus, afin de luy donner courage. Mais les Rois estant eux-mesmes tributaires de la mort n'en peuuent pas exempter les autres. La Majesté Roiale se trouuant donc impuissante en cet endroit, voulut paroistre magnifique en leur pompe funebre, qui fut pareille à celle des Princes : & fit eleuer leurs effigies en marbre deuant le grand autel de l'Eglise S. Pol : en laquelle ils furent inhumés contre la coustume de ceux qui meurent en cet estat. Auf-

**X.**  
Duel des  
mignons du  
Roy.

si dix ans après cela leurs statues furent abbatues & brisées le iour des Barricades.

XI.  
Saint-Maigrin assassiné.

Le Lundy XXI de Juillet Pol Stuart de Caussade dit le ieune Saint-Maigrin, qui estoit aussi vn des mignons du Roy, fut assassiné forrant du Louure. On parla diuersement de cet assassinat: aucuns l'attribuant à vne querelle particuliere que son ennemi n'osoit pourfuyure par les voies de l'honneur militaire de peur d'auoir le Roy à partie: mais la plupart tenoit que cela auoit esté fait du mandement du Duc de Mayenne qui ne pouuoit souffrir que ce ieune mignon fir les doux yeux à vne sienne proche alliée.

XII.  
Edicts burfaux.

Pendant ce peu de relasche que le peuple ressentit des desordres de la guerre, les courtisans inuentoient de nouveaux moiens de l'opprimer par des edicts burfaux dressés sur des'aduis que les esprits diaboliques leur suggeroient: ce qui s'est tourné depuis en abus par vn trop frequent vsage. Le Roy (lequel à cause de ses profusions estoit tousiours en indigence) y prestoit volontiers l'oreille: & s'en allant à Fontainebleau le IV de Septembre, enuoia XXII edicts forgés à ce coing à la Cour de Parlement: laquelle n'en aiant voulu verifiser que deux tât seulement, declara les autres estre à la charge & foule du peuple, d'inuention subtile & dommageable au public, & qui pourroit engendrer vne esmotion & sedition à la ruine de l'Estat. Elle enuoia son arrest au Roy par Briffon Aduocat pour sa Majesté en la mesme Cour: lequel luy rendit raison du motif de cete sage Compagnie. Le Roy offensé de ce procedé extraordinaire despecha les sieurs de Champuy & de Bellieure deuers le Parlement pour luy faire entendre son ressentiment, sa volonté & son commandement tres-exprés, qui estoit que la Cour passât outre à la verifcation de tous ces edicts, estant ainsi expedient pour l'vrgente necessité des affaires de sa Majesté: & que si elle n'y obbeïssoit promptement, le Roy les iroit faire verifiser en sa présence. La Cour considerant que si sa Majesté executoit sa resolution il en arriueroit plus de mal & de desordre, relascha encore de sa seuerité, & verifia aucuns de ces edicts les moins dommageables.

XIII.  
Chiuerny  
Garde-des  
Seaux.

Cete mesme année MDLXXIIX René de Birague Chancelier de France aiant esté honoré par le Pape Gregoire XIII du chapeau de Cardinal, remit par commandement du Roy les seaux es mains de Philippe Huraut, sieur de Chiuerny, personnage de grand merite: lequel auoit esté chef du Conseil de sa Majesté estant Duc d'Anjou auant son auenement à la Couronne: & après le decés de Birague sera Chancelier de France.

XIV.  
Matignon  
Mareschal  
de France.

En ce mesme temps Iaques de Gojon seigneur de Matignon Cheualier hardi, courageux & doüé d'vne singuliere prudence fut fait Mareschal de France, en remettant entre les mains du Roy le gouvernement de la basse Normandie en faueur de François d'O Sur-intendant des finances. Mais au lieu de ce gouvernement Matignon fut pourueu

A deux ans après de la Lieutenance de Roy en Guienne.

L'An de  
Christ  
1578

Ainsi se passa cete année MDLXXIIX avec plus de trouble que de guerre: à cause que (comme nous auons veu) elle auoit esté transportée en Flandres. Car c'est vne bonne & assurée maxime d'Etat que pour euitter les guerres ciuiles il faut employer les mauuais garçons aux estrâgeres. En ces entre-faites & durât ce peu de relasche le Roy estoit occupé après l'institution de l'Ordre des Cheualiets du S. Esprit le plus illustre, auguste & magnifique qui soit en Monarchie de la terre.

XV.  
Bonne ma-  
xime d'E-  
stat.

## Institution de l'Ordre du S. Esprit.

B I. Motif 1 pour l'institution de l'Ordre du S. Esprit. II. Motif 2. III. Motif 3. IV. Motif 4. V. Motif 5. VI. Paurquoy il est denommé du S. Esprit. VII. Nombre des Cheualiers de l'Ordre. IIX. Denoirs ausquels ils sont obligés. IX. Vœu & serment du Roy Chef de l'Ordre. X. Vœu & serment des Cheualiers. XI. Ordre du S. Esprit institué par vn Roy de Sicile. XII. A l'imitation duquel le Roy institua le sien. XIII. Extrait de celui du Roy de Sicile.



Ly a quatre motifs ou considerations de ce Roy instituteur & fondateur de l'Ordre des Cheualiers du S. Esprit, qui peuent estre colligés de la pancarte de l'institution de cete milice Roiale. Le I c'est que ce pieux Roy seramenteuât comme par la grace diuine il auoit esté honoré des Couronnes de deux diuers Roiaumes le jour de la Pentecoste à vn an l'vne de l'autre ( c'est à sça-

I.  
Motif 1  
pour l'insti-  
tution de  
l'Ordre du  
S. Esprit.

1573 uoir de celle de Pologne en l'an MDLXXIII par l'election des Estats du mesme Roiaume, & de celle de France l'année suyuant par la succession du Roy Charles IX son frere ) en memoire de deux tant signalés & excellens benefices, voulut instituer cet Ordre en l'honneur du benoit S. Esprit: la feste duquel est celebrée par l'Eglise en ce mesme iour de Pentecoste.

D Le II & le plus important motif est que ce Roy vrayement tres-Chrestien considerant que tous les efforts qu'il auoit faits pour extirper l'heresie de son Roiaume, non seulement auoient esté inutiles, mais aussi dommageables, voulut se seruir d'vn nouveau remede pour appeler les chefs des heretiques au giron de l'Eglise Catholique. Car cet Ordre estant vn grade necessaire pour monter aux premieres charges & dignités del'Etat, auquel nul gentil-homme, seigneur, ny mesmes Prince ne pouuoit aspirer sans faire profession de la Religion Romaine: & la tacite exclusion des heretiques estant comme vne priuation d'vn honneur si esclatant & si auguste ( comme c'est le naturel des hommes de desirer plus ardeinment ce qui leur est refusé ) pouuoit

II.  
Motif 2.

cueillir & exciter en eux cete ambition qui regente és cœurs les plus A  
 genereux pour s'en rendre capables en abjurant leurs erreurs & em- L'An de  
 brassant religieusement la foy & la doctrine orthodoxe. Christ.  
 1578.

III.  
 Motif 3.

Le III. motif dependant du precedent estoit que les heretiques, quoy qu'interieurement loups rauiffans, s'estant introduits sous des vestemens de brebis, n'ayant en leur bouche que l'Euangile, l'Escriture sainte & autres paroles emmiellées, auoient tellement seduit la plupart des Catholiques qu'ils penchoient à leur doctrine, ou s'estoient grandement r'affroidis en leur croiance. Ce religieux Prince donques pour r'eschauffer le zele des plus Grands du Roiaume (à l'exemple dequels quasi tout le reste se conforme) & r'allumer en eux la vraye foy de leurs peres, fonda cet Ordre, avec vne tres-estroite obligation à certaines deuotiōs: lesquelles continuées tous les iours sans relasche pour- roient conseruer en eux les graces celestes à la grande gloire de Dieu & à la manutention de la religion Catholique. B

IV.  
 Motif 4.

Le IV motif estoit que desja l'Ordre de S. Michel institué par le Roy Loïs XI en l'an MCDLXIX s'estoit tellement abastardi & auili par la promotion des personnes de bas lieu & de peu de merite (à raison dequoy on l'appelloit *le collier à toutes bestes*) que les seigneurs illustres le dedaignoient & mesprisoient tout autant qu'il auoit esté prisé par leurs ancestres. C'est pourquoy ce sage Prince desirant remettre en son ancien lustre & premiere splendeur cete confrairie roiale, fonda ce nouuel Ordre de Cheualiers, avec cete condition (entre autres) que nul n'y pourroit estre receu qu'il ne fût gentil-homme de trois races paternelles. 1469

V.  
 Motif 5.

Le laisse à part la cinquiesme consideration pour estre commune à tous autres semblables instituts, à sçauoir, pour recompenser les gentils-hommes vertueux par ce grade d'honneur qui associe en quelque sorte le vassal & le sujet à son Roy & Maistre. Car le vray loier de la vertu n'estant autre que l'honneur, il est de si haut prix & en si grande estime aux ames genereuses, qu'elles le tiennent beaucoup plus cher que leur propre vie. C

VI.  
 Pourquoy  
 il est deno-  
 mé du S. Es-  
 prit.

Or jaçoit que le fondateur eût consacré cet Ordre au S. Esprit en l'honneur de la feste de Pentecoste dediée à cete troisieme personne de la sacrée-sainte Trinité, pour la recognoissance (comme i'ay desja dit) qu'en ce iour-là il auoit esté honoré de deux Couronnes: si est-ce qu'avec cete consideration il s'en rencontroit vne autre plus importante, qui estoit de r'allumer és cœurs des fideles la deuotion enuers le S. Esprit consolateur de nos ames quasi esteinte en ce temps-là par l'impieté des heretiques: lesquels ne luy adressoient jamais aucune oraison particuliere: & de fait il ne s'en trouuera pas à grand'peine vne seule parmi leurs prieres. Ce qui a fait croire à plusieurs qu'avec le temps (si Dieu n'eût descouuert leur malice) ils eussent renouuellé quelque vne des anciennes heresies touchant la troisieme personne de la diuinité ineffable. D

# Henry III du nom, Roy LXII. 105

**A** Le nombre des Cheualiers est de cent, outre les Ecclesiastiques, qui  
**L'Ande** font quatre Cardinaux le Grand- Aulmosnier de France, & quatre au-  
**Christ** tres Prelats; & outre les Officiers du mesme Ordre, à sçauoir le Chan-  
**1578.** cellier, le Grand-Preuost Maistre des Ceremonies, le Grand-Thresor-  
rier & le Greffier. Tous ceux-là ont esté institués sous le titre de Cõ-  
mandeurs, parce que le fondateur auoit desseigné de leur bailler des  
reuenus des meilleures Abbayes de France en titre de Commanderie.  
Mais l'opposition & resistance du Clergé l'empescha. Il y a aussi vn  
Heraut-d'armes & vn Huissier.

VII.  
Nombre  
des Cheua-  
liers de cet  
Ordre.

Le n'ay que faire de transcrire ici tous les articles des staturs  
de cet Ordre institué en Decembre MDLXXIIX. Il me suffira de  
**B** rapporter tant seulement celuy par lequel on void à quoy le Chef de  
l'Ordre & les Cheualiers ou Commandeurs sont obligés par leur vœu  
& serment.

IX.  
Denoirs  
aufquels ils  
sont obli-  
gés.

*Le Roy Chef de l'Ordre fait vœu & iure de viure & mourir en la sain-  
ete foy, Religion Catholique, Apostolique, Romaine. De maintenir l'Ordre  
de tout son pouuoir, & de ne souffrir point qu'il soit amoindri. De ne chan-  
ger point ny alterer les statuts. De n'en dispenser point les Cheualiers: &  
notamment du statut qui les oblige à communier & recevoir le precieux  
corps de nostre Seigneur IESVS-CHRIST aux iours ordonnés, qui sont  
le premier iour de l'an, & de la Pentecoste: ny de celuy qui porte qu'ils ne  
pourront estre autres que Catholiques & Gentils-hommes de trois races pa-  
ternelles, &c.*

X.  
Vœu & ser-  
ment du  
Roy Chef  
de l'Ordre.

*Les Cheualiers ou Commandeurs font vœu & iurent pareillement de  
viure & mourir en la sainte foy, Religion Catholique, Apostolique, Ro-  
maine. De rendre obeïssance au Roy sans jamais y manquer. De defendre son  
honneur, ses droits & ses querelles. De le seruir en temps de guerre avec l'e-  
quipage de Cheualier: & mesmes toutes les fois qu'ils seront mandés par sa  
Majesté. De n'abandonner jamais sa personne, ny le lieu où ils auront com-  
mandement de seruir, sans congé & permission escrite ou signée de la main  
de sa Majesté. De ne prendre gages, pension, ny estat d'autre Prince quelcon-  
que, ny s'obliger à autre personne du monde que ce soit sans son expresse per-  
mission. De tascher d'entretenir l'Ordre en son lustre & splendeur, & mesmes  
de l'augmenter. De porter la Croix cousüe en leurs habits & celle d'or au col.  
**D** De se trouuer à toutes assemblées de Chapitres. D'observer les statuts, &c.*

X.  
Vœu & ser-  
ment des  
Cheualiers.

Au demeurant Henry III n'institua pas cet Ordre de sa propre in-  
uention: mais bien sur vn ancien formulaire & modele d'vn pareil Or-  
dre de Cheualerie qui luy en fut baillé par la Seigneurie de Venise lors  
qu'il passa en cete admirable cité à son retour de Pologne. Ce formu-  
laire d'Ordre auoit esté projectté par Louïs Roy de Hierusalem & de  
Sicile en l'an MCCCCLII, & consacré au S. Esprit en memoire de ce  
que le iour de la Pentecoste il auoit receu ses deux Courónes, qui estoit  
vne des principales & mesmes la premiere consideration & motif de  
l'institut de Henry III. Les statuts de cet Ordre estoient contenus en  
XXV articles, le nombre des Cheualiers deuoit estre de trois cens, &

XI.  
Ordre du  
S. Esprit in-  
stitué par  
vn Roy de  
Sicile.

& le Roy fondateur d'iceluy & ses successeurs Rois, estoient les Chefs A  
& Grands-maistres du mesme Ordre.

XII.  
A l'imita-  
tion duquel  
Henry in-  
stitua le  
sien.

Henry donc aiant receu en don de la Seigneurie de Venise le liuret où cete institution estoit contenue, & y remarquant vne aventure des deux Couronnes pareille à la sienne, se resolut d'instituer aussi & fonder vn pareil Ordre. A cet effect il bailla le liuret aux sieurs de Chiuerny & de Villeroy pour en extraire ce qui seruiroit à son intention : & leur commanda qu'après en auoir dressé les statuts ils le fissent brusler, afin que toute la gloire de cet institut en demeurât à sa Majesté tres-Chrestienne. Neantmoins après que tout fut fait, Chiuerny au lieu de faire brusler le liuret suyuant le commandement du Roy, le retint & le garda comme vne piece antique & rare, qui pouuoit adiouster quelque ornement à son cabinet. Après son decés il fut tiré de sa bibliotheque & vendu à feu Messire Nicolas Cheualier premier President en la Cour des Aydes de Paris & Chancelier de la Roine: lequel (comme il estoit grandement officieux enuers ceux de ma profession) m'a fait la faueur de me le mettre en main & de m'en donner vn extrait. Ce liuret est delicatement escrit & orné d'une riche enlumineure. Il suffira d'en transcrire le commencement. avec quelque petite remarque en ses propres termes.

L'An de  
Christ.  
1578.

XIII.  
Extrait de  
celuy du  
Roy de Si-  
cile.

*Ce sont les Chapitres faites & trouuées pour le tres-excellent Prince Monseigneur le Roy Loys, pour la grace de Dieu Roy de Hierusalem & de Sicile alle honneur du S. Esperit, trouueur & fondeur de la tres-noble compagnie du S. Esperit au droit desir encommencée le iour de la Pentecouste l'an de grace MCCCCLIII.*

*NOVS LOYS pour la grace de Dieu Rois de Hierusalem & de Sicile alle honneur du S. Esperit, lequel iour pour sa grace nous fumes couronnés de nos Roiaumes, en effaucement de Cheualerie & accroissement d'honneur, auons ordené de faire vne compagnie de Cheualiers qui seront appellés les Cheualiers du S. Esperit au droit desir. Et les-dits Cheualiers seront en nombre de trois cens; desquels nous comme trouueur & fondeur de cete Compagnie serons Princes, & aussi doyuent estre tous nous successeurs Rois de Hierusalem & de Sicile. Et à tous ceux que nous auons esleus & estierons à estre de la-dite Compagnie faisons assauoir que nous pensons à faire se Dieuxplet la premiere feste au Chastel de l'Eufenchanté du merueilleux peril le iour de la Pentecouste prochaine venant, &c.*

*Premierement euls sont tenus de iurer que à tout leur pouuoir & sauoir douront abandonnément loial conseil & ayde au Princes de tout ce qu'il leur requerra soit d'armes soit d'autres choses loialement, & d'observer les entrescrits chapitres.*

*Item chascun Cheualier de la-dite Compagnie est tenus de porter lenneu en fait d'armes sur soy en lieu où il soit bien apparaissant & bien cognu & en tous autres vestimens continuellement tout ainsi que ausdits Cheualiers de la-dite Compagnie leur plaira porter. Et doivent dessus ou dessous porter lettres bien luisans, qui diront. Se Dieux plaist. Et le Vendredy en la re-*

## Henry III du nom, Roy LXII. 107

**A** *membrance de la passion de Nostre-Seigneur IESVS-CHRIST & de son saint sepulchre chacun doit porter un chaperon noir à un meu de blanche soye tout simple sans or, perles, ne argent : & doit chascun vestir ce iour une robe & chames de la plus honneste & simple collour qu'il pourroit bonnement. &c.*

*Item chascun doit porter une espee & environ le pomel soit escrit en belles lettres bien parans le nom & le surnom à celli à qui elle sera & ou milieu du pomel d'un costé soit l'enneu à lettres qui dient se Dieux plait. Et de l'autre costé soit le rymbre mis de celli à qui la dite espee sera, &c.*

*Item au-dit Chastel aura une table appelée la table desirée, en laquelle seront assis le-dit iour de Pentecoste tous les Cheualiers qui celle année auront desnoé l'enneu, &c.*

**B** Mais laissant à part ces antiquités inutiles, reprenons le fil des affaires de la France.

### Deuotions du Roy. Traicté de Nerac.

- C** I. Le Roy desire la paix. II. Et la Roine-mere pour ses interests. III. Diuers iugemens touchant les deuotions du Roy. IV. Conference de Nerac. V. Murmure de la Ligue. VI. Les Religionnaires se preparent à la guerre. VII. Menées de Bellegarde avec le Roy de Nauarre & avec le Duc de Sauoye. IIX. Dont il retire des auantages. IX. Pluye prodigieuse. X. Trespas de François de Montmorency. XI. Mort de Busby d'Amboise. XII. Le Roy prend Geneue en sa protection. XIII. Le ieune la Valette secourt Bellegarde son cousin. XIV. Marechal d'Aumont. XV. Propositions du Clergé au Roy. XVI. Responce de sa Majesté. XVII. Qui obtient ce qu'elle desire.



**D**

ES mesmes considerations que i'ay marquées ci-dessus, à sçauoir le defaut de finances, les auantages que les Chefs de la Ligue prenoient en commandant les armes de sa Majesté ( qui n'eût osé les commettre à d'autres ) & sur tout le desir du repos, se rencontrant encore en l'esprit du Roy luy faisoient desirer la paix plus que jamais : & la Roine-mere secondoit ses desseins tant pour le bien de l'Estat que pour ses interests particuliers, qui estoient de participer au gouuernement : à quoy elle fut tousiours attachée. Car voyant que la Ligue s'esleuoit à tous momens : elle desira luy opposer le Roy de Nauarre afin de la rabbaissier comme par vn contre-poids, qu'elle balança pour vn temps & jusques après le trespas du Duc d'Alençon qu'elle fut deceüe par la Ligue, sous l'esperance qu'on luy donnoit de porter à la Couronne de France vn des enfans du Duc de Lorraine son gendre.

**I.**  
Le Roy desire la paix,

II. Elle voyoit aussi que le Roy estoit extremement haï de ses sujets <sup>A</sup>  
 Et la Roine- <sup>L'An de</sup>  
 mere pour <sup>Christ.</sup>  
 ses interests. <sup>1579.</sup>  
 Religioneux depuis le tumulte de la S. Barthelemy : lequel ils luy  
 imputoient sur tous autres : & que d'ailleurs il estoit mesprisé de la Li-  
 gue tant à cause des foiblesses que lon remarquoit en luy depuis son  
 retour de Pologne, que pour ses deuotions extraordinaires : par les-  
 quelles il pensoit se faire estimer plus zelé à la Religion Catholique.  
 Elle craignoit que le Roy venant à defaillir, le Duc d'Alençon son au-  
 tre fils la traictât comme il auoit esté traicté d'elle : ou que la Ligue  
 usurpant le gouvernement de l'Estat elle en fût éloignée. À raison de-  
 quoy elle procuroit aussi l'entretènement de l'Edict de pacification  
 pour le particulier contentement du Roy de Nauarre, auquel elle vou-  
 loit complaire en tout, afin d'effacer la memoire des mauuais offices <sup>B</sup>  
 qu'il auoit receus d'elle durant sa Regence.

III. Quant aux deuotions du Roy, on en parloit diuersement selon les  
 Diuers iu- <sup>passions</sup>  
 gémés tou- <sup>differentes.</sup>  
 chât les de- <sup>Les Religioneux (qui ont abrogé toutes cere-</sup>  
 uotions du <sup>monies & actes extérieurs de deuotion) appelloient tout cela abomi-</sup>  
 Roy. <sup>nation, superstition & idolatrie. Les Ligueurs n'en pouuans pas faire</sup>  
 pareil iugement, se iettoient à l'autre extremité & disoient que c'estoit  
 foiblesse ou maladie d'esprit, cafardise, bigoterie & hypocrisie : qui le  
 rendoient indigne de porter sceptre ny espée, puis qu'il faisoit profes-  
 sion de porter vn sac pour vestement & vn foüet à sa ceinture. Aucuns  
 tenoient qu'il en vsoit ainsi artificieusement afin de dementir par tant  
 d'actions pieuses & religieuses les discours de ceux qui publicoient qu'il <sup>C</sup>  
 fauorisoit les heretiques, & n'estimoient pas que ces deuotions fussent  
 agreables à Dieu ny exemplaires à ses sujets tandis qu'il fouleroit son  
 peuple par des subsides extraordinaires. Les plus equitables loüoient sa  
 pieté & deuotion, mais ils blasmoient cet excés extérieur qu'on remar-  
 quoit avec trop d'affectation en l'exercice. Car deux fois la semaine il se  
 couuroit du sac bleu des Hieronymites ( qui estoit vne Confrairie de  
 penitens par luy instituée à l'imitatiõ de celles d' Auignon ) & le voyoit-  
 on souuent par les ruës de Paris, & mesmes à la campagne par les grâds  
 chemins en procession avec ses confreres, le rosaire pendu à la ceinture  
 d'vn costé, & le foüet à l'autre, allant d'eglise en eglise. Certes S. Louïs  
 estoit encore plus deuot & plus religieux que Henry : mais il faisoit ses <sup>D</sup>  
 mortifications & austerités en secret dans son cabinet, avec vn seul au-  
 mosnier, protestant neantmoins que si cela n'eût derogé à la grandeur  
 & à la dignité de la Majesté roiale il les eût faites publiquement, afin  
 de seruir de bon exemple à tous ses sujets, & notamment à la Nobles-  
 se. Il arriuoit souuent que la Roine-mere alloit retirer le Roy son fils  
 de ces deuotions monacales : avec de grosses paroles, & mesmes aucu-  
 ne fois luy a deschiré son sac après des remonstrances tres-seueres, & qui  
 en vne autre occasion luy eussent esté injurieuses.

IV. La Roine-mere desirant donc donner satisfaction au Roy de Na-  
 Conferen- <sup>uarre, afin que par son moien les Religioneux demeurans contens,</sup>  
 ce de Ne-  
 rac. <sup>la paix fût affermie par tout le Roiaume, l'alla trouuer en la ville de</sup>  
 Nerac:

# Henry III du nom, Roy LXII. 109

**A** Nerac : où après vne longue conference avec luy & les deputés du Prince de Condé & des Eglises Pretendues Reformées, s'ensuyuit vn accord conclu le dernier iour de Feurier MDLXXIX : par lequel plusieurs articles du dernier edict estoient changés, esclaircis, modifiés ou plus estendus, le tout à l'auantage des Religionnaires : & notamment pour l'exercice de leur Religion en faueur des Seigneurs haut-iusficiers & aians fief de Haubert : pour les gages de leurs Ministres & Diacres, pour le payement desquels il leur estoit permis de se quotiser, comme pareillement pour le bastiment de leurs temples. Il y fut fait aussi des reglemens en faueur des Chambres de l'Edict contre les entreprises des Parlemens. Certaines villes furent accordées au Roy de Nauarre & à ceux de son parti pour l'assurance de l'execution de l'Edict : c'est à sçauoir en Guienne, Bazas, Poymirol & Figeac jusques au mois d'Aouust prochain. En Languedoc, Ruel, Briatete, Alets, Sainte-Agreue, Beys, Bagnols, Alais, Lunel, Sommieres, Aimargues, & Gignac jusqu'au mois d'Octobre ensuyuant : à la charge qu'il n'y seroit fait aucune fortification, ny demolition des eglises, ny chose aucune inouée contre l'Edict : & qu'elles seroient gardées par des Gouverneurs nommés par le Roy de Nauarre, & agréés par la Roine-mere.

**B** Ce traicté confirmé par la declaration du Roy du XIV de Mars ensuyuant, fut vn emplastre pour adoucir aucunement d'vn costé la douleur de la playe, non pas pour la consolider entierement. Car ceux de la Ligue offensés de ces changemens d'articles en faueur des Religionnaires, s'aigrissoient d'auantage contr'eux, & en murmuroient ouuertement contre le Roy & contre sa mere. Les Predicateurs, qui estoient les plus esclatantes trompettes de l'vniou, en entretenoient leur auditoire en leurs chaires avec plus de zele que de raison. Car bien que l'intention de la plus-part fût bonne & pieuse : ils se trompoient pourtant au jugement qu'ils faisoient indiscrettement de celle du Roy, qui estoit vrayement tres-Christien : mais l'estat present de ses affaires ( ce qu'ils ne consideroient ou n'entendoient pas ) l'obligeoit à retrencher toutes occasions de guerre. Il fit venir en sa presence les plus insolens de ces predicateurs, & se contenta de leur faire des remonstrances avec quelques legeres menaces de chastiment s'ils continuoient leurs insolences.

V.  
Murmure  
de la Ligue.

**D** Cependant les Religionnaires alarmés des murmures & des menaces de la Ligue pouruoient secretement à leur seureté pour n'estre pas surpris : & voiant que la Roine-mere s'accommodoit avec tant de souplesse aux volontés du Roy de Nauarre, en prenoient plus de desfiance que d'assurance, les fraudes passées leur faisant doubter des soumissions d'vne Princesse qui ne maquoit jamais d'artifices. Le Roy de Nauarre estant en la ville de Mazeris au Comté de Foix, les deputés des Eglises de Languedoc & du Daupiné l'y vindrent trouuer, pour luy

VI.  
Les Reli-  
gionnaires  
se preparét  
à la guerre.

representer les infractions que les Catholiques faisoient aux Edicts de pacification, & se refoudre avec luy de ce qu'ils auoient à faire. Luy qui ne vouloit pas rompre legerement de son costé, les admonesta de temporiser vn peu attendant que le Roy effectuât ses promesses: & afin de se tenir prest à tout euenement partit deux escus d'or en deux pieces: bailla l'vne piece de l'vn à Antoine du Pleix sieur de Lecques (nommé quelquefois en l'histoire sieur de Gremian) député des Eglises de Languedoc: & la moitié de l'autre escu à Sofroy de Calignon député des Eglises de Daupiné, & depuis Chancelier de Nauarre: & retenant deuers soy les deux autres moitiés commanda à l'vn de porter sa moitié au sieur de Chastillon fils de l'Admiral, Gouverneur pour les Religionnaires en Languedoc: & à l'autre la sienne au sieur de Les-Esdiguières, qui auoit esté fait Gouverneur de Daupiné en la place de Montbrun par le Roy de Nauarre. Le secret estoit qu'en leur enuoiant à chacun l'autre moitié de l'escu, ils prissent en mesme temps les armes: comme feroit generalement le parti de toutes les Eglises de France. Ils se deuoient saisir en vn mesme iour (lequel comme dit Aubigné, estoit marqué au XV d'Auril de l'année suyuante) de plus de soixante villes ou places d'importance.

VII.  
Menés de  
Bellegarde  
avec le Roy  
de Nauarre  
& avec le  
Duc de Sa-  
uoye.

En ce mesme temps le Mareschal de Bellegarde traictoit aussi par vne secreta negociation avec le Nauarrois, offrant de s'uyre son parti à cause des mescontentemens qu'il auoit de la Roine-mere. Cete Princesse (qui ne pouuoit affectionner ceux que le Roy auançoit si elle n'y contribuoit aussi, afin que tenans d'elle partie de leur fortune ils ne luy rendissent que de bons offices enuers leur Maistre) supportoit à contre-cœur l'auancement de Bellegarde: lequel (comme nous auons veu) auoit esté fait Mareschal de France par sa Majesté à son rerour de Pologne, commandoit son armée en Daupiné, & estoit gouverneur au Marquisat de Salusses. Elle luy auoit fait desja vne niche au siege de Liuron: & depuis pour l'eloigner de la bien-veillance du Roy en l'eloignant de la France elle auoit persuadé au Roy de l'enuoier ambassadeur en Pologne. Luy qui estoit prudent & courageux tout ensemble aiant descouuert cete mine la fit euenter en se retirant en son gouvernement: & luy commença d'ourdir vne trame de laquelle lon a parlé diuersement dans l'incertitude. C'est que d'vne part il traicta secretement avec Philibert Duc de Sauoye pour luy mettre en main le Marquisat de Salusses: & en mesme temps avec le Roy de Nauarre, l'vn au desceu de l'autre: tous deux prenans d'autant plus de confiance en luy qu'ils le scauoient estre piqué contre la Roine-mere. Mais jamais on n'a sçeu au vray quel estoit son dessein, parce qu'auant que de rien executer il se reconcilia à elle à Montluet en Bresse: où le Duc de Sauoye se trouua: & peu après sa reconciliation il mourut de la grauelle.

VIII.

Cependant il retira profit de tous les trois partis. De celuy du Roy;

# Henry III du nom, Roy LXII. iii

**A** qui luy confirma le gouvernement de Salusses. Du Duc de Sauoye, lequel luy fit obtenir dispense du Pape pour espouser Marguerite de Salusses, veue du feu Mareschal de Thermes oncle maternel de Bellegarde. Des Religioneux, lesquels le tenant desja pour leur confederé permirent qu'il mît telles garnisons que bon luy sembla dans les meilleures villes du Daupiné, sous ombre d'y faire executer les edicts de paix en leur faueur. Car il laissa par tout des personnes qui luy estoient parfaitement affidées. D'ailleurs il abusa les Religioneux en leur donnant à entendre qu'il auoit vne entreprise infallible sur Auignon. Car ils iugeoient bien qu'il ne la pouuoit executer sans irriter le Roy contre luy en offensant si sensiblement le Pape. D'auenture traictoit-il **B** serieusement avec le Nauarrois & avec le Sauoyard: afin de choisir le parti le plus auantageux pour se mettre à couuert cõtre l'indignation de la Roine-mere. Certes c'est chose de d'agereuse consequence de porter au desespoir vn homme courageux qui s'est acquis de l'honneur par sa vertu: estant indubitable qu'il aimeroit mieux choisir tout autre parti que de souffrir laschement d'estre degradé des dignités ausquelles il est monté par ses merites.

Dont il tire des auantages.

Cete mesme année la nuit du Iour d'Auril tõba vne pluye si prodigieuse & si violente que les estangs qui coulent dans la riuere de Bieure firent esbouler leurs chaussees, & cõme des torrens se dechargerent **C** avec vne horrible rapidité par les valées de Cachant, Arcueil & Gentilly, sur le faux-bourg S. Marcel: où l'eau aiant creu de quatorze piés plusieurs maisons & moulins, & grande quantité de personnes surprises dans leurs lits y perirent, cete rauine & rauage aiant duré enuiron trente heures.

IX. Pluye prodigieuse.

Le VI de May deceda François Duc de Montmorency Mareschal de France, fils aîné d'Anne de Montmorency Connestable de France: par le decés duquel sans enfans Henry l'aîné de ses freres luy succeda en vertu de la substitution apposée au testament de leur pere. Cetuy-ci aiant porté jusq'ici le titre de Mareschal de Damuille, sera qualifié désormais Duc de Montmorency & tantost après, comme son pere, Connestable de France.

X. Trépas de François de Montmorency.

Le XIX d'Aoust Louïs de Clermont d'Amboise, dit le ieune Buffy, **D** gentil-homme Barrois, Gouverneur d'Anjou grandement cheri de Monsieur frere du Roy fut tué en vne maison du Côte de Monforeau: où il auoit eu vne assignation pour coucher avec la Dame du lieu par le commandement du mari, afin de le surprendre. Estant introduit dans la maison il fut chargé par Monforeau & dix à douze autres bien-armés: & neantmoins se defendit tousiours tandis qu'il eut vn pied d'espée en sa main. Ne luy restant plus que la poignée il se seruit des bancs & des chaires, blessa aucuns des assaillans: & en fin se voulant lancer dehors par vne fenestre fut accablé de coups & estendu mort sur le carreau. C'estoit vn gentil-homme de courage inuincible & qui eût merité d'estre mis au nombre des Heros de

XI. Mort de Buffy d'Amboise.

ce siecle s'il n'eût pas terni le lustre de ses vertus par les souilleures de ses vices. Car outre qu'il estoit vain, orgueilleux, outrageux, luxurieux & blasphemateur, il exerça de grandes rapines en son gouvernement, se confiant en la faueur de son Maistre: lequelestant lassé des plaintes qu'on luy faisoit de ses deportemens tyranniques fut bien-aise d'en estre deschargé, & mesmes on croyoit qu'il auoit donné son consentement à luy dresser cete partie. De cela on allegoit deux raisons: l'une qu'il estoit aimé de la Roine de Navarre, ce que ie luy ay ouï dire souuent à elle mesme, qui n'a sceu le dissimuler en ses Memoires. L'autre (& c'est la principale raison) fut que Monsieur reprochant vn iour à Bussy ses vices en se joüant, luy permit aussi de luy dire à son tour ses defauts: de sorte qu'aucc son effronterie accoustumée il repartit en ces mots: *Si Bussy auoit aussi mauuaise mine que Monsieur il seroit banni de toutes bonnes compagnies.* Ce repart aiant viuement piqué Monsieur, qui estoit laid (comme la verité offense le plus) il ne luy pardonna jamais cete indiscretion, & fauorisa la conspiration faite par Monforeau contre sa vie. Ainsi est ordinairement mal-heureuse la fin de tels Rodomons: lesquels ne recognoissant pas que les graces dont ils sont auantageusement partagés, procedent totalement de Dieu, se trouuent abandonnés de celuy qui leur auoit conferées: & estre abandonné de l'assistance diuine c'est estre l'objet de tout mal-heur, & de toute sorte de misere.

XII.

Le Roy  
prend Ge-  
neue en sa  
protection.

Le Duc de Sauoye estant en resolution d'affieger la cité de Geneue, dont il est Comte, le Roy despecha deuers luy le ieune la Valette depuis Duc d'Espéron pour luy denoncer que sa Majesté l'auoit prise en sa protection, comme c'estoit la verité: & n'auoit peu faire autrement en renouellant l'ancienne alliance avec les Suisses: lesquels le desiroient ainsi. Ioint qu'estant comme vne barriere entre la France & l'Alemagne, les Rois de France ont interest qu'elle depende d'eux plustost que de nul autre Prince. Mais nonobstant ces considerations la Ligue fit sonner haut cete protection de Geneue contre sa Majesté, comme protegeant l'heresie.

XIII.

Le ieune la  
Valette se-  
court Belle-  
garde.

Le ieune la Valette estant prez du Duc de Sauoye eut aduis que les habitans de Salusses s'estoient reuoltés contre Cæsar de Sanlary son cousin fils du Marechal de Bellegarde: ce qui l'obligea à prendre des forces que le Duc de Sauoye luy bailla: avec lesquelles il passa en Piedmont, rangea les Salussiens sous l'obeissance de son parent, & de là retourna en France.

XIV.

Marechal  
d'Aumont.

En ce mesme temps Ian d'Aumont seigneur illustre en extraction en vertu, & en merite, fut honoré par le Roy du baston de Marechal de France, & depuis fit de tres-bons seruices à sa Majesté & au Roy Henry IV.

XV.

Sur la fin de cete mesme année MDLXXIX les deputés du Clergé de France obtindrent du Roy permission de s'assembler à Melun, non

**A** sans grande difficulté, sa Majesté voulant que ce fût à Paris : où il es-  
L'An de Christ. 1579. peroit les pouuoir plus aisément gouverner. qu'ailleurs. Leur assemblée  
 Propositiōs du Clergé au Roy.  
 tendoit à trois fins principales. La I, de se descharger du payement des  
 decimes, ou à tout le moins d'en estre soulagés en partie. La II, de faire  
 publier en France le Concile de Trente. La III, de supplier le Roy de  
 remettre sus l'election des benefices. C'est chose notable que l'Assem-  
 blée eleu deux Archeuesques pour Presidens, c'est à sçauoir celuy de  
 Lyon & celuy de Bourdeaux. Celuy de Lyon, comme docte & elo-  
 quent y parut grandement & Arnaut de Pontac Euesque de Bazas de-  
 puté deuers le Roy ne s'acquit pas moins de reputation pour auoir  
 parlé à sa Majesté avec beaucoup d'eloquence & de franchise.

**B** Le Roy neantmoins les surmonta tous à bien dire, & respondit  
 sur le champ à leurs trois propositions par ordre. *A la premiere, que ses*  
*affaires ne luy permettoient pas de les descharger encore des decimes :*  
*mais qu'au plustot il pourueroit de tout son pouuoir au soulagement de*  
*leur Ordre. A la seconde, qu'elle estoit de telle importance qu'auant que*  
*de rien resoudre il en vouloit communiquer avec son Conseil & avec*  
*les gens de son Parlement. A la troiesme, que de nommer aux prela-*  
*tures de son Roiaume, c'estoit vn droit roial practiqué en toutes les trois*  
*lignées de ses predecesseurs, comme sçauoient bien tous ceux qui estoient*  
*tant soit peu versés en l'histoire : non pas ( comme ils pensoient ) vn*  
*droit usurpé depuis le Concordat passé entre François I son aieul & le*  
*Pape Leon X. Que c'estoit chose trop manifeste qu'au temps que les ele-*  
*ctions des prelats auoient lieu, il y auoit tousiours vn prelat ou quelque*  
**C** *autre personne de marque de la part du Roy : soubz pretexte d'empescher*  
*les abus : mais en effect pour faire entendre sa volonté : & que l'election*  
*estoit de nul effect si elle n'estoit confirmée par le Monarque. Tellement*  
*qu'elire celuy que le Prince veut est mesme chose que si l'election estoit fai-*  
*te par le Prince. Au demeurant qu'eux-mesmes tenant leurs Prelatures par*  
*le benefice de leur Roy ne deuoient pas enuier pareille grace à ceux qui*  
*viendroient après eux : mais plustot considerer que plusieurs d'entr'eux-*  
*mesmes ne seroient pas prelats, si au temps de leur promotion l'election eût*  
*eu lieu en son Roiaume.*

**D** Par ces derniers mots il touchoit la basse extraction, où les mœurs  
 ou l'insuffisance d'aucuns de l'Assemblée. Tant y a que se trou-  
 uans conuaincus & confus par les raisons de sa Majesté ils luy ac-  
 corderent contre leur premiere resolution vne bonne partie de  
 ses demandes, à sçauoir treze cens mille liures par an pour six an-  
 nées prochaines : à la charge d'en auoir l'approbation du Pape, sans la-  
 quelle ils soustenoient que le Roy ne pouuoit rien imposer sur le Clergé  
 de France, ny le Pape en donner son approbation sans le consentement  
 du mesme Clergé : & allegoient pour eux les protestatiōs que François I  
 fit sur ce sujet lors qu'il commença à leuer des decimes : *qu'il n'enten-*  
*doit en rien prejudicier aux priuileges du Clergé de son Roiaume.* Ils vin-  
 XVII.  
 Qui obtiēt ce qu'elle  
 desire.

drent rechanter la mesme chose en l'assemblée de l'an MDXXCII. & en ramportèrent mesme responce.

A  
L'An de  
Christ.  
1579.

## Guerre IIX contre les Religioneux fuyue du traicté du Flex.

I. Troubles en l'Estat. II. Les Religioneux recommencent la guerre. III. Prennent la Fere. IV. Mende. V. Môtagn. VI. Cahors. VII. Le Roy dresse deux armées. IIX. Le Duc de Mayenne reduit le Dauphiné en l'obeïssance de sa Majesté. IX. Siege de la Fere. X. Qui se rend à composition. XI. Exploits du Marechal de Biron en Guienne. XII. Vivant leue le siege de Montignac-le Comte. XIII. La Reole remise en l'obeïssance du Roy. XIV. Le Baron d'Arros desfait par Roquepine. XV. Le Mont-de Marsan pris par Poyane. XVI. Le chasteau se rend à Biron. XVII. Le Roy de Navarre les reprend. XIIIX. Biron offense la Roine de Navarre. XIX. Il rompsa cuise d'une cheute du cheual. XX. Trespas du pere de l'auteur de cete histoire. XXI. Valence en Armagnac demantelée. XXII. Traicté du Flex. XXIII. Grands-iours à Poictiers. XXIV. Edicts burseaux. XXV. Ereccion de Loyeuse en Dache & Pairrie. XXVI. Noces du Duc de Loyeuse. XXVII. Ereccion du Dushé d'Espéron. XXIIIX. Les Suisses blasment la profusion du Roy.

I.  
Troubles  
en l'Estat.



R l'accord arresté à la conference de Nerac entre la Roine-mere & le Roy de Navarre aiant autant aigri la Ligue que contentés les pretendus Reformés, il fut impossible de le ramener à execution : à cause que les vns y resistoiét de tout leur pouuoir, & les autres en procuroiét l'auancement par toutes voyes. Le Roy desiroit tousiours la paix : non pas pour fauoriser les heretiques ( ainsi que les Ligueurs publioient ) mais bien pour desarmer la Ligue : laquelle ( à son grand regret ) il voyoit se fortifier & autoriser par les armes de sa Majesté avec la guerre. Toutesfois les affaires estant venues à ce poinct que ( comme i'ay desja dit ) il estoit haï des vns & mesprisé des autres, & ne se trouuoit pas en estat de les pouuoir ranger au deuoir ny de les destruire, il falloit de necessité qu'il se joignît à l'un des partis afin de maintenir son autorité contre l'autre. Choïssant d'oc de deux maux le moindre ( & ne pouuant dignement retenir le tres-auguste titre de tres-Chrestien faisant le contraire ) il se portoit tousiours pour souuerain Chef des Catholiques, & mesmes de la Ligue.

II.

Cete declaratiō du Roy ne pouuoit que r'allumer la guerre en augmentant la desfiance que de tout temps les Religioneux auoient

# Henry III du nom, Roy LXII. 115

**A** conçüe de sa Majesté, estimant que toutes les promesses qu'elle leur Les Reli-  
L'An de faisoit par ses edicts, n'estoient que des appas pour les amuser & des gionnaires  
Christ pieges pour les surprendre. Ils prirent donc resolution de se maintenir recommen-  
1579. par les armes: & à cet effect le Roy de Navarre enuoia les deux moi- cent la  
 tiés des deux escus d'or qu'il auoit partis en l'assemblée de Mazerès, guerre.  
 sçauoir est l'une en Languedoc à Chastillon & à du Pleix: l'autre en  
Thuan.  
lib. 72.  
in princ. Daufiné à Les-Esdiguieres & à Calignon. Et comme par ce signal il  
 leur donnoit l'alarme: aussi les Religioneux coururent aussi tost aux  
 armes en ces deux prouinces, plusieurs les aiant desja prises ailleurs sur  
 des occasions auantageuses.

**B** Toutefois d'environ soixante entreprises, lesquelles (comme i'ay  
 touché ci-dessus) ils deuoient executer en mesme iour, ils n'en sceurent  
 faire reüssir que quatre: à sçauoir sur la Fere, sur Mende, sur Montagu  
 & sur Cahors: dont les deux premieres furent anticipées. Car la Fere en  
1579 Picardie fut surprise le dernier iour de Nouembre de l'an MDLXXIX  
 par le Prince de Condé: lequel craignant d'y estre bloqué y mit bon-  
 ne garnison sous la charge de François de la Perrière, & s'enfuit en  
 Allemagne pour implorer le secours des Princes Protestans, sans lequel  
 les Religioneux François estoient trop foibles contre les Catho-  
 liques.

**C** Mende en Gibaudan (appelée anciennement *Minates vicus Ga-*  
*balorum*) fut surprise aussi en la mesme année la veille de Noël, par le IV:  
 Capitaine Merle ci-dessus remarqué pour fameux voleur, mais d'ail- Mende.  
 leurs homme de courage: lequel y entra par escalade pendant qu'on  
 sonnoit les cloches: vne desquelles estoit si grosse qu'on n'en sçauoit  
 point ailleurs de pareille. Il saccagea la ville & les Eglises, lesquelles il  
 ruina aussi: & de cete grosse cloche fit fondre deux canons & vne  
 moienne.

Montagu au bas Poictou fut surpris par le Chasteau, & depuis as- V.  
 siegé par le Comte de Lude: lequel leua le siege à la publication de la Montagu.  
 paix sur la fin de l'année suyuante.

**D** Quant à Cahors grande & vaste cité (nommée anciennement *Di-*  
*uona Cadurcorum*) capitale du pais de Quercy, elle fut attaquée le VI.  
1580 de May en la mesme année MDXXC par le Roy de Navarre, pendât Cahors.  
 vne nuit pluuieuse & sombre: y aiant fait joüer le petard machine de  
 metal nouvellement inuentée: laquelle attachée à vne porte la peut  
 mettre en pieces, ou la faire sauter hors des gons en se creuant par l'es-  
 fort de la poudre dont elle est toute remplie. Vezins Lieutenant de Roy  
 estant dans la ville accourut au bruit du petard, que lon croyoit du  
 commencement estre vn esclat de tonnerre: & trouuant qu'il n'auoit  
 fait qu'un trou à la porte (laquelle les assaillans taschoient de rompre ou  
 d'abatre) le combat fut tres-aspre & tres-obstiné durant six jours  
 & six nuits: d'autant qu'outre le bon deuoir que les habitans faisoient  
 pour la defense de leurs foyers, ils'y reneontra vne compagnie d'hom-  
 mes d'armes, laquelle y auoit fait monstre le jour precedent, & que les

deux partis se fortifioient d'heure en autre de nouveau secours. En fin **A** le Roy de Nauarre gagnant & s'auançant-pied à pied en forçant les barricades de rue en rue, demeura le maistre. Entre les siens se firent le plus signaler Lauerdin, le Vicomte de Gordon de la maison de Terride, Antoine de Roquelaure depuis Mareschal de France; Ian de Gontaud de Biron, Baron de Salignac, Saint-Martin Capitaine des gardes du Roy de Nauarre, Charles le Clerc & Pierre Choupes, lequel emmena vn gros renfort du Vicomte de Turenne. Toutes sortes de cruauté y furent exercées en haine d'vn massacre des Religionnaires qui y auoit esté fait à l'exemple de celuy de Paris. La ville & les eglises furent pillées, aucunes ruinées ou bruslées.

L'AN de  
Christ.  
1580.

**VII.**  
Le Roy  
dresse deux  
armées.

Le Roy voiant que les Religionnaires faisoient par tout des efforts **B** pour surprendre des villes, dressa à la haste deux armées pour s'opposer à leurs desseins: l'vne sous le Duc de Mayenne pour la conduire en Daupiné: l'autre sous le Mareschal de Matignon, avec commandement d'assieger la Fere. Et enuoia ordre au Mareschal de Biron Lieutenant de Roy en Guienne pour faire la guerre au Roy de Nauarre.

**IIIX.**  
Le Duc de  
Mayenne  
reduit le  
Daupiné en  
l'obeissance  
de sa Maje-  
sté.

Le Duc de Mayenne arriuant en Daupiné avec sept mille hommes de pied & mille cheuaux, dissipa soudain tout ce qui paroissoit auparauant à la campagne sous Les-Esdiguieres, prit plusieurs petites places sans resistance, & assiegea la Mure: laquelle, quoy que tres-bien munie & fortifiée d'vne grosse garnison, se rendit neantmoins à composition après le siege de quarante iours: & la capitulation honorable aux assiegés fut religieusement gardée. Ainsi **C** tout fit ioug aux armes du Roy en Daupiné: & Les-Esdiguieres mesme vint trouuer le Duc avec sauf-conduit, & la Noblesse de son parti luy promit obeissance au nom de sa Majesté: en suite dequoy il y eut des courses de bague & des iustes avec vne joye & allegresse publique.

**IX.**  
Siege de la  
Fere.

D'autre-part le Mareschal de Matignon planta le siege deuant la Fere sur la fin du mois de Iuin, aiant en son armée le Duc d'Aumale, le sieur de Creue-cœur Lieutenant de Roy en Picardie, le Comte de Grammont, Puy-gaillard Mareschal de camp general des armées du Roy, Anne de Ioyeuse sieur d'Arques depuis Duc & Pair de France, le jeune la Valette depuis Duc d'Esperton, commandant alors le regiment de Champagne, Beauuais-Nangy celuy des Gardes du Roy, François de Cerillac depuis Comte de Belin celuy de Picardie. Dedans estoient avec le sieur de la Personne Gouverneur, les sieurs de Moui, Vignoles, la Mothe-Saint-Mars, Montglas, Iumelles, Ionquiere, des Rosiers: le Capitaine Attrys qui y fut tué, Belon, Montigny, la Tour, Pré, & autres vaillans hommes resolués à tres-bien se défendre.

**X.**

A ce siege se firent de bonnes actions d'vne part & d'autre. Le jeune la Valette qui commandoit à vne baterie, fit faire vne forme

**A** pont-leuis sur la riuiere: lequel leué estoit auancé sur vn bac & cou-  
 uroit de sa hauteur les soldats qui estoient derriere. Cete machine Qui se rend  
à compo-  
sition.  
 estant approchée des murs sans danger donna vn tel effroy aux as-  
 siegés qu'ils demanderent à capituler avec le mesme la Valeté. Le  
 Marechal entendant cela (aussi luy appartenoit-il comme General  
 de l'armée) fit promptement la capitulation: mais aussi tesmoigna-t'il  
 sa jalousie en ce qu'il n'en communiqua rien à la Valeté: lequel  
 piqué de ce que la ville s'en allant prise par son adresse (enquoy  
 il s'estoit serui de l'industrie d'un ingenieur Italien nommé Augu-  
 stin) le Marechal s'en attribuoit toute la gloire, continua sa bate-  
 rie durant le traicté, nonobstant les defences du Marechal: & le  
 Duc d'Aumale, qui n'estoit non plus d'aduis de capituler s'en alla  
**B** sans luy dire mot. Mais le Normand ne laissa pas aussi de clorre  
 froidement la capitulation le dernier iour d'Aoust, par laquelle la  
 place luy fut rendue au nom du Roy: & permis aux assiegés de sortir  
 vies & bagues sauues, enseignes laissées dans la place, mesche estein-  
 te, caisse debandée. Les assiegés y perdirent huit cens soldats, &  
 enuiron trente gentil-hommes: les Roiaux deux mille hommes qui  
 y furent tués (& entre autres le Comte de Grammont) outre ceux  
 qui y perirent de maladie. Ioyeuse eut les dens brisées d'une mouf-  
 quetade.

**C** Quant au Marechal de Biron il faisoit aussi tres-bien son deuoir XI.  
Exploits du  
Marechal  
de Biron en  
Guienne:  
 en Guienne. Aiant assemblé des forces & pris du canon à Bour-  
 deaus il remit plusieurs villes & forteresses en l'obeissance du Roy,  
 r'asseura celles qui chancelloient: & Gontaud petite ville en Agen-  
 nois (de laquelle il portoit le nom) luy aiant refusé l'entrée, fut fu-  
 rieuseusement batue, emportée d'assaut, tous ceux qui portoient les armes  
 passés au trenchant de l'espée, & la ville bruslée après auoir esté sacca-  
 gée. Lardimalié gentil-homme Perigordin, qui estoit au camp des  
 Catholiques, fut mis en pieces par vn coup de canon des assiegeans: &  
 sur le soupçon qu'on eut de la malice du canonnier avec quelques le-  
 gers indices, il fut pendu & estranglé.

**D** En ce mesme temps se faisoient diuers combats: où la Noblesse XII.  
Vint leu-  
le siege de  
Môtignae-  
le Comtes  
 de Gascogne & de Perigort rendit de signalées preuues de sa ge-  
 nerosité & hardiesse. Viuant gouuerneur de Perigueux pour le Roy  
 de Nauarre aiant mis le siege deuant Montignac-le Comte, les as-  
 siegés estoient en termes de capituler lors que la Noblesse Catholique  
 du pais s'estant assemblée se presenta pour le combatre. Luy qui  
 estoit vaillant & hardi Capitaine tournant la teste de ses troupes con-  
 tre ce secours la meslée fut tres-aspre & funeste d'une part & d'autre:  
 mais Viuant y aiant perdu ses meilleurs hommes fut contraint de  
 leuer le siege. De la part des Catholiques fut regreté le sieur de Loffe  
 personnage illustre en vertu & en extraction entre tous ceux de la  
 prouince.

XIII.  
La Reole  
remise en  
l'obéissance  
du Roy.

Duffac Gentil-homme Perigordin que le Roy de Nauarre auoit establi gouverneur dans la Reole sur Garonne, liura la place au Seigneur de Duras, en haine de quelque traitt de moquerie dont le Nauarrois & le Vicomte de Turene auoient vſé en son endroit sur ce qu'il estoit amoureux d'Atrie depuis Comtesse de Chasteau-vilain. Le Roy de Nauarre fut grandement fasché de la perte de cete place : mais ne la pouuant reparer il s'en alla passer sa colere sur Fleurence au Comté de Gaure : laquelle il prit par escalade, & y perdit Montbertier ieune gentil-homme de belle esperance.

A  
L'An de  
Christ.  
1580.

XIV.  
Le Baron  
d'Arros  
desfait par  
Roquepine.

Bernard du Bouzet sieur de Roquepine estant en garnison dans Tonnenx aussi sur Garonne le Baron d'Arros gouverneur de Clayrac le vint harceller pour l'attirer dans vne embuscade d'arcbusiers : mais Roquepine avec Podenas son frere sortant brusquement sur luy meſla si promptement avec les gens de cheual (qui tournerent soudain le dos pour faire reussir leur stratageme) qu'ils furent quasi tous tués avec leur chef ou faits prisonniers, auant qu'ils fussent à la portée des arcbusades de l'embuscade.

XV.  
Le Mont-de  
Marſan pris  
par Poyane.

Bertrand de Baylenx sieur de Poyane fit en ce mesme temps vne entreprise sur la ville du Mont-de Marſan pareille à celle que Monluc y auoit executée onze ans auparauant. Vray est que Monluc fit l'execution en plein iour, & Poyane de nuict : mais aussi celui-ci n'auoit qu'une poignée de gens au respect de l'autre qui fit l'attaque avec vne petite armée. Son ordre fut de passer les riuieres de la Douze & du Midou ( qui se joignent au deſſous de la ville ) avec sa compagnie d'hommes-d'armes & enuiron trente argolets, & se ſaiſit d'un moulin qui aboutit à vne des portes de la ville. Il y entra le premier par escalade avec vingt-cinq des ſiens, & Lartigue son Lieutenant ( qui le deuoit ſouſtenir ) y fut receu en ſuite avec le reste de sa troupe à la file. A cete porte il y auoit vn corps de garde : & ouuroit-on toutes les nuicts le guichet pour faire passer la ronde dans le faux-bourg, qui est clos de muraille. Poyane se tint si coy avec les ſiens que la ronde repassant du faux-bourg dans la ville il y entra pesse-messe, & tailla en pieces le corps de garde, non toutefois ſans reſiſtence : de sorte qu'il y fut estropié de la main droite d'un coup d'espée. Durant ce combat vn des habitans ferma le guichet auant que toute la troupe fut entrée. Ce que Poyane apperceuant l'alla ouurir nonobſtant ſa bleſſeure, & introduisit le reste de sa Compagnie. Le Capitaine Borda Maire de la ville d'Aqs qui deuoit donner après luy avec trois cens ſoldats n'ayant point trouué de bateau fut contraint de faire vn long circuit pour aller à la porte appellée de Campet, où à cet euement il auoit le rendez-vous : & Poyane auant toute œuure s'y en alla & rompant la porte receut Borda dans la ville. La garnison qui estoit de quatre compagnies de gens de pied ſoubs les Capitaines Meſmes,

B

C

D

**A** Campet, Escanebaque & Dart, outre vingt-cinq cuirasses & les habitans quasi tous Religioneux, fit quelque mine de rendre combat: mais ployant à la premiere attaque tout se ietta dans le chasteau, que Poyane fit soudain bloquer par des barricades.

L'An de  
Christ.  
1580.

S'estant ainsi rendu maistré de la ville il donna aduis du succès de son entreprise au Marechal de Biron qui estoit à Montreal en Condomois à neuf lieues du Mont-de-Marsan. Mais n'y aiant que des Landes entre-deux, Biron fit rouler l'artillerie avec tant de diligence, qu'elle y arriua le lendemain après la nouvelle receüe: & le chasteau fut rendu au Marechal sans nul delay, en permettant à ceux de dedans d'en sortir vies & bagues sauues.

XVI.  
Le chasteau  
se rend à  
Biron.

**B** La ville fut laissée sous le gouvernement de Poyane qui l'auoit prise. Pour le regard du chasteau il commençoit à le faire demollir: mais le Roy de Nauarre (parce que c'estoit es terres de son domaine) obtint de sa Majesté defences de continuer la demolition: & la paix suruint en ces entre-faites. Mais quatre ans après cete execution le Roy de Nauarre reprit la ville, & en suite le chasteau par la trahison de quelques habitans avec lesquels Castelnau de Chalosse auoit des intelligences secretes.

XVII.  
Le Roy de  
Nauarre les  
reprend.

**C** De là Biron s'en alla en Agenois: & aiant repassé la riuere de Garonne se presenta deuant Nerac, où estoit la Roine de Nauarre accompagnée de braue Noblesse, qui sortit d'autant plus gaillardement à l'escarmouche que la Roine avec ses Dames & filles estant montée dans vne tour les voyoit faire. Or à la priere de sa sœur le Roy auoit defendu à Biron de faire la guerre à trois lieues de Nerac, si ce n'est que le Roy de Nauarre fût dedans: neantmoins voiant sortir cete Noblesse avec les habitans pour escarmoucher dans les vignes, il fit tirer trois volées de canon: dont vne porta contre le chasteau, & vne autre prez de la tour où estoit la Roine. Ce qu'elle prit à brauade & injure: voulut voir & toucher les boulets, & iura que Biron porteroit en bref la peine de son audace. Et de fait la paix se traictant deux mois après au Flex entre le Duc d'Anjou & le Roy de Nauarre, elle obtint d'eux par vn article secret que la charge de Lieutenant de Roy en Guienne fût ostée à Biron: ce qui fut executé: & le Marechal de **D** Matignon fut enuoie Lieutenant de Roy en Guienne. Mais aussi afin qu'un si excellent Capitaine ne demeurât pas sans employ, Biron fut au seruice de Monsieur en Flandres.

XVIII.  
Biron, offensé  
la Roine de  
Nauarre.

Ce mal-heur de Biron fut accompagné d'un autre accident finistre. C'est que conduisant son armée prez de l'Isle-lourdain à quatre lieues de Toulouse, il tomba de son cheual, & se rompit en deux endroits la cuisse de laquelle il estoit desja boiteux: de sorte que pour se faire guerir il fut contraint de quitter la conduite de l'armée. Et ne sachant à qui la commettre à cause de l'emulation qui estoit entre les plus illustres Seigneurs & Capitaines, il les

XIX.  
Il rompt sa  
cuisse d'une  
cheute de  
cheual.

pria d'en faire eux-mêmes la nomination & l'élection : & tous d'un consentement nommerent Charles son fils (qui se fera renommer ci-après sur tous les Capitaines de son temps) âgé tant seulement de quinze ans : tant les iugemens & résolutions de l'enuie font iniques.

XX.  
Trespas du  
pere de  
l'auteur de  
cete histo-  
re.

Guy du Pleix mon pere receut commandement de Biron de faire la charge de Marechal de camp sous son fils : mais il ne l'exerça pas trois mois : d'autant que l'armée repassant prez de sa maison lez Condom, il prit congé pour aller visiter sa famille : & y estant arriué fut atteint de la Coqueluche, maladie populaire, de laquelle & l'armée & toute la prouince estoit affligée. N'estant pas mortelle son cours pourtant ne pouuoit estre empêché par aucun remede. B Cete maladie qui estoit contagieuse s'estant aussi attachée à ma mere, ils furent tous deux empoisonnés par vn compaignon apothicaire Calviniste estranger, enuoie de la ville pour les seruir. Elle mourut le Sammedy, luy (comme plus robuste aiant resisté plus longuement au venin) le Lundy ensuyuant en l'âge de quarante ans : & sa maison fut pillée huit iours après par vn nommé Rissan capitaine Religionnaire.

XXI.  
Valence en  
Armagnac  
demantellée.

Cetuy-ci s'estant jetté dans Valence place tres-forte d'affiete à vne lieue de Condom (car elle est sise sur vn terre separé, & a pour fossé le conflans de deux petites riuieres) y fut assiegé par le Marechal de Biron, auquel il la rendit par composition, luy estant permis avec tous les siens d'en sortir vies & bagues saues. Le Marechal la fit demanteler : mais le Marquis de Montéspan fit depuis reparer les bresches, & y mit garnison pour la Ligue. Elle a esté nagueres derechef demantellée.

XXII.  
Traicté du  
Flex.

Or le Duc d'Alençon qui auoit nouvellement renoué ses affaires avec les Estats des Pais-bas, desirant retourner en Flandres trauailloit à la paix : & pour l'auancer s'estoit auancé jusques en Perigord, accompagné du Duc de Montpensier & de Bellicure, afin de s'abboucher avec le Roy de Nauarre : lequel estant mal-mené en son gouuernement par Biron, & voyant que les affaires des Religionnaires alloient en decadence par tout, fut bien-aisé de venir à cete conference : laquelle fut tenue au Flex, maison du Comte de Gursen prez de Sainte-Foy : où fut fait vn traicté entr'eux le XXVI de Nouébre MDXXC, ratifié par le Roy le XXVI de Decembre, & verifié au Parlement de Paris le XXVI de Ianuier ensuyuant. Cet accord contenoit XLVII articles (compris le dernier qui y fut adjousté à Coutras : ) par lesquels il fut pourueu à l'explication & esclaircissement d'aucuns poincts des trois derniers edicts de pacification, la plus-part à l'auantage des Religionnaires : avec la prorogation du terme desja expiré pour rendre les villes de seureté, jusques au I d'Octobre prochain.

Cete

A  
L'An de  
Christ.  
1580.

1580.

**A** Cetemeſme année les Grands-jours furent tenus à Poitiers : où la XXIII.  
 justice fut rigoureuſement exercée contre ceux auxquels pendant les Grands-jours à Poitiers.  
 troubles s'eſtoient portés licentieuſement à des brutalités execrables.  
 La reformation des couſtumes de Paris fut faite auſſi en la meſme an-  
 née : & entre autres choſes le droit de representation y fut intro-  
 duit.

L'année ſuyuante fut aſſez paiſible. Mais les edicts burſaux faits par XXIV.  
 le Roy pour fournir à ſes profuſions, ſemblerent vne eſpece de guer- Edicts burſaux.  
 re. Le IV de Juillet ſa Maieſté entra en ſon Parlement & en fit verifier  
 neuf en ſa preſence, tous à la foule du peuple. Meſſire Chriſtoſle de  
 Thou premier Preſident ne pouuant reſiſter à l'autorité ſouueraine,  
 qui eſtoit preſente, dit tout haut que par la loy du Roy, qui eſt la  
**B** puiſſance abſolüe, ces Edicts pouuoient paſſer : mais ſelon la loy  
 du Roiaume, qui eſt la raiſon & l'equité, ils deuoient eſtre re-  
 fuſés.

Après la verification de ces Edicts on vid au mois de Septembre le XXV.  
 mariage d'Anne de Ioieuſe ſieur d'Arques avec Marguerite de Lor- Erection de  
 raine ſœur de la Roine : en conſideration duquel le Vicomté de Ioieuſe en  
 Ioieuſe fut erigé en Duché & Pairie avec cete prerogatiue que ce Duché &  
 nouveau Duc precederoit tous autres Pairs fors les Princes : laquel- Pairie.  
 le exception fut depuis eſtendue en faueur du Duc de Montmoren-  
 cy du conſentement meſmes des Ducs de Ioieuſe & d'Espéron qui  
 auoit eſté fait Duc & Pair de France avec pareille prerogatiue que  
 Ioieuſe.

**C** Ces noces furent faites avec tant de magnificence & ſomptuoſité XXVI.  
 que le Roy y employa plus de douze cens mille eſcus, outre trois Noces du  
 cens mille eſcus qu'il conſtitua en dot à la mariée. Il y eut dix-ſept Duc de Ioieuſe.  
 feſtins faits par les Princes & grands Seigneurs de la Cour, deſi-  
 reux de complaire au Roy en cete occaſion : à chacun deſquels fe-  
 ſtins tous les conuiés changerent d'habits à l'enui les vns des autres.  
 Ioieuſe auoit fiancé auparauant Marguerite Chabot fille & heri-  
 tiere du Comte de Charny, qui eſtoit vn grand parti : mais la fa-  
 ueur du Roy luy hauſſant le courage luy fit quitter ſa fiancée pour  
 auoir l'honneur d'eſpouſer la belle-ſœur de ſon Roy & bon Mai-  
 ſtre.

**D** Sa Maieſté qui cheriſſoit le jeune la Valette à l'egal de Ioieuſe aché- XXVII.  
 ta pour luy la ſeigneurie d'Espéron au baillage de Chartres & l'e- Erection  
 rigea en Duché ſur la fin de la meſme année, avec pareille prerogati- du Duché  
 ue (comme j'ay deſſia dit) que le Duché de Ioieuſe. Auſſi luy fit il rōpre d'Espéron.  
 le mariage accordé entre luy & l'heritiere de Moui, parti bien agrea-  
 ble au Duc d'Espéron, pour luy faire fiancer Chriſtierne de Lorrain-  
 ne vne autre ſœur de la Roine & de la Duchefſe de Ioieuſe, attendant  
 qu'elle fût en âge nubile pour l'eſpouſer. Mais ce mariage ne fut pas  
 accompli pour les raiſons que ie diray ci-aprés en ſon lieu.

XXIIX.  
Les Suiffes  
blafment la  
profufion  
du Roy.

En ce mefme temps les deputés des Suiffes eftant venus en France <sup>A</sup> pour recevoir leur penfion, le Roy voulut s'excuser du payement fur le defaut de finances efpuifées par les dernieres guerres. A quoy ils re- <sup>L'An de</sup> <sup>Christ,</sup> <sup>1580.</sup> partirent hardiment que puis que le Roy despenfoit quinze cens mille efcus aux noces d'un gentil-homme, il falloit croire qu'il auoit de grands threfors, ou bien qu'il estoit le plus mal-confeillé Prince de la terre. Cela fut caufe que l'année fuyuante il fit faire les noces de Bernard de Nogarets l'aîné de la Valette avec Anne de Baternay damoifelle de Bouchage dans le Louure fans fomptuofité: ce qu'on attribua à l'aduis & à la prudence du Duc d'Espéron: afin de ne donner point fubjet de discourir aux enuieux de fa fortune.

B

## De la reformation du Calendrier faite par le Pape Gregoire XIII.

I. *Reformation du Calendrier par Gregoire 13.* II. *An folaire & Biffextil.* III. *Retrenchement de dix iours.* IV. *A quoy utile.* V. *Que cete Reformation appartient au Pape.* VI. *L'Empereur ne la peut pretendre.* VII. *Que ce seroit en vain.* VIII. *Embrion empierre.* IX. *Edicts burfaux.* X. *Trespas du Châcellier de Birague.* XI. *Le Roy institue des Penitens-blancs.* XII. *Perfecution des Financiers.* XIII. *De perniciofe consequence.* C

I.  
Reforma-  
tion du Ca-  
lendrier par  
Gregoire  
13.



Nl'an de salut MDXXCII fut faite la Refor- <sup>1582.</sup> mation du Calendrier par le Pape Gregoire XIII: à quoy plusieurs excellens Mathematiciens, & entre-autres Christoffe des Claveaux dit Clavius Iefuite le premier de ce siecle, contribuerent leur trauail & industrie. Mais aussi l'autorité du fouuerain Pontife & l'instrument duquel il se seruit principalement à l'accomplissement de ce grand dessein, furent si odieux aux heretiques & libertins de ce temps, que tous ceux qui auoient parmi-eux quelque cognoissance des Mathematiques, aiguiferent leurs plumes pour censurer cete <sup>D</sup> Reformation à tort ou à droit: & ceux qui n'y trouuerent rien à redire (mesmes des François) publierent qu'elle appartenoit à l'Empereur, non pas au Pape.

II.  
An Solaire  
& Biffextil.

Ce seroit outre-passer les loix de l'Histoire de rapporter ici toutes les raisons des vns & des autres, lesquelles empliroient vn gros volume. Mais cete Reformation de Gregoire XIII aiant esté receüe

A par tous les Estats Catholiques del'Vniuers, ie me contenteray de renouoier le lecteur curieux, pour en voir les preuues & demonstrations, au traicté particulier qu'en a fait le mesme Cladius, & à ce que pour la defense de son opinion en a escrit le R. P. Denys Petau de la mesme

L'An de  
Christ.  
1583.

Compagnie vn des plus doctes de nostre âge tant és lettres humaines qu'és sciences. Je diray seulement ici que selon le calcul du Roy Alfonso tres-grand Astronome, le Soleil fait son cours ( qui est la mesure & l'estendue d'une de nos années ) en 365 jours, 49 minutes & 16 Secondes: & chaque heure contient 60 Minutes. Ceux qui dresserent la reformation attribuée à Iules Cæsar n'ayant pas esté assez exactes estendirent le cours du Soleil precisément ( mais trop grossierement ) à 365 jours & six heures completes. Et d'autant que ces six heures en quatre années faisoient vn jour, ils auoient accoustumé ( comme nous fai-

B sons encore ) d'interposer de quatre en quatre ans vn jour ( à cete cause appellé Intercalaire ou Entre-lâssé ) & nommoient ce quatriesme an, *Bissextil*, parce que ce iour interposé estoit compté deux fois le vingt-quatriesme de Feurier, auquel on compte à la façon Romaine, *sexto Calendas*, c'est à dire, le sixiesme jour deuant les Calendes ou premier jour de Mars: & quād ce jour-là estoit ainsi doublé compté deux fois la quatriesme année, lon disoit *bis sexto Calendas*; d'où viennent les mots *Bissexte* & *Bissextil*. Les Romains choisirent plustot le mois de Feurier qu'un autre pour entre-lasser ce jour bissextil, par ce que c'estoit le mois intercalaire auant le reformation de Iules Cæsar: &

C plustot encore le vingt-quatriesme du mesme mois qu'un autre à cause qu'il estoit vn des plus remarquables del'année en ce qu'il se rencontroit entre la feste qu'ils appelloient *Terminalia*, & la memoire & celebrité du bannissement ou fuite de leurs Rois, qu'ils nommoient *Regifugium*.

Or parce qu'il est euident que le surplus des 49 Minutes & 16 Secondes ( à sçauoir 10 Minutes & 44 Secondes ) qui reste chacune année pour parfaire la sus-dite sixiesme heure par dessus les 365 jours: ces 10 Minutes & 44 Secondes, dy-je, gaignent & auacent vn iour en 133 ans & vn tiers d'année ( ce qui reuiert à troisiours entiers en 400 ans )

III.  
Retrenche-  
ment de dix  
jours.

D le mesme Pape concludant de là que depuis le premier Concile de Nicée tenu en l'an de grace CCCXXV jusques en l'an MDXXCII ( auquel il fit sa Reformation ) les saisons s'estoient auancées d'environ dix jours, retrencha aussi dix iours par son decret. Vray est que l'accomplissement du dixiesme iour ( selon la supposition precedente ) n'escherroit qu'en l'ã MDCLIX: & par ainsi le Pape l'a anticipé de quelques heures. Mais afin que la Pleine-Lune, apres laquelle se doit celebrer la Pasque ( qui estoit son but ) tombât apres l'Equinocce du Printemps, il aima mieux retrencher dix iours ( encore qu'ils ne fussent pas entiere-ment accomplis ) que si en retrenchant tāt seulemēt neuf, il se fût trouué court en la reductiō de cete feste à son ancien ordre. Ioint qu'il n'est

arriué & n'arriuera jamais que le retrenchement se puisse faire si précisément & ponctuellement en journées entieres (& de le faire autrement ce seroit confusion) qu'il n'y ait quelque mescompte d'heures ou à tout le moins de minutes, ou de Secondes, dont les 60 font vne minute.

IV. Et ores qu'en ces Reformations du Calendrier la principale intention du Concile de Nicée & du Pape Gregoire XIII fût de remettre la solemnité des festes mobiles (& notamment celle de Pasques) chacune en son lieu, à cause des sacrés mysteres qu'elles nous representent. Neantmoins elles seruent d'ailleurs à garder l'ordre & entre-suite naturelle des saisons de l'année. Car par l'auancement de ces dix jours de sur-croist les saisons se trouuoient reculées d'autant de jours, ou enuiron, au dit an 1582 depuis le Concile de Nicée, <sup>B</sup> entant que les Equinocces (ausquels les nuicts egalent les jours) au lieu de tomber au 21 de Mars & 24 de Septembre, se faisoient le dernier jour de Mars & le 4 d'Octobre: & les Solstices (qui marquent le iour le plus long & le plus court de l'année, & se doiuent rencontrer au 22 de Iuin & 24 de Decembre) arriuoient le 2 de Iuillet & le 3 de Ianuier: tellement que par succession de temps (à sçauoir en l'espace de 24500 ans) les mesmes saisons eussent esté totalement peruerties: & l'hyuer se fût trouué en la saison del'Esté, & le Printemps changé en Automne.

V. Quant à ceux qui soustiennent que cete Reformation du Calendrier appartenoit à l'Empereur non pas au Pape, ils fondent leur raison sur ce que les deux Reformations sus-dites ont esté faites par deux Empereurs, l'vne par Iulles-César, l'autre par Constantin le Grand. <sup>C</sup> Mais leur raison a vn faux fondement, qui procede ou de leur malice ou de leur ignorance. Car il est certain que jamais Iulles César ne prit le titre d'Empereur (si ce n'est en guerre à la façon des autres Capitaines Romains apres quelque grand exploit d'armes:) mais seulement celuy de Dictateur: auquel il joignit celuy de tres-grand ou souuerain Pontife, pour auoir la sur-intendance & direction des choses sacrées, & à cause des grands priuileges & autorité qui estoit attachée à cete dignité. A raison dequoy Auguste & tous les Empe-reurs la retindrent successiuement & sans intermission jusques à Gratian: lequel l'estimant indigne d'vn Prince Chrestien puis qu'il y auoit vn souuerain Pontife vicair de Christ en terre, ne la <sup>D</sup> voulut point prendre. Ainsi donc Iulles César fit la I reformation du Calendrier (si tant est qu'il en ait fait aucune) en qualité de Pontife.

VI. Quant à Constantin le Grand il assista bien au Concile de Nicée: mais son autorité ny son ordonnance n'interuint en la reformation du Calendrier, ny en pas vn decret du Concile. Et mesmes l'histoire du mesme Concile raporte que les Peres luy aiant fait preparer vne

A quoy vti-  
le.Que cete  
Reforma-  
tion appar-  
tenoit au  
Pape.Que l'Em-  
pereur nela  
peut pre-  
tendre.

**A** chaire pour assister à l'ouverture, il ne voulut point s'y asseoir qu'ils ne luy eussent fait signe qu'il prît cete place. Et supposé que Constantin eût autorisé cete Reformation: cela luy pouvoit appartenir, à cause qu'il regnoit sur toute la Chrestienté & ailleurs: de sorte qu'il eût esté mal-aisé de la faire recevoir sans son ordonnance: mais l'autorité de l'Empereur estant aujourd'huy bornée dans les limites d'un petit Estat, en vain pretendroit-il la mesme prerogative.

**B** Au demeurant cet erreur (entant qu'il procedé d'une malice noire & haine envers le Saint-siege) est moins pardonnable aux François qu'à nuls autres: d'autant que nos Rois ne reconnoissant point de puissance temporelle pour supérieur, n'eussent jamais reçu cete reformation de la part de l'Empereur: & eux & tous les autres Princes souverains en eussent fait faire d'autres differentes de celle de l'Empereur, plustot que d'approuver la sienne: ce qui eût grandement troublé le commerce entre les nations Chrestiennes. Mais venant de l'autorité du Pape chef de l'Eglise visible, veu mesmes que c'est par une consideration spirituelle (pour remettre en leur poinct les festes mysterieuses) tous les Princes & Estats Catholiques, & particulièrement nos Rois, comme fils aînés de l'Eglise, l'ont tres-volontiers receüe.

VII.  
Que ce seroit en vain

**C** Cete mesme année une femme nommée Colombe de Charry de la ville de Sens estant decedée, fut trouuée grosse d'un embryon bien formé en toutes ses parties: mais les exterieures estoient endurcies en pierre ou plastre tres-solide: les interieures, comme le cœur, le foye & les boiaux estoient de chair, mais tres-dure: les ossemens de la teste reluisoient comme des cornes. La plus grande merueille estoit qu'elle auoit porté cete masse durant vingt-huit ans, & pendant tout ce temps-là elle se disoit estre enceinte: dequoy ses voisines se moquoient, la croyant estre hydro-pique.

VIII.  
Embryon empierré.

**D** L'année suivante MDXXCIII se passa assez paisiblement si le peuple (comme deux ans auparavant) n'eût senti une guerre burlesque par douze nouveaux edicts tous à sa foule: lesquels furent verifiés par l'express commandement du Roy seant en son Parlement, apres que sa Majesté & le Cardinal de Birague son Chancelier eurent representé qu'il estoit ainsi nécessaire pour les urgentes affaires de son Estat, sans pourtant en specifier aucune. Messire Achille du Harlay premier President résista à la verification par de hardies remonstrances. Messire Augustin de Thou Aduocat du Roy au contraire (dit le Journal de ce regne) apres avoir magnifié la presence de sa Majesté qui faisoit cete faueur à sa Cour de Parlement de la venir voir en son liét de justice, conclud à la lecture, publication & registrement de tous ces Edicts, combien qu'ils reuinssent tous à la manifeste oppression du peuple.

IX.  
Edits burlesques.

Peu de iours apres cete action Birague deceda, & Messire

X.

Trefpas du  
Chancel-  
lier de Bi-  
rague.

Philippe de Huraut Cōte de Chiuerny, qui estoit Garde des seaux, de-  
meura Chācellier en titre d'office. Birague mourut pauvre pour vn ho-  
me de sa condition : ce qu'on attribuoit à la despense qu'il faisoit pour  
ses plaisirs, avec ce qu'il estoit indulgent à ses seruiteurs. On disoit de  
luy qu'il estoit mort Cardinal sans titre, Chancelier sans seaux, Preb-  
stre sans benefice, & Docteur sans doctrine.

L'An de  
Christ.  
1583.

XI.  
Le Roy in-  
stitue des  
Penitens-  
blancs.

En ce mesme temps que le Roy fouloit ainsi son peuple par l'execu-  
tion de ces nouveaux edicts il institua vne nouvelle Confrairie de Pe-  
nitens blancs : à laquelle il conuia les Princes & Seigneurs de sa Cour,  
& les principaux Officiers des Compagnies souueraines : plusieurs des-  
quels s'y enrollerent plustot par complaisance que par deuotion : les  
autres le refuserent, n'estimans pas religieuse cete penitence, ny qu'el-  
le iustificât entiers Dieu parmi tant d'actions d'iniustice.

XII.  
Persecutiō  
des Finan-  
ciers.

Après auoir espuisé les bourses du peuple la profusion des vns & B  
l'auarice des autres cherchoit de nouveaux moiens de recouurer de l'ar-  
gent. Les Financiers comme les plus riches & les plus enuiés, furent  
l'objet des Courtisans en cete indigence. Vne Chambre roiale fut esta-  
blie pour la recherche de leurs maluerfations, composée de trois Pre-  
sidents, quatorze Conseillers du Parlement de Paris, & d'vn Pre-  
sident & deux Maistres de la Chambre des Comptes, faifans tous en-  
semble vingt Iuges. Elle commença ses procedures par les Thresoriers  
Habert & laupitre. Mais puis qu'on ne demandoit que de l'argent ces  
rigoureuses poursuites furent arrestées par vne composition qui pro-  
duisit de l'argent au Roy, & aux Financiers l'abolition de tous crimes.

XIII.  
Deperni-  
cieuse con-  
sequence.

C'est grand mal-heur qu'en France les actions d'iniustice sont exem- C  
plaires, & celles de iustice sont abolies. Nous auons veu de nostre tēps  
practiquer le mesme abus à diuerses fois avec pareil succès, par la con-  
tagion du siecle. Enquoy il y a deux sortes d'iniquité tres-manifeste :  
l'vne que moienant de l'argent les criminels se rediment de la peine  
qu'ils auoient meritée : l'autre que les innocés sont mulctés indifferem-  
ment avec les coupables. Et de là mesme peut arriuer que les gens de  
bien se peruertissent, voiant qu'il est indifferent d'observer ou d'en-  
freindre les loix, & que mesmes ils sont contrains de se munir de quel-  
que prouision pour fournir vn iour à des actions tortionnaires.

Or d'autant que durant ce calme, dont la France a joui depuis qua- D  
tre ans, nos François ont fait deux notables, quoy que funestes, expe-  
ditions, l'vne vers les isles Açores pour le reestablishement d'Antoine  
Roy de Portugal : l'autre en Flandres, pour contenter l'ambition du  
Duc d'Alençon frere du Roy, il les nous faut descrire en suite. Et pour  
mieux comprendre le sujet de la premiere, il faut prendre vn peu de  
plus loing le fil de l'histoire.

A  
L'An de  
Christ.  
1583.

Sebastien Roy de Portugal est defait en  
Afrique. Philippe Roy d'Espagne  
s'empare de son Estat.

- I. Muley-Mahamed usurpateur des Roiaumes de Fez & de Maroc.  
II. Abdala son fils persecute ses freres. III. Son fils ensuit son exemple.  
IV. Ses oncles arment contre luy. V. Il mesprise le secours de Sebastien  
Roy de Portugal. VI. Est deffait. VII. Perd le Royaume de Fez. IIX.  
Est derechef vaincu. IX. Implore le secours de Sebastien. X. Qui luy  
accorde. XI. Et regle son Estat. XII. Ses forces. XIII. Aborde en Mau-  
ritanie. XIV. Forces de l'ennemi. XV. Sebastien se prepare à la batail-  
le. XVI. Abdel-Melec pareillement. XVII. Qui meurt. XIIX. Les  
Chrestiens sont deffaits. XIX. Muley-Mahamed se noye. XX. Mort  
de Sebastien. XXI. Morts de part & d'autre. XXII. Seigneurs de  
marque. XXIII. Hamed reconnu Roy de Fez & de Maroc. XXIV.  
Henry Cardinal Roy de Portugal. XXV. Princes pretendans droit au  
Roiaume de Portugal. XXVI. Fondemens de leurs pretentions. XXVII.  
Droit de la Roine Caterine de Medicis. XXIIIX. Ses responses aux ob-  
iections. XXIX. Elle s'accomode du droit d'Antoine. XXX. Enfans  
d'Emanuel Roy de Portugal. XXXI. Disposition testamentaire de  
Henry. XXXII. L'Espagnol s'empare du Portugal. XXXIII. Où An-  
toine estoit reconnu Roy. XXXIV. Lequel se cache. XXXV. Est blezé.  
XXXVI. Philippe vient en Portugal. XXXVII. Ses cruautés.  
XXXIIIX. Mesmes enuers les gens d'Eglise. XXXIX. Destruit les  
Privileges du Roiaume.

1548



D

Muley-Mahamed de la race des Scherifiens (le-  
quel n'agueres auoit vsurpé les roiaumes de Fez  
& de Maroc sur celle des Merinois) eut quatre  
fils, à sçauoir Abdala, Abdel-Munen, Abdel-  
Melec legitimes, & Hamed bastard. Du con-  
sentement des Estats de ses Roiaumes il ordon-  
na que tous quatre succederoient à ses deux  
Couronnes l'un apres le trespas de l'autre, selon  
l'ordre de naissance, à l'exclusion des enfans de son fils aîné déjà ma-  
rié: lequel dez-lors il declara Roy & luy fit faire homage par ses vas-  
saulx & par ses freres.

1557

Abdala apres la mort de son pere ne voulut point garder son ordon-  
nance: mais fit couronner Roy son fils Muley-Mahamed qui portoit  
le nom de son aieul: & traicta si brutalement les freres qu'Abdel-Mu-  
nen aiant esté mis à mort par son commandement, les deux autres

I.  
Muley-  
Mahamed  
usurpateur  
des roiau-  
mes de Fez  
& de Ma-  
roc.

II.  
Abdala son  
fils perfe-  
cute ses fre-  
res.

s'enfuyrent deuers les Turcs en Alger : & mesmes Abdel-Melec passa la mer pour aller à Constantinople: où par sa vertu il s'acquit les bonnes graces de Selim Empereur des Turcs, & d'Amurath son fils, auxquels il rendit de bons seruices.

<sup>A</sup>  
L'An de  
Christ.

III.  
Son fils en-  
fait son ex-  
emple.

Abdala estant decedé, Muley-Mahamed son fils desja couronné & reconnu Roy, ensuyuant l'exemple de son pere, persecuta si furieusement ses deux freres, qu'il en fit assassiner l'un, & confina en prison l'autre encore enfant pour s'en pouuoir desfaire quand bon luy sembleroit.

IV.  
Ses oncles  
armement cō-  
tre luy.

Cependant Abdel-Melec aiant obtenu secours du Vice-roy d'Alger par le commandement d'Amurath, s'en vint à main-armée contre Muley-Mahamed son neueu, & Hamed son frere bastard s'estant joint à luy, ils faisoient ensemble douze mille lances, cinq mille hommes de pied & quatre cens argolets ou arcbusiers à cheual. Muley-Mahamed arma aussi de sa part beaucoup plus puissamment qu'eux, aiant assemblé en vn corps d'armée quatre-vingts mille cheuaux, quatre mille argolets, & trois mille hommes de pied, fortifiés de trente-six pieces de campagne. La quantité des bons cheuaux qu'il y a en ces regions fait qu'elles sont plus puissantes en cauallerie qu'en infanterie.

V.  
Il mesprise  
le secours  
de Sebastien  
Roy de  
Portugal.

Au bruit de leur armement Sebastien Roy de Portugal, le plus robuste, courageux & hardi Prince de son temps, qui ne demandoit que rendre preuue de sa valeur en quelque belle occasion, enuoia offrir ses armes & sa personne à Muley-Mahamed, avec les subjets duquel les Portugais auoient grand commerce. Mais le Barbare se confiant trop en ses propres forces mesprisa les offres de Sebastien, & recueillit froidement & orgueilleusement son ambassade.

VI.  
Est desfait.

Estant venu aux mains avec ses oncles il fut desfait en vne grosse bataille le XVII de Mars MDLXX: luy-mesme aiant pris la fuite des premiers par vne desfiance ordinaire & commune à tous les tyrans. Car aiant veu qu'un de ses Capitaines s'estoit jetté du costé de ses ennemis, il creut que par quelque secreete conspiration les autres deussent faire de mesme.

VII.  
Perd le roi-  
aume de  
Fez.

Abdel-Melec victorieux se presenta deuant la cité de Fez: laquelle comme capitale donne avec son nom la loy à tout le Roiaume: où il fut receu en triomphe comme Roy legitime. Aussi estant Prince moderé, discret, affable (& mesmes bien-affectionné aux Chrestiens) ses vertus reluisoient en luy d'autant plus que son neueu estoit souillé des vices contraires.

IX.  
Est dere-  
chef vain-  
cu.

Sebastien croiant que cet eschec auroit humilié Muley-Mahamed luy enuoia faire pareilles offres que deuant: lesquelles il refusa avec pareille arrogance qu'à la premiere ambassade. Et aiant remis sus vne armée de trente mille lances, mille argolets, & dix mille hommes de pied esprooua derechef le sort des armes à son grand dommage, aiant esté entierement desfait à la iournée de Salle ou Halla à la Motte d'Arrajahan sur le bord de la mer, le XIX de Iuin MDLXXVII. S'estant sauué 1577.

<sup>A</sup> avec beaucoup de peine à Maroc, il n'osa point s'y arrester: mais s'en-  
 L'An de fuït au mont Atlas (aujourd'huy nommé par les Espagnols *Montes-*  
 Christ. *Claros*) à six lieües de Maroc capitale de son autre Roïaume.

Le Tyran reduit en ces extremités enuoïa vne ambassade au Roy Se-  
 bastien pour implorer avec tres-humbles prieres & des conditiôs tres-  
 auantageuses son secours qu'il auoit deux fois refusé avec mespris &  
 arrogance. Le Portugais qui desiroit plus s'acquerir de la gloire par  
 les armes que se venger d'un glorieux, ne luy rendit pas son change en  
 l'esconduisant de sa demande: mais au contraire il receut gracieuse-  
 ment & honorablement ses Ambassadeurs, & leur donna assurance  
 qu'en bref il passeroit la mer avec de si grandes forces qu'il le restabli-  
 roit en ses Estats à main armée.

IX.  
 Implore le  
 secours de  
 Sebastien.

<sup>B</sup> Sebastien n'eut pas grande peine à faire approuver son dessein aux  
 Estats de Portugal: lesquels aiant en veneration vn Roy si genereux ne  
 respiroient qu'obeïssance. Il enuoïa consulter sur ce sujet Philippe II  
 Roy d'Espagne ou par quelque forme de deuoir (l'Espagnol, comme  
 cousin germain du pere du Portugais tenant lieu d'oncle en son en-  
 droit) ou afin que par ce compliment il l'obligeât à ne rien entrepren-  
 dre sur son Estat en son absence. L'Espagnol cauteleux luy re-  
 presentant la grandeur d'une si haute entreprile sembloit du commencement  
 l'y vouloir plustot encourager par le desir d'une gloire noppareille,  
 que l'en destourner par la crainte des dangers qui se rencontroient en  
 l'execution: veu que ce jeune Prince s'en alloit exposer les forces  
 de son petit roïaume & sa propre personne parmi des nations A-  
 fricaines si deloyales que les alliés estoient autant à redouter que les en-  
 nemis les plus barbares. Mais depuis aiant considéré la vigoureuse reso-  
 lution de ce Heros, son appareil, & que les Espagnols mesmes accou-  
 roient à luy pour le seruir en cete expedition, il commença de crain-  
 dre le succès des armes d'un Prince voisin qu'on tenoit inuincible: &  
 neantmoins luy permit (d'auanture n'osant ou ne le pouuant empe-  
 cher) d'emmener deux regimens assemblés en ses Roïaumes.

X.  
 Qui luy ac-  
 corde:

<sup>C</sup> Sebastien donc aiant pris assurance des conditions que le More luy  
 offroit (par lesquelles entre autres choses il luy donnoit toutes ses pla-  
 ces maritimes avec le territoire à six lieües à la ronde, & permission de  
 faire precher la foy Chrestienne par toutes ses terres) pria Henry Car-  
 dinal son grand oncle paternel de prendre en main la Regence & gou-  
 uernement de son Roïaume durant son absence: ce qu'il refusa, prefe-  
 rant son repos au commandement. A son refus l'administration de  
 l'Estat fut baillée à quatre ou cinq directeurs avec autorité souue-  
 raine.

XI.  
 Et regle son  
 Estat.

<sup>D</sup> 1578. Apres auoir ainsi pourueu aux affaires de Portugal il demara de Lis-  
 bonne le XXVI de Iuin MDLXXIIIX avec vne flote d'environ mille  
 vaisseaux chargés d'hommes ou de viures & de munitions de guerre.  
 Entre autres il y auoit douze galeres pleines de braue Noblesse, qui  
 accompagnoit ce genereux Prince pour la seule esperance de s'acque-

XII.  
 Ses forces.

rir de l'honneur par les armes au peril de sa vie. Toute l'armée estoit A  
composée de dix mille homme de pied Portugais la plus-part Bisognes L'An de  
& mal-armés, trois mille Lansknets, quinze cens Espagnols, & six cens Christ.  
Italiens: mille hommes d'armes, ou selon ceux qui en comptent le 1578.  
plus, deux mille. L'estime que ceux-ci y comprennent la Noblesse vo-  
lontaire.

XIII. La plus grande partie de la flote alla surgir heureusement à Arzille,  
Aborde en & luy avec ses galeres descendit à Tanger: où Muley-Mahamed l'at-  
Maurita- tendoit avec huit cens arbusiers & peu de cauallerie. Car depuis sa  
nie. derniere desfaite il n'osoit plus paroistre avec de grandes forces, crai-  
gnant qu'elles pourroient plustot le descouurir & le faire perdre que  
le sauuer ou defendre.

XIV. Abdel-Melec Prince sage & prouident, mais valetudinaire & alors  
Forces de affligé d'une grosse fieure, aiant aduis de la descente des Portugais leur B  
l'ennemi. alla à l'encontre, resolu de les combattre auant qu'ils l'eussent recognu  
ny pris leur ordre. Son armée estoit quatre fois aussi forte en nombre  
d'hommes que la Portugaise, & tres-puissante en cauallerie. Car il  
auoit quarante-cinq mille cheuaux, & quatorze à quinze mille hom-  
mes de pied ou arbusiers à cheual, faisans tous ensemble enuiron soi-  
xante mille combatans.

XV. Muley-Mahamed qui s'estoit promis (comme il en auoit assuren-  
Sebastien se ce) qu'aussi tost que son secours seroit arriué la plus-part des troupes  
prepare à la de son ennemi se rangeroient de son costé, se trouua frustré de son es-  
bataille. perance, & commençant à perdre cœur dissuadoit la bataille à Seba-  
stien, & les plus sages Capitaines estoient du mesme aduis, luy repre- C  
sentans combien il estoit perilleux de combattre à forces tant inegales.  
Mais ce Prince, au cœur duquel la peur ne donna jamais atteinte,  
auoit tant de confiance en son propre courage & en la force de ses  
bras qu'il ne demandoit pas combien estoient les ennemis, mais où  
c'est qu'ils estoient. Tellement que rejettant les conseils les plus sains  
& les plus assureés, il fit mettre son armée en ordonnance de ba-  
taille.

XVI. Abdel-Melec ne voulant pas perdre son auantage fit le mesme de sa  
Abdel-Me- part, & harangant les siens leur dit entre autres choses que ceux qui  
lec parcell- voudroient passer du costé de ses ennemis le pouuoient faire franche-  
ment. ment & avec sa permission. Il disoit cela non pas qu'il creût que pas vn D  
des trahistres (car il estoit aduerti qu'il y en auoit grand nombre en  
son armée) deût se manifester auant la bataille: mais afin de les obliger à  
demeurer dans leur deuoir par sa frâchise, ou de crainte qu'il eût pour-  
ueu à leur courir sus s'ils bransloient au manche: car la nation Moref-  
que est la plus desfiance de la terre. Sur tous les autres il tenoit suspects  
trois mille cheuaux: lesquels il mit en vn esquadron à la teste de son ar-  
mée avec commandement d'aller les premiers à la charge. Car il ju-  
geoit prudemment que s'ils auoient enuie de se rendre aux ennemis ils  
le pourroient ainsi faire commodément, & prenant place en leur ar-

**A** mée y apporteroient du desordre quand ce ne seroit qu'en la conuer-  
 sion de leur esquadron: & au contraire s'ils faisoient leur deuoir, il s'as-  
 seuroit que les autres ne chanceroient point, & qu'il emporteroit la  
 victoire. Ce coup de prouidence fut cause que ces troismille caual-  
 liers receuans à honneur ce commandement de leur Roy changerent  
 de volonté, comme firent aussi les autres trahistres à leur imitation,  
 tous s'estans portés fidelement & valeureusement en cete journée.

L'An de  
 Christ.  
 1578.

XVII.  
 Qui meurt.

Les Chrestiens aiant vigoureusement repoussé les Mores au premier  
 choq de la bataille, Abdala-Melec (lequel pressé de sa fieure se tenoit  
 dans vne lictiere) se fit mettre dehors, armer & monter à cheual pour  
 encourager les siens par sa presence. Mais le courroux, l'effroy & les  
 efforts qu'il fit rengregeans son mal & luy ostans la respiration il estouf-  
 fa sur le champ, apres auoir commandé à ceux qui le soustenoient, de  
 cacher sa mort iusques apres la bataille.

La meslée aiant duré plus de quatre heures il fallut que le petit nom-  
 bre des Chrestiens vainqueur du commencement par son courage fût  
 vaincu en fin par la multitude. Car l'infanterie Portugaise aiant esté  
 entierement desfaite & la cauallerie rompue, les Espagnols avec les Ita-  
 liens & les Lansknets resisterent iusqu'au dernier soupir, & firent  
 acheter cherement leurs vies.

XIIX.  
 Les Chré-  
 tiens sont  
 desfaits.

Muley-Mahamed fuyant laschement avec peu des siens vers Arzil-  
 le se noya en passant la riuere de Larache, l'espouente & l'apprehen-  
 sion de tomber entre les mains de ses ennemis luy aiant si fort trouble  
 le jugement que sans recognoistre le gué il se precipita dedans; com-  
 me s'il eût eu plus de haste de trouuer la mort que de chercher son salut  
 en la retraite.

XIX.  
 Muley-  
 Mahamed  
 se noye.

Quant à Sebastien il combatit continuellement avec vn courage in-  
 uincible. Trois cheuaux furent tués sous luy, & tandis qu'il fut môté  
 nul des ennemis n'eut la hardiesse de s'attacher à luy: tous aians en ad-  
 miration les heroïques efforts de ses bras & sa vigueur infatigable. Ce-  
 pendât celuy qui portoit sa Cornete aiant esté terrassé & les siens dis-  
 sipés ne le pouans secourir, il se trouua abandonné de tous, excepté  
 trois: à sçauoir Alfonso de Portugal Comte de Vimiose, François Ta-  
 uera, & Nonio Mascaregna: lesquels le priant de se rendre aux Mores,  
 qui crioyent incessamment qu'ils luy saueroient la vie & luy feroient  
 bonne guerre, il respondit seulement: *Mais qui me sauuera l'honneur?*

XX.  
 Mort de  
 Sebastien.

**D** Et se meslant derechef parmi les ennemis pour mourir les armes à la  
 main, apres auoir fait des coups sur-humains il se trouua en fin hom-  
 me, & l'haleine luy defaillant avec les forces, non pas le courage, il fut  
 pris, desarmé, & peu après mis à mort par vn capitaine More, qui le  
 tua de sang froid entre les mains de ceux qui le tenoient prisonnier:  
 ainsi que le mesme Mascaragna le rapporta depuis pour en auoir  
 veu faire l'execution, luy estant aussi prisonnier, selon les histoires  
 Espagnoles. Car (comme nous verrons incontinent après) les Por-  
 tugais ont eu vne croiance contraire: & mesmes dom Antoine; qui de-

puis fut Roy de Portugal assureoit qu'il l'auoit veu tant seulement A  
bleffé: & Antoine mesme aiant esté fait prisonnier à cete journée fut L'An de  
mis en liberté le XIV jour apres la bataille, en payant rançon en qua- Christ.  
lité de simple prestre, sans auoir esté reconnu des Mores. 1578.

XXI.  
Morts de  
part & d'au-  
tre.

En cete journée (qu'aucuns nomment del' Arache, d'autres d'Alcagar-  
Quibir perirent dix ou (selon aucuns) douze mille Chrestiens & enui-  
ron vingt mille Mores. Ce qu'on y void de plus remarquable c'est que  
les trois chefs des deux armées, Abdel-Melec, Muley-Mahamed & Se-  
bastien (ces deux aians leurs forces jointes ensemble) y moururent: le  
premier & le dernier en vrais Rois & vaillans Capitaines avec gloi-  
re: & l'autre en tyran par vn desespoir ignominieux, & en vne honteu-  
se fuite.

XXII.  
Seigneurs  
de marque.

Entre les Chrestiens furent regrettés sur tous le Duc d'Auero, le Nô- B  
ce du Pape, les Euesques de Coimbre & de Porto, le Côte d'Irlande,  
Christoffe Tauora, & son frere Aluaro Perez. La mort du Roy Seba-  
stien ne fut pas si tost connue: & mesmes les Portugais creurent long  
temps après qu'il viuoit encore. Il n'estoit âgé que de XXIV ans: &  
s'il eût esté victorieux des Mores, il y auoit apparence qu'il eût esten-  
du aussi auant ses conquestes en Afrique qu'Alexandre le Grand fit  
en Asie.

XXIII.  
Hamed  
reconnu  
Roy de Fez  
& de Ma-  
roc.

Hamed fut reconnu Roy & legitime successeur d'Abdel-Melec son  
frere victorieux en mourant: & aiant trouué le corps de Muley-Maha-  
med son neveu, le fit escorcher, saler la peau, l'emplir de foin & la por-  
ter en monstre par toute la Mauritanie. Mais (comme assurent les Es-  
pagnols) il rendit aux Portugais celui de Sebastien leur Roy: & ce à la  
priere de Philippe Roy d'Espagne, lequel desiroit obliger par là ses C  
voisins, afin qu'ils fauorisassent le dessein qu'il auoit de s'emparer du  
roiaume de Portugal, en vertu du droit qu'il y pretendoit du chef d'I-  
sabelle sa mere.

XXIV.  
Henry Car-  
dinal Roy  
de Portu-  
gal.

La nouvelle de la mort du Roy Sebastien estant portée en Portugal,  
les quatre directeurs par luy establis au gouvernement de l'Estat se de-  
mirent de leur administration, & saluerent pour leur Roy Henry Car-  
dinal grand oncle paternel de Sebastien: ce qui fut approuué par tous  
les Ordres du Roiaume; quoy qu'avec peu de contentement: preuoyás  
bié que ce vieillard âgé de LXVI ans passés & Prestre, duquel on ne  
pouuoit esperer successeur legitime, venant à defaillir bien tost, sa suc-  
cession seroit debatue entre plusieurs Princes: lesquels publioient des- D  
ja leur pretendu droit: ce qui ne se pourroit faire qu'à la ruine & deso-  
lation du Roiaume.

XXV.  
Princes pre-  
tendans  
droit au  
Roiaume  
de Portu-  
gal.

La vie de ce nouveau Roy, d'ailleurs valetudinaire, ne tenant qu'à  
vn filet, voici ceux qui se presentoient des-ja pour recueillir la succes-  
sion de son Estar: les plus puissans desquels faisoient bruit de fortifier  
leur droit par les armes. Philippe II Roy d'Espagne, comme fils d'Isa-  
belle fille aisnée du Roy Emanuel pere de Henry Roy & Cardinal, &  
bisaieul paternel de Sebastie. Philibert-Emanuel Duc de Sauoye côme  
fils

# Henry III du nom, Roy LXII. 133

**A** l'An de Christ. 1582. fils de Beatrix fille du mesme Emannel. Rainuce Farnese comme fils d'Alexandre Farnese, Prince de Parme, & de Marie fille aînée d'Edouard dernier fils d'Emanuel. Ian Duc de Bragantz du chef de Caterine son espouse fille du mesme Edoüard. Dom Antoine fils de Louïs Duc de Beya Connestable de Portugal, & Prieur de Crato, & d'Yolâd sa concubine, mais legitimé par bulle expresse du Pape Gregoire XIII, & Louïs estoit fils d'Emanuel. Caterine de Medicis Roine-mere de nos Rois, qui prenoit son droit de filioing qu'il sembloit estre esteint par la prescription de plus de trois siecles.

Les plus habiles Jurisconsultes de ce temps furent employés pour deduire le droit de succession en faueur de tous ces pretendus heritiers de Henry Roy de Portugal, luy viuant encore. Mais la coustume de ce Roiaume aiant souuent preferé les bastars des masses aux filles legitimes en la succession de la Couronne, il n'y auoit point de doubte que dom Antoine, d'ailleurs legitimé, ne la deût emporter sur tous les autres. Après luy Caterine Duchesse de Bragantz y auoit la meilleure part: parce qu'encore que Philippe Roy d'Espagne, & Philibert Emanuel Duc de Sauoye fussent en pareil degré, & issus des sœurs aînées d'Edouard: neantmoins elle comme fille du frere sembloit preferable: & Rainuce ne procedant que du chef de Marie sa mere desja decedée estoit reculé d'un degré: le droit de representation n'ayant pas lieu entre coufins germains en la succession d'un oncle ou tante, s'il n'y a concurrence d'un autre oncle ou tante. Et bien qu'en Portugal il n'y ait point de loy escrite pour la preference des masses en la succession de la Couronne: la coustume pourtant & l'usage y estoient tels qu'en France par vne loy que les Portugais appelloient *mentale*, c'est à dire, conseruée en l'entendement & en la memoire: dautant que (suyuant l'opinion de Balde parlant de la loy de France en pareil sujet) *non est plus in caussato quam in causa*: c'est à dire, à parler clairement, *les branches n'ont pas plus de droit que la souche, ny les enfans que la mere*: de sorte que les filles n'estant pas habiles à succeder au Roiaume de Portugal, leurs enfans, mesmes les masses, ne pouuoient pas l'estre de leur chef non plus qu'elles.

**D** Quant à la Roine Caterine de Medicis, elle monstroit qu'elle estoit descendue d'Alfonse III & de Mathilde ou Mahaut Comtesse de Bologne en Picardie: lequel Alfonse auoit esté subrogé au Roiaume de Portugal avec l'approbation du Pape Innocent IV enuiron l'an MCCXLV, en la place de Sance II son frere incapable de regner. A quoy les autres parties formoient deux objections. L'une que le mesme Alfonse aiant repudié Mathilde auoit espousé Beatrix fille d'Alfonse X, Roy de Castille: les descendans de laquelle auoient succédé à la Couronne de Portugal. L'autre, vne prescription de plus de trois cens ans qui esteint tout droit & toute action pour le poursuyure: puis que la prescription de cent ans impose silence mesmes à

XXVI.  
Fondement  
de leurs  
pretentions

XXVII.  
Droit de la  
Roine Ca-  
terine de  
Medicis.

l'eglise Romaine plus auantageusement priuilegiée que maison ou communauté de la terre.

XXIIX.  
Ses respon-  
ses.

Caterine respondit à cela que les enfans d'Alfonse estoient illegitimes comme le mariage de luy mesme avec Beatrix : dautant qu'il auoit esté contracté du viuant de Mathilde, sans dispense, & sans separation de luy & de Mathilde par autorité de l'Eglise. Que les possesseurs illegitimes ne prescriuant jamais valablement, vne vsurpation violente & tyrannique (mesmement en matiere de Roiaume) ne pouuoit induire vne prescription legitime. Et partant que le sceptre de Portugal estant aujourd'huy en la main d'un Roy hors d'esperance d'auoir jamais des hoirs de son corps, il falloit qu'après son decés il retournerât à son principe & origine.

XXIX.  
Elle s'accó-  
mode du  
droit d'An-  
toine.

Ceux qui luy faisoient cõtre-quarre repartoient qu'en cete response il y auoit plus de subtilité que de raison, & ce qui luy nuisoit le plus, c'est que l'affaire se traictoit deuant Henry, juge interessé & mesmes offensé par les raisons de Caterine, entant qu'il ne pouuoit estre Roy legitime si l'vsurpation de ses predecesseurs continuée par l'entresuite de tant d'années ne luy seruoit de titre suffisant & valable. Aussi preuoiant bien que ce iuge ne luy rendroit jamais iustice, & mesmes qu'une si longue possession pouuoit estre mal-aisément destruite, elle s'accommoda & transigea peu après avec Antoine, qui auoit le droit le plus apparent. Mais (comme nous verrons biẽ-tost) ce fut sans fruiet après vne tres-grosse despense.

XXX.  
Enfans d'E-  
manuel  
Roy de  
Portugal.

Or pour micux comprendre les droits de toutes ces parties il faut sçauoir qu'Emanuel Roy de Portugal fut marié trois fois. Sa premiere femme fut Isabelle fille aînée de Ferdinand Roy d'Arragon & d'Espagne : de laquelle il n'eut qu'un fils nommé Michel, qui deceda sans enfans du viuant du pere. La II fut Marie sœur de la mesme Isabelle : de laquelle il eut un grand nombre d'enfans, que ie marqueray par leurs noms incontinent après. La III fut Eleonor sa niece, sœur de Charles V Empereur : de laquelle il eut un fils nommé Charles & vne fille nommée Marie, qui decederent jeunes sans enfans. Ainsi donc les enfans de la premiere ny de la troisieme femme n'estant point ici considerables, ie veux représenter tant seulement la genealogie de la seconde entant qu'elle sert à nostre sujet.

A  
L'An de  
Christ.  
1579.

B

C

D

# Henry III du nom, Roy LXII. 135

**A**  
L'Ande  
Christ  
1580.

*Emanuel I du nom Roy de Portugal & Marie d'Espagne  
eurent neuf enfans de leur mariage.*

I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
I Ian 2. <i>du nom</i> son succes- seur. Ian 3. son fils & successeur.	II Isabelle. Philippe 2 Roy d'Espa- gne.	III Beatrix Philibert Emanuel Duc de Savoie.	IV Louis Antoine son ba- lard legi- time par le Pape.	V Ferdi- nand sans en- fans.	VI Alfon- se sans en- fans.	VII Henry Roy & Cardi- nal, sans enfans.	VIII Edouard. Marie Cate- rine Duc- chesse de Bra- gantz.	IX Antoine sans en- fans.
<b>B</b> Sebastien son fils & successeur.								

**C** Au commencement de ces remuemens Henry Roy de Portugal fauorisoit autant la Duchesse de Bragantz qu'il haïssoit Antoine : lequel il declara incapable de la succession de sa Couronne & le bannit du Roiaume. Mais après il sembloit pencher entierement du costé de Philippe Roy d'Espagne, quoy qu'il en vîst ainsi plûstot pour se descharger de ses importunités que de sa propre inclination, ainsi qu'il apparut par son ordonnance testamentaire. Car l'Espagnol croiant l'auoir gagné empecha qu'il ne deferât au Pape ny aux Estats de Portugal la decision & le iugement touchant la succession de son Estat : l'encourageant tousiours à ordonner de son autorité tout ce qui seroit de sa volonté en cete affaire. Mais le bon vieillard laissa tout en incertitude : aiant ordonné par son testament que celui des contendans qui gagneroit sa cause en iugement contradictoire fût recognu Roy après son decés : si luy-mesme (ce qu'il ne fit pas) ne nommoit son successeur pendant sa vie. Par cete ordonnance il vouloit que la question touchant la succession de son Roiaume fût agitée en iugement contradictoire comme celle d'un particulier heritage. Mais deuant quels iuges ? Il n'en constituoit point, & n'en pouuoit point constituer aux parties : & luy suffisoit de declarer qu'il vouloit que la loy fondamentale du Roiaume fût gardée.

XXXI.  
Disposition  
testamen-  
taire de  
Henry.

**D** 1580. Henry donc deceda le dernier iour de Ianuier l'an MDXXC, vn an & demy après la desfaite de Sebastien son petit neveu. & l'Espagnol, qui attendoit son trespas à gueule beante pour engloutir son Estat, fit soudain auancer vne armée qu'il auoit toute preste pour entrer en Portugal sous la conduite du Duc d'Albe (les Espagnols prononcent Alve) quoy qu'il feignît que c'estoit pour la faire embarquer & l'envoier en Afrique.

XXXII.  
L'Espagnol  
s'empara  
du Portu-  
gal.

D'autre-part Antoine retourna aussi en Portugal : où du començement il fut mal receu des Grands : mais le peuple luy estant fauorable

XXXIII.

Où Antoine pour la haine naturelle qu'il portoit aux Castillans, il fut couronné Roy, & en cete qualité fit son entrée en plusieurs villes, & mesmes en celle de Lisbonne capitale du Roiaume: où il assembla toutes les forces qu'il peut pour s'opposer aux desseins de l'Espagnol: lequel s'assurant de l'emporter de haute lucte ne voulut point ouïr les remonstrances du Cardinal Rialio Legat du Pape, qui auoit esté enuoïé par sa Saincteté en Portugal pour disposer les parties à terminer leurs affaires sans violence.

A  
L'An de  
Christ.  
1580.

XXXIV. Cependant le Duc d'Albe rapporta tant de diligence à l'auancemēt des affaires de son Maistre, qu'ayant empli d'effroy tout le pais, il n'y trouuoit quasi point de resistance. Approchant de Lisbonne il prit la Roque de S. Iulien, Cabezaceca, la Tour de Bethleem, Alcantara & autres forts, qui luy furent rendus à la premiere volée de canon, ou à la premiere sommation, contre l'esperance d'Antoine: lequel ayant esté blessé à vne charge qu'il fit sur les ennemis, fut contraint de se retirer, & abandonné de tous les siens abandonner aussi Lisbonne. Par sa fuite cete opulente cité fit sa capitulation avec le Duc d'Albe, qui exposa les faux-bourgs à la discretion de son armée: laquelle y trouua des richesses inestimables.

XXXV. Philippe ayant aduis de l'heureux succès de ses armes en Portugal sous le Duc d'Albe se resolut d'y venir luy-mesme en personne: mais estant tombé malade le bruit courut qu'il estoit mort: ce qui donna encore quelque esperance à Antoine de restablir ses affaires. Tellement qu'ayant rassemblée quelques troupes il se mit en campagne, prit & sacagea quelques petites villes qui luy refuserent l'entrée. Mais Sancio d'Auilla enuoïé contre luy par le Duc d'Albe avec partie de son armée le fit retirer derechef & musser dans les plus secretes cauernes des lieux desers ou inaccessibles.

XXXVI. En mesme temps Philippe releué de sa maladie entra dans le Portugal: & pour gaigner la bien-veillance du peuple fit publier vn edict portant diminution des impos & vn pardon general pour tous ceux qui auoient porté les armes contre luy, sans restriction quelconque. Pour clorre la bouche au Duc de Bragantz, qui pretendoit auoir la meilleure part au Roiaume, il le fit Conestable de Portugal: mais toute l'autorité demouroit entre les mains des Espagnols, & le Duc d'Albe exerçoit en effect cete grande charge.

XXXVII. Nonobstant la publication de ce pardon: il ne laissoit pas de faire mourir par diuers supplices les Grands de Portugal qui faisoient ombre à sa tyrannie: le seul soupçon faisant naître des crimes supposés & des calomnies. Entre ceux-là furent tués de sang froid Diego de Menezes & Henric Pereria. Les Predicateurs furent aussi tres-cruellement traictés par tout: parce qu'ils exhortoient le peuple à la defense de leur patrie contre l'oppression Espagnole.

XXXVIII. Après que Philippe eut receu le serment des bonnes villes en qua-

Où Antoine  
ne estoit re-  
cognu Roy.

Lequel se  
cache.

Est blessé.

Philippe  
vient en  
Portugal.

Ses cruau-  
tés.

XXXVIII.

A  
L'An de  
Christ.  
1580.

lité de Roy, & le Prince d'Espagne son fils après luy, comme son suc-  
cesseur, il fit publier vn nouveau pardon avec reseruation de cinquante-  
deux testes qui furent proscrites: & celle d'Antoine la premiere avec  
promesse de quatre-vingts mille ducats à celuy qui luy apporterait, ou  
qui l'emmeneroit vif, en sa presence. Et dez-lors la persecution fut re-  
doublée contre les Predicateurs & bons Religieux qui auoient tesmoi-  
gné leur zele enuers la patrie. Le Bref du pardon qu'il en obtint du Pa-  
pe contenoit en termes exprés qu'il auoit fait mourir sur ce sujet deux  
mille hommes d'Eglise.

Mesmes en-  
uers les gés  
d'Eglise.

Il recompensa neantmoins assez largement les trahistres. Mais le  
nombre des demandeurs se multipliant tous les iours il eluda leurs re-  
questes & se deschargea de leurs importunités par vn arrest general de  
son Conseil d'Etat cõceu en ces termes: *Attendu que le Roy Philippe est*  
*le vray heritier du royaume de Portugal, il n'a pas esté loisible aux supplians*  
*de le vendre argent comptant.* Il tournoit pareillement en risée les pri-  
uileges & costumes que ses nouveaux subjects allegoient pour les  
opposer à ses ordonnances. Ainsi donc Philippe le plus heureux Prin-  
ce qui jamais regna en Espagne vnit en peu de iours avec peu de pei-  
ne & de despense le Portugal à ses autres Estats d'Espagne.

xxxix.  
Destruit les  
priuileges  
du Roiaume.

Henry donne secours à Antoine Roy  
de Portugal pour aller aux  
isles Açores.

- I. Antoine va en Angleterre pour implorer le secours de la Roine sans  
effect. II. Transige avec la Roine-mere. III. Qui luy promet secours  
pour les isles Açores. IV. Assiete de ces isles. V. Leur nombre &  
denominaison. VI. Leurs commodités. VII. Secours de France pour  
les conquerir. IIX. Antoine change de gouverneur à la Tercere. IX.  
Lequel gaste les affaires. X. Querele Landereau. XI. Strozzi abor-  
de à l'isle S. Michel. XII. Desfait la garnison Espagnole. XIII.  
Faute d'Antoine. XIV. Armée nauale des Espagnols. XV. Com-  
bat naual. XVI. Auquel les François sont desfaits. XVII. Cruau-  
tés des Espagnols victorieux. XIIX. Trespas d'Antoine. Ses enfans.  
XIX. Christofle son fils puis-né est son heritier. XX. Vn homme se  
produit sous le nom du Roy Sebastien.

I.  
Antoine va  
en Angle-  
terre pour  
implorer le  
secours de  
la Roine,  
sans effect.



A MAIS Marius ne fut persecuté si viuement <sup>L'An de Christ. 1581.</sup>  
ny si curieusement cherché par Sylla qu'Antoine  
Roy de Portugal par Philippe Roy d'Espagne.  
Tellement que ce pauvre Prince vagant de mo-  
nastere en monastere (car il n'auoit plus d'autre  
refuge) accompagné d'un Cordelier, après auoir  
ainsi roulé durant neuf mois, se resolut enfin de  
sortir de Portugal: & aiant esté receu dans un  
nauire Flamand au port de Viana avec dix hommes que le mesme  
Cordelier luy practiqua en cete fuite, il vint surgir heureusement à Ca-  
lais, passa en Flandres, & de là en Angleterre. La haine mortelle qui  
estoit entre les Espagnols & les Anglois luy faisant esperer un puissant  
& prompt secours de la Roine Elizabeth, il n'y trouua pas son compte:  
cete Princesse iugeant prudemment que les affaires d'Antoine estoient  
si desesperées qu'il n'estoit plus temps de parler de le secourir: & que  
d'armer en sa faueur ce seroit vouloir entreprendre la conqueste de  
Portugal contre toutes les forces d'Espagne.

II.  
Il transige  
avec la  
Roine-me-  
re.

Ce rebut l'ayant obligé de repasser en France il y fut humainement  
& honorablement accueilli par la faueur de la Roine-mere: laquelle  
(comme i'ay touché ci-dessus) aiant quelque pretention assez eloi-  
gnée sur le Portugal estoit bien-aïse de la fortifier du droit d'Antoine,  
qui estoit le plus clair & le plus solide. Et de fait elle promit de luy faire  
donner secours moiennant vne cession qu'il luy fit de certaines Sei-  
gneuries en Portugal. Aucuns escriuent qu'il luy ceda le Bresil ou  
Brasil region de l'Amerique. Quoy qu'il en soit l'un & l'autre  
cherchoit ses auantages en cete conuention, le Portugais faisant  
son compte que s'il ne recouuroit pas son Roiaume il ne donnoit  
rien à Caterine: & que le recourant il la contenteroit avec de l'ar-  
gent ou avec quelque terre escartée. Caterine, faisant estat qu'en  
retablissant Antoine en son heritage avec les forces de la France,  
elle en retiendrait à soy quelque bonne piece tant pour le droit qu'elle  
y pretendoit que pour les frais de la guerre. Mais tous deux furent fru-  
strés de leurs esperances, & ne remporterent de leur entreprise que per-  
te, confusion & despense.

III.  
Le Roy luy  
promet se-  
cours pour  
les isles  
Açores.

Certes la France estoit si eneruée & si affoiblie par la longueur des  
guerres ciuiles (avec ce qu'en mesme temps le Duc d'Alençon l'espu-  
isoit d'hommes & de finances) qu'elle ne pouuoit pas mettre sus vne ar-  
mée assez puissante pour retablir Antoine au Roiaume de Portugal.  
C'est pourquoy il fut resolu au Conseil que le Roy luy donneroit des  
forces suffisantes pour mettre en son obeïssance les isles Açores ou Azo-  
res: par la conqueste desquelles il pouuoit commodement descendre  
en Portugal & rompre à l'Espagnol la nauigatiõ des Indes. Ce qui ren-  
doit l'entreprise plus aisée, c'est que la plus-part de ces isles, & mesmes la  
Terciere ou Tercere la plus fertile & la plus importante des Açores,

A tenoient encore pour Antoine, & auoient refusé de receuoir gouuerneur & garnison Espagnole.

L'An de  
Christ  
1582.

IV.  
Affiete de  
ces isles.

Ces isles Açores ( quoy qu'aucuns n'en comprennent soubs ce nom que sept) sont neuf en nombre en la mer Atlantique: distantes de deux à trois cens lieües (car les vnes en sont plus éloignées que les autres) du continent d'Espagne & d'Afrique: soubs la hauteur de 39, 38, & 37 degrés: & la plus Septentrionale est distante d'environ trois à quatre degrés de la plus Meridionale. La I vers le Midy est celle de S. Marie vis à vis du destroit de Gibraltar, & c'est vne des plus petites. La II, celle de S. Michel, en laquelle comme la plus grande (car elle a trente-sept lieües de tour) est le siege episcopal de toutes. La III est appellée Tercere pour cela mesme qu'elle paroist la tierce à ceux qui nauigent du Midy au Septentrion. C'est la plus fertile & plantureuse en bós fruiçts: & a de tour quinze lieües. Dans celle-ci est la ville d'Angra capitale de toutes ces isles. La IV isle est celle de S. George de peu d'importance. La V, a nom Gracieuse, comme qui diroit agreable, mais elle est de petite estendue. La VI est l'isle de Fayal, qui a pris son nom du Latin *Fagus*, c'est à dire, hestre, à cause qu'il y a des bois de cete espece d'arbres. Celle-ci est plus grande que les deux prochaines, mais beaucoup moindre que celle de S. Michel & que la Tercere. La VII est l'isle de Pico, qui a pris son nom d'une montagne qui vomit des flammes comme le mont *Ætna*. La VIII & la IX sont les isles de Corues & des Flores, des plus petites à vne lieüe & demy l'une de l'autre.

Aucuns tiennent que toutes ces isles estoient anciennement nommées d'un nom commun *Cassiterides*, & aujourd'huy *Açores*, comme qui diroit *Autourieres* (car *Açor* en langue Espagnole signifie *Autour*;) à cause de la quantité des autours qu'on y voyoit autrefois: mais on tient qu'à present il ne s'y en nourrit gueres. Il y en a qui croyent qu'elles sont denommées du mot Latin *acus*, qui signifie aiguille: à cause de l'aiguille marine, de laquelle les pilotes se seruent demarans de ces isles. Mais cet instrument estant commun aux pilotes des autres regions, cete denomination a moins d'apparence. D'autres encore les nomment Flamandes, parce que les Flamans les descouurirent les premiers en l'an MDV: mais elles estoient cognues auparauant si ce sont les *Cassiterides*. Ceux-là se trompent qui croyét que Ian de Betencour sieur de Gramuille-la Teinturiere en Normandie les conquist dez l'an MCDXXIV & qu'il les vendit aux Espagnols. Car il ne conquist que les Canaries, & sa nauigation commença en l'an MCDII, ainsi que fait foy l'histoire de sa conqueste.

Mar-  
mol.

P. Bon-  
zier.

V.  
Leur nom-  
bre & de-  
nominaison.

VI.  
Leurs com-  
modités.

Elles sont toutes assez foisonnantes en chairs, poison, fruiçts, pasturages, & herbages. Toutes ont manque de sel: & la Tercere & celle du Pic, seules ont des vignes. En celle du Pic il y a des cedres & encore vne autre sorte de bois appellé *Teixo* si precieux que par edict du Roy d'Espagne il est defendu à toute sorte de personnes d'y toucher, excepté les officiers de sa Majesté. Leurs vins sont assez delicats: mais ils ne se

gardent pas longuement : à raison dequoy ces insulaires en font venir de tres-bons des Canaries.

VII.  
Secours de  
Frâce pour  
les conque-  
rir.

Philippe Strozzi Florentin, parent de la Roine-mere, & fils de Pierre Strozzi Marschal de France qui fut tué deuant Thionuille en l'an MD LIX fut fait Admiral de l'armée dressée à Bourdeaux pour cete entreprise. Charles de Cossé Comte de Brissac estoit son Lieutenant. Les sieurs de Beaumont, Sainte-Soline & Bus maistres de cāp: Borda mareschal de camp: les Capitaines Montmor, la Barge, du Dresnay, du Mesnil, du Plessis, Scauenoc, Armāt, Leure, Coquigny, Saubat, Bazet, Montmeran, Goninuille, Fautriere, Brame, la Barre, Alexandre, Aimar, la Valade, Sauget, Riuaux, Fauelle, Escalin, Doriual, Roquemoret, Thomas, Bufey, Crinuille, Maucoble, la Ralde, Porquet, Oca-  
gne, tous aiāt charge. Les sieurs de la Chasteneraye, de Fumée, du Puy Champenois, Nippeuille Norman, vn cadet de Roquepine depuis sieur d'Aüeas, & grand nōbre de Noblesse volontaire s'embarqua aussi pour acquerir de la gloire. Le Roy Antoine voulut estre de la partie, & entra dans la Reale à Belle-ille, où se fit l'embarquemēt: sans qu'il eût avec luy aucun hōme de marque que le Côte de Wimiose. Toute la flote estoit cōposée de trente-cinq nauires & vingt patachés: qui portoient vingt-quatre cōpagnies faisant toutes ensemble enuiron cinq mille hōmes de guerre outre les mariniers, & plus de deux cēs gētils-hōmes volōtaires.

IX.  
Antoine  
change de  
gouuerneur  
à la Ter-  
cere.

Antoine aiant aduis que Figuerede gouuerneur pour luy en la Tercere, ne luy estoit pas fidele, y defera legerement, sans considerer qu'il venoit de la part de ses haineux & enuieux: de sorte qu'auant le partement de Strozzi il y enuoia Emanuel de Sylues Comte de Torres-Vedras pour y commander en la place de Figuerede: & pour le mettre en possession du gouuernemēt (car il n'auoit que deux cens Bisognes Portugais avec luy) la Roine-mere le fit accompagner par Nicolas Carles capitaine experimēté au fait de la marine avec six cens François ou Anglois. Le sieur de Landereau ci-deuant renommé les suyuit peu après avec neuf nauires chargés de huiēt cens hommes de guerre.

IX.  
Lequel ga-  
ste les affai-  
res.

Tous aborderent heureusement à la Tercere. Mais de Sylues estant homme imperieux & arrogant non seulement se rendit incontinent odieux aux insulaires: mais aussi offensa les François, & particulièrement Landereau, avec lequel il eut de grosses paroles. Ce qui mit toute l'isle en trouble, & apporta grand dommage aux affaires du Roy Antoine. Car de Sylues estoit plus curieux de punir les Tercerins qui s'opposoient à la tyrannie & de se venger des François qui ne vouloient point receuoir la loy de luy, & en tout contenter ses passions, que du seruice de son maistre.

X.  
Querele  
Landereau.

Cela pourtant n'empecha pas que Landereau n'allāt atraquer les ennemis: avec lesquels estant venu aux mains, le cōbat fut sanglant & funeste d'vne part & d'autre: dont de Sylues se rendit spectateur, comme s'il eût esté neutre, pour garder les gages. Car s'il eût assisté les François, comme il y estoit obligé par toute sorte de deuoir, Landereau en pouuoit esperer vne signalée victoire.

A  
L'An de  
Christ.  
1580.

# Henry III du nom, Roy LXII. 141

**A** L'an de Christ. 1582. Strozzi surgit avec pareil bon-heur en l'isle de S. Michelle XVI de Iuillet en l'an MDXXCII, que les autres à la Tercere: & aiant fait descendre à terre deux mille hommes de pied marcha enseignes desployées droit à Villa-franca, cité Episcopale, laquelle il esperoit emporter d'emblee. XI. Strozzi a borde à l'isle S. Michel.

**B** Nogera gouverneur de l'Isle pour le Roy d'Espagne, aiant fait reconnoistre les François, leur vint à l'encontre avec deux mille insulaires & environ six cens hommes tirés des garnisons des forteresses. Il y eut du commencement vne furieuse escarmouche: mais les François enfoncerent si vigoureulement leurs ennemis qu'ils ployerent & tournerent le dos à vau-de route. Nogera avec les Espagnols faisant tout deuoir de Capitaine & de soldat soustint les efforts des nostres & en exposant courageusement sa vie pour le salut des fuyans, se mit sur la retraite, couuert de playes, regaigna la forteresse de la ville avec huit cens des siens, & peu d'heures après rendit l'ame avec vne resolution & constance Chrestienne. XII. Desfait la garnison Espagnole.

**C** Par cete victoire Villa-franca receut Antoine avec les honneurs que les subjets ont accoustumé de deferer à leurs Rois: & luy s'amusant ainsi à telles vanités au lieu d'assaillir la citadelle à viue force, se contenta de l'investir, vsant tant seulement de menaces enuers les assiegés: lesquels par faute d'eau ne pouuoient subsister longuement. Et cela mesmes fut cause que Strozzi (avec ce qu'il estoit bien-aise d'espargner le sang des siens) condescendit contre l'ordre de la guerre, à la resolution d'Antoine. XIII. Faute d'Antoine.

**D** De là procéda la ruine entiere des affaires du Portugais. Car les assiegés (qui estoient sur le poinct de se rendre s'ils eussent esté pressés) reprirét cœur & enuoierét doner aduis à Lisbonne de l'arriuee des François & de leur victoire. A cete nouvelle l'Espagnol dressa vne puissante armée nauale: laquelle mit incontinct les voiles au vent & cingla droit aux Açores. Il y auoit en cete flotte trente nauires, douze galeres, deux gros gallions chacun de mille tonneaux, qui portoient quatre mille combatans Espagnols, & six cens Lansknets sous la conduite d'Aluaro Bassan Marquis de Sainte-Croix, accompagné de dom Pedro de Toledé, Hugues de Moncade Marquis de Fauora, Michel de Cardone, François Bodauille, Michel Oquende, & autres seigneurs Espagnols, tous bons Capitaines. Vray est qu'ils n'auoient pas encore toutes leurs forces ensemble. Mais le peril auquel estoit la citadelle de Villa-franca fit auancer les vaisseaux qui se trouuerent prests au port de Lisbonne, & le reste partit peu de iours après de Seuille. XIV. Armée nauale des Espagnols.

Ces secours commença à paroistre de loing le XXII du mesme mois: & Strozzi l'ayant fait reconnoistre, & entendant que les ennemis attendoient encore vn renfort fit leuer l'ancre à tous ses vaisseaux le XXV, en bonne resolution de les combattre par mer: d'autant que les attendant sur terre, il eut eu affaire aussi aux Insulaires, & eût donné temps aux Espagnols de joindre toutes leurs forces ensemble. S'estant donc mis XV. Combat naual.

dans vn vaisseau des plus legers avec le Côte de Vimiose ils'en alla gail-<sup>A</sup>  
lardement attaquer l'Admiral Espagnol. Le Comte de Brissac suyuoit <sup>L'An de</sup>  
après dans nostre Admiral plein de braue Noblesse, accõpagné de trois <sup>Christ.</sup>  
nauires Anglois. Tous ceux-là firent tres-bon deuoir. Mais le reste de <sup>1582.</sup>  
nos vaisseaux rompit son ordre dez le cõmencement de la meslée. Car  
nostre armée estant la pluspart composée de gens nullement exercés à  
ces combats maritimes, ils prirent l'effroy par le tõnerre du canon des  
grosses naues Espagnoles, & abandonnerent laschement leurs Capitai-  
nes. Entre autres Saincte-Soleine fut blasmé d'auoir relasché avec neuf  
nauires sans s'estre approché à la portée de l'artillerie: & estât de retour  
en France courut fortune de perdre la vie par vn honteux supplice. Il <sup>B</sup>  
s'excusa sur la lascheté des soldats: mais les Portugais escriuent qu'il  
auoit esté corrompu par l'Espagnol auant qu'il partit de France.

XVI.  
Auquel les  
François  
font des-  
faits.

Les ennemis eussent bien desiré de raffreschir la citadelle de Villa-  
franca deuant que de combattre: mais se voyant attaqués ils se mirent  
en ordonnance de bataille, garnissant le front de leur armée des plus  
gros & plus pesans vaisseaux: où estoient leurs plus vaillans hommes  
& leur meilleure artillerie. L'attaque fut merueilleusement furieuse.  
Mais Strozzi & Brissac laschement abandonnés (comme ie vien de  
dire) de la plus-part de leurs vaisseaux se trouuerent incontinent inue-  
stis de toute la flote des ennemis, & après auoir fait des efforts sur-hu-  
mains furent contrains de ceder à la multitude. L'Admiral François,  
& le nauire dans lequel Strozzi combattoit avec six autres, furent <sup>C</sup>  
mis à fond ou pris par les ennemis. Brissac & Nippeuille eschappe-  
rent miraculeusement de leurs mains, leur vaisseau aiant esté desja ac-  
croché.

XVII.  
Cruautés  
des Espa-  
gnols vi-  
ctorieux.

Nous perdimes à cete bataille prez de deux mille hommes. Les Es-  
pagnols n'en comptent de leur costé que deux cens de morts & cinq  
cens de blessés, les nostres n'en pouuant rien rapporter de certain que  
par leur organe. Toutesfois j'ay appris d'aucuns François qui en res-  
chapperent, que dans vn seul galion plus de trois cens Espagnols furent  
tués au commencement de la bataille. Le Marechal de Saincte-Croix  
victorieux se comporta tres-brutalement enuers les prisonniers: les  
aiant fait tous executer à mort comme pirates. Les gentils-hommes  
furent esgorgés, & les autres pendus & à demy estranglés, afin qu'ils <sup>D</sup>  
perissent d'vne mort languissante: nonobstant les remonstrances des  
Capitaines Espagnols qui representoient à leur Admiral qu'estans pri-  
sonniers de guerre le Duc d'Alençon en pourroit faire autāt en pareille  
occasion à l'endroit des Espagnols en Flandres. Strozzi blessé d'vne  
mousquetade au deffous du genoüil & porté en sa presence il luy tour-  
na le dos, & fit signe qu'on le jettāt dans la mer: ce qui fut incontinent  
executé après qu'on luy eut encore donné quelques estocades dans le  
ventre. Le Comte de Vimiose mourut de ses blesseures. Aucuns ont  
escrit que ce brutal Marquis fit pendre les corps morts de Strozzi, de  
Vimiose, de la Chasteneraye, & autres Seigneurs & Gentil-hommes.

**A** Antoine, qui estoit demeuré à terre, voiant ses affaires desesperées XIX.  
 s'en retourna en France avec Brissac & dix-neuf nauires. Landereau Trespas  
 blessé depuis son combat ne se trouua point à la bataille, & se retira d'Antoine.  
 aussi en France: & les Espagnols victorieux demeurèrent maistres des Ses enfans,  
 isles Açores. Antoine estant de retour en France sollicita en vain vn  
 nouveau secours: ce Roiaume estant tellement diuisé par les factions  
 de la Ligue & des Religionnaires que le Roy Henry III les redoubtant  
 également, se trouuoit assez empesché à defendre son Estat & son au-  
 torité, sans auoit moien de secourir ce Prince estranger. La Roine  
 d'Angleterre luy donna vne armée nauale pour le restablir en son  
 roiaume. Mais estant descendue en Galice pour piller, elle fut repouf-  
 sée avec grande perte: tellemēt qu'elle ne fit qu'alarmer le Portugal, &

**B** le Roy Antoine estant retourné encore en France deceda à Paris en  
 l'an MDXCV, laissant deux fils Emanuel & Christoffe, successeurs de  
 sa condition deplorable.

Emanuel, qui a espousé Emilie de Nassau sœur du Comte Maurice XIX.  
 s'estant n'agueres mis au pouuoir de l'Espagnol demeure decheu de Christoffe  
 tous ses droits par clause expresse inserée au testament du Roy Antoi- son fils puis-  
 ne: qui desherite ses-dits enfans au cas qu'ils traicteront ou s'accorde- né est son  
 ront avec les detenteurs de son Roiaume, sans le consentement du, heritier.  
 Prince ou Estat en la protection duquel ils serōt. Tellement que tout  
 le droit du Roiaume de Portugal est deuolu & trās mis au Prince Chri-  
 stoffe son frere puis-né, lequel est parfaitement affectionné à la Frâce.

**C** Quelque temps après se produisit vn homme qui se disoit estre le XX.  
 Roy Sebastien eschappé de la journée d'Alcaçar-Quibit en la Mauri- Vn homme  
 tanie. Il en donnoit tant d'apparences, & mesmes (selon aucuns) tant se produit  
 de preuues que les Portugais tenoient pour certain que c'estoit leur sous le nō  
 valeureux Roy dom Sebastien. Les Espagnols troublés de cet accident du Roy Se-  
 ne sçauoient comment le conuaincre qu'en disant que c'estoit vn Ma- bastien.  
 gicien imposteur: veu que le corps de Sebastien auoit esté rachetté des  
 Mores par Philippe & porté en la sepulture de ses ancestres. Les Por-  
 tugais repartoiēt à cela que ce n'estoit pas là le vray corps de Sebastien:  
 & qu'en ce rachat & en cete sepulture il y auoit plus de fraude Espa-  
 gnole que de charité Chrestienne. Il passa de Sicile en Italie, & fut  
 arresté à Venise: où se fit vn grand concours de Portugais pour le re-  
 tirer. Le Roy d'Espagne au contraire le demanda pour le punir: mais

**D** la Seigneurie ne voulant point estre coupable de son sang en le liurant  
 à l'Espagnol, ny luy desplaire en le remettant entre les mains des Por-  
 tugais, le laissa en sa liberté. Ce miserable passant en la Toscane le grād  
 Duc se saisit de luy, & pour obliger le Roy d'Espagne l'enuoia au Vice-  
 roy de Naples: lequel le fit condamner aux galeres comme imposteur.  
 Depuis il fut retiré de la cadene & confiné dans le chasteau de Saint-  
 Lucar: où il est decédé au grand regret des Portugais, qui se promet-  
 toient sa liberté & son restablissement par certaines propheties.

Voilà l'estat des affaires de Portugal, & le mal-heureux succès de A  
nostre secours és Açores. Celuy que Monsieur frere du Roy donna L'An de  
aux Pais-bas n'eut pas vne issuë moins funeste: mais (qui pis est) plus Christ.  
honteuse pour la France. 1582.

## Le Duc d'Alençon retourne en Flandres. Sa funeste entreprise sur Anuers, Son trespas.

I. Mauvais estat des affaires des Pais-bas. II. Heureux exploits du Prince  
de Parme. III. Villes prises par les Estats. IV. Qui declarent Mon- B  
sieur leur Prince souverain. V. Lequel mene vne armée à leur secours.  
VI. Chasse l'ennemi de deuant Cambray & s'en saisit. VII. L'Archi-  
duc Mathias abandorme les Estats. IIX. Ambassadeurs de France en  
Angleterre. IX. Qui concluent le mariage entre le Duc d'Alençon &  
Elizabeth. X. Diuerses affections des Anglois. XI. Le Duc d'Alençon  
proclamé Duc de Brabant. XII. Ses titres. XIII. Son entrée és villes  
de Flandres. XIV. Conjuracion de Salcede contre luy. XV. Qui fut ce  
Salcede. XVI. Opinion I touchant cete conjuration. XVII. Autre opi-  
nion. XVIII. Rapport de M. J. A. de Thou. XIX. Raisons pour la des-  
charge des Guises. XX. Noms des accusés par Salcede. XXI. Armée  
du Prince de Parme. XXII. Renfort de celle de Monsieur. XXIII. Qui C  
est mal satisfait des Estats. XXIV. Outrageusement offensé & en peril  
de sa vie. XXV. Se saisit de plusieurs villes en Flandres. XXVI.  
Entreprend temerairement sur Anuers. XXVII. Se saisit d'une porte.  
XXIIX. Desfaite des François. XXIX. Morts & prisonniers. XXX.  
Retraite de Monsieur. XXXI. Le Prince d'Orenge traueille à le recon-  
cilier avec les Flamans. XXXII. Ses raisons. XXXIII. L'accord qui  
s'en ensuyuit. XXXIV. Retour de Monsieur en France. XXXV. Sa  
maladie & son trespas. XXXVI. Sa sepulture. XXXVII. Ses mœurs.  
XXXIIX. Mort du Prince d'Orenge. XXXIX. Le Comte Maurice  
son fils eleu en sa place. XL. Conjuracion descouuerte contre la Roine D  
d'Angleterre.

I.  
Mauvais  
estat des af-  
faires des  
Pais-bas.



O V S auons veu ci-deuant comme le Duc d'A- 1578.  
lençon & le Duc Ian Casimir s'estoient retirés des  
Pais-bas assez mal-satisfaits des Estats: lesquels par  
la retraite de ces deux Princes se trouuerent trop  
foibles pour resister aux armes d'Espagne. Le Prin-  
ce d'Orenge n'oubloit pourtant aucune sorte de  
devoir pour redresser leurs affaires qui alloient en  
decadence par l'vniion des Mal-contens avec Ale-  
xandre Farnese, fils d'Octauius Duc de Parme: par la reduction des  
Comtés 1579.

**A** Comtés d'Artois & de Hainaut, & des Seigneuries de l'Isle, de Doüyay & d'Orquies à l'obeïssance de l'Espagnol: & par la reconciliation du Duc d'Arascot, & des Comtes de Renéberg & de Berg (celuy-ci gouverneur de Gueldres pour les Estats) avec la Majesté Catholique.

L'An de Christ. 1583.

La guerre se faisoit à outrance par toute l'estendue des Pais-bas. Le Prince de Parme prit Mastrich par siege. Malines & Bouchain se rendirent à luy sans resistance: & Hauteperne prit Breda sur les Estats. Le Comte de Benemberg leur osta aussi la ville de Groningue qui donne le nom à sa prouince: & le Comte de Holac aiant fait vn effort pour la recouurer, fut par luy desfait avec perte de plus de quinze cens homes. La Noüe aiant vne entreprise sur la ville de l'Isle fut luy-mesme surpris & fait prisonnier de guerre par le Marquis de Rubais, qui luy tua bon nombre de vaillans homes. Ce Capitaine François estoit en si belle reputation parmi les Espagnols mesmes qu'ils le retindrent longuement prisonnier sans le vouloir mettre à rançon ny l'eschanger avec pas vn prisonnier de leur parti. Toutefois il fut en fin eschangé avec le Comte d'Ecmód seigneur tres-illustre & par sa propre vertu & par sa naisance.

II.  
Heureux exploits du Prince de Parme.

D'autre part les Capitaines qui faisoient la guerre pour les Estats prirent les villes de Diest, Sikem, Arascot, Condé & Malines, qui fut entierement desolée. Mais ils n'osoient paroistre en campagne deuant les ennemis à cause de l'inegalité de leurs forces. Le Prince d'Orenge se donoit beaucoup de peine à retirer les Mal-côtens à son parti: & ne fut pas gueres plus heureux à liquer ensemble les prouinces d'Holade Zelande, Frise, Gueldres & Zutfen: à cause que les Mal-contens luy faisoient par tout grand obstacle.

III.  
Villes prises par les Estats.

**C** Ses desseins ne reussissant pas de ce costé-là à son souhait, il fit si grande instance enuers les Estats pour r'appeller le Duc d'Alençon qu'ils s'y resolurent: & pour l'asseurer de leur bonne volonté en son endroit luy enuoyerent offrir le titre de Prince souuerain des Pais-bas par vn ambassade de six notables personages. Le Duc accepta leurs offres au Plessis lez Tours avec vn cõtentement incroyable, & en passa avec les Ambassadeurs vn acte public qui fut confirmé par l'assemblée des Estats à la Haye le XXVI de Iuillet l'année suyuate: où par mesme moien ils declarerent les causes pour lesquelles ils se distroyoient de l'obeïssance de Philippe Roy d'Espagne: les principales desquelles estoient la violence qu'il faisoit à leurs consciences & sa tyrannie.

IV.  
Qui declarerent Monsieur leur Prince souuerain.

**D** Dez-lors aussi le Duc d'Alençon prit peine d'assembler des troupes, pour s'en aller prendre possession de sa principauté avec le cõtentement du Roy son frere: qui croyoit reestabli la paix en son Roiaume en enuoiant es Pais-bas ceux qui n'auoiēt inclinatio qu'aux troubles & à la guerre ciuile. Toutes les forces du Duc consistoiēt en dix mille homes de pied & quatre mille cheuaux, la plus-part Noblesse: qui n'endossoit les armes que pour acquerir de l'honneur au prix de sō sãg & de la gloire à sa patrie. Les plus illustres estoient apres le Duc, le Marquis d'Elbeuf, le Marechal de Belle-garde, Feruaques premier Marechal de

V.  
Lequel menne vne armée à leur secours.

câp, Bellefont aussi Marechal de câp: Claude de la Chastre Colonel <sup>A</sup>  
de la gédarmerie, & la Rochepot de l'infanterie. Les Comtes de Lual, <sup>L'An de</sup>  
de Montgommery, de S. Aignan, de Ventadour fils du Duc de Ven- <sup>Christ.</sup>  
tadour; les Vicomtes de Turene & de la Guerche: le Vidame d'Amiens, <sup>1583.</sup>  
les Seigneurs de Saint-Luc, la Ferté, Beaupré, Buffy, Mauuissiere,  
Drou, Sandricourt & autres.

VI.  
Chasse l'en-  
nemi de de-  
nant Cam-  
bray & s'en  
faist.

Il arriua tres-bien à propos sur la my-Septembre deuant la ci-  
té de Cambray : laquelle reduite à vne extreme necessité de viures  
par le Prince de Parme qui la tenoit assiegée, estoit à la veille de capi-  
tuler & de se rendre. Et quoy que du commencement les assiegeans  
fissent mine de vouloir combattre : neantmoins considerans la resolu-  
tion des François & redoutans leurs premiers esfors, ils leuerent le sie-  
ge & se retirerent à Valenciennes. Par leur retraité le Duc d'Alen-  
çon fut receu en triomphe dans la ville. Le Chasteau-Cambresis se  
rendit aussi à luy sans resistance : mais le Prince de Parme le reprit  
l'année suyuant. Monsieur laissa gouuerneur dans Cambray Ian de B  
Monluc Seigneur de Balagny, qui auoit esté blessé d'une arcbusade en  
vne escarmouche. Le ieune Ventadour & le Vicomte de Turene  
aians fait quelque esfort pour se jetter dans Cambray à l'arriuée  
de Monsieur, furent pris par les ennemis : & Ventadour estant  
eschappé de leurs mains ils renforcerent les gardes au Vicomte: lequel  
fut mis en liberté peu de temps après, moienant la rançon de cinquante  
mille escus, par l'intercession de la Roine-mere.

VII.  
L'Archiduc  
Mathias  
abandonne  
les Estats.

L'Archiduc Mathias considerant que l'election du Duc d'Alençon  
faite par les Estats pour leur Prince luy estoit vn affront, & qu'il ne  
pouuoit plus estre parmy-eux qu'avec mespris & honte, prit congé  
d'eux & se retira en Alemagne. Les Estats qui luy auoient ordonné C  
vne pension de six vingts mille florins tandis qu'il seroit avec eux, luy  
continuerent encore de cinquante mille florins apres sa retraite, en re-  
cognoissance de son secours & assistance.

IX.  
Ambassa-  
deurs de  
France en  
Angleterre.

En ces entrefaites le Roy à l'instance de la Roine sa mere, despecha  
en Angleterre François de Bourbon Prince Daupin d'Auuergne, ac-  
compagné du Marechal de Cossé, des sieurs de Lansac, de la More-  
Fenelon, de Mauuissiere, du President Brisson & de Pinard Secretaire  
d'Etat pour renoier le mariage, duquel il auoit esté si souuent parlé  
d'entre le Duc d'Alençon & Elizabeth Roine d'Angleterre. A quoy  
elle aiant de l'inclination, les pactes en furent dressés, les Ambassadeurs  
François estant fondés de procuration valable. D

IX.  
Qui con-  
cluent le  
mariage en-  
tre le Duc  
d'Alençon  
& Eliza-  
beth.

Entre autres choses il estoit accordé, *Que le Duc porteroit le titre de  
Roy d'Angleterre tant durant ledit mariage qu'après pendant sa Regéce,  
si la Roine decedoit auant luy avec enfans, durant leur minorité. Neant-  
moins que tous les benefices, charges & offices seroient conserés par la Roine:  
& ce aux seuls naturels Anglois. Qu'elle seule disposeroit du Domaine, &  
des reuenus du Roiaume: & qu'une pension conuenable à sa qualité seroit*

**A** ordonnée au Duc par l'aduis du Parlement d'Angleterre. Que tous les actes  
 L'An de  
 Christ.  
 1581. publiques seroient inscrits & autorisés coniointement du nom du Duc & de  
 celuy de la Roine. Qu'il ne pourroit rien innouer ny changer en l'estat de la  
 Religion: toutefois qu'en quelque part du Roiaume qu'il se trouuât, il auroit  
 tousiours vn lieu pour y faire l'exercice de sa Religion avec ses domestiques  
 & tous estrangers de quelque nation qu'ils fussent, autres qu'Anglois. Que si  
 de ce mariage naissoient deux ou plusieurs enfans masculins, l'ainné seroit Roy  
 d'Angleterre. Et s'il auenoit que le Duc succedât à la couronne de France  
 par le decés du Roy Henry III son frere (à la succession duquel il n'en-  
 tendoit nullement renoncer le cas arriuant) l'ainné seroit Roy de France après  
 luy, & le puis-né Roy d'Angleterre. S'il n'y en auoit qu'un sans filles, qu'il  
 succederait à tous les deux Roiaumes: à la charge de venir demeurer à tout  
**B** le moins huit mois en deux ans en Angleterre. Que s'il y auoit vne ou plu-  
 sieurs filles avec vn seul fils, il succederait à la couronne de France, & la fil-  
 le aînée (à l'exclusion de son frere) au Roiaume d'Angleterre. Les deputés  
 Anglois firent grande instance à ce qu'il y eût ligue offensiue & de-  
 fensiue entre la France & l'Angleterre. Mais nos ambassadeurs ne leur  
 voulurent jamais accorder que pour la defensiue. Je n'ay que faire de  
 rapporter ici les autres articles de moindre importance, veu mesmes  
 que ce mariage ne fut jamais accompli, Dieu en aiant disposé outre  
 l'intention des hommes.

Les choses estant ainsi resolües au contentement des parties, le Duc  
 1581. passa de Flandres en Angleterre le XXII de Nouembre MDXXCI:

X.  
 Diuerfes  
 affections  
 des Anglois.

**C** où il fut magnifiquement receu de la part de la Roine & caressé d'elle  
 durant deux mois avec grandedemonstration d'vne affection cordiale.  
 Les Catholiques Anglois se ref-jouirent merueilleusemēt de ce maria-  
 ge, sur l'esperance qu'ils auoient que le Prince François leur feroit per-  
 mettre l'exercice de leur Religion. Les Lutheriens au contraire en mur-  
 muroient assez ouuertement craignans qu'il voulût faire comme Phi-  
 lippe II Roy d'Espagne apres qu'il eut espousé Marie sœur aînée  
 d'Elizabeth: & mesmes publierent sur ce subiect des liures pleins de  
 mesdisance.

La celebration du mariage estant remise à vn autre temps, le Duc re-  
 1582. passa la mer avec vn renfort d'hommes & de finance qu'il receut d'Eliz-  
 zabeth: & le III de Feurier MDXXCII vint surgir à Flexingues en Ze-  
 lande: & de là fut conduit avec vne flote de XLIV nauires à Anuers:  
 où il fut proclamé Duc de Brabant: en prit les ornemens ( qui sont le  
 Bonnet, la Robbe & la Couronne Ducale:) presta le serment, & le re-  
 ceut des Seigneurs & Magistrats, avec route sorte d'honneurs & acclama-  
 tion generale de tous les Ordres de la ville & de la prouince. Il octroya  
 graces aux criminels, & mit en liberté plus de trois cens prisonniers,  
 espancha de la monnoye d'or & d'argent emmy le peuple, qui faisoit  
 retentir l'air de benedictions, loüanges, & cris d'alegresse.

XI.  
 Le Duc  
 d'Alençon  
 proclamé  
 Duc de Bra-  
 bant.

Dez-lors il prit les titres qui s'ensuiuent: François fils de France, frere  
 unique du Roy, par la grace de Dieu, Duc de Lauthier, de Brabant, de

XII.  
 Ses titres.

*Luxembourg, de Gueldres, d'Alençon, d'Anjou, de Touraine, de Berry, d'E-A  
wreux, & de Chasteau-Thierry: Comte de Flāndres, d'Holande, de Zelande,  
de Zufen, du Mayne, du Perche, de Mante, Meulans & Beaufort: Mar-  
quis du Saint-Empire: Seigneur de Frise & de Malines: Defenseur de la  
liberté Belgique.*

L'An de  
Christ.  
1582.

XIII.  
Son arriuee  
es villes de  
Flandres.

Il fut receu avec pareille magnificence & honneurs à Gand, à l'E-  
cluse, à Bruges, & autres bonnes villes de Flandres, le Prince d'Oren-  
ge l'accompagnant par tout: aussi sans luy il ne pouuoit pas esperer  
grande satisfaction de ces nations farouches. Car nous auons veu tout  
le long de l'Histoire qu'elles n'aiment gueres leurs Princes naturels:  
& n'honoroient celuy-ci que par la necessité qui les obligeoit à implo-  
rer le secours de ses armes. Dieu veuille que leur mauuais exemple, ny  
leurs armes mesmes, apres que nous auons assez trauaillé pour les af-  
franchir de la domination estrangere, ne soiēt funestes à la France. Cer-  
tes les superbes Respubliques des nations fieres sont de tres-pernicieu-  
ses voisines aux Monarchies, parce que tous les hommes aiment natu-  
rellement leur liberté, la croyent mieux maintenir en la Democratie &  
soubz le gouvernement populaire.

XIV.  
Coniuratiō  
de Salcede  
contre luy.

Monsieur estant à Bruges vne conjuration contre sa vie & contre  
celle du Prince d'Orenge y fut descouuerte: vn des principaux com-  
plices de laquelle estoit Nicolas Salcede sieur de Damuilliers fils de ce  
Pierre Salcede qui eut de sanglantes prises (comme nous auons veu en  
son lieu) avec Charles Cardinal de Lorraine en l'an MDLXV soubz  
Charles IX: en haine de quoy il fut assassiné à Paris à la S. Barthelemy,  
parmy les Religionnaires, encore qu'il fût Catholique.

XV.  
Qui fut ce  
Salcede.

Aucuns ont tenu que Salcede le pere estoit Espagnol de nation: les  
autres qu'il auoit appris si parfaitement la langue Espagnole & s'estoit  
tellement conformé aux humeurs Espagnoles (avec ce qu'il estoit ba-  
sané) que s'estant habitué longuement avec eux on le prenoit pour Es-  
pagnol naturel. Mais la verité est, & le nom mesme le marque, qu'il  
estoit natif d'Espagne, parent ou allié, des Mendozzes: & que s'estant  
refugié en France pour euiter la punition de certain forfait, il y engen-  
dra Nicolas Salcede son fils, homme autant enclin au vice, à la perfidie,  
& à la trahison que son pere.

XVI.  
Opinion  
touchant  
cete conju-  
ration.

Les Historiens ont escrit diuersement de cete conjuration, selon  
l'affection qu'ils auoient aux diuers partis qui diuisoient en ce temps-  
là ce Roiaume. Car qui est l'auteur qui en a parlé sans vne passion  
manifeste? Ceux qui ont eu de l'affectation contre les Guises prenans  
argument de ce que la Ligue commença d'esclater ouuertement apres  
le trespas de Monsieur, leur impropereut desormais toutes les plus dā-  
nables & plus execrables actions que l'artifice d'Enfer & la malice du  
monde ait enfantées en suite. L'auteur sans nom du Journal de ce re-  
gne, Religionnaire desguisé & passionné contre le Roy mesme qua-  
si aurant que contre les Guises, raporte en termes exprés, *Que les  
complices de cete conjuration estoient trente Espagnols soubz la conduite*

**A** d'un Balduin Italianisé induit à ce parricide par le Prince de Parme: que tous ces trente furent pendus, bruslés, ou punis exemplairemēt par les formes de justice. Que Balduin aiant esté mis en prison, craignāt un plus cruel supplice se donna quelques coups d'une dague dans l'estomac, dont il mourut; & neantmoins son corps fut publiquement roüé. Que le jeune Salcede né en France fils de ce vieil Espagnol Salcede, qui auoit tāt fait la guerre au Cardinal de Lorraine & qui fut tué à Paris en l'an MDLXXII le jour de la S. Barthelemy par ceux de Guise, estant trouué complice de cete entreprise fut arresté prisonnier: & luy fut commencé à faire son procès en Flandres: & que se sentant perdu il s'aduisa de charger de cete coniuuration ceux de Lorraine & de Guise: & quelques autres grāds Seigneurs de la Cour aupres du Roy, afin d'estre mené en Frāce pour leur estre confronté, esperāt estre recou-  
**B** en chemin par le moien du Prince de Parme. De fait il fut enuoié en France: mais le sieur de Bellieure le fit si dextrement & seurement conduire en Frāce qu'il ne peut estre recous: & son procès luy fut fait & parfait par la Cour de Parlement: & atteint & conuaincu de la conspiratiō de mort cōtre Mōsieur, & mesmes contre le Roy d'autres enormes crimes fut condāné par arrest d'estre tiré à quatre cheuaux: ce qui fut executé en la place de Grēue à Paris le XXVI d'Octobre ensuyuant. Que le Roy & les Roines assisterent à l'execution en vne chābre de l'Hostel de ville. Que Tāchou Lieutenāt criminel de robbe courte present à l'execution avec ses archers estāt venu dire au Roy que le Criminel s'estoit fait delier les deux mains pour signer sa derniere confession, à sçauoir qu'il n'estoit rien de toutes les charges qu'il auoit mises sus aux plus grāds de ce Roiaume, sa Majesté s'escria: O le meschāt homme, voire le plus mechant dont jamais j'ay ouï parler. Ce que le Roy disoit pour autāt qu'à la derniere question qu'on luy auoit baillée (ou sa Majesté auoit assisté caché derriere vne tapisserie) il luy auoit ouï jurer & affermer au milieu des tourmens que tout ce qu'il auoit dit contr' eux estoit vray: comme beaucoup aussi l'ont creu & le croyent encore aujour d'huys, veu les tragedies qui se sont iouées en France par les accusés.

Les derniers mots de ce discours tesmoignent assez la passion de cet Historien: lequel faisant vn si mauuais jugement des accusés, deuoit excepter à tout le moins ceux qui manifestement estoient exempts de ce crime. Aubigné le plus insigne & hardi imposteur qui iamais ait mis la main à la plume apres la Planche lequel il ensuit comme son precepteur, ne dit que ceci sur le sujet de Salcede. Monsieur ne fut guerres au País-bas que l'affaire de Salcede se descourrit. Celuy-ci & vn sien compagnon nommé Baza confesserent & soubs-signerent que leur dessein auoit esté d'assassiner ou tuer le Duc d'Anjou & le Prince d'Orange: cela à la sollicitation du conseil d'Espagne: en quoy ils esperaient faueur du ieune Comte d'Ecmond. Baza apres estre condamné se tua en prison. Salcede mené à Paris à la requeste du Roy & de la Roine sa mere confessa de plus auoir receu quatre mille ducats, & d'auoir encore à executer contre la personne du Roy à l'instigation de plusieurs Princes qu'il nomma à l'oreille, & desquels le nom fut supprimé.

XVII.  
Autre opi-  
nion.

Il deuoit adjouster, à l'oreille de qui est-ce que cela fut dit. Car qui-  
conque fût-il qui supprima vne delation qui regardoit le salut de la  
personne sacrée del'Oinct de Dieu, estoit luy-mesme criminel de lese-  
Majesté diuine & humaine.

L'An de  
Christ.  
1582.

XIIX.  
Raport de  
M. de  
Thou.

Messire Iaques Auguste de Thou le plus elegāt historien des Fran-  
çois, mais ouuertemēt passioné cōtre la maison de Lorraine (ce qu'Au-  
bigné mesmes luy reproche) a deduit amplement toute la conjuration  
de Salcede, & la procédure faite contre luy, avec des circonstances si  
apparentes que les Guises & Villeroy y sont marqués pour les auteurs,  
& promoteurs de ce crime: au lieu que les deux precedens Historiens  
le rejettent sur les Espagnols, n'en faisant mesmes Salcede que com-  
plice. Je ne sçay d'où est-ce qu'il a tiré aussi que le Pape (c'estoit Gre-  
goire XIII) participoit à cete conjuration execrable: attendu que ce  
Pape tant par son propre tesmoignage que de tous les autres Histo-  
riens, mesmes des Religioneux, eut tousiours de l'auerfion cōtre la  
Ligue.

XIX.  
Raïsons  
pour la de-  
charge des  
Guises.

Quant à ceux qui en parlent à la descharge des Guises ils disent que  
la conjuration venoit des seuls Espagnols sans que pas vn François y  
trempât, & moins les Princes Lorrains que nuls autres: n'y aiant point  
d'apparence que quand ils auroient eu vn si horrible dessein contre  
Monsieur, ils eussent voulu employer à l'execution vn homme duquel  
ils auoient fait mourir le pere pour auoir esté ennemi capital de leur  
maison toute sa vie: ny que jamais Salcede se fût confié en eux, ny en  
leurs promesses. Ils adjoûtent à cela que le criminel a meslé entre les  
complices non seulement ceux que les factions presentes & celles qui  
suyuient pouuoient rendre suspects: mais aussi plusieurs autres les-  
quels jamais ne chancelerent en leur deuoir, ny enuers le Roy ny en-  
uers l'Estat. Ioint qu'il n'y auoit aucune sorte de preuve ny par tes-  
moins, ny par escrit, ny mesmes par presumption quelconque, si ce n'est  
la seule declaration d'un Criminel, qui desiroit se faire des complices  
ou pour se sauuer avec eux, ou pour prolonger sa vie par l'instruction  
d'une procédure qu'il croyoit deuoir estre sans fin en y embarrassant  
tant de personnes illustres. Et pour vne raison inuincible, c'est qu'il a  
souuent varié en deschargeant tantost les vns, tantost les autres: & en  
fin tous sur le poinct qu'il deuoit estre executé à mort, & à l'heure que  
toutes considerations humaines cessant il deuoit estre plus curieux du  
salut de son ame. Apres tout que par le mesme arrest de sa condamna-  
tion tous les Princes, Seigneurs & Gentils-hommes par luy accusés  
furent absous à pur & à plein, déclarés innocens: & tous les actes  
qui les chargeoient jettés au feu comme calomnieux & execra-  
bles.

XX.  
Noms des  
accusés par  
Salcede.

Les noms de ceux qu'il accusa sont ceux qui s'ensuyuent: les Ducs  
de Lorraine, de Guise, de Neuers, de Mayenne, d'Aumale, le Marquis  
d'Elbœuf, le Mareschal d'Aumont, les Comtes de Grand-Pré & de  
Suse, Claude & René de Villequier freres, George fils du mesme Clau-

**A** de, Villeroy Secretaire d'Etat & son pere, la Chastre gouverneur de  
 I An de Bourges, Mandelot gouverneur de Lyon, Girard de Mauleon sieur  
 Christ. de Gourdan gouverneur de Calais, Cigogne gouverneur de Dieppe,  
 1582. Sarlabous gouverneur du Havre de Grace, Denys de la Blere gouver-  
 neur de Baionne, la Hunaudaye, la Milleraye, Entragues & Dunes freres,  
 François & Jean d'O freres, Maugiron Lieutenant de Roy en Dauphiné,  
 Philibert de la Guiche Grand-maistre de l'Artillerie, François de  
 Cerillac depuis Comte de Belin, Lansac, Sessac, Barlemont, Chanteloup,  
 Bellanger, Auffonville, & Nicolas Horman grandement accredité à Paris emmy la bourgeoisie.

Cependant le Prince de Parme r'appella les troupes qu'il auoit cideuant congédiées, en leua de nouvelles, & mit sur pied vne tres-puissante armée: en laquelle aucuns comptent soixante-mille combatans:  
**B** & tenât largemēt la campagne reprit Chasteau-Cambresis, Gaësbach, Ninouen & Lyre à deux lieues d'Anuers: ce qui incommoda grandement cete bonne ville.

XXI.  
Armée du Prince de Parme.

D'autre part le Duc de Montpensier & le Mareschal de Biron emmenerent à Monsieur huit cens cheuaux, deux mille hommes de pied François, & trois mille Suisses. Peu apres leur arriuée le sieur de Bonniuet prit Eiadoven par escalade. Mais les deux armées n'estant pas en termes des'entre-choquer, à cause de leur éloignement, on ne voyoit que prises & surprises de villes tant d'vne part que d'autre, avec la desolation du plat pais & cessation de tout commerce.

XXII.  
Renfort de celle de Monsieur.

**C** Ces calamités faisoient que les Estats n'estoient pas si contents de Monsieur qu'ils s'estoient promis, & que luy-mesme demouroit tres-mal satisfait d'eux, voiant bien qu'il n'estoit Duc de Brabant que de nom tant seulement: & qu'en effect le Prince d'Orenge tenant en sa main toute l'autorité, le pouuoit desfaire quād il vouldroit: ce que sans doute il entreprendroit aussi-tost qu'avec son secours il auroit affranchi les Pais-bas de la domination Espagnole. D'ailleurs il estoit incommodé par faute que ses troupes n'estoient pas payées: & grandement offensé de ce qu'il n'auoit pas l'exercice de sa Religion si libre qu'il le desiroit: & que dans Anuers mesmes de si grand nombre d'Eglises, on  
**D** ne luy en auoit voulu accorder que celle de S. Michel seule pour y faire dire la Messe. Mais voici vne consideration toute sanglante qui perce viuement le cœur de ce jeune Prince.

XXIII.  
Qui est mal satisfait des Estats.

Le Prince d'Orenge estant à Anuers avec Monsieur, vn Espagnol nommé Ian de Iaureques le blessa d'vn coup de pistolet à la joue, & soudain fut occis par ses Gardes. Cet assassin estant habillé à la Françoisise le peuple d'Anuers sans autre perquisition attribua cet attentat aux François, courut aux armes & aiant inuesti le logis du Duc, taschoit de le forcer, en criāt: *Voici les noces de Paris massacrés tous ces massacreurs*: ce qu'il eût executé, sans les remonstrances du Prince d'Orenge & l'opposition de ses capitaines & domestiques, qui dechargeoiēt les François de ce crime. Cela arrestoit aucunement leurs efforts: mais

XXIV.  
Outrageusement offensé & en peril de sa vie.

neantmoins ils eussent exercé leur cruauté sur le Duc & sur les siens sans que les papiers qu'on trouua sur l'assassin les iustificerent entièrement, faisans foy qu'il auoit esté induit par les Espagnols à commettre cet attentat soubz de grandes promesses. Qu'eussent fait ces brutaux si le Prince d'Orenge eût esté occis? Certes & le Duc & tous les François eussent esté sacrifiés aux ombres du Prince. Aussi Monsieur deliuré de ce danger juroit que jamais il n'auoit eu si belle peur, ny prié Dieu de si bon cœur qu'à cete occasion effroyable.

XXV. Ces considerations donques porterent Monsieur à vne resolution violente: à sçauoir de se saisir en vn mesme jour (qui fut marqué au XVII de Ianuier MDXXCIII) de bon nombre de villes & forteresses en Flandres, & notamment d'Anuers. A cet effect il disposa des troupes en diuers lieux: & fit venir les principales forces aux faux-bourgs d'Anuers soubz ombre d'y faire monstre, & sa Noblesse soubz couleur de curiosité de la voir faire. Cete entreprise luy reussit à Donkerque, Dismade, Termonde & à Burges de Saint Vinoque. Mais à Anuers elle fut funeste aux entrepreneurs, dommageable au chef, & honteuse à toute la nation François. Car nos voisins disoient que les François appellés en Flandres pour y esteindre la tyrannie Espagnole, y auoient voulu establir la leur par vne perfidie execrable. Toutefois qui considerera sans passion les causes sus-dites, & l'humeur des Flamans enuers leurs Princes, parauenture ne condamnera-t-il pas cete action à la rigueur, encore qu'elle semble inexcusable.

XXVI. Or le Duc d'Anjou n'auoit pas communiqué son dessein au Prince d'Orenge qui tenoit la citadelle, ny au Duc de Montpensier, ny aux Comtes de la Roche-foucaud & de Lual. En aiant ouuert le propos aux trois derniers sur le poinct de l'execution, ils tascherent de l'en diuertir par leurs remonstrances: & n'ayant rien sceu gagner sur vn esprit trop resolu, refuserēt d'estre de la partie. Biró n'approuua pas non plus ce conseil. Mais Feruaques pressé & coniué par Monsieur (apres s'en estre defendu longuement) prit en fin la charge de conduire les troupes qui deuoient faire l'execution dans la ville. Lon tenoit que la Rochepot & Sesseual auoient donné ce mauuais conseil à Monsieur, & qu'ils s'en estoient repentis trop tard eux-mesmes.

XXVII. Ceux d'Anuers qui auoient quelque desfiance des François, non-obstant le pretexte de la monstre, faisoient bonne garde aux portes de leur ville. Neantmoins Monsieur sortant par la porte de Kippedorp pour aller (à ce qu'il disoit) au Camp és faux-bourgs, estoit si bien accompagné qu'il fut aisé aux siens de s'en saisir en tuāt les gardes assez foibles (car c'estoit sur l'heure du disner) & de donner entrée aux troupes à ce ordonnées: lesquelles filerent incontinent dans la ville, criant *vive la Messe*. Elles consistoient en quatre cornetes de caualerie, trois mille hommes de pied François & autant de Suisses.

XXIIX. A ce cri les habitans la plus-part Protestans coururent soudain aux armes, tendirent les chaines par les rues & s'opposerent vigoureusement

A  
L'An de  
Christ

Se saisit de  
plusieurs  
villes en  
Flandres.

XXVI.  
Entrepren-  
dement sur  
Anuers.

XXVII.  
Se saisit d'une  
porte.

XXIIX.  
Desfaire  
des François.

**A** L'An de Christ. 1583. aux François, les femmes mesmes s'y estant virilement encouragées & engagées. Tellement qu'après vn horrible chamaillis, les vns combatans pour l'ambition & pour le pillage: les autres pour la defense de leur liberté & pour la patrie: les habitans repousserent & chasserent les François: la foule desquels fut si grande en leur fuite que les corps morts & de ceux qui estoient terrassés empechoient la sortie aux autres: & mesmes aucuns montés à cheual se precipitoient desesperément du haut des murs dans les fossés.

Le nombre des François qui y furent tués fut de douze, ou selon aucuns, de quinze cens hommes, & autant de prisonniers. Entre les morts il y auoit plus de trois cens gentils-hommes: & parmi ceux-là se trouuerent le Côte de S. Aignan, les sieurs de Chasteau-Roux, de Saint-Blancard fils du Marechal de Biron, Gedeon de Pons fils du Baron de Mirambeau, Sesseual & Thuange. Feruaques fut sauué par le Prince d'Orenge qui accourut à ce tumulte. Les habitans n'y perdirent qu'environ cent hommes & autant qui moururent depuis de leurs blessures.

Monfieur qui estoit es faux-bourgs attendant toute autre issue de son entreprise fut bien estonné d'en voir vn si mal-heureux succès: & se retira à Roque de Berguem, & de là à Termonde avec le reste de ses troupes: lesquelles endurerent vne extreme disete de viures depuis la desfaite de leurs compagnons: & mesmes faillirent à estre submergées: les Flamans aians rompu leurs digues & ouuert leurs escluses pour les faire engloutir & enseuelir dans les plaines ondoiyantes.

**C** La necessité l'obligeant d'vser de prieres enuers ceux qu'il venoit de violenter, il escriuit au Senat d'Anuers taschant d'attenuer vn attentat qui n'auoit point de defense: & afin que par l'intercession du Prince d'Orenge tous actes d'hostilité cessant on luy fournît des viures. Cetuy-ci bien qu'il condannât à part-foy l'action de Monfieur, en imputoit pourtant la cause aux inciuilités dont les Flamans auoient vsé en son endroit: & mesmes en leur ramenteuant comme n'agueres ils auoient pris les armes sur vn simple soupçon pour couper la gorge à tous les François, il s'efforçoit de les rendre plus capables d'vn accord en les faisant eux-mesmes coupables.

**D** La Roine d'Angleterre bien faschée de cet accident s'employoit de tout son pouuoir pour adoucir l'aigreur de ces cœurs vlcérés, & les reconcilier avec leur Prince. Le Roy en escriuit aussi aux Estats, & entremessant les plaintes des François avec les exhortations à la reconciliation, se lioit ouuertement aux interests de son frere. Le Prince d'Orenge prit de là occasion de leur remonstrer qu'il falloit se resoudre à vne de trois choses: à sçauoir à se reconcilier avec le Duc d'Alençon, à rendre obeïssance au Roy d'Espagne, ou à se defendre avec leurs seules forces. Que le premier estoit le plus aisé: le second les mettoit en captiuité: & le troisieme estoit impossible.

Ces raisons obligerent les Estats à prester l'oreille à vn traité avec le

XXIX.  
Morts & prisonniers.

XXX.  
Retraite de Monfieur.

XXXI.  
Le Prince d'Orenge travaille à le reconcilier avec les Flamans.

XXXII.  
Ses raisons.

XXXIII.

L'accord  
qui s'en en-  
suiuit. Duc d'Alençon: lequel fut conclu le XXIIIX de Mars de la mesme an- A  
née: Par cet accord ils iuroient & promettoient reciproquement d'ou- L'An de  
blier le passé & d'entretenir leurs premieres conuentions, moienant Christ.  
certaines assurances qui furent prises d'une part & d'autre: le tout par 1583.  
l'adresse du Prince d'Orange: lequel preuoyoit bien que les Pais-bas  
ne scauroient resister aux forces de l'Espagnol sans le secours des armes  
de France & d'Angleterre.

XXXIV. Il sembloit bien quant aux apparences exterieures qu'il y eût de la  
Retour de  
Monsieur  
en France. satisfaction reciproque. Toutefois les offenses estoient si recentes  
qu'elles leur donnoient vne commune deffiance: & les troupes Fran-  
çoises estant grandement affoiblies (mesmes par vne strete que le  
Mareschal de Biron venoit de receuoir du Prince de Parme) Mon-  
sieur se resolut à se retirer en France avec tous les siens: afin que les Fla-  
mans demeurans exposés à l'oppression de leurs ennemis par son ab- B  
sence, fussent contrains de le r'appeller pour les proteger de ses ar-  
mes.

XXXV. Ils s'embarqua donc à Dunkerque, vint descendre à Calais, & apres  
Sa maladie  
& son tres-  
pas. auoir visité le Roy & la Roine-mere & pris assurance d'un nouveau  
renfort pour renouer ses affaires es Pais-bas, alla faire quelque sejour  
à Chasteau-Thierry: où estant tombé malade il passa de cete vie à vne  
plus heureuse le X de Iuin en l'an MDXXCIV, en l'âge de tréte ans & 1584.  
trois mois. Sa maladie fut vn flux de sang qui couloit par tous les pores  
de son corps, causé de la rupture de quelque vaisseau par des efforts faits  
à cheual: & luy dura quarante iours continuels sans que les Medecins  
y sceussent trouuer aucun remede. Aucuns ont escrit que ces iours luy  
furent abbregez par poison: & que les Chirurgiens apres son trespas en C  
trouuerent les marques en son corps, en faisant la dissection de ses en-  
trailles. La longueur de sa maladie sans espoir de guerison luy donna  
temps de reconnoistre ses pechés, reclamer la misericorde de Dieu &  
receuoir les Sacremens de l'Eglise avec vne contrition Chrestienne.

XXXVI. Son corps fut porté à Paris dans l'Eglise Saint-Magloire au faux-  
Sa sepulture.  
bourg S. Iaques: où le Roy & les Roines en habit lugubre luy allerent  
donner l'eau benite. De là il fut traduit en l'Eglise Nostre-Dame: où  
vn seruice luy fut fait avec vne magnificence & pompe roiale. De No-  
stre-Dame il fut encore porté à Saint Denys, & inhumé avec les cen-  
dres de ses ancestres.

XXXVII. Ce Prince fut orné de vertus & conditions vrayement roiales. Car il D  
Ses mœurs. fut genereux, ambitieux, magnifique, actif, vigilant, eloquent, courtois  
& affable. Les bouillons de la ieunesse & le conseil des jeunes gens (au-  
quel il deferoit souuent le plus) joints à son ambition naturelle, le por-  
terent quelquefois à des actions violentes: desquelles (comme nous  
auons veu) & la France & la Flandre receurent de grandes calamités, &  
luy du regret accompagné de repentir & de honte.

XXXIIX. Or le Prince de Parme prenant auantage des desordres suruenus en-  
Mort du  
Prince  
d'Orange. tre les Flamans & leur nouveau Prince, leur enleua en peu de iours les

**A** villes d'Ypre & de Bruges: & par vn surcroit de malheur aux États, le Prince d'Orange fut tué à Delft le X de Iuillet (vn mois apres le trépas du Duc d'Alençon) par Baltazar Girard natif de la Franche-Comté: lequel en luy faisant signer vn passe-port luy donna dans l'estomac vn coup de pistolet chargé de trois bales, par l'induction des Espagnols, & mesmes (si vne si sale lascheté peut tomber en vn cœur si genereux) par la sollicitation & promesses du Prince de Parme. Les Chroniqueurs Espagnols nient tout cela: soustenans que Girard ne fut porté à cete action que par vn zele parfait enuers sa religion & son Roy: & qu'entre les horribles tourmens, dont il fut bourrelé, il persista en cete protestation jusqu'au dernier soupir de sa vie avec vne admirable constance. Mais ceux du parti contraire attribuent tout cela à **B** vne obstination diabolique.

Le Comte Maurice son second fils fut eleu des États pour succeder à la direction & gouvernement des Pais-bas en la place de son pere. Cetuy-ci fera voir ci après par sa valeur, prudence, vigilance & bonne conduite qu'ils ne pouuoient faire vne election plus heureuse. Car il establit vn si bel ordre & vne si parfaite discipline en son armée, qu'il en a merité le titre de plus excellent Capitaine de nostre temps, de restaurateur de l'art militaire & de la milice Romaine.

XXXIX.  
Le Comte Maurice s'est eleu en sa place.

**C** En ce mesme temps vne conjuration contre la Roine d'Angleterre & contre son Estat fut descouuerte. Les Religionnaires Anglois ne manquerent pas de rejeter tout le crime sur les Iesuites: lesquels trauestis rouloient par toute l'Isle: & Guillaume Parri de la mesme compagnie conuaincu d'estre vn des complices fut executé à mort à Londres. Les Catholiques Escossois estoient grandement soupçonnés de tremper à telles conspirations (car elles furent assez frequentes) à cause de la captiuité de Marie Roine d'Escoffe. Les Catholiques Anglois oppressés sous le joug d'Elizabeth y donnoient aussi tres-volontiers leurs noms, oublians la reuerence deuë à la Majesté roiale pour faire l'erreur d'un zele indiscret, & practiquoient mal le diuin precepte: *Quand ils vous persecuteront en cete cité fuyez en vne autre.*

XL.  
Coniuration descouuerte contre la Roine d'Angleterre.

**D** Nouveaux & plus hauts desseins de la Ligue. Le Duc d'Espernon enuoie au Roy de Nauarre.

I. La ligue plausible en son origine. II. Desseins du Duc de Guise chef d'icelle. III. Moien 1. pour y paruenir. IV. Moien 2. V. Moien 3.

VI. Moien 4. VII. Traicté de Joinuille. IIX. Pourquoi le Duc de A  
 Neuers renouça à la Ligue. IX. Moien 5. X. Moien 6. XI. Moien <sup>L'An de</sup>  
 7. XII. Le Roy permet vne assemblée aux Religioneux. XIII. <sup>Christ.</sup>  
 Causes de la haine du Roy enuers le Duc de Guise. XIV. Le Roy en- <sup>1584.</sup>  
 uoie le Duc d'Esperton deuers le Nauarrois. XV. Qui luy fait vn  
 accueil tres-fauorable. XVI. Discours du Duc d'Esperton au Na-  
 uarrois. XVII. Lequel est destourné de sa conuersion par les Mini-  
 stres. XIX. Dont Roquelaure les offense. XIX. Responce du Roy de  
 Nauarre. XX. Le Duc d'Esperton visite la Roine de Nauarre. XXI.  
 Le Nauarrois traicté avec l'Espagnol. XXII. Le saut d'Esperton.  
 XXIII. Le Roy calomnié par la Ligue. XXIV. Le Duc d'Esperton  
 Colonel general de l'infanterie. XXV. Le Roy prend l'ordre d'Angle-  
 terre. XXVI. Confederation des Estats heretiques avec ceux de Fran-  
 ce. XXVII. Hardi repart du Nauarrois au Roy. XXVIII. Prise  
 d'Anuers par le Prince de Parme. XXIX. Les Pais-bas offrent de se  
 donner au Roy. XXX. Qui n'ose accepter leurs offres. XXXI. Ils  
 se mettent sous la protection Angloise. XXXII. Phare de Cour-  
 doian.

I.  
 La ligue  
 plausible en  
 son origine.



Ous auons marqué sous l'an MDLXXVI <sup>1576.</sup>  
 l'origine de la Ligue: laquelle ne pouuoit estre  
 que grandement plausible en ses commence-  
 mens à tous des Catholiques zelés, entant qu'elle  
 se produisoit comme vne contre-ligue pour  
 s'opposer à celle qui n'agueres auoit esté faite  
 par les Religioneux & les Catholiques  
 dits Mal-contens ou Politiques, vnis & conju-  
 rés ensemble à la ruine de l'Estat & de la Religion Romaine. Mais  
 le sentiment de ceux qui auoient meilleur nez alloit plus auant.  
 Car cete ligue leur sembloit vicieuse en son origine, en ce que le nom  
 du chef principal estoit secret, & point autorisé ny approuué du Roy:  
 combien que depuis sa Majesté s'en fût declarée le chef plus par ne-  
 cessité & par consideration d'Estat que par vne resolution volon-  
 taire.

II.  
 Deseins du  
 Duc de  
 Guise chef  
 d'icelle.

Et combien que durant la vie du Duc d'Alençon frere du Roy, ce  
 chef de la ligue (qui n'estoit pas si secret que tout le monde ne sceût  
 que c'estoit le Duc de Guise) n'ambitionnât que le commandement  
 general des armes de sa Majesté: neantmoins la mort de ce Prince luy  
 faisant ouuerture à vn plus haut dessein: dez-lors il commença d'aspi-  
 rer à la Roiauté pour luy s'il suruiuoit le Roy, ou pour les siens, s'il  
 decedoit auant sa Majesté: esperant qu'avec les armes du Roy mesme  
 il opprimeroit tous ceux qui s'opposeroient à son entreprise. C'estoit  
 en suyure l'exemple de Charles Martel: lequel par ce mesme moien, re-  
 genta en France durant le regne d'aucuns Rois fay-neans, & laissant le  
 commande-

# Henry III du nom, Roy LXII. 157

**A** mandement general des armes de France à Pepin son fils, cetuy-ci se trouua si puissant qu'il vsurpa la Couronne sur les Rois Merouingiens, aiant confiné le dernier dans vn monastere.

L'an de  
Christ.  
1584.

Pour paruenir à son but, voicy les principaux articles, desquels ce grand homme se seruit, aiant trouué assez d'instrumens & de secours pour les faire jouër à l'auancement de ses affaires. Premièrement il falloit faire declarer incapables de la succession de la Couronne le Roy de Nauarre, le Prince de Condé & ses freres, premiers Princes du sang roial. Ce qu'il estimoit bien-aisé à faire en vne assemblée des Estats generaux: & pour y apporter de la disposition il fit si grande instance enuers le Pape Sixte V qu'il excommunia les deux premiers comme heretiques relaps, & les declara incapables de principauté.

III.  
Moien i  
pour y par-  
uenir.

**B** Le Marquis de Conty & le Comte de Soissons freres du Prince de Condé s'en alloient enueloppés en mesme paquet comme fauteurs des heretiques, & rebelles à sa Majesté: & eux-mesmes en donnerent des preuues trop manifestes. Le Comte de Soissons aiant cōbatu à la journée de Coutras avec le Roy de Nauarre, & tous deux avec les Reistres. Pour les rendre odieux à tous les Catholiques il faisoit publier que Dieu disposant de Henry III, il ne falloit attendre que l'abolition de la vraye Religion, si aucun de ces Princes-là paruenoit à la Couronne. Il ne manquoit point d'hommes capables d'imprimer cete opinion en l'esprit du peuple: & les plus habiles predicateurs en faisoient le plus ordinaire argument de leurs sermons dans les chaires de verité: & quantité de liurers escrits artificieusement sur le mesme sujet voloient par les mains des hommes. L'exemple d'Angleterre estoit mis en auant avec des plaintes des Catholiques Anglois gemissans sous le joug insupportable d'une Roine heretique. Quant au Duc de Montpensier qui restoit seul des Princes du sang dans le deuoir, on le voyoit dez sa jeunesse si valetudinaire & si mal sain qu'il ne sembloit pas redoutable.

En second lieu, parce que le Roy estant hors d'esperance d'auoir des enfans, il eût semblé que le Chef de la Ligue (qui auoit voulu estre secret jusqu'à present) eût descouuert trop tost son ambition, s'il ne produisoit vn successeur à sa Majesté, en cas que Dieu disposât d'elle; il s'adressa à Charles Cardinal de Bourbon oncle du Roy de Nauarre: auquel il persuada aisément de se declarer premier Prince du sang capable de la succession de la Couronne: & afin de l'attacher plus estroitement à ses volontés il desseignoit de luy faire espouser Caterine de Lorraine sa sœur, doüairiere de Montpensier, femme habile & violente. L'exemple recent de Henry reconnu Roy de Portugal, quoy que Cardinal, prestre, & cassé d'années, seruit grandement à persuader cete vanité au Cardinal de Bourbon qui auoit les mesmes qualités, & la mesme ambition;

IV.  
Moien 2.

mais moins de droit & de jugement que l'autre.

V.  
Moien 3.

En troisieme lieu, considerant l'esprit de la Roine-mere, qui n'auoit inclination qu'au commandement & se representoit assez souuent qu'elle n'auoit plus de fils que le Roy, duquel elle n'esperoit point de posterité, non plus que du Roy de Nauarre son gendre: lequel d'ailleurs (& plus encore le Prince de Condé & ses freres) la haïssoit, à cause des mauuais traictemens qu'il auoit receus d'elle: le Chef de la Ligue (ie dy le Duc de Guise) luy fit entendre qu'il exposeroit volontiers tous ses moiens & sa propre vie, avec ses freres, parens alliés & amis pour l'auancement des enfans du Duc de Lorraine (de la maison duquel il auoit l'honneur de sortir) si elle de sa part vouloit appuyer de son autorité ses petits fils, puis qu'après le Roy ils luy estoient les plus proches. Elle qui cherissoit tendrement les enfans du Lorrain (ce qu'il sçauoit bien) comme elle auoit cheri sa fille leur mere, princesse parfaitement vertueuse, presta l'oreille à ces persuasions, & bien qu'elle fût tres-habile, l'ambition du gouuernement l'esblouissant, elle se laissa prendre à la pipée. Tellement que receuant ces offres pour des assurees preuues de bonne volonté elle s'obligea legerement à embrasser en tout & par tout les interests du Duc de Guise. Elle approuua aussi que cependant on fit porter la marote au Cardinal de Bourbon: auquel, comme n'estant pas pour viure longuement, on feroit subroger le fils aîné du Duc de Lorraine.

VI.  
Moien 4.

Pour le quatriesme, il sçauoit bien que Philippe II Roy d'Espagne affectoit le titre glorieux d'extirpateur de l'heresie, & qu'il ne desiroit rien tant que d'entretenir la guerre ciuile en France, afin que les Pais-bas demeurans priués du secours des François, luy fissent moins de resistance: outre qu'il s'imaginoit qu'après auoir subjugué les Pais-bas il pourroit aisément entreprendre la conqueste de la France. Le Duc de Guise donc s'adresse à luy, demande son appuy pour extirper l'heresie qui a largement estendu ses racines en France & assisté de ses forces les Estats des Pais-bas contre la Majesté Catholique, & luy offre son seruice à toutes occasions moienant qu'il luy fournisse vne notable sôme de deniers tandis qu'il fera la guerre aux heretiques. Ce ressort joia aussi heureusement que le precedent. Car par le traicté fait à Ioinuille le dernier iour de Decébre MDXXCIV l'Espagnol luy accorda cinquante mille escus de pension par mois: & la Ligue ne s'obligea qu'à des promesses incertaines: comme de tenir la main à ce que Cambray & autres places prises par les François es Pais-bas luy fussent renduës, & nul empeschement ne luy fût donné en la nauigation des Indes.

VII.  
Traicté de  
Ioinuille.

A ce traicté assisterét en personne les Ducs de Guise & de Mayenne avec ample pouuoir du Cardinal de Guise leur frere, du Duc d'Aumale & du Marquis d'Elbeuf leurs cousins. Le sieur de Menguille y estoit avec procuration du Cardinal de Bourbon, & Iean-Baptiste Taxis

A  
L'An de  
Christ.  
1584.

# Henry III du nom, Roy LXII. 159

**A** ambassadeur de Philippe traictoit pour le Roy son maistre. Il y fut referué place pour les Ducs de Lorraine, de Neuers, de Mercœur, & autres Princes, Seigneurs, Gentils-hommes, Villes, Communautés, Colleges & Vniuersités qui y voudroient entrer & s'vnir ensemble pour l'extirpation de l'heresie. Le Duc de Mercœur y donna volôtiers son seing sur l'esperance d'emporter pour sa part le pais & Duché de Bretagne sur lequel il auoit quelques pretentions du chef de sa femme. Le Duc de Lorraine n'auoit garde de faillir à le signer aussi quand mesmes ce deût estre de son propre sang tant pour les esperances que la Roine-mere luy donnoit, que parce qu'il se promettoit de se saisir par precipu des villes de Metz, Toul & Verdun, qui estoient à sa bien-seâce.

**B** n'y demeura gueres, ains s'en departit après auoir failli à executer vne entreprise qu'il auoit sur Marseille (ainsi qu'aucuns ont escrit :) par le moien de laquelle il pensoit se rendre maistre, & d'auenture Comte de Prouence. I'ay appris de bonne part que ce fut à cause qu'ayant trouué les resolutions de la Ligue trop molles (le Duc de Guise resistant sur tous à ce que rien ne fût attenté sur la personne sacrée du Roy) il jugea & conclud que le Roy ruinerait la Ligue: & qu'après l'auoir ainsi predit à vne assemblée des Princes ligués, il prit congé d'eux, renonça à leur confederation, & de ce pas s'en alla demander pardon à sa Majesté avec protestation de luy estre fidele à l'aduenir, & le fut depuis toute sa vie.

iiij.  
Pourquoy  
le Duc de  
Neuers re-  
nonça à la  
Ligue.

**C** Le cinquiesme moien que tint le Duc de Guise fut d'auoir le Pape de son costé. Mais nonobstant le pretexte specieux de l'extirpation de l'heresie, n'ayant rien sceu obtenir de Gregoire XIII, il persuada Sixte V son successeur: lequel (ainsi que j'ay touché ci-dessus) excommunia le Roy de Nauarre & le Prince de Condé comme heretiques relaps: & mesmes (ce que la Ligue desiroit le plus) les declara incapables de toute principauté temporelle, & par consequent inhabiles à la succession de la couronne Françoisise, par la bule du IX de Septembre de l'année suyuant. Mais le Parlement de Paris rejetta cete bule, comme estant de pernicieuse consequence en ce qu'elle entreprenoit sur l'Estat temporel, & estoit contraire aux loix fondamentales du Roiaume.

ix.  
Moien 5.

**D** La sixiesme consideration estoit que pour l'execution de si hauts desseins il falloit se rendre puissant dans le Roiaume: & que l'vnique moien estoit de faire tomber les gouuernemés des prouinces, des bonnes villes & des forteresses entre les mains de la Noblesse de sa faction: & que luy & le Duc de Mayenne son frere tant par la necessité du tēps que par la faueur de la Roine-mere (joint leur experience, courage, & reputation au fait des armes) eussent la conduite des armées royales. Et d'autant que la ville de Paris pouuoit grandement fauoriser ses projets si elle penchoit à son parti: il se resolut aussi d'y faire vne puissante batterie, les effects de laquelle nous verrons ci-aprés.

x.  
Moien 6.

XI. En septiesme lieu, recognoissant assez que le Roy (& non sans <sup>A</sup> cause) auoit vne extreme auersion contre la Ligue, il iugea qu'il le <sup>L'An de</sup> falloit rendre odieux à ses subjets : ce qu'il esperoit faire fort aisé- <sup>Christ.</sup> ment à cause de sa profusion, qui l'obligeoit à faire tous les iours de <sup>1584.</sup> nouveaux edicts pour recouurer de l'argent par des inuentions qui estoient toutes à l'oppression de son peuple. Surquoy le Parlement de Paris luy auoit fait souuent des remonstrances qu'il auoit tousiours mesprisées. Il adjoustoit à cela que nagueres il auoit pris en sa protection Geneue la source de l'heresie, l'esloc des erreurs du siecle & l'Academie de la faulse doctrine.

XII. En mesme temps suruindrent trois accidens qui seruirēt d'argument <sup>B</sup> pour fortifier ce bruit & publier que vrayement le Roy se montrant ouuertement fauteur des heretiques, la Religion ancienne s'en alloit destruite en France si elle n'estoit appuyée des bons Catholiques. Le premier fut que sa Majesté permit aux Religioneux de faire vne assemblée generale de leurs Eglises à Montauban : où ils traicterent principalement des moiens qu'il falloit tenir pour ruiner la Ligue, se promettans que le Roy les fauoriferoit en cela pour la haine qu'il portoit au Duc de Guise chef d'icelle.

XIII. Il est certain que le Duc de Guise auoit tousiours affectionné le ser- <sup>C</sup> uice de Henry auāt son retour de Pologne, & mesmes auoit desiré qu'il retournāt en France après le trespas de Charles, de peur que le Duc d'Alençon (lequel il n'aimoit pas) empietāt ou la Roiauté ou la Regence. Sa bonne volonté obligeoit reciproquement le Roy à le cherir & à l'estimer tādīs qu'il se contint dans les bornes du deuoir de vassal fidele. Mais à mesure que Henry relaschoit de sa premiere generosité & vigueur, le Duc de Guise relaschant aussi de son affection premiere enuers sa Majesté, & en suite faisant des entreprises sur son autorité, le Roy commença de le hair, & sans les trauerſes des Religioneux, l'eūt chastié de punition exēplaire. La Ligue formée après par le Duc de Guise offensa encore plus sensiblement sa Majesté & fut vn surcroit de son indignation & iuste courroux contre luy & toute la faction liguée. Aucuns tiennent que la haine de Henry enuers le Duc de Guise procedoit principalement de ce que passant à Venise à son retour de Pologne & s'enquestant trop curieusement du cours de sa vie & de son re- <sup>D</sup> gne avec vn Astrologue, celuy-ci luy dit que celuy duquel il faisoit le plus d'Estat en France entreprendroit vn iour sur son autorité & dignité, & seroit cause de sa mort en la fleur de son âge: toutefois qu'il auroit le contentement de le voir mourir le premier.

XIV. Le second subiet pour imposer au Roy qu'il estoit fauteur des here- <sup>E</sup> tiques fut pris du voiage que le Duc d'Espenon fit en Gascogne pour visiter la Dame de la Valette sa mere, laquelle il n'auoit point veüe depuis sa grande faueur auprés de sa Majesté. Le Roy luy permit volontiers d'y aller afin de l'employer enuers le Roy de Nauarre, duquel il desiroit plus ardamment que jamais la cōuersion à la religion Catholique,

A comme le seul moien de le faire declarer legitime successeur de la  
 L'An de Christ 1584. Couronne & destruire entierement la Ligue. Il instruisit donc le Duc  
 d'Espéron de ses volontés sur ce sujet, & luy donna pour conseil és  
 occurrences necessaires Bellieure.

Le Roy de Navarre aiant cognoissance du credit que le Duc  
 d'Espéron auoit auprez du Roy & de la commission qu'il luy a-  
 uoit donnée, n'attendit pas qu'il le vînt trouuer : mais ainsi que le  
 Duc s'y acheminoit & desja estoit à Sauerdun pour descendre à  
 Pamiez où estoit le Roy de Navarre à quatre lieües l'un de l'autre,  
 le Navarrois par vne caualcade inopinée le deuança & l'alla trou-  
 uer à Sauerdun : où il n'y eut que des complimens, le Duc se refer-  
 uant à luy exposer les commandemens de sa Majesté avec plus de  
 bien-seance en luy rendant ailleurs ses devoirs. Le Roy de Navar-  
 re estant donc retourné à Pamiez le Duc d'Espéron y alla le len-  
 demain accompagné de plus de cinq cens gentils-hommes. Le Na-  
 varrois par vn excés de faueur auoit deliberé de luy venir au deuant :  
 mais n'ayant que peu de Noblesse pour l'accompagner, son Conseil  
 trouua plus à propos qu'il l'attendît à pied hors de la ville. Ce qu'il fit : &  
 aiant accueilli tres-gracieusement le Duc, le traicta avec toute sorte de  
 magnificence.

XV.  
 Qui luy fait  
 vn accueil  
 tres-fauo-  
 rable.

Ce fut là que le Duc pour s'acquiter de sa charge luy representa les  
 hauts desseins de la Ligue tous à son prejudice & à sa ruine : les auanta-  
 ges qu'elle prenoit de ce qu'il demouroit obstiné en son heresie. Combien cela  
 mesme alienoit de luy les affections de la Noblesse & generalement de tous  
 les Catholiques. Que le Roy n'ayant plus de frere le desiroit tenir au lieu de  
 frere : & qu'ayant perdu toute esperance d'auoir des enfans de son maria-  
 ge il le vouloit faire declarer & recognoistre pour le plus proche & legiti-  
 me successeur de sa Couronne : & ensuite luy faire si bonne part de l'admi-  
 nistration de l'Estat qu'il pourroit domter l'audace de ses ennemis & leur  
 donner la loy en paix & en guerre. Qu'à cet effect donc il le conjuroit de la  
 part du Roy son Maistre & rayement tres-pieux & tres-religieux de quitter  
 au plustot ces nouvelles opinions touchant la foy, & d'embrasser la Religion  
 de ses ancestres qui auoient porté durant prez de mille ans le tres-auguste  
 & tres-eminent titre de tres-Chrestien pour auoir fait profession de la Reli-  
 gion Catholique, Apostolique, Romaine, protegè le Sainct-siege, & exposè  
 genereusement leurs vies & celles de leurs sujets pour l'extirpation des he-  
 resies. Que se resoluant à la conuersion & à la reconciliation avec Dieu, il  
 possederait parfaitement les affections & le cœur du Roy, & par ce moien  
 (avec les graces dont le Ciel l'auoit auantageusement partagé) il dissiperoit  
 les menées de leurs communs ennemis, destruiroit leurs artifices, dementiroit  
 leurs impostures, confondroit leurs desseins, prendroit le rang & l'autorité  
 au gouvernement de l'Estat que sa naissance & merite luy donnoient, &  
 après la fin du Roy, si Dieu en dispoit ainsi, la succession de sa Couronne.

XVI.  
 Discours  
 du Duc  
 d'Espéron  
 au Navar-  
 rois.

Ces remonstrances furent souuent reiterées par le Duc d'Espéron XVII.

Lequel est  
destourné  
de sa con-  
uerston par  
les Mini-  
stres.

au Roy de Nauarre : lequel sans doubte en fut grandement esmeu : & Roquelaure (qui estoit tousiours auprès de la personne du Nauarrois nonobstant la diuersité de leurs religions) se passionnoit avec vn tres-bon & tres-loüable zele pour luy persuader la mesme chose. Mais les Ministres desquels il estoit obsédé l'en diuertirent tousiours par deux raisons : l'une fondée sur la foy de la religion qu'il professoit, à laquelle aiāt esté institué dez son enfance, on attribueroit à legereté voire à impieté qu'il la quitât ainsi sous des promesses incertaines, voire mesmes quand les effects en seroient certains & infailibles. Car que sert-il de gagner vn royaume temporel (disoient-ils) ny mesmes tout le monde, si on perd quand & quand son ame ? L'autre raison estoit politique : à sçauoir qu'il se deuoit ramenteuoir le passé pour iuger du present & preuoir l'aduenir : & que s'il consideroit combien de fois on l'auoit repeu de belles promesses sans effect, & mesmes pour le deceuoir en le separant de ses plus confidens amis, ou en le priuant de ses plus fideles seruiteurs, qu'il trouueroit qu'en toutes ces offres du Duc d'Espéron, grandes en apparence, il y auoit plus à craindre qu'à esperer : le Roy mesme n'estant pas assez puissant pour s'en faire croire. Tellement qu'en se faisant Catholique il perdoit certainement l'amitié de ses parens & de ses alliés tant François qu'estrangers, incertain neantmoins si les Catholiques se pourront si facilement persuader. (après deux precedens changemens de Religion) qu'à ce coup il y procede plus serieusement & en bonne conscience.

A  
L'An de  
Christ.  
1584.

XIIX.  
Dont Ro-  
quelaure  
les offense.

Telle estoit la contre-batterie que les Ministres faisoient aux re-  
monstrances du Duc d'Espéron : & Roquelaure perdant patience (bien qu'il fût assez moderé de son naturel) en eut de grosses paroles avec Mermet Ministre de Nerac, pere de celuy qui a longuement esté auprès du Duc de Rohan, au grand dommage de ce genereux Seigneur & de toute la France. Venez-ça (disoit Roquelaure) malheureux que vous estes : mettez vne paire de pseumes de Marot d'un costé sur la table, & d'un autre la Couronne de France : voudriez-vous conseiller au Roy nostre maistre de quitter la Couronne pour les pseumes ?

XIX.  
Respon-  
se du Roy de  
Nauarre.

Tant y a qu'après tout le Duc d'Espéron ne sceut tirer autre responce du Nauarrois que de grandes protestations de fidelité & d'obeïssance enuers le Roy, des remerciemens du soing qu'il prenoit de ses interests, & mesmes du salut de son ame. Toutesfois qu'il ne luy seroit ny utile ny bien-seant de changer si souuent de religion. Qu'il estoit resolu de ne quitter jamais celle qu'il professoit à present, y aiant esté nourri & instruit toute sa vie, si Dieu par quelque inspiration ou autre secret ressort ne luy faisoit changer de volonté ; & qu'en cela mesmes il desireroit vne parfaite instruction au precedent, afin qu'elle peût donner autant de satisfaction à la croiance d'autruy qu'à sa propre conscience. Au surplus qu'il esperoit que Dieu luy feroit la grace de le defendre des embusches de ses ennemis : & que venans ouuertement à la force il croyoit

*A estre assez fort & assez puissant pour leur rompre à tous la teste.*

L'An de  
Christ.  
1584.

Tout cela fut dit à Pamiez, redit à Pau, où le Duc d'Espéron alla retrouver le Navarrois qui le vint accueillir à Pontac à quatre lieues de Pau, & repeté encore à Nerac: où le Duc visita la Roine de Navarre à sa tres-instante priere. Car elle estant en ce temps-là en diuorce avec son mari, & doubtant que le Roy son frere ( qui ne l'aimoit pas ) luy voulût faire joüer quelque mauuais tour par l'entremise du Duc d'Espéron, desiroit des'en esclarcir en entretenant celuy-ci: qui ne manqua pas de rendre ce deuoir à vne si grande Princesse. Mais aussi le Roy de Navarre ( qui redoubtoit l'esprit de sa femme ) auola incontinent à Nerac: où le Duc d'Espéron ( comme il a esté tousiours accort & prudent ) leua de leurs esprits toute sorte de

XX.

Le Duc d'Espéron visite la Roine de Navarre.

**B** soupçon & de desffiance.

Aubigné rend vne autre raison pour laquelle le Navarrois refusa les conditions proposées par le Duc d'Espéron: c'est ( dit-il ) que peu de iours auant cela le Roy d'Espagne & luy auoient fait vne conference par leurs deputés, qui estoient vn Secretaire major de la part de l'Espagnol, & Segur de la part du Navarrois: lesquels se trouuerent és maisons des sieurs de Guerre & de Mazere Gentils-hommes Basques: où ils firent vn traicté qui n'auoit qu'un article d'importance, à sçauoir que le Navarrois n'allumeroit la guerre ciuile en France: & sur la seule assurance qu'il en donneroit il toucheroit deux cens mille ducats rendus en la maison de Chaux en la basse Navarre.

XXI.

Aubigné tom. 2. l. 5. c. 16. Le Navarrois traicté avec l'Espagnol.

**C** Qu'après qu'il auroit pris quatre villes pour preuue d'auoir commencé la guerre il toucheroit encore quatre cens mille ducats: & en la continuant il luy seroit fourni annuellement au premier jour de Ianuier six cens mille ducats. Cete conuention ne fut pas pourtant executée, à cause qu'en ces entrefaites l'Espagnol demeura d'accord à Ioinuille avec la Ligue: laquelle s'estant obligée à faire la guerre aux Religionnaires, il y trouuoit mieux son compte: parce qu'il ne demandoit qu'entretenir la guerre ciuile en quelque façon que ce fût en ce Roiaume. Ce traicté avec le Navarrois est vne preuue suffisante que les Guises n'auoient point encore rien resolu avec l'Espagnol, comme plusieurs leur imposent. Car le but de l'Espagnol n'estant que de faire continuer la guerre ciuile en France, s'il eût obtenu ce point par le moien de la Ligue, il n'auoit garde de traicter avec le Navarrois, avec lequel il y auoit moins d'assurance à cause de la diuersité de leur religion & de leur ancienne haine.

**D**

Le Roy estoit alors à Lyon, attendant avec impatience le retour du Duc d'Espéron pour sçauoir l'issue de sa conference avec le Roy de Navarre. Le Duc approchant de Lyon sa Majesté enuoia tous les Seigneurs & la Noblesse de sa Cour au deuant de luy jusqu'au deça d'Escueilly: & à la rencontre l'espée d'un caualier aiant accroché la bride du cheual du Duc d'Espéron, le cheual qui auoit la bouche

XXII.

Le fait d'Espéron.

delicate, se mit en action, & bronchant tomba dans vn precipice : où le Duc se desnoïa l'espaule, & faillit à se tuer de cete cheute. Le lieu en retient encore aujourd'huy le nom *du saut d'Espéron*. Le Roy aiant aduis de cet accident l'alla voir sur l'heure, & le lendemain le fit porter sur vne chaire à Lyon : l'obstination du Nauarrois jointe à la blesseure du Duc d'Espéron comblant son esprit d'vne extreme fascherie.

XXIII.  
Le Roy calomnié par la Ligue.

Or combien que les intentions du Roy en cete conference qui se fit de sa part par le Duc d'Espéron avec le Roy de Nauarre fussent saintes : neantmoins la Ligue publia par tout que c'estoit vne confederation secreta qui ne tendoit qu'à la ruine des bons Catholiques & à l'abolition de la vraye Religion, en faisant deferer la succession de la Couronne à vn Prince heretique relaps, auteur & chef de la rebellion & felonnie de ceux de sa secte. Voici encore vn nouveau sujet d'inectiue.

XXIV.  
Le Duc d'Espéron Colonel general de l'Infanterie.

Le Roy honora le Duc d'Espéron de la charge de Colonel general de l'infanterie Françoisse tant deçà que delà les mons, vne des plus importantes de la milice. Pour adjouster encore le lustre à l'autorité, sa Majesté voulut que ce fût avec le titre d'Officier de la Couronne. L'ediçt en fut verifié en Parlemēt le XVII iour de Iāuier MDXXCV : auquel le Duc d'Espéron assisté du Marquis de Conty, du Comte de Soissons, des Ducs de Montpensier, de Neuers, d'Aumale, de Ioyeuse, de Rais, & accompagné de grand nombre de Seigneurs & Gentilshommes, en aiant presté le serment au Parlement y prit seance en l'audience. Toutefois le premier President luy dit ces mots : *Duc d'Espéron montez ici comme Pair de France, & non comme Colonel general : car en cete derniere qualité vous n'avez point ici de seance.* Ce surcroit de la faueur du Roy enuers ce Seigneur accreut l'enuie de la Ligue contre le seruiteur & la mesdisance contre le Maistre.

XXV.  
Le Roy prend l'Ordre d'Angleterre.

Le troisieme sujet ou pretexte d'imposer au Roy qu'il auoit confederation secreta avec les heretiques fut qu'au commencement de cete année le Duc d'Erby, ambassadeur extraordinaire pour la Roine d'Angleterre accompagné de deux cens cheuaux, porta au Roy l'Ordre de la Jartiere : lequel sa Majesté receut, en fit le serment publiquement & traicça tres-magnifiquement l'ambassade Angloise.

XXVI.  
Confederation des Estats heretiques avec ceux de France.

Quant au Roy de Nauarre, Prince de Condé & parti des pretendus Reformés, dez-lors qu'ils sceurent les monopoles de la Ligue, ils se resolurent aussi à former vne Contre-Ligue & confederation de tous les Estats heretiques. Segur, de Pardeillan fut vn des principaux ambassadeurs & negociateurs de cete affaire : lequel y trauaila avec tant de diligence & de bon-heur pour le parti, que s'interessans tous en la defense des Religionnaires de France ils promirent d'y contribuer de leurs forces : c'est à sçauoir la Roine d'Angleterre douze mille Anglois, cinq mille Reistres & quatre mille Suisses. Le Comte Palatin, le Duc Casimir & le Duc de Pomeranie chacun quatre mille Reistres : le Lādgraue, de Hessen deux mille cinq cens : le Duc de Virtéberg.

A  
L'An de  
Christ.  
1584.

B

C

D

# Henry III du nom, Roy LXII. 165

**A** deux mille : les Seigneurs des Ligues des cantons cinq mille Suiffes : les  
**L'An de** Escossois deux mille combatans de leur nation : & les Religionnaires  
**Christ** François offroient de paroître en campagne en nombre de vingt-cinq  
**1580.** mille hommes de pied & quatre mille cheuaux. Auec ces forces ainfi vnies ils se promettoient de faire la loy à la France : chasser l'Espagnol des Pais-bas : & reftablir l'Empereur dans les terres du Saint-fiege. Et dautant que toutes ces nations quoy que bien accordantes ensemble contre l'eglise Romaine (marque ordinaire de tous heretiques) estoient en controuerse touchant les principaux articles de Foy, elles arrefterent d'enuoier leurs deputés à Basse pour les decider & determiner à l'amiable, & specialement celuy de la Cene. Mais ils n'en  
**B** sceurent demeurer d'accord, & ne le feront jamais, cete conformité & vniformité de croiance n'appartenant qu'à la vraye Eglise regie par l'Esprit de verité, laquelle n'a jamais qu'vne face.

Le Roy redoubtant les menaces de cete Ligue tant contre l'E-  
stat que contre la Religion en fit reproche au Roy de Nauarre : le-  
quel estant vassal de la France ne pouuoit faire des ligues & des  
confederations avec les Potentats estrangers au desceu de sa Maje-  
sté sans encourir le mesme crime dont il accusoit les Guises. Neant-  
moins comme le Nauarrois estoit en vn degré d'Etat au dessus d'eux :  
aussi repartit-il courageusement au Roy qu'encore qu'il eût perdu la  
**C** meilleure partie de son Roiaume vsurpée par leur commun ennemi : si  
ne laissoit-il pas d'estre Roy : & qu'en cete qualité il luy estoit permis  
de traicter avec les Estats estrangers notamment pour la defense de ses  
droits, de son honneur, de sa dignité & de sa personne.

En ces entre-faites les armes de l'Espagnol faisoient vn tres-heureux  
progrés es Pais-bas sous la conduite du Prince de Parme. Car il prit  
Teremonde, Viurde, & autres villes & forteresses, & mesmes Gand  
la plus grande cité de Flandres se rendit à luy : & Bruxelles en suite  
sans attendre le siege. Celle d'Anuers capitale de Brabant fut estroitement  
bloquée par vn pont qu'il bâtit sur la riuere de l'Escaud, de la  
longueur de quinze cens pas, qui estoit la trauerse ou traject du canal :  
sur lequel pont dix hommes pouuoient marcher de front : & combien  
**D** que les assiegés eussent dressé plusieurs machines pour l'abbatre ou le  
brusser, il le remit tousiours en si bon estat qu'ils furent en fin con-  
trains de se rendre.

Les Estats voiant leurs affaires en vne desolation extreme, eurent  
recours au Roy : & la necessité aiant adouci leur fierté naturelle, hu-  
milié leur arrogance, & abbatu leurs courages, ils commencerent à  
parler bon François, ne demandant pas seulement secours & prote-  
ction, mais offrant de se soumettre à sa Majesté comme tres-fideles  
& tres-obeiffans sujets de sa Couronne.

C'est bien sans doubte qu'on les eût pris au mot, si en ce mesme  
temps la Ligue leuant les cornes n'eût estonné le Roy & son Conseil :  
de sorte qu'après auoir vsé de tous les artifices & delais dont on se peut

XXVII.  
Hardi re-  
part du Na-  
uarrois au  
Roy.

XXIIX.  
Prise d An-  
uers par le  
Prince de  
Parme.

XXIX.  
Les Pais-  
bas offrent  
de se donner  
au Roy.

XXX.  
Qui n'ose  
accepter  
leurs offres.

aduifer pour entretenir & amuser les Ambassadeurs des Estats, il fut A  
 enfin contraint de leur declarer qu'il eût desiré de leur tesmoigner en cete L'An de  
 occasion combien il les cherissoit: mais qu'eux-mesmes voyoient que ses Christ.  
 sujets François de l'une & de l'autre Religion armoient puissamment & 1585.  
 passionnément contre sa volonté. Qu'il n'auoit non plus de confiance es  
 uns qu'es autres: & neantmoins qu'il ne pouuoit secourir les Estats sans  
 attirer encore contre luy les armes de l'Espagnol: lequel aiant une secreete  
 confederation avec la Ligue ne demandoit qu'un pretexte de joindre ses  
 forces avec elle pour la destruction de ce Roiaume. Qui aussi-tost que Dieu  
 luy feroit la grace de voir son Estat hors de peril il n'auoit rien en si estroite  
 recommandation que de pouruoir à leur contentement en les assistant de  
 toute sa puissance. Que cependant il intercederoit enuers la Roine d'Angle-  
 terre & enuers le Roy de Nauarre afin qu'ils les secourussent au plustot: & B  
 n'empescheroit point que les François volontaires allassent à leur seruice.

XXXI.  
 Ils se met-  
 tent sous  
 la protectiō  
 Angloise.

Les Anglois n'attendoient que cete responce afin que les Estats des  
 Pais-bas fussent contrains de recourir à eux avec pareilles soumis-  
 sions: à quoy ils n'auoient encore disposition ny inclination quelcon-  
 que. Car quoy que la conformité de leur Religion ou plustot leur hai-  
 ne commune enuers la vraye Religion peût auancer leur confedera-  
 tion. Toutefois l'arrogance de la nation Angloise ne leur sembloit pas  
 moins insupportable que l'Espagnole. Ioint que tousiours en pareilles  
 occasions les Anglois auoient demandé quantité de villes & de forte-  
 resses pour l'assurance de leurs conuentions: ce qui augmentoit la  
 desfiance qu'ils auoient de ces Insulaires. Tellement que leur protectiō C  
 avec de si rudes conditions ne leur sembloit pas tāt vn secours contr'vn  
 tyran qu'vn changement de tyrannie. Enfin neantmoins la necessité  
 les obligea à traicter avec la Roine d'Angleterre, en luy baillant cer-  
 taines villes d'assurance. Et voilà comme nos dissensions intestines  
 nous firent perdre vne occasion de reunir à la Couronne les Pais-bas:  
 laquelle parauenture iamais plus ne s'offrira si fauorable.

XXXII.  
 Phare de  
 Courdoüä.

Cete mesme année Louïs de Foix natif de Paris (qui auoit pris son  
 nom & son extraction au Comté de Foix) entreprit la construction  
 de la Tour de Courdoüan, qui est vn Phare assis sur vne roche vers  
 l'emboucheure du fleüue de Gironde en la mer Oceane, non moins  
 admirable & vtile à ceux qui nauigent que celuy d'Alexandrie en D  
 Egypte.

## Guerre I de la Ligue. Edict d'vniō iuré par le Roy. Contraire edict du Roy de Nauarre.

I. La Ligue met vne armée sur pied. II. Manifeste de Charles Cardinal  
 de Bourbon. III. Articles de la Ligue. IV. Qui se saisit d'aucunes villes.

A  
L'An de  
Christ.  
1584.

V. Son entreprise sur Marseille rompue. VI. Mandelot rase la citadelle de Lyon. VII. La Ligue puissante en Picardie & en Champagne. VIII. Ligueurs les plus zelés de Paris. IX. Leur contribution. X. Leurs sollicitations enuers les autres villes. XI. Le Marechal de Matignon sert bien le Roy en Guienne. XII. Edict du Roy contre la Ligue. XIII. Reglement pour les Conseillers d'Estat. XIV. Pour les requestes touchant dons ou bien-faits. XV. Pour l'accés à sa Majesté. XVI. Il respond au Manifeste du Cardinal de Bourbon. XVII. Diuers aduis de son Conseil touchant la Ligue. XVIII. Le Roy arme. XIX. Les Ducs de Montpensier, de Joyeuse & d'Espèrnon le seruent fidelement. XX. Le Duc de Guise approche de Paris. XXI. Demandes de la Ligue au Roy. XXII. Qui y preste l'oreille. XXIII. Fait vn edict en faueur d'icelle. XXIV. Articles secrets en faueur des Chefs. XXV. Le Roy jure l'edict. XXVI. Parle seuerement aux Chefs des Ordres de l'Estat. XXVII. Interröpt ceux qui luy veulent respödre. XXVIII. Response du Roy de Nauarre au Manifeste du Cardinal de Bourbon. XXIX. Ses plaintes au Roy. XXX. Qui luy enuoie vne ambassade. XXXI. Sa froide response. XXXII. Il est excommunié par le Pape. XXXIII. Qui en reçoit vne injure. XXXIV. Commination du Roy contre les Religionnaires. XXXV. Le Nauarrois en fait vne contraire. XXXVI. Le Duc de Montmorency se ligue avec luy & avec le Prince de Condé.

C **R** PHILIPPE Roy d'Espagne pressoit la Ligue de mettre à execution les conuentions accordées à Ioinuille, & en ce faisant commencer la guerre, offrant d'y contribuer de sa part hommes & finance. Les Chefs de la Ligue ne demandoient pas mieux que cela: jugeans bien que pour maintenir leur parti il falloit contenter vn confederé si puissant que celuy-là: & que leurs desseins ne pouuoient reussir que par la force des armes. Ils enuoient donc des commissions de tous costés, leuent des troupes tant de cauallerie que d'infanterie & dans le Roiaume & dehors. Aiant fait entrer trois mille Lansknetz payés des doubloins d'Espagne, ils les joignent à pareil nombre de François en vn corps d'armée fortifié de quantité d'artillerie.

D Et dautant que cet armement fait sans le consentement du Roy pouuoit sembler odieux, ils publient en mesme temps vn manifeste sous le nom de Charles de Bourbon Cardinal & premier Prince du sang (car il prenoit ce titre) par lequel il represente le pitoyable estat de la France, le progrès de l'heresie, les exactions & leuées extraordinaires qui se font sur le peuple, la profusion du Roy, lequel pour enrichir deux ou trois de ses mignons foule tous ses sujets, & neantmoins demeure tousiours dans l'indigence: l'oppression des Ecclesiastiques, l'auilissement de la Noblesse: bref tous les manquemens qui se rencontrent au gouuernement: lesquels il attribue principalement à la faitardise du Roy & à la coniuence des ministres de

I.  
La Ligue  
met vne  
armée sur  
pied.

II.  
Manifeste  
de Charles  
Cardinal de  
Bourbon.

*l'Estat, la pluspart fauteurs des heretiques. Après cela il protesta que luy, A  
comme premier Prince du sang, les autres Princes, Prelats, Officiers de la  
Couronne, Seigneurs, Gentils-hommes & tous les bons Catholiques Fran- L'AN de  
çois ont resolu ensemble de pourvoir à ces defauts, & ne se proposans au- Christ.  
tre but que la gloire de Dieu, le service du Roy, & le bien de l'Estat, ont 1585.  
juré d'extirper l'heresie de ce Roiaume pour yrestablir par tout l'exercice de  
la Religion Catholique, Apostolique, Romaine, maintenir les Ecclesiasti-  
ques en leurs exemptions, immunités & privileges, remettre la Noblesse en  
son ancien lustre, rang & honneurs, descharger le peuple de tous subsides  
inuentés depuis le regne de Charles IX, & bannir de la Cour ces sang-sues  
qui se gorgent de sa substance. Que le Roy seroit supplié de proceder à la no-  
mination de son successeur à la Couronne, en cas que Dieu ne luy donnât  
point d'enfans males. Que les frequentes remonstrances des vrais Catholi- B  
ques ses tres-fideles & tres-humbles sujets aiant esté jusqu'à present sans  
fruct, ils protestent de poursuivre l'execution de ce dessus par les armes : &  
de ne les poser jamais qu'elle ne soit entierement accomplie. Ils promettent  
avec cela d'establir une si bonne discipline parmi leurs troupes qu'elles paye-  
ront par tout, & ne feront aucune sorte de desordre. Ce Manifeste estoit  
souscrit du seul Cardinal: aussi portoit-il la marotte pour tous les autres.*

III.  
Artifices de  
la Ligue.

Plusieurs liurets volent en mesme temps par les mains du peuple pour confirmer les plaintes de la Ligue contre le Roy, & les protesta-  
tions de la saincte vnion (ainsi en parloient les supposts de la Ligue)  
& les predicateurs declamoient là dessus plus hardiment que jamais en  
leurs chaires, les vns par vn zele indiscret, les autres comme factieux C  
& par malice. Le Bearnois (ainsi le qualifioient-ils) y estoit deschiré  
comme Chef des heretiques & persecuteur de l'Eglise Catholique.

IV.  
Qui se fai-  
sit d'aucu-  
nes villes.

Cependant que ceux-ci inuectiuoient de viue voix & par eserit l'ar-  
mée tenoit la campagne, & faisoit des entreprises sur les plus impor-  
tantes places du Roiaume, & entre autres sur Metz, Toul & Verdun:  
lesquelles furent heureusement executées sur Toul & Verdun. Mais le  
Duc d'Espéron aiant auolé à Metz pourueut si bien à la seureté de ce-  
te bonne ville, qu'il y fit auorter toutes les intelligences de la Ligue.  
Et dautant qu'il entra en quelque desfiance du sieur de Montcassin son  
cousin germain qu'il y auoit establi gouverneur (l'un des freres duquel  
nommé Hoillez tenoit le parti de la Ligue) il luy en osta le gouverne- D  
ment pour le donner à Sobole: l'ingratitude duquel l'obligea depuis à  
faire vn grand effort pour le tirer (comme il fit) de la mesme place:  
& Montcassin iustifia enuers luy son integrité & innocence.

V.  
Son entre-  
prise sur  
Marseille  
rompue.

Daries vn des Consuls de Marseille avec le capitaine Boniface, es-  
meurent le peuple à crier *viue la Ligue*, massacrerent aucuns des prin-  
cipaux habitans qui pouuoient faire obstacle à leurs desseins, en empri-  
sonnerent plusieurs: & attendans en vain le secours du sieur de Vins,  
Henry Grand prieur de France fils naturel du feu Roy Héry II & gou-  
verneur de Prouence y auola avec deux à trois cens cheuaux, appaisa le  
trouble, deliura les prisonniers, fit pendre les auteurs de la sedition, &  
fit crier

# Henry III du nom, Roy LXII. 169

A fit crier par tout *viue le Roy* en signe d'obeïssance.

L'an de  
Christ.  
1585.

En mesme temps (c'estoit au mois d'Auril) François de Mandelot  
gouverneur de Lyon qui penchoit du costé de la Ligue, voiant que la  
citadelle ( dans laquelle le Duc d'Espernon auoit mis Passage ) estoit  
comme vn frein pour le contenir en deuoir, fit soufleuer le peuple pour  
s'en faifir & la demolir: ce qu'il executa heureusement, & après s'en ex-  
cusa enuers le Roy, en rejetant le crime sur le peuple. Le Roy, quoy que  
bien instruit de la verité du fait, fut contraint de le dissimuler, de peur  
de perdre la ville apres la citadelle. Joint que Villeroy qui traictoit le  
mariage du sieur d'Alincour son fils avec la fille de Mandelot ( lequel  
entre autres choses luy donnoit son gouvernement ) appaisa le juste  
courroux de sa Majesté irritée.

VI.  
Mandelot  
rase la cita-  
delle de  
Lyon.

B La Picardie, laquelle dez l'an MDLXXVI, auoit formé vne Ligue  
particuliere sous le sieur de Humieres, se declara pour la Ligue gene-  
rale: & n'y eut point de bonne ville qui ne fit le faut, excepté Boulo-  
gne, qui refusa la porte au Duc d'Aumale reuenant de prendre Dour-  
lens. Le Duc de Guise estant gouverneur de Champagne dispofoit aussi  
de toutes les places de cete prouince.

VII.  
La Ligue  
puissante  
en Picardie  
& en Cham-  
pagne.

Les pratiques & menées de la Ligue furent si fortes dans Paris  
qu'il n'y eut Compagnie, Corps, College, Ordre, ny Mestier qui n'y con-  
tribuât vn grand nombre de personnes: les vnes par vn zele indiscret  
enuers leur Religion y donnans leur nom & s'y lians par serment: les

IX.  
Ligueurs  
les plus ze-  
lés de Paris.

C autres, qui auoient leurs affaires desesperées, esperans de faire quelque  
fortune parmi les desordres & dissensions ciuiles de President le Mai-  
stre se chargea de practiquer les Officiers de la Cour. Le Parlement: la  
Chappelle-Marteau, ceux de la Chambre des Comptes: le President  
de Nully, ceux de la Cour des Aides: Roland, ceux des Monnoyes: la  
Bruyere Lieutenant particulier, ceux du Chastellet: Buffy-le Clerc &  
Michel, les Procureurs en la Cour de Parlement: Crucé, ceux du Cha-  
stellet: Hate & Morliere, les Notaires: Bart & Louchart, les Commis-  
saires: & d'ailleurs Louchart par vn excés de zele se chargea de gagner  
les maquignons & marchans de cheuaux. Leu, les Huiffiers du Parle-  
ment: Senaut, les Clercs de greffe: Choulier, les Clercs du Palais; Poc-  
cart & Gilbert les bouchers & chaircutiers. D'autres auoiét charge de  
desbaucher l'Vniuersité: en quoy ils n'eurent pas beaucoup de peine:  
D tous les Ordres Ecclesiastiques, les Colleges & la Sorbonne mesme  
tenant que la Ligue deuoit extirper l'heresie. Entre les plus zelés estoiet  
encore remarqués A carie maistre des Comptes, Hénequin Thresorier  
de France, Louïs d'Orleans Aduocat en Parlement, Droüart Aduo-  
cat au Chastellet, Hoteman Thresorier de l'Euesque de Paris, San-  
tueil, Bray, le Turc & Ameline.

Tous contribuoient aux frais necessaires pour maintenir cete con-  
federation: dont il y auoit vn Estat ou roolle contenant ce que cha-  
cun deuoit fournir, & l'inscription estoit pour les boües: le roolle

IX.  
Leur con-  
tribution.

marqué par sols, qui signifioient autant d'escus. Aucuns escriuent que le Duc de Guise en retira à diuerfes fois plus de trois cens mille escus. A  
L'An de  
Christ.  
1585.

X. Ces Parisiens ligués ne se contenterent pas d'auoir ainsi basti leur vnion : mais aussi deputerent les plus factieux d'entr'eux par toutes les prouinces & bonnes villes du Roiaume pour solliciter les bons Catholiques à se liguier avec eux sous la conduite du Duc de Guise: lequel (disoient-ils) auoit si bien ordonné les affaires que dans peu de iours il mettroit en campagne quatre-vingts mille hommes de guerre, & s'asseuroit que dans trois ans il n'y auroit pas vn heretique en France. Ces sollicitations de la part de la ville capitale du Roiaume confirmerent ceux qui desja auoient de l'inclination à la Ligue, & en attirerent grande multitude d'autres. B

XI. Les Bourdelois redoutans les menaces du Roy de Nauarre (dont nous auons parlé ci-dessus) auoient aussi vne extreme propension à la Ligue, & Louis de Genoillac Baron & depuis Comte de Vaillac (lequel l'auoit souscrite) y encourageoit les plus grands, avec lesquels il auoit d'autant plus de credit qu'il estoit gouverneur du chasteau Tropeite (dit vulgairement Trompette) qui est sur la riuere. Mais le Marefchal de Matignon se faisit de sa personne, & par menaces le contraingnit de luy remettre le chasteau: ce qui fut cause de retenir en deuoir non seulement la ville de Bourdeaux, mais aussi vne bonne partie de la Guienne, qui estoit sur le poinct de crier, *vive la Ligue.* C

XII. Pendant que la Ligue faisoit ainsi vn grand progrès pour destruire l'autorité roiale, le Roy s'amusoit à faire des Edits pour l'empêcher. Sur la fin de l'année derniere il en fit vn portant defenses sous de grosses peines à tous ses subjets de faire aucunes ligues, societés, ny confederations, ny leuée de gens de guerre dans le Roiaume ny dehors sans sa permission.

XIII. L'année precedente il auoit fait certains reglemens pour son Coseil & pour la maison roiale, qui furent trouués tous hors de saison, & aucuns grandement odieux. Il restreignit le nombre des Conseillers d'Etat à trente-trois, à sçauoir six Ecclesiastiques, six de robe-longue & vingt-vn d'espée. Les Ecclesiastiques & ceux de robe-longue deuoient estre vestus de robes longues, ceux-ci à manches larges & ceux là estroites: & ceux d'espée de manteaux longs fendus au costé droit & retrouffés du gauche. L'estoffe estoit de velours violet cramoisi pour l'hyuer & de satin pour l'Esté. Ils estoient obligés à seruir par quartier: sans exclusion des Princes, Cardinaux, Ducs, Pairs, Officiers de la Couronne, Presidens au Parlement de Paris, Premiers Presidens es autres Parlemens, & en la Chambre des Comptes, Secretaires d'Etat, Intendans & Contre-roolleur des Finances, Grand-Preuost de France, Capitaines des Gardes du corps. Le Roy entrant en son Conseil les Cheualiers de son Ordre y auoient aussi entrée. La desfiance luy faisoit exiger d'eux vne nouvelle forme de serment. D

Leurs sollicitations entiers les autres villes.

Le Marefchal de Matignon sert bien le Roy en Guienne.

Edict du Roy contre la Ligue.

Reglement pour les Conseillers d'Etat.

**A** Ainſi ſ'amuſoit-il à veſtir decemment les gens de ſon Conſeil pendant que la Ligue traualloit à le deſpouiller de l'autorité ſouueraine.

L'an de  
Chriſt.  
1585.

Par vn autre reglement il defendit à toutes perſonnes (les Roines ſa mere & ſon eſpouſe exceptées) d'interceder enuers ſa Maieſté en faueur de perſonne quelconque, pour obtenir offices, benefices, dons, penſions ou recompensés: afin qu'il ſemblât que tous bienfaits procedaſſent de la ſeule liberalité du Prince. Et neantmoins il n'en confe- roit gueres que par l'interceſſion des Ducs de Joyeuſe & d'Eſper- non.

XIV.  
Pour les re-  
queſtes tou-  
chant dons  
ou bien-  
faits.

**B** Cela meſme rendoit ces deux Seigneurs grandement odieux aux Princes. Mais vn autre reglement qu'il fit en leur faueur attira ſur eux l'enuie de tous les grands du Roiaume. Car il defendit à toutes perſonnes l'entrée de ſon cabinet, qu'à certaines heures: excepté aux Duc de Joyeuſe & d'Eſpernon: auſquels il permettoit d'y entrer à toutes heures. Cete exception ainſi exprimée procedoit d'vne grande imprudence, pouuant eſtre faite par vn commandement ſecret ſans enuie.

XV.  
Pour l'accès  
à ſa Maje-  
ſté.

**C** Il fit faire vne reſponſe au Maniſte du Cardinal de Bourbon: en laquelle on remarquoit plus d'elegance que de raiſon. Car encore qu'en vn autre temps il ſuffit d'interpoſer l'autorité de ſa Maieſté à telles menées: neantmoins l'impudence des ſujets eſtoit venue à ce point qu'il falloit que le Monarque deſarmé rendît compte de ſes deportemens à ſes ſujets armés par la licence du ſiecle. Et luy n'ayant pas de juſtes deſenſes, ſi lon venoit à la diſcuſſion de pluſieurs affaires, les plus judicieux eſtimoient qu'il eſtoit plus à propos de laiſſer courir ces libelles que d'y reſpondre.

XVI.  
Reſpond  
au Maniſte  
de ſa Maje-  
ſté du Car-  
dinal de  
Bourbon.

**D** Tels edicts, reglemens & deſenſes de parole eſtans donc vn reme- de de peu d'efficace pour guerir les vlcères dont l'Eſtat eſtoit affligé: le Duc d'Eſpernon exhortoit, encourageoit & conjuroit le Roy par le ſalut de ſa Maieſté & de ſon Eſtat, à vſer d'vne punition ſeuere enuers les chefs de la Ligue & enuers les ſeducteurs du peuple. Mais la Roine mere au contraire avec les principaux du Conſeil qui depen- doient la pluſ-part d'elle, ou fauoriſoient la Ligue (aucuns craignans auſſi que ſi le Roy l'entreprenoit & ne le pouuoit executer redût le mal incurable) luy conſeilloient de faire quelque bon accord avec la Li- gue, la cauſe ou le pretexte de laquelle eſtoit plauſible aux Catholiques encore que le procedé en fût de pernicioſe conſequence. Ils fondoient cet aduis ſur ce que ſa Maieſté ne pouuoit prendre aſſurance des Reli- gionnaires, ny eux conſiance en luy, y aiant entr'eux vne auerſion reci- proque. Ioint que s'vniffant à eux, il confirmeroit entierement les ca- lomnies de la Ligue.

XVII.  
Diuers ad-  
uis de ſon  
Conſeil  
touchant la  
Ligue.

Neantmoins afin que la Maieſté roiale ne demeurât pas expoſée aux iniures de ſes ſujets, le Roy commença d'armer auſſi de ſon coſté,

XVIII.  
Le Roy ar-  
me.

donne des commissions à ses seruiteurs desquels la fidelité luy estoit connue: enuoia faire vne leuée de six mille Suisses, & despecha en Allemagne Gaspar de Schomberg Comte de Nantueil pour emmener vn renfort de Reistres. Mais celuy-ci arresté prisonnier en chemin n'eut pas moien de s'acquiter de sa charge.

A  
L'An de  
Christ.  
1585.

XIX.  
Les Ducs  
de Mont-  
pensier, de  
Loiuse &  
d'Esperton  
le seruent  
fidelement.

Le Duc d'Esperton estant retourné de Mets fut malade d'une defluxion sur la joüe droite. Mais aussi-tost qu'il commença à se bien porter il s'en alla à Orleans avec ce qu'il peut ramasser de gens de guerre à la haste, & dissipa par tout le pais circonuoisin les forces de la Ligue, qui tenoient des-ja la campagne. Les Ducs de Montpensier & de Loiuse firent aussi tres-bon deuoir en cete occasion pour le seruice du Roy: l'un aiant chassé du Poitou les troupes du Duc de Mercœur, & l'autre celles du Duc d'Elbeuf le long de Loire vers la Touraine.

XX.  
Le Duc de  
Guise ap-  
proche de  
Paris.

Tous ces exploits n'empechoient pas que le Duc de Guise n'approchât de Paris avec son armée, qui grossissoit tous les jours, emmenant quand & luy le Cardinal de Bourbon, comme chef du parti, en qualité de premier Prince du sang (ainsi se qualifioit-il) & d'heritier presomptif de la Couronne. Spectacle vrayement plein de commiseration pour la France & digne de risée pour les estrangers, de voir vn Prestre plus que septuagenaire enerué & cassé, qui pretend de succeder à vn Roy sain, vigoureux & en la fleur de son âge, à l'exclusion d'un autre Prince plus proche que luy qui est encore plus jeune, plus robuste & vigoureux que le Roy même: & ce chetif vieillard ne recognoit pas qu'il ne sert que de jouet à ceux qui l'entretiennent en cete humeur & le produisent pour estre la fable du peuple.

XXI.  
Demandes  
de la Ligue  
au Roy.

Le Roy donc se trouuant surpris & redoutant les menaces de la Ligue & la rebellion des Parisiens, lesquels s'en monstroient ouuertement partisans, fit proposer aux chefs toutes les conditions qu'ils pouuoient desirer, ne leur en demandant qu'une qui estoit qu'ils desarmassent. Mais eux qui apprehendoient aussi la vengeance de la Majesté offensée s'ils n'estoient les plus forts pour faire la loy à celuy duquel ils la deuoient prendre, s'obstinerent à demeurer armés: protestans tousiours que ce n'estoit que pour le bien & repos de l'Estat afin d'extirper l'heresie. Au surplus ils offroient toute obeïssance au Roy pourueu que par vn edict exprés il decernât la guerre contre les Religioneux: qu'il jurât le premier de le faire executer de tout son pouuoir, & que tous ses sujets Catholiques le jurassent aussi à son exemple. Ils demandoient aussi que sa Majesté quittât la protection de Geneue, synagoge des heretiques, qui produisoit à la France les Ministres trompetes de rebellion & de felonnie: avec quelques autres articles inserés dans l'edict qui s'ensuyuit sur leurs demandes.

**A** Ainsi le Roy contraint de flechir aux volontés de la Ligue choisit <sup>XXVII.</sup> de deux maux celui qui sembloit le moindre, & practiqua derechef <sup>Qui y pre-</sup> <sup>ste l'oreille.</sup> vne des maximes de la Roine sa mere: laquelle tenoit que pour ruiner plus aisément vn parti, il s'y falloit mesler; d'autant qu'en apprenant les secrets & les ressorts, il estoit aisé (mesmement à vn Roy parmi ses subjets) de le renuerfer & destruire.

**B** Voilà donc vn edict extorqué du Roy par la violence de la Ligue: <sup>XXIII.</sup> <sup>Fait vn edict</sup> <sup>en faueur</sup> <sup>d'icelle.</sup> par lequel sa Majesté declare qu'elle defend par tout son Roiaume l'exercice de toute autre religion que de la Catholique, Apostolique, Romaine. Que les Ministres de la Pretendue Reformée vuidront de la France dans vn mois, & les autres de la mesme religion dans six mois apres la publication de l'Edict sous peine de confiscation de corps & de biens: permettant à ceux qui obeiront de disposer de leurs bienstant meubles qu'immeubles. Il reuoque les Chambres triparties. Il declare que tout ce que la Ligue a fait & procuré dans le Roiaume & dehors ( & mesmes les leuées des gens de guerre ) a esté pour le bien de la Religion & de l'Estat. Apres tout il ordonne que tous ses subjets jureront d'entretenir cet edict & de le mettre à execution de tout leur pouuoir: & qu'il seroit fait registre des noms & surnoms de ceux qui feroient le serment ainsi ordonné par toutes les villes & juridictions du Roiaume. Le Roy mesme assista en personne à la verification qui en fut faite au Parlement de Paris le XIX de Iuillet **C** MDXXXCV.

Il y auoit encore quelques articles secrets en faueur des Chefs de la Ligue: par lesquels sa Majesté leur accordoit certaines villes & places de seureté, à sçauoir Chaalons, Saint-Dizier, Reims, Soissons, Dinan, Concq en Bretagne, Dijon ville & chasteau, Beaune, Toul & Verdun, où le Roy feroit bastir à ses despens vne citadelle. Que la somme de deux cens mille escus seroit baillée au Duc de Guise pour le remboursement de ce qu'il auoit auancé à la leuée des troupes estrangeres: avec la descharge de cent six mille escus enleués des Receptes generales: & ample abolition des choses passées. <sup>XXIV.</sup> <sup>Articles se-</sup> <sup>crets en fa-</sup> <sup>ueur des</sup> <sup>Chefs.</sup>

**D** Cet edict ainsi verifié en presence du Roy & iuré par sa Majesté, Princes, Prelats, Officiers de la Couronne, & de toutes les Compagnies de la ville de Paris, le Roy conuoqua au Louure vne assemblée des Prelats, qui estoient à la Cour, avec les Chefs des Cours souueraines & le Preuost des Marchans: & en leur manifestant assez par la feuerité de sa face, par la grauité de son accent & par tous ses mouuemens extérieurs le mescontentement qu'il auoit en son cœur, leur dit ces paroles. <sup>XXV.</sup> <sup>Le Roy ju-</sup> <sup>re l'edict.</sup>

*Vous l'auuez voulu ainsi, Messieurs, vous auuez voulu que ie iurasse l'union des Catholiques pour l'extirpation de l'heresie. Si ç'a esté pour seruir d'exemple à vous & à mes autres subjets, ie loüe vos intentions: mais si c'est pensant m'obliger plus estroitement par ce serment à faire la guerre aux Huguenots, c'est m'offenser par la doubte ou desfiance que vous auuez de mon zele enuers ma Religion: en quoy ie ne cede à nul Prince de la terre.* <sup>XXVI.</sup> <sup>Parle feu-</sup> <sup>rement aux</sup> <sup>chefs des</sup> <sup>Ordres de</sup> <sup>l'Estat.</sup>

Le Roy Charles d'heureuse memoire mon frere m'ayant fait l'honneur en l'âge de seize ans de me donner le commandement general sur ses armées, ie sy vœu d'exposer ma vie pour exterminer les Huguenots de la France, & l'accomply, si heureusement, qu'outre cent combats, cent rencontres & cent sieges quasi tous heureux aux Catholiques, je gaignay deux batailles generales contre les ennemis:ésquelles ils perdirent leurs meilleurs soldats avec le Prince de Condé, & au tumulte de la Saint-Barthelemy leurs Capitaines. Personne n'a douté que ie n'eusse pris la Rochelle & domté entierement les Huguenots si sous pretexte de me procurer de l'honneur, l'enuie qui se glisse souvent entre les plus proches, ou plustot le mal-heur de la France & le mien ne m'eût enuoie en Pologne.

A  
L'An de  
Christ.  
1585.

Dieu ayant appelé à soy le Roy Charles mon frere & m'ayant reconduit heureusement de Pologne en France, pour luy succeder à la Couronne, ie sy à mon sacre le vœu solennel selon la coustume des Rois tres-Chrestiens, d'employer tous mes moiens & ma propre vie pour la defense de l'Eglise & pour l'extirpation des heresies.

Après un vœu volontaire & un serment necessaire confirmés par tous mes deportemens & en paix & en guerre, qui pourra doubter de la ferueur de mon zele à l'auancement de la gloire de Dieu & au retablissement de la Religion Catholique par tout mon Roiaume? Certes ie ne veux viure que pour cela: & sans cela ie tiendroy que ma vie ne me seroit plus qu'une mort languissante.

Ainsi donc nous conspirons tous à une mesme fin: nous prenons tous une mesme resolution: mais par auenture nous n'auons pas tous pensé aux moiens de l'executer: lesquels consistent principalement au recouurement des finances, comme les nerfs de la guerre. Vous scauez tous assez que les troubles & les guerres quasi continuelles ont espuisé mes coffres. Que de tout ce qui reuiet de bon des impositions & subsides ordinaires, à peine puis-je fournir à la despense de ma maison & au payement des gens de guerre & des garnisons entretenues. Que mon peuple est si foulé & chargé que la moindre sur-charge est suffisante pour l'affaïsser & accabler entierement. Tellement que puis qu'il faut faire la guerre, il faut aussi de necessité recourir à des moiens extraordinaires pour en retirer des finances.

Sçachez donc, Messieurs les Prelats, que comme vous auez esté les plus piqués à la conclusion de la guerre contre les Huguenots (avec ce que vous y estes le plus interessés pour la haine qu'ils ont particulierement contre vostre Ordre) aussi suis-je resolu de prendre de vos reuenus ce que ie iugeray estre de raison sans attendre ny les deliberations de vos assemblées ny le consentement du Pape. L'affaire est trop urgente pour s'arrester à toutes les formalités ausquelles la bien-seance plustôt qu'aucune franchise ou priuilege de vostre Ordre m'a lié ci-deuant à l'exemple de mes ancestres. Vous m'imposez la necessité de faire la guerre par vos importunités; & moy i'impose sur vos biens une partie des frais ausquels la mesme necessité m'oblige. Et vous, Messieurs les Officiers, faites estat qu'à ce mesme effect ie

D

**A** créeray de nouveaux offices & me seruiray de vos gages. Et vous, Monsieur le Preuost des Marchans, ne trouuez pas estrange que ie prenne des rentes de l'hostel de ma bonne ville de Paris pour les employer à la guerre, à laquelle vous avez tous conclu avec plus d'impetuosité que de prouidence.

L'An de  
Christ.  
1585.

Le plus ancien des Prelats prenant la parole pour représenter à sa Majesté l'indigence & incommodités du Clergé, il l'interrompit, disant que puis que les Ecclesiastiques s'estoient le plus aheurtés à la conclusion de la guerre, aussi estoit-il tres-juste qu'ils y contribuassent de leurs biens pendant que les autres y exposeroient leurs vies.

XXVII.  
Interromp  
ceux qui ne  
veulent res-  
pondre.

**B** D'autre part le Roy de Nauarre aduertit du Manifeste du Cardinal de Bourbon, & des demandes de la Ligue, publia vn Manifeste contraire par lequel entre autres choses il taschoit de monstrier, qu'il n'estoit pas heretique, puis que jamais il n'auoit fait choix de Religion, aiât esté nourri & instruit de son enfance en celle qu'il professoit, & qu'il offroit de soumettre sa croiance à vn concile libre. Il protestoit, aussi que jamais il n'auoit procuré que le bien de cet Estat & le seruire du Roy: qu'il auoit detesté les guerres ciuiles comme il faisoit encore: qu'avec la reuerence de dieu à sa Majesté il feroit mentir tous ceux qui diroient le contraire. Cela en termes genereux: & apres tout que pour espargner le sang de tant d'hommes qui perissoient par les guerres ciuiles, il offroit de terminer la querelle, qui estoit entre luy & le Duc de Guise, par le combat d'homme à homme, ou de plusieurs contre plusieurs en pareil nombre, en tel lieu qu'il plairoit au Roy leur assigner dans son Roiaume, ou bien dehors, pourueu qu'il y peût estre en assurance.

XXIIX.  
Respon  
se du Roy de  
Nauarre au  
Manifeste  
du Cardi-  
nal de Bour-  
bon.

**C** Apres qu'il eut eu aduis de la publication de l'edict d'Vnion fait contre les Religionnaires par l'importunité de la Ligue, il escriuit de grandes plaintes au Roy: & mesmes de ce que luy ny ses predecesseurs n'ayant sceu rien auancer contre la Religion Reformée ny par tant d'autres edicts ny à force d'armes en temps plus opportun, sa Majesté pretendoit à present l'abolir par vn simple edict extorqué de ses mains par les violentes inductions de ceux lesquels nagueres il publioit pour ses ennemis & de son Estat ensemble.

XXIX.  
Ses plaintes  
au Roy.

**D** Le Roy voulant adoucir l'aigreur du Nauarrois despecha deuers luy vne ambassade de laquelle Philippe de Lenoncour Cardinal estoit chef, accompagné d'aucuns notables personnages du Conseil de sa Majesté. Sa charge tendoit à deux fins: l'vne de le presser d'abjurer la nouvelle opinion pour embrasser la Religion de ses ancestres: l'autre d'agréer vne conferrence entre la Roine-mere & luy pour la paix & repos du Roiaume, & que cependant il fit retarder l'entrée des Reistres en France, offrant de sa part de r'appeller deça Loire les troupes qui s'auançoient vers la Guienne.

XXX.  
Qui luy en-  
uoie vne  
ambassade.

XXXI.  
Sa froide  
responſe.

Le Nauarrois reſpondit au premier chef (ce qu'il auoit ſouuent de-<sup>A</sup>claré) qu'ayant eſté inſtitué dez ſon enfance en la Religion Reformée, <sup>L'An de</sup> laquelle il tenoit eſtre la meilleure, il n'eſtoit pas en termes de la quitter <sup>Chriſt</sup> ſi legerement, quand meſmes ce ſeroit pour gagner mille Roiaumes. <sup>1585.</sup> Quant à la conference avec la Roine-mere qu'il y ſeroit touſiours diſpoſé : mais pourtant que ce ſeroit ſans aucun retardement du ſecours qu'il attédoit d'Alemagne. Ainſi les Ambaſſadeurs du Roy retournerent deters ſa Majeſté ſans auoir rien fait : le Nauarrois recognoiſſant bien qu'ils n'eſtoient venus que pour retarder l'arriuée des Reſtres, que ſes ennemis croyoient eſtre plus preſts qu'ils ne l'eſtoient pas pour entrer dans le Roiaume. Tout ce qu'ils en peurent arracher fut donc <sup>B</sup> l'eſperance d'une conference du Nauarrois avec la Roine-mere : laquelle ſe fit l'année ſuyuante ſans produire autre fruit qu'une trefue aſſez mal gardée.

XXXII.  
Il eſt ex-  
communié  
par le Pape.

En ces entrefaites le Pape Gregoire XIII eſtant decedé le X d'A-  
uril en l'an MDXXCV, Sixte V fut aſſis en la chaire Apoſtolique. Cetuy-ci eſtant homme violent au lieu d'employer la houlete paſtorale à la conuerſion du Roy de Nauarre & du Prince de Condé, deſgaigna ſoudain le glaiue de S. Pierre pour les en frapper, & s'eloignant de la moderation que ſon predeceſſeur auoit apportée en cete affaire lança les foudres d'excommunication contr'eux : les declara decheus & incapables de toute principauté, comme heretiques relaps & obſtinés en leurs erreurs. Mais parce qu'il fut trouué qu'il outrepaſſoit les bor-<sup>C</sup>nes de l'autorité pontificale en touchant à la temporalité, ſa bulle ne fut pas bien receüe du Roy, ny du Parlement de Paris, ny de ceux qui jugeoient combien elle eſtoit de pernicieuſe conſequence.

XXXIII.  
Qui en re-  
çoit vne in-  
iure.

Il ſe trouua meſmes dans Rome quelque bon ſeruiteur des Princes excommuniés qui eut la hardieſſe d'afficher contre la ſtatue appellée Paſquin (où lon lit tous les matins quelque nouueauté le plus ſouuent fatyrique) vn placart contenant des termes injurieux contre le Pape, & entre autres qu'il mentoit par ſa gorge en qualifiant heretiques les ſuſ-dits Princes.

XXXIV.  
Commina-  
tion du Roy  
contre les  
Religion-  
naires.

Or les Religionnaires aiant pris les armes pour leur deſenſe & ſurpris aucunes villes, le Roy à l'induction de la Ligue, qui eſtoit uiſſante en ſon Conſeil, fit vn ſecond edict par lequel il abregea à quinzaine <sup>D</sup> le delay de ſix mois porté par le precedent : dans laquelle il enjoignoit aux Religionnaires de vuidier de la France, ſur peine de conſiſcation de corps & de biens, leſquels le delay paſſé il vouloit eſtre mis ſoubs ſa main par ſes officiers par toute l'eſtendue de ſon Roiaume.

XXXV.  
Le Nauar-  
rois en fait  
vne con-  
traire.

Le Roy de Nauarre aiant eu cognoiſſance de ce ſecond edict en fit vn du tout ſemblable contre tous ceux qui auoient juré l'edit d'Vnion, & commença de le faire executer par toutes les villes de ſon obeiſſance, avec pareille rigueur que faiſoient les officiers du Roy celuy de ſa Majeſté à l'inſtance de la Ligue. Tellement que lon ne voyoit plus par toutes les villes de France qu'exils, proſcriptions & voleries ſoubs

A pretexte de l'execution de ces deux edicts contraires.

L'An de Christ. 1585. En mesme temps le Nauarrois enuoia deuers Henry Duc de Montmorency ( qualifié ci-deuant Marechal de Damuille & depuis Connestable de France soubs Henry le Grand ) pour le solliciter de se vouloir rejoindre à luy & au Prince de Condé contre les Guises leurs communs ennemis, lesquels aspiroient à la tyrannie soubs le voile de la Religion & le pretexte d'extirper l'heresie. A quoy le Duc de Montmorency entendit tres-volontiers, tant pour la haine & l'enuie qui estoit entre sa maison & celle de Guise, que parce qu'il ne pouuoit estre en autorité là où ses ennemis auoient le commandement en main. joint qu'il sçauoit bien que le Roy n'auroit pas desagreable sa confederation avec le Roy de Nauarre. Pour lier donc leur partie ils se trouverent tous trois ( ie dy le Nauarrois, le Prince de Condé & le Duc de Montmorency ) à Saint-Pol en Lauragais: où le X d'Aoust de la mesme année ils jurerent ensemble vne Ligue contre celle des Guises. Et dez-lors le Duc de Montmorency joignit derechef ses armes avec celles des Religionnaires.

XXXVI  
Le Duc de  
Montmoré-  
cy se ligue  
avec luy &  
avec le Prin-  
ce de Con-  
dé.

## Guerre IX contre les Religionnaires.

- I. Deux Ligues contraires. II. Le Roy de Nauarre temporise encore. III. Mexpées du Vicomte de Turenne. IV. Lenteur du Marechal de Matignon. V. Brigandages en Guienne. VI. Generouse action de Leberon. VII. Autre hardie action de luy & de Gohas. IIX. Vignoles entre dās Vic au trauers des assiegeans. IX. Le Prince de Condé repousse le Duc de Mercœur. X. La Trimouille se fait Huguenot. XI. Valeureux exploits de Saint-Luc. XII. Matignon luy promet secours. XIII. Les Rochellois contribuent au siege de Broüage. XIV. Le Prince de Condé anole deuant Angers. XV. Le chasteau aiant esté pris par ceux de son parti. XVI. Il est euueloppé des Catholiques. XVII. S'ensuit & ses troupes se dissipent. XIIIX. Il se sauue en Angleterre. XIX. Les siens leuent le siege de Broüage. XX. Et sont desfaits. XXI. Exploits de Les-Esdiguieres en Daupiné. XXII. Entreprise sur Lyon rompue. XXIII. Desfaite des troupes de Vins. XXIV. Trespas de Ronfard.



Ensi donc deux Ligues & deux factions contraires s'estant formées par les plus puissans Princes & Seigneurs de France, contre la volonté du Roy, il ne pouuoit voir leur progrès qu'avec vn regret extreme: de l'vne parce qu'elle taschoit de destruire l'authorité roiale: de l'autre, parce qu'elle s'efforçoit de r'affermir l'heresie. Leurs pretextes estoient grandement specieux. Car la Ligue des Catholiques protestoit de n'auoir autre dessein ny but que

I.  
Deux Li-  
gues con-  
traires.

l'extirpation de l'heresie: & celle du Roy de Navarre, du Prince de **A**  
 Condé & du Duc de Montmorency que la defense des loix fonda- **L'An de**  
 mentales de l'Estat contre l'ambition tyrannique de la maison de **Christ.**  
 Lorraine. Apres auoir combatu assez avec la plume & fait rouler par **1585.**  
 toute la France & par tous les Estats voisins leurs manifestes, declara-  
 tions, accusations, iustifications & responses sans autre fruit que d'ai-  
 grir dauantage les passions par leurs outrages & iniures reciproques,  
 puis qu'ils auoient armé par tout il en falloit venir aux armes.

**II.**  
 Le Roy de  
 Nauare té-  
 poris en-  
 core.

Le Roy de Navarre plus moderé que le Prince de Condé ne faisoit  
 pas encore de grandes entreprises en son gouuernement de Guienne:  
 donnant tant seulement ordre à la conseruation des villes & places de  
 son domaine, sans faire aucune violence à celles du Roy: & par cete  
 consideration il auoit repris la ville du Mont-de-Marsan, comme de- **B**  
 pendante du domaine de Navarre. Neantmoins pour n'estre pas sur-  
 pris il distribua des commissions à ses Capitaines pour leuer des troupes  
 tant de cauallerie que d'infanterie.

**III.**  
 Menés du  
 Vicomte de  
 Turenne.

Le Vicomte de Turenne (qui prit en ce temps Tule en Limosin) re-  
 cognoissant que le Roy de Navarre n'estoit pas si attaché au Caluinis-  
 me qu'il ne souffrît volontiers d'estre instruit à la Religion Catholi-  
 que, veilloit sur luy, le faisant continuellement obseder par les Mini-  
 stres: & à tout euenement auoit gagné cela sur le parti que si le Nauar-  
 rois faisoit banqueroute à la pretendue Reformation, il demeureroit  
 leur General en Languedoc, Guienne, Daupiné & Prouence: & mes-  
 mes de toutes les Eglises de France si avec cela le Prince de Condé ve- **C**  
 noit à deceder: ne croyant pas qu'autre accident que la mort le peût ar-  
 racher à la Religion reformée.

**IV.**  
 Lenteur du  
 Marechal  
 de Mati-  
 gnon.

Le Marechal de Matignon Lieutenant de Roy en Guienne auoit  
 vne armée sur pied pour contre-quarrer le Nauarrois: mais celuy-ci ne  
 faisant pas de grandes entreprises, celuy-là ne faisoit pas aussi des ex-  
 ploits dignes de ses forces. Tellemēt que le bruit estoit (& les Ligueurs  
 le publioient hautement par tout) que par la conuience du Roy le  
 Nauarrois & le Marechal estoient de bonne intelligence. Ce qui con-  
 firmoit leur dire & la commune croiāce estoit que le Marechal pressé  
 par la Cour de Parlement de Bourdeaus & par les Capitaines Catholi-  
 ques d'executer certaines entreprises qu'ils luy faisoient bien-aisées, il **D**  
 ne s'en esmouuoit nullement: disant qu'il faisoit beaucoup en faisant  
 les commandemens du Roy son maistre. Ce qui obligea depuis la plus-  
 part de la Noblesse Catholique à prendre le parti de la Ligue.

**V.**  
 Briganda-  
 ges en Gui-  
 enne.

Cependant la Prouince ne laissoit pas d'estre foulée de contribu-  
 tions, impositions, leuées, pilleries & rançonnemens: de sorte que cete  
 guerre n'estoit qu'un brigandage, la plus-part des Capitaines n'ayant  
 autre but que le sac de quelque ville ou chasteau, ou la rançon de quel-  
 que riche prisonnier trahi d'un parti à l'autre. Si quelque combat se  
 faisoit c'estoit plustot par rencontre ou par necessité que par dessein: &  
 le plus souuent les plus forts donnoient passage aux plus foible pour les

A obliger à pareille courtoisie, ou plustor lacheté ignominieuse.

L'An de  
Christ.  
1585.

Ce ne sont donc pas ces actions-là que ie veux recommander à la posterité: maistant seulement celles qui sont dignes des ames genereuses: comme ces deux faites en ce temps par Lyfander de Gelas Marquis de Leberon, desquelles aiant ouï souuent faire le recit en ma jeunesse j'en ay bonne memoire. Aussi l'une fut faite à vne lieuë de chez moy, & l'autre à deux journées. Ce gentil-homme âgé tant seulement de XXIII ans estoit arriué n'aguères de la Cour, où il s'estoit arresté quelque temps apres le trespas du Duc d'Anjou son maistre: soubz lequel il auoit fait de tres-bonnes & hardies actions, & notamment en vne retraicte deuant Cambray aiant aux trouffes luy deuxiesme vne compagnie de gendarmes. Or le sieur d'Estignoz du parti contraire aiant eu aduis qu'il se diuertissoit ordinairement à la chasse, se mit en embusche prez de sa maison accompagné de trois gendarmes & trois arcbufiers à cheual, esperant le surprendre. Mais aiant esté descouuert, Leberon monta promptement à cheual & sans attendre trois des siens qui s'apprestoient pour le sayure, s'en alla droit à l'embuscade & chargea si furieusement ses ennemis qu'en aiant terrassé vn en le choquant & l'autre (qui estoit d'Estignoz) d'un coup d'espée, les cinq restans (dont les deux furent aussi blessés) prirent la fuite. Quant à luy il fut blessé aussi de trois grands coups, & couroit fortune de la vie si ses ennemis resolu de le prendre pour le rançonner, n'eussent arresté de tuer son cheual, luy couper les resnes de la bride, & le mettant hors de combat se saisir de sa personne. Et de fait ils ne manquerent pas de donner à l'abordée deux coups de pistolet au cheual, & couperent vne des resnes de la bride: & se voians charpentés à coups d'espée furent contrains de charger aussi le caualier: mais ce fut trop tard & apres qu'ils se trouuerent en desordre. Les gens de Leberon arriuant apres le combat ramenerent d'Estignoz & son compagnon prisonniers: lesquels Leberon fit traicter avec pareil soing que luy-mesme: & le Roy de Nauarre les luy aiant enuoïé demander en eschange de quelques prisonniers Catholiques, il les luy renuoia liberalement sans rançon & sans aucune recompense.

VI.  
Bonne  
action de  
Leberon

D En l'autre action le Marquis de Leberon eût le sieur de Gohas depuis Capitaine au regiment des Gardes du Roy, pour compagnon de son peril & de sa gloire. Tous deux passans en Perigort accompagnés tant seulement de dix cheuaux (entre lesquels estoient les deux jeunes freres de Leberon l'un nommé Fabien & l'autre Pierre-André depuis Euesque de Valence, & le Capitaine Baudeuez) ils récontrerent dans le bois de Petbeton prez l'Eglise de Rampiou, le sieur de Piles lequel avec quatre cens hommes de pied & quarante maistres alloit executer certaine entreprise sur Doumes. C'estoit au matin le jour estant couuert d'un broüillas fort espez: de sorte que les vns ne pouuoient point reconnoistre les forces des autres. Le *qui vint* aiant fait descouurer les partis contraires, Leberon & Gohas chargerent si brusquement la caualerie

VII.  
Autre actiõ  
hardie du  
mesme Le-  
beron & de  
Gohas.

des ennemis qu'ils la renuerferent sur leur infanterie : en tuerent cinq A ou six, en blessèrent plusieurs, & entre autres Piles mesme de deux coups d'espée, & en retindrent aucuns prisonniers: desquels aiant appris le nombre des ennemis ils prirēt vn autre chemin. D'autre part, le Soleil commençant à dissiper le brouïllas, Piles ne se voiant point poursuyui, jugea que ceux qui l'auoient chargé n'estoient pas gueres forts, & aiant r'allié les siens tourna vers eux en bon ordre. Mais Leberon monté sur vn bon cheual d'Espagne se mit seul sur la retraite & entretint si vaillamment ceux qui l'abordoient que Gohas eut temps de gagner la sus-dite Eglise de Rampieu avec sa petite troupe, & Leberon en suite: de sorte que Piles s'en retourna sur ses pas pour rejoindre son infanterie.

L'An de  
Christ.  
1585.

IIIX.  
Vignoles  
secour Vic  
assiégé par  
les Catho-  
liques.

Dans le parti contraire Vignoles âgé de dix-neuf ans fit en ce mes- B me temps vne action tres-hardie. Les Religionnaires s'estoient saisis de la ville de Vic Fezenfac ( autre-fois le siege du Comte d'Armagnac ) où il y a diuerses clostures entr'ouuertes de ruines & de bresches qui enferment vne vaste solitude ou de mechans bastimens. Aians aucunement remparé celle du milieu, qui commande les autres, ils y auoient logé vne petite garnison, laquelle incommodoit le pais circonuoisin par ses courses. Ce qui obligea la Noblesse Catholique ( dont cete contrée est plus peuplée que nulle autre de France ) à s'assembler & tascher de la forcer à coups de main, ou à se rendre, sçachant bien qu'il y auoit fort peu de prouisions dans la place. Le Vicomte de Turenne qui com- C mandoit en Guienne pour les Religionnaires en l'absence du Roy de Nauarre desiroit secourir les assiégés: mais n'estant pas assez fort pour combattre cete Noblesse fortifiée de quelques bandes de gens de pied que le Marechal de Matignon y auoit enuoiées, il se resolut de r'affeschir la garnison. Les plus anciens Capitaines refuyant cete commiffion, à cause du peril euident: Vignoles se presenta pour l'executer, & quoy que le Vicomte le voulût reseruer à de meilleures occasions, il prit cent cinquante soldats, les conduisit si heureusement & donna si à propos dans les retrenchemens des assiegeans qu'apres auoir taillé en pieces deux corps de garde, il entra sans perte avec les siens dans la place: & les Catholiques admirans sa vertu leuerent le siege. Ce jeune ca- D uallier se fera renommer ci-aprés & pour sa valeur & pour sa fidelité enuers nos Rois, & Dieu luy faisant la grace de recognoistre & abjurer son erreur, il embrassera la foy & la Religion Catholique.

IX.  
Le Prince  
de Condé  
repouffe le  
Duc de  
Mercœur.

Le Prince de Condé extremement passionné pour sa Religion faisoit la guerre à toute outrance en Poictou, Engoumois & Saintonge sans y trouuer que bien peu de resistance de la Noblesse Catholique. Le Duc de Mercœur aiant fait quelques courses en Poictou, s'approcha du Prince en resolution (disoit-il) de le combattre. Mais il n'y eut que des legeres escarmouches entr'eux, quoy que leurs troupes se trouuassent souuent en presence les vnes des autres. En fin toutefois le Duc fut rembarré en Bretagne.

Durant

# Henry III du nom, Roy LXII. 181

**A** Durant ces troubles le Prince de Condé demanda en mariage Charlotte-Catherine de la Trimouille, & l'espousa l'année ensuyuât. Claude de la Trimouille Duc de Toüars se sentit si honoré de la recherche d'un Prince tant illustre que non seulement il fit banqueroute au service du Roy en prenant le parti contraire, mais aussi à la foy Catholique: laquelle il abiura pour embrasser le Calvinisme. Sa mere chatouillée de la mesme vanité liura la ville & le chasteau de Taillebourg au Prince pour gage de leur alliance.

L'an de  
Christ.  
1585.

X.  
La Tri-  
mouille se  
fait l'égue-  
not.

Le cœur croissant au Prince de Condé avec les forces il approcha de Broüage & donna un tel effroy aux garnisons que Saint-Luc auoit mis dans Fourras, Saint-Ian d'Angle & Soubize, qu'elles abandonnerent ces places sans l'attendre. Mais Saint-Luc qui estoit dans Broüage faisoit de si rudes faillies sur les troupes du Prince & les alloit harceller si loing, qu'Aubigné, qui le voyoit faire, escrit qu'il eschappoit trop auant pour un gouuerneur. C'estoit faire à mauuais jeu bonne mine. Car il craignoit d'estre assiegé dans cete place mal garnie de gens de guerre (n'y aiant en tout que quatre cens hommes de defense) & encore plus mal pourueüe des choses necessaires (& mesmement d'eau) à soustenir un long siege. Il voyoit les ennemis de toutes pars & par mer & par terre: mais il ne scauoit de quel costé il pouuoit esperer secours, si en ces incommodités il estoit attaqué par le Prince.

XI.  
Valeureux  
exploits de  
Saint-Luc.

**C** Il donna aduis au Marechal de Matignon de l'estat de ses affaires par Thiebert: auquel le Marechal promit son assistance en luy faisant neantmoins ses forces bien petites pour vne occasion si importäte. Le Malheur fut encore que Thiebert, & Beaumont enuoïé quand & luy de la part du Marechal à Saint-Luc, furent pris par les ennemis & emmenés au Prince.

XII.  
Matignon  
luy promēt  
secours.

Les Rochellois & les isles voisines qui estoient continuelement incommodées de la garnison de Broüage aiant offert en ce mesme temps au Prince un renfort de vaisseaux & de gens de guerre, il se resolut aisément à y mettre le siege. Tellement qu'ayant fait ses approches par terre & mis son canon en baterie, les Rochellois avec les insulaires bloquerent aussi la place par mer avec bon nombre de vaisseaux bien équipés & armés. Ce fut sur la fin du mois de Septembre en l'an MDXXCV.

XIII.  
Les Ro-  
chellois con-  
tribuent au  
siege de  
Broüage.

En ces entre-faites le Prince eut aduis que les Capitaines Halot, Rochemorte & le Fresne auoient surpris le chasteau d'Angers pour le parti du Roy de Nauarre, duquel il estoit le second chef: mais que n'estans qu'onze en tout, & les habitans les aiant desia inuestis, ils auoient besoing d'estre secourus promptement & puissamment: ce qu'ils ne pouuoient esperer que de la part du mesme Prince. Luy donc se promettant la conqueste de cete bonne ville en secourant le Chasteau, y auola avec huit cens maistres & douze cens archufiers à cheual l'elite de toute son armée.

XIV.  
Le Prince  
de Condé  
auole deuañt  
Angers.

Aucuns escriuent que faisant la reueüe de ses troupes à Beaufort prez d'Angers on y compta quatre mille combatans.

XV.  
Le chasteau  
ayant esté  
pris par  
ceux de son  
parti.

D'autre part le Comte de Brissac gouverneur d'Angers, Lauerdin, Bouchage & autres Seigneurs & Capitaines Catholiques accoururent au secours des habitans avec plus de six mille hommes. Le Prince arriuant deuant le chasteau fait donner aduis de son arriuée aux assiégés par des cris & des chamades: mais c'est sans responce ny signe quelconque. Car desia ceux de dedans s'estoient rendus apres la mal-heureuse mort des trois Capitaines. Halot pensant arrester les habitans en leur disant qu'il ne faisoit rien que par commandemēt du Roy, fut retenu par eux, qui auoient desia receu les impressiōs de la Ligue par leur gouverneur, & cōme trahistre eut les quatre mēbres rōpus, & son corps fut mis sur vne roüe. Le Fresne s'estant presenté sur le pont-leuis abbatu, & voiant vn arcbufier qui couchoit à joüe pour luy tirer voulut gaigner le dedās. Mais Roche-morte ou de crainte que les habitans entrassent quand & luy ou par quelque desfiance (parce qu'il estoit Catholique) fit leuer le pont, & le Fresne se prenāt aux chaines du garde-fou eut vne main coupée d'vn coup d'espée qu'il receut d'vn soldat qui suyuoit de prez, & tomba dans le fossé, où vn cerf qu'on y nourrissoit luy planta les endouilliers dans le ventre, dont il mourut sur la place. Le lendemain Roche-morte mettant la teste à vne fenestre du chasteau fut tué d'vne arcbufade. Telle fut la fin de ces trois Capitaines.

XVI.  
Il est enue-  
lopé des  
Catholi-  
ques.

Il y eut de furieuses escarmouches & attaques du costé des faux-bourgs de Bressigny & des Lices entre les troupes du Prince & celles des Catholiques, avec diuers succès. Mais le Prince ayant appris que le chasteau auoit esté rendu à Brissac, demeura grandement estonné & eût bien desiré d'estre encore deuant Broüage: car en mesme tēps il eut aussi aduis que tout le pais circonuoisin estoit alarmé de ce qu'il auoit passé Loire: & que toutes les troupes de la Ligue demarchoient pour luy empêcher le retour, l'enueloper de toutes pars dans vn pais ennemi & le tailler en pieces. Que le Duc de Mayenne s'estoit auancé avec quinze cens cheuaux pour luy couper chemin si d'auenture il auoit passé la riuere. Que la Chastre s'estoit saisi de tous les passages & retiré de son costé tous les bateaux. Que le Duc de Joyeuse s'en venoit joindre le Comte de Brissac pour le deffaire. Que le Duc d'Espernon & le Marechal de Biron y accouroient aussi par la Beaulse. Qu'Entragues gouverneur d'Orleans descendoit le long de la riuere pour estre de la partie. Que les communes se leuoient de tous costés pour courir apres luy comme apres vne beste sauuage. Bref qu'il estoit en vn peril si extreme qu'il n'en pouuoit reschapper que par quelque coup merueilleux de l'assistance diuine.

XVII.  
S'enfuit &  
ses troupes  
se dissipent.

Ce genereux Prince, qui ne manqua jamais de courage, ne se pouuant resoudre à la fuite, fut seuerement rancé de son obstination par le seigneur de Rohan, qui le plaqua là & piqua droit en Bretagne avec ceux qui le vouloient suyure. Le depart de cetuy-ci laissa vne ge-

**A** nérale consternation dans le reste des troupes. Que pouvoit adonc faire ce Prince avec si peu de gens de guerre harassés du chemin & des combats precedens contre tant d'ennemis & contre de si grandes forces? Certes le plus asseuré parti qu'il sceut prendre en ces extremités fut de laisser quelque ordre en la retraite, dont il donna la charge à Saint-Gelais & à Aubigné qui a escrit l'histoire de ce temps, gagner le devant & payer des plus mal montés & des gens de pied, qui se dissipèrent tous incontinent apres sa fuite & furent la curée des premiers qui les chargerent. Toutefois la plus-part des gentils-hommes & des capitaines se sauterent dans les maisons des Catholiques qui les recueillirent par charité & compassion Chrestienne. Aucuns apres avoir demeuré mussés quelques jours dans les forests se retirerent ou seuls ou en si petit nombre que ne pouuant donner soupçon ny ombre par les ports, où il leur conuenoit passer, s'y presenterent aussi avec plus de confiance.

Quand au Prince il se desroba avec la Trimouille, Clermont, Aunignigny & peu de ses officiers, & passant de maison en maison chez des gentils-hommes cōgnus, en fin apres mille dangers gagna la basse Normandie, & montant sur vn vaisseau entre Saint-Malo & Auranches se sauua en l'isle de Grenesay & de là en Angleterre, d'où il reuendra l'année prochaine.

XIIX.  
Il se sauua  
en Angleterre.

**C** Le bruit de la desroute de ses troupes rapportant ce qui estoit vraisemblable (& mesmes la mort ou la prise du Prince) avec autant de certitude que ce qui estoit arriué en effect, emplit d'effroy le cap qui estoit deuât Broüage: & la nouvelle du secours que le Marechal de Maignō emmenoit aux assiegés arriuant là dessus, les plus asseurés ne songerent desormais qu'à la retraite. S. Mesmes & S. Disant hardis & valeureux Capitaines taschoiēt de la faire avec quelque ordre. Mais ce mot de retraite à la precipitée leuée d'un siege imprimāt vne fuite es cœurs des soldats tout se desbanda & se dissipa en desordre. Les insulaires qui bloquoient la place par mer, quoy que hors d'apprehension de peril, furent les premiers qui relascherent & retournerent en leurs isles.

XIX.  
Les siens leuēt le siege de Broüage.

**D** Saint-Luc voiant l'estonnement des ennemis fortit de Broüage, se mit à leurs trouffes; & en fit vn horrible carnage par les campagnes voisines. Saint-Disant faisant contenance de garder vn pont pour luy empêcher le passage fut aussi-tost abandonné des siens & contraint de chercher l'esperance de salut en la fuite.

XX.  
Et font desfaits.

En ce mesme temps François de Bonne sieur de Les-Esdiguieres gouverneur en Daupiné pour les Religionnaires desirant faire voir qu'il estoit digne d'une si importante charge que les principaux chefs du parti luy auoient enuiée, fit plusieurs belles & hardies entreprises, la plus-part desquelles luy reussirent heureusement: toutefois la gloire de l'exécution des plus importantes est donnée à Ian-Baptiste Gentil natif de Fleurac en Gibaudan, Genois d'extraction, tres-excellent ingenieur: lequel de nuit avec ses

XXI.  
Exploits de Les-Esdiguieres en Guienne.

petars luy fit ouuerture des portes de la ville d'Embrun, de Montelimar & de Guillestre. Charges fut emportée de jour à coups de main & à viue force. Le sieur de Gouernet prit aussi la citadelle de Die mal-fortifiée & plus mal pourueüe de viures: les Religionnaires, comme les plus forts, s'estans emparés quelque temps auparauant de la ville.

XXII.  
Entreprise  
sur Lyon  
rompue.

Le mesme Gentil estant sous le sieur de Chambaud surprit aussi avec ses petars Saint-Julian place assez bonne dans le Viuares & Montfalcon en Vellay. Il se promettoit tant de ses artifices qu'il auoit entrepris de mettre Lyon entre les mains des Huguenots. Toutefois son projet fut rompu par l'arriüée des Reistres: au deuant desquels le Comte de Chastillon le mena quand & luy pour se seruir de son industrie à ouuir les passages.

XXIII.  
Desfaite  
des troupes  
de Vins.

Les-Esdigueres quelque temps après prit par composition Saint-Gelais, & Mirabel se rendit à luy sans attendre le siege. Ian de la Garde sieur de Vins assiegeant le chasteau d'Alemagne avec douze cens hommes de pied & peu de cauallerie, il s'en alla au secours des assie-gés: & les Roiaux se trouuant chargés à l'improuiste prirent si chaudement l'espouuente que sans resistance quelconque ils quiterent le siege & la plus-part les armes pour fuir plus legerement. Tellement qu'il en fut tué plus des deux tiers en la fuite avec plus d'ignominie des fuyans que de gloire pour ceux qui poursuüuoient plustot vn massacre qu'une victoire.

XXIV.  
Trespas de  
Ronfard.

Cete année MDXXCV Ronfard Prince des Poëtes François passa de cete vie à la felicité eternelle. Le ry de quelques rimailleurs de nostre âge, lesquels au lieu d'admirer le profond sçauoir & les diuines inuentions de cet excellent Poëte s'amusent à censurer ses rithmes pour ne leur sembler pas tousiours assez riches. Pauures & chetifs esprits, lesquels à grand'peine apres mille trenchées de cerueau enfantent vn meschant sonnet en quatorze jours, & entreprennent de corriger les Iliades, les Eneïdes & les Franciades. Alexandre le Grand demandant vn iour à certain maistre d'escole s'il auoit point les ceures d'Homere, il respondit qu'il les pouuoit produire corrigées de sa main: dont ce Roy jaloux de l'honneur de ce diuin Poëte demeurant offensé donna vn soufflet à ce grimaut, en luy disant comment est-ce qu'il s'amusoit à instruire de petis enfans s'il estoit capable de corriger les ceures d'Homere? Certes les censeurs de Ronfard sont dignes de pareil reproche & de plus grand supplice.

A  
L'An de  
Christ.  
1585.

B

C

D

A  
L'An de  
Christ,  
1585.

## Exploits du Duc de Mayenne en Guienne, & de la Valette en Prouence.

- I. Le Marechal de Matignon se joint au Duc de Mayenne. II. Places prises par le mesme Duc. III. Castetz se rend à luy. IV. Et en suite S. Basile & Montsegur. V. Et Castillon. VI. S'õ entreprise sur le Roy de Navarre. VII. Qui se sauue à la Rochelle. IIX. Le Prince de Cõdè épouse Charlotte-Caterine de la Trimouille. IX. Desfait le regiment de Tiercelin. X. Trespas des quatre freres de Lual. XI. Le Duc de Mayenne retourne à la Cour. XII. Enleue l'heritiere de Caumont. XIII. Duel de Biron & de Carancy. XIV. Exploits de la Valette en Daufiné. XV. Qui se saisit de Valence & de Gap sur la Ligue. XVI. Perilleuse action du Roy de Navarre à Eause.



C  
Le Marechal de Matignon qui auoit passé la Dordogne au port de Brane pour venir au secours de Broüage, entendant que le siege estoit leué, s'atãça vers le Duc de Mayenne, lequel estoit desia en Saintonge pour passer en Guiene cõtre le Roy de Nauarre, avec vne armée composée de cinq mille hommes de pied, cinq cens chevaux François, quatre cens Albanois, & huit cens Reistres. N'y aiãt point d'ennemi qui parût pour s'opposer à leurs desseins, ils partagerent leurs forces entr'eux, la plus grande partie demeurant sous le Duc de Mayenne. Mais l'vn ny l'autre ne fit pas de grãds exploits d'armes. Le Marechal s'en retourna tout court en Guiene: où ne faisant que temporiser il augmenta le soupçon qu'on auoit des-ja de luy qu'il eût intelligence avec le Roy de Nauarre.

D  
Le Duc de Mayenne passant en Limosin reprit Tule abandonnée, de la garnison, moienant vne bonne somme d'argent que les habitãs donnerent à Lamaurie lequel y auoit esté laissé gouverneur par le Vicõte de Turenne. Montignac-le Comte se rendit apres quelques canonnades, & en suite aucunes mechantes places en Limosin & en Perigort, le Duc faisant passer au trenchant de l'espée ce qui faisoit resistance.

Le Marechal & luy s'estans donnés le rendez-vous au XXV de Feurier de l'année suyante deuant S. Basile sur Garonne, il s'y achemina, & trouua que le Marechal à la priere des Bourdelois auoit assiegé Castetz, chasteau aussy sur Garonne appartenant à Fabas capitaine de grande reputation, qui l'auoit bien fortifié & pourueu d'hommes, d'armes & de viures sous le commandement de la Barriere. Le Marechal conseilloit au Duc d'assieger Sainte-Basile pendant qu'il batroit Castetz: mais le Duc voulant auoir la gloire de toutes

I.  
Le Marechal de Matignon se joint au Duc de Mayenne.

II.  
Places prises par le mesme Duc.

III.  
Castetz se rend à luy.

les bonnes executions se joignit à luy deuant Castetz, & aiant fait secretement des conditions auantageuses à Fabas, fit mettre en ses mains la place. Ce qui augmenta la jalouſie qui eſtoit deſ-ja entre ces deux generaux d'armée. A  
L'An de  
Christ  
1586.

IV. Et en ſuite  
S. Baſile &  
Môtſegur. Sainte-Baſile ſe rendit peu après au Duc de Mayenne, & en ſuite Monſegur, ville forte ſur Drot entre les riuieres de Dordogne & de Garonne: laquelle endura deux mille quatre cés coups de canon, y aiant apparence qu'eſtant bien garnie d'hommes & de viures elle deũt faire plus longue reſiſtence. Les ſieurs de Temines & de Gié y furent bleſſés cõbatans main à main ſur la breſche. La capitulation fut que les gens de guerre fortiroient avec leurs armes la meſche eſteinte, & ſeroient conduits en lieu de ſeureté: mais elle fut mal gardée par les conducteurs, lesquels aiant fait quelque querele d'Aleman à ceux qu'ils conduiſoient en tuerent plus de deux cens & deſvaliferent les autres. Dequoy les Religionnaires, non ſans raiſon, firent de grandes plaintes, & en eurent à d'autres occaſions leur reuenche. B

V. Et Caſtil-  
lon. Ces trois places furent priſes en deux mois. Mais Caſtillon petite ville ſur Dordogne appartenante à Henriete de Sauoye Duchefſe de Mayenne (deuant laquelle furent tués les deux Talbotz pere & fils, capitaines Anglois en l'an MCDLIV ſoubs Charles VII) l'arreſta auſſi longuement que ces trois-là: & eũt tenu encore plus long temps ſans les maladies contagieufes qui emporterent vne grandé partie de la garniſon: en laquelle il y auoit bon nombre de gentils-hommes: entre lesquels ſe firent renommer Chamberet, Coronné, Sainct-Angel, Saui-gnac, Sainct-Ouin, Baſſignac, Burſy, Frèdeuille cadet de Salignac, Allen, Bellery & autres. Barraut Senefchal de Bazadois aiant deſfait avec ſa compagnie d'hommes-d'armes le ſecours venant de Sainte-Foy pour ſe jeter dans Caſtillon, fit auancer la reddition de la place: mais il receut vne archuſade au bras droit, dont il fut incommodé toute ſa vie. La capitulation fut que les gentils-hommes fortiroient avec leurs armes & cheuaux, les autres gens de guerre le baſton à la main ſans armes, & que tous ſeroient conduits en lieu de ſeureté: ce qui fut fidelement entretenu. Puy-Normand, Minzac & quelques autres petites places ſe rendirent en ſuire au Duc de Mayenne: lequel apres cela ne fit rien digne de memoire: dont il ſ'excusoit ſur ce que ſon armée eſtoit mal payée: & la Ligue ne faillit pas d'en murmurer contre le Roy, comme fauoriſant ſecretement & indirectement le Roy de Nauarre. 1454  
C

VI. Son entre-  
priſe ſur la  
perſonne  
du Roy de  
Nauarre. La verité eſt auſſi que le Duc de Mayenne auoit vne entrepriſe plus importante que la priſe de toutes les places que les Religionnaires tenoient en Guienne, à ſcauoir ſur la perſonne du Nauarrois meſme: lequel il eſperoit ſurprendre ainſi qu'il rouloit de lieu en autre, l'ineſtir dans Nerac, où il ſejoirnoit le plus, & le contraindre à ſe rendre ſon priſonnier, ou forcer la ville: laquelle eſtant commandée de deux coſtés de hautes collines a vne aſſiete deſauantageuſe pour vn ſiege. Et de

# Henry III du nom, Roy LXII. 187

**A** fait il l'eût attrapé ou en chemin ou dans cete ville sans le sieur de Mont-luc qui luy donna aduis du dessein du Duc par Reaup gentil-homme Condomois.

L'Ande  
Christ  
1586.

Le Roy de Nauarre estant eschappé de ce danger passa la Garonne vers Tonnens en extreme diligence luy cinquiesme, afin d'estre moins descouvert: & neantmoins couroit fortune de tomber encore dans les embusches que le Duc luy auoit dressées en tous les passages des riuieres sans la conuience de Dauid Bouchart Vicôte d'Aubeterre: auquel le Nauarrois aiant enuoie demander s'il se pouuoit confier en luy pour passer en seureté vers la Rochelle, il en receut la responce & la satisfaction que le premier Prince du sang pouuoit attendre d'un fidele vassal de la Couronne. Tellement que le Vicomte mesme luy aiant marqué le chemin qu'il deuoit tenir, & feignant de l'attendre ailleurs, le Nauarrois se glissa en Saintonge & de là à la Rochelle.

VII.  
Qui se sau-  
ue à la Ro-  
chelle.

Il y trouua le Prince de Condé qui estoit de retour d'Angleterre avec un bon renfort d'hommes & d'argent qu'Elizabeth luy auoit donné pour defendre le parti des Religionnaires contre la Ligue. Et comme c'estoit un Prince actif, violent & hardi, il tenoit desia la campagne & auoit pris le chasteau de Dampierre appartenant au Duc de Rai, avec quelques autres places qui incommodoient le gouvernement de la Rochelle. Ce fut lors qu'il espousa Charlotte-Caterine de la Trimouille, l'ayant recherchée (comme nous auons dit) dez l'année precedente.

VIII.  
Le Prince  
de Condé  
espouse Ca-  
terine de la  
Trimouil-  
le.

Son nouueau mariage ne le rendit pas longuement casanier. Car dans un mois apres il continua ses projets guerriers, vne entreprise luy ouurant le chemin à vne autre. Aiant aduis que Saint-Luc auoit failly à surprendre l'isle d'Oleron, & que ses troupes retournoient en leurs garnisons, il monta à cheual avec quarante cuirasses & enuiron pareil nombre d'argolets, accompagné des sieurs d'Antigny & de la Boulaye, cependant que la Noblesse de son parti s'assembloit pour le joindre. Rencontrant prez de Saintes Tiercelin, lequel y conduisoit son regiment de quatre cens hommes il le chargea si brusquement qu'il en terrassa trente ou quarante à l'abordée. Tiercelin aiant fait filer ses gens derriere des hayes & des fossés pour se defendre de la cauallerie, il ne laissa pas de les recharger aussi hardiment qu'en plain chemin: & Guy Comte de Lual suruenant à propos à son secours avec sa compagnie d'hommes-d'armes le combat recommença tres-furieux & sanglant. Mais en fin le Comte rompant tout ce qui luy faisoit resistance penetra jusqu'au drapeau colonnel du regiment, & l'arracha des mains du porte-enseigne. Tiercelin blessé voiant la route des siens gaigna les faux-bourgs de Saintes avec la plus-part d'iceux à la faueur d'une troupe de gens bien-armés qui sortirent de la ville. Il y en eut plus de cent de tués de son regiment & plus grand nombre de blessés. La Trimouille Duc de Toüars fut terrassé à la premiere charge, son cheual aiant esté tué sous luy & courut fortune de sa vie.

IX.  
Desfait le  
regiment  
de Tierce-  
lin.

X.  
Trespas des  
quatre freres de La-  
ual.

Les sieurs de Rieux & de Sailly freres du Comte de Laual moururent de leurs bleffures: l'un le mesme jour, l'autre deux jours après. Le sieur de Tanlay leur frere estoit decedé de maladie peu de jours auparavant à Saint-Ian d'Angely. Le Comte frere Germain de Rieux & consanguin des deux autres se voiant priué en si peu de jours de trois si genereux freres, en conceut vn si poignant regret qu'apres les auoir continuellement pleurés durant huiet jours il ne les peut plus suruiure. Tous quatre estoient fils de François de Coligny sieur de Dandelot, qui s'est fait tant renommer ci-deuant és guerres ciuiles dans le parti des Calvinistes. Ils furent enseuelis dans la chappelle du chasteau de Taillebourg, afin qu'il ne semblât pas que la mort mesme eût separé des personnes si conjointes.

A  
L'An de  
Christ.  
1586.

XI.  
Le Duc de  
Mayenne  
retourne à  
la Cour.

Pour retourner au Duc de Mayenne, le principal but de son voyage de Guienne aiant esté de surprendre le Roy de Nauarre en faisant semblant d'estre occupé à battre des places de peu d'importance: depuis qu'il eut perdu l'esperance d'enueloper ce lion dans ses toiles; il ne songea plus qu'à son retour à la Cour sans vouloir plus rien entreprendre: & quand mesmes il l'eût voulu il ne pouuoit pas, faute de finance pour payer son armée. Joint qu'il voyoit bien que la plus-part des seigneurs de Gascogne auoient de l'affection pour le Roy de Nauarre: & que le Marechal de Matignon homme caut & prudent rompoit le succès de toutes ses entreprises tant pour luy rendre son change de ce qu'il luy rauissoit toute la gloire des armes du Roy, que par le secret commandement de sa Majesté, qui luy soustrayoit les moiens de continuer la guerre.

XII.  
Enleue  
l'heritiere  
de Caumont.

N'aiant donc pas fait en Guienne le progrès que la Ligue s'estoit promise d'vn capitaine de telle reputation & d'vne armée royale; les Religionnaires publioient des discours de moquerie contre luy: par lesquels entre autres choses ils disoient qu'il n'auoit sceu rien faire pour l'auancement de la Ligue: mais que pour l'agrandissement de sa maison il auoit enleué Anne de Caumont fille vnique & heritiere de Geofroy Baron de Caumont & Marquis de Fronfac & de Louise de Lustrac: laquelle Anne estoit veufue de Ian d'Escars Prince de Carancy fils du Vicomte de la Vauguyon. La verité estoit pourtant que le Duc de Mayenne ne l'enleua point que du consentement & mesmes à la priere de sa mere, qui desiroit qu'elle espousât vn des enfans du mesme Duc: mais le Roy ne l'ayant pas agréé elle fut remariée à François d'Orleans Comte de Saint-Paul, en faueur duquel & de Leonor son fils, Louis XIII à present heureusement regnant avec le titre de IVSTE, a erigé en Duché le Marquisat de Fronfac: & Leonor Prince de grande esperance a esté tué depuis au seruice de sa Majesté, comme nous verrons en son lieu.

XIII.  
Duel de Biron & de Carancy.

Le sujet de cete heritiere de Caumont m'oblige à rapporter ici vn fameux duel auquel son premier mari perdit la vie. Elle auoit esté recherchée par Charles Baron de Biron depuis Admiral, & apres encore

B

C

D

**A** Marechal de France qui pouuoit estre marqué en l'histoire pour vn des plus illustres heros de nostre siecle si sa mort honteuse n'eût flestri la gloire de sa vie. Cety-ci ne pouuant souffrir que Carancy luy eût esté preferé en sa recherche le querela de gayeté de cœur & le fit appeller au combat d'homme à homme. Les amis s'y interessans la partie fut liée de trois contre trois. Tous fix s'estans trouués au lieu assigné lez Paris prez du faux-bourg Saint-Marcel, Biron & ses deux amis Laugnac & Genissac demurerent victorieux laissant les trois de l'autre parti morts estendus sur la place. Aucuns disent que ce combat se faisant vn jour qu'il neigeoit, Biron fut si iudicieux qu'il gagna l'auantage du vent, qui portoit la neige dans les yeux de ses aduersaires: de sorte qu'en receuans vne grande incommodité ils furent tués. D'autres pour attenuer encore la gloire de Biron adjoustoient à cela que luy estant blessé se trouuoit grandement pressé par Carancy, qui s'estoit attaché à luy: mais que Laugnac aiant despeché promptement celuy auquel il auoit à faire le secourut: & que Biron esmeu de sa bleffure se seruant de l'auantage que l'heureux succès de Laugnac luy donnoit, quoy que ses deux amis y resistassent, s'obstina à rauer la vie à tous les trois champions du parti contraire.

Les-Esdiguières (comme j'ay marqué ci-dessus) auançant heureusement les affaires des Religioneux en Daupiné, le Roy y enuoia Bernard de Nogaretz sieur de la Valette avec vne petite armée de deux mille hommes de pied François, six compagnies de Suisses, & cinq cens cheuaux: avec laquelle il rangea au deuoir dans peu de temps & les Religioneux & la Ligue. Il prit Eurre par siege à la barbe de Les-Esdiguières qui se presenta pour secourir la place, & neantmoins se retira tout court voiant la resolution avec laquelle la Valette luy alla à l'encontre pour luy donner la bataille. Il n'en voulut non plus manger auprès du Moustier de Clermont, encore qu'il fût plus fort en nombre de combatans que la Valette.

Quant à ceux de la Ligue, il les traicta aussi comme ennemis, non pas pourtant si ouuertement, mais bien avec quelque artifice. Ainsi aiant mis en route prez de Beaupaire le regiment de la Baume, qui s'en alloit joindre le Duc de Guise, il donna la vie à ceux qui reschapèrent du carnage, leur rendit les armes, en faisant serment de seruir fidelement le Roy, & luy-mesme les retint à son seruice. Il se saisit fort accortement de la citadelle de Valence pour en tirer Geissens lequel y auoit esté mis gouverneur par le Duc de Mayenne. Car s'estant présenté inopinément à la porte de dehors avec dix ou douze des siens, il y fut receu avec honneur: & le reste de sa troupe y arriuant à la file le Gouverneur n'osa point leur refuser non plus l'entrée. Mais voiant que la Valette y laissoit les siens les plus forts, il en sortit & quita le gouvernement qu'il ne pouuoit plus retenir, & en alla faire ses plaintes aux chefs de la Ligue. Il logea aussi dans Gap le sieur de Tajan son cousin germain avec deux compagnies de cheuaux legers & deux d'arcbu-

XIV.  
Exploits de  
la Valette en  
Daupiné.

XV.  
Qui se saisit  
de Valence  
& de Gap  
sur la Li-  
gue.

fiers à cheual, sous pretexte de fortifier cete ville contre les entrepri-<sup>A</sup>  
ses de Les-Esdiguieres: mais en effect pour y commander: de sorte <sup>L'An de</sup>  
qu'Auriac (auquel le Duc de Mayenne en auoit aussi donné le gouuer- <sup>Christ</sup>  
nement à son dernier voiage en Daupiné) aima mieux se retirer qu'o- <sup>1586.</sup>  
beir à Tajan, non sans murmurer contre la Valere comme fauteur des  
heretiques & ennemi des bons Catholiques.

XVI.  
Peuileuse  
action du  
Roy de Na-  
uarre à  
Eause.

Enuiron ce mesme temps le Roy de Nauarre retournant de Pau à  
Nerac fit vne action si hardie que si sa bonne fortune ne l'eût accom-  
pagné, on la pourroit dire vne extreme imprudence. La ville d'Eause  
(l'antiquité de laquelle j'ay remarquée en mes Memoires des Gaules)  
estant assez bonne place & de son domaine d'Armagnac il se resolut <sup>B</sup>  
de la retirer des mains des Catholiques. Ne se pouuant à force ouuerte  
il y proceda par vn tel stratageme. Il fit trauestir vingt-cinq ieunes gen-  
tils-hommes en laquais, chacun desquels portoit vn pistolet ou vne ca-  
rabine sous la mandille. Luy septiesme marchoit à cheual deuant ces  
vingt-cinq, & apres eux la troupe. S'estât vn peu trop hasté il arriua à la  
porte de la ville, & receu dedans, avec les six caualliers, les gardes fer-  
merent la porte au nez des vingt-cinq qui venoient après, leuerent le  
pont leuis, & toute la garnison se mit en armes. Le Nauarrois bien  
estonné faisoit à mauuais jeu bonne mine, entretenant les capitaines de  
la ville à propos rompus. Eux non moins estonnés que luy n'osoient  
rien attenter craignans qu'il eût quelque grande intelligence dans la  
place. Ioint la reuerence deüe à la Majesté & à la reputation d'vn  
si grand Prince. Pendant leur entretien Lauerdin avec deux de ses  
compagnons se glissa vers vne autre porte, & aiant pris vn ferrurier <sup>C</sup>  
(qui d'auenture estoit Huguénot comme plusieurs des autres habi-  
tans) & luy aiant fait leuer la serrure introduisit les vingt-cinq &  
toute la troupe en suite dans la ville. Le Nauarrois se trouuant adonc  
le plus fort fit mettre la garnison dehors & pourueut à la seureté de  
la ville pour son parti, sans qu'il y fût fait aucune violence ny desor-  
dre. Il commanda seulement qu'vn soldat fût pendu, lequel auoit cou-  
ché à joüe pour le tuer, disant qu'il sçauoit bien tirer au blanc: (par ce  
que le Nauarrois auoit vn pourpoint blanc) mais son capitaine luy de-  
fendit de tirer. Le galand estant au bout de l'eschelle ce genereux Prin-  
ce par vn effect de sa clemence naturelle luy pardonna, se contentant  
d'auoir puni la peur qu'il luy auoit faite, par la peur de ce supplice. <sup>D</sup>

## Le Roy à Lyon. Exploits des Ducs de Ioieuse & d'Espéron.

*I. Guerre des trois Henris. II. Le Nauarrois implore le secours des estran-  
gers. III. Qui deputent deuers le Roy. IV. Responce de sa Majesté. V. Sa  
negligence. VI. Nouveaux edicts burdeaux. VII. Parangon du Duc de*

A  
L'An de  
Christ.  
1586.

*Ioieuse & d'Espèron. IIX. Exploits du Duc de Ioieuse en Auvergne. IX. Mort de Henry grand Prieur de France. X. Le Duc d'Espèron gouverneur de Prouence. XI. Prend Sene & Reoule. XII. Et Chorges. XIII. Le Roy est estonné de l'armée des Reistres. XIV. La Valette commande en Daupiné & en Prouence. XV. Le Roy employe le Duc de Mayenne. XVI. Le Duc de Guise fait la guerre au Duc de Buillon. XVII. Assiege Sedan. XIIIX. Secour Verdun. XIX. Trefue entre les Ducs de Guise & de Buillon. XX. Conference entre la Roine-mere & le Nauarrois. XXI. Obstination du Nauarrois. XXII. Trefue de peu de jours. XXIII. Le Roy se pique contre le Duc de Guise. XXIV. La France troublée par la mort de la Roine d'Escoffe.*



**B**OUTE la Frâce estoit diuisée en trois partis: celui du Roy, celui des Religionnaires sous le Roy de Nauarre, & celui de la Ligue sous le Duc de Guise. Et d'autant que tous trois ces chefs auoient nō Héry, la guerre ciuile qui s'en ensuiuit fut appelée la guerre des trois Henris. Le premier pourtant auoit toutes les inclinations à la paix, tant parce qu'il la jugeoit estre necessaire pour le bien de son Roiaume, qu'à cause qu'il aimoit grandement le repos, & ses plaisirs: & mesmes (quoy qu'en aient dit ses calomnieux) la deuotion incompatible avec la violence. Mais l'impetuosité de ses subjets & la necessité l'emporta mal-gré luy à la guerre. Le second ne refusoit pas la paix, afin de complaire au premier: mais les desfeins du tiers tendans entierement à sa ruine (joint qu'il s'estoit toujours nourri dans les armes) il se dispoit aisément à la defense. Le troisieme ne pouuant paruenir à son but, ny pouffer son ambition que par les armes (avec ce qu'il estoit naturellement martial) ne respiroit que feu & sang, & en armant de tout son pouuoir alarmoit les autres.

**C** Le Nauarrois ne se sentant pas assez fort pour contre-quarrer ses ennemis auoit despeché des ambassadeurs deuers les Princes Protestans d'Alemagne, & deuers les Suisses de la nouvelle opinion, pour leur donner à entendre que luy & les autres Princes & Seigneurs de son parti n'estoient persecutés qu'en haine de la Religion Reformée qu'ils professoient avec eux: & partant il les conjuroit de ne uouloir point abandonner la cause de Dieu contre cete persecution tyrannique.

**D** Tant les Alemans que les Suisses Protestans luy promirent volontiers l'assistance de leurs armes: toutefois à cause de l'alliance qui estoit entr'eux & la Couronne de France, ils deputerent au precedent deuers le Roy de tres-celebres ambassades: c'est à sçauoir les Alemans deux Princes, Frideric de Vvirtemberg & Vvolfang Comte d'Issembourg: les Suisses, des plus notables hommes de leur republique; & le Roy de

I.  
Guerre des  
trois Hen-  
ris.

II.  
Le Nauar-  
rois implo-  
re le se-  
cours des  
estrangers.

III.  
Qui depu-  
tent deuers  
le Roy.

Danemark enuoia aussi de sa part les ambassadeurs à mesmes fins que A  
les autres: qui tendoient à exhorter le Roy à donner la paix à tous ses  
sujets avec liberté de conscience. L'An de  
Christ.  
1586.

IV.  
Responce  
de sa Maje-  
sté.

Le Roy, qui sçauoit bien que ces ambassades ne se faisoient que par  
maniere d'acquit, & que c'estoient les auant-coureurs de l'armée  
estrangere, ne laissa pas de receuoir honorablement les Suisses, & les  
ouït les premiers, dilayant à donner audience aux autres: de sorte que  
les deux Princes Alemans ennuyés de ses longueurs se retirerent chez  
eux, laissant des agens pour faire leur charge. Mais enfin le Roy leur fit  
à tous vne mesme responce: qui estoit, *Qu'il n'y auoit personne mieux  
instruite que luy de ce qui estoit à faire pour le bien de ses subjects &  
de son Estat. Qu'en cela il n'auoit pas besoin de conseil: mais qu'en  
toute autre occasion il tesmoigneroit à ses alliés combien il desiroit  
leur satisfaction, & combien il tenoit chere leur amitié & al-  
liance.* B

V.  
Sa negli-  
gence.

Le Roy donc estant en Bourbonnois, bien aduertí que l'armée  
des Reistres & des Suisses estoit sur la frontiere de France, s'auança  
jusqu'à Lyon, afin de traicter avec eux, s'il y auoit moien: ou  
pour leur resister s'ils entroient dans le Roiaume. Neantmoins au  
lieu de trauailler serieusement à l'vn ou à l'autre moien, il s'amusoit à  
mignoter des petis chiens (dont on nourrit quantité à Lyon) & en  
aiant continuellement les bras chargés en vn temps que son Estat, son  
autorité & sa propre personne estoient en peril, il donna sujet à ses en-  
nemis de publier sa faitardise ou intelligence avec l'estranger pour  
fauoriser les heretiques (quelque auersion qu'il eût au contraire) &  
au peuple d'en augmenter sa croiance. Deplorable condition de  
ce bon Roy, que ses sujets contrerollassent si auant ses actions que  
ses petis diuertissemens & ses delices innocentes luy fussent imputés à  
crime. C

VI.  
Nouveaux  
edicts bur-  
soux.

Ce qui accreut encore la mesdisance contre sa Majesté fut que peu  
de jours auparauant il estoit entré en son Parlement de Paris, où il  
auoit fait verifíer vingt-sept edicts burseux en sa presence sans pren-  
dre aduis de la Cour, & sans vouloir ouïr ses remonstrances: &  
qu'en mesme temps le Duc de Ioyeuse fut enuoíé en Auuergne & en  
Gibaudan: & le Duc d'Espéron en Prouence, tous deux avec des  
forces. Car cela faisoit dire à la Ligue que les deniers prouenus de ces  
Edicts estoient employés pour nourrir l'ambition de ces deux Sei-  
gneurs (qu'on ne qualifioit que mignons du Roy) lesquels espuissoient  
les finances. D

VII.  
Parangon  
des Ducs de  
Ioyeuse &  
d'Espéron.

La verité est qu'eux deux tenoient le haut du paué sur tous les  
fauoris de sa Majesté, & l'emulation estoit venue à ce poinct en-  
tr'eux-mesmes qu'ils ne pouuoient souffrir que l'vn gagnât vn de-  
gré de faueur sur l'autre enuers leur Maistre: & le Roy mesme (qui  
desiroit les contenter egalemeñt) estoit plus empeché à balancer  
ses bien-faiets avec egalité qu'à leur bien-faire. Il ne se pouuoit rien  
desirer

# Henry III du nom, Roy LXII. 193

**A** desirer en eux pour la generosité & courage : mais le Duc de Ioyeuse  
L'an de  
Christ.  
1586. estoit beaucoup inferieur au Duc d'Espéron en solidité de jugement,  
en prudence & conduite. Et desia le Roy commençoit à se lasser  
des importunités du Duc de Ioyeuse, recognoissant d'ailleurs qu'il  
auoit quelque propension à la Ligue : & le Duc d'Espéron au  
contraire ne luy demandoit jamais rien, & ne cessoit de l'animer à  
maintenir vigoureusement son autorité contre les entreprises de la  
Ligue.

**B** Le Duc de Ioyeuse donc estant arriué en Auuergne & en Gibau-  
dan sur la fin du mois de Iuillet avec vne armée de sept à huit mille  
hommes de pied & cinq à six cens cheuaux, y batit & força quelques  
places. mais aussi il y perdit la plus-part de ses meilleurs hommes: de for-  
te que dans deux mois & demy son armée fut quasi toute dissipée : ce  
qui l'obligea d'en laisser la conduite à Lauerdin, & retourner à la Cour,  
afin de recouurer des moiens de la refaire.

**C** Quant au Duc d'Espéron, il receut en mesme temps vn auanta-  
geux tesmoignage de la bien-veillance de son Maistre. Henry grand  
Prieur de France fils naturel du Roy Henry II estoit gouuerneur de  
Prouence, & Philippe Altoniti Florentin l'estoit de la ville d'Aix, sie-  
ge du Parlement. Henry tenant cet Italien pour vn espion de ses  
actions, qui luy rendoit de mauuais offices enuers la Roine-mère, le  
haïssoit à mort. Passant vn jour deuant le logis d'Altoniti avec ses  
gardes & grande suite, le Florentin (le bruit de la tourbe qui passoit l'o-  
bligeant à regarder que c'estoit) mit la teste à la fenestre. Henry l'ayant  
apperceu (comme les objets odieux esmouuent aisément les aiguillons  
de la colere) commanda à ses gardes de l'attendre deuant la porte de ce  
logis, & luy monta en haut resolu de tuer cet estranger qu'il tenoit  
pour son ennemi: & de fait le trouuant en sa chambre il commença  
de le charpenter à coups d'espée. Altoniti voiant qu'il luy falloit mou-  
rir se ietta à corps perdu sur luy, & tirant vn petit poignard qu'il por-  
toit à sa ceinture, luy plongeant dans le ventre, & redoublant les coups,  
l'estendit roide mort sur le plancher. Les gardes du grand Prieur oians  
le bruit & le trepignement des deux qui s'entre-secoïoïët, & les cris de  
ceux de la maison, y accoururent, & trouuans leur Maistre desia mort,  
**D** chargerent l'autre, luy donnerent cent coups apres sa mort, & traine-  
rent son corps par les ruës. Voila comment vne vengeance legerement  
conceuë fut promptement vengée.

**E** Le gouuernement de Prouence vaquant par la mort du grand Prieur  
de France, le Duc d'Espéron en fut pourueu par le Roy, & peu après  
en alla prendre possession avec vne armée, composée de sept regimens  
François (entre lesquels estoïët celuy des Gardes, celuy de Picardie, celuy  
de Champagne & celuy de Piedmont) vn de Corfes, trois mille Suisses,  
vingt compagnies de gens d'armes, dix-huit de cheuaux legers, & qua-  
torze pieces de grosse artillerie. Il auoit avec luy les sieurs de Grillon,

**IIIX.**  
Exploits du  
Duc de  
Ioyeuse en  
Auuergnes

**IX.**  
Mort de  
Henry grand  
Prieur de  
France.

**X.**  
Le Duc  
d'Espéron  
gouuer-  
neur de  
Prouence.

de Rubempré, de Viq, de Berangueuille, de Passage & autres bons Capitaines.

XI.  
Prend Sene  
& Breoule.

Y estant arriué au commencement de Nouembre il mit soudain la main à la besogne: & aiant assiégué & batu la ville de Sene (dite cōmune-ment la Grand-tour) les assiegés se rendirent à luy vies & bagues sauues. Sene ainsi rendue il attaqua Breoule: & apres cinq à six cens coups de canon la place luy fut aussi rendue avec les drapeaux & les armes à feu, nonobstant que depuis le siege le jeune Carancy fût entré dedans avec six vingts hommes d'elite.

XII.  
Et Chorges.

Ainsi qu'il desseignoit de planter le siege deuant Chorges place de plus grande importance que les precedentes, le sieur de la Valette son frere aisné arriua en son camp avec les six compagnies de Suisses B commandées par le Colonel Galaty. La Valette approuuant son dessein, la baterie fût dressée sur la fin du mesme mois de Nouembre, le temps estant encore assez doux: mais dez l'entrée de Decembre le froid fut si rigoureux & les neiges si hautes, que les sentinelles ne pouuoient subsister durant vne heure: de sorte que plusieurs se trouuerent transis de froid & roides comme des statues. Ces incommodités faisoient esperer aux assiegés que les deux freres seroient contrains de faire decamper leur armée. Neantmoins ils presserent si fort le siege qu'apres vne baterie de deux mille coups de canon les assiegés capitulerent pour sortir vies & bagues sauues, mesche esteinte, & caisses debandées.

XIII.  
Le Roy est  
estonné de  
l'armée des  
Reistres.

La rigueur de l'hyuer continuant, le Duc d'Espéron mit son armée en garnison, & retourna à la Cour pour se tenir prez de la personne du Roy qu'il trouua extremement estonné de l'armée estrangere, laquelle estoit à la frontiere de France: & les Religionnaires armoient de tous costés pour l'aller ioindre & la conduire deuant Paris, comme ils auoient fait autre fois soubs le regne de Charles IX.

XIV.  
La Valette  
commande  
en Daupiné  
& en Pro-  
uence.

Quant à la Valette il retourna en Daupiné: neantmoins le Roy luy enuoia vn ample pouuoir & commission pour commander aussi en Prouence, ainsi qu'à remarqué le sieur de Mauroy, lequel a escrit fidelement la vie & les gestes de ce grand Capitaine.

XV.  
Le Roy em-  
ploie le  
Duc de  
Mayenne.

Nous venons de marquer les exploits de plusieurs Princes, Gene- D raux d'armée, & mesmes d'aucuns particuliers Seigneurs & Capitaines, sans auoir rien dit encore du Duc de Guise: lequel estant le principal chef de la Ligue & tenant toute la France en eschec, il n'y a point d'apparence qu'estant d'ailleurs homme belliqueux, il tint les bras croisés pendant que les autres manioient les armes. Certes il eût bien desiré commander vne armée roiale: mais le Roy redoutant & son esprit & son courage, aimoit mieux en donner la conduite au Duc de Mayenne son frere: non pas qu'il ne se desfiât aussi de celuy-ci: mais le croyant moins violent que son aisné, il euitoit de deux maux le pire, & employant l'vn ostoit à l'autre le subiet de se plaindre.

# Henry III du nom, Roy LXII. 195

**A** Toutefois le Roy par ces artifices ne sceut pas si bien arrester l'im-  
 petuosité de l'ambition du Duc de Guise qu'il n'assemblât des troupes  
 en son gouvernement de Châpaigne, & ne courût sur les terres du Duc  
 de Buillon sous deux tres-specieux pretextes: l'un que le Duc de Buil-  
 lon retiroit en ses terres les trahistres, & les bannis de France: l'autre,  
 qu'il fauorisoit l'entrée de l'armée d'Alemagne. qui venoit au secours  
 du Roy de Nauarre, & mesmes qu'il estoit Lieutenant du Duc Ian Ca-  
 simir General d'icelle: lequel ne la pouuant conduire en personne à  
 cause des affaires de l'Electeur Palatin son neveu qui le retenoient de  
 delà, le Duc de Buillon avec le Baron d'Onau, y auoit le principal com-  
 mandement: & par-ainfi il estoit loisible à tout bon François de luy  
**B** courir sus comme ennemi de la France.

XVII.  
 Le Duc de  
 Guise fait la  
 guerre au  
 Duc de  
 Buillon.

Il prit donc sur luy Donzy reprit Roc-roy n'agueres surpris par  
 les gens du Duc de Buillon quoy que defaduoués par leur Maistre. En  
 suite il emporta Raucour: & s'en alla planter le siege deuant la ville  
 de Sedan, de laquelle le Duc de Buillon est Prince souuerain. Cete pla-  
 ce estoit si pleine de Religioneux refugies de France que les vi-  
 ures y estoient tres chers, & en si petite quantité qu'ils ne pou-  
 uoient pas suffire que pour peu de iours à vne si grande multitude de  
 personnes.

XVII.  
 Assiege Sé-  
 dan.

**C** Le Duc de Buillon n'estant pas assez puissant pour faire leuer le  
 siege de Sedan, s'aduisa d'attaquer Verdun qui tenoit pour la Li-  
 gue: & commençant de le presser obligea le Duc de Guise à ve-  
 nir au secours avec toutes ses forces. Mais le Duc de Buillon aiant  
 pourueu cependant au rauictaillement de Sedan, n'attendit pas  
 son ennemi, duquel l'armée estoit beaucoup plus forte que la  
 sienne.

XIX.  
 Secour Ver-  
 dun.

La Roine-mere, qui auoit pouuoir absolu sur le Duc de Guise de-  
 puis leur derniere confederation, & qui desiroit aussi s'obliger le Duc  
 de Buillon pour s'en seruir après à traicter avec l'estranger, s'il en estoit  
 besoin, interuint là dessus & fit accorder vne trefue entre les deux Ducs  
 que la diuersité de la Religion & la haine particuliere auoit acharnés  
 l'un contre l'autre.

XIX.  
 Trefue en-  
 tre les Ducs  
 de Guise &  
 de Buillon.

**D** Cela fait, elle s'en alla à Saint-Brisprez de Cognac à vne confe-  
 rence là assignée entr'elle & le Roy de Nauarre au mois de Decem-  
 bre. Leur premier entretien fut de reproches d'une part & d'autre.  
 Diuerses conditions de paix aiant esté proposées par elle au Nauarrois,  
 il ne trouua point de seureté en pas vne d'icelles, iugeant bien que les  
 desseins de la Roine ne tendoient qu'à faire rompre l'armée d'Alema-  
 gne. Apres tout elle luy dit franchement, *Qu'il ne luy falloir jamais es-  
 perer repos ny contentement tandis qu'il demourroit obstiné en son here-  
 sie: & que le vray & unique moien d'attirer sur luy les benedictions  
 celestes, d'abbatre ses ennemis, de plaire au Roy & d'estre reconnu au rang  
 que sa naissance luy donnoit dans cet Estat, c'estoit de reprendre la Religion  
 de ses ancestres.*

XX.  
 Conference  
 entre la  
 Roine me-  
 re & le Na-  
 uarrois.

XXI. *Obstinatio<sup>n</sup> du Nauarrois.* A cela le Nauarrois fit la mesme responce que souuent autre-fois A en pareille occasion, qu'ayant esté instruit & nourri en la Religion qu'il professoit & estimoit estre la meilleure, ce seroit tesmoigner qu'il faisoit bien peu d'estat de sa conscience s'il en changeoit si legerement pour des esperances temporelles. Que si sa Religion estoit condamnée en vn concile libre, il estoit prest de l'abjurer, & employer ses moiens & sa vie pour l'abolir entierement, & embrasser de tout son cœur la Catholique Romaine. L'An de Christ. 1586.

XXII. *Trefue de peu de iours.* Apres auoir ainsi passé & repassé en vain le fil par l'aiguille la conference fut rompue; sans autre fruit que d'une trefue jusques au IX de Ianuier ensuiuant, qui n'estoit pas pour vn mois entier: le Nauarrois ayant voulu à grand' peine condescendre à cela mesme, sur l'esperance qu'on luy donnoit, que les Reistres & les Suisses approchant dans ce temps-là, le Roy luy feroit offrir des conditions plus auantageuses. Dequoy la Roine-mere demeurant tres-mal satisfaite, se lia encore plus estroitement avec la Ligue. B

XXIII. *Le Roy se pique contre le Duc de Guise.* La verité estoit aussi que le Roy desiroit tousiours la paix à quelque prix que ce fût, preuoyant sagement que si l'armée estrangere jointe aux Religionnaires estoit victorieuse, la France leur demeurroit en proye, & qu'il seroit impossible de traicter avec eux que sous des conditions tres-dommageables à l'Estat & à la Religion Catholique. Si au contraire ils estoient desfaits, que l'insolence de la Ligue seroit insupportable. Il en dit mesmes de grosses paroles au Duc de Guise qui ne respiroit que la guerre. Le Duc luy repartit audacieusement que si sa Majesté eût fait executer seuerement l'ediect de l'vniion elle eût tiré de si notables sommes de deniers par la vente des biens des Huguenots qu'elle eussent esté suffisans pour entretenir ses armées. Mais qu'au lieu de cela on auoit faisi les reuenus des benefices du Cardinal de Peleué. Ce repart piqua viuement le Roy, qui auoit fait faire cete faisie avec tres-juste cause, estant assez aduerti des mauuais offices que ce Cardinal fauteur & protecteur de la Ligue luy rendoit à Rome enuers le Pape & le Consistoire. Et ne doutant pas que la Ligue n'en murmurât, il fit distribuer aux pauures tous les deniers qui en prouindrent. C

XXIV. *La France troublée par la mort de la Roine d'Escoffe.* Le Roy donc estant en cete resolution de conclure la paix avec le D Roy de Nauarre, vne nouvelle arriua à la Cour, qui donna vn nouveau sujet aux Ligueurs de crier aux armes contre les Religionnaires, & esmeut grandement les Catholiques. C'est qu'Elizabeth Roine d'Angleterre auoit fait mourir Marie Roine d'Escoffe par la main d'un bourreau comme vne personne vile, infame & sa subiete. Les heretiques disoient que c'estoit pour des conspirations qu'elle brassoit ordinairement contre Elizabeth. Les Catholiques que c'estoit en haine de la Religion Romaine en laquelle elle persistoit avec vne constance inefbranlable apres auoir esté sollicitée & pressée de l'abjurer durant dix-huit ans qu'Elizabeth la retenoit pri-

**A** sonniere. Et de plus que l'Angloise n'auoit nulle sorte de jurisdiction sur l'Escoissoise Princesse souueraine aussi bien qu'elle. **L'An de Christ. 1587.** Tant y a qu'ayant esté executée à mort avec douze ou quinze seigneurs de marque, la Ligue prit de la occasion de publier que si le Nauarrois paruenoit à la Couronne il traicteroit de mesme les Princes & Seigneurs Catholiques François pour establir l'heresie generalement par tout le Roiaume. Les predicateurs n'entrenoient d'autre chose leurs auditoires, & comme le sujet estoit grandement specieux & plaufible, aussi donnoit-il de puissantes esmotions aux ames zelées. Les Guises y estans particulièrement interessés (car elle estoit leur cousine germaine) en faisoient resentir le bruit avec esclat, & animoient tout le parti à la vengeance. Et d'autant que cete histoire est malicieusement **B** desguifée par aucuns chroniqueurs heretiques ou Libertins, ie la veux rapporter ici sommairement: veu mesmes que la France y a quelque part puis-que cete Roine estoit Françoisise d'extraction du costé maternel & auoit eu l'honneur d'espouser le Roy François II, & par ainsi auoit porté le tres-illustre & tres-auguste titre de Roine de France.

## Elizabeth Roine d'Angleterre fait decapiter Marie Roine d'Escoffe.

- C** I. Droit de Marie d'Escoffe sur l'Angleterre. II. Elle est troublée par les Puritains. III. Se remarie à Henry Stuard. IV. Lequel fait tuer son secretaire. V. Malice des Puritains. VI. La Roine d'Escoffe accouche d'un fils. VII. Met le gouuernement de l'Estat entre les mains du Comte de Bothuel. VIII. Mort de Henry Roy d'Escoffe. IX. Le Comte de Bothuel espouse la Roine. X. Qui en est blasmée. XI. Et arrestée prisonniere. XII. Se sauue. XIII. Est vaincue en bataille. XIV. Aborde en Angleterre. XV. Est confinée en prison & accusée. XVI. Defendue par le Vicomte de Herrin. XVII. Declarée innocente. XVIII. Pressée d'espouser le Duc de Northfolk. XIX. Qui est decapité. XX. Elle derechef calomniée. XXI. Les Hamiltons opprimés. XXII. Elle condamnée à mort. **D** XXIII. Henry 3 intercede pour elle. XXIV. Mais c'est en vain. XXV. Les heretiques conjurent la mort de la Roine d'Escoffe. XXVI. Qui s'y resout avec une admirable constance. XXVII. Ses dernieres paroles. XXVIII. Sa deuotion & contrition. XXIX. Se prepare au supplice. XXX. Esmeut à compassion les assistans. XXXI. Est decollée par un bourreau. XXXII. La France ne peut prendre vengeance de cete iniure.

I.  
Droit de  
Marie Roi-  
ne d'Escoffe  
sur l'Angle-  
terre.



'Ay remarqué ci-deuant sous le regne de Hé-  
ry II en l'an MDXLIIX comme Marie Stuard <sup>A</sup>  
fille vniue de Iaques V & de Marie de Lor- <sup>L'An de</sup>  
raine fut emmenée en ce royaume pour estre <sup>Christ.</sup>  
mariée à François Daufin, depuis Roy de Frâ- <sup>1548.</sup>  
ce. I'ay raporté aussi comme ce mariage fut ac-  
compli en l'an MDLIIIX, & luy & elle n'estas <sup>1558.</sup>  
âgés que de quinze ans ou enuiron. En suite j'ay

monstré que le Royaume d'Angleterre appartenoit à cete Roine de  
France & d'Escoffe comme petite fille de Marguerite sœur aînée de  
Henry IX Roy d'Angleterre, & la plus proche d'Edouïard VI fils de <sup>B</sup>  
Henry, le-dit Edouïard decedé en enfance: & qu'elle estoit preferable  
à Elizabeth: d'autant que celle-ci n'auoit point esté engendrée en loial  
mariage, Anne Boulen ou Boulein sa mere ne pouuant estre femme le-  
gitime de Henry durant la vie de Caterine son espouse, fille de Ferdi-  
nand V Roy d'Espagne, de laquelle le mesme Henry auoit vne fille.  
Aussi Henry n'en aiant peu obtenir la dispense du Pape, aima mieux se  
separer del'Eglise que de sa concubine: laquelle il fit depuis condam-  
ner & executer à mort pour crime d'adultere & mesmes d'inceste (se-  
lon aucuns Annalistes) avec son propre frere.

II.  
Elle est  
troublée  
par les Pu-  
ritains.

Après le trespas de François II sans enfans, Marie son espouse re-  
tourna en son royaume d'Escoffe: là où les Puritains ( qui tenoient les  
erreurs du Caluinisme) s'estoient rendus si puissans que leur fierté sem-  
bloit indomtable: de sorte que la Roine mettant serieusement la main  
à l'œuure pour restablir la Religion Catholique par tous son Estat, y <sup>C</sup>  
trouua grande resistance: & pour entretenir ses subjets en repos fut  
contrainte de dissimuler les insolences des heretiques.

III.  
Se remar-  
que à Henry  
Stuard.

S'estant remariée avec dispense du Pape à Henry fils de Mathieu  
Stuard Comte de Lenox son cousin vn des plus beaux & mieux faits  
Princes de son temps, ils ne furent pas longuement en bon mesnage: à  
cause qu'elle desirant retenir toute l'autorité & gouvernement de l'E-  
stat en sa main, dilayoit de le faire couronner roy, & mesmes le trai-  
ctoït orgueilleusement: & luy supportoit impatiemment le mespris de  
celle qu'il adoroit comme la plus excellente beauté qui fut alors entre  
les mortels.

IV.  
Lequel fait  
tuer son Se-  
cretaire.

A cela s'adjoûta de sur-croist la haine qu'il conceut contre le pre- <sup>D</sup>  
mier Secretaire de la Roine, lequel aiant la direction de toutes les affai-  
res d'Estat, il s'imaginoit ( comme l'excès de l'amour charnel produit  
aisément la jalousie) qu'il possedât aussi les amoureuses affections de sa  
maistresse. Cete passion avec l'impatience que son ambition luy don-  
noit, l'obligea à conjurer la mort du Secretaire. Et de fait il le fit enle-  
uer vn soir du cabinet de la Roine, elle presente souppant, & après le fit  
poignarder dans la chambre prochaine.

V.  
Malice des  
Puritains.

Cet attentat n'apporta point d'auancement à ses desseins, la Roine en  
demeurant outrée comme d'vn injure faite à l'honneur de sa Majesté.

# Henry III du nom, Roy LXII. 199

**A** Car les Puritains pour la rendre odieuse publioient hautement que Hé-  
L'Ande  
Christ  
1585. ry auoit fait vne action genereuse en faisant mourir l'adultere de la  
Roine. Ce n'est pas pourtant qu'ils portassent plus d'affection au Roy  
qu'à elle (car il estoit Catholique:) mais c'est qu'ils desiroient mettre  
diuision entre tous les Catholiques, commençant par la maison roiale,  
pour eleuer à la roiauté le Comte de Murey frere bastard de la Roine  
qui estoit Puritain.

En ces entrefaites la Roine accoucha d'un fils qui fut nommé Char-  
les-Iaques, & eut pour parrains le Roy Charles IX, & Philibert Ema-  
manuel Duc de Sauoye; la Roine Elizabeth estoit marraine. Ce Prince  
succeda depuis aux roiaumes d'Angleterre & d'Escoffe: & les aiant  
**B** reunis en vn, prit le titre de Roy de toute l'isle sous le nom de *Grande*  
*Bretagne.*

VI.  
La Roine  
d'Escoffe  
accouche  
d'un fils.

La Roine donques irritée contre son mari choisit vn nouueau dire-  
cteur, mais de. qualité plus releuée que le precedent, afin qu'il agît  
d'autant plus puiffamment au gouuernement de son Estat sous le com-  
mandement de sa Majesté: ce fut le Comte de Bothuel: lequel estant  
Catholique grandement zelé fut en horreur aux heretiques: qui  
ne cessoient de le charger de calomnies & d'impostures, dans lesquel-  
les ils enueloppoient aussi la Roine.

VII.  
Met le gou-  
uernement  
de l'Estat  
entre les  
mains de  
Bothuel.

Durant ces bruits arriua vn horrible accident qui esmeut toute l'Es-  
**C** scoffe. Le Roy estant couché en son liét à Edimbourg la nuit du X  
1567. iour de Feurier en l'an MDLXVII, vne saulsiſſe joua sous sa cham-  
bre laquelle fut enleuée en l'air par la violence de la poudre, & luy em-  
porté dans le jardin prochain, où il fut estranglé par les ouriers de cet  
artifice. Les Puritains semerent incontinent le bruit (non sans apparen-  
ce) que le Comte de Bothuel & la Roine mesme estoient auteurs de ce  
parricide. Bothuel & les Catholiques au contraire rejettoient ce crime  
execrable sur les Puritains mesmes, & disoient de plus qu'ils auoient  
desseigné de faire sauter la Roine par la mesme inuention croiâs qu'elle  
fût couchée auprez de son mari: mais que Dieu l'auoit conseruée n'e-  
stant pas encôre couchée ny entrée en sa chambre.

IX.  
Mort de  
Henry Roy  
d'Escoffe.

Comme le bruit en fut diuers en ce temps-là, aussi les Historiens en  
ont escrit diuerſement selon que leurs passions & affections estoient  
**D** differentes. Tant y a que le Comte de Bothuel se justifia de ce cri-  
me contre l'accusation intentée par le Comte de Lenox pere du Roy  
Henry: & deuint si orgueilleux qu'il enleua la Roine ainsi qu'elle  
estoit à la chasse: & l'ayant emmenée en son chasteau de Dombart la  
voulut espouser: mais elle refusant de donner son consentement à ce  
mariage si elle n'estoit en pleine liberté, il la traduisit à Edimbourg  
ville capitale du Roiaume; où il l'espousa avec les ceremonies de  
l'Eglise.

IX.  
Le Comte  
de Bothuel  
espouse la  
Roine.

Les Princes voisins blasmerent la Roine d'auoir consenti à ce  
mariage, quand ce n'eût esté qu'à cause du bruit qui auoit cou-  
ru qu'il auoit fait mourir le Roy pour vsurper la tyrannie: dont on  
blasme.

X.  
Qui en est  
blasme.

voit les effets par ce mariage. Mais les Puritains Escossois & les Lutheriens Anglois en fremissoient, en parloient & en escriuoient outrageusement tant contre luy que contre Marie son épouse.

XI. Et arrestée prisonniere. Ces murmures & escrits diffamatoires avec les predications & sollicitations des ministres Puritains batus à mesme coing que nos Calvinistes, esmeurēt tellemēt leur parti qui estoit dez-lois & auparauant le plus fort en Escosse, qu'ayant pris les armes contre le Comte de Bothuel sous pretexte de venger la mort du Roy Henry (de laquelle il s'estoit justifié) ils auoient neantmoins pour leur principal & dernier but l'abolition de la Religion Catholique. Aussi Bothuel s'estant retiré en son chasteau de Dombart pensant appaiser leur fureur par sa retraite, B ils se saisirent de la personne de la Roine & la contraignirent de remettre le gouuernement de l'Estat entre les mains du Comte de Murey son frere bastard en qualité de Viceroy, attendant que le Roy fût en âge de gouuerner; & la confinerent en vn chasteau sur le lac d'Eruins sous la garde du Comte de Douglas frere yterin du Viceroy.

XII. Se sauue. La Roine se voiant captiue entre les mains de ses sujets & ses ennemis fut reduite à vn tel desespoir qu'elle se resoluoit de se precipiter dās le lac pour se sauuer, ou par sa mort mettre fin à ses angōisses. Elle auoit trouuē moien d'en donner aduis au Vicomte de Selō & luy marquoit le jour afin qu'il la secourût s'il luy estoit possible. Dieu la reseruant à C de plus longues souffrances luy ouurit vn plus assure moien de trouuer sa liberté pour quelque temps. C'est qu'vn des enfans du Comte de Douglas luy apporta secrettement la clef de la porte qui estoit sur le lac: si bien qu'elle l'ouurit & l'ayant refermée jetta la clef dans l'eau: & elle avec le garçonnet entra dans vn petit bateau qu'elle mesme conduisit à la rame jusqu'à l'autre bord où elle trouua le Vicomte de Selon qui l'accueillit avec toute sorte de reuerence, de joye & d'alegresse.

XIII. Est vaincue en bataille. Aiant esté conduite en lieu de seureté elle assembla tous ses bons seruiteurs pour venger l'iniure qu'elle auoit receüe du Viceroy apres l'auoir honoré de la Regence & gouuernement du Roiaume. Les attrait D de sa beauté estant encore plus puissans que la justice de sa cause elle mit sur pied en peu de jours vne armée de sept mille combatans. Mais les Rebelles luy estans venus à l'encontre en bon ordre luy liurerent la bataille & emporterent la victoire.

XIV. Aborde en Angleterre. La Roine derechef desolée & sans esperāce d'auoir aucune ressource de secours de ses sujets s'embarqua avec aucuns de ses plus confidés seruiteurs pour se retirer en France. Mais les vens s'opposans à ses desseins elle aima mieux aborder en Angleterre que de s'exposer à la merci de l'orage: toutefois contre l'aduis des siens, lesquels preuoioient biē qu'elle cherchoit sa liberté là où elle trouueroit vne nouvelle prison, & au lieu de salut vne mort honteuse. Car la Roine d'Angleterre & son

**A** Conseil estans infectés des erreurs de Luther, & tres-cruels persecuteurs de l'Eglise Catholique, elle n'en pouuoit attendre aucun traitement fauorable.

L'an de  
Christ.  
1585.

**B** Le Viceroy entendât que Marie s'estoit sauuée en Angleterre cõceut vne meilleure esperâce de l'opprimer là que dás l'Escoffe; ne doubtant pas qu'à l'aide des ministres Protestás, des directeurs de l'Estat & par la cõniuence d'Elizabeth tous ennemis capitaux des Catholiques, il ne fit receuoir les calõnies pour vne iuste accusation & ses faulsetés pour des preuues legitimes. Aussi ses ressors furent si puiffans ( nonobstant que les Lutheriens fussent continuellemēt aux prises avec les Puritains touchant la foy) qu'Elizabeth au lieu de faire venir sa cousine à sa Cour, la confina en vn coing de son isle sous bonne garde: & par vne entreprise inouïe ordonna des Cõmissaires pour luy faire son procès sur la delation de ses subjets: lesquels estoient eux-mesmes coupables du crime de lese-Majesté en accusant leur Roine, qui ne pouuoit auoir autre iuge que Dieu, comme Princesse souueraine.

XV.  
Est cõfinée  
en prison &  
accusée.

**C** Les accusateurs & les tesmoins tous heretiques se produisiret à tourbes: mais ses defenseurs, tous Catholiques, paroissoient en fort petit nombre, tât pour la crainte du Viceroy, qu'à cause que defendre l'innocēce de la prisonniere estoit se rendre cõplice des crimes dont elle estoit preuenue. Le Vicomte de Herrin sur tous autres est digne d'une loüange eternelle pour s'estre presenté hardiment deuant Elizabeth afin de iustifier sa Roine par pieces escrites & souscrites de la main des accusateurs mesmes, par tesmoins irreprochables & par le combat singulier, deffiant le plus hardi du parti contraire. D'ailleurs il luy remõstra fort sagement la consequence & le mauuais exēple que c'estoit de receuoir les subjets rebelles pour accusateurs & tesmoins contre leur Roine: & qu'elle mesme donât des iuges à sa cousine, qui ne luy estoit en riē sujete que par son infortune, ou plustot pour auoir mis trop de cõfiance en vne autre Roine sa parēte & voisine. Mais Elizabeth prenāt auatage du mal-heur de Marie ne tint point conte de ces remonstrances.

XVI.  
Defendu  
par le Vi-  
comte de  
Herrin.

**D** Neantmoins Dieu protecteur des innocens & des affligés ouurant les yeux aux iuges & frappāt à leurs consciences pour juger la cause de cete Roine selon la verité qui resultoit de la procedure, ils ne trouuerent qu'innocence du costé d'elle, & impostures de la part des accusateurs. Tellement qu'ores qu'ils eussent desiré faire des presomptiõs, preuues: & des apparences, verités, pour la perdre: ils furent forcés par la suggestion de leurs consciences non seulement à la declarer innocente, mais aussi la seconde personne & legitime heritiere (apres Elizabeth) de la couronne d'Angleterre.

XVII.  
Declarée  
innocente.

Cete iustificatiõ deuoit estre suiuite de la liberte de la prisonniere. Mais Elizabeth craignant que le iuste ressentiment de tant d'iniures receües d'elle & des accusateurs, la porteroient à la vengeance, desiroit au precedent luy en oster les moiens. A cet effect il fut proposē dás le Conseil d'Angleterre de la separer du Côte de Borhuel, en luy faisant declarer qu'elle l'auoit espousé par violence, & sans y auoir jamais donné cõsen-

XIIX.  
Pressée d'es-  
pouser le  
Duc de  
Northfolk.

tement: & après la marier avec Thomas Duc de Northfolk, grand Mar-<sup>A</sup>  
 schal d'Angleterre, personnage vertueux & Catholique: auquel <sup>L'An de</sup>  
 neantmoins Elizabeth auoit vne parfaite & assurée confiance. <sup>Christ.</sup>  
 1570.

XIX.  
 Qui est de-  
 capité.

Marie pour sortir de captiuité ne refusoit aucunes conditiós, ny mes-  
 mes celle de ce nouveau mariage. Mais de Mal-heur le Duc de North-  
 folk fut soupçonné de traicter secretement avec le Pape & avec le Roy  
 d'Espagne pour le restablissement de la religion Catholique en Escosse,  
 en vn temps que les soupçons contre les Catholiques estoient suffisans  
 pour les perdre. Quoy qu'il en soit le Duc de Northfolk fut arresté pri-  
 sonnier sur ce sujet, & le procès luy aiant esté fait, il fut condamné à  
 auoir la teste trenchée: & l'arrest fut executé à Londres.

XX.  
 Elle dere-  
 chef calom-  
 niée.

La Roine d'Escosse fut pareillement chargée d'auoir escrit des lettres  
 à aucuns de ses seruiteurs en Escosse: par lesquelles elle se plaignoit du  
 mauuais & indigne traictement qu'elle auoit receu d'Elizabeth, qui la  
 retenoit encoire prisonniere cõtre tout droit diuin & humain: toutefois  
 qu'elle se consoloit en ce qu'elle auoit de si bõs & si puissans amis qu'ils  
 procureroient sa deliurance & la restabliroient en son roiaume. Ces le-  
 tres interceptées par ses ennemis, qui estoient tousiours aux aguets, fu-  
 rent produites & interpretées du secours du Roy d'Espagne capital en-  
 nemi des Anglois: ou de celuy de France par la faueur des Guisès cou-  
 sins germains de Marie, & aigrirét Elizabeth cõtre elle: de sorte qu'elle  
 la fit garder plus estroitement que jamais, & depuis ce temps-là toutes  
 les coniurations qui se firent en Angleterre contre Elizabeth furent  
 imputées à cete infortunée Princesse.

XXI.  
 Les Hamil-  
 tons oppri-  
 més.

Cependant le Comte de Murey Viceroy d'Escosse fut assassiné à l'in-<sup>C</sup>  
 duccion des Hamiltons qui pretendoient que la Regence du Roiaume  
 leur appartenoit, & que ce bastard l'vsurpoit tyranniquemēt à leur pre-  
 iudice. Mais auant qu'ils peussent s'establir en sa place ils furent oppri-  
 més par la Roine d'Angleterre: laquelle enuoia vne armée en Escosse  
 soubz la conduite du Comte de Succex, pour les exterminer, & establir  
 en la Regéce le Comte de Lenox irrecõciliable ennemi de l'Escossoise.

XXII.  
 Elle con-  
 damnée à  
 mort.

Bref Elizabeth & son Conseil alterés du sang de leur prisonniere,  
 apres l'auoir souuent pressée en vain d'abjurer sa religion, se resolurent  
 de la faire mourir le XIIIX an de sa captiuité, apres auoir changé seze  
 fois de prison. Pour cet effect ils luy donnerent derechef des Commis-  
 saires: lesquels aiant instruit le procès avec cete seule intention de la ré-<sup>D</sup>  
 dre criminelle, en firent leur raport au Parlement d'Angleterre com-  
 posé de quatre cens deputés des trois Estats: lesquels la declarerent ar-  
 teinte & conuaincue du crime de lese-Majesté au premier chef, pour  
 auoir conspiré contre la Roine & contre son Estat: & pour la repara-  
 tion de ce crime la condamnerent à estre decollée par l'executeur de la  
 haute justice.

XXIII.  
 Henry 3 in-  
 tercede.  
 pour elle.

Le Roy Henry III aduertí de cete procedure despecha le sieur de  
 Bellieure deuers Elizabeth pour la prier de la faire cesser: & si elle ne  
 vouloit donner la liberté à sa prisonniere, qu'à tout le moins elle ne  
 luy rauit point la vie, consideré que c'estoit la plus proche parète qu'el-

**A** le eût au monde, & qu'elle auoit eu l'honneur d'auoir espouſé vn Roy de France frere ainſé de la Maieſté tres-Chreſtienne. Bellieure n'oublia rien de ce qui ſe pouuoit dire de beau & de pertinent ſur ce ſubjet: ainſi qu'on peut voir en ſa harangue que ie n'ay pas voulu ici tranſcrire, parce qu'elle ſe trouue imprimée & inferée en diuerſes hiftoires.

L'An de  
Chriſt.  
1587.

Neantmoins Elizabeth l'eſconduiſit de ſa demande, diſant qu'elle ne pouuoit jamais aſſeurer ſa vie que par la mort de la Roine d'Eſcoſſe: laquelle ne ceſſoit de tramer de jour à autre des conſpirations contre ſon Eſtat & contre ſa perſonne. Excuse peu receuable contre vne Princeſſe eſtrangere, priſonniere depuis ſi longues années. Car Elizabeth la pouuoit ſi bien reſtreindre que ne luy permettant point d'auoir communication qu'avec des perſonnes nullement ſuſpectes, il luy eût eſté impoſſible de luy donner tant ſeulement ombrage de conſpiration quelconque.

XXIV.  
Mais c'eſt  
en vain.

Ce refus dement ceu<sup>x</sup> qui ont eſcrit qu'Elizabeth deſiroit ſauuer la vie à ſa couſine, & qu'elle auoit intercedé pour elle enuers le parlement d'Angleterre pour trouuer quelque expedient autre que la mort, pour ſon aſſurance. Et quand bien elle en auroit vſé ainſi, ç'auoit eſté par maniere d'acquit & pour rejeter ſur le Parlement tout le reproche & le blaſme de ſa cruauté enuers ſa parente la plus proche. Mais la verité eſt que les Lutheriens d'Angleterre conſiderant qu'elle deuoit ſucceder à la couronne Angloiſe, & ne doubtant pas qu'elle ne trauaillât de tout ſon pouuoir à l'extirpation de leur ſecte, conſpirerent ſa mort avec les Puritains d'Eſcoſſe. Ioint que la faiſant mourir ils ſ'aſſeuroient de faire inſtruire le Roy d'Eſcoſſe ſon fils à la religion nouvelle, comme ils firent. Toutefois il chancelloit grandement en ſa croiance à cauiſe des controuerſes dont les Lutheriens & les Puritains batoient ordinairement ſes oreilles.

XXV.  
Les hereti-  
ques con-  
jurerent la  
mort de la  
Roine d'Ef-  
coſſe.

**1587.** Ainſi donc l'arreſt donné contre Marie Roine d'Eſcoſſe fut executé le XIIX de Feurier MDXXGVII au Chateau de Fodring dans vne grande ſale à la veüe d'environ trois cens perſonnes. Luy eſtant prononcé, elle, que la langueur d'vne ſi longue priſon auoit preparée à toute ſorte de ſouffrance, reſpondit auſſi pieuſement que conſtamment:

XXVI.  
Qui ſ'y re-  
ſout avec  
vne admi-  
rable con-  
ſtance.

**D** *Que Dieu, qui eſtoit ſeul ſon iuge, cognoiſſoit l'innocence des crimes qui luy eſtoient impoſés. Qu'il jugeroit en juſtice elle & ceux qui l'auoient iugée iniquement & contre les loix diuines & humaines. Que ce qui la conſoloit en cete affliction & la rendoit glorieuſe en ce ſpectacle ignominieux deuant le monde, c'eſt qu'elle ſçauoit bien qu'on la faiſoit mourir en haine de ſa religio. Qu'elle prioit Dieu de luy augmenter la conſtance en luy augmentant ſon angoiſſe: & que cete mort qu'elle vouloit endurer patiemment pour l'amour de luy, qui auoit ſouffert mort & paſſion pour elle, luy ſeruit d'expiation de ſes fautes paſſées.*

Au ſurplus, elle ne demanda point d'autre grace ſi ce n'eſt qu'il fût permis à tous ſes domeſtiques d'aſſiſter à ſa mort: afin qu'ils fuſſent tel-  
moins de ce qu'elle mouroit Catholique, & qu'ils le certifiſſent à ſon

XXVII.  
Ses dernie-  
res paroles.

fils & au Roy de France. Les Commissaires luy aiant refusé sa requête, de peur (disoient-ils) que les cris & les pleurs de tant de personnes la troublassent: elle les pria derechef de le permettre à tout le moins à cinq hommes & à deux femmes, de la modestie desquels elle leur respondit: ce qu'ils luy octroyerent avec l'intercession de toute l'assistance. Alors elle dit le dernier à Dieu à tous les siens donnant sa main à baiser aux hommes, & baisant toutes les femmes, apres leur auoir recommandé la crainte de Dieu, de le prier pour elle, & d'estre obéissans aux puissances superieures. Adressant particulierement ses paroles à vn nommé Meluin, elle le conjura de dire de sa part au Roy d'Escoffe son fils qu'elle auoit tousiours vescu & mouroit Catholique: qu'elle l'exhortoit aussi de tout son cœur de viure en la religiõ de ses ancestres: d'entretenir ses subjets en bonne paix, & de n'entreprendre rien contre la Roine d'Angleterre, la succession de laquelle luy appartenoit apres sa fin, avec la couronne d'Escoffe.

XXIX.  
 Sa deuotion  
 & sa contri-  
 tion.

Elle auoit pris en ses mains vn Crucifix qu'elle baisoit souuent: & vn des Commissaires luy disant qu'il falloit auoir le Crucifix au cœur non pas es mains, elle repartit *Et au cœur Et aux mains*, continua de le baiser plus souuent, & fit toutes ses prieres à haute voix en Latin, y entre-mellant de profondes meditations avec vne constance admirable. Les deux seruantes qui estoient aupres d'elle fondant en larmes & ne pouuant contenir leurs cris, elle leur dit: *Comment? j'ay respondu pour vous que vous ne seriez point importunes: Et vous vous laissez emporter à la desolation quoy que vous me voiez toute consolée en mô Dieu mon Sauueur, lequel par sa grace Et misericorde au lieu d'un Roiaume temporel plein de misere, me logera à cete heure dans le celeste où est le comble de tout bonheur Et de gloire?*

XXIX.  
 Se prepare  
 au supplice.

Le bourreau luy voulât aider à descrocher sa robbe, elle le repoussa, & se fit aider par ses deux seruantes: & apres se presenta à genoux sur vn carreau de veloux noir contre le poteau preparé à son supplice: pardonna à tous ceux qui auoient procuré sa mort, & nommément à ses iuges & au bourreau mesme, tout ainsi qu'elle vouloit estre pardonnée de Dieu, deuant le throne duquel elle s'en alloit estre presentée: & sans aucun tesmoignage d'apprehension de la mort ny par la voix ny par les mouuemens du corps, cete ame roiale se disposa à vn regne perdurable: D cete belle face, qui auoit esté le plus excellent objet des amours des hommes, se rendit agreable aux Anges: & ces yeux charmans, qui rauissoient les cœurs des mortels, fichés maintenât dás le ciel començoient de posseder la gloire de l'immortalité en quirât les vanités du monde.

XXX.  
 Estime à  
 compassion  
 les assistans.

Certes la consideration des calomnies par le moien desquelles l'innocence de cete Princeesse auoit esté opprimée, sa longue captiuité, les violences faites à sa conscience, sa fermeté inefbranlable en la Religiõ Catholique, sa resolution à subir patiemment le dernier supplice de la main horrible d'un bourreau, sa constance au martyre (car vrayement elle estoit martyr puis qu'elle enduroit la mort pour la vraye Religion)

les

A  
 L'An de  
 Christ.  
 1587.

B

C

D

**A** Les recommandations à son fils, non pas de venger sa mort ; mais d'estre bon Catholique, la franchise à pardonner à tous ses ennemis, faisoient couler les larmes des yeux aux plus feueres.

**L'An de Christ.** 1587. Le bourreau moins asseuré qu'elle luy aualla la teste de deux coups, n'ayant sceu du premier : & la prenant par les cheueux ( qui parurent chenus par les afflictions passées ; encore qu'elle ne fût âgée que de quarante-cinq ans) la monstra de tous les costés de l'eschaffaut aux assistants : lesquels crièrent tous *Vive la Roine*.

XXXI.  
Est decollée par vn bourreau.

**B** Ainsi cete très-illustre Roine d'Escoffe fuyant la persecution des Escossoises sujets tóba sous la captiuité Angloise : sortant de la prison d'un frere bastard, entra en celle d'Elizabeth sa cousine : la verité manifeste l'ayant faite juger innocente, les faulsetés & impostures des heretiques la rendirent criminelle : & apres auoir esté absoute avec reparation d'honneur fut condánée à vne mort ignominieuse. La France, qui l'auoit eüe pour Roine, se trouuant interessée en cete procedure tyrannique, fut neantmoins contrainte de dissimuler le ressentiment d'une iniure si sensible, à cause des dissensions ciuiles dont elle estoit troublée, & de la crainte de l'armée estrangere qui estoit à la frontiere pour venir au secours du Roy de Nauarre.

XXXII.  
La Frãce ne peut prendre vengeance de cete iniure.

## Conjuratiõ de la Ligue cõtre le Roy à Paris.

- C** I. *Le Roy se resout à la guerre.* II. *Le Roy de Nauarre prend quelques places en Poictou.* III. *Faction & conspiration des Ligueurs à Paris.* IV. *Descouuerte par le Roy.* V. *Dessein d'icelle.* VI. *Moderé par les plus sages.* VII. *Autorisé par le Duc de Mayenne.* VIII. *Les factieux veulent attenter sur la personne du Roy.* IX. *Demeurent estonnés.* X. *Le Duc de Mayenne sort de Paris.* XI. *Le Duc de Guise n'approuue point la saillie des Parisiens.* XII. *Entreprise du Duc d'Aumale sur Bologne sans effect.* XIII. *Bon aduís du Duc d'Espernon au Roy.* XIV. *Qui diuise ses forces en trois armées.* XV. *Mal satisfait du Duc de Joyeuse.* XVI. *Qui a commandement de combattre le Roy de Nauarre.* XVII. *Le Duc d'Espernon espouse la Comtesse de Candale.* XVIII. *Sans aucune despense de la part du Roy.* XIX. *Pourquoy il rompit son mariage.* XX. *Le Vicomte de Turenne surprend Castillon, & Barraud Saint-Emilian.* XXI. *Gondrin desfait & tue le Comte de Gursen & deux de ses freres.*

**D**  Ete funeste & lamentable nouvelle du supplice ignominieux executé en la personne de la Roine d'Escoffe aliena si fort de la paix les esprits des Catholiques Frãçois desja assez outrés & animés cõtre les Religiónaires, tât par la memoire des troubles passés qu'à cause de l'armée estrangere qu'ils appelloiét en Frãce, que le Roy fut cõtraint de rópre le dessein qu'il auoit de faire la paix, & de prendre mal-gré luy le

I.  
Le Roy se resout à la guerre.

parti de la guerre: pour de fendre son estat de l'oppression de l'estranger, A  
& son autorité, voire sa propre persône des conjuratiôs qui se brasloiet <sup>L'An de</sup>  
en mesme temps par ses subjets dans la ville capitale du Royaume. <sup>Christ.</sup>

II. Ioint qu'aussi-tost que la trefue fut expirée, le Roy de Nauarre & le <sup>1587.</sup>  
Prince de Condé sortans de la Rochelle avec du canon prirent Chi-  
zay, Sazay, Sainct-Maixent, Fontenay, Mauleon: & coururent le pais  
Le Roy de <sup>Le Roy de</sup> <sup>Nauarre</sup> <sup>préd quel-</sup> <sup>ques places</sup> <sup>en Poi-</sup> <sup>ctou.</sup> <sup>zay,</sup> <sup>Sazay,</sup> <sup>Sainct-Maixent,</sup> <sup>Fontenay,</sup> <sup>Mauleon:</sup> & coururent le pais  
circouoifin sans trouuer personne qui s'opposât à leurs armes. Ce qui  
offensa le Roy, lequel eût desiré continuer la trefue pour rechercher  
les moiens d'une bonne paix, & cela mesmes irrita de nouveau les Ca-  
tholiques. Mais ce qui affligeoit le plus sa majesté estoiet les cōspiratiôs  
que les Parisiens faisoient contre elle à la suggestion de la Ligue.

III. I'ay marqué ci-dessus soubz l'an MDXXCV, comme dans Paris s'e-  
Faction & <sup>Faction &</sup> <sup>conspira-</sup> <sup>tion des Li-</sup> <sup>gueurs à</sup> <sup>Paris.</sup> <sup>stoit</sup> <sup>formée</sup> <sup>vne</sup> <sup>confederation</sup> <sup>de</sup> <sup>gens</sup> <sup>factieux.</sup> <sup>lesquels</sup> <sup>pouffés</sup> <sup>d'un</sup> <sup>zele</sup> <sup>indiscret</sup> <sup>enuers</sup> <sup>la</sup> <sup>religion</sup> <sup>Catholique,</sup> <sup>charmés</sup> <sup>par</sup> <sup>les</sup> <sup>Predica-</sup> <sup>teurs</sup> <sup>&</sup> <sup>par</sup> <sup>les</sup> <sup>sollicitations</sup> <sup>&</sup> <sup>promesses</sup> <sup>des</sup> <sup>chefs</sup> <sup>de</sup> <sup>la</sup> <sup>Ligue,</sup> <sup>auoiet</sup> <sup>conspiré</sup> <sup>ensemble</sup> <sup>contre</sup> <sup>le</sup> <sup>Roy,</sup> <sup>s'imaginans</sup> <sup>qu'il</sup> <sup>estoit</sup> <sup>fauteur</sup> <sup>des</sup> <sup>heretiques,</sup> <sup>&</sup> <sup>mesmes</sup> <sup>qu'à</sup> <sup>ce</sup> <sup>coup</sup> <sup>l'armée</sup> <sup>des</sup> <sup>Reistres</sup> <sup>&</sup> <sup>des</sup> <sup>Suisses</sup> <sup>uenoit</sup> <sup>à</sup> <sup>son</sup> <sup>mandement</sup> <sup>pour</sup> <sup>opprimer</sup> <sup>les</sup> <sup>bons</sup> <sup>Catholiques.</sup> <sup>B</sup> <sup>1587.</sup>

IV. Le Roy estoit bien aduertie de toutes leurs menées & monopoles par  
aucuns des conjurés mesmes, & particulièrement par Nicolas Poulain  
Lieutenant de la Preuosté de l'Isle de France, qui en adressé vn ample  
procés verbal depuis imprimé avec le iournal de ce regne. Mais sa Ma-  
jesté se contentoit de rompre leurs desseins & d'eiter leurs surprises,  
sans entreprendre de les punir, soit par le mauuais conseil de ceux qui  
fauorisoient la Ligue, soit par sa propre mollesse & crainte d'aigrir les  
affaires. <sup>C</sup>

V. Les conjurés considerant que toutes leurs entreprises estoiet descou-  
uertes & tous leurs projets rompus, ne doutoient pas qu'il n'y eût par-  
my-eux des trahistres: de sorte que craignans le juste chastimét du Roy  
si sensiblement offensé, ils se delibererent d'executer promptement la  
resolution prise long temps auparauant: qui estoit de se saisir de la Ba-  
stille, de l'Arsenal, du Temple, du grand & petit Chastelet, du Palais,  
& du Loure mesme: & tenans la persône du Roy en leur pouuoir la  
remettre à la discretion du Duc de Guise. Ils desseignoient aussi de fai-  
re vn tocsin general, pour massacrer tous ceux du Conseil de sa Majesté  
qui leur estoient suspects, ensemble tous les Religioneux & les Ca-  
tholiques affidés au Roy, lesquels ils nommoient Politiques. <sup>D</sup>

VI. C'estoit la resolutó des plus vils & des estourdis de la cōjuratiô: mais  
les mieux qualifiés & plus sages remonstroient que mettant les armes à  
la main du menu peuple il n'e demourroit pas là: & qu'il estoit à crain-  
dre que des maisons des Religioneux & des Politiques, il courroit en  
celles des meilleurs Catholiques, & que les comodités redroient toutes  
personnes également suspectes, voire crimineles. Que de là arriueroit  
que le parti seroit diffamé, & les auteurs de ces desordres blasms &  
desaduoués par les chefs & mesmes par le Duc de Guise: lequel leur

**A** auoir souuent mandé par le sieur de Meneuille qu'on ne precipitât ny attentât rien de nouveau : mais que tant seulement on tint les affaires en bon estat, & qu'il seroit à eux, quand il seroit besoin d'exécuter quelque chose d'importance. Partant qu'il falloit temporiser en attendant, ou bien auoir vn autre Prince de la Ligue qui autorisât leur resolution & marchât à leur teste pour arrester l'insolence d'une furieuse populace.

L'An de  
Christ.  
1587.

**B** Ces raisons estant approuuées de tout le conseil des factieux, il fut conclu qu'on deputeroit deuers le Duc de Mayenne pour l'exhorter à fauoriser l'exécution de leur entreprise : laquelle ils croyoient ne pouuoir plus estre différée sans la ruine de tout le parti & le chastiment des principaux d'entr'eux qui seroient punis d'un cruel & ignominieux supplice. Le Duc de Mayenne estoit alors à Paris malade ou (comme aucuns estimoient) feignant d'estre malade, afin que si l'affaire succedoit selon son desir, il en autorisât l'exécution, ou bien que sans soupçon il peût desaduouier les exécuteurs, si l'issue leur en estoit mal-heureuse. Aiant donc oui fauorablement les deputés non seulement il approuua leur projet, mais aussi les encouragea à l'exécuter vigoureusement, leur promettant en cela l'assistance de ses amis, & mesmes si son infirmité luy permettoit, la presence de sa personne.

VII.  
Autorisé  
par le Duc  
de Mayenne.

**C** Ils auoient resolu de nouveau de surprendre le Roy auant toute ceuvre: ce qu'ils croyoient leur estre bien-aisé à faire, à la foire Saint-Germain, où sa Majesté desseignoit d'aller, suyuant sa coustume, & disner en l'Abbaye. Mais estant aduertie de leur conspiration elle s'en deporta: & aiant permis au Duc d'Espéron d'y aller, on luy fit vne querele d'Alemã, & les escoliers aians esté induits à cōmencer le jeu, sans doute si pour euitter vn plus grand desordre (auquel il ne pouuoit acquerir de l'honneur) il ne se fût retiré, la fin en eût esté tragique & funeste.

IX.  
Les factieux  
voulent atten-  
der sur la  
personne  
du Roy.

**D** Les conjurés donc jugeans par l'absence du Roy que la trahison d'aucuns d'entr'eux faisoit auorter toutes leurs entreprises, & mesmes que sa Majesté les auoient preuenus en mettant de bonnes garnisons dans tous les lieux dont ils se vouloient saisir, le nez saigna aux plus hardis: & le Duc de Mayenne mesme ne doutant pas qu'il n'eût esté deféré au Roy, eut recours à la Roine-mere pour faire sa paix & celle de Bassompierre, qui se trouuoit entremeslé en ceste conspiration, comme vne des plus assurees colonnes de la Ligue.

X.  
Demeurēt  
estonnés.

Le Roy content d'auoir rompu ce dessein receut le Duc de Mayenne & Bassompierre avec le mesme accueil qu'il souloit, & mesmes octroya au Duc son cōgé pour aller en Bourgogne, en luy disant ces mots plus serieusement que par raillerie: *Et quoy, mon Cousin, abandonnez vous ainsi les bons Ligueurs de Paris?* A quoy le Duc respondit, qu'il n'entendoit pas ce que sa Majesté vouloit dire, & sortit de la ville: deuers laquelle se tournant souuent, il protestoit & juroit que jamais il ne s'y engageroit sous les promesses d'une insolente populace.

X.  
Le Duc de  
Mayenne  
sort de Pa-  
ris.

Les conjurés demeurant ainsi descouuers & exposés au juste cour-

XI.

Le Duc de Guise n'aprouue point la taille des Parisiens. rous du Roy, estoient en continuelle crainte d'estre chasties de leur felonie : & aiant escrit au Duc de Guise ce qui s'estoit passé, avec de tres-humbles prieres de venir à Paris: il les tança asprement, & blasma grandement leur resolution precipitée & mal digerée: & mesmes en dit depuis de grosses paroles au Duc de Mayenne son frere. Neantmoins pour ne desesperer point entierement les Parisiens il leur promit qu'en se tenans dans l'ordre qu'il leur enuoioit par Meneuille, il les secourroit à toutes les occasions qu'il en seroit besoin, & ne s'esloigneroit pas tant d'eux qu'il ne les peût assister assez à temps avec des forces suffisantes pour terrasser tous les ennemis de la Religion Catholique.

XII.  
Entreprise du Duc d'Aumale sur Bologne sans effect.

Aussi mal-heureusement que celle du Duc de Mayenne à Paris reussit l'entreprise du Duc d'Aumale sur la ville de Boulogne: laquelle à cause de son havre, & que c'est comme vne des clefs de France, estoit grandement enuieée de la Ligue, afin d'y recevoir par mer le secours d'Espagne. La partie estoit dressée en sorte que Vetus Preuost de la Prouince partisan de la Ligue y entrant avec ses Archers se saisiroit de la porte: & que le Duc d'Aumale, qui seroit prez de là en embusches y auoleroit soudain avec vne bonne troupe de caualerie pour se rendre maistre de la ville. Poulain ci-dessus nommé (qui demuroit tousiours espion pour le Roy, dans la faction des Parisiens) en aiant donné aduis à sa Majesté & marqué le jour de l'execution: elle manda au sieur de Bernay, gouverneur de Boulogne de se tenir sur ses gardes & d'arrester Vetus prisonnier s'il se presentoit à la porte, comme il arriua: aussi fût il retenu avec tous ses Archers. Le Duc d'Aumale y accourant avec sa troupe pour le soustenir fut salué à coups de canon, & contraint de se retirer avec honte. Vetus fut enuoieé au Roy, qui l'eût fait executer à mort sans l'intercession du Duc de Guise, qui luy demanda & l'obtint: sa Majesté se monstrant trop indulgente envers vn de ses officiers manifestement criminel & digne de punition exemplaire.

XIII.  
Bon aduis du Duc d'Espéron au Roy.

Or l'armée des Alemans estant entrée en France & le Roy de Navarre avec le Prince de Condé se preparant pour l'aller joindre & la conduire deuant Paris, le Roy se trouuoit bien empesché à prendre quelque bon ordre en ses affaires. Le Duc d'Espéron (qui luy parloit le plus confidemment & franchement) considerant que le Duc de Guise assembloit des forces pour s'opposer à l'estranger; qu'estant Prince hardy & bon Capitaine, il pourroit faire de grands exploits en vne si belle occasiō, & que l'accroissement de sa reputation & autorité diminueroit d'autant celle du Roy, conseilloit à sa Majesté de marcher en personne contre les Alemans avec toutes ses forces, afin de r'emporter luy-mesme toute la principale gloire de leur desfaite.

XIV.  
Qui diuise ses forces en trois armées.

Cet aduis quoy qu'utile & honorable au Roy ne fut pas pōurtāt suyui, les amis du Duc de Guise aias porté sa majesté à vne resolutiō moins assuree en luy faisant diuiser ses forces en trois armées, & moins glo-

**A**ricieuse pour elle, en luy faisant prendre deux compagnons de sa gloire, à sçavoir les Ducs de Guise & de Joyeuse, à chacun desquels ils donnoit vne armée, retenant à soy la troisieme. Le Duc de Guise auoit commandement d'aller au deuant des Alemans, & le Duc de Joyeuse de marcher contre le Roy de Nauarre pour l'empescher de les joindre & mesmes de le combatre fort ou foible.

L'An de  
Christ.  
1587.

Cetuy-ci tant à cause de ses importunités que parce qu'il estoit affectionné aux Guises, commençoit d'estre à charge au Roy: & luy-mesme le recognoissant ainsi, & voiant que le Duc d'Espéron possedoit plus auant que luy les bonnes graces de sa Majesté, estoit bien-aise de s'esloigner de la Cour; où aiant esté ci-deuant enuié de tous, il ne pouuoit estre deormais qu'enuié de l'auancement de son confrere, lequel avec vne merueilleuse prudence & accortise conduisoit heureusement sa fortune.

XV.  
Mal satis-  
fait du Duc  
de Joyeuse.

**B** Le Roy donc luy commanda de combatre le Roy de Nauarre fort ou foible à la premiere rencontre: faisant son compte que s'il estoit vaincu, sa Majesté seroit deschargée d'un homme importun & ingrat: & s'il estoit victorieux du Nauarrois que cela retarderoit l'armée des Reistres. Joint qu'il emporteroit l'honneur d'auoir terrassé ce valeureux Roy: & le Prince de Condé avec les forces des hetetiques, à quoy visoient les Chefs de la Ligue.

XVI.  
Qui a com-  
mandé  
de combat-  
tre le Roy  
de Nauar-  
re.

Le Roy aiant ordonné le Duc de Joyeuse vn des Generaux de ses armées, retint le Duc d'Espéron, comme le plus confident, aupres de sa personne: & des le mois d'Aouft peu auant qu'il marchât contre les Reistres, luy fit espouser Marguerite de Foix, Comtesse de Candale, vne des plus accomplies Dames de ce siecle, & d'extraction si illustre qu'elle atouchoit de parenté ou d'alliance quasi tous les Rois & Princes de l'Europe. Les noces furent faites au Bois-de-Vincennes sans pompe, ny magnificence: le Duc d'Espéron l'ayant ainsi desiré, tant en consideration des troubles & du bruit de l'armée estrangere, (qui alarmoit toute la France) qu'afin de n'encourir pas pareille enuie qu'auoit fait le Duc de Joyeuse, par l'excés de la despense.

XVII.  
Le Duc  
d'Espéron  
espouse la  
Comtesse  
de Cádale.

**D** Plusieurs creurent qu'il auoit esté si bon mesnager que de mettre en ses coffres ce que le Roy pouuoit despenser à la celebrité de la feste: & mesmes aucuns ont escrit que sa Majesté donna à l'espousée vn carquan de cent perles, la moindre desquelles estoit prisée à mille escus. Mais les vns & les autres se trompent: Car ce carquan est imaginai- re: & tout ce que le Roy donna à l'espousée, ne valoit pas douze mil- le escus. Au surplus les coffres de sa Majesté estoient entierement es- puisés de finances: de sorte qu'elle ne sçauoit comment pouruoir au paiement de ses armées. Il est bien vray que le Roy fit donner au Duc d'Espéron vn comptant de quatre cens mille escus: mais ja- mais il n'en receut rien, & le garde encore comme vn cher gage & tesmoignage de la bien-vueillance de son bon Maistre.

XIIX.  
Sans aucu-  
ne depense  
de la part  
du Roy.

Nous auons veu ci-dessus comment le Roy luy auoit fait contracter

XIX.

mariage avec Christierne de Lorraine vne des sœurs de la Roine, afin A  
qu'il luy fût allié d'aussi prez que le Duc de Loieuse. Mais le Duc L'An de  
d'Espéron confiderant les menées des Guises; qu'il ne feroit pas bien- Christ.  
feant de prendre leur alliance & d'estre leur ennemi: & que moins en- 1587.  
core pouuoit-il se monstrier leur ami & demeurer dans le seruire du  
Roy qui les haïssoit à mort, il aima mieux rompre ce premier mariage  
que de donner tant soit peu d'ombrage à son Roy & bien-facteur.  
Quant à Christierne elle fut mise Religieuse.

XIX. En ce temps le Vicomte de Turenne surprit par escalade Castillon  
Pourquoy il rompit son premier mariage. sur Dordogne pris ci-deuant par le Duc de Mayenne apres vn long  
siege & la perte de plus de deux mille hommes. Sainct-Emilian prez du  
mesme Castillon fut surpris aussi par les Religionnaires. Le sieur de B  
Barraut Seneschal de Bazadois en aiant aduis en sa maison distante d'v-  
ne bonne lieüe de Sainct-Emilian, la riuere de Dordogne entre-deux,  
aiant assemblé quelque Noblesse voisine & quatre à cinq cens hom-  
mes de combat, y auola sur l'esperance de les surprendre durant le sac  
de la ville. Ce qui luy reussit si heureusement qu'aiant passé la riuere  
au port de Brane, il fit jouier le petard aux portes fermées de Sainct-  
Emilian, lesquelles aiant sauté en pieces, il entra dedans criant  
*Vive le Roy & tue tue*: dont les pilleurs prirent vn si grand effroy  
que quittans le sac de la ville, & plusieurs leurs armes, ils s'enfui-  
rent par la porte opposite. Aucuns estans sortis en ruë pour faire re-  
sistance furent taillés en pieces.

XX. D'autre part le sieur de Gondrin sortant de Condom (où sa com-  
pagnie de gendarmes auoit fait monstre) pour aller joindre le Mare- C  
chal de Matignon à Francescas à deux lieües de là, se destourna vers  
Montcrabeau entre Condom & Nerac, sur l'aduis qu'il eut que les Cō-  
tes de Gurs, du Flex & vn de leurs freres, tous trois fils du Marquis  
de Tran de l'illustre maison de Foix, auoient attaqué la Tour qui ser-  
uoit de citadelle audit lieu de Montcrabeau, où Oliuier de Roquepine  
s'estoit logé avec vne compagnie de gens de pied: dont ceux de Nerac  
s'attendoient d'estre souuent visités. Les trois freres (quoy qu'Aubi-  
gné en compte sept à huit cens) n'auoient pas plus de trois cens cin-  
quante hommes de pied & vingt-cinq maistres. Gondrin auoit en sa  
compagnie quarante deux gend'armes outre cinq caualliers de Con-  
dom qui l'accompagnerent. Ses coureurs conduits par le Marquis de D  
Montespan aiant paru, les trois freres leur allerent au deuant, & cō-  
batirent avec tant d'obstination que tous trois y furent occis avec  
neuf ou dix de leur troupe. Vignoles aiant r'allié les autres se retira à  
la faueur de l'infanterie Neraquoise qui le vint secourir: & Gondrin se  
retira, laissant deux des siens entre les morts, Auansac son enseigne &  
neueu, & Ardennes. Montespan y fut blessé au visage n'ayant point  
d'habillement de teste: & quoy qu'il ne fût âgé que de vingt-deux ans,  
se monstra en cete occasion hardi cauallier & sage capitaine.

Or cependant que le Duc d'Espéron est occupé à son mariage

**A** avec contentement & alegresse : voions la triste & funeste issue que le  
 Duc de Ioyeuse son confrere aura de la journée de Coutras contre le  
 Roy de Nauarre.  
**L'An de**  
**Christ.**  
 1587.

Journée de Coutras, où le Duc de Ioyeuse fut defait par le Roy de Nauarre.

- B** 1. Le Duc de Ioyeuse encline à la Ligue. II. Traicte cruelement les Religionnaires. III. Le Roy de Nauarre reçoit les forces de Gascogne. IV. Capitaines de son armée. V. Forces du Duc de Ioyeuse. VI. Logement de Coutras. VII. Lauerdin conduit l'Avant-garde du Duc de Ioyeuse. VIII. Ordonnance de l'armée du Roy de Nauarre. IX. Arbusiers meslés parmi la cavallerie. X. Ordonnance de l'armée du Duc de Ioyeuse. XI. Son Avant-garde rompt celle du Navarrois. XII. Sa cavallerie deffaitte. XIII. La poursuite arrestée. XIV. Morts à cete journée. XV. Prisonniers. XVI. Memorable action de Saint-Luc. XVII. Pompe funebre du Duc de Ioyeuse. XVIII. Le Duc d'Espèrnon pourueu de ses charges. XIX. Pourquoi le Marechal de Matignon ne se trouua point à cete bataille. XX. L'armée victorieuse s'escole. XXI. Se dissipe deuant Sarlat. XXII. Pourquoi le Navarrois n'alla au deuant des Reistres. XXIII. La Valette le plus foible attaque quatre mille Suisses. XXIV. Les desfait. XXV. Carnage de cete desfaite. XXVI. Prise & reprise de Montelimar.



**D** Le Duc de Ioyeuse donc autant jaloux des nouvelles faueurs que le Duc d'Espèrnon receuoit du Roy qu'ingrat de celles qu'il auoit receües, donna dez-lors toutes ses affections à la Ligue, avec laquelle il auoit desia des intelligences secretes tant par sa propre inclination qu'en consideration de son alliance avec la maison de Lorraine. Et cela mesme faisoit que sa resolution estoit toute conforme au commandement de sa Majesté, de combattre le Roy de Nauarre à la premiere rencontre.

I.  
Le Duc de Ioyeuse encline à la paix.

Descendant en Poictou avec son armée il desfit les regimens de Cherbonniere & de la Borie à la Mothe-Saint-Eloy : peu après il tailla en pièces la compagnie de Pueilles à Croix-chappeau; & se monstra cruel en l'une & l'autre execution, en faisant mettre à mort les prisonniers ; action de mauuais exemple & de pernicieuse consequence à la guerre. Aussi esprouuera-il bien-tost pareille cruauté en pareille occasion comme homme sanguinaire.

II.  
Traicte cruelement les Religionnaires.

Des-jà le Roy de Nauarre auoit assemblé toutes les forces des Religionnaires de Poictou, d'Engoumois, d'Aunis & de Saintonge avec

III.

III.  
Le Roy de  
Navarre re-  
çoit les for-  
ces de Gas-  
cogne.

celles de Normandie conduites par Colombieres. Le Prince de Con- A  
dé estoit avec luy, & le Comte de Soissons, quoy que Catholique, les L'An de  
vint joindre aussi sur l'esperance que le Navarrois luy donnoit par des Christ.  
personnes interposées de luy faire espouser sa sœur Catherine, Prince- 1567.  
se de Navarre. Son premier dessein estoit d'aller au deuant des Rei-  
stres, afin (comme j'ay des-ja dit) de les conduire deuant Paris, & obli-  
ger le Roy à luy accorder toutes ses demandes. Mais estant aduerti  
que le Duc de Joyeuse plus fort que luy estoit sur son chemin pour le  
combatre, il prit la route de Gascogne, afin de se fortifier d'un grand  
renfort qu'il attendoit de Languedoc sous Chastillon, & un autre  
qui luy venoit de Gascogne sous la conduite du Vicomte de Turenne:  
auquel il manda de le venir joindre au plustot, ce qu'il fit, sans luy em- B  
mener que de la cavallerie: la plus-part des gens de pied aians trouué  
moien de se monter en vne occasion, en laquelle il s'agissoit du salut  
de leurs chefs & de tout le parti Religioneux. Tellement qu'il avoit  
quatre mille-cinq cens hommes de pied, & douze à treize cens chevaux  
en un corps d'armée avec deux pieces de canon prises à la Rochelle.

IV.  
Capitaines  
de son ar-  
mée.

Il avoit aussi grand nombre de Capitaines & de valeureuse No-  
blesse: & entre autres la Trimoïlle, les Vicomtes de Turenne, de Meu-  
le, de Gordon: le Vidame de Chartres: les sieurs de Saint-Gelais,  
Clermont d'Amboise, Vignoles, Fontrailles, Panjas, Parrabelle, Vi-  
uans, Fabas, Mesmes, Castelnau, Valiros, Sus, Madaillan, Boëce, Sali-  
gnac, Preau, la Boulaye, Colombieres, Granville, deux freres de Sain- C  
cte-Marie, Arambure, Fautrier, Cherbonniere, Saint-Surin, Lafin,  
des Essars, Hautcour, Blosset, Bois-guillem, les Ageaux, Mignonville,  
Long-champ, Montausier, Vaudoré, le Plessis, Fouqueroles, la Valie-  
re, Dadou, Blacon, Roly, Choupes, la Borie, Bellefonse, Lorges, la Ro-  
che-Galet, le ieune Neufuy, le frere aîné duquel estoit avec le Duc  
de Joyeuse: le mal-heur du siecle estant tel que le fils se trouvoit sou-  
vent armé contre le pere, & le frere contre le frere. La presence de  
trois Princes du sang seruoit à tous d'un poignant aiguillon à rendre  
preuve de leur courage.

V.  
Forces du  
Duc de  
Joyeuse.

L'armée du Duc de Joyeuse n'estoit pas plus forte de cinq cens hom-  
mes pour l'infanterie que celle du Roy de Navarre: mais elle l'estoit D  
beaucoup plus en cavallerie, quasi toute composée de noblesse Fran-  
çoise aux armes dorées: lesquelles brillant au Soleil ne donnoient pas  
tant de terreur aux ennemis que d'esperance de butin. Tout cela avec  
les Albanois ( qui estoient trois à quatre cens ) & la cavallerie legere  
faisoit environ deux mille chevaux. Quant aux Capitaines, Seigneurs  
& Gentils-hommes de marque, ils seront nommés plus à propos ci-aprés  
entre les morts, ou entre les prisonniers pour y avoir esté plus remar-  
quables qu'en la bataille.

VI.  
Logement  
Coutras.

Les deux armées estant à vne petite journée l'une de l'autre lon ne  
doubta plus qu'elles ne deussent s'entre-choquer à la rencontre. Le  
Duc de Joyeuse qui sembloit aller plustot à la victoire qu'au combat,

**A** craignant que le Roy de Navarre se desrobât en Gascogne, alla loger à la Roche-Chalais, & de Navarrois à Monlieux. Coutras bourg & chasteau assis prez du Conflans des riuieres de Dronne & de l'Isle, (lesquelles jointes en vn en liêt se deschargent à deux lieües de là dans la Dordogne) estoit vn logement commode & auantageux à celuy qui s'en fairoit le premier. Les vns n'en estant gueres plus eloignés que les autres, le Duc de Ioyeuse fit auancer ses Albanois pour s'y loger: & la Trimouille Duc de Toüars Colonel general de la cauallere legere des Religionnaires y suruenant les en chassa & y prit son logement le soir du XIX d'Octobre.

**B** La nuit suiuaute dez les onze heures le Duc fit marcher son armée droit au mesme bourg, en ordonnance de bataille. Souuré au lieu de Lauerdin malade, conduisant l'Avant-garde avec quatre cés lances & pareil nombre d'arcbusiers à cheual renuersa quelques troupes des ennemis qu'il rencontra prez de Coutras, & ouurit les chemins à l'infanterie du Duc pour aller prendre place de bataille. Son cheual ayant esté abbatu, & luy blessé de sa cheute, il fut contraint de se retirer: & Lauerdin voiant les approches de la bataille, nonobstant son indisposition, accompagné de Montigny reprit sa place.

**C** Le Roy de Navarre aiant pris le premier son champ de bataille à la faueur des siens qui s'estoient saisis de Coutras, fit cinq esquadrons de toute sa cauallerie. Le premier estoit de deux cens cheuaux legers sous la Trimouille, lequel aiant commandement d'aller recognoistre l'armée du Duc fut si brusquement chargé par Cæsar de Bellegarde fils de Roger Marechal de France, qu'il fut contraint de se mettre sur la retraite. Le second de deux cens cinquante cheuaux, sous le Vicomte de Turene, & ces deux premiers tenoient la main droite. Le troisieme conduit par le Prince de Condé, & le quatrieme par le Roy de Navarre estoient sur la gauche, chacun de trois cens bons cheuaux. Le cinquiesme de deux cens cheuaux estoit commandé par le Comte de Soissons, plus reculé que les quatre premiers. L'infanterie estoit rangée dans la guerrenne de Coutras aiant la cauallerie à la teste & aux ailes.

**D** C'est chose notable & peu practiquée es batailles ordonnées, que les Marechaux de camp aiant choisi cent cinquante des plus assurez & plus dispots archusiers de tous les regimens, les mirent aux estriers des deux premiers & dernier esquadron, pour abbatre les premiers rangs de la cauallerie du Duc, sans luy donner temps de rompre ses lances. Ceux-ci avec six vingts soldats d'elite, enfans perdus, conduits par Vignoles seruirent grandement à la victoire du Roy de Navarre. Mais sur tout son artillerie logée à l'auantage joüa si heureusement qu'elle fit des effets admirables.

Le Duc de Ioyeuse bruslant du desir de choquer l'ennemi se presenta à la bataille quasi au mesme ordre qu'il auoit marché toute la nuit: l'esquadron des quatre cens lanciers, qui auoit desja combatu

VII.  
Lauerdin  
conduit  
l'Avant-  
garde du  
Duc de  
Ioyeuse.

IIX.  
Ordonnan-  
ce de l'ar-  
mée du  
Roy de  
Navarre.

IX.  
Arbusiers  
meslés avec  
la caualle-  
rie.

X.  
Ordonnan-  
ce de l'ar-  
mée du Duc  
de Ioyeuse.

soubs Souuré, estoit soubs Lauerdin & soubs Montigny à la teste. Le Duc suyuoit après avec vn gros esquadron d'onze à douze cens lances, où estoient tous les Seigneurs de l'armée. Les gens de pied estoient à leur costé vn peu au dessous, aians les Albanois à l'autre aile. L'artillerie qui n'estoit aussi que de deux canons, fut si mal placée qu'elle n'apporta nul domnage aux ennemis, tous les boulets allans fondre contre va terre, qui estoit entre les deux armées, soit par la trahison des canonniers ou par leur stupidité & ignorance.

XI.  
Son Auât-  
garde romp  
celle du  
Nauarrois.

Lauerdin & Montigny choquerent si furieusement la cauallerie legerre du Nauarrois qu'ils la rompirent & luy passerent sur le ventre. A cete charge la Trimouille perdit son cheual, & Viuans y fut blessé & porté par terre. Le Vicomte de Turene se presentant avec son gros pour les soustenir, fut contraint de faire largue à se torrent insoustenable. Tellement que l'Auant-garde du Duc aiant percé ou renuersé tout ce qu'elle rencontra, s'auança jusqu'à Coutras, & desja crioit *vi-ctoire*, & couroit sur le bagage. Mais entendant que le Nauarrois estoit victorieux, Lauerdin grandement indisposé de sa santé passa outre. Montigny retourna au combat, & s'y porta si valeureusement qu'il s'y acquit vne grande reputation au raport des ennemis mesmes.

XII.  
Sa cauallerie  
desfaite.

Le Duc voiant que l'artillerie du Nauarrois ruinoit son armée commanda de baisser la lance pour aller choquer les ennemis: & prenant la carriere de trop loing, se trouua quasi desfait deuant qu'il fût au bout, aiant essuyé les archuzades des enfans perdus & de ceux qui estoient aux estriers de la cauallerie Nauarroise: les siens qui eurent temps de coucher la lance furent abbatus à coups de pistolet auant que rompre. La gendarmerie des Princes venant à fondre là dessus en bon ordre les desfit sans quasi point de resistance. L'infanterie du Duc denuée de la cauallerie qui la couuroit, lascha le pied, & commença son jeu par la fuite. De sorte que le Roy de Nauarre & les siens emporterent cete signalée victoire en deux heures, le combat aiant commencé à huit heures du matin par le tonnerre de l'artillerie.

XIII.  
La poursuite  
arre-  
stée.

La victoire fut poursuyuie trois lieues, les victorieux s'acharnans à la tuerie en reueneche de la mauuaise guerre que le Duc leur auoit faite à la Mothe-S. Eloy, & à Croix-Chapeau: & eussent passé outre sans deux obstacles qu'ils rencontrerent. L'vn fut que le sieur de Bonnes d'Engoumois (venant avec quarante salades à l'armée du Duc) recueilloit les fuyans, & mesmes chargea le Baron de Lesignan, qui le talonnoit & l'emmena prisonnier, après auoir rompu & poussé bien loing sa troupe. L'autre fut que deux cens bons cheuaux s'estans r'alliés fauoriserent la retraite de ceux qui auoient les ennemis aux trouffes.

XIV.  
Morts à ce-  
te journée.

Le carnage fut si grand qu'environ la moitié de l'armée demeura estenduë au champ de bataille ou à la chasse. Quatre cens Seigneurs ou Gentils-hommes qui y furent tués rendirent la perte d'aurant plus luctueuse pour les Catholiques. Entre ceux-là furent Claude de Ioyeuse Seigneur de Saint-Sauueur, frere du Duc de Ioyeuse: les Comtes

L'An de  
Christ.  
1587.

B

C

D

## Henry III du nom, Roy LXII. 215

<sup>A</sup>  
L'An de  
Christ.  
1587.

de la Sufe, d'Aubijoux de la maison d'Amboise, de Gamelon de la maison d'Auagour: les sieurs de Brezé, qui portoit la Cornete blanche, Rouffay frere du Marquis de Pienes, le jeune Neufuy, le jeune Rochefort, Fumel, Tiercelin, Gurot, Vaux, du Chefnet, Pluuiat, Campeils le plus jeune de sept freres, lequel blessé à mort s'envelopa dans son drapeau pour luy seruir d'un honorable suaire, la Brangerie, Saint-Fort, Bacculard, la Valade. Du Border trouué entre les morts mourut depuis de ses blesseures. Du costé du Roy de Nauarre il n'y eut pas cent hommes de tués & pas vn de marque que cinq ou six gentils-hommes.

Il y eut aussi bon nombre de Seigneurs & Capitaines prisonniers: & entre autres le Duc de Ioyeuse, General de l'armée, lequel estant entre les mains de ses preneurs ( ausquels il promettoit cent mille escus de rançon ) furent les Capitaines Bourdeaus & Centiers, lesquels luy aiant haussé la visiere, l'un d'eux le tua de sang froid d'un coup de pistolet par la teste. Lon creut depuis qu'il auoit esté recommandé de prez & de loing pour n'estre pas sauué. Le Marquis de Pienes, le Comte de Monforeau, les sieurs de Bellegarde, Montigny, Sipierre, Sautray, Sanfac, Chasteau-vieux, Chasteau-Renaud, Chastellus, Maumont, Ville-Gomblin, furent mis à rançon: toutesfois le Roy de Nauarre la fit quitter à aucuns, & Bellegarde mourut de ses blesseures. Les enseignes, drapeaux, tambours & toutes les marques d'une entiere victoire demurerent aux Princes.

XV.  
Prisonniers.

La bonne action que fit Saint-Luc en cete occasion est memorable. Voiant la bataille perdue & luy-mesme perdu s'il étoit es mains des ennemis ( à cause que le Prince de Condé le haïssoit à mort ) de bonne fortune il apperceut le Prince mesme, qui auoit esté recognu & remarqué aux armes argentées qu'il portoit ce iour-là, & couchant sa lance le va choquer, le porte par terre, descend de cheual, accour à luy & se rend prisonnier de celuy qui eût esté le sien si le mal-heur commun n'eût maistrisé la fortune particuliere. Le Prince qui estoit tout genereux changeant soudain sa haine en bienueillance, l'accueillit gracieusement & le traicta avec toute sorte de faueur & de courtoisie.

XVI.  
Memorable action  
de Saint-Luc.

Le Vicomte de Turene faisant office de bon parent fit mettre les corps du Duc de Ioyeuse & de son frere dans des bieres de plomb & les emporter à Paris: où ils furent inhumés avec vne pompe funebre tres-magnifique. L'effigie du Duc y fut portée: combien que cete prerogatiue n'appartienne qu'aux Rois, aux Roines, à leurs fils & freres: & de tous les Officiers de la Couronne au seul Cónestable. Le Roy mesme l'ordonna ainsi: non pas pour aucune affection enuers le defunct ( car il le haïssoit depuis qu'il recognut son inclination enuers la Ligue ) mais seulement en consideration de leur alliance. Certes il arriue tres-rarement que l'amitié de grands Princes soit perdurable. Car comme ils se portent à cherir quelqu'un pour des sujets bien legers: aussis'en deportent ils tantost apres pour des occasions plus legeres.

XVII.  
Pompe funebre du  
Duc de Ioyeuse.

XIIX. Le Duc d'Espèrnon pourueu de ses charges. Le Duc d'Espèrnon emporta les plus riches despouilles du Duc de A Ioyeuse, c'est à sçauoir, la charge d'Admiral de France & le gouuernement de Normandie. Apres auoir presté le serment d'Admiral en la Cour de Parlement le XII de Ianuier de l'année suyuant, il fut mis en possession de la mesme charge, en qualité d'officier de la Couronne à la Table de marbre par Messire Achille du Harlay, premier Presidēt au mesme Parlement. Ce qui rengregea l'enuie de ceux qui murmuroient des-ja assez contre luy, à cause des faueurs extraordinaires qu'il receuoit de sa Majesté, sans que pourtant il luy ait demandé iamais pour soy ny don, ny charge, ny bien-fait quelconque. L'An de Christ. 1587.

XIX. Pourquoi le Marechal de Matignon ne se trouua point à cete bataille. Le mesme jour que cete bataille fut donnée à Coutras le Marechal de Matignon s'en estoit approché à deux lieües avec vne armée de sept mille hommes de pied & huit cens cheuaux: & en auoit donné aduis au Duc de Ioyeuse, afin de se joindre à luy & de combattre ensemble le Roy de Nauarre. Mais le Duc faisoit si peu d'estat de l'armée du Nauarrois qu'il precipita la bataille, afin de r'emporter seul toute la gloire de la victoire. Aucuns assuret que le Duc de Ioyeuse fit grande instance enuers le Marechal pour se trouuer à la bataille; mais que le Norman, soit qu'il en eût defenses du Roy, où qu'il fauorisât les affaires du Nauarrois, en laissa eschapper l'occasion, n'ayant pas voulu faire auancer son armée. D'autres ont creu que la jalousie du commandement leur estoit vne consideration commune avec celle de la gloire de la victoire. Tant y a que le Marechal n'ayant point fait aucun effort mesmes après la bataille sur l'armée du Roy de Nauarre, en estant si prés & le plus fort, demouroit de ce costé-là sans excuse. B.

XX. L'armée victorieuse s'escoule. Au demeurant le fruit de cete victoire consista principalement en la gloire d'auoir vaincu vn ennemi orgueilleux, sans estēdre plus loing, comme il y auoit apparence. Aubigné & autres escriuent que le Roy de Nauarre au lieu d'aller au deuant des Reistres avec son armée victorieuse recula vers la Comtesse de la Guiche, & luy apporta XXII drapeaux ou enseignes les plus illustres marques de sa grāde victoire. Mais la verité est que ses troupes estant la plus-part composées de volontaires, il luy estoit impossible de leur faire reprendre le chemin vers la riuiere de Loire. Car la Noblesse aiant gagné beaucoup en prisonniers ou en butin prit congé pour retourner chez soy: & les soldats se trouuant chargés des despouilles des ennemis s'escouloient tous les jours & abandonnoient leurs capitaines. Les Princes ne pouuant empescher ce desordre se retirerent, le Roy de Nauarre en Bearn, le Prince de Condé à la Rochelle, & le Comte de Soissons vers la France. C.

XXI. Se dissipe deuant Sarlat. Ils laisserent la conduite des restes de leur armée au Vicomte de Turenne: lequel pour tascher de les retenir sur pied soubz l'esperāce du sac de la ville de Sarlat en Perigort, y mit le siege. Mais Bertrand de Salignac sieur de la Mothe-Fenelon s'estant jetté dedans avec bon nombre de gentils-hommes voisins, la desfendit si vigoureusement & fit de si D.

A de si rudes faillies sur les assiegeans que le Vicomte fut contraint de leuer le siege & dez-lors tout se desbanda en desordre.

L'An de  
Christ.

1587.

Il y a encore vne plus importante raison remarquée par le sieur de Mauroy, laquelle empecha que le Roy de Nauarre ne peut aller au deuant des Reistres. C'est qu'il attendoit vn renfort de quatre mille combatans des garnisons de Languedoc, au lieu desquels on y deuoit loger douze enseignes de Suisses faisans plus de quatre mille hommes qui venoient par le Daupiné accompagnés de quatre à cinq cens hommes de pied François, & d'une Cornete de Cauallerie sous le Baron d'Aubonne.

XXII.  
Pourquoy  
le Nauar-  
rois n'alla  
au deuant  
des Reistres.

B Mais la Valette gouverneur de Daupiné & de Prouence confiderant combien il importoit au bien de l'Estat que ces Suisses n'entras- sent point en Languedoc, se resolut de l'empecher & de les combattre. Et bien qu'il n'eût pas en toutes ses troupes deux mille hommes de pied & cinq à six cens cheuaux, il ne laissa pas de les attaquer ainsi qu'ils estoient prestz à passer la riuere de Romanche sur vn pont qu'on leur dressoit prez de Vizille pour se joindre à Les-Esdiguieres & à Chastillon, qui auoient trois mille hommes de pied & six cens cheuaux à l'autre bord de la riuere vis à vis de la Valette & des Suisses: pour lesquels receuoir ils faisoient tous leurs efforts à passer la mesme riuere qui estoit en quelques endroits gueable. Tellement que la Valette, qui ne pensoit auoir affaire qu'aux Suisses lors qu'il commença de les costoyer, se trouua autant occupé à empêcher le passage à Chastillon & à Les-Esdiguieres qu'à combattre les Suisses. A quoy neantmoins la necessité l'obligeoit puis qu'il y estoit engagé: veu mesmes que les laissant joindre il pouuoit estre aisément deffait par leurs forces vnies ensemble.

XXIII.  
La Valette le  
plus foible  
attaque  
quatre mil-  
le Suisses.

C Il commanda donc à Alfonse d'Ornano colonnel d'un regiment de Corfes, depuis Marechal de France, de charger les Suisses avec cent soixante cheuaux les meilleurs de ses troupes; & à Esгарauaques avec cinq cens hommes de pied: ce qu'ils firent avec plus de hardiesse que leur petit nombre ne sembloit permettre: de sorte que la meslée fut tres-aspre. Mais la Valette r'afreschissant tousjours les siens leur donnoit vn grand auantage. Chastillon & Les-Esdiguieres voians le combat attaché firent de plus grands efforts que deuant pour passer la riuere: & furent tousjours repoussés par la Valette avec perte. Cependant les Suisses faisoient encore vne tres-vigoureuse resistance. Ce qui obligea la Valette d'y aller en personne avec vn renfort de cauallerie: & les aiant chargés par les flancs les rompit: & tout incontinent retourna à l'autre troupe qui gardoit le passage.

XXIV.  
Les deffait

D Les Suisses donques avec les François qui les accompagnoient, apres auoir combattu tres-valeureusement durant

XXV.  
Carnage de  
cete defaite.

neuf heures, ployerent, furent mis en route & taillés en pieces avec tant de carnage qu'il en demeura douze cens d'estendus morts au champ de bataille, cinq cens assez prez de là, & plusieurs en la poursuite, sans qu'il en reschappât vn seul qui ne fût tué ou prisonnier. Car en consideration des François on espargna aussi les restes des Suisses qui demanderent la vie en rendant leurs armes. Le Baron d'Aubonne fut entre les prisonniers & perdit tout son equippage. Tous les douze drapeaux des Suisses (vn desquels fut mis en pieces par les soldats pour faire des jartieres) & la Cornete d'Aubonne demeurèrent au vainqueur, qui les enuoia au Roy pour marques d'une tres-signalée & importante victoire.

XXVI.  
Prise & reprise de Montelimar.

Peu de jours après ce grand exploit le Comte de Suze avec quelques gentils-hommes aiant surpris Montelimar sur les Religioneux en donna aduis à la Valette, afin qu'il le vînt secourir : d'autant qu'il craignoit d'y estre inuesti par toutes les forces du parti contraire. La Valette partant de Valence pour s'y acheminer, receut aduis certain comme la ville estoit reprise avec vne horrible boucherie des Catholiques. Ce qui l'arresta. Aucuns rapportent que prez de deux mille hommes y furent tués, & entre-autres le Comte de Suze, Ancon, Logeres, & le jeune Puy-Sainct-Martin sieur de la Porte. Les Esdiguieres ne se trouua pas à cete execution : la principale gloire de laquelle demeura à Vaquaire, Poïet, la Sale, Sainct-Genez & Soubs-Roche.

Retournons maintenant aux armées du Roy occupées à l'encontre des Reistres & des Suisses entrés en France pour secourir le Roy de Navarre.

## Deffaite de l'armée des Alemans & des Suisses venans au secours des Religioneux.

- I. Armée d'Alemans & Suisses pour le Roy de Navarre.
- II. Jointe par le Duc de Bouillon.
- III. Desole la Lorraine.
- IV. S'avance dans la France.
- V. Le Roy luy retrenche toutes commodités.
- VI. Cōjuration des Ligueurs de Paris cōtre sa Majesté.
- VII. Arrestée par le Duc de Guise.
- VIII. Faute de sa Majesté.
- IX. Forces du Duc de Guise.
- X. Qui se met aux trousses des Alemans.
- XI. Les attaque dans Vimorry.
- XII. Chastillon en peril par vne trahison.
- XIII. Incommodités en l'armée estrangere.
- XIV. Ses plaintes & murmure.
- XV. Les Suisses traictent avec le Roy.
- XVI. Dexterité du Duc d'Espemon.
- XVII. Divers projets du Roy & du Duc de Guise.
- XVIII. Estonnement des Religioneux.
- XIX. L'armée estrangere entre en Beaulse.
- XX. Se loge à Auneau.
- XXI. Reçoit le Prince de Conty.
- XXII. Entreprise du Duc de Guise sur les Reistres.
- XXIII. Son ordre.
- XXIV. Heureuse execution.
- XXV.

A  
L'An de  
Christ.  
1587.

B

C

D

A  
L'An de  
Christ  
1587.

*Secours repoussé. XXVI. Perte des Reistres. XXVII. Le Roy marri de la gloire du Duc de Guise. XXIIIX. Traicte avec les estrangers pour les renuoir hors de France. XXIX. Belle retraite de Chastillon. XXX. Le Duc de Guise poursuit les Reistres. XXXI. S'acquiert grãde reputation.*



B

PENDANT l'armée estrangere venant au secours du Roy de Nauarre & des Religionnaires s'auançoit tousjours dans la France. Elle y estoit entrée dez le mois d'Aoust, & aiant trauersé & desolé la Lorraine s'en venoit enseignes desployées deuant Paris le long de la riuere de Seine. Selon la plus commune opinion il y auoit huiet mille cheuaux Alemans, qu'ils

I.  
Armée d'Alemans & Suisses pour le Roy de Nauarre.

nomment Reistres, six mille hommes de pied, dits en leur vulgaire Lansknets, & vingt mille Suisses: quatre mille desquels furent enuoiés en Daufiné, & comme nous auons veu furent defaits ar la Valette. Fabien d'Onauv seigneur Aleman & capitaine de reputation auoit le principal commandement sur tous les Alemans en l'absence du Duc Ian Casimir, qui n'auoit peu suyure l'armée pour la cause ci-dessus alleguée. Le sieur de Cleruant estoit Colonel general des Suisses: & tous deux deuoient recognoistre le Roy de Nauarre ou vn autre Prince du sang de son parti: ou bien en leur absence, celuy qui leur seroit ordonné par le mesme Nauarrois: qui nomma son Lieutenant le Duc de Bouillon, tant pour sa dignité & merite que pour la commodité qu'il auoit de joindre l'armée estrangere approchant de ses terres:

C

Le Duc de Bouillon outre le zele qu'il auoit au parti se sentant honoré de cete charge alla joindre cete armée avec deux mille hommes de pied & quatre cens cheuaux: & en suite Chastillon y arriua avec avec mille hommes de pied, deux cens archubusiers à cheual, & cent cuirasses. Mais cela ne suffisoit pas pour contenter l'estranger, auquel on auoit promis que le Roy de Nauarre en personne, accompagné d'aucuns Princes du sang, les viendroit receuoir à la frontiere de France avec de grandes forces, & finances pour payer l'armée. Le Baron d'Onauv ne laissa pas pourtant d'approuuer en apparence la commission du Duc de Bouillon: mais comme le plus fort donne aisément la loy au plus foible, le Duc portoit le titre de Lieutenant du General, & en effect d'Onauv commandoit l'armée.

II.  
Jointe par le Duc de Bouillon.

D

Or le Duc de Lorraine auoit mis sur pied toutes ses forces pour defendre ses terres, & le Duc de Guise luy auoit emmené de bonnes trouppes tant de cauallerie que d'infanterie. De sorte qu'il y eut souvent des escarmouches entre les deux armées, quasi tousjours à l'auantage des Lorrains, à cause qu'ils auoient le pais à leur deuotion & les retraites commodes & assurees. Le Lorrain aiant fait rompre les fours & les moulins par toutes ses terres, exceptés places munies de bones garnisons, l'armée estrangere fut contrainte de sortir de Lorraine

III.  
Desole la Lorraine.

(où elle ne laissoit des marques que de feu & de sang) & se jetter dans la France.

A  
L'An de  
Christ.  
1587.

IV.  
S'auance  
dans la Frâ-  
ce.

Les François qui les accompagnoient, estoient d'aduis de descendre vers la riuere de Loire, afin de se joindre au Roy de Navarre, & eux auant toute ceuure demandoient payement & viures, & se plaignoient de ce qu'ils ne voyoient ny Prince du sang ny argent. Neantmoins les autres leur assurant qu'ils verroient bien-tost les effects de leurs promesses ils passerent les riuieres d'Aube, de Marne, de Heure, de Cure & d'Yonne, pour s'auancer le long de Loire. Le Comte de la Mark frere du Duc de Bouillon mourut durant ce voiage.

V.  
Le Roy luy  
retranche  
toutes com-  
modités.

Le Roy considerant qu'il ne pouuoit combatre les forces de l'estranger sans exposer son Estat à vn extreme peril, & que par les maximes politiques celuy qui defend ses terres doit autant refuir la bataille que le conquerant la doit rechercher, dressa de sa propre main vn ordre par lequel il pourueut aux moiens de deffaire les ennemis sans combat: en faisant abandonner les bourgs, bourgades, & villes foibles, emporter toute sorte de viures & de munitions de guerre dans les bonnes places qu'il fortifia de grosses garnisons tant pour leur defense que pour courir sur les ennemis lors qu'ils s'escartoient: rompre les moulins & les fours dans le plat país: avec defenses sous peine de la vie aux mareschaux & aux cordonniers de se tenir ailleurs que dans les places fortes: bref faisant enleuer toutes commodités des chemins de l'ennemi, ou les gaster, afin qu'il n'en peût auoir l'usage. Neantmoins pour les attaquer aussi aux occasions auantageuses il voulut auoir auprès de sa personne vne armée: en laquelle il y auoit six mille hommes de pied François, huit mille Suisses & deux mille bons cheuaux: & aiant donné le rendez-vous à toutes les troupes à Estampes il partit de Paris pour s'y en aller le XII de Septembre.

VI.  
Coniuratiõ  
des Li-  
guez de  
Paris contre  
sa Majesté.

Les Ligueurs de Paris voians le Roy à la campagne prest à exposer sa personne pour le salut de son Estat furent si impudens que de deputer Louchart Notaire vn des plus factieux d'entr'eux vers le Duc de Guise pour luy dire que s'il se vouloit saisir du Roy, ils se saisiroient aussi de tous les Politiques qui estoient dans Paris & des fortereffes de la ville pour remettre tout en son pouuoir.

VII.  
Arrestée  
par le Duc  
de Guise.

Le Duc de Guise, soit qu'il n'eût point de dessein sur la personne sacrée du Roy (ainsi qu'il protestoit tousjours es conseils les plus secrets de la Ligue) soit qu'il trouuât cete entreprise hors de saison, & mesmes l'execution difficile, les remercia de leur bonne volonté en son endroit, les priant de la luy conseruer, & cependant les exhorta à ne rien remuer, avec de grandes assurances & protestations que lors qu'il en seroit besoin, il se rendroit auprès d'eux pour employer ses moiens, ses amis & sa propre vie pour la defense de leur salut & pour l'auancement de la Religion Catholique.

IX.  
Faute de sa  
Majesté.

Les mesmes causes qui arrestoient la Ligue d'attenter sur l'autorité du Roy, arrestoient aussi la vengeance de sa Majesté, aduertie de

**A** ces monopoles, & luy faisoient diffimuler le juste ressentiment de ses iniures. Car tous les Catholiques, quoy que d'ailleurs diuisés, estoient obligés des'vnir ensemble contre l'estranger leur commun ennemi, qui ne venoit en France que pour y fortifier les heretiques. Aussi cōspiroient-ils ensemble en cela par necessité: mais pourtant le Roy voulut auoir son armée separée de celle du Duc de Guise. Parauenture la deffiance luy faisoit prendre ce conseil: mais celuy du Duc d'Espéron estoit plus glorieux pour sa Majesté, à sçauoir de commander elle-mesme toutes les forces ensemble. Car retenant à soy la plus grosse armée, & le Duc de Guise venant à faire quelque grād exploit avec vne beaucoup moindre, celuy-ci s'en acquerroit vn surcroit de reputation & d'autorité à la diminution de celle du Roy, ainsi qu'il arriua. Ioint que le Duc de Guise se plaignoit de ce qu'il estoit exposé avec vne poignée de gens à vne tres-puissante armée.

La verité estoit que le Roy luy auoit promis de luy bailler vingt cōpagnies d'hommes d'armes avec les regimens de Gié, de Saint Pol, de Ioannes & de Clusel. Il receut les quatre regimens: mais non pas la plus-part de la cauallerie, qui en cete occasion luy estoit la plus necessaire. A raison dequoy il escriuit au Prince de Parme & à Balagny qui estoit à Cambray, pour estre assisté de leur secours, & chacun d'eux luy enuoia trois cens cheuaux. Le Duc de Lorraine voiant ses terres chargées des Alemans luy donna vn bon renfort tant de cauallerie que d'infanterie. Les Ducs de Mayenne & d'Aumale & le Duc d'Elbeuf le vindrent joindre peu après avec tout ce qu'ils peurent ramasser de forces. Tellement qu'il auoit prez de six mille hommes de pied & deux mille cheuaux en son armée.

Les ennemis continuans leur chemin le long de la riuere de Loire, le Roy estoit à la riue opposite pour leur empescher le passage: & les Ducs de Guise & de Mayenne leur estoient tousiours aux trouffes, ou aux estriers, taillant en pieces ceux qui s'escartoient pour aller au fourrage, ou espians l'occasion de leur enleuer quelque quartier, & les tenir jour & nuict en continuelle alarme. Les Alemans firent vn effort pour passer à la Charité, ainsi qu'auoit fait le Duc des Deux-pons venant au secours des Protestans soubz Charles IX. Mais ils en furent repoussés avec perte.

Estans à Vimorry prez de Montargis le Duc de Guise les enuoia reconnoistre par le Cluzel: lequel rapporta qu'il n'y auoit que sept cornetes de Reistres: comme il estoit vray. Mais de mal-heur le reste de leur cauallerie y arriua apres le depart de Cluzel & y logea. Cependant le Duc de Guise sur le rapport de Cluzel donna de nuict dans le bourg avec l'elite des regimens du mesme Cluzel & de Gié, & deux gros de cauallerie. En aiant tué enuiron deux cens à l'abordée, l'alarme fut par tout le quartier: de sorte que toutes les troupes montant à cheual le Duc de Guise & les siens couroient

IX.  
Forces du  
Duc de  
Guise.

X.  
Qui se met  
aux trouffes  
des Alemans,

XI.  
Les attaque  
dās Vimor-  
ry.

fortune d'estre inuestis & taillés en pieces. Mais le Duc de Mayenne entretenant le combat avec cent cheuaux, leur donna moien de faire leur retraite en seureté & d'emmener trois à quatre cens cheuaux, deux chameaux, quelques enseignes, deux Attabales ou tambours d'airain (que les Alemans ont accoustumé de porter au deuant du General de l'armée) & grande quantité de butin & de bagage. En ce combat tumultuaire le Baron d'Onavv lieutenant general des Alemans joignit le Duc de Mayenne & luy donna vn coup de pistolet sur le bord de son heaume: & le Duc de Mayenne d'vn reuers de coutelas luy enleua la peau du front, d'Onavv n'ayant point d'habillement de teste. Le jeune Listenay de la maison de Vienne & vingt autres jeunes gentilshommes François y furent tués (aucuns escriuent qu'ils tomberent d'as vn precipice) & environ autant demeurèrent prisonniers, s'estans trouués engagés parmi les ennemis durant les tenebres de la nuit, au lieu de suyure leurs capitaines.

XII.  
Chastillon  
en peril par  
vne trahison.

Peu de jours apres cette attaque le sieur de Chastillon faillit à estre surpris dans Montargis par vne contre-trahison que luy brassoit d'Espau, apres s'estre obligé de luy mettre en main le chasteau duquel il estoit gouuerneur. Toutefois Chastillon fut aduertit assez à temps par le capitaine Gentil excellent petardier ci-dessus nommé, lequel estant allé recognoistre la place descourit la trahison. Cependant quarante-cinq à cinquante des plus hardis qui entrerent les premiers y furent accablés sans pouuoir defendre leurs vies. D'Espau (lequel sous esperance d'estre eschangé avec quelque prisonnier de marque auoit eu la hardiesse de demeurer en ostage parmi ceux qu'il trahissoit) courut fortune d'estre tiré à quatre cheuaux: mais il fut si heureux qu'il trouua moien de couper les chaines dont il estoit attaché & d'eschapper des mains de ses gardes.

XIII.  
Incommodités  
en l'armée  
estran-  
gere.

Or l'armée estrangere commençant à souffrir beaucoup par la necessité des viures, & les cheuaux aiant la corne des piés gastée par faute d'estre ferrés, avec ce que la perte du bagage enleué à Vimorri les incommodoit grandement: les chemins estoient jonchés de malades (que les paisans assommoient sans merci) & de cheuaux inutiles. Tellement que suyuant le projet du Roy elle se ruinoit d'elle-mesme sans combatre.

XIV.  
Des plaintes  
& murmure.

Ce fut-là vn nouveau sujet aux Reistres de murmurer, & de se plaindre de ce que ceux qui les auoient fait venir leur manquoient en tout de promesse. Qu'on leur auoit fait entendre que le Roy de France favoriseroit leurs armes: & ils le voyoient armé contr'eux en propre personne. Que le Roy de Nauarre les viendroit joindre à la frontiere de France avec de grandes forces: & ils auoient fait cent lieuës dans le Roiaume sans en auoir aucunes nouuelles. Qu'on leur compteroit de l'argent à leur entrée; & on ne les payoit que de paroles. Que tout le long de leur chemin ils auroient affluence de viures: & ils ne trouuoient qu'ennemis ou solitu de, mouroient de faim & souffroient vne extre-

A  
L'An de  
Christ.  
1587.

B

C

D

A me difete de toutes commodités neceffaires à vne armée.

L'An de Christ 1587. Les Suiffes particulièrement, comme alliés de la France, difoient qu'ils auoient esté circonuenus par les deputés du Roy de Nauarre: & refmoignoient d'estre marris d'auoir pris les armes contre la Majesté

XV.  
Les Suiffes  
traicté avec  
le Roy.

Tres-Chrestienne. Tellement qu'ils luy enuoierent aucuns de leurs Capitaines pour luy offrir leur seruice, & s'il ne l'agreoit pas, obtenir vn fauf-conduit pour se retirer en leur país. Le Roy fut tres-aife de ce discours, & neantmoins leur faisant vn accueil assez froid leur reprocha le manquement de leur foy enuers la couronne de France, avec laquelle ils auoient de tout temps vne tres-estroite & indiffoluble alliance. Mais apres tout il leur fit offrir de l'argent pour retourner en leurs maisons:

B ce que volontiers ils accepterent. Et les Ducs de Neuers & d'Espéron seruirent fidelement le Roy en ce traicté: duquel fans doubte proceda l'entiere ruine de l'armée estrangere. Car les Suiffes refusoient deormais de combatre contre les Roiaux: & tout ce que les Reiftres & les François qui les accompagnoient peurent gagner sur eux par toute sorte de prieres & de conjurations, fut tant seulement vn bref delay dás lequel les Suiffes mesmes feroient entendre au Roy de Nauarre les causes pour lesquelles ils auoient traicté avec la Majesté Françoisse: & cependant qu'ils ne se separeroient point des Lansknets & des Reiftres.

C Le Duc d'Espéron avec l'elite de l'armée du Roy ne laissoit pas pourtant de les harceller & incommoder, afin de les obliger au plustost à l'execution du traicté: & aiant pris le sieur de Cormont à vne attaque se seruit depuis fort dextrement & vtilemēt de son entremise pour negocier aussi vn accord avec les Reiftres.

XVI.  
Dexterité  
du Duc  
d'Espéron.

D Ces negociations desplaisoient egalemt au Duc de Guise & aux Religionnaires. A ceux-ci, à cause que si les Alemans traictoient avec le Roy, ils craignoient d'estre accablés par la ligue. Au Duc de Guise: d'autant que c'estoit luy enleuer la plus belle occasion qu'il pouuoit esperer pour faire quelque grand exploit d'armes: & par la deffaite de ses estrangers ennemis de l'Estat & heretiques, s'acquerir le titre de defendeur de la Religion Catholique & cōseruateur de la patrie, lequel auoit esté donné à François son pere par arrest de la Cour de Parlement de Paris, apres qu'il eūt opprimé les auteurs & complices de la conjuration d'Amboise. Le Roy au contraire, qui voyoit bien où tendoient les desseins du Duc de Guise, desiroit de luy retrencher les occasions de s'accrediter par les preuues de son courage.

XVII.  
Diuers pro-  
jet du Roy  
& du Duc  
de Guise.

D'atre-part les Alemans, qui se jugeoient perdus s'ils estoient abādonnés des Suiffes, auoient bonne enuie de faire aussi leur paix avec le Roy à leur exemple. Le Duc de Bouillon, Chastillon & les autres Capitaines François du parti Religionnaire, qui les accompagnoient, craignans qu'ils n'en vinssent aux effaits, sollicitoient avec grande instance le Prince de Conty de venir au plustot en leur camp: afin de les rassurer & les obliger à faire la guerre ou traicter vne paix generale à l'auantage de leur parti, & de la Religion Reformée.

XIIX.  
Estōnemēt  
des Religio-  
naires.

XIX.  
L'armée  
estrangere  
entre en  
Beaulse.

Cependant ils persuadent aux Alemans de prendre le chemin de la Beaulse, pais plantureux, foisonnant en viures, estendu en plaines, & par ainsi fauorable à la caualerie. Ils leur font encore entendre qu'estans là ils incommoderont si fort la grande cité de Paris (de laquelle la Beaulse est comme la nourrice) que le Roy aux cris des Parisiens, sera contraint de leur demander la paix: laquelle se faisant du consentement de toute l'armée leur sera d'autant plus honorable & auantageuse. Les Alemans qui n'osoient rebrouffer chemin pour retourner en leur pais de peur d'estre abandonnés des Suiffes & des François, enfuyirent cet aduis, & tous ensemble prenans la route à main droite se jetterent dans la Beaulse: les Ducs de Guise & de Mayenne leur estant tousjours aux trouffes & leur donnant de continuelles alarmes. Le Roy pareillement s'approcha d'eux & vint loger à Ertenay en Beaulse.

A  
L'An de  
Christ.  
1587.

XX.  
Seloge à  
Auneau.

Auneau est vne petite ville en cete contrée, les murailles de laquelle sont basses & foibles: mais elle est fortifiée d'un chasteau: dans lequel il y auoit alors vne garnison sous le Capitaine Chaulard Gascon. Le Baron d'Onau avec partie des Reistres y estant venu loger fit quelque effort pour entrer dans le chasteau: mais n'y aiant gagné que des coups il capitula avec Chaulard à condition qu'il n'attenteroit plus rien contre le chasteau, & que Chaulard ne permettroit pas aussi que de là il fût fait aucun dommage à ses troupes.

XXI.  
Reçoit le  
Prince de  
Conty.

En ces entrefaites le Prince de Conty arriua au camp des Reistres: & quoy qu'il fût mal accompagné, si est-ce que cete auguste qualité de Prince du sang resjouit grandement les Alemans: lesquels en tesmoignage de leur joye passerent toute la nuit suyuant à boire à la santé du Prince & des Capitaines: & le Duc de Bouillon & d'Onau luy deferrerent toute l'autorité & commandement sur l'armée. Mais apres que les Alemans eurent considéré les defauts naturels qui estoient en ce Prince (car il estoit sourd & auoit la parole peu articulée) & mesme qu'il estoit venu sans argent & sans forces, ils commencerent derechef à murmurer, & à demander le Roy de Nauarre, la reputation des bonnes qualités duquel leur faisoit desirer sa presence, avec ce qu'ils se promettoient qu'il apporteroit de l'argent & emmeneroit des forces.

XXII.  
Entreprise  
du Duc de  
Guise sur les  
Reistres.

Cependant le Duc de Guise voulant deuancer le Roy qui auoit dessein de defaire les Alemans ou de traiter avec eux, approcha d'Auneau avec toutes ses troupes, traicta secretement avec Chaulard pour auoir le chasteau à sa deuotion, de là fondre sur les ennemis & les surprendre dans la ville. Le jour auant l'execution il les enuoia harceller par la Chastre: lequel leur aiant dressé vn embuscade, les y attira & en tua plus de deux cens, entre lesquels il y auoit des principaux Capitaines.

XXIII.  
Son ordre.

L'ordre de l'execution pris le XXIV de Nouembre (apres auoir imploré le secours diuin par deuotes prieres) estoit que Gié, Sainct Pol, Ioannes, & Ponsenac avec leurs regimens entreroient dans le chasteau au moindre bruit qu'ils pourroient, & laissant cinquante hommes dedans, se mettroient dans la grande cour en bataille. Le Duc de Guise

**A** avec la caualerie attendoit l'euenement prez de la ville, pour tailler en pieces ceux qui fortiroient pour se sauuer à la fuite.

L'an de  
Christ.  
1587.

Sur les quatre à cinq heures du matin à la faueur du son des trompetes des ennemis qui sonnoiét desja boute-selle pour desloger, les regimens Catholiques entrans dans la ville trouuerent quelques retrenchemens de charriots : lesquels rompus sans grande resistance, ils donnerent dans les logis des Reistres, & mettans le feu à ceux qu'ils ne purent forcer à l'abordée, leur apporterent vn si horrible effroy qu'ils ne songerent plus qu'à se sauuer. La pluspart se precipita du haut des murailles, ne pouuant sortir par les portes, eux-mesmes en aiant fermé avec des charriots les aduenues. Plusieurs à la faueur des tenebres (car il n'estoit pas encore jour) gaignerent les quartiers des Lansknets & des Suisses logés es villages circonuoisins, & entr'autres d'Onauv, apres auoir tasché de r'allier les siens, luy s'estant jetté en ruë l'espée au poing, & couru fortune de sa vie.

XXIV.  
Heureuse  
execution.

Les Suisses & les Lansknets alarmés par l'arriuée de ceux qui fuyoiient d'Auneau, prirent soudain les armes & sortirent de leurs quartiers pour aller au secours des Reistres. Mais la caualerie du Duc de Guise leur venant à l'encontre, ils furent rencognés dans leurs logemens, & payerent de ceux qui s'estoient auancés les premiers avec moins d'ordre que de courage.

XXV.  
Secours  
repoussé.

**C** Le carnage fut grand & afreux dans Auneau, le feu descourant ceux qui se cachoiient ou fuyoiient, ou les deuorant s'ils demeuroient renfermés dans leurs logis. Aucuns tiennent que les Reistres y perdirent deux mille hommes : mais d'autres en comptent jusques à quatre mille, outre cinq à six cens prisonniers. Tous demeurent d'accord que les ennemis y perdirent quasi tous leurs cheuaux & leur equipage avec sept enseignes, & les Lansknets vn drapeau.

XXVI.  
Perte des  
Reistres.

**D** La Chastre apporta les enseignes au Roy de la part du Duc de Guise, & luy racompta par le menu l'execution de l'entreprise. Sa Majesté bien-aïse de la deffaite des Reistres, & tres-mariée de ce qu'elle redondoit à la gloire du Duc de Guise, luy fit bon accueil en apparence & l'ouït attentiuement. Mais aiant accoustumé de monstrier sa magnificence en de moindres occasions : & n'ayant vsé d'aucune liberalité en celle-ci enuers la Chastre, lon jugea que la nouuelle ne luy estoit pas agreable.

XXVII.  
Le Roy  
mari de la  
gloire du  
Duc de  
Guise.

Depuis cete boucherie des Reistres, leur armée ne batit plus que d'une aile, & receuant tous les jours quelque nouuelle strete, les Suisses demanderent au Roy l'execution de leur traicté, & moienant quatre cens mille escus se retirerent en leur pais, sans plus s'attendre aux promesses du Roy de Nauarre. Les Alemans & mesmes les François qui les accompagnoient, furent bien-aïses de traicter aussi avec le Roy par l'intercession du Duc d'Espéron, à l'exemple des Suisses. Sa Majesté leur fit grace à tous, en octroyant sauf conduit aux estrangiers pour retourner en leurs maisons, & r'emporter leurs enseignes & drapeaux

XXIIX.  
Traicté  
avec les  
estrangers  
pour les  
renuoier  
hors de  
France.

ployés, en jurant que jamais ils ne porteroient les armes contre les Rois de France. Il permit aux François, qui abjureroient leur religion, de demeurer dans le Roiaume: & aux autres de vendre leurs biens dans six mois, vuider de son Estat & remettre és mains de sa Majesté leurs drapeaux & enseignes.

XXIX.  
Belle retraite  
de Cha-  
stillon.

Les Alemans acceptèrent les conditions qu'il pleut au Roy de leur prescrire: mais les François, pour la plus-part, aimerent mieux demeurer obstinés & en leurs opinions & dans la rebellion: & se retirèrent avec le Duc de Bouillon ou avec Chastillon, sans prendre congé des Alemans, de peur d'estre arrestés comme garans du payement de leurs troupes. Le Duc de Bouillon mourut bien-tost apres à Geneue, laissant Charlotte sa sœur son heritiere testamentaire. Chastillon se retira en Viarez avec les restes des François, nonobstant qu'il eût à ses trouffes Mandelot six fois plus fort que luy en nombre d'hommes: & s'acquit beaucoup d'honneur avec la reputation de hardi & judicieux Capitaine par cete longue & périlleuse retraite.

XXX.  
Le Duc de  
Guise pour-  
suit les Rei-  
stres.

Le Duc de Guise acharné apres les Alemans ne voulut point de mordre de sa prise pour le traicté fait avec le Roy: neantmoins afin qu'il ne semblât pas l'enfreindre, il se joignit au Marquis du Pôt fils aîné du Duc de Lorraine pour les pourfuyure: de sorte que les chargeant avec des troupes toutes fresches ils joncherent les chemins de ces corps attenués & languis, jusqu'au mont S. Claude. De-là s'estans jettés dans les terres de Montbelliard & de Hericourt ils desolerent le plat país pour se venger des cruautés que nagueres les Alemans auoient exercées en Lorraine.

XXXI.  
S'acquit  
grande re-  
putation.

Au demeurant toute la gloire de la deffaitte de cete armée estrangere fut deferée au Duc de Guise, par les trompetes de la Ligue & par le commun bruit & croiance du peuple Catholique. Cela mesme fut cause que ceux qui auoient donné leur nom à la Ligue, s'y confirmerent davantage, & plusieurs qui s'en estoient retenus jusqu'alors la souscriuient. Toutefois la verité est que le bon ordre que le Roy auoit fait pour leur enleuer toutes commodités en leur passage, & la deffiance que le Duc d'Espéron mit entre les Reistres & les Suisses par ses traictés, ruina autant leur armée que les combats du Duc de Guise. Mais cetuy-ci ne laissoit pas d'en remporter le principal honneur, parce que les actions militaires & martiales sont plus esclatantes & plus glorieuses que les politiques.

## Demandede la Ligue au Roy. Barricades de Paris. Fuite du Roy à Chartres.

- I. Acclamations & eloges du Duc de Guise. II. Pernicieuse resolution de la Sorbonne. III. Le Duc de Guise fait la guerre au duché de Bouillon. IV. Estat de ce Duché. V. Assemblée des chefs de la Ligue à Nancy. VI. Leurs demandes au Roy. VII. Qui les elude en dilayant d'y respon-

A  
L'An de  
Christ.  
1587.

B

C

D

# Henry III du nom, Roy LXII. 227

A  
L'an de  
Christ.  
1588.

dre. IX. Trespas du Prince de Condé. IX. Ses domestiques en preven-  
tion de sa mort. X. Sa femme declarée innocente. XI. Conditions des  
Princes de Condé. XII. Le Roy defend au Duc de Guise de venir à Pa-  
ris. XIII. Faute es affaires du Roy. XIV. Conspiration des Ligueurs  
de Paris contre sa Majesté. XV. Dilayée par le Duc de Guise. XVI.  
Le Roy fait entrer quatre mille Suisses dans Paris. XVII. Se relâche  
de ses resolutions genereuses. XVIII. Les Ligueurs conspirent pour tuer  
le Duc d'Espernon. XIX. Pressent le Duc de Guise de venir à Paris.  
Lequel s'y resout. XXI. Y arriue peu accompagné. XXII. Le Roy se  
resout à le faire tuer. XXIII. Acclamations des Parisiens au Duc de  
Guise. XXIV. Discours entre le Roy & luy. XXV. Ils se separent mal  
satisfaits l'un de l'autre. XXVI. Barricades de Paris. XXVII. Le  
Duc de Guise retourne au Louvre. XXVIII. Fait lever les barricades.  
XXIX. Le Roy sort de Paris pour aller à Chartres. XXX. Menace  
Paris. XXXI. Considerations sur ce sujet. XXXII. Profetie contre  
Paris. XXXIII. Fautes du Roy. XXXIV. Fautes du Duc de Guise.  
XXXV. Excuses du Roy. XXXVI. Excuses du Duc de Guise.



O I L A donc le Duc de Guise au plus haut de-  
gré de sa gloire par la defaite de cete effroyable  
armée d'Alemans & de Suisses qui se promet-  
toit d'aneantir la Ligue & obliger le Roy à  
oütroyer la paix aux Religioneux François  
avec les conditions qu'eux-mesmes luy vou-  
droient prescrire. Voilà, dy-je, ce Prince Lor-  
rain publié entre les Ecclesiastiques pour le Pro-  
tecteur de l'Eglise Catholique, entre la Noblesse pour vn valeureux &  
vigilant Capitaine, & entre le peuple pour vn Heros le plus digne de re-  
gner qui fut en toute l'Europe. Les Panegyriques de ses loüanges vo-  
loient par tout le Roiaume. Les predicateurs en leurs chaires les enton-  
noient plus haut que la parole de Dieu, crians *que sans sa valeur & bon-  
ne conduite l'Arche fût tombée entre les mains des Philistijns. Que Saul en  
auoit frappé mille & David dix mille.*

I.  
Acclama-  
tions & E-  
loges du  
Duc de Guise.

La posterité trouuera estrange que mesmes la Sorbonne composée  
de tant de doctes & religieux Peres, touchée de cete maladie fit vn de-  
cret ou resolution le XVI de Decembre MDXXCVII en ces termes.  
*Que le gouvernement pouuoit estre osté aux Princes qu'on ne trouuoit pas  
tels qu'il falloit, comme l'administration au tuteur qu'on auoit pour suspect.*  
Parauenture les plus sages testes n'estoient pas de cet aduis: mais l'ob-  
jet de la Religion estoit si auguste & attrayant qu'elles se laissoient em-  
porter à la multitude.

II.  
Pernicieuse  
resolution  
de la Sor-  
bonne.

Le Duc de Guise retournant de la poursuite des Reistres s'arresta à  
Nancy: & le Duc de Lorraine & luy enuoierent des forces au Duché  
de Bouillon sous la conduite des sieurs d'Assonville & de Rone,  
pour se venger de ce que le Duc de Bouillon defunct auoit fait ra-

III.  
Le Duc de  
Guise fait la  
guerre au  
Duché de  
Bouillon.

uager la Lorraine. A tout le moins c'en estoit le pretexte. Mais le Lorrain eût bien desiré de se saisir de Charlotte sœur & heritiere du mesme Duc de Bouillon, pour la faire espouser au Comte de Vaudemont son fils & depuis en fit grande instance : & le Duc de Guise auoit la mesme vision pour son fils le Prince de Joinuille.

IV.  
Estat de ce  
Duché.

Charles-Robert Comte de la Mark oncle paternel du feu Duc, pretendoit que la succession des Seigneuries de Sedan, Jamets & Raucour possédées en titre de souveraineté luy appartenoient en vertu de certaine substitution faite par ces ancestres en faueur de leurs descédans masculins. Le Duc de Montpensier en qualité d'oncle maternel, & tuteur de Charlotte (à laquelle il estoit substitué par le testament du feu Duc son frere) soustenoit le contraire. Les Lorrains apres auoir pris quelques petites places & assiégé en vain les plus importantes, retirerēt leur armée. Cependant la Noüe (auquel le Duc de Bouillon auoit recommandé sa sœur par son testament) fut receu dans Sedan pour defendre ses terres sous la protection du Roy, avec l'adueu du Duc de Môtpensier & au grand contentemēt du Roy de Nauarre. Nous verrōs en son lieu (Dieu aidant) sous le regne de Henry le Grand l'issue du different touchāt la successiō du Duché de Bouillō, qui fut fauorable au Vicōte de Turene.

V.  
Assemblée  
des chefs de  
la Ligue à  
Nancy.

Or les Ducs de Lorraine & de Guise progettās de plus hautes entreprises firēt vne assemblée à Nancy au cōmencemēt de l'an MDXXCIIIX : à laquelle se trouuerent les principaux chefs de la Ligue. Le Duc de Guise beuffloit le Lorrain son parent en luy donnant du vent par les oreilles, & luy faisant entendre qu'ayant l'honneur d'estre vne brāche de son illustre maison il ne trauailloit que pour la grādeur de la foughe, & pour y faire tomber la succession de la couronne François. Par cete dissimulation il faisoit deux effets : l'vn qu'il obligeoit le Lorrain à l'assister de toutes ses forces, encore qu'elles ne fussent pas fort grandes : l'autre, qu'il s'acqueroit la faueur de la Roine-mere : laquelle n'esperant point de lignée du Roy, & n'en voiant non plus de Marguerite Roine de Nauarre (avec ce qu'elle n'aimoit pas le Nauarrois) auoit mis toute son affection sur les enfans de la Duchesse de Lorraine sa fille desja decedée.

VI.  
Leurs de-  
mandés au  
Roy.

La grande reputation & credit que le Duc de Guise s'estoit acquise luy donnoit la hardiesse de parler plus haut que jamais à son Roy : & sous pretexte de propositions l'obliger à luy accorder des demandes qui estoient autant de degres pour monter à l'autorité souveraine. Le resultat qui en fut donc fait en l'assemblée de Nancy contenoit ces articles. *Que le Roy seroit tres-humblement supplié de se vouloir joindre serieusement & sincerement à l'union des Catholiques pour l'extirpation de l'heresie. De bannir de la Cour & despoiller de l'administration de l'État les personnes suspectes qui luy seroient nōmées. D'establir l'Inquisition es villes capitales de son Roiaume. De faire publier le Concile de Trēte, en suspendant l'execution pour ce qui regarde les libertés de l'Eglise Gallicane, priuileges & immunités particulieres d'aucunes Eglises de France. D'octroyer aux Ecclesiastiques le pouuoir de racheter le tēporel par eux ali-*

A  
L'An de  
Christ.  
1587.

B

C

D

né,

À né, & mesmes de les y contraindre. D'accorder aux chefs de l'union certaines places d'ostage. De faire rendre les biens des Huguenots qui refuseroient d'abjurer leurs erreurs dans certains tēps, & employer le prix qui en proviendrait aux frais de la guerre contr'eux-mesmes. D'en acquiter par preference les debtes contractées par les chefs de l'Union à la dernière guerre. D'entretenir une armée sur la frontière de Lorraine pour empêcher le passage aux Allemans qui voudroient venir au secours des Heretiques de France.

L'An de Christ. 1588. Le Roy qui estoit à Paris en vne extreme angoisse, craignant d'un costé s'il y sejournoit, les conjurations des Ligueurs, dont le nombre estoit tres-grād dans la ville: & d'autre part, s'il en sortoit qu'ils appellassent le Duc de Guise & l'en rendissent maistre: & que l'exēple de la capitale cité de son Roiaume portāt les autres à la reuolte. Le Roy, dy-je, estant en ces tranfes ne fut pas marri que les chefs de la Ligue commençassent leur procedé par capitulations, quoy que leurs demandes fussent insolentes ou inciuiiles: esperant ou qu'elles se pourroient modifier, ou s'eluder en dilayant. Il receut donc gracieusement les deputedes de la Ligue, ouit leurs propositions & receut les articles de leurs demādes: promettāt d'y respōdre en bref, pour le desir qu'il auoit de dōner cōtētemēt à des personnes qui auoiet si bien meritē de l'Estat: & neantmoins tafchoit de gagner temps en prenant des delais les vns sur les autres.

VII.  
Qui les elu-  
de en di-  
layant d'y  
responde.

En ces entrefaites Henry de Bourbon Prince de Condé deceda à S. Ian d'Angely, le Sāmedy V de Mars, apres auoir enduré durant trois jours continuels des conuulsions & douleurs estranges. Les Medeeins jugeoient bien que tout cela procedoit de quelque violente poison: mais son corps aiant esté ouuert les marques parurent & dedans & de hors, & mesmes l'estomac fut trouué percé par le venin, & les parties nobles tachées de noir, & neantmoins tres-entieres.

IX.  
Trespas du  
Prince de  
Condé.

Sur le simple soupçō les principaux de ses domestiques furent arrestés, & mesmes Charlotte-Caterine de la Trimouille la Princesse son espouse, qui estoit enceinte. Ian-ancelin Brilland Cōtre-rolleur de sa maison trouué le plus chargé par des presomptions vehemētes, fut condāné à estre tiré à quatre cheuaux, apres auoir fait l'insensé & varié en ses respōses. La sentence donnée par les Commissaires deputedes par le Roy de Nauarre, fut executée.

IX.  
Ses dome-  
stiques en  
preuention  
de sa mort.

Ces mesmes Commissaires procedans à l'instruction du proces cōtre la Princesse elle se pourueut au Parlement de Paris, & les fit interdire, cōme incompetens: d'autant qu'il n'appartient qu'au dit Parlement de cognoistre des causes criminelles des Princes du sang, ainsi que des Pairs de France, & par consequent de celles de leurs femmes, lesquelles jouissent du priuilege de leurs maris. Le Iour de Septembre ensuyuant elle aiāt accouché d'un fils (qui est aujourd'huy le premier Prince du sang, & se fera renommer ci-aprēs) les Commissaires ( avec ce qu'ils ne trouuoient point de preuue contr'elle) furent bien marris de s'estre engagés à cete procedure. Aussi fut elle cassée depuis par arrest du mesme Parlement le xxiv de Iuillet en l'an MDXCVI, avec cognoissance de cause; la Princesse declarée innocēte, & la susdite procedure bruslée

X.  
Sa femme  
declarée in-  
nocente.

par les mains du greffier de la mesme Cour: afin d'en abolir la memoire. A

XI.  
Conditions  
des Princes  
de Condé.

Les Religioneux furent autant affligés de la mort du Prince de Condé qu'ils l'auoient esté de celle de son pere. Aussi estoit-il successeur de la generosité, magnanimité, liberalité & autres vertus & excellentes conditions d'iceluy, comme pareillement d'une foiblesse, qui estoit de deferer trop aux conseils des Ministres Caluinistes aussi bien pour les affaires d'Etat que pour ce qui est de la foy, & de la conscience. Son fils egalant ses deuanciers en vertu, les surmontera tous en solidité de jugement & en prudence: & sera le fleau de ceux que son pere & son aieul tenoient pour oracles. L'An de  
Christ.  
1588.

XII.  
Le Roy defend au Duc de Guise de venir à Paris.

Le Duc de Guise estant venu à Soissons donna yn grand ombrage de quelque conspiration au Roy, qui ne desiroit pas qu'il approchât si prez de Paris: & à l'instant qu'il en eut aduis luy enuoya faire defences d'y venir: & mesmes Bellieure y alla de la part de sa majesté pour luy confirmer les mesmes defences, luy promettant d'ailleurs toute sorte de contentement, pourueu qu'il donnât aussi cete satisfaction au Roy, qui faisoit estat d'esprouuer par là ou son obeissance ou sa felonnie. Bref il obtient du Duc de Guise ce qu'il demande, & Bellieure s'oblige à luy de le reuenir trouuer dans trois jours avec les assureances qu'il demandoit pour luy & les autres chefs de la Ligue. B

XIII.  
Faute es  
affaires du  
Roy.

Le Roy vouloit bien que Bellieure retournât deuers le Duc de Guise pour luy apporter les assureances qu'il demandoit: mais de malheur quelques autres affaires retindrent Bellieure en Cour, & lon se cōtenta d'enuoier sa depesche au Duc de Guise par la poste, non pas pourtāt par vn courrier exprés comme le Roy auoit commandé: le Thresorier de l'Espagne aiāt refusé de fournir vingt-cinq escus pour la course, ce qui arriua encore à vne secōde despeche: De ce defaut le Duc de Guise tira la iustification de sa desobeissance. C

XIV.  
Conspira-  
tion des Li-  
guez de  
Paris cōtre  
sa Majesté.

D'autre part les plus factieux Ligueurs de Paris, aiās aduis que le Roy desseignoit de les chastier, pressoient le Duc de Guise de venir à Paris, luy donnant assureance de le rendre maistre de la personne du Roy & de la ville: & le menu peuple attédant avec impatiēce le cōmandement de jouer des mains & de piller les maisons des Religioneux & des Politiques pressoit ses Capitaines de mettre la main à l'œuure. Leur dessein estoit de se saisir du Roy en plein jour durant les desbauches du Carnual, ainsi qu'il iroit en masque par les rues suyuant sa coustume. Mais aiant esté aduertit de cete conspiration il prit d'autres diuertissemens sans sortir du Louure. D

XV.  
Dilayée par  
le Duc de  
Guise.

Le Duc de Guise donnoit esperance aux mutins qu'en bref il arriueroit à Paris, & taschoit de les entretenir tousiours en cete bōne volonte en son endroit pour s'en seruir aux occasions qui luy sembleroient fauorables. A cet effect il leur enuoia souuent Meneuille: sans leur marquer jamais le jour ny de son arriuee ny de l'execution, soit qu'il ne voulût pas attenter sur la personne du Roy, soit qu'il se desfiât d'une populace furibonde, ou bien encore qu'il aimât mieux obtenir par accord l'autorité qu'il ambitionnoit sous le titre de General

**A** des armées du Roy, à quoy il s'arresta depuis: & neantmoins qu'il fut bien aisé de donner de la terreur à sa Majesté par le bruit de la faction formée pour la Ligue dans sa ville capitale. Cependant il enuoia bon nombre de Capitaines dans Paris: lesquels furent logés en diuers quartiers de la ville. Entre ceux-là estoient le Comte de Brissac, les sieurs de la Chastre, de Bois-Daфин, de Bassompierre, & de Saint-Pol: lesquels rassurerent grandement la faction Parisienne, qui estoit de trente mille hommes capables de porter les armes.

**B** Le Roy aduertit ponctuellement de toutes les menées, monopoles & desseins de la Ligue par Nicolas Poulain (qui feignoit d'estre du parti) fit porter dans le Louure cent à six vingts paires d'armes à descouuert dans des hotes, & enuoia querir quatre mille Suisses qui estoient à Lagny avec deux compagnies Françoises, & les distribua par les quartiers de la ville, retenant pour la defése du Louure le regiment de ses gardes. Cela se faisoit ainsi tant pour donner de l'effroy aux factieux, qu'afin que la force demeurât au Roy s'ils estoient si temeraires que d'attenter contre la Majesté souueraine.

**C** Le Duc d'Espéron & les plus fideles du Conseil estoient aduis de se saisir en plein jour des chefs de la faction & les enuoier au gibbet: car le Roy auoit aduis certain du lieu où ils s'assembloient, & les pouuoit tous enleuer d'emblée. Mais les plus mols & ceux qui penchoient du costé de la Ligue luy representoient l'execution si dangereuse que le Roy qui desiroit dissiper cete nuée sans orage, se deporta de la resolution la plus vigoureuse & la plus saine. Il en fit tout autant touchant celle qu'il auoit prise à Fresne avec le mesme Duc d'Espéron & le sieur d'O, contre le Duc Guise s'il estoit si temeraire de venir à Paris, contre les defenses de sa Majesté: qui estoit de luy faire trencher la teste aussi-tost qu'il seroit entré & la porter sur le qué du Louure. Car le Duc d'Espéron estant allé prendre possession de son gouuernement de Normandie, & par mesme moien rassurer au seruice du Roy cete grande Prouince esbranlée par les artifices de la Ligue, sa Majesté en fut aisément dissuadée & diuertie par le conseil mesmes de la Roine-mere.

**D** Les Ligueurs furent tres-joieux du depart du Duc d'Espéron, qui estoit vn des principaux objets de leur haine & de leur enuie. Car les Chefs enuoient sa fortune, & le commun peuple le haïssoit sur les impressions qu'on luy donnoit qu'il auoit intelligence & confederation avec le Roy de Nauarre. Ils scauoient bien aussi (car il le disoit hautement) qu'il portoit le Roy à des resolutions violentes: & eux auoient resolu de le tuer ainsi qu'il faisoit la ronde depuis dix heures du soir jusqu'à trois ou quatre du matin, veillant pour le salut de son Maistre.

Or les conjurés de Paris considerant que tous leurs projets estoient descouuers jusques là que le Roy auoit le rolle de leurs noms, & que s'estant fortifié des Suisses & d'autres gens de guerre ils ne pouuoient plus attendre que d'estre enleués & conduits à

XVI.  
Le Roy fait entrer quatre mille Suisses dans Paris.

XVII.  
Se relâche de ses résolutions genereuses.

XIIX.  
Les Ligueurs conspirent pour tuer le Duc d'Espéron.

XIX.  
Presentent le Duc de Guise de venir à Paris.

vn horrible & ignominieux supplice, despecherēt de nouveau aucuns A  
 d'entr'eux deuers le Duc de Guise pour luy représenter le peril au- L An de  
 quel ils estoient pour son seruice, & qu'il luy pleût s'en venir in- Christ.  
 continent à Paris pour les en deliurer : autrement qu'ils ne le tien- 1588.  
 droient plus pour Prince de foy : & qu'il ne deuoit pas trouuer mau-  
 uais si ses plus confidens seruiteurs prenoient le parti qu'ils juge-  
 roient estre le plus assés pour le salut de leurs honneurs & de leurs  
 vies.

XX.  
 Lequels'y  
 resout.

La Duchesse douairiere de Montpensier sa sœur aiant joint ses  
 prieres & instantes sollicitations à celles des Ligueurs, le Duc de Guise  
 se resolut de venir à Paris contre les tres-expresses & si souuent rei-  
 terées defenses de sa majesté : craignant que s'il ne venoit conforter  
 ses partisans, l'apprehension de la juste vengeance du Roy leur fit  
 changer d'affection & rechercher la grace de sa Majesté toujours B  
 preste à vser à l'endroit de ses sujets, non seulement de clemence, mais  
 aussi d'indulgence.

XXI.  
 Y arriue  
 peu accom-  
 pagné.

Le Duc de Guise arriua à Paris le IX de May, & alla descēdre à l'ho-  
 stel de la Roine-mere (qui est aujourd'huy l'hostel de Soissons) accōpa-  
 gné de huit gentils-hommes. Apres luy auoir desguisé les causes de  
 son arriuee, il fut resolu entr'eux d'aller ensemble au Louure : dont elle  
 donna aduis au Roy pour sçauoir s'il l'auroit agreable.

XXII.  
 Le Roy se  
 resout à le  
 faire tuer.

Sa Majesté mande à sa mere que puis qu'elle veut prendre la peine de  
 luy emmener le Duc de Guise qu'ils viennent : & cependant tire pro- C  
 messe d'aucuns de ses ordinaires d'executer tout ce qu'il leur comman-  
 dera, quoy que ce soit, s'estant resolu de faire tuer le Duc de Guise en  
 la presence de la Roine sa mere, aussi-tost qu'il seroit dans le Louure.  
 Mais la Guiche & Villequier recognoissant au visage & aux gestes du  
 Roy qu'il estoit en de grandes tranfes & en conjecturant la cause, pri-  
 rent la hardiesse de luy remonstrer, que puis que le Duc de Guise estoit  
 venu cōtre les defenses de sa Majesté, ils s'assés que c'estoit pour  
 luy donner contentement : & que s'il ne le faisoit pas, elle le pouoit re-  
 tenir & vser de son pouuoir selon qu'elle le jugeroit necessaire. Ce dis-  
 cours & autres semblables mirēt en suspēs l'esprit du Roy, lequel n'aiāt  
 personne auprez de luy pour l'y confirmer, commença à chanceler &  
 après à se relascher entierement de sa premiere resolution, qui tendoit D  
 à la vengeance.

XXIII.  
 Acclama-  
 tions des  
 Parisiens  
 au Duc de  
 Guise.

La Roine-mere allant au Louure se faisoit porter en vne chaire, & le  
 Duc de Guise marchoit à pied & en pourpoint auprez d'elle. Les Pa-  
 risiens le voiant passer luy donnoient mille loüanges : les personnes de  
 qualité luy faisoient la reuerence, & le peuple crioit, *Vive le noble Duc  
 de Guise* : aucuns y adjoustoient, *libérateur de la France* ; aucuns, *ex-  
 terminateurs des Huguenots* : Plusieurs se croyoient bien-heureux de luy  
 toucher à la main ou tant seulement à ses vestemens. Entre autres vne  
 damoiselle leuāt son masque s'escria en ces termes : *Braue Prince, puis que  
 vous estes ici nous sommes tous saués*. Quant à luy qui estoit prudent

**A** & artificieux il accueilloit tout le monde avec tant d'artifice qu'en attirant les yeux sur luy il gaignoit aussi les cœurs: & estant d'ailleurs Prince majestueux, gracieux & affable, le peuple idolatroit apres luy & l'auoit en admiration & en veneration ensemble.

L'An de  
Christ.  
1588.

Le Roy estant sur l'heure de son disner, ne dit autre chose au Duc de Guise si ce n'est, *Qui vous amene ici?* & le Duc apres auoir fait la reuerence à sa Majesté, commençant par des protestations d'obeissance, fut remis apres disner, & cependant alla voir la Roine. Apres disner le Roy aiant fait venir Bellieure luy dit en presence du Duc de Guise, *Ne m'auiez-vous pas assure que mon Cousin ne viendrait pas à Paris?* Bellieure se tournant deuers le Duc de Guise luy fait pareille demande. *Monsieur, ne me l'auiez-vous pas dit?* Et le Duc de Guise respondit par interrogation: *Monsieur, ne m'auiez-vous pas promis de reuenir dans trois jours à Soissons?* Bellieure respond à cela. *Monsieur, n'avez-vous pas receu deux lettres que ie vous ay enuoiées par la poste?* Le Duc de Guise protestant & jurant là dessus qu'il n'en auoit receu aucunes: & que s'il en eût receu il eût obeï au commandement de sa Majesté quand bien il y fût allé de sa vie; & ne pouuant estre conuaincu du contraire, le Roy se contenta de luy dire que ses premieres defences luy deuoient suffire: & le Duc luy respondit, qu'elles estoient accompagnées de conditions qui n'auoient point esté effectuées de la part de sa Majesté.

XXIV.  
Discours  
entre le  
Roy, & le  
Duc de  
Guise.

**C** C'estoit chose deplorable de voir le Roy transi & comme confus & estonné: & son sujet resolu, fier & hardi, son front, son geste & tous ses mouuemens si bien composés qu'on y pouuoit remarquer ou vne innocence tres-candide, ou vne extreme impudence. La Roine mere presente adoucissant l'aigreur du Roy, r'assueroit d'autant plus l'audace du Duc de Guise. Il y auoit aussi assez de mauuais Conseillers auprez de sa Majesté, lesquels abusans de sa bonté & facilité, s'accommodoient à l'humeur de la Roine mere. Ainsi le Duc de Guise se separa du Roy avec plus de desfiance que de satisfaction l'un de l'autre.

XXV.  
Ils se separerent mal satisfaits l'un de l'autre.

**D** Les Suisses entrés pour le Roy avec quelques compagnies Francoises auoient esté mis en garde par les places principales, comme aux Hales, en Greue, au Cemitiere-sainct-Ian, au Marché-neuf, sous les deux Chastellers & ailleurs dans la ville & cité: mais on negligea d'en mettre aussi à la place Maubert, afin de cōtenir l'Vniuersité en deuoir: de sorte que ce quartier de ville composé la plus part de menu peuple, de Conués & de Colleges, où estoient les Predicateurs les plus seditieux, il s'y fit vne assemblée d'escoliers & de populace mutinée & bien armée, qui couuroit toute la place. Ceux des autres quartiers aduertis que l'Vniuersité auoit armé, armerent aussi à son exemple, fermerent les boutiques, rendirent les chaines par les ruës, & dresserent des barricades par tous les cantons & aduenues, afin que les Roiaux ne peussent point s'entre-secourir ny rejoindre: & que demeurans separés en des

XXVI.  
Barricades  
de Paris.

corps de garde éloignés les vns des autres, il fût plus aisé aux Parisiens A de leur courir sus & les tailler en pieces.

XXVII.  
Le Duc de  
Guise re-  
tourne au  
Louure.

Durant ce tumulte le Duc de Guise ne bougeoit point de son ho-  
stel : mais il auoit distribué de bons Capitaines par les quartiers pour  
encourager & conduire le peuple. Le Roy grandement effrayé pria la  
Roine sa mere d'aller trouuer le Duc de Guise, pour sçauoir s'il pou-  
uoit prendre confiance en luy, & s'il vouloit que sa Majesté le creût  
ainsi qu'il fit arrester ces esmotions & seditions populaires. Le Duc de  
Guise respondit que c'estoient des taureaux eschappés & mal-aisés à  
arrester. Messire I. Auguste de Thou rapporte que le Duc retourna  
encore au Louure avec la Roine-mere, & qu'aucuns des ordinaires  
aiant dit à l'oreille de sa Majesté que c'estoit le temps de se desfaire de  
cet homme, elle n'y voulut point entendre ( parauenture redoubtant B  
le peuple : ) & qu'elle se contenta que le Duc de Guise luy promît de  
rapporter tout ce quiferoit de son pouuoir pour appaiser le peuple, &  
le faire retirer auant qu'il y eût plus grand desordre.

XXIIX.  
Fait leuer  
les barrica-  
des.

Et de fait allant de ce pas par toute la ville de rue en rue, de place en  
place, de corps de garde en corps de garde, il eut tant de credit qu'à sa  
priere les barricades furent leuées : & la fureur populaire appaisée,  
après le massacre d'environ soixante Suisses. Quant au regiment des  
Gardes & autres troupes Françoises, il auoit pourueu à leur seureté, &  
neantmoins les fit desarmer. Plusieurs jugeans de son procedé disoient  
qu'il en falloit faire plus ou moins : d'autres tenoient qu'il ne pouuoit C  
attenter sur la personne du Roy sans se rendre odieux à tous les bons  
François, & notammét à la Noblesse : & mesmes aux Princes estrangers  
qui estoient interessés en l'iniure faite par le sujet à son Prince. Aussi  
son but estoit d'ostenter son humanité en conseruant tant d'hommes  
armés contre son parti, & faire voir quelle estoit son autorité & cre-  
dit enuers le peuple : & que ce qu'il y pouuoit auoir d'excés seroit plu-  
stot imputé à la foiblesse du Roy qu'à sa malice.

XXIX.  
Le Roy  
sort de Pa-  
ris pour al-  
ler à Char-  
tres.

Cependant sa Majesté voyant les barricades des Parisiens auancées  
jusqu'au pres du Louure, & entendant qu'on massacroit les Suisses, &  
desarmoioit les troupes Françoises, prit tellement l'espouuente que fai-  
sant semblant de s'aller promener aux Tuileries, elle monta à cheual, D  
s'enfuit hors de Paris, & prenant le chemin de Chartres alla coucher ce  
soir mesme à Trapes. Sa maison surprise & estonnée d'un depart si  
soudain & inopiné le suyuit en grand desordre, la plus-part apprenant  
à battre des talons ses cheuaux sans esperon, pour n'auoir pas eu le  
temps ou l'assurance de prendre la bote. Les Suisses & ses Gardes aiant  
esté mis hors de la ville par la porte S. Antoine ( afin de les éloigner  
d'autant plus du Louure ) le Duc de Guise leur fit rendre les armes, &  
leur permit d'aller trouuer le Roy à Trapes. Dont aucuns ont tiré con-  
sequence qu'il n'auoit point eu de dessein sur la personne de sa Majesté :  
d'autant qu'en le priant de ce secours il luy estoit aisé de l'inuestir, le  
forcer dans son Louure, & mesmes de l'attraper à Trapes, veu qu'il

L'An de  
Christ.  
1587.

<sup>A</sup>  
L'An de  
Christ  
1588. auoit bon nombre de Capitaines & de gentils-hommes à sa deuotion dans la ville. Et neantmoins il ne semit pas en deuoir de faire l'vn ny l'autre : de sorte que le Roy s'en alla sans aucun danger à Chartres : où il fut receu avec les honneurs deus à la Majesté roiale. ●

Estant entre Paris & Saint-Cloud, il tourna la teste deuers cete cité rebelle, laquelle il auoit autant ou plus chérie que nul des Rois ses predecesseurs, & en luy reprochant son ingratitude la menaça de n'y rentrer jamais que par la bresche des murailles. Il retournera voire mét bien prez, & lors qu'il sera en termes d'executer ses menaces, Dieu l'appellera à soy, & se reseruant la vengeance des iniures faites par vn peuple ingrat à vn si bon Roy, fera sentir aux Parisiens sous vn autre Roy toutes les incommodités que peut souffrir vne ville par vn long siege. XXX.  
Menace  
Paris.

<sup>B</sup> Horrible spectacle ! de voir vn des bons Rois qui aient jamais porté le sceptre François, chassé de la cité capitale de son Estat, laquelle il auoit tant chérie que depuis treze ans, & dez son aduenement à la Couronne il y faisoit sa résidence ordinaire, afin de l'enrichir des biens qui y affluoient de toutes les autres villes du Roiaume. Et neantmoins les Parisiens au lieu de le cherir comme ils estoient cheries de luy, ne luy ont tesmoigné que rebellion & felonnie : au lieu d'employer leurs vies pour le salut de sa Majesté, ont conspiré contre sa personne sacrée : au lieu d'armer pour sa garde ont tué & desarmé les gens de ses gardes : au lieu de l'auoir en reuerence comme leur pere commun, ont tasché de noircir sa reputation par des impostures. Au lieu de l'adorer comme la visue image de la diuinité l'ont chargé de calomnies : & au lieu de le <sup>C</sup> conseruer dans leur ville, comme le Palladium de Troye, l'ont contraint des'enfuir ailleurs : bref au lieu d'affermir la Roiauté, ont appuyé la tyrannie. XXXI.  
Confidera-  
tions sur ce  
sujet.

Mais ô perfide & ingrante cité enten cet oracle : *Paris, en punition de ce que tu as chassé ton bon Roy Henry, qui t'honoroit de la demeure ordinaire & presence de sa Majesté, les Rois ses successeurs n'auront point agreable ce mesme sejour, afin que tes enfans aient execrable la memoire de ta perfidie & de ta sale ingratitude.* XXXII.  
Profetie  
contre Pa-  
ris.

Or à considerer le procedé tant du Roy que du Duc de Guise en ce tumulte de Paris, il semble qu'ils aient manqué tous deux & de prudence & de courage. L'imprudance du Roy est euidente en ce qu'estât aduertit ponctuellement des desseins de la Ligue, il n'y pourueut pas à temps en chastiant les principaux factieux de Paris par vne punition exemplaire. Ce qui luy estoit fort aisé après qu'ils furent abandonnés du Duc de Mayenne, & auant qu'ils se fussent rassurés par le retour du Duc de Guise qui estoit au Duché de Bouillon & en Lorraine. Il manqua aussi de courage en ce que le Duc de Guise arriué dans Paris, l'estant venu trouuer seul dans le Louure, auant l'emotion du peuple, il ne le fit mettre à mort suiuant la resolution prise à Fresne.

Quant au Duc de Guise il ne pouuoit se monstrier plus imprudent XXXIV.

Fautes du  
Duc de  
Guise.

ou temeraire qu'en ce commettant si legerement à la discretion d'un Roy si viuement offensé, & qui des-jà le haïssoit à mort. Car puis que le dé estoit jetté (côme dit Cæsar passant le Rubicon) il falloit perir, ou se saisir de la personne du Roy qui n'auoit pas eu la hardiesse de se saisir de la sienne. Si le Roy auoit deuançé l'execution de son projet en forçant de Paris, il luy estoit assez aisé de le suyure & de l'attraper dez le soir mesme, retenant les gardes prisonnières, aiant Paris à sa deuotion & plus de six cens hommes de commandement dans la ville.

L'An de  
Christ.  
1588.

XXXV.  
Excuses du  
Roy.

Ceux qui defendent le procedé du Roy, respondent à cela que sa Majesté debonnaire ne croyant pas encore que la malice des factieux fût si grande ny leurs projets si dangereux qu'ils parurēt avec le temps, aimoit mieux appaiser doucement les affaires par son indulgence que de les aigrir par la vengeance. Ioint que les Huguenots leuant d'un autre costé les cornes contre l'Estat, il desiroit reunir les Catholiques. Quant à l'execution de la resolution prise à Fresne qu'elle ne se pouuoit faire sans attirer sur luy la fureur des Parisiens, lesquels sans cela ne laisserent pas de prendre les armes & courir sus aux Gardes de sa Majesté & à ses Suisses.

XXXVI.  
Excuses du  
Duc de  
Guise.

Ceux qui excusent le Duc de Guise disent qu'il se commit à la discretion du Roy sur l'assurance qu'il auoit en la faueur de la Roine mere en la compagnie de laquelle il vidoit sa Majesté: avec ce qu'il scauoit bien que le Roy redoubtoit le peuple de Paris, les acclamations duquel sur l'arriuée du Duc de Guise estoient entendues au Louure. Que s'il n'attenta pas sur la personne de sa Majesté au Louure ny en sa fuite: c'est qu'un crime si execrable estoit éloigné de son esprit, & que son dessein estoit d'ostenter vainement son credit afin d'obliger le Roy à luy accorder les demandes ci-deuant proposées. Ioint (comme j'ay touché ci-dessus) qu'il ne pouuoit attenter sur la personne sacrée du Roy sans offenser tous les bons François & tous les Princes voisins, lesquels se fussent interessés en l'iniure faite par un vassal & sujet au plus illustre Monarque de la terre.

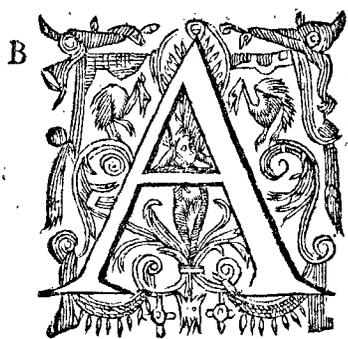
Je n'interposeroiy pas là dessus mon jugement: le laissant au lecteur discret & non passionné: & reprendray le fil de l'histoire.

## Le Duc de Guise regente dans Paris, Paix du Roy avec la Ligue à Chartres.

- I. Les Roines demeurent à Paris.
- II. Le Duc de Guise y change aucuns officiers politiques.
- III. Corbeil luy est rendu.
- IV. Rostaing romp avec luy.
- V. Il assiege Melun sans fruct.
- VI. Rostaing calomnié par François de Beaucaire.
- VII. Letres du Roy marques de sa mollesse.
- VIII. Excuses du Duc de Guise.
- IX. Letres des Parisiens.
- X. Leurs excuses enuers le Roy.
- XI. Qui leur pardonne le passé.
- XII. Letres du Parle-

A  
L'An de  
Christ.  
1588.

lement au Roy. XIII. Belles protestations de sa Majesté. XIV. Qui depute des Commissaires par le Roiaume. XV. Impostures contre le Duc d'Espèrnon & son frere. XVI. Cause de la haine de l'Archeuesque de Lyon contre le Duc d'Espèrnon. XVII. Defenses des deux freres de la Valette. XVIII. Le Duc d'Espèrnon revient trouver le Roy. XIX. Il se retire derechef. XX. Avec une belle commission. XXI. Motifs du Roy pour l'accord avec la Ligue. XXII. Negociation du gouvernement d'Orléans avec Entragues. XXIII. Rompue par Villeroy. XXIV. Traicté 2. avec la Ligue. XXV. Articles d'iceluy. XXVI. Articles secrets. XXVII. Le Duc d'Aumale leve le siege de Boulogne. XXVIII. Le Roy refuse de retourner à Paris.



Pres cete violence faite à la Majesté souveraine dans la ville capitale, la Roine & la Roine-mere n'en bougerent point encore : afin qu'il semblât que l'autorité roiale y fût maintenue par la continuation de leur residence. Toutesfois elles n'avoient que l'ombre de la Roiauté, & le Duc de Guise, le commandement & la puissance absolue.

I.  
Les Roines  
demeurent  
à Paris.

Pour y affermir son autorité il y fit en suite deux actions de souverain : l'une en sommant Laurent de Teste gouverneur de la Bastille de remettre en son pouvoir cete forteresse : ce qu'il fit ou par lascheté (comme aucuns le publioient) ou plustot par la deffiance qu'il eut de la garnison passionnée pour la Ligue. L'autre c'est qu'il demit Pereu-

II.  
Le Duc de  
Guise y  
change au-  
cuns offi-  
ciers politi-  
ques.

se fidele seruiteur du Roy de la charge de Preuost des Marchans, & establit la Chapelle-Marteau en sa place. Il crea aussi Escheuins Compagn & Roland, deux de ses partisans au lieu du Comte & de Lugoly qui avoient sūyvi sa Majesté vers Chartres.

Le Duc de Guise regentant ainsi dans Paris desiroit de pourvoir à la liberté de la riuere de Seine, qui est la nourrice de cete populeuse cité. A cet effect il falloit tenir en son pouvoir Corbeil & Melun, les deux plus proches villes au dessus de Paris. Ian Heuier gentil-homme Norman estoit gouverneur dans Corbeil. Mais dautant que la place n'estoit pas tenable contre le canon, le Roy luy commanda de n'attendre pas la batterie.

III.  
Corbeilluy  
est rendu.

Quant à Melun, ville grande & vaste, a trois diuerses clostures, celle du milieu vne isle, de mesme assiete que Paris, Tristan baron de Rostaing qui en estoit gouverneur, receut cōmandement du Roy de se jetter dedans dez le jour mesme des Barricades : ce qu'il fit & receut vn renfort de deux mille hommes de pied sous la conduite des sieurs de Rubempré, de Saucourt & de Montreal. Le Duc de Guise, qui le tenoit pour tres-affectionné à sa maison, depescha deuers luy le sieur de Bobigny son maistre d'hostel pour le prier & conjurer par l'amitié qu'il auoit tousiours portée à son feu pere & continuée à luy-mesme,

IV.  
Rostaing  
romp avec  
luy.

de vouloir estre de son parti, ou à tout le moins de permettre le passage aux bateaux qui porteroient des marchandises ou des viures à Paris, avec offre de cent mille escus d'estrene. Rostaing luy assura que hors les interets du Roy il rendroit au Duc de Guise toutes les preuues qu'il pourroit desirer de son seruice. Toutesfois qu'il se sentoit offensé de ce qu'il luy offroit recompense pour desobeir aux commandemens de sa Majesté: lesquels il entendoit executer aux despens de tous ses moiens & au hazard de sa vie. Bobigny voyant sa resolution luy dit, que puis qu'il l'esconduisoit de sa demande, il auoit charge du Duc son maistre de luy dire qu'il le traiteroit comme ennemi, luy feroit raser ses maisons & saccager tous les meubles qu'il auoit dans Paris. Rostaing repart que ce luy fera de l'honneur d'estre affligé pour le seruice du Roy: mais que luy-mesme porteur de telles menaces receuroit aussi pareil traictement en ses maisons qu'il auoit en Brie. A  
L'An de  
Christ.  
1588.

V.  
Assiege  
Melun sans  
fruct.

Ce discours rapporté au Duc de Guise l'aigrit d'autant plus qu'il auoit fait grand estat de l'amitié de Rostaing: & soudain se resolut de le desnichier de Melun à viue force. A cet effect il l'enuoia inuestir par Sainct-Pol, avec dix mille hommes de pied & douze pieces de canon: lequel ayant fait bresche, plusieurs assauts furent donnés à la ville par les Ligueurs tousiours repoussés avec perte. De sorte qu'il leur conuint leuer le siege. Mais il fit brusler le chasteau de Vaux lez la mesme ville erigé depuis en Marquisat en faueur de Charles de Rostaing fils de Tristan. B

VI.  
Rostaing  
calomnie  
par François  
de Beaucai-  
re.

Cete action peut auoir donné occasion à François de Beaucaire suffragant Euesque de Metz pour le Cardinal de Lorraine, qui escriuoit en cemesme temps, de coucher en son histoire (ainsi que j'ay touché en son lieu) que Rostaing auoit eu intelligence avec Poltrot qui tua le Duc de Guise deuant Orleans, & qu'il estoit fils d'un marchand de Lyon: si d'auenture ce n'a esté quelque autre des seruiteurs de la maison de Guise (de la main desquels cete histoire est sortie) qui ait adiousté cete mesdisance à la calomnie. Car Rostaing n'abandonna jamais le Duc François de Guise ny à la vie ny à la mort, ne fut compris, ny nommé entre les complices en la procedur faite contre Poltrot, ny jamais soupçonné d'y auoir trempé: & de fait il continua tousiours ses mesmes habitudes en la maison de Guise jusqu'à ce temps que sa conscience & le serment de son Ordre l'obligeoit plus estroitement au seruice de sa Majesté. Pour ce qui est de son extraction, elle n'est pas à Lyon, mais au país de Forests, & cognue tant par le lustre de son ancienne noblesse que par les charges militaires qu'elle a possedées durant dix generations: dont le mesme Rostaing fit ses preuues lors qu'il fut honoré de l'Ordre du S. Esprit à la premiere promotion: en laquelle on fut plus exacte que depuis es preuues de la Noblesse. Je passe sous silence les alliances de cete maison avec celles de Foix, d'Armagnac, de Caumont, de Miolant, justifiées par contracts de mariage. Car le style de l'histoire generale ne me permet pas de m'estendre sur telles digressions des maisons particulieres. C  
D

<sup>A</sup>  
L'An de  
Christ.  
1588.

Voilà donc les deportemens du Duc de Guise apres que le Roy  
peut laissé maître dans Paris pour s'enfuir à Chartres. Quant à sa Ma-  
jesté elle escriuoit des lettres de tous costés aux gouverneurs des Pro-  
uinces & aux bonnes villes, par lesquelles elle taschoit plus d'attenuer  
la honte qu'elle auoit receüe au tumulte des Barricades qu'elle ne tes-  
moignoit auoir de ressentiment de son iniure. Pour gaigner les affe-  
ctions des peuples elle protestoit de poursuyure à toute outrance l'ex-  
tirpation de l'heresie, & de soulager ses sujets des impositions qu'il  
auoit esté contraint de faire ci-deuant pour soustenir la despense des  
guerres quasi continuelles depuis son aduenement à la Couronne.

VII.  
Lettres du  
Roy, mar-  
ques de sa  
mollesse.

<sup>B</sup> Le Duc de Guise & les Parisiens en escriuirent au contraire pour la  
justification de leurs excés: le Duc allegant que son innocence paroif-  
soit assez en ce qu'il estoit venu dans Paris, accompagné tant seulemēt  
de huit gentils-hommes, qu'il auoit esté seul trouuer le Roy par deux  
fois au Louure, appaisé le tumulte de la ville, & deliuré de la fureur po-  
pulaire les gardes de sa Majesté & la nouvelle garnison des Suisses.

IIIX.  
Excuses du  
Duc de  
Guise.

Les Parisiens excusoient leur sedition sur ce que les partisans du  
Roy de Nauarre & les fauteurs des heretiques ( pour le chef desquels  
ils nommoient expressement le Duc d'Espéron ) aians induit le Roy  
à faire entrer dans la ville des forces pour opprimer les bons Catho-  
liques, ils auoient esté contrains de prendre les armes pour leur defense  
contre la calomnie & la violence: & exhortoient les autres villes d'e-  
stre de bonne intelligence avec la capitale du Roiaume pour la con-  
seruation de la religion Catholique.

IX.  
Lettres des  
Parisiens.

<sup>C</sup> Ils eurent mesmes la hardiesse d'escrire au Roy avec de grandes pro-  
testations qu'ils n'auoient pris les armes que contre les heretiques &  
contre leurs fauteurs & partisans: lesquels taschent de les rendre odieux  
à sa Majesté par leurs impostures. Entre ceux-là ils nomment aussi des  
premiers le Duc d'Espéron & la Valette son frere. Ils supplient tres-  
humblement sa Majesté de vouloir trauailler à l'extirpation de l'here-  
sie: se feruir en cela des Ducs de Guise & de Mayenne. Qu'il luy plai-  
se de conduire elle-mesme en personne vne armée à cet effet en Guien-  
ne: & de laisser cependant la Roine sa mere dans Paris avec comman-  
dement absolu pour la conduite des affaires d'Etat, & pour le gouver-  
nement de la ville. Au demeurant ils s'efforcent d'excuser les Barrica-  
des, demandent pardon de tout le passé: & neantmoins confirmation  
des officiers nouvellement créés contre l'ordre & la coustume: avec as-  
seurance pour l'aduenir de leur fidelité enuers sa Majesté & continuel-  
le obeissance.

X.  
Leurs excu-  
ses enuers  
le Roy.

<sup>D</sup> Le Roy s'accommodant au temps fit vne responce aux Parisiens tel-  
le qu'ils la pouuoient souhaiter. Car il leur octroyoit son pardon &  
grace pour tout le passé avec vne indulgence paternelle, à la charge  
d'estre plus obeissans à l'aduenir & d'auoir en reuerence la Majesté  
roiale. Il declaroit aussi comme il auoit tousiours trauaillé à l'extirpa-  
tion de l'heresie & n'agueres exposé sa vie pour chasser de France l'ar-

XI.  
Qui leur  
pardonne  
le passé.

mée des Reistres & des Suisses qui venoient au secours du Roy de Navarre. Apres tout il promettoit de pourvoir aux affaires d'Etat & au reglement du Roiaume par l'aduis de l'assemblée des Estats generaux qu'il conuoquoit & assignoit en la ville de Blois au XV d'Aouft ensuyuant : & la date des lettres de sa Majesté estoit du XXIX de Iuin MDXXCIIX.

A  
L'An de  
Christ.  
1588.

XII.  
Lettres du  
Parlement  
au Roy.

La Cour de Parlement de Paris avec plus de prudence & de respect deputa aucuns des plus notables personages de son corps deuers sa Majesté pour luy asseurer que cete auguste compagnie n'auoit point trempé à la sedition des factieux non plus qu'à la faction des seditieux, & qu'elle ne respiroit que fidelité & obeïssance.

XIII.  
Belles pro-  
testations  
de sa Maje-  
sté.

Le Roy les receut tres-gracieusement, les exhorta à faire leurs charges sans reproche, & à recevoir de la Roine sa mere ce qui seroit des commandemens & de la volonté de sa Majesté. Entre autres discours il leur dit aussi que ceux qui se couuroient du manteau de la Religion pour le rendre odieux, ne pouuoient prendre vn plus faux & plus calomnieux pretexte : d'autant que ses actions les demandoient assez, & faisoient voir qu'il estoit autant Catholique que Prince du mode : protestant avec vn grand zele qu'il voudroit auoir perdu vn bras & auoir en son cabinet le portrait du dernier heretique de son Roiaume.

XIV.  
Qui depute  
des Com-  
missaires  
par le Roi-  
aume.

Cependant le Conseil de sa Majesté trouua bon de despecher des Commissaires, personages signalés en probité & en fidelité enuers l'Etat, afin de desabuser le peuple & luy leuer les sinistres impressions qu'il auoit receües des emissaires & trompetes de l'Vnion, & par leurs sages remonstrances destruire les conjurations des factieux, & retenir les sujets du Roy en l'obeïssance de sa Majesté. Ce qui fut executé, & apporta beaucoup de fruit en plusieurs endroits, non obstant les con-  
C

XV.  
Impostures  
contre le  
Duc d'Es-  
pernon &  
son frere.

Durant ce mesme temps furent publiés des liurets diffamatoires contre le Duc d'Espéron & le sieur de la Valette son frere. Entre autres calomnies ils estoient chargés (comme par les lettres des Parisiens) d'estre partisans du Roy de Navarre & fauteurs des heretiques. Leurs preuues estoient fondées principalement sur le voyage fait quatre ans aupara-  
D

XVI.  
Cause de la  
haine de  
l'Archeuef-  
que de Lyō  
contre le  
Duc d'Es-  
pernon.

Pierre d'Espinach, Archeuesque de Lyon, recommandable pour la Noblesse de son extraction, & pour son erudition & eloquence estoit vn des plus mordans auteurs de ces discours satyriques, en haine de ce que le Duc d'Espéron l'auoit outrageusement offensé en bonne compagnie. Car l'Archeuesque soustenant que le Pape pouuoit dispenser du sermēt de fidelité les sujets d'vn Prince souuerain, le Duc d'Espéron repartit qu'il le pouuoit tout autant que dispenser vn Prelat d'entretenir sa seur pour concubine. L'Archeuesque entendant bien que  
cete

**A** cete poincte visoit contre luy, à cause que le bruit estoit (par aventure contre la verité) qu'il conuerfoit incestueusement avec sa sœur, demeura si viuement piqué de ces paroles que n'en pouuant tirer raison que par la plume, il dressa des inuectiues contre l'honneur du Duc d'Espéron & de son frere.

L'An de  
Christ.  
1588.

D'autre-part les deux freres ne manquerent point de responce à ces calomnies: par laquelle entre autres choses ils faisoient voir que contre la verité manifeste ils estoient blasmes d'estre fauteurs des heretiques: veu que n'agueres (ainsi que j'ay marqué en son lieu) tous deux ensemble auoient exterminé les Huguenots de la Prouence, pris sur eux plusieurs villes, & mesmes Chorges par vn siege obstiné durât des rigueurs de l'hiuer quasi insupportables. Que le Duc d'Espéron auoit desuni

XVII.  
Defense des  
deux freres  
de la Vale-  
te.

**B** les Suisses d'avec les Reistres: ce qui fut vne des principales causes de la deffaitte & dissipation de leur armée. Qu'en ce mesme temps la Valere auoit deffait quatre mille Suisses qui venoient par le Daupiné au secours des Religionnaires. Que s'il auoit tiré les gouuerneurs d'aucunes places du Daupiné, c'est pour les auoir recognus Ligueurs & mal-affectonnés au seruice du Roy: & neantmoins auoit mis en leur lieu non des Huguenots, mais bien des Catholiques sans reproche. Pour le regard de l'entre-veüe du Roy de Nauarre & du Duc d'Espéron en Gascogne, qu'elle ne tendoit qu'à la conuersion du Nauarrois à la religion de ses ancestres, & que n'y aiant point voulu entendre, la guerre luy fut bien-tost après declarée.

**C** Or le Duc d'Espéron, qui estoit en Normandie au temps des Baricades, aiant eu aduis de ce qui s'estoit passé à ce tumulte, & de la fuite du Roy, en fut extremement affligé, l'iniure qui auoit esté faite à sa Majesté luy estant mille fois plus sensible que les siennes propres. Et faisant estat qu'il pourroit estre plus vtile au seruice de son Maistre estant prez de sa personne, partit de son nouveau gouuernement le XXI de May (n'y aiant demeuré que XV jours) & le reuint trouuer à Chartres.

XIIX.  
Le Duc  
d'Espéron  
reuiét trou-  
uer le Roy.

Le Roy luy fit vn tres-bon accueil, & allegea aucunement son esprit en luy ouurant tous les replis de son cœur & tous les secrets de son ame, comme à son seruiteur tres-fidele. Sa Majesté auoit alors aupres d'elle Roger de Bellegarde (lequel il honora de la charge de Grand-Escuyer:) jeune Seigneur autant accompli en toute sorte de graces que nul autre de nostre siecle. Cetuy-ci estant d'vn esprit complaisant luy estoit d'autant plus agreable que la franchise du Duc d'Espéron luy sembloit trop seuer.

XIX.  
Il se retire  
derechef.

**D** Et le bon Roy qui ne cherchoit que tranquillité & repos ne consideroit pas que pour resister à l'orage qui agitoit son Estat il falloit prendre des resolutions vigoureuses. Ce ne fut pas pourtant la cause pourquoy le Duc d'Espéron abandonna la Cour, & moins est-il vray (comme aucuns ont escrit) que le Roy luy eût commandé de se retirer. Car au contraire il tascha de le retenir par toute sorte de conjurations & mesmes avec larmes. Mais le Duc d'Espéron l'ayant trouué tout dispo-

fé à traicter avec le Duc de Guise, & mesmes à luy octroyer ses demandes, creut que c'estoit chose honteuse à sa Majesté, & ne voulut point estre present à luy voir recevoir cete honte. Ne pouuant gagner autre chose sur l'esprit du Roy desja preoccupé par la Roine-mere & par les principaux de son Conseil, il obtint de luy qu'il ne concludroit point cet accord sans luy en donner aduis au precedent. Ce qu'il ne fit pas pourtant: au contraire par la suggestion de ses ennemis, il permit (comme nous verrons vn peu après) que les habitans d'Engoulesme attentassent sur sa personne.

A  
L'An de  
Christ.  
1588.

XX.  
Avec vne  
tres belle  
Cómmission.

Pour marque & preuue certaine de la bienueillance du Roy en son endroit, sa Majesté luy donna vne ample commission pour commander en qualité de son Lieutenant general és pais d'Anjou, Mayne, Perche, Touraine, Poictou, Engoumois, Aunis & Saintonge avec pouuoir de leuer des troupes, & imposer sur l'estendue de son gouvernement toutes les sommes qu'il jugeroit estre necessaires pour la guerre: & le Duc d'Espéron luy remit le gouvernement de Normandie avec tres-humble supplication de n'en pouuoir point aucun des Chefs de la Ligue. Ce que le Roy luy accorda: & en pourueut le Duc de Montpensier qui ne chancela jamais au deuoir de son seruice. Et cela mesme fut vn coup de singuliere prudence au Duc d'Espéron de se despouiller de ce gouvernement qui rengregeoit le murmure de ses ennemis & attiroit sur luy l'enuie des plus grands du Roiaume.

XXI.  
Motifs du  
Roy pour  
l'accord  
avec la Li-  
gue.

Deux choses facilitoyent grandement l'accord des Chefs de la Ligue avec sa Majesté. L'vne que la Roine-mere fauorisoit de tout son pouuoir les affaires du Duc de Guise, sur l'esperance qu'il luy donnoit (le Roy venant à mourir) de faire tomber la succession de la Couronne à vn des fils du Duc de Lorraine: ce qu'elle desiroit passionnément (comme j'ay touché ci-dessus) tant parce qu'elle n'en auoit point de si proches, & se promettoit de regenter sur eux, qu'à cause qu'elle haïssoit & craignoit le Roy de Nauarre: lequel sans doute l'eût bannie du gouvernement du Roiaume. L'autre motif de cet accord fut que le Roy & tout son Conseil (qui n'estoit composé que de Catholiques) aimoyent mieux auoir la guerre contre les Religionnaires que contre la Ligue: & se promettoient que sa Majesté se declarant chef de l'Vnion, la destruiroit entierement, ou pour le moins empecheroit l'execution des mauvais desseins des chefs d'icelle. Car le gros de la Ligue n'estant porté que d'vn zele ardent à l'extirpation de l'heresie, le Roy qui le souhaitoit autant que le plus pieux des zelés le pouuoit aisément contenter & le rendre affectionné en faisant la guerre à outrance aux Religionnaires.

XXII.  
Negociatió  
du gouver-  
nemét d'Or-  
leans avec  
Entragues.

En ces entre-faites suruint vne affaire qui faillit à rompre la cónclusion du traicté. Dez l'an MDXXCV tant le Roy que le Duc de Guise s'estoiét donés beaucoup de peine pour auoir la ville d'Orleans à leur deuotiõ. François de Ballac sieur d'Entragues y estat Lieutenant de Roy pre-

# Henry III du nom, Roy LXII. 243

**A** tendoit succeder au gouvernement ( qui comprenoit la Sologne & la Beaulse) par le trespas du Marechal de Cossé qui en estoit gouverneur: Mais le Roy le donna au Comte de Chiuerny Chancelier de France: dont Entragues demeura grandement outré, estant chose sans exemple que les gentils-hommes de sa qualité fussent inferieurs aux officiers de robbe-longue; ny mesmes au Chancelier, és charges militaires. De sorte que s'en estant plaint ( neantmoins donnant cognoissance à sa Majesté qu'il renonceroit entierement à la Ligue s'il luy plaisoit de luy faire remettre le gouvernement d'Orleans par le Chacellier) le Roy sembloit se disposer à luy donner contentement: Mais ne trouuans pas leurs assurances & cete negociation tirant en longueur, sa Majesté **B** enuoia le Duc de Montpensier à Orleans auec des troupes pour s'en rendre maistre. Le Duc fut receu dans la ville auec sa maison & quelques gentils-hommes: & ses troupes logerent és faux-bourgs. Mais les habitans (qui aimoient Entragues & penchoient du costé de la Ligue à cause des horribles marques dont les Religioneux auoient difformé leur ville) se souleuerent, prirent les armes & crians qu'ils ne vouloient point d'autre gouverneur qu'Entragues, le Duc de Montpensier retourna deuers le Roy sans rien faire. Cependant le premier traité fait à Nemours auec la Ligue pacifia aucunement ces troubles.

**C** Or par ce second traité les chefs de la Ligue demandoient certaines villes d'assurance, & entre autres Orleans. Le Roy cōsiderant de quelle importance estoit cete ville eût bien desiré attirer à son seruice Entragues: lequel y enclinoit aussi de sa part, sur l'esperance qu'on luy donnoit de le pouuoir du susdit gouvernement: mais Villeroy (qui negocioit la reconciliation du Duc de Guise auec sa Majesté) y fit naistre des difficultés: preuoyant que si le Roy auoit Orleans en son pouuoir, il se roidiroit contre les demandes de la Ligue: & que les Chefs de la Ligue venans à se cabrer là dessus, ce seroit faire entre-choquer les Catholiques pour auancer les Religioneux.

XXIII.  
Rompe  
par Villero  
roy.

Cete negociation touchant Orleans estant ainsi rompue, la seconde paix auec la Ligue fut concludue à Chartres & redigée en forme d'ediēt verifié à Roüen (où le Roy s'achemina pour contenir cete bonne ville en deuoir) en Parlement le XIIIX de Iuillet, & deux jours après au Parlement de Paris, au grand contentement des Catholiques. La Roine mere assistée de Gaspar de Schomberg Comte de Nätueil (que le Roy luy enuoia pour conseil à Paris) & Villeroy, qui alloit & venoit de l'une Majesté à l'autre pour leur rapporter le progrès & l'estat de l'affaire; contribuerent le plus à cet accord, fauorisans assez ouuertement le Duc de Guise.

XXIV.  
Traicté II  
auec la Li  
gue.

Les principaux articles de cet accord quasi tous conformes aux demandes de la Ligue estoient tels qu'il s'ensuit. I. *Le Roy ordonne que tous ses sujets seront unis ensemble afin de poursuyure l'extirpation de l'heresie.* II. *Que tous Princes, Officiers de la Courōne, des Cours souueraines, Communautés, Colleges, Vniuersités & to<sup>9</sup> autres ses sujets jurerōt d'entretenir*

XXV.  
Articles  
d'iceluy.

cete union, & de ne jamais poser les armes que l'heresie ne soit extirpée par tout le Roiaume; & que si le Roy vient à deceder sans enfans masles, ils ne souffriront point qu'aucun Prince heretique succede à la Couronne. III. Que tous ceux qui refuseront de faire le-dit serment seront declarés criminels de lese-Majesté comme fauteurs des heretiques. IV. Que tous heretiques seront degradés des charges publiques & n'y seront admis ci-aprés. V. Abolition du passé & mesmes de la sedition & tumulte de Paris & des deniers roiaux enleués par ceux de la Ligue. VI. Sa Majesté promet toute faueur & assistance aux Catholiques, à la charge de luy rendre la fidelité & obeissance qui luy est deuë, & de renoncer à toutes autres Ligues, confederations & alliances qu'ils pourroient auoir hors du Roiaume.

XXVI.  
Articles secrets.

Il y auoit quelques autres articles d'importance, qui ne furent pas publiés, & mesmes pour les villes de seureté accordées aux chefs de la Ligue: & pour la reception du Concile de Trente en tout ce qui ne seroit pas prejudiciable aux droits & libertés de l'Eglise Gallicane. Sur quoy il seroit deliberé plus amplement dans trois mois. Le Duc de Guise fut fait general des armées du Roy par vn de ces articles secrets: & les Secretaires d'Etat se donnerent beaucoup de peine à trouuer les termes pour le créer en effect Connestable, sous vn nouveau titre. Tel fut cet accord fondé sur des maximes d'Etat. Mais le Roy immortel qui renuerse les desseins des mortels pour faire reussir les effects de sa prouidence, tournera tout cela en fumée. Car la deffiance qui continua tousjours entre le Roy & le Duc de Guise leur remettant deuant les yeux les iniures passées, r'alluma derechef en leurs cœurs la haine avec le desir de vengeance: l'execution de laquelle commençant de la part du Roy fut sanglante en leurs personnes & tres-funeste à tout le Roiaume.

XXVII.  
Le Duc d'Aumale leue le siege de Boulogne.

En ce mesme tēps le Duc d'Aumale (qui auoit failli desja deux fois à surprendre la ville de Boulogne) y tenoit le siege: cete place estant grãdement enuiée de la Ligue, afin d'auoir vn port de mer (comme j'ay touché ci-dessus) pour y receuoir commodement le secours d'Espagne. Bertrand de Patras sieur de Campagno gentilhomme Condamois s'estant jetté dedans avec trois cens hommes d'elite qu'il y emmena de Calais, encouragea si bien les habitans & fit de si rudes sorties sur les assiegeans que le Duc fut contraint de leuer le siege: le bruit de cet accord luy en donnant vn pretexte fauorable.

XXIIX.  
Le Roy refuse de retourner à Paris.

La Cour de Parlement de Paris deputa derechef deuers sa Majesté pour la remercier de la bonté & indulgence dont il luy auoit pleu d'user enuers ses sujets, & singulierement enuers les Parisiens: & la supplia tres-humblement de vouloir retourner en sa bonne ville de Paris, où elle trouueroit que tous les Ordres ne respiroient que son obeissance. Le Roy receut gracieusement les deputés, suyuant sa coustume: mais il refusa de retourner à Paris jusqu'apres la tenue des Estats assignés à Blois: où il esperoit de regler les affaires de son Roiaume.

A.  
L'an de  
Christ.  
1588.

Le Roy feint de contenter la Ligue. Peril  
du Duc d'Espéron à Engoulesme. Def-  
faite de l'armée nauale d'Espagne.

I. Le Roy de Nauarre prend Maran. II. L'Edict de l'Vnion juré. III. Le Roy en transe. IV. Droit du Cardinal de Bourbon. V. Droit du Roy de Nauarre. VI. Auantages accordés aux chefs de la Ligue. VII. Chiuer-ny & Villeroy bannis de la Cour. IIX. Montelon fait Garde des Seaux. IX. Bellieure, Pinart & Brulart aussi relegués. X. Le Duc d'Espéron calomnié enuers le Roy. XI. Deputacion des habitans d'Engoulesme contre luy. XII. Commandement de sa Majesté pour se saisir de luy. XIII. Cause de l'inimitié d'entre le Duc d'Espéron & Villeroy. XIV. Conjuracion d'Engoulesme contre le Duc. XV. Premier effort des conjurés & prise de la Duchesse. XVI. Effort du Maire dans le Chasteau, où estoit le Duc. XVII. Est repoussé & blessé à mort. XVIII. Meurt & ses compagnons se rendent au Duc. XIX. Assaut de Souchet sans effect. XX. Le frere du Maire est aussi repoussé. XXI. Pourquoi la citadelle ne s'esmeut point. XXII. Magnanimité de la Duchesse. XXIII. Secours pour le Duc. XXIV. Capitulation rompue. XXV. Est renouïée & conclue. XXVI. Religieusement executée. XXVII. Secours enuoié au Duc par le Roy de Nauarre. XXIIIX. Peril particulier du Duc. XXIX. La Valeté privé de son gouvernement. XXX. Y est restabli. XXXI. Excuses du Roy enuers le Duc d'Espéron. XXXII. Le Duc de Guise vient trouuer sa Majesté à Chartres. XXXIII. Discours qui descouure le cœur du Roy. XXXIV. Defiance entre sa Majesté & le Duc. XXXV. Armée nauale d'Espagne. XXXVI. Dissipée par une tempeste. XXXVII. Defaite par les Anglois. XXXIIIX. L'Admiral Espagnol se sauue.



D I cet edict fut agreable aux Catholiques zelés  
autant irrita-il les Huguenots: lesquels voient  
que cete vnion & confederation generale des  
Catholiques ne tendoit qu'à leur ruine se reso-  
lurent à la defense. Le Roy de Nauarre estoit  
és enuiron de la Rochelle où il reprit l'isle de  
Maran prise n'agueres par Lauerdin, & quel-  
ques forts: les garnisons desquels incommo-  
doient grandement les Rochelois par leurs courses. Le Duc de Mer-  
cœur aiant assiegé Montagu en Poictou, il marcha contre luy  
pour le combatre. Mais le Duc le sentant approcher leua le siege  
& gaigna Nantes, payant du regiment de Gersay, lequel fut taillé en  
pieces.

I.  
Le Roy de  
Nauarre  
prend Ma-  
ran.

II. A  
L'edit d'Union juté. & tous les Catholiques faisoient le serment porté par iceluy avec grâ- L'An de  
Christ.  
1588.  
de joye, sur ce qu'on leur promettoit qu'en bref l'heresie seroit entierement abolie par toute la France. Le Roy en donnant l'exemple à ses sujets le jura solennellement dans la grande eglise de Rouën avec l'acclamation de tous les Ordres de la ville.

III. B  
Le Roy en transe. Le dessein de sa Majesté estoit bien d'esteindre l'heresie : mais il ne desiroit pas moins que cela de destruire la Ligue en perdant les chefs d'icelle. Si falloit-il voir des effets de son serment à tout le moins apparens: de peur de ruiner ses affaires. Car estant odieux aux Huguenots, lesquels il auoit persecutés dez sa jeunesse, il estoit tout euident qu'il seroit abandonné des Catholiques s'il se monstroit parjure. Tellement qu'il luy conuint d'vser d'une merueilleuse prudence & dissimulation pour couvrir ses intentions par des effets contraires en apparence.

IV. C  
Droit du Cardinal de Bourbon sur la Couronne. En premier lieu donc il declare premier Prince du sang & legitime successeur de la Couronne Charles Cardinal de Bourbon, sujet tres-illustre pour exercer tous les plus excellens Jurisconsultes de cet âge. Car d'une part il apparoissoit que le Cardinal estoit plus proche d'un degré que le Nauarrois, sans considerer le droit de representation lequel par la loy n'a point de lieu entre personnes d'une autre branche que celui auquel elles succedent : veu qu'il estoit question de l'heritage de la branche de Valois, laquelle defaillant en Henry III, il deuoit estre deferé au plus proche de la branche de Bourbon, l'une & l'autre aiant Hugues Capet pour leur commune souche & origine.

V. D  
Droit du Roy de Navarre. Mais le Roy de Navarre auoit contre cela deux raisons tres-fortes & inuincibles. L'une qu'és successions illustres (comme de Roiaumes, Duchés, Marquisats, Comtés) le droit de representation ( par lequel le fils du frere aîné entre en la place du pere au prejudice de son oncle ) a tousjours eu lieu, contre le droit commun, en quelque branche ou ligne que ce soit, par vn special priuilege, non seulement en France, mais aussi parmi toutes les autres nations bien policées, comme l'Espagne, l'Angleterre, la Sicile, le Portugal, l'Alemagne. L'autre raison estoit particuliere en ce sujet: à sçauoir que dans le cōtraët de mariage d'entre le Roy de Navarre son neueu & Marguerite de France, le Cardinal de Bourbon auoit renoncé en faueur du mesme Roy de Navarre à tous les droits qu'il pouuoit pretendre à la succession de la Couronne de France. La plus forte raison qu'on allegât donc contre le Nauarrois c'est qu'il estoit heretique obstiné, relaps, & faisant ouuertement profession du Calvinisme, condition du tout cōtraire au sermēt que doit faire celui qui succede à la Monarchie Tres-Chrestienne. Car encore que les sujets n'aient pas droit de contreroller la religion & la croiance de leur Roy depuis qu'il est establi: mais doiuent prier Dieu pour luy s'il est deuoüyé, & au demeurant luy rendre tousjours la mesme obeïssance que s'il estoit fidele. Neantmoins ils ont notable interest que celui qui n'est qu'en pretention & esperance de la succession du

# Henry III du nom, Roy LXII. 247

**A** Roiaume face profession de la religion Catholique.

L'An de  
Christ  
1588.

En mesme temps il dresse deux grosses armées avec bruit de les employer pour accabler les Huguenots : l'une en Poictou & après en Guienne sous le Duc de Guise en l'absence de sa Majesté : l'autre en Daupiné sous la conduite du Duc de Mayenne. D'ailleurs il fait expedier au Duc de Guise vne commission par laquelle il luy donne le commandement general sur toutes les armées & sur tous les gens de guerre : & c'estoit en effect (comme j'ay desja dit) avec la mesme autorité qui est attachée à la charge de Connestable. Il promet au Cardinal de Guise son intercession envers le Pape pour luy faire obtenir la legation d'Auignon, & cent mille liures de reuenu en benefices. Au Duc de

VI.  
Auantages  
conferés  
aux chefs de  
la Ligue.

**B** Nemours frere vterin des Guises il donne le breuet du gouvernement de Lyonnois qui vauqua peu après par le decés de Mandelot : la fille duquel le sieur d'Alincour fils de Villeroy auoit espousée sous l'esperance de ce gouvernement. Le mesme Duc de Nemours auoit promesse d'une armée pour conquerir Geneue à son profit: cete ville appartenant à la maison de Sauoye, de laquelle il faisoit vne branche. L'Archeuesque de Lyon se contentoit d'auoir vn chapeau de Cardinal pour son partage. Le Gouvernement d'Orleans (duquel dependoient la Beaulse & la Sologne) fut osté au Comte de Chiuerny Chancelier de France pour estre baillé à François de Balsac sieur d'Entragues, & Charles sieur

**C** de Dunes son puisné fut pourueu de la Lieutenance de Roy qu'auoit son frere.

Et d'autant que le Chancelier pouuoit retenir vn juste ressentiment de ce que son gouvernement luy estoit osté sans recompense, & Villeroy de ce que son fils estoit priué de celui de Lyonnois, tous deux furent despouillés de leurs charges, avec commandement de se retirer en leurs maisons, afin que l'injure leur fût plus sensible estant accompagnée de dommage. Aucuns ont pensé que le Roy fut bien-aise d'eloigner Villeroy pour auoir esté ci-deuant mal serui de luy en la negociation qui se faisoit touchant la ville d'Orleans avec Entragues; joint qu'il le scauoit estre affectionné au Duc de Guise.

VII.  
Chiuerny  
& Villeroy  
eloignés de  
la Court.

Les Seaux furent donnés à François de Monthelon, Aduocat au Parlement de Paris, renommé pour sa pieté, bonnes mœurs & doctrine : lequel considerant l'estat des affaires du Roiaume, auxquelles il n'estoit pas fort versé, & preferant la tranquillité d'une vie priuée à l'esclat de la premiere dignité de robe-longue, fut en termes de refuser cet honneur. Toutefois il l'accepta à la persuasion du Duc de Neuers qui le cherissoit pour son merite.

VIII.  
Monthelon  
fait Garde  
des Seaux.

Pomponne de Bellicure, Claude Pinart & Pierre Brulart receurent pareil commandement que le Chancelier & Villeroy : & le Roy leur enuoia à chacun particulierement par breuet, avec defenses de venir en sa presence. Le Chancelier tesmoigna plus de ressentiment de cec affront, & Bellicure s'y comporta avec plus de modestie que nul des autres. Ces grandes colonnes de l'Estat ostées, qu'en falloit-il attendre

IX.  
Bellicure,  
Pinart &  
Brulart auf-  
si relegués.

que la ruine ou l'esbranlement de l'edifice ?

X.  
Le Duc  
d'Espèrnon  
calommé  
enuers le  
Roy.

Restoient encore le Duc d'Espèrnon & la Valette son frere, qui faisoient le plus d'ombrage à la Ligue. Le Roy auoit continuellement les oreilles batues de ce que la profusion de ses bienfaits enuers le Duc d'Espèrnon rendoit sa Majesté odieuse à tous ses subjets: & mesmes que n'augeres il auoit fait confederation avec le Roy de Nauarre, & la Valette avec les-Esdiguières. Cete derniere cause offensa le Roy & le fit descendre à leur oster leurs gouuernemens & mesmes à dresser vne dangereuse partie au Duc d'Espèrnon à Engoulesme. Et neantmoins c'estoit vne imposture qu'il eût confederation ny intelligence quelconque avec le Roy de Nauarre: mais les instantes sollicitations qui luy en estoient faites continuellement de la part du Nauarrois (luy dilayant tousjours sans l'esconduire) donnoient quelque couleur à la calomnie. Voici donc comment la partie fut faite pour le prendre.

A  
L'An de  
Christ.  
1588.

XI.  
Deputation  
des habitās  
d'Engou-  
lesme au  
Roy contre  
luy.

Auant que le Duc d'Espèrnon en qualité de Gouverneur du pais, eût fait son entrée à Engoulesme, le Roy auoit escrit à Norman Maire, & à Nesmond Lieutenant general de la mesme ville, de ne receuoir point de gens de guerre de quelque qualité qu'ils fussent. En cete defense generale estoit compris le Duc d'Espèrnon puis qu'elle estoit sans exception quelconque. Mais les lettres de sa Majesté n'ayant point esté rendues que trois jours après l'entrée du Duc, cela obligea le Conseil de la ville de deputer en Cour Souchet beau-frere du Maire pour apprendre plus particulièrement la volonté du Roy: & afin que s'il estoit pris on ne peût pas descouuir le motif de sa deputation, il ne fut point chargé d'aucunes lettres.

XII.  
Comman-  
dement de  
sa Majesté  
pour se fai-  
sir de luy.

Estant arriué à la Cour ils s'adressa à Villeroy (peu de jours auant qu'il eût son congé) & estant introduit au cabinet du Roy declara à sa Majesté le sujet de sa delegation. Le Roy entendant que le Duc d'Espèrnon estoit desja dans Engoulesme luy dit qu'estant bien aduertit des complots que le Duc faisoit avec le Roy de Nauarre, au detrimement de son estat & de la religion Catholique, il vouloit que les habitans se faussent de sa personne & luy emmenassent, sans toutefois attenter sur sa vie. La commune croiance a esté que Souchet prenant congé de Villeroy luy representa qu'il seroit mal-aisé de prendre vif vn homme de cete qualité, lequel sans doubte mettroit la main à l'espée: & qu'est-ce que les habitans deuoient faire s'il se mettoit en defense. Que Villeroy luy dit à l'oreille qu'ils l'emmenassent hardiment vif ou mort. Ce qu'on a creu d'autant plus facilement que Villeroy estoit ennemi du Duc d'Espèrnon: & n'y a point d'apparence que sans cet aduis les habitans d'Engoulesme eussent osé attaquer le Duc à main armée.

XIII.  
Cause de  
l'inimitié  
d'entre le

La cause de l'inimitié d'entre le Duc d'Espèrnon & Villeroy procedoit de ce que le Duc d'Espèrnon disant vn jour au Roy que Villeroy (luy present) auoit fait diuertir les deniers destinés pour le payement de l'armée de la Valette son frere, Villeroy dit brusquement qu'il n'en

## Henry III du nom, Roy LXII. 249

**A** estoit rien. A quoy le Duc repartit que la presence du Roy l'empechoit de luy faire porter sur le cháp la peine de son impudence. Le Roy mesme en tanfa asprement Villeroy, & à la sortie du cabinet le Duc le gourmanda encore, & le menaça avec des paroles de mespris. Villeroy escrit en ses Memoires que le Duc leua la main pour le frapper en la presence de sa Majesté: & le Duc d'Espéron au contraire proteste que jamais il ne luy arriua d'vser d'une telle temerité en la presence de son Roy à l'endroit de personne quelconque.

**L'An de**  
**Christ.**  
**1588.**

Or Souchet estant de retour à Engoulesme fit entendre la volonté de sa Majesté au Conseil de la ville: & aussi-tost la partie fut faite pour le lendemain X d'Aoust, se saisir de la persóne du Duc mort ou vif, ainsi qu'il sortiroit pour voir trauailler ses cheuaux ou pour aller à la Messe.

**XIV.**  
Cójuration  
d'Engou-  
lesme con-  
tre le Duc.

**B** Dans Engoulesme il y a vne citadelle assez bonne: & outre cela vne maison pour loger le Roy, appelée le Chasteau, & vne autre bien proche pour la Roine. Le Duc estoit logé dans le Chasteau (qui estoit alors sans nulle fortification) & Des-Bordes commandoit dans la Citadelle. Le Duc estant occupé apres quelque despeche dans son cabinet, la Duchesse sortit cependant conduite par deux gentils-hommes pour aller à la Messe. Les conjurés s'estoient assemblés secretement dans l'hostel de ville avec deux cens hommes armés pour executer leur entreprise. Ne voians pas sortir le Duc & perdans patience le Maire accompagné de dix des plus mauuais garçons armés de cuirasses & de pistolets sous leurs manteaux & de deux autres botés, qu'il feignoit estre des courriers, alla au Chasteau & entra dedans sous ombre de conduire ces courriers supposés. Vne autre troupe alla à l'Eglise, où estoit la Duchesse: laquelle fut menée insolemment dans vne maison prochaine, apres auoir veu meurtrir vn de ceux qui la conduisoient & blesser l'autre: le sang desquels auoit jali sur ses vestemens. Vne troisieme troupe arresta prisonnier Des-Bordes gouverneur de la Citadelle.

**XV.**  
Premier ef-  
fort des Cō-  
jurés & pri-  
se de la Du-  
chesse.

**C** Le Maire auoit commandé à son frere & à Souchet son beau-frere qu'ils le suyussent de prez pour le soustenir apres qu'il seroit entré dans le Chasteau. Mais vn des gardes du Duc qui estoit en la basse-cour les voiant passer tous effarés & descontenancés, & conjecturant qu'ils auoient quelque mauuais dessein ferma assez à temps la seconde porte qui estoit plus petite & plus forte que la premiere. Le Maire avec les douze estant monté en la sale, & de là entrant dans la chambre du Duc commença à crier tue, tue: & au lieu d'aller droit au cabinet où estoit le Duc, entra dans vne allée qui conduisoit à vne garde-robbe: dans laquelle estoient Raphaël Girolami Florentin, l'Aumosnier, le Chirurgien du Duc & son Secretaire nommé Rouillart (lequel a esté pris ineptement par aucuns Historiens pour Rouillac beau-frere du Duc.) Le Florentin mit la main à l'espée, chargea les assaillans, en blessa trois: & fut tué d'un coup de pistolet. Le Secretaire se sauua par la fenestre. L'Aumosnier accourut au cabinet, le ferma apres soy, & dit tout bas au Duc que des gens armés le cherchoient pour le tuer. Le sieur de Ma-

**XVI.**  
Effort du  
Maire dans  
le Chasteau  
où estoit le  
Duc.

**D**

riuant & l'Abbé d'Elbene estoient avec luy, bien estonnés de cete nou-  
uelle.

A  
L'An de  
Christ  
1588.

XVII.  
Est repouf-  
fé & blessé à  
mort.

Les coups de pistolet qui furent tirés alarmerēt tous ceux qui estoiet  
dans le Chasteau : & Marillac sieur de la Mothe-Bardiguës avec deux  
ou trois des gardes fut des premiers qui arriua dans la chambre où le  
Maire estoit r'entré avec sa troupe: laquelle il attaqua courageusement  
à coups d'espée. Peu après suruindrent les sieurs d'Ambleuille, Miran,  
Gohas, la Curée & autres lesquels fortifierent la partie : & vn des gar-  
des aiant blessé à mort d'vne arcbusade le Maire, les siens l'enleuans  
gaignerent vne petite montée par laquelle ils se gliffierēt en vne cham-  
bre haute : & aians fait deualer vn d'entr'eux avec des linseuls par vne  
fenestre donnerent aduis aux autres mutins du mauuais estat de leurs  
affaires.

XIIX.  
Meurt &  
ses compa-  
gnons se  
rendent au  
Duc.

Durant ce chamaillis ceux qui estoient avec le Duc incertains de ce  
qui se passoit luy conseilloient de se sauuer par la fenestre : & ne luy  
permettoient pas de sortir par la porte. Mais luy offensé de ce conseil  
leur dit qu'il vouloit mourir les armes à la main ; & de fait sortit du  
cabinet l'espée en vne main & le pistolet en l'autre. Il trouua donc que  
les siens tenoient assiegé le Maire & ses compagnons : lesquels se rendi-  
rent à luy apres la mort du Maire & d'vn autre des douze.

XIX.  
Assaut de  
Souchet  
sans effect.

Cependant Souchet aiant forcé le portail du Chasteau taschoit de  
rompre la seconde porte: laquelle estant appuyée de meubles & de  
lours fardeaux qu'on mit derriere, il y fit poser le petard la nuit suyua-  
te : mais n'ayant fait qu'vn trou elle fut aisément defendue ; & aucuns  
de ceux qui firent effort pour entrer, furent estendus sur la place.

XX.  
Le frere du  
Maire est  
aussi re-  
pouffé.

Le plus grand danger fut là où moins on l'attendoit : à sçauoir du  
costé du frere du Maire: lequel mit le feu à la porte de derriere du Cha-  
steau : & aiant fait vn trou à la muraille estoit entré dedans & montoit  
desja par vn petit escalier sans que personne y prît garde. Toutefois vne  
seruante les apperceuant courut en aduertir le Duc : lequel y auolant  
avec aucuns des siens, le repouffa apres vn long & furieux combat : au-  
quel le chef des assaillans frere du Maire fut tué avec quelques autres  
des plus hardis : dont la tourbe estonnée prit l'espouente & quitta la  
place. Quelques vns essaians encore de monter par escalade à la faueur  
des tenebres de la nuit, le duc mesme tua de sa main le premier qui  
monta & le precipita sur les autres.

XXI.  
Pourquoy la  
Citadelle ne  
s'esmeut  
point.

Ce que le Duc apprehendoit le plus en ce tumulte fut que les habi-  
tans eussent surpris la Citadelle: dautant que la garnison ne tiroit point  
contre les tourbes du peuple qui estoit tout en armes, le tocsin aiant  
alarmé toute la ville. Mais c'estoit que les habitans tenans ( comme  
nous auons veu) le gouverneur le menerent deuant la Citadelle, & les  
poignars de tous costés à la gorge le contraignirent de defendre aux  
siens de tirer : & pour les y obliger plus estroitement luy faisoient dire  
qu'il ne se passoit rien que par exprés commandement du Roy, &  
pour le salut de la ville & de la prouince.

D

# Henry III du nom, Roy LXII. 251

**A** Quant à la Duchesse, elle ne fut point conduite deuant le Chasteau pour exhorter son mari à serendre, à ce contrainte par les menaces de la mort (comme plusieurs ont escrit.) Au contraire elle gourmanda tousjours ceux qui la gardoient, protestant avec vn courage heroïque que le Duc son mari les feroit tous pendre. Mais la Damoiselle de Cuffon, (qui auoit esté sa gouuernante) persuadée par les seditieux de se presenter deuant le Chasteau pour représenter au Duc que la Duchesse couroit fortune de sa vie s'il ne se rendoit: le Duc luy fit dire, *qu'il cherissoit bien sa femme: mais que son honneur luy estoit plus cher que la vie d'elle & la sienne ensemble: & que si elle reuenoit plus tenir de tels discours qu'il luy feroit tirer des mousquetades.*

XXII.  
Magnanimité de la Duchesse.

**B** Ainsi se passa toute la journée & partie de la nuit suyuant. Cependant vn des gardes du Duc estant allé à toute bride à Cognac (qui est à sept lieuës d'Engoulesme) donna aduis de son extreme peril à deux compagnies de cheuaux-legers qu'il y auoit en garnison: & de là passa jusqu'à Saintes, à cinq lieuës de Cognac, pour en aduertir aussi le sieur de Tajan cousin germain du Duc, sous lequel il auoit deux autres compagnies de cheuaux-legers. Les deux premieres arriuerent la nuit mesme deuant Engoulesme, & aiant donné cognoissance de leur arriuée par des chamades resjouirent autât le Duc & les siens, qu'elles effrayèrent les habitans, desja estonnés de la mort du Maire & de son frere. Et dez-lors aussi la Citadelle commença de faire esclater le tonnerre de son artillerie.

XXIII.  
Secours pour le Duc.

**C** Ce fut la cause pour laquelle les habitans commencerent à parler de capitulation: à quoy le Duc, qui n'auoit nulle sorte de viures ny plus de poudre pour tirer, presta volontiers l'oreille: & leur enuoia à cet effect l'Abbé d'Elbene. Mais Meray, Mazerolle, & Des-Bouchars partisans de la Ligue avec aucuns autres gentils-hommes enuoies de la part du Vicomte d'Aubeterre (lequel auoit commandement du Roy d'assister les habitans en cete occasion) faisans entendre au peuple que le Vicomte s'en venoit à leur secours avec trois cens cheuaux & cinq cés hommes de pied, firent rompre le traicté: & l'Abbé mesme r'entra dans le Chasteau, avec grand danger de sa vie.

XXIV.  
Capitulation rompue.

**D** Le lendemain le Vicomte ne paroissant point, & d'autre part Tajan estant arriué avec les deux autres compagnies de cheuaux-legers, la capitulation fut renuise sus, & conclue le lendemain après. Elle consistoit principalement en deux articles. L'vn que tout ce qui s'estoit passé seroit oublié de part & d'autre, le Duc pardonnant particulieremēt aux habitans. L'autre, qu'il leur rendroit ceux qu'il tenoit dans le Chasteau, ensemble les corps de ceux qui auoient esté tués en ce tumulte, à la charge qu'ils seroient enterrés sans pompe funebre. La capitulation ne pouuoit estre assez-tost arrestée par le Duc & les siens: lesquels auoient demeuré deux jours & deux nuits sans manger ny boire.

XXV.  
Est renuisee & conclue.

Les habitans relascherent Des-Bordes, qui se retira dās sa Citadelle. La Duchesse impatiente de reuoir son cher espoux, ne pouuant entrer prô-

XXVI.  
Religieusement exécutée.

L'an de Christ. 1588.

ptement par les portes, à cause des fardeaux qui estoient mis derrière, entra avec vne eschelle dans le Chasteau par vne fenestre. Le Duc entretint religieusement de sa part tout ce qu'il auoit promis aux habitans, & ne leur fit jamais reproche de leur attentat. Tellement qu'eux aussi l'honorèrent tousjours depuis, avec quelque reuerence extraordinaire: & mesmes le regretterent lors que le Roy luy fit quitter ce gouvernement pour prendre celui de Guienne. Ainsi la generosité du Duc reluisit avec autant d'esclat en ce pardon que sa magnanimité en la defense de son honneur & de sa vie.

**XXVII.** Incōtinēt apres l'accord il eut aduis que le Roy de Nauarre (qui estoit vers la Rochelle) venoit à son secours: & que desja le Comte de la Roche-Foucaud s'estoit auancé à ce mesme effect avec des troupes. Et d'auenture les habitans en aiant eu aduis se resolurent d'autant plus à la capitulation, de peur que si tant de gens de guerre entroient en leur ville, elle fût saccagée. Et le Duc d'Espéron fut tres-aise aussi qu'elle fût conclue deuant l'arriuée du secours du Nauarrois, afin de ne donner point vn nouveau subyet à ses ennemis de publier qu'ils auoient intelligence ensemble.

**XXIIX.** Encore est-ce chose notable que dans ce peril commun à luy & aux siens, Dieu le preserua particulierement d'vn autre. C'est qu'estant au bout d'vne petite montée du Chasteau pour la defendre, elle s'escroula soudainement entrainant vn soldat qui fut esclafé sous les ruines: la seule marche, qui soustenoit le Duc, demeurant ferme. Mais ce n'est pas la seule merueille qui se remarque au salut de sa personne en plusieurs autres occasions perilleuses.

**XXIX.** En ce mesme temps qu'il estoit assiegé dans le Chasteau d'Engoulesme, la Valette son frere ainé estoit persecuté en Prouence: le Roy aiant despeché les sieurs de Pontcarré Conseiller d'Estat & de Sainte-Marie gentil-homme capable de seruice & aux affaires d'Estat & aux armes, avec charge de luy declarer que sa Majesté reuoquoit la commission qu'il luy auoit donnée pour son gouvernement: & apres luy auoir notifié le commandement du Roy, le firent registrer au Parlement d'Aix & publier ensuite par toutes les villes de Prouence.

**XXX.** La Valette, qui ne se sentoit coupable de crime ny de faute quelconque enuers le Roy, demeura du commencement estourdi de ce coup inopiné, la cause luy en estant incognue. Neantmoins reprenant ses esprits & considerant que cela ne procedoit pas de la volonté de sa Majesté: mais de l'induction de ses ennemis, qui estoient les plus puissans à la Cour, il supporta cet affront avec vne constance & patience admirable: quoy que ses amis & familiers taschassent à luy persuader qu'il resistât au commandement du Roy: attendu qu'il n'agissoit plus avec liberté, mais tant seulement selon les passions des chefs de la Ligue. Mais son affliction ne dura gueres. Car soudain apres le meurtre du Duc de Guise sa Majesté le restablit en son gouvernement avec des excuses de la reuocation qu'elle en auoit faite.

Quant

**A** Quāt au Duc d'Espéron, il se plaignit au Roy par letre de ce qui s'estoit passé à Engoulesme par son commandement; si d'auēture (disoit-il) Villeroy son ennemi capital ne l'auoit supposé ou alteré pour le faire perdre. Sa Majesté luy rescriuit qu'elle auoit commandé aux habitās d'Engoulesme de se saisir de luy & de le conduire à la Cour sans faire aucun outrage ny violēce à sa personne: & que son dessein n'estoit autre le tenant auprez de soy que de le traicter comme son fils, & le cherir comme tel toute sa vie.

XXXI.  
Excuses du  
Roy enuers  
le Duc d'Es-  
peron.

Tāt de faueurs cōfirmées aux chefs de la Ligue avec les mauvais traitemēs que leurs ennemis receuoiet du Roy seruirēt d'vn sauf-cōduit tres-assuré au Duc de Guise pour venir trouuer sa Majesté à Chartres: où elle estoit de retour de Normādie. Le Duc dōques luy donna aduis de son dessein, la suppliāt tres-humblemēt de l'auoir pour agreable. Le Roy, qui ne le pouuoit esconduire de sa demāde sans manifester sa haine, luy accorda frāchement en apparece: & pour luy tesmoigner cōbiē il en receuoit de satisfactiō, enuoia au deuāt de luy le Duc de Neuers & le Marechal de Biron pour l'ac cueillir de sa part & luy assurer qu'il seroit le tres-biē venu. Le Duc de Guise à son arriuee s'enclina avec de profōdes soumissiōs & reuerēces les deux genoux à terre: & cōmēçāt d'entrer en excuses du passé avec des protestations d'vne parfaite obeissāce: le Roy le releua, l'embrassa & le caressa avec vn visage joieux: pēsonne pourtāt ne doubtāt que la dissimulation ne fūt reciproque. Apres ces cōplimēs ils s'entretindrēt tousiours avec toutes les apparences de biēueillāce qn'on peut desirer en deux persōnes sinceremēt recōciliées.

XXXII.  
Le Duc de  
Guise vienē  
trouuer sa  
Majesté à  
Chartres.

Toutefois le Mardy II d'Aoust vn petit discours se passa entr'eux (l'effort du cœur presāt la lāgue à descouuir la verité) par lequel on jugea qu'il n'y auoit en leurs complimens que feintise & artifice. C'est que le Duc de Guise assistāt au dīner du Roy & y faisant sa charge de Grādmaistre, sa Majesté luy demanda à boire: & puis en souffriant luy dit ces mots: *A qui boirōs nous? A qui il vous plaira Sire* (respōdit le Duc) *c'est à vostre Majesté d'en ordōner. Mon Cousin* (dit le Roy) *beuons à nos bons amis les Huguenots. C'est bien dit, Sire* (repart le Duc de Guise.) *Et à tous nos bons barricadeurs de Paris* (adjouste le Roy) *beuons à eux, & ne les oublions pas.* Ces mots aiant fermé la bouche au Duc de Guise il n'en fit que souffrire: mais sans doute ce fut d'vn ris Sardonien, qui ne passe pas les levres. Car ce parallele & liaison des Huguenots avec les barricadeurs de Paris ne signīfoit autre chose sinon que le Roy les haïssoit également, pour leur desobeissance egale.

XXXIII.  
Discours  
qui descou-  
ure le cœur  
du Roy.

Certes cete entre-ueue ne seruit qu'à ramēteuoir au Roy l'iniure freshemēt receüe, & au Duc de Guise d'observer es paroles, gestes & mouuemēs de sa Majesté le resētiment qu'elle en retenoit en son cœur: de sorte que la desffiance cōmēça à se rengreger d'vne part & d'autre. A quoy les rapors des ennemis & enuieux du duc seruoient de puissans ressorts: & particulierement le Duc de Neuers (qui ne pouuoit souffrir que le Duc de Guise pour auoir outrageusēment offensé le Roy fūt porté au faiste des dignités du Roiaume) ne cessoit d'alarmer sa Majesté &

XXXIV.  
Desffiance  
entre la Ma-  
jesté & le  
Duc.

de l'irriter contre luy: en luy representât cōtinuellement que l'accroissement de l'autorité du Duc de Guise estoit la diminution de la sienne: & qu'en luy donnant le commandement general sur ses armées il luy mettoit en main les moïens de pousser son ambition jusques à la tyrannie. Nous verrons ci-apres durant l'Assemblée des Estats les effets de cete reconciliation feinte, & deffiance reciproque.

XXXV.  
Armée navale d'Espagne.

Pendant que la France estoit en ces diuisions, Philippe II Roy d'Espagne dressa vne des plus puissātes armées nauales que de la memoire des hommes on eût veüe en la mer Oceane. Elle estoit cōposée de cēt te-tre-trois grōs vaisseaux de guerre, outre les pataches & autres moindres. Entre ceux-là il y auoit de grōsses naves de MCC, MD, & jusques à MDCCC tōneaux. Lon y comptoit huiēt mille matelots, & yingt mille combatans, outre les volontaires, entre lesquels paroissoient enuiron six vingts Seigneurs de marque & quatre cens autres gentils-hōmes. Il y auoit seze cēs pieces d'artillerie de fonte, mille-cinquante de fer: deux cens mille boulets de canon, & prez de six cens milliers de poudre. Au demeurant si grande quantité d'armes, d'instrumens de guerre & de marine, & de viures, que l'on faisoit estat que tout l'equippage montoit à douze millions d'or: & la despense de toute la flote à trente mille ducats par jour.

XXXVI.  
Dissipée par vne tempeste.

Le Duc de Medina Sidonia estoit Admiral de tout cete grāde armée. Le Duc de Parme auoit commandement de se joindre à luy avec la flote de Flādres pour aller ensemble enuahir l'Angleterre exposée au premier occupant par les bulles foudroyantes du Pape Sixte V. Mais cete flote effroyable estant entrée dans le golfe d'Angleterre fut agitée d'vn si furieux orage sur la fin de Iuillet, que les vaisseaux se trouuans trop lourds & pesans pour estre gouuernés, se dissipèrent par l'Ocean, & par les havres & costes voisines.

XXXVII.  
Defaite par les Anglois.

La Roïne d'Angleterre aduertie des desseins de l'Espagnol auoit aussi assemblé vne belle flote en ses ports sous la conduite de Charles Hovvard Admiral & de François Drak Vice-Admiral: lesquels fortifiés d'vne armée nauale des Estats des Pais-bas, se seruirēt bien à propos de l'auantage que la tempeste & la legereté de leurs vaisseaux leur donnoient. Tellement que chargeās en bon ordre l'armée Espagnole ainsi escartée, ils en eurent si bon marché que sans perdre cent hommes, ils en firent perir des Espagnols, outre mille prisonniers, enuiron dix mille. Quant au nōbre des vaisseaux qui furent pris ou eschoüerent, les Historiens n'en demeurent pas d'accord: les vns n'en comptant que trente-deux, d'autres beaucoup plus, & aucuns jusques à quatre-vingts.

XXXIIX.  
L'Admiral Espagnol se fauuc.

L'Admiral Espagnol apres auoir fait le circuit de l'Angleterre, Escosse, & Irlande, avec mille dangers & grandes incommodités, alla surgir en fin en Espagne: où il fut tres-mal receu. Car Philippe ne le voulut pas voir, encore que sa perte procedāt plus de mal-heur que de sa faute: sans considerer que les elemens n'obeissent pas aux Rois, comme les hommes. Il fut irrité aussi contre le Duc de Parme, à cause qu'il ne s'estoit pas auancé avec sa flote pour fauoriser celle d'Espagne. Le nomme ici

L'an de Christ 1588. A Duc de Parme Alexandre Farnese Gouverneur es Pais-bas pour Philippe, l'ayant nommé ci-deuant Prince de Parme: parce qu'Octauius son pere estant decedé dez l'an MDXXCVI, il luy auoit succedé au Duché de Parme.

## Assemblée des Estats generaux à Blois.

- I. Diuers desseins du Roy & du Duc de Guise. II. Requeste des Estats au Roy. III. Ils pretendent regler les seances. IV. Presidés des trois Ordres. V. Les deputés cōmunient ensēble. VI. Demādet la reiteration du sermēt de l'Union. VII. Artifices du Roy pour contenter les Estats. IIX. Ouverture des Estats. IX. Sommaire de la harangue du Roy. X. Et de celle du Garde des Seaux. XI. Le Roy adoucit sa harangue pour la faire imprimer. XII. L'Union derechef jurée. XIII. Le Roy proteste d'oublier le passé. XIV. Resolution des Estats contre le Roy de Nauarre. XV. Le Comte de Soissons excusé. XVI. Prise de Carmagnole par le Duc de Sauoye. XVII. Guerre en Poictou. XIX. Le Roy de Nauarre prend Niort. XIX. Assemblée à la Rochelle. XX. Qui donne requeste au Roy. XXI. Laquelle est trouuée impertinente. XXII. Proposition contre les Financiers. XXIII. Pour le Concile de Trente. XXIV. Pour la descharge du peuple. XXV. Extreme necessité en la maison du Roy. XXVI. Sa Majesté jure sur le S. Sacrement sa reconciliation avec le Duc de Guise.

**C** **A**N T le Roy que le Duc de Guise desiroient l'Assemblée des Estats generaux du Roiaume: toutefois à diuerses fins: l'un pour restablir son autorité grandement enueruée par les factions qui troubloient le repos de l'Etat: l'autre pour r'affermir la siēne qui luy estoit accrūe par l'edict de l'Vniō, qu'il pretēdoit d'y faire cōfirmer: & pour faire passer en loy sōdamētale de l'Etat que nul heretique ny fauteur d'heretiques ne peūt succeder à la Courōne. Cetuy-ci aiāt fait des brigues par toutes les prouinces & villes Catholiques du Roiaume, auoit quasi tous les deputés à sa deuotiō: & le Roy pour auoir pris trop de cōfiāce au deuoir de ses subjets fut biē estōné de ce que cete Assemblée ne tendoit qu'à luy dōner la loy: & ne luy laisāt que le nō de Roy traduire toute l'autorité en la main du Duc de Guise. Mais tous deux furent frustrés de leurs desseins. Car le Duc qui pēsoit auoir tout gagné y perdit la vie: & le Roy qui croyoit auoir esteint la factiō qui esbrāloit tout l'Etat n'y trouua que le renouvellemēt des tumultes & seditions avec vne plus furieuse rebellion cōtre la Majesté roiale. Je ne veux pas ici grossir mon histoire en estendant tout ce qui se passa en cete Assemblée avec ses circonstances, & moins encore des harangues (qui se peuvent voir ailleurs:) & me contenteray de rapporter sommairement ce qui s'y passa de plus notable, suyuant les memoires escrits de la main d'Estienne Bernard, lequel y fut Orateur du Tiers-Estat, & depuis seruit fidelement les Rois Henry III & Henry le Grand en des occasions importantes, & mesmes en la conseruation de la ville de Marseille.

I.  
Diuers desseins du Roy & du Duc de Guise.

II.  
Requeste des Estats au Roy.

Vne grande partie des deputés estant assemblés à Blois le Dimanche

XXV de Septembre, l'Archeuesque de Bourges fut employé à porter A la parole de la part des trois Ordres (qui n'auoient point encore nommé leurs Presidens) pour supplier tres humblement sa Majesté de pouruoir à la liberté des Estats, & à la seureté des deputés : d'autant que le bruit estoit que le Roy de Nauarre venoit à Blois avec de grandes forces, & que les faux-bourgs (où la plus-part des deputés estoient logés) n'estant point clos ny remparés demeueroient exposés à la violence des gens de guerre. Le Roy leur sceut bon gré de ce qu'ils commençoient par supplications enuers sa Majesté : & leur assura qu'il pouruoirroit à leur demande. Mais ce bruit estoit faux : le Nauarrois n'ayant point ce dessein ny forces pour l'executer.

L'An de  
Christ.  
1588.

III. La secóde actiõ des Estats depleut autant au Roy que la premiere luy B auoit esté agreable: entant qu'ils voulurent s'attribuer le pouuoir de regler les differens qui arriuoient entre les deputés pour les seances & precedence. A quoy sa Majesté interposa son autorité, leur declarant que cela ne leur appartenoit pas, & qu'elle s'en reseruoit la cognoissance.

Ils pretendent regler les seances.

IV. La procession generale, à laquelle le Roy assista, aiant esté faite, suuant la coustume, les deputés procederēt à la nomination de leurs Presidens. L'Archeuesque de Bourges fut nommé par le Clergé, le Baron de Senescey par la Noblesse, & la Chapelle-Marteau Preuost de Paris pour le Tiers-Estat: les deux derniers Ordres y aiant donné leurs suffrages par Bailliages & Seneschaucées, non par Gouvernemens.

Presidens des trois Ordres.

V. Le IX d'Octobre les deputés firent leur Cõmunion, qui leur fut administrée par le Cardinal de Bourbon apres la Messe. Ils s'y presenterēt quinze à la fois, les vns apres les autres : c'est à sçauoir cinq de chaque ordre, pour monstrier leur vnion. L'Archeuesque de Bourges precha le matin: & Tartier Doyen de S. Estienne de Troyes apres dîner. Cetuy-ci apres sa predication recommanda à l'auditoire de prier Dieu pour le Roy & pour le sang roial: en exceptant les heretiques, son deuoir (disoit-il) l'empeschant de prier pour les excommuniés & pour ceux qui faisoient la guerre à l'Eglise : & recommanda ceux qui batailloient pour la religion Catholique.

Les deputés communient ensemble.

VI. Le XIII du mesme mois il fut proposé si on deuoit renouueller le serment porté par l'ediçt de l'Vnion, & y obliger mesmes le Roy: A D quoy le Clergé & le Tiers-Estat conclurent, avec cete addition que s'il le refusoit, les deputés prendroient congé d'elle & romproient l'Assemblée. Toutefois la Noblesse s'arresta avec plus de moderation à ne presser point sa Majesté de reiterer son serment.

Demandēt la reiteratiõ du serment de l'Vnion.

VII. Le Roy aiant tasché en vain d'empeschier cete resolution, remonstra aux deputés qu'il estoit bien marri que l'Assemblée l'eût deuacé en cete proposition: d'autant qu'il eût desiré que cela fût venu de luy-mesme. Mais puis que la resolution en estoit prise qu'il se reseruoit de leur limiter le jour pour faire le serment : auquel il conspiroit avec eux avec cete condition qu'ils jureroient aussi le II article du mesme ediçt portāt renõciation à toutes ligues, cõfederations & societés prejudiciables à son Estat sous peine d'encourir le crime de lese-Majesté.

Artifices du Roy pour contenter les Estats.

**A** Et recognoissant assez à quelles fins ils faisoient si grande instance pour le renouvellement de ce serment, il leur protesta qu'il n'auoit rien en si estroite recommandation que de pouruoir à ce que, si Dieu ne luy donnoit point de lignée, le sceptre François ne tombât point és mains d'un Prince heretique ou fauteur des heretiques: & que tous les jours il prioit Dieu de destourner vn si grand mal-heur de la Monarchie tres-Chrestienne. Cete protestation fut receüe de tous les Ordres avec vne satisfaction singuliere.

**B** Le dimanche XVI d'Octobre le Roy fit l'ouuerture des Estats dás la grande sale du chasteau de Blois en l'assemblée des Princes, Cardinaux, Prelats, Officiers de la Couronne & de tous les deputés: lesquels prirent leurs rangs commé és precedentes assemblées sans qu'il soit besoin d'en faire ici la description particuliere. Le Roy y paroïssoit dans vn throne eminent avec vne Majesté sur-eminente, aiant le Duc de Guise assis à ses pieds en qualité de Grand-maistre, vestu de satin blanc & d'une cappe retroussée: lequel avec vne contenance assuree sembloit assurer tous ceux de son parti, qui faisoient le plus grand nombre.

**C** Le Roy avec autant de grace que d'eloquence commençant par l'inuocation du S. Esprit representa les defauts qui estoient en l'Etat, les causes d'iceux, & les remedes pour y pouruoir: le desir qu'il auoit d'y trauailler de son costé, exhortant l'Assemblée de conspirer avec luy à vne si sainte œuure, & mesmes pour l'extirpation de l'heresie, & pour le soulagement de son peuple. En se purgeant des calomnies dont les factieux l'auoient chargé il n'oublia pas de descouurir les menées & pernicious desseins de la Ligue avec tout l'art que la Rhetorique luy pouuoit fournir: de sorte que sans le nommer il designoit assez manifestement le Duc de Guise. Il parla de la Roine sa mere avec vn singulier respect & reuerence: la qualifiant non seulement mere des Rois, mais aussi de l'Etat & du Roiaume. Il promit entre autres choses la reuocation de toutes resignations & suruiuances d'offices, & reserues de benefices, afin que deormais ils fussent conferés aux personnes qui excelloient en vertu, experience & merite. Il assigna aussi le Mardy ensuyuant pour le renouvellement du serment de l'Vnion: ce qui fut le plus plaufible.

**D** Montelon Garde-des Seaux prenant la parole apres sa Majesté discourut aussi sur l'estat des affaires du Roiaume, loüa les saintes intentions du Roy, exhorta les deputés à les seconder, & leur representa les debtes de l'Etat & les charges & despenfes qu'il conuiendroit supporter pour faire la guerre aux heretiques, afin qu'ils y pourueussent. Les trois Presidens remercierent sa Majesté avec assurance de leur obeissance & de contribuer de leur part tout ce qui seroit de leur pouuoir pour l'execution de ses intentions tres-loüables & tres-sainctes.

A l'issue de l'Assemblée le Duc de Guise remōstra à la Roine-mere que le Roy luy auoit fait son proces en sa harague, & qu'il ne luy restoit plus qu'à porter sa teste sur vn eschaffaut. Qu'estât impossible de r'appel-

IIX.  
Ouverture  
des Estats.

IX.  
Sommaire  
de la haran-  
gue du Roy.

X.  
Et de celle  
du Garde  
des Seaux.

XI.  
Le Roy  
adoucit sa  
harangue  
pour la faire  
imprimer.

ler les paroles, il la supplioit d'empêcher que cete harangue ne fût point imprimée sans changer les termes par lesquels il estoit viuement offensé. La Roine-mere obtint aisément cela du Roy : lequel faisant adoucir son inuectiue, ne se peut contenir de dire. *S'il ne demeure pas ainsi écrit, si l'ay-je dit en tres-bonne compagnie.* Cela fait l'original en fut bruslé par Charles de Benoise Secretaire du Cabinet, & à present Maistre des Comptes en la Chambre de Paris. Tellement que la harangue qui nous reste sous le nom du Roy, n'est pas en la qualité qu'elle fut prononcée.

A  
L'An de  
Christ.  
1588.

XII.  
L'Vnion de  
rechef ju-  
rée.

Le Mardy XIIIX du mois le Roy, pour s'acquiter de sa promesse, fit expedier vn edict contenant sa declaration que l'Vnion portée par le precedent edict seroit vne loy fondamentale de l'Estat : & apres que luy-mesme l'eut solennellement jurée (en reiterant son serment par trois fois) en l'assemblée de toute sa Cour & de tous les deputés, il recut le serment des Princes, Cardinaux, Prelats, Officiers de la Couronne & des deputés des trois Ordres. Tous lesquels en suite de l'Vnion jurerent aussi de garder & obseruer toutes les autres loix fondamentales du Roiaume concernant l'autorité roiale, l'obeïssance, & fidelité deuë à sa Majesté par ses subjets. Cela fait, tout le monde avec vne joye & alegresse nonpareille cria, *Vive le Roy* : & sa Majesté suyvie de toute l'Assemblée alla en l'Eglise S. Sauueur, où le *Te Deum* fut chanté.

XIII.  
Le Roy  
proteste  
d'oublier le  
passé.

Le mesme jour plusieurs des deputés s'estans trouués au soupper du Roy, & entre autres la Chappelle-Marteau Preuost de Paris, sa Majesté luy dit qu'elle oublioit tout ce qui s'estoit passé à Paris, & luy promettoit ainsi en parole & foy de Roy : dont elle fut tres-humblement remerciée par le Preuost.

XIV.  
Resolution  
des Estats  
contre le  
Roy de Na-  
uarre.

Sa Majesté aduertie que tous les trois Ordres en executant leur serment auoient déclaré criminel de lese-Majesté & inhabile à succeder à la Couronne le Roy de Nauarre, comme excommunié, heretique, relaps, & portant encore les armes contre Dieu & son Eglise, leur fit remonstrer qu'il eût desiré qu'auant leur resolution le Nauarrois eût esté sommé & interpellé de se remettre au giron de l'Eglise Catholique : non pas (disoit-il) qu'il en fallût esperer aucun fruit : mais afin qu'à son refus la guerre decernée contre luy fût trouuée d'autant plus juste : protestant que si Dieu dispoit de luy le premier, jamais le Roy de Nauarre ne succederait à la Couronne. Se reseruant donc de luy faire cete sommation il permit aux deputés de charger leurs cayers de leur resolution ja prise.

XV.  
Le Comte  
de Soissons  
excusé.

Dans le cayer du Tiers-Estat de Paris s'estant trouué vn article pour faire pareillement déclarer incapable de la succession de la Couronne le Comte de Soissons, comme fauteur des heretiques avec lesquels il auoit porté les armes, mesmes à la journée de Coutras : les autres deputés furent d'aduis qu'il fût rayé, attendu que le-dit Comte n'agueres arriué à Blois auoit esté tousjours Catholique & auoit juré de nouveau l'edict de l'Vnion en leur presence.

XVI.

En ces entre-faites les nouvelles vindrent que le Duc de Sauoye auoit

**A** surpris la ville de Carmagnole, & en suite s'estoit rendu maistre de tout le Marquisat de Salusses ancien fief du Daupiné. La Citadelle de Carmagnole estant assiegée se trouua si despourueüe de prouisions de viures & de guerre vendues par le Gouverneur qu'elle ne peut pas faire longue resistance. Ce fut grande perte pour la France : qui auoit là vne pierre d'attente : & dans cete place quatre cens pieces de canon laissées là par nos Rois afin de s'en seruir à toutes occasions es affaires d'Italie. Il fut arresté là dessus de fortifier l'armée du Duc de Mayenne tant contre les Religionnaires du Daupiné que contre le Duc de Sauoye.

Prise de Carmagnole par le Duc de Sauoye.

**B** D'autre part on eut aussi aduis que le Roy de Nauarre couroit le pais de Poictou avec vn camp volant. Le Duc de Neuers fut aussi tost despeché pour aller commander l'armée roiale destinée pour la Guienne, & s'opposer aux rauages du Nauarrois : lequel abandonna la campagne au Duc de Neuers & se retira dans la Rochelle : & le Duc prit Mauleon & Montagu avec peu de resistance. Il mit aussi le siege deuant la Ganache, qui luy fut rendue par composition vers la my-Ianuiier de l'année suyuant. Le Pleffis de Geté commandoit dedans : mais Vignolesy acquit le plus de reputation, & mesmes en vne sortie où il repoussa la Chastre & faillit à le prendre.

XVII. Guerre en Poictou.

**C** Pendant que le Duc de Neuers estoit occupé à ce siege le Roy de Nauarre surprit la ville de Niort par escalade : où Arambure perdit vn œil en combatant contre les habitans, qui s'estoient mis en armes pour defendre leurs foyers & leurs vies. Le sieur de Malicorne qui estoit dás le Chasteau, le rendit au Nauarrois par vne capitulation honorable. Parabele fut loüé d'auoir empeché le massacre des habitans & le violence des femmes.

XIX. Le Roy de Nauarre prit Niort.

**D** Ces expeditions militaires du Roy de Nauarre estoient accompagnées deses soins politiques. Car estant aduertit que l'assemblée des Estats generaux conuoquée à Blois ne tendoit qu'à le declarer incapable de la succession de la Couronne, il en assigna vne autre de toutes les Eglises Caluiniennes à la Rochelle au XV de Nouembre pour contre-quarrer les resolutions de celle des Catholiques. Tellemét que les principaux chefs du parti avec tous les deputés s'obligerent par serment de contribuer leurs moyens & leurs propres vies pour la defense de leur pretendue reformation : & ordonnerent vn fond pour l'entretènement de leurs gens de guerre.

XIX. Assemblée à la Rochelle.

Neantmoins afin de colorer cete entreprise du refus de la justice qu'ils attendoient du Roy, ils enuoierent presenter vne requeste à sa Majesté à trois fins, de toutes lesquelles ils ne doubtoient pas qu'ils ne deussent estre esconduits. La premiere fin estoit que liberté de conscience leur fût octroyée suyuant l'ediect de Ianuiier. La II, que les poincts de Religion, qui estoient en controuerse fussent decisis & terminés en la presence du Roy par vn Concile national composé de Docteurs en Theologie tant Protestans que Catholiques. La III, qu'il luy pleût leur accorder main leuée de leurs biens saisis. Avec cela ils concludoient

XX. Qui donne requeste au Roy.

à ce que les Estats donnassent leur consentement à l'interinement de leur requeste: autrement ils protestoient de la nullité de leur assemblée. A  
L'An de  
Christ.  
1588.

XXI.  
Laquelle est  
trouuée im-  
pertinente.

Ceste requeste ayant esté imprimée plusieurs copies en furent apportées à l'Assemblée de Blois: laquelle la trouua ridicule en ce que sa conclusion contenoit vne repugnance manifeste. Car les supplians demandoient le consentement des Estats, & en cela les approuuoient: & neantmoins protestoient de la nullité d'iceux s'ils refusoient de donner consentement à leurs demandes. On trouuoit aussi tres-impertinent de vouloir mettre en dispute les articles de foy receus de tout temps en l'Eglise. Car si cela auoit lieu Sathan tres-subtil artisan d'erreur trouueroit continuellement de nouveaux argumens pour combattre la verité: de sorte que la croiance seroit tousiours chancellante & irresolüe. B

XXII.  
Propositio  
contre les  
Financiers.

En suite il fut proposé d'eriger vne Chambre de justice pour la recherche des abus & maluerfactions des Financiers, & artifices des partisans: & aucuns Officiers des Finances s'estant presentés en la Chambre du Tiers-Estat protesterent de la nullité de l'Assemblée, comme monopolée, & en laisserent vn acte par escrit contenant plusieurs termes iniurieux: dont l'Assemblée demanda reparation au Roy: qui ne leur en fit qu'une reprimende assez legere.

XXIII.  
Pour le Cō-  
cile de Tré-  
te.

Plusieurs des Prelats n'oublierent pas de demander la publication du Concile de Trente: en quoy aucuns du Conseil interuindrent pour s'y opposer, & singulierement Iaques Faye sieur d'Espesses: & le Roy ayant honte d'abandonner ses Officiers il ne fut rien conclu en cete affaire. C

XXIV.  
Pour la des-  
charge du  
peuple.

La partie fut plus forte touchant la descharge des impositions extraordinaires dont le peuple estoit greué. Car tous les trois Ordres en demurerent d'accord: & mesmes de rompre les Estats si sa Majesté insistoit au contraire. De sorte que le Roy fut contraint d'y donner son consentement à la charge qu'il seroit fait fond assure pour l'entretenement de sa maison (en protestant que desormais il vouloit estre plus mesnager que par le passé) & pour les vrgentes affaires du Roiaume. Cela se passa le III de Decembre, & criat-on *Vive le Roy*, & le *Te Deum* en fut chanté le lendemain: tout le monde se conjouissant du soulagement du pauvre peuple. D

XXV.  
Extreme  
nécessité en  
la maison  
du Roy.

En consequence de cete grace de sa Majesté lon trouua à rechercher les moiens de faire fond pour l'entretenement de sa maison, & d'une armée de trente-six mille hommes de pied, quatre mille chevaux, & soixante pieces de canon. Et neantmoins parce que le Roy estoit en vne nécessité si extreme que les pouruoyeurs, par faute de paiement du passé, refusoient de luy fournir des viures, & ses Musiciens de chanter: le Tiers-Estat s'obligea de six vingts mille escus pour les contenter aucunement: & par ce moien euit vn desordre grandement honteux à la maison Roiale.

XXVI.

Le Roy demeura grandement satisfait de ceux qui luy auoient

**A** procuré ce seruice. Et parce qu'il sçauoit bien qu'un des plus grands de- Qui iure sur le S. Sacrement la reconciliation avec le Duc de Guise.  
 firs de l'Assemblée estoit que le Duc de Guise eût le commandement  
 general sur ses armes, ce qui ne se pouuoit faire tandis qu'il luy resteroit  
 quelque ressentiment des Barricades de Paris, il leur en voulut leuer  
 toute doubte par vn serment solennel qu'il en fit sur le S. Sacrement de  
 l'Autel, en jurant & promettant vne parfaite reconciliation & amitié  
 au Duc de Guise avec vne oubliance de toutes les offenses passées. Pour  
 l'accomplissement de son serment il protesta qu'il s'estoit resolu de se  
 reposer du gouuernement de l'Estat sur la Roine sa mere, & sur son  
 cousin le Duc de Guise, sans s'entre-mesler deormais que de prier Dieu  
 & de faire penitence. Si c'estoit serieusement, ou en se jouant du ser-  
 ment enuers Dieu, c'est Dieu seul qui le sçait, les hommes selon leurs  
**B** diuerfes passions en aiant fait des jugemens du tout contraires. Quoy  
 qu'il en soit, on ne vid point de preuues de reconciliation, mais on en  
 vid bien de haine & de vengeance.

Le Duc & le Cardinal de Guise sont tués à Blois. Trespas de Catherine de Medicis. Fin des Estats.

- C** I. Opinion touchant la reconciliation du Duc de Guise avec le Roy. II. Opinion 2. III. Opinion 3. IV. Le Roy se resout à faire mourir le Duc de Guise. V. Conseil sur les moiens de l'execution. VI. L'archant y est employé. VII. Et huit des quarante-cinq. IIX. Le Duc de Guise mesprise les aduertissemens. IX. Et pourquoy. X. Il monte en la chambre du Conseil. XI. Ressent des presages de son malheur. XII. Est appelé de la part du Roy. XIII. Est tué. XIV. Le Cardinal son frere & l'Archeuesque de Lyon arrestés. XV. Eloges du Duc de Guise. XVI. Princes, Prelats, & Seigneurs prisonniers. XVII. Prisonniers du Tiers-Estat. XVIII. Discours entre le Roy & la Roine sa mere. XIX. Le Duc de Mayenne se retire à Chalon. XX. Mort du Cardinal de Guise. XXI. L'Archeuesque de Lyon refuse de respondre. XXII. Les corps du Duc & du Cardinal de Guise sont bruslés. XXIII. Trespas de la Roine-mere & ses Eloges. XXIV. Sa sepulture & celle de son fils negligées. XXV. Continuation des Estats. XXVI. Harangues à la closture d'iceux. XXVII. Faute du Roy.



**E** v x qui ont creü que le Roy s'estoit despoüillé de toute haine enuers le Duc de Guise, & luy auoit pardonné tout le passé sans dissimulation ny feintise, ont fondé leur croiance sur le serment fait n'agueres par sa Majesté, n'y aiant point d'apparence qu'un Monarque si religieux & pieux eût voulu noircir Opinion 1. touchant la reconciliation du Duc de Guise avec le Roy.

sa conscience d'un crime si execrable deuant la Majesté diuine pour en venger vn de lese-Majesté humaine. Mais parce que ce serment ne s'estendoit qu'à l'oubliance & pardon des iniures passées, & le Duc de Guise aiant prouoqué derechef le courroux du Roy en continuant ses pratiques pour seduire les deputés des Estats, sa Majesté le pouuoit punir sans nul scrupule de conscience.

A  
L'An de  
Christ.  
1588.

II. Opinion 2. Les autres soustiēēt obstinément que le Roy n'aiāt projeté l'Assemblée des Estats que pour y faire tuer le Duc de Guise, il persista tousiours en sa premiere resolutiō. & craignant la rupture de l'Assemblée plastras ses intentions tantost par declarations, tantost par protestations, & en fin par des sermens effroyables. Que le ressentimēt des iniures tres-sensibles estant plus puissant en son ame que la religion du serment, il ne faut pas trouuer estrange si tous les autres moiens luy defaillant il abusas de ce dernier pour deceuoir son ennemi & executer sa vengeance. B

III. Opinion 3. D'autres encore ont pensé que le Roy auoit vrayemēt depesé toute haine contre le Duc de Guise, & se promettoit de regaigner les cœurs de ses subjets les plus factieux en se monstrant zelé (comme de fait il estoit) à l'extirpatiō de l'heresie & enclin à la descharge du peuple. Toutefois qu'il luy en arriua tout le contraire. Car les deputés estoient si attachés aux instructions de la Ligue, qu'il ne se faisoit point de proposition importante que par l'aduis du Duc de Guise. De sorte que comme tout le bien & l'auantage que le public attendoit de celles qui passoient en resolution, luy en estoit deféré: aussi le refus des autres estoit imputé au Roy. A raison dequoy, sa Majesté considerant que toute sa souplesse & cōplaisāce enuers les Estats tournoit à sō mespris & à la gloire du Duc, elle cōceut derechef vne si forte indignatiō contre luy & cōtre tout son parti qu'il se delibera de le faire mourir luy & ses freres. C

IV. Le Roy se refout à faire mourir le Duc de Guise. Il y eut encore deux choses qui cōfirmerēt le Roy en cete resolution. L'vne que la Duchesse d'Aumale, qui auoit esté toujours fauorie de sa Majesté, luy dōna de nouueaux aduis contre le Duc de Guise. L'autre, que deux jours auāt l'executiō le Duc mesme se pourmenāt avec le Roy dans le jardin du chasteau de Blois luy tint des discours qui luy despleurēt, & mesmes luy remit les lettres & cōmission de General des armées: disant que cete charge ne luy seruoit que pour attirer sur luy l'enuie de tous les Grāds du Roiaume. Le Roy creut aussi-tost (non sans apparence) que le Duc ne vouloit pas tenir ce biē-fait de luy: & que sur l'esperance qu'il auoit que la mesme charge luy seroit deférée par la resolution des Estats (à laquelle S. M. n'oseroit s'opposer) il remettoit la prouision en ses mains: & tout cela avec vn grand mespris de l'autorité roiale. Dez-lors dōc les nouvelles offenses reueillāt la memoire des passées, il ne songea plus qu'à se despecher d'un homme l'arrogance duquel luy sembloit insupportable & la hardiesse redoutable. D

V. Conseil sur les moiens de l'execution. En aiāt conferé secretement avec le Mareschal d'Aumont & avec les sieurs de Rambouillet & de Beauuais-Nangis, non seulement ils le confirmerent en son dessein, mais aussi l'y encouragerent. Toutefois il fut proposé entr'eux s'il seroit expedient de luy faire son proces avec les formalités de justice. Mais cete voye fut trouuée trop perilleuse

# Henry III du nom, Roy LXII. 263

**A** à cause que la faction estant tres-puissante dans l'Etat, pourroit exciter de violens tumultes; de sorte qu'il fut resolu de commencer la procedure par l'execution & de le tuer inopinément: les formalités judiciaires n'estant point à desirer en cete occasion, ny de plus fort arrest que le commandement du Prince.

L'an de  
Christ.  
1588.

Pour faciliter donc l'execution le Roy commanda au sieur de Larchant vn des Capitaines des gardes du corps de sa Majesté, que le lendemain au matin, XXIII du mois de Decembre, il se faist du grand escalier (par lequel on montoit en la chambre où se tenoit le Conseil) en y faisant arranger des deux costés toute sa compagnie. Et afin que le Duc de Guise n'en prit point d'ombrage que dez l'heure mesme qu'il parloit à luy, il s'en allât le prier de vouloir représenter au Conseil qu'à faute de payement il ne pouuoit plus retenir ses soldats: & d'agrée que le lendemain il luy en raffreschît la memoire avec tous les compagnons, qui desiroient luy faire mesme supplication. Cela fut dextrement conduit par Larchant.

VI.  
Larchant y  
est employé.

**B** Le Duc de Guise, côme Grand-Maistre, tenoit les clefs du Chasteau: mais le Roy feignant de vouloir aller le lendemain à Nostre-Dame de Clery pour l'accomplissement de certain vœu, la porte du Chasteau demeura quasi toute la nuict ouuerte, sous pretexte de faire auancer le train necessaire. Et cependant huit des quarante-cinq gentils-hommes ordinaires appointés pour estre auprez de la personne du Roy, & choisis pour faire l'execution, demurerent où furent appellés en sa Châbre.

**C** Les sieurs d'Ornano, d'Entragues, de Bonniuet & de Montigny furent introduits dans le Cabinet par vne môtée desrobée. D'autres furent commis à la garde des portes, afin que ceux qui estoient suspects à sa Majesté n'entrassent point; & apres que tout fut en estat elles furent fermées.

VII.  
Et huit des  
quarante-  
cinq.

Cela ne se peut pas faire si secretement que le Duc de Guise n'en eût aduis de plusieurs endroits. Mais il se confioit si fort en son courage & mesprisoit le Roy à tel point qu'encore qu'il le creût vindicatif il ne l'estimoit pas assez hardi pour executer sa vengeance. Deux jours auant qu'il fût tué quelqu'un qui l'affectionoit sans s'oser produire, mit sous son couuert sur sa table, vn billet par lequel il l'aduertissoit que lon entreprenoit sur sa vie. Luy desuelopant sa seruiete l'ayant pris & leu, se fit porter vne plume & de l'encre & escriuit dans le mesme billet ces deux mots, *On n'oseroit*, & le jetta sous la table, afin que celui qui l'y auoit mis y trouuât sa responce.

VIII.  
Le Duc de  
Guise mes-  
prise les ad-  
uertissemés.

**D** La verité est qu'il se trouuoit si auant engagé dans l'Assemblée des Estats, qu'il ne la pouuoit quitter sans perdre la partie. Car en l'abandonnant, le Roy eût disposé des Estats à sa voloté, l'eût priué de ses charges, & l'eût persecuté en son honneur & en sa vie. D'ailleurs on eût imputé sa fuite à lacheté, & ceux qui le croyoient innocent, l'eussent prise pour vne preuue de son crime. Ainsi falloit-il par necessité qu'il fît ferme à tout hazard durant l'Assemblée. Joint qu'il attendoit le plus asseuré aduertissement du costé de la Roine-mere, ne pouuant pas se persuader que le Roy luy celât vn dessein de telle importance.

IX.  
Et pour-  
quoy.

- X. Le lendemain donc le Duc de Guise allant au Conseil, Larchant ne <sup>A</sup> manqua pas de l'attendre au pied de l'escalier avec sa compagnie : & <sup>L'An de</sup> feignant de luy r'amenteuoir la sollicitation du jour precedent l'ac- <sup>Christ</sup> compagna jusqu'à la porte de la chambre du Conseil : & après fit reti- <sup>1588.</sup> rer les pages, les laquais & autres telles personnes, afin que la montée fût libre. Le Duc de Guise montant il y eut vn des soldats qui luy marcha sur le pied pour l'aduertir qu'il s'en alloit à la mort : mais luy qui jamais n'auoit rien moins craint que la mort dissimulant cet aduertissement ou n'y prenant pas garde, passa outre.
- XI. Apres qu'il eut pris sa place au Conseil (où il arriua des derniers) son <sup>B</sup> Genie luy presageant son malheur, il fut saisi d'une grande foiblesse de cœur, accident à luy incognu jusqu'alors : & demanda de l'escorce de citron : au lieu de laquelle on luy apporta des prunes de Brignoles prises en la chambre du Roy, & en mangea. Apres cela luy survint vne feignée de nez avec des frissons : ce qui luy donna de viues apprehensions de sa mort prochaine.
- XII. Estant en ces tranfes, Louis Reuol vn des Secretaires d'État (qui auoit <sup>C</sup> beaucoup de peine à dissimuler son estonnement) luy vint dire que le Roy le demandoit : & soudain il se leua de sa chaire & passa en la chambre du Roy, en laquelle on entroit à plein pied de celle du Conseil. On remarqua encore en cete conjoncture qu'il prit congé de la cōpagnie avec des cōplimens extraordinaires, cōme luy disant le dernier à Dieu, neâtmoins avec vn visage assure & cōposé à vne grauité majestueuse.
- XIII. En trauerfant la chambre du Roy pour aller au Cabinet il salua gra- <sup>D</sup> cieusement, selon sa coustume, les huit des quarante-cinq & Lagnac qui faisoit le neuuesme : lesquels le ressaluerent avec vn morne silence : & ainsi qu'il leuoit la tapissierie pour heurter à la porte du Cabinet, Montferis (aucuns disent que ce fut Saint-Malin) qui estoit deuant la porte, luy saisit la garde de l'espée avec la main gauche, & de la droite luy plongea vne dague dans le corps par le gosier ; car doubtant qu'il fût armé, il ne le voulut point assener au ventre. Les autres de tous costés se ruerent en mesme temps sur luy, & luy donnerent plusieurs coups, mesmes sur la teste. Le Duc quoy que les bouillons du sang qui jaillissoit de son gosier le suffoquassent, ne perdit pas pourtant ny le jugement ny le courage. Et s'estant en vain efforcé de tirer son espée saisit deux des meurtriers au collet, les secouant & entrainant par <sup>D</sup> la chambre : & en fin apres auoir fait tous ses efforts pour defendre vigoureuusement sa vie jusqu'au dernier soupir, toutes les forces luy de- faillât avec le sang, il tomba roide mort sur vne tapissierie sans nulle cōuulsion ny esmotion quelconque. Lagnac n'estât point de ceux que le Roy auoit choisis, aussi ne le frappa-t-il pas, quoy qu'il fût particuliere- ment son ennemi : toutefois il s'estoit bien offert à sa Majesté pour l'attaquer homme à homme. Mais le Roy jugea qu'il y auroit en cela au- tant de hazard que de generosité, & ne luy voulut pas permettre.
- XIV. Durant le trepignement & le tabut qui se faisoit en ce meurtre, le <sup>D</sup> Cardinal

Il monte en  
la Chambre  
du Roy.

Resient des  
presages de  
son mal-  
heur.

Est appelé  
de la part  
du Roy

Est tué.

## Henry III du nom, Roy LXII. 265

**A** Cardinal de Guise ( qui estoit en la chambre du Conseil ) entendant la voix de son frere, s'escria: *Ha ! c'est mon frere qui'on tue*, & se leuant soudainement renuerfa sa chaire & voulut passer en l'autre chambre. Mais le Marechal d'Aumont se leuant aussi sur pied, & mettant la main sur son espée luy dit, *Me-Dieu* ( c'estoit son serment ordinaire ) *si personne bouge, ie luy donneray de l'espée dans le corps*. L'Archeuesque de Lyon tascha de sortir & se desrober: mais il fut arresté par Larchant, lequel s'estant saisi aussi du Cardinal les mena tous deux en vne chambre du plus haut estage.

Le Cardinal son frere & l'Archeuesque de Lyon arrestés

Ainsi mourut par les armes Henry de Lorraine Duc de Guise qui ne respiroit que les armes. Ainsi fut domtée la fierté de ce courage indomtable. Ainsi fut terrassé ce Geant qui menaçoit les Dieux en leur throne, Ainsi tomba ce grand Colosse qui de son poids affaissoit la France. Ainsi fut tué par les seruiteurs celuy qui s'estoit rendu redoutable à son Roy & Maître: Ainsi finit ses jours ce Prince en la fleur de son âge: Prince vrayement martial, magnanime, genereux, vigilant, liberal, affable, courtois, attrayant: bref doué de toute sorte de graces d'esprit & de corps: & qui meritoit vn des premiers rangs entre les Heros de ce siecle si son ambition desreglée ne l'eût emporté hors des bornes du respect & de la reuerence deüe à la Majesté roiale.

XV.  
Eloges du Duc de Guise.

En suite furent arrestés prisonniers le Cardinal de Bourbon, qui s'intituloit premier Prince du sang, les Ducs de Nemours & d'Elbœuf, Charles Prince de Iainuille fils aîné du defunct Duc de Guise, Anne d'Est petite fille du Roy Louis XII & mere des Ducs de Guise & de Nemours: le Comte de Brissac & le sieur de Bois-Daфин, depuis Marechaux de France. Ces deux furent peu après mis en liberté & le Duc de Nemours eschappa & se retira dans Paris. Les Euesques de Comminges, de Rhodéz & de Boulogne tres-zelés partisans de la Ligue, s'estans secretement desrobés parmi la tourbe monterent à cheual & s'enfuyrent à toute bride.

XVI.  
Princes, Prelats & Seigneurs prisonniers

En mesme temps que Larchant estoit après ceux-là, Richelieu Grandpreuost de France entra en la Chambre du Tiers-Estat auiec ses archers & autres gens armés, crians *tue, tue, lon a voulu tuer le Roy*, & aucuns de la conspiration sont en cete compagnie. Et luy tirant vn billet nomina La Chappelle-Marteau, le President de Nucilly, Compan, Cotte-blâche, le Roy Lieutenant general d'Amiens, Orleans, Anrou, du Vert, & du Vergier. Il se faisit des cinq premiers: du Vert se glissa dehors, & les trois autres n'estoient point en l'Assemblée. Tous les autres deputés vouloient suiure leurs compagnons: ou pour faire paroistre leur vnion, ou afin d'interceder pour eux enuers le Roy, mais il leur fut fait defense de bouger. N'aians ouï encore que la rumeur de ce qui se passoit au Chasteau ( car le Tiers-Estat s'assembloit en l'hostel de ville ) ils furent certifiés de la mort du Duc de Guise: dont toute la compagnie demoura grandement estoynée.

XVII.  
Prisonniers du Tiers-Estat.

Le Roy plus content que s'il eût gagné vn nouveau Roiaume, passa

XIIX.

Discours  
entre le Roy  
& la Roine  
sa mere.

en la chambre de la Roine-mere, qui estoit au liect malade, & auoit sceu A  
plustot l'execution que la deliberation de son fils. Apres le salut il luy L'An de  
dit tout joyeux: *Madame, ie suis maintenant Roy sans compagnon: le Duc Christ.*  
*de Guise ne vit plus.* Elle dissimulant le regret qu'elle auoit de la mort 1588.  
du Duc: lequel tenant en contrepoids l'autorité du Roy, la rendoit ordinairement arbitre necessaire de leurs differens ( avec ce qu'elle auoit vne estroite confederation avec luy contre le Roy de Nauarre ) luy demanda s'il auoit bien pourueu aux troubles qui pouuoient s'en ensuyure: & le Roy respondant qu'ouy. *Dieu vueille* (dit-elle) *que tout aille bien, Monsieur mon fils, mais j'ay peur que vo<sup>us</sup> n'en soyez pas là où vous pèsez.*

XIX.  
Le Duc de  
Mayenne se  
retire à  
Chalon.

Il despecha Alfonso d'Ornano en poste pour faire arrester le Duc de B  
Mayenne à Lyon, où la part qu'il le trouueroit: mais cetuy-ci desja aduertit par vn page de son defunct frere (lequel aiant pris vn bon cheual piqua autant qu'il eut d'haleine & après prit la poste) se retira en seureté à Chalon, où il se saisit de la citadelle.

XX.  
Mort du  
Cardinal de  
Guise.

Il enuoia Reuol deuers le Nonce du Pape pour luy exposer les causes qui l'auoient meu à faire mourir le Duc de Guise: & luy assurant que son intention estoit de faire exactement entretenir l'edict de l'Union, & faire la guerre aux Huguenots & au Roy de Nauarre, il luy donna quelque satisfaction sur l'heure. Mais aiant fait mourir le Cardinal de Guise deux jours après, sous pretexte qu'il parloit trop haut, non seulement le Nonce, mais aussi quasi tous les Catholiques commencerent C  
d'auoir mauuaise opinion de son procedé. Il eût fait tuer le Cardinal incontinent apres son frere: mais il ne se trouuoit personne qui voulût mettre la main sur luy: toutefois il y eut trois soldats de la compagnie du Guast lesquels moienant cent escus à chacun d'eux, s'offrirent à faire l'execution: & feignans de l'emmener au Roy le long d'une allée obscure, apres luy auoir dit qu'il pensât au salut de son ame, le tuerent.

XXI.  
L'Archeueque  
de  
Lyon refusa  
de respō-  
dre.

L'Archeueque de Lyon eut couru pareille fortune sans l'intercessio du Baron de Luxeu gouuerneur de Chalō son neueu, lequel obtint du Roy sa grace pour la vie. Neantmoins sa Majesté desira qu'il respondît sur les faits qui luy furent proposés par deuant des Commissaires du Conseil: ce qu'il refusa constamment. Sa Majesté aiant depute des Prelats à D  
mesme effect, il les tança, leur reprocha qu'ils n'entendoient pas leur deuoir, & se defendit aussi obstinément de ceux-ci que des autres.

XXII.  
Les corps  
du Duc &  
du Cardinal  
de Guise  
sont bruslés.

Le pretexte de la Religion auoit rendu les deux Princes Lorrains si recommandables durant leur vie que le Roy doubtant que le peuple superstitieux deferât à leurs corps la veneratio deüe aux vrais martyrs, les fit dessecher dans de la chaux viue, & puis brusler les os & en jeter les cendres au vent: quoy qu'il les eût accordés à leur mere pour leur donner sepulture.

XXIII.  
Trespas de  
la Roine-  
mere & ses  
eloges.

La Roine-mere languissante tant d'une maladie lente que de vieillesse ( car elle estoit âgée de LX.IX ans ) & de nouveau affligée du meurtre du Duc & du Cardinal de Guise & des troubles qui renaissent par toute la France, passa de cete vie à vne meilleure le V de Ianuier de l'année MDXXCIX, apres auoir receu 1589.

## Henry III du nom, Roy LXII. 267

**A** deuotement les Sacremens de l'Eglise. Princesse de grand esprit & doüée d'une singuliere prudence: mais artificieuse, dissimulée & plus ambitieuse qu'il n'eût esté à desirer en son sexe. Ceux qui l'ont tenue pour inconstante & volage ont fait mauuais jugement de son esprit.

L'An de  
Christ  
1589.

Car si elle paroissoit aucune fois telle en certaines actions, c'est que par ses changemens elle prenoit ses auantages: ne s'engageant jamais si auât par inclination ou affection aux partis ny aux personnes des partisans qu'elle ne s'en peût facilement desgager pour establir ou r'affermir son autorité dans les desordres du Roiaume. Elle fit testament en la forme que le Roy son fils le voulut ordonner, & à son induction institua son heritier Charles fils naturel du Roy Charles IX, aujourd'huy Duc d'Engoulesme. Cete institution aiant esté faite au prejudice des donations contractuelles en faueur de ses enfans, elle fut annullée depuis par arrest de la Cour de Parlement de Paris, & la Roine Marguerite maintenue en la possession des choses données.

Nulles marques de poison ne parurent en son corps apres son trespas: quoy qu'aucuns aient malicieusement publié que ses jours luy furent auancés. Son corps fut mis dans l'Eglise S. Sauueur de Blois, sans que le Roy prît autre soin de sa sepulture: comme s'il eût differé l'enterrement de sa mere jusqu'à ce qu'il fallût pour uoir au sien: & le sien mesme fut encore differé jusqu'à ce que la mort de Henry le Grand donna occasion de faire porter à S. Denys ces deux corps-là pour accompagner la pompe funebre du dernier plustot que pour honorer leur memoire.

XXIV.  
Sa sepulture & celle de son fils negligés.

Pour retourner à l'Assemblée des Estats, le Roy apres s'estre saisi des deputés sus-nommés, comme les plus factieux, fit commandement aux autres de trauailler apres leurs cayers pour les luy presenter: & leur fit entendre qu'en cela il desiroit deux choses: l'une que les deputés confessaient avec aucuns Conseillers d'Etat à ce commis par sa Majesté: l'autre que certains articles touchant le crime de lese-Majesté fussent inferés en leurs cayers. Le premier poinct fut absolument reietté, comme destruisant la forme, l'autorité & la liberté des Estats. Et quant à l'autre (qui ne tendoit qu'à faire declarer le Duc & le Cardinal de Guise criminels de lese-Majesté) il fut eludé, l'Assemblée aiant respondu qu'elles s'en remettoit aux Edicts & Ordonnances.

XXV.  
Continuation des Estats.

Le IV iour de Ianuier les cayers des Estats furent presentés au Roy: qui fit vn beau & bien elegant discours contenant deux chefs principaux: l'un fut vne declaration & protestation de sa bonne volonté pour l'execution de l'edict de l'Vnion & pour le soulagemēt du peuple: l'autre regardoit sa justification pour ce qui s'estoit passé n'agueres dans le chasteau de Blois. Ainsi parla-t-il en termes generaux du meurtre du Duc & du Cardinal de Guise. Apres cela il assigna le dimanche ensuyuant XV de Ianuier pour ouïr les harangues des trois-Estats: auquel jour Reynaut de Beaune Archeuesque de Bourges harāga pour le Clergé: & Charles de Cossé Comte de Brissac pour la Noblesse. Celuy-ci parla en

XXVI.  
Harangues à la closture d'iceux.

cauallier, & celuy-là representa dignemēt les desordres de l'Estat & les remedes pour y pouruoir à la moindre foule du peuple. Le lendemain Estienne Bernard fut ouï pour le Tiers-Estat: & aiant fini, le Roy dit qu'il luy auoit remonstré ses verités sans l'offenser.

XXVII.  
Faute du  
Roy.

Pour la conclusion le Roy fit publier de nouueau l'ediēt de l'Vnion pour loy fondamentale de la Monarchie, declarant que iamais il ne changeroit de volonté. Et les deputés prirent congé de sa Majesté, & se separerent avec peu d'esperance que l'Assemblée d'eût estre fructueuse à l'Estat, preuoyans assez les desordres dont le Roiaume estoit menacé. Le Roy caressa tous les deputés, & leur fit de belles promesses tant pour le general de leurs Prouinces & Communautés qu'en leur particulier, taschant de retenir en deuoir ceux qu'il auoit recognus affectiōnés à son seruice & d'y attirer les autres. Certes comme ce Prince estoit eloquent & debonnaire: aussi aimoit-il mieux employer son eloquence que ses armes pour ramener ses sujets à l'obeissance qui luy estoit deüe. Mais en l'estat que les affaires estoient il luy eût esté mieux seant & plus expedient de faire le Roy que l'Orateur: c'est à dire, d'vser seuerement de l'autorité attachée à son sceptre que de faire parade de ses belles paroles: n'estant plus question d'vser de persuasions mais de chastimens exemplaires. Il deuoit estre fortifié de son armée qui estoit en Poictou, & la conduire luy-mesme en personne contre les premiers rebelles, & par vne rigoureuse punition de ceux-ci arrester les insolences des autres.

## Seconde Ligue contre le Roy. Desordres horribles en plusieurs villes.

- I. Le Roy en grandes tranfes.
- II. Gouverneurs tenans le parti du Roy.
- III. Qui enuoit d'Effiat en Auvergne pour y commander.
- IV. Lequel y sert dignement sa Majesté.
- V. Reduit plusieurs places en son obeissance.
- VI. Le Roy tasche en vain de contenter le Duc de Mayenne.
- VII. Insolence des Parisiens contre sa Majesté.
- VIII. Horrible procession à Paris.
- IX. La Cour de Parlement prisonniere dans la Bastille.
- X. Et autres personnes de marque.
- XI. Le President Brisson fait serment à la Ligue.
- XII. Gens du Roy créés à Paris.
- XIII. Seruin Aduocat du Roy.
- XIV. Le Duc de Mayenne creë Lieutenant general de la Couronne par la Ligue.
- XV. Diuision des chefs de la Ligue.
- XVI. Nouveaux Seaux.
- XVII. Rebellion d'Orleans.
- XVIII. Tumulte de Bourdeaux.
- XIX. Esteint par le Marechal de Matignon.
- XX. Iesuites calomniés.
- XXI. Cruautés exercées à Toulouse par le peuple.
- XXII. Execrable insolence contre l'effigie du Roy.
- XXIII. Reuolte de plusieurs villes.
- XXIV. Et de la Bretagne.
- XXV. Gantiers de Normandie.

A  
L'An de  
Christ  
1589.



E Roy donc, qui croyoit auoir estouffé la Ligue en esteignant la vie du Duc & du Cardinal de Guise dans leur sang, se trouua bien estonné de voir au contraire qu'elle auoit conceu vne violente flamme de rebellion dont toute la France fut soudainement embrasée. De sorte que sa Majesté n'entend tous les jours autres nouvelles que de la defection des villes, des Gouverneurs & de la Noblesse Catholique : & des opprobres & calomnies dont elle estoit chargée tant par ses sujets que parmy les nations estrangeres. Rome le tient pour sacrilege, l'Espagne pour heretique, & quasi

I.  
Le Roy en  
grandes  
troubles.

B toute la France pour tyran. Le Pape lancé ses foudres contre luy, l'Espagnol dresse des armées pour l'opprimer, & la plus-part des Catholiques François conjurent ensemble pour le priuer de la Couronne. Sa propre merè ne cesse jusqu'à sa mort de luy reprocher le passé, contreroller le present & luy faire craindre l'aduenir : si bien que la deffiance qu'il a de son Conseil & de ses plus familiers agitant son esprit, troublant son entendement, & resserrant son cœur, rend ses projets confus, ses resolutions incertaines & leur execution perilleuse.

Il y auoit encore quelques Gouverneurs de Prouince qui demouroient dans le deuoir : mais c'estoit és frontieres ou extremités du Roiaume : c'est à sçauoir le Duc de Montpensier en Normandie, le Duc de Longueuille en Picardie, le Mareschal de Matignon en Guienne, le Duc de Montmorency en Languedoc, Ornano ( depuis Mareschal de France ) en Daupiné, la Valetè en Prouence. Encore doubtoit-il que celuy-ci & le Duc d'Espèron son frere fussent alienés de son seruice depuis le tumulte d'Engoulesme. Mais ces deux freres luy leuerent cete apprehension par leurs deportemens, preuues infallibles de leur fidelité inestranlable, & sans se piquer de cet attentat, en imputerent la cause plüstoit à l'induction & artifices de leurs ennemis & enuieux, qu'à la mauuaise volonté du Roy, qui n'agissoit point avec vne auctorité libre.

II.  
Gouuer-  
neurs renās  
le parti du  
Roy.

D Il estoit en vne particuliere sollicitude pour l'Auuèrgne : à cause de l'importance de cete Prouince : laquelle estant comme le centre du Roiaume peut apporter de grands auantages à celuy qui en est le maistre : & notamment pour la communication avec les prouinces circonuoisines & pour le passage de l'vne à l'autre. D'ailleurs les hautes & sourcilleuses montagnes dont elle est remparée d'un costé, peuuent seruir d'vne assuree retraite aux plus foibles : & la fertilité de ses plantureuses plaines fournir abondamment de quoy raffreschir vne armée. Le Comte de Rendan, qui en estoit gouuerneur, s'estoit desja declaré partisan de la Ligue, & se trouuoit le plus fort dās la prouince. Desja il y tenoit plusieurs villes & bonnes places : & mesmes Riom, vne des principales, ornée d'un siege presidial & d'un bureau de finances. Il muguetoit Clermôt & Môt ferrât & y faisoit des practiques sous pre-

texte de l'edict de l'Union; & mesmes faillit à emporter Montferrand par escalade.

III.  
Qui enuoie  
Effiat en  
Auuergne  
pour y com-  
mander.

Sa Majesté desirant retenir ces deux villes dans l'obeissance, & le reste du pais par le moien d'icelles, y enuoia le sieur d'Effiat avec vne ample commission, & pouuoir pour y commander comme representant le Lieutenant de Roy en toute l'Auuergne. Il auoit desja des preuues de sa fidelité & de son courage tant esseruices qu'il auoit rendus à sa Majesté qu'au feu Duc d'Alençon, sous lequel il auoit esté maistre de camp en Flandres. Mais estant d'ailleurs parfaitement zelé à la Religion Catholique (ainsi qu'il l'auoit tesmoigné n'agueres par vn liure auquel il refutoit doctement & subtilement les erreurs & impostures de Calvin) cete loüable condition le rendoit exempt des reproches des Ligueurs: lesquels qualifioient les bons seruiteurs du Roy du titre de Politiques & fauteurs des heretiques.

IV.  
Lequel y  
sert digne-  
ment sa Ma-  
jesté.

Effiat donques estant arriué en Auuergne son pais natal avec sa compagnie d'hommes-d'armes, mit promptement la main à l'œuure, r'affermit les villes de Clermont & de Montferrand en la resolution de seruir le Roy, y conuoqua ceux de la Noblesse qui n'auoient point esté encore gagnés par la Ligue, ou qui n'estoient pas bien satisfaits du Comte de Rendan. Il establit dans Clermont vn Conseil de guerre duquel (suyuant sa commission) il estoit le chef: & le composa des plus illustres Seigneurs & gentils-hommes, avec les principaux officiers du Roy & Escheuins de la mesme ville. Il les obligea tous au seruice de sa Majesté par vn nouveau serment: pourueut à mettre des gens de guerre sur pied par l'aduis de ce Conseil, & fortifia si dextrement le parti du Roy, qu'il arresta par tout les courses & entreprises de la Ligue. Tellement que le Comte de Rendan, qui faisoit estat d'emmenner vn gros renfort au Duc de Mayenne, fut contraint de demeurer sur les lieux: de peur qu'apres son depart tout fût joug aux armes du Roy, qui prosperoient desja avec vn grand progrès par cete bonne conduite.

V.  
Reduit plu-  
sieurs places  
ensô obeis-  
sance.

Neantmoins l'arrest & la presence du Comte n'empecha pas qu'Effiat ne reduisît encore en l'obeissance de sa Majesté les villes de Thiers, Maringues, Yssoire, Cussiet, & autres de moindre importance. En quoy il fut fidelement & vigoureusement assisté des sieurs de Florat, Milliau, Alegre, Lafin, Riouyet, Flot, Marmoulet & autres valeureux Seigneurs & gentils-hommes.

VI.  
Le Roy taf-  
che en vain  
de conten-  
ter le Duc  
de Mayene.

Or le Colonel d'Ornano aiant failli à surprendre le Duc de Mayenne pour l'emmenner à la boucherie, & le Roy preuoyant que toute l'autorité des trois freres enuers la Ligue s'vnissant en la seule personne de celui-ci, la partie n'en seroit pas moins forte que deuant, tafcha de le prendre à la pippée en luy escriuant vne belle lettre: par laquelle il luy ramenteuoit comme luy-mesme auoit condamné ci-deuant le procedé du Duc de Guise son frere, la fierté & arrogance duquel il auoit supportée trop long temps, avec trop d'indulgence & jusqu'à ce qu'il sembloit n'attenter rien moins que de luy arracher le sceptre de la main

L'An de & la Couronne de la teste. Apres cela il l'exhortoit à retourner au de-  
 Christ. uoir avec protestation d'oublier tout le passé, de le cherir & de luy dō-  
 1589. ner toute la satisfaction qu'il pouuoit desirer de son Roy, & mesmes  
 le commandement de ses armes pour l'extirpation de l'heresie. Mais le  
 Duc de Mayenne imputant cete recherche à crainte & lascheté, ou à  
 dissimulation & artifice, au lieu de fleschir à ces promesses & protesta-  
 tions, se roidit dauantage à la vengeance du sang de ses freres & à la de-  
 fense de son salut par les armes. Ioint que les continuelles sermons &  
 prieres des Parisiens qui l'appelloient au gouvernement de l'Estat, & la  
 reuolte des principales villes du Roiaume, chatouilloient son ambition  
 jusqu'à luy faire esperer tout ce qu'un grand courage se peut promettre.  
 Ce discours de tant d'emotion, seditions, tumultes, & rebellions suy-  
 uies d'euuenemens tragiques & funestes, seroit trop long, trop ennuy-  
 eux & quasi afreux à le reciter par le menu avec tant d'horribles circon-  
 stances. C'est pourquoy iè ne toucheray que ce qui se passa à Paris, à  
 B Orleans, à Bourdeaus & à Toulouse: & cela mesmes sommairement,  
 la memoire en estant trop odieuse.

Le Duc d'Aumale estant dans Paris au temps que le Duc & le  
 Cardinal de Guise furent tués à Blois, & le Duc de Nemours (comme  
 j'ay desja dit) eschappé des mains de ses gardes s'estant sauué aussi dans  
 Paris, ils n'eurent pas grand' peine à remettre sus la faction de la Ligue: VII.  
 Infolence  
 des Parisiens  
 contre la  
 Majesté.  
 veu mesmes que les seze Capitaines des seze quartiers de la ville ne res-  
 piroient que fureur, sang & rapine. Ioint que les Predicateurs avec un  
 zele indiscret qui passoit en vne impudence incroyable, animoient leur  
 C auditoire à venger le sang des glorieux martyrs (ainsi en parloient-ils)  
 nagueres repandu à Blois par le tyran Henry de Valois fauteur de  
 l'heresie. La Sorbonne mesme (en laquelle lon pouuoit esperer plus de  
 moderation & de retenue) eschappa jusques là que de *declarer les sub-  
 jets François absous du serment de fidelité qu'ils deuoient à Henry de  
 Valois, & qu'il estoit loisible de s'armer contre luy pour la defense de  
 la Religion par luy opprimée: & son nom fut rayé des prieres de l'E-  
 glise. Les Cordeliers couperent la teste à l'effigie du Roy, & les Iacobins  
 luy barbouillerent la face.*

Certaines processions furent faites, esquelles les petis enfans nuds  
 piés portans en leurs mains des cierges allumés les esteignoient à la fin, VIII.  
 D en disant ces mots: *Ainsi Dieu permette qu'en bref la race de Valois soit* Horrible  
*entierement esteinte.* Vne infinité de liurets tant en rithme qu'en prose procession  
 furent composés, imprimés & publiés, les vns contre l'honneur & la re- à Paris.  
 putation du Roy, les autres à la loüangé du Duc & du Cardinal de Gui-  
 se qualifiés par tout *glorieux martyrs*, & le Roy au contraire diffamé &  
 noirci de calomnies & impostures.

Le Lundy XXI iour de Ianuier Ian le Clerc dit Buffy, Procureur  
 au Parlement, le plus autorisé & comme le Colonel des seze, & gou- IX.  
 uerneur de la Bastille Saint-Antoine fut si impudent que d'entrer dās La Cour de  
 le Palais, accompagné d'une grosse troupe de satellites armés de cui- Parlement  
 prisonniere  
 dans la Ba-  
 stille.

rasses, le pistolet à la main: & estant dans la grand' Chambre du Parle- A  
 ment dit à aucuns des Presidens & Conseillers (lesquels il appella par L'An. de  
 leur nom) qu'ils le suyussent en l'hostel de ville. Messire Achille du Har- Christ.  
 lay premier President luy aiant demandé de quelle autorité il faisoit 1589.  
 vn tel exploit, il repartit, qu'ils se hastassent seulement d'aller avec luy:  
 & s'ils faisoient les restifs qu'il leur feroit sentir quel estoit son pouuoir.  
 Alors les Presidens du Harlay & de Thou ( Briffon & Potier n'estans  
 pas entrés ce jour-là, & Segulier aiant desja quitté la ville) avec plusieurs  
 Conseillers jusqu'au nombre d'environ LX de toutes les Chambres au-  
 tant de ceux qui auoient esté nommés par le Clerc que des autres, se le-  
 uerent & allerent quand & luy, les vns encourageans les autres à n'abā-  
 donner point leurs confreres. Ce belistre marchant le premier condui-  
 fit cete auguste & venerable Compagnie en triomphe par les rues, la B  
 populace insolente qui haït tout ce qui est au dessus d'elle, la brocardant  
 avec des paroles sales, iniures & menaces. Mais le Clerc au lieu de les  
 mener en l'hostel de ville les alla enfermer dans la Bastille. Toutefois  
 ceux qui l'auoient suyui volontairement sans estre nommés, furent aus-  
 si-tost remis en liberté & renuoiés en leurs maisons.

X.  
 Et autres  
 personnes  
 de marque.

Le mesme jour il alla encore à main-armée par les maisons de plu-  
 sieurs Officiers tant du Parlement, qui ne s'estoient pas trouués au Pa-  
 lais, que de la Chambré des Cōptes, de la Cour des Aydes & des autres  
 Compagnies, & des riches bourgeois: lesquels il mit prisonniers dans  
 la Conciergerie, és deux Chastellés, & autres prisons de la ville: & C  
 apres en eslargit la plus-part moienant rançon, la femme faisant la  
 composition de ces rançonemens & voleries.

XI.  
 Le Presidēt  
 Briffon fait  
 serment à la  
 Ligue.

Le lendemain au matin Barnabé Briffon, President au mesme Par-  
 lement tint l'audience de la grand' Chambre suyuant la coustume, &  
 s'estant obligé par vn serment particulier à la Ligue, fit la fonction de  
 premier President. Neantmoins pour colorer cete faute à tout euene-  
 ment, & faire voir que le serment auoit esté extorqué de luy par vio-  
 lence, il en fit secretement vne declaration escrite & signée de sa main,  
 recogne apres par deux Notaires. Mais nous verrons en son lieu quel  
 traictement il receura de la Ligue.

XII.  
 Gens du  
 Roy créés à  
 Paris.

Le Sammedy XXVI du mesme mois de Ianuier Molé fut pourueu D  
 de la charge de Procureur General au Parlement par le Conseil de la  
 Ligue, & Ian le Maistre & Louis d'Orleans de celles d'Aduocats pour  
 sa Majesté, au lieu des vrais Officiers & gens du Roy, Iaques Faye sieur  
 d'Espeffes, Iaques la Guesle & Antoine Segulier, lesquels s'estoient reti-  
 rés auprez de sa Majesté, leurs Offices les obligeant particulierement à  
 ce deuoir entre tous les autres.

XIII.  
 Seruin Ad-  
 uocat du  
 Roy.

D'autre-part le Roy par edict exprés transféra le Parlement de Pa-  
 ris en la ville de Tours, & aiant pourueu d'vn Office de President le  
 mesme d'Espeffes, donna celuy d'Aduocat du Roy, qu'il auoit longae-  
 ment & tres-dignement exercé, à Louis Seruin, homme eloquent, &  
 de singuliere erudition: mais d'ailleurs vehement, & qui auoit vne si

# Henry III du nom, Roy LXII. 273

**A** extrême auersion de la Ligue, qu'il eschappoit aucunes fois avec des faillies violentes contre l'ordre Ecclesiastique & contre le Saint-siege qui l'auoient le plus autorisée.

L'An de  
Christ.  
1589.

Le Duc de Mayenne tant desiré par les Parisiens estant arriué à Paris au commencement du mois de Feurier, y fut receu avec les honneurs & acclamations accoustumées es entrées des Rois: & le XIX. du mesme mois y establit vn Conseil d'Etat de XL personages les plus zelés au parti choisis de tous les Ordres: & le IV de Mars luy-mesme fut créé par la creature (c'est à sçauoir par le mesme Conseil) Lieutenant general de la Couronne de France: & en fit le serment en la Cour de Parlement: par lequel il s'obligeoit à la defense de la Religion Catholique, Apostolique, Romaine contre toute sorte de personnes, de maintenir en son entier l'Etat du Roiaume, l'autorité des Cours souueraines, les droits & priuileges de l'Eglise & de la Noblesse, de procurer le soulagement du peuple en le deschargeant de tous impôts extraordinaires, & d'vsur du pouuoir qui luy estoit commis, à la gloire de Dieu, protection des gens de bien & punition des mechans.

XIV.  
Le Duc de  
Mayenne  
créé Lieute-  
nant gene-  
ral de la  
Couronne  
par la Li-  
gue.

Par cete commission il pretendoit auoir l'autorité souueraine en main, en sorte que tous les autres chefs de la Ligue dependissent de luy & fussent obligés de deferer à ses ordonnances. Mais n'ayant que le titre de Lieutenant, les Ducs de Nemours, d'Aumale, de Mercœur & autres qui prirent aussi le titre de Lieutenans generaux, faisoient les souuerains en leurs prouinces. Tellement que l'Vnion, laquelle ils auoient jurée, ne fut en fin qu'une desvnion & diuision par leur mauuaise intelligence & peu de correspondance. S'il eût pris le nom de Regent, par auenture luy eût-il plus heureusement succédé, comme representant sous vn titre de modestie, la Majesté souueraine.

XV.  
Diuision  
des chefs de  
la Ligue.

Il fut aussi arresté au Conseil de l'Vnion que les Seaux roiaux (esquels l'effigie & le nom de Henry III estoient graués) seroient cassés & rompus: & qu'il en seroit fait vn pour le Conseil d'Etat & grande Chancellerie: & vn autre plus petit en chaque Chancellerie des Cours souueraines.

XVI.  
Nouveaux  
Seaux.

La ville d'Orleans vne des plus importantes du Roiaume tant pour estre bié fortifiée que pour son affiete si auantageuse & cōmode qu'outre qu'elle est au milieu de plusieurs autres bonnes villes, elle a commerce avec les contrées voisines, & mesmes avec aucunes des plus éloignées, par le moien de la riuere: cete bonne & belle ville, dy-je, esmeüe par Rossieux (lequel y auola le jour mesme de la mort du Duc de Guise) se mit en armes, bloqua la citadelle, & nonobstant le secours du sieur de Dunes & du Marechal d'Aumont (lequel y accourut avec partie du regiment des gardes & les Suisses de la garde du Roy) les Orleanois firent de si grands efforts qu'ils la forcerent dans peu de jours, la rasèrent, & conspirans avec Paris se declarerent pour la Ligue.

XVII.  
Rebellion  
d'Orleans.

Il y eut à Bourdeaus vn tumulte de tres-dangereuse consequence s'il n'eût esté soudain esteint par la prudence & diligence du Marechal

XIIX.  
Tumulte de  
Bourdeaus.

de Matignon. Les Catholiques, à cause des continuelles guerres qu'ils auoient eües depuis trente ans avec les Religionnaires, auoient vne grande inclination à la Ligue. Le sieur d'Escassefort frere d'Arnaut de Pontac Euesque de Bazas estoit vn des principaux chefs des factieux, & à cause du credit que ses parentés & alliances luy donnoient dans la ville, se produisoit assez hardiment pour tel: de sorte qu'ayant animé le peuple à prendre les armes pour l'Vnion, il y eut quelque esmotion & sedition de plusieurs habitans Catholiques, aucuns desquels se saisirent de la porte S. Julien & du clocher S. Michel: d'autres firent des barricades en diuers endroits de la ville.

XIX.  
Esteint par  
le Maref-  
chal de Ma-  
tignon.

A ce bruit le Marechal sortit du chasteau Tropeite à pied & en pourpoint (pour monstrier le mespris qu'il faisoit de ces seditieux) accompagné d'environ trente des siens, & sa troupe grossissant tousiours parcourut tous les quartiers de la ville & rompit par tout les corps de garde desja dresés, ensemble les barricades, sans quasi point de resistance. Escassefort voiant vn grand desordre parmi ses partisans sortit de Bourdeaus & s'enfuit à Agen qui chanceloit au deuoir, & à son arriüée se declara ouuertement pour la Ligue. Ceux qui renoient le clocher de S. Michel aiant fait contenance de se defendre du commencement, se rendirent apres à discretion au Marechal, qui en fit pendre & estrangler deux des plus factieux, & avec cela accoisa entierement le tumulte.

XX.  
Iesuites ca-  
lomiés.

Ceux qui ont escrit que les Iesuites furent alors chassés pour auoir esté auteurs de cete esmotion, ont esté mal informés de l'affaire. Car leur bannissement n'arriua pas de six mois apres, & fut ordonné par le Roy sur des delations calomnieuses: & quoy qu'on eût tasché de les enueloper en la sedition precedente, il ne s'en trouua jamais aucune preuue. Le ne doute pas pourtant qu'ils ne fussent tres-zelés au parti de l'Vnion: mais je scay bien aussi que là & en toutes les villes Catholiques de Guienne (pour la raison sus-dite) c'estoit vne passion commune à tous les Ordres du peuple.

XXI.  
Cruautés  
exercées à  
Toulouse  
par le peu-  
ple.

A Toulouse la fureur populaire n'estant point retenue par le frein de citadelle ny de chasteau, côme à Bourdeaus, passa aussi à des actions plus insolentes & brutales. Car le peuple suscitè par Urbain de S. Gelais bastard de Lansac, Euesque de Comminges, s'estant mis en armes força le Parlement à confirmer l'establissement d'vn Conseil pour le gouuernement de la ville. Ce Conseil composé des plus seditieux se portant à toute sorte de licentieux desordre, Messires Ian-Estienne Duranti premier President au Parlement, & Jaques Daffis Aduocat general, personnages de rare erudition, integrité & courage, s'y opposerent vigoureuusement suyuant le deuoir de leurs charges. A raison dequoy estans deferés comme Politiques, fauteurs de l'heresie, & de la tyrannie de Valois (ainsi en parloient les factieux) ils furent cruellement massacrés par vne tourbe de seditieux: lesquels apres auoir trainé le corps du President par les rues & puis pendu à vn poteau pillerent sa

A maison, qui estoit le but principal de leur tumulte.

L'An de Christ. 1589. La fureur croissant avec les crimes ils enleuerent de l'hostel de ville l'effigie du Roy, & après l'auoir trainée aussi par les rues l'exposerent à l'enchere, le crieur l'ayant mise à cinq sols pour acheter (disoit-il) vne corde à pendre celuy qu'elle representoit: action que j'escri avec horreur, considerant l'injure faite à la Majesté royale, sacrée image de la diuinité. Et cete brutalité me remet en memoire le naturel du leopard, lequel estant naturellement ennemi de l'homme deschire avec autant de fureur l'effigie d'un homme que l'homme mesme.

XXII.  
Execrable  
insolence  
contre l'ef-  
figie du Roy

En ce mesme temps l'Vnion fut receüe & proclamée à Amiens, Abbeuille, Chartres, Roüen, Troyes, Lyon, Bourges, Poictiers, au Mâs, Aix, Arles, Marseille, & autres villes avec des insolences contre l'autorité royale & contre la personne du Roy mesme. Angers auoit pris le mesme parti, par l'induction du Comte de Brissac, qui s'estoit derechef attaché à la Ligue. Mais le Marechal d'Aumont suruenant à temps avec les forces du Roy, Brissac luy quita la place, & la ville exposée à la violence des gens de guerre, fut cruellement traictée.

XXIII.  
Reuolte de  
plusieurs  
villes.

Les cruautés commises à Angers par les Roiaux seruirent d'un puissant argument au Duc de Mercœur & à ses supposts pour faire receuoir l'Vnion à Nantes, à Rennes & en suite par toute la Bretagne. Mombartot sera eternellement loüé d'auoir genereusement combattu avec vne poignée de gens pour conseruer Rennes en l'obeissance du Roy; mais n'estant point secouru par le Marechal d'Aumont, qui estoit à Lual, il fut contraint de quitter vne tour (dans laquelle il s'estoit cantonné) avec vne capitulation honorable.

XXIV.  
Et de la  
Bretagne.

Le Comte de Brissac chassé d'Angers passa en Normandie pour attirer le peuple à l'Vnion à l'exemple de la ville capitale de la Prouince. A quoy il trouua del'inclination & disposition non seulement dans les villes Catholiques, mais aussi es bourgs & villages: où le peuple s'assembloit à milliers au tocsin, sous couleur de la ferueur de son zele enuers la Religion, & d'auenture encore plus sur l'esperance de piller ses voisins. Ces tourbes villageoises prirent le nom de *Gautiers*, & furent dissipées par le Duc de Montpensier assisté de la Noblesse du pais, apres en auoir taillé en pieces pres de trois mille. Le Marquis de Villars fut fait gouuerneur de Normandie pour la Ligue.

XXV.  
Gautiers de  
Normandie.

## Accord entre le Roy & le Roy de Nauarre. Le Duc d'Espernon vient au secours du Roy.

*I. Brauade du Duc de Mayenne. II. Le Roy se retire de Blois à Tours. III. Laisse ses prisonniers à Amboise. IV. S'en assure en contentant le Guast.*

V. Met en deliberation s'il doibt traicter avec le Roy de Navarre. VI. A Recherche en vain le Duc de Mayenne. VII. Traicte avec le Navarrois. IIX. Commissaires pour l'execution du traicte. IX. Le Grand Duc de Toscane preste de l'argent au Roy. X. Qui enuoie des Ambassadeurs aux Princes voisins. XI. Bonnes diligences de Sancy. XII. Mauuaise volonté de l'Espagnol enuers la France. XIII. Monitoire du Pape contre le Roy. XIV. Qui ne peut obtenir son absolution. XV. Reconciliation du Duc d'Espernon & du Marechal d'Aumont. XVI. Le Marechal de Biron vient à la Cour. XVII. Et le Roy de Navarre après. XIX. Entre-veüe des deux Rois. XIX. Le Navarrois vient au logis du Roy. XX. Le Duc d'Espernon entreprend de defendre Blois. XXI. B Sa generosité enuers l'Archeuesque de Lyon.

L'An de  
Christ.  
1588.

I.  
Braua des  
du Duc de  
Mayenne.



IN SI donc le Duc de Mayenne enorgueilli du superbe titre de Lieutenant general de la Couronne Françoisse & de la declaration des plus grandes & plus opulentes villes du Roiaume pour son parti: luy, dy-je, qui cedoit ci-deuant au Duc de Guise son frere dans la faction de la Ligue, veut maintenant debatre de l'autorité souueraine contre le Roy mesme. Pour se

monstrer digne du commandement qui luy est deferé il assemble des forces de tous costés, & promet à ses suppos de faire vn si grand effort contre Henry de Valois qu'en bref il luy fera porter la peine (ainsi en parloit-il) de ses trahisons, assassins, & parjures.

II.  
Le Roy se  
retire de  
Blois à  
Tours.

Le Roy, qui le recognoissoit pour bon & hardi Capitaine, se trouuant mal accompagné & craignant de receuoir vn affront dans Blois, ville nullement fortifiée & trop proche d'Orleans, qui tenoit obstinément pour la Ligue, se resolut de se retirer à Tours pour y establir le Parlement de France & son principal siege. Ioint qu'elle luy estoit tres-commode pour y assembler ses forces & en s'approchant du Roy de Navarre, traicter avec luy s'il ne le pouuoit avec la Ligue.

III.  
Laisse ses  
prisonniers  
à Amboise.

Passant à Amboise il tira Chasteau-vieux du Chasteau, en donna le D<sup>g</sup> gouvernement au Guast avec deux compagnies de gens de pied, & luy commit en garde tous ses prisonniers, lesquels il y fit traduire de Blois par la riuiere. La Duchesse de Nemours estant dans le bateau tournant sa veüe vers le Chasteau de Blois basti par le Roy Louis XII son aieul maternel: O grand Roy (dit-elle) auiez-vous fait bastir ce Chasteau pour y faire tuer les enfans de vostre petite fille? Le Roy aussi pour la consideration de son extraction, commanda qu'elle fût mise en liberté: mais cete faueur de sa Majesté ne r'amollit nullement son cœur endurci à la vengeance.

IV.  
S'en assure  
en conten-  
tât le Guast.

L'Archeuesque de Lyon & la Chappelle-Marteau Preuost des Marchans de Paris, hommes accors & habiles firent si bien par leurs

**A** leurs persuasions qu'ains gaigné le Guast il s'obligea de les remettre tous en liberté moienant la somme de cent mille escus, & pour l'assurance de sa parole enuoia vn sien frere à Paris, en ostage. Le Roy aduertit de ce complot fit représenter au Guast qu'il ne trouueroit que sa ruine dans le parti où il cherchoit sa fortune: d'autant qu'en vendant la liberté des prisonniers aux Ligueurs il ne seroit jamais estimé parmi eux que trahistre, & que l'assassinat du Cardinal de Guise le rendroit vn continuel objet de leur haine. D'autre-part que tombant entre les mains du Roy il ne pouuoit euitier vn cruel & ignominieux supplice. De sorte qu'il luy estoit plus expedient & plus assuré de faire sa condition avec sa Majesté: à quoy il entendit volontiers: & le Roy retournant à Amboise luy donna trente mille escus comptant & la rançon de tous les autres prisonniers qu'il laissa sous sa garde, excepté trois, c'est à sçauoir le Cardinal de Bourbon, le Prince de Joinuille & le Duc d'Elbeuf: lesquels il ramena quand & luy à leur grand regret, lors qu'ils auoient esperé leur deliurance.

Le Roy aiant ainsi pourueu à la seureté de ses prisonniers & de cete place tourna ses soins à rechercher les moiens d'humilier & de dompter les Rebelles. Mettant donc les affaires en deliberation ( apres auoir fait publier des edicts par lesquels ils estoient declarés criminels de lese-Majesté) il fut proposé entre autres choses de faire la paix avec le Roy de Nauarre & se seruir de ses forces. Cete proposition sembla grandement odieuse au Duc de Neuers & à la plus-part des Catholiques, qui estoient auprès de sa Majesté: lesquels remonstroient que ce seroit confirmer les raisons de la Ligue qui publioit que le Roy estoit fauteur des heretiques, & qu'il desiroit faire tomber la succession de la Couronne es mains du Roy de Nauarre obstiné en son heresie. Que ce seroit vne occasion d'aliener l'affection des Catholiques qui demereroient encore dans le deuoir, & d'offenser les Princes voisins Catholiques, & singulierement le Pape d'ailleurs assez outré du meurtre du Cardinal de Guise, & de la prison du Cardinal de Bourbon & de l'Archeuesque de Lyon. Les autres representoient qu'estant impossible au Roy de faire en mesme temps la guerre aux Religioneux & à la Ligue, il ne pouuoit euitier de traicter avec l'vn ou l'autre de ces deux partis: & si le Duc de Mayenne refusoit d'y entendre (comme il auoit fait desja vne fois) que de necessité il falloit traicter avec le Roy de Nauarre: estant plus important de pouruoir au salut de l'Etat qu'au contentement du Pape.

Cete opinion l'emporta: & le Roy dilayant la conclusion de son traicté avec le Nauarrois (en faisant naistre des difficultés touchant la ville de Saumur laquelle il demandoit afin d'auoir vn passage libre sur Loire) employa le Nonce du Pape pour disposer le Duc de Mayenne à la paix offrant d'en remettre les conditions au jugement de sa Sainteté. Le Nonce rapporta tout ce qui estoit de son industrie en la negociation de cete affaire. Mais le Duc imputant à lacheté (comme autrefois)

V.  
Met en des  
liberation  
s'il doibt  
traicter  
avec le Roy  
de Nauarre.

VI.  
Recherche  
en vain le  
Duc de  
Mayenne,

ou à foiblesse cete recherche du Roy, respondit qu'en cete affaire ny <sup>A</sup> autre quelconque il ne desireroit jamais d'auoir autre juge que le Pape: <sup>L'An-de</sup> <sup>Christ.</sup> <sup>1589.</sup> toutefois qu'il ne pouuoit prendre assurance de celuy lequel apres auoir confirmé vne reconciliation par vn serment solennel, auoit fait assassiner ses deux freres, & qui ne demandoit que l'amuser sous ombre d'vn traité, afin de luy faire dissiper ses forces par vne trefue ou cessation d'armes. Le dessein de sa Majesté estoit neantmoins de cōtenter le Duc de Mayenne avec des conditions raisonnables & reunissant tous les Catholiques ensemble faire vne cruelle guerre aux heretiques.

VII.  
Traicté  
avec le Na-  
uarrois.

Ne pouuant donc rien auancer avec vn homme qui auoit encore la dague dans le sein, il conclud aussi-tost avec le Roy de Nauarre, & luy bailla Saumur, où le Nauarrois logea le sieur du Pleffis-Mornay, & Florent Guyot sieur des Essars en sortit moienant certaine recom- <sup>B</sup> pense. Les deux Rois ne firent qu'vne trefue pour vn an, à compter du mois d'Auril: pendant laquelle, attendant vne bōne paix, les choses demeureroient en l'Estat d'vne part & d'autre. Le Conseil fut d'aduis d'en vser ainsi, afin qu'il semblât que le Roy eût moins de communication avec les heretiques. Et mesmes S. M. voulut qu' Auignon & le Comté Venicin jouissent du benefice de la trefue. Sa Majesté se reserua le reestablishement de ses Officiers és villes dont ils auoient esté chassés.

IIIX.  
Commis-  
saires pour  
l'execution  
du traicté.

En consequence de cet accord les deux Rois deputerent des Com- missaires par toute la Generalité de Poictou, afin d'y regler les fi- nances, reestablishir les Officiers de sa Majesté, & pacifier les aigreurs qui estoient entre les Catholiques & les Religionnaires. De la part du Roy <sup>C</sup> fut commis Scauole de Sainte-Marthe Thresorier de France en la mesme Generalité, la vertu & fidelité duquel estoit cognue au Roy, & sa rare erudition à tous les doctes de ce siecle: & de la part du Na- uarrois le sieur de Fay son Chancelier: lesquels s'acquitterent digne- ment de leur commission. Le Roy qui visoit tousiours pieusement à la gloire de Dieu recommanda sur toutes choses à Sainte-Marthe qu'il eût le soin de reestablishir le diuin seruice és lieux, où il ne se faisoit plus: & Sainte-Marthe executant ce commandement avec beaucoup de zele, les Religionnaires en murmurèrent, & s'en plainirent peu de temps après à Henry le Grand, ainsi qu'on voit dans vne de ses lettres, inserée és Memoires du sieur du Pleffis-Mornay. <sup>D</sup>

IX.  
Le grand  
Duc de  
Toscane  
preste de  
l'argent au  
Roy.

Le traicté ainsi conclu, & des deux Rois ensemble n'aians affaire qu'à la Ligue, il fallut pouruoir aux moiens de maintenir l'autorité roiale & d'opprimer le parti contraire. Le premier & le plus important estoit de recouurer des finances, qui sont les nerfs de la guerre. Les deniers imposés sur les sujets du Roy estant enleués par les Gouverneurs des Pro- uinces & des villes tant d'vn parti que d'autre, sa Majesté eut recours aux voisins, & particulièrement au grand Duc de la Toscane, lequel presta deux cens mille ducats au Roy, n'ayant peu demeurer d'accord avec sa Majesté touchant les conditions de la vente du Marquisat de Salusses ou de l'engagement de la ville de Marseille.

# Henry III du nom, Roy LXII. 279

**A** En second lieu, il falloit se fortifier du secours des estrangers alliés afin de l'opposer à celuy qui deuoit venir pour la Ligue. A cet effect **X.** Qui enuoie des Ambassadeurs aux Princes voisins. Nicolas du Harlay sieur de Sancy fut enuoie en Suisse, & Gaspar de Schomberg Comte de Nantueil deuers les Princes d'Alemagne. **I.** Auguste de Thou President au Parlement de Paris ( qui a escrit l'histoire de ce temps) auoit commandement de l'accompagner jusqu'à la frontiere, & après passer en Italie, & de là vers l'Empereur pour luy faire entendre l'estat de la France. Ces deux derniers coururent mille hazars par les chemins infestés des ennemis, & à grand' peine estoient-ils arriués en seurté sur les lieux, qu'ils eurent aduis de la mort du Roy; mais ils ne laisserent pas de bien seruir le successeur de la Couronne.

**B** Sancy, qui estoit parti deuant eux, fit si dignement & si heureusement sa charge qu'il surmonta tous dangers & difficultés: de sorte qu'il trouua moien de tirer des hommes d'une nation qui a le sang venal, & mesmes de l'argent pour leur solde. Geneue y contribua aussi pour estre protegée contre le Duc de Sauoye qui la menaçoit: & Sancy mesme y engagea tout son credit enuers les banquiers apres sa pierrerie. Aussi le verrons-nous tantost arriuer avec vne belle armée. **XI.** Bonnes diligences de Sancy.

En troisieme lieu, il importoit au Roy d'auoir l'Espagnol de son costé ou à tout le moins de le rendre neutre. Tous les Princes souverains estant interessés en la cause de la Majesté Tres-Chrestienne, opprimée par la rebellion de ses subjets, sembloit y obliger l'Espagnol plus particulièrement comme son voisin & beau-frere. Forget sieur de Fresne fait nagueres Secretaire d'Estat fut despeché à ces fins deuers luy, & pour luy annoncer le trespas de la Royne Caterine de Medicis sa belle-mere. Il auoit commandement aussi de luy représenter que c'estoit elle qui auoit pretendu de son chef au Roiaume de Portugal, auquel le Roy son maistre renonçoit entierement, & seroit bien-aise que sa Majesté Catholique se restablit en la possession de Cambray. Ce qui estoit auancé contre Balagny qui s'estoit déclaré pour la Ligue. L'Espagnol caut & rusé recognoissant bien que tous ces bons propos procedoient de l'impuissance du François, respondit à cela que ces aduis & excuses du Roy son frere arriuoient bien tard. Que luy-mesme **XII.** Mauuaise volonté de l'Espagnol enuers la France. estant empeché à domter la rebellion de ses subjets des Pais-bas n'auoit pas moien de le secourir en cete occasion, comme il eût bien desiré tant par la consideration de leurs interets communs que de leur alliance. Et adiousta apres tout par admiration, & comme vne chose qu'il ne se pouuoit persuader, *Le bruit est que mon frere a fait ligue avec le Roy de Navarre?* Forget n'oublia pas de luy repartir que ce n'estoit qu'une trefue d'un an, à laquelle l'insolence de la Ligue auoit obligé le Roy son Maistre. Tant y a que l'Espagnol se monstra froid ami, mauuais allié, & paroistra ci-aprés dangereux voisin à la France.

Apres tout & d'auenture auant tout il falloit donner satisfais-

Monitoire du Pape contre le Roy. *Monitoire* éction au Pape Sixte, homme violent & feure. Il auoit desja lasché vn Monitoire contre le Roy, pour l'exhorter deux & trois fois (suyuant la coustume) & conjurer par les entrailles de la misericorde de Dieu & par les merites de sa redemption, à mettre en liberté le Cardinal de Bourbon & l'Archeuesque de Lyon. & d'aller en personne à Rome, où d'y enuoier vn procureur deüement fondé, dans soixante jours, à comter de la notification du Monitoire, afin de declarer les causes pour lesquelles il les detenoit prisonniers & auoit fait tuer le Cardinal de Guise. A faute de ce faire & de remettre en liberté les deux prisonniers dans dix jours, il le declaroit excommunié comme desobeissant aux decrets de la saincte Eglise. A  
L'An de  
Christ.  
1589.

XIV. *Qui ne peut obtenir son absolution.* Le Marquis de Pisani Ambassadeur ordinaire, & l'Euesque du Mans Ambassadeur extraordinaire pour sa Majesté à Rome, rapporterent tout le deuoir qui se pouuoit desirer enuers le Pape pour obtenir l'absolution du Roy: & s'offroient de luy demander en son nom avec des sousmissions filiales. Mais sa Saincteté s'acheurtant à ce que sa Majesté relaschât les deux Prelats prisonniers, & les luy renuoiat pour les juger, le Conseil de France s'y opposa, soustenant qu'és crimes de lese-Majesté les Ecclesiastiques, en quelque dignité qu'ils soient constitués, dechéent de leurs immunités & priuileges. Les Ambassadeurs n'en pouuant auoir autre chose retournerent en France, & le Cardinal de Ioyeuse (qui s'y estoit grandement interessé) se retira avec Dossat à Venise. B

XV. *Reconciliation du Duc d'Espernon & Marechal d'Aumont.* Le Roy estant en ces tranfes receut vn singulier contentement de l'arriüée du Duc d'Espernon à la Cour, accompagné de trois mille cinq cens hommes de pied & de cinq cens cheuaux: & voiant la franchise avec laquelle le Marechal d'Aumont & luy, auparavant ennemis mortels, s'estoient reconciliés contre l'opinion de tout le monde, afin de seruir plus vtilement sa Majesté, il eut en admiration leur generosité, qui n'auoit point d'autre but que son seruice.

XVI. *Le Marechal de Biró vient à la Cour.* Armand de Gontaud sieur de Biron Marechal de France, vn des grands Capitaines de son temps vint aussi se rendre auprez de sa Majesté, quoy que pour les caprices de la Roine de Nauarre il eût esté priué de sa Lieutenance generale en Guienne. La Ligue luy auoit tasté le poux: & le Marechal estoit homme pour s'y engager si le Duc de Mayenne luy eût baillé le gouuernement de Guienne. Mais à l'induction de la Duchesse sa femme il luy prefera le Marquis de Villars son beau-fils, lequel estant jeune & sans experience y ruina le parti: Montluc, Montespan, Castelnau de Marmande & autres Seigneurs, qui eussent honoré le Marechal, refusans de le recognoistre pour Gouverneur ne le cognoissant point Capitaine. D

XVII. *Et le Roy de Nauarre apres.* En ce mesme temps le Roy de Nauarre, qui venoit de prendre Argenton, arriua à Tours, accompagné tant seulement de ses gardes, &

# Henry III du nom, Roy LXII. 281

**A** de quelques gentils-hommes, aiant laissé ses troupes derriere, afin de  
 L'an de <sup>de</sup> Christ. 1589. **B** tesmoigner au Roy par sa franchise qu'il estoit sans deffiance. *Plusieurs des siens luy dissuadoient de se commettre ainsi à la foy d'un Roy, qui iamais ne luy auoit gardée. Ils luy ramenteuoient le massacre de la Saint Barthelemy, duquel il auoit esté un des principaux auteurs. Qu'il auoit une haine & auersion irreconciliable contre les Reformés. Qu'il ne gehennoit jamais sa conscience pour violer un serment. Que pour regagner les cœurs des Catholiques & contenter le Pape il effaceroit volontiers les taches du sang des Guises par celuy du Roy de Navarre. Mais luy au contraire persistant en sa resolution disoit qu'il vouloit aller secourir son Roy: que son bon Ange l'inspiroit à ce faire, & que jamais il n'auoit entrepris action avec pareille alegresse.* Pour leuer encore tout soupçon aux siens par le hazard de sa personne il se mit en chemin, & arriua le dernier jour d'Auril apres Vespres au Pleffis lez-Tours, où le Roy l'attendoit dans le parc avec beaucoup d'impatience.

**C** Le Nauarrois mit pied à terre à l'entrée du parc: & estant à trois pas de sa Majesté s'enclina jusqu'à terre avec des profondes reuerences & luy baïsa les pieds. Le Roy le releuant l'embrassa, l'accola & le caressa avec autant de demonstration d'amitié que l'autre luy offroit de seruices. Les Princes & Seigneurs en suite aiant fait la reuerence au Nauarrois durant les acclamations de la tourbe du peuple qui couuroit le parc & ses aduenues, les deux Rois s'entre-tindrent plus de trois heures tant du passé que du present, & mesmement touchant les moiens qu'il leur conuenoit tenir pour opprimer & esteindre ensemble la Ligue.

**D** Le soir les conuiant à se retirer le Roy retourna à Tours, & le Nauarrois au faux-bourg Saint Symphorien, où il auoit pris son logement. Le lendemain au matin premier jour de May il repassa le pont qui joint le faux-bourg à la ville & vint au logis du Roy dans Tours: dont sa Majesté se sentit plus obligée que de la visite du jour precedent faite dans la liberté de la campagne. S'estans entretenus derechef toute la journée, le Nauarrois prit congé pour retourner à ses troupes: lesquelles il promit d'emmener au plustot à sa Majesté pour en disposer, comme de ses fideles sujets, avec puissance absolüe.

Desja le bruit couroit à la Cour que le Duc de Mayenne avec vne puissante armée s'en venoit droit à Blois, afin que rasant & brulant cete ville il y laissât des eternelles, mais horribles, marques de la vengeance du sang de ses deux freres. Cete passion humaine ou plustot brutale estant si eloignée de la raison qu'elle s'attache non seulement à l'innocence, mais aussi aux choses insensibles: ainsi que les chiens courent apres la pierre pour la mordre, ne pouuant ou n'osant attaquer celui qui l'a jettée. S.M. desiroit bien conseruer Blois, mais n'estant poin en estat de resister au canon, elle faisoit conscience d'y exposer des gens

XIX.  
Entre-veüe  
des deux  
Rois.

XIX.  
Le Nauarrois vient au  
logis du  
Roy.

XX.  
Le Duc  
d'Elpernon  
entreprend  
de defendre  
Blois.

de bien, & en grand nombre, en vn temps qu'il auoit tres-grand besoin d'hommes. Toutefois le Duc d'Espèrnon ne pouuant souffrir que l'ennemi desolât cete belle ville agreable sejour de nos Rois, s'offrit à la defendre avec ses troupes. Et sa Majesté luy aiant permis il s'en alla jeter dedans, & y fit dresser quelques fortifications à la haste. Mais le Duc de Mayenne entendant qu'il estoit dans Blois, changea de resolution & de chemin, & fit tourner ailleurs la teste de son armée.

XXI.  
Sa generosité enuers l'Archeuesque de Lyõ.

Le Duc d'Espèrnon passant à Amboise, entra dans le Chasteau, où il visita l'Archeuesque de Lyon prisonnier, son ennemi capital: auquel il offrit son assistance enuers le Roy pour sa deliurance: avec protestation que s'il eût esté en autre estât, il ne l'eût pas veu. L'Archeuesque se sentant grandement son obligé par cete franchise, accepta ses offres avec de hauts eloges de sa generosité: & peu après recouura sa liberté par l'intercession de celuy duquel il attendoit plustot des actions de vengeance.

En ces entre-faites le Baron de Guitry pour rompre les desseins du Duc de Sauoye sur Geneue, assisté du secours des Suisses & de quelques troupes du Daupiné, entra dans les terres du Sauoyard, courut la contrée de Fossigny, prit le chasteau de Mouson, la ville de Bouuet, celles de Geais & de Thouan avec leurs forts, & en suite Ripaille apres vne furieuse baterie: & le Duc venant au secours fut repoussé avec perte de bon nombre de vaillans hommes. Apres ces heureux exploits, Guitry s'en alla joindre l'armée leuée par Sancy pour l'accompagner en France.

## Le Duc de Mayenne vient brauer le Roy à Tours. Sa Majesté va deuant Paris.

- I. Le Duc de Mayenne prend Vendosme. II. Et Sain-Onyn. III. Fait vne grande faute. IV. Se presente deuant Tours. V. Faut à surprendre le Roy. VI. Ordre de sa Majesté pour la defense. VII. Ordre du Duc de Mayenne pour l'attaque. IIX. Les Roiaux ployent. IX. Le Duc de Mayenne se retire. X. Morts de part & d'autre. XI. Retour du Roy de Nauarre & du Duc d'Espèrnon. XII. Resolution du Roy d'assiéger Paris. XIII. Poictiers luy refuse l'entrée. XIV. Deffaite du Duc d'Anmale deuant Senlis. XV. Deffaite de Sauuses. XVI. Prise du Comte de Soissons par le Duc de Mercœur. XVII. Le Roy marche droit à Paris. XIX. Prend Gergeau. XIX. Pluuiers & Estampes. XX. Et Pontoise. XXI. Reçoit le secours estrangier. XXII. Les Ducs de Mayenne & de Nemours dans Paris.

A  
L'An de  
Christ.  
1589

B

C

D

A  
L'An de  
Christ  
1589.



E Duc de Mayenne aiant donc ramassé vne armée de vingt-huict mille hommes de pied & deux mille cheuaux prit de l'artillerie à Paris, & sur l'entrée du mois d'Auril se jetta en campagne pour aller enleuer Henry de Valois (ainsi qualifioit-il le Roy sans autre titre) en quelque part qu'il le trouueroit, ou le forcer s'il s'enfermoit dans aucune place. Tout le pais estant à fa

I.  
Le Duc de  
Mayenne  
prend Vendosme.

deuotion jusqu'à Orleans il tira droit à Vendosme, où estoit le Grand-Conseil: & la ville luy estant liurée par Maillay-Benchard gouverneur d'icelle, tous les Officiers de cete auguste Compagnie demeurèrent ses

B prisonniers.

De là laissant Blois à main gauche (où le Duc d'Espéron l'attendoit) il fit auancer son armée droit à Tours: où il esperoit que les habitants Catholiques la plus-part affectionnés à la Ligue, feroient quelque esmotion: ou si le Roy sortoit (comme il y auoit de l'apparence) qu'ils luy fermeroient les portes, afin qu'il demeurât exposé à l'ennemi plus puissant que sa Majesté. Neantmoins le Duc s'amusa encore quelques jours à battre S.Ouyn, qui luy fut rendu à composition par le Comte de Brienne.

II.  
Et Sainct-Ouyn.

En cela le Duc de Mayenne fit vne lourde faute. Car s'il fût allé à Tours à grandes journées (sans s'arrester apres ces places de peu d'importance) auant l'arriuee du Roy de Nauarre & du Duc d'Espéron, (lesquels encouragerent grandement le Roy & r'asseurerent ceux qui branloient au manche) sa Majesté n'eût pas esté en seureté dans Tours, & aiant peu de forces, ne pouuoit se retirer ailleurs sans vn extreme danger de sa personne.

III.  
Fait vne grande, fau<sup>te</sup>re.

Il estoit aduertit que le Nauarrois apres auoir visité le Roy estoit allé rejoindre son armée à Chinon: que le Duc d'Espéron estoit à Blois avec ses troupes, & que le Roy auoit avec luy bien peu de gens de guerre. Ce qui luy fit prendre resolution de l'aller attaquer dans Tours, où il y auoit bon nombre de partisans de la Ligue. Sur ce projet il partit le soir du VII de May & aiant fait faire onze lieues d'vne traicte à son armée se rendit le jour ensuyuant à dix heures du matin prez du faux-bourg S.Symphorien, & se faist des maisons & costaux qui sont vers les Capucins & descouurent la riuere de Loire & la ville.

IV.  
Se presente deuant Tours.

D'auenture où à l'induction d'aucuns trahistres (ainsi qu'aucuns l'ont creu) le Roy estoit sorti à cheual pour ouïr Messe à Marmoutier & se promener de ce costé-là: & s'en alloit de teste dans l'auant-garde des ennemis sans vn meusnier, lequel tout effrayé dit à la troupe du Roy, sans cognoistre sa Majesté, *Voilà l'armée de la Ligue qui vient droit à vous: on dit que le Roy est sorti, vous ferez-bien de le reconduire dans la ville.*

V.  
Faut à surprendre le Roy.

Le Roy ne mespris pas cet aduis, & aiant enuoïé recognoistre l'ennemi r'entra dans le faux-bourg, y laissa le regiment de ses gardes

VI.  
Ordre de sa Majesté pour la defense.

soubs le sieur de Grillon, celuy de Picardie soubs Hocillez, & ceux de Rubempré & de Gerzay : lesquels dresserent des barricades sur toutes les auenues. Il mit le Mareschal d'Aumont à la porte du Pont pour ordonner ce qui seroit à faire, & après se retira dans la ville accompagné de sa Noblesse & des Suisses. Il laissa aussi des exempts des gardes sur le Pont, pour empêcher que personne n'y passât sans son exprés commandement. Toute-fois le Baron de Neuf-bourg, les sieurs d'Ambleuille, la Curée, Montigny, & Des-places y repasserent pour le desir qu'ils auoient de voir l'ennemi de plus prez, & combattirent valeureusement aux barricades.

A  
L'An de  
Christ.  
1589.

VII.  
Ordre du  
Duc de  
Mayenne  
pour l'atta-  
que.

L'Ordre du Duc de Mayenne fut qu'il logea partie de son arcbuserie & mousquetairie sur les costaux & rochers qui commandent le faux-bourg : de sorte que tout ce qui paroissoit par les rues & sur le Pont, estoit batu de visée. Il y assit aussi quelques pieces de campagne qui apportoient plus d'effroy que de dommage. Les regimens de Maynelay & du Cluseau donnerent les premiers l'un à droite, l'autre à gauche, & furent vigoureusement receus par les Roiaux. Mais le Duc de Mayenne r'affraischissant les siens d'heure à autre, Gerzay blessé à mort, Rubempré en deux lieux, Grillon d'une arcbusade au trauers du corps, les Roiaux commencerent à lascher le pied & à reculer vers le Pont : où derechef ils firent ferme.

IIIX.  
Les Roiaux  
ployent.

De bonne fortune le sieur de la Trimouille Duc de Thouars & le Comte de Chastillon estoient venus ce jour-là visiter le Roy de la part du Roy de Nauarre : & ne voulans pas perdre l'occasion de voir ce combat passerent le pont avec ceux de leur compagnie, & s'auancerent & combattirent main à main du costé des Roiaux : mais Florimond Heluin Marquis de Piene fondant sur eux avec son regiment tout frais, il fallut ceder aux plus forts, le Roy mesme aiant fait sonner la retraite.

IX.  
Le Duc de  
Mayenne se  
retire.

Le Duc de Mayenne considerant que par ce combat ( qui auoit duré toute la journée ) à grand peine auoit-il forcé vn mechant faux-bourg : qu'il n'y auoit point d'emotion dans la ville, comme il s'estoit promis, & que le Roy de Nauarre & le Duc d'Espéron arriuant au secours du Roy ( comme sa Majesté leur auoit mandé dez le matin ) il pourroit receuoir quelque grand eschec, fit partir son armée dez le jour ensuyuant au plus matin & sans bruit, apres luy auoir permis de saccager le faux-bourg : où toute sorte de violence fut exercée, & les Eglises mesmes ne furent point espargnées. Il fit mettre le feu aux maisons les plus proches du Pont, afin d'empêcher le passage aux Roiaux s'ils se mettoient en deuoir de le poursuyure, & la crainte luy fit faire vnepareille traicte à son depart que l'esperance à son arriué.

X.  
Morts de  
part & d'au-  
tre.

Le Roy perdit à ce combat trois cens hommes : & entre autres Pierre le Breton, neveu de Grillon, Gerzay, Bonneual Lieutenant de la compagnie du Mareschal d'Aumont, Hennequin, & Saint-Malin, vn des meurtriers du Duc de Guise. Plusieurs moururent depuis de leurs blessures. Du costé des Ligueurs il s'y trouua enuiron cent soldats

A de morts & nul homme de marque.

L'An de  
Christ.  
1589.

Le Duc d'Espéron arriua vne heure apres que le Duc de Mayenne delogea : & le Roy de Nauarre sur le soir, en bonne resolution de poursuyure leurs ennemis : mais le Roy ne leur voulut pas permettre, disant qu'il n'estoit pas juste de hazarder deux Henrys pour vn Carolus, par allusion du nom des deux Rois, qui estoit *Henry*, à celuy de *Carolus* ou *Charles*, qui estoit celuy du Duc de Mayenne.

XI.  
Retour du  
Roy de Na-  
uarre & du  
Duc d'Es-  
pernon.

Le Roy ainsi fortifié des troupes du Nauarrois, qui estoient de quatre mille cinq cens hommes de pied & six cens cheuaux, il falloit prendre quelque resolution digne de leurs Majestés & des grands Capitaines qui estoient en l'armée roiale. La Ligue prenoit toute sa vigueur & tiroit ses principales forces de Paris : de sorte que luy ostant

XII.  
Resolution  
du Roy  
d'assiéger  
Paris.

cete puissante & opulente cité, elle ne pouuoit plus subsister : estant sans doubte que comme plusieurs autres bonnes villes auoient arboré l'enseigne de rebellion apres elle, aussi ensuyuroient-elles son exemple si elle estoit rangée à l'obeissance. Sa Majesté se refout donc de faire là tous ses plus grands & premiers efforts : & de remettre en sa main les villes proches de Paris sises sur Seine au dessus & au dessous, afin qu'en luy coupant les veines qui luy donnent la vie, elle fût contrainte de recognoistre sa faute par la necessité, & d'implorer la grace de son Roy pour euiter sa juste vengeance. C'estoit en effect comme d'un coup mortel donné dans le milieu du cœur, terrasser & destruire la Ligue.

Desja le Roy de Nauarre & le Duc d'Espéron commençoient à faire marcher leurs troupes, quand le Roy fit vne caualcade de Tours à Poictiers sur vn aduis qu'il receut que s'approchant de cete ville elle luy ouuriroit les portes. Y estant donc auolé avec six cens cheuaux suyuis de quatre mille hommes de pied, les habitans se mirent en armes, & au lieu de le receuoir comme leur Roy, le saluerent à coups de canon poincté contre sa Cornete-blanche. Les principaux de la ville ne laisserent pas pourtant de deputer deuers sa Majesté pour s'excuser sur la fureur populaire, qu'il leur estoit impossible d'arrester : mais leur conclusion estoit que l'entrée luy en seroit refusée. Tellement que le Roy dissimulant de sa part le sentiment qu'il auoit de cet affront, se retira sur ses pas : apres auoir recommandé aux deputés de r'appeller dans la ville Sçeuole de Sainte-Marthe ci-dessus nommé, Sainte-Soline, le President presidial & autres bons seruiteurs de sa Majesté, qui auoient esté chassés ou contrains de s'absenter de la ville. Aubigné, qui affecte la mesdisance contre Henry III, escrit à ce propos que le Roy de Nauarre ne le pouuoit arracher de Tours, où la crainte (dit-il) le tenoit sans raison : & ne considere pas que tandis que le Nauarrois montoit vers la Beaulse, le Roy faisoit cete course vers Poictiers.

XIII.  
Poictiers  
luy refuse  
l'entrée.

A son retour à Tours sa Majesté receut quasi en mesme temps deux bonnes nouvelles, & deux mauuaises. L'une des bonnes fut que le Duc d'Aumale auoit esté deffait deuant Senlis par le Duc de Longueuille. Cete ville qui s'estoit declarée, à l'exemple de Paris, pour la Ligue,

XIV.  
Deffaitte du  
Duc d'Au-  
male deuant  
Senlis.

apres la mort du Duc de Guise, s'estoit depuis remise au deuoir à la persuasion du sieur de Bouteuille & auoit receu le sieur de Thoré pour Gouverneur, assisté de Philippe le Bouteiller-de Senlis Seigneur de Moucy, & du sieur de Vigneuil son frere d'autant plus affectionnés à la conseruation de cete ville qu'ils descendent des anciens Comtes d'icelle. Le Duc d'Aumale avec le sieur de Balagny par l'importunité des Parisiens (lesquels contribuerent à cet effect six mille hommes de pied) y mirent le siege & la batirent avec dix pieces de canon. Aiant fait bresche & donné vn assaut (auquel ils furent repoussés) les assiegés n'aians plus de poudre estoient en termes de se rendre par composition (& l'eussent fait sans la resistance du-dit sieur de Moucy) lors que le secours parut sous la conduite du Duc de Longueuille accompagné des Comtes de Mauleurier & de la Caune, des sieurs de la Noüe, de Humieres, de Giury, de Bonniuet, de Cany, de Clermont, d'Amboise & autres Seigneurs & gentils-hommes, avec mille bons cheuaux & deux mille hommes de pied (aucuns en font le nombre plus grand, d'autres moindre.) Leur dessein estant de jetter des hommes & des munitions dans la place, ils recognurent tant d'estonnement parmi les assiegeans qu'ils se resolurent au combat. Le Duc d'Aumale, Balagny, Tremont & Congis leur venant au deuant avec leur cauallerie, ils les attendirent, & aiant soudainement fait entr'ouurer leur infanterie, firent jour à leur petite artillerie: laquelle en tuant & blessant plusieurs mit du desordre parmy les autres: & la cauallerie du secours fondant là dessus en bon ordre sur eux les mit bien-toist en route. L'infanterie Parisienne lascha le pied la premiere & prit la fuite, la plus-part quittant les armes. Les Roiaux les poursuyuant chaudement en tuerent mille à douze cens, outre les blessés & les prisonniers. Le Duc d'Aumale se sauua à Saint-Denys & Balagny à Paris. Mayneuille fut tué prez du canon, qui demeura au victorieux avec tout l'equipage. Cete route arriua le XVII de May douze jours apres que le siege fut planté deuant la ville.

XV.  
Deffaitte de  
Saucuses.

L'autre bonne nouvelle que le Roy receut, fut que le lendemain XIIIX du mesme mois de May le Comte de Chastillon auoit deffait le sieur de Saucuses. Ce fut en vne rencontre en Beaulse prez de Bonneual, chacun aiant trois cens bons cheuaux de son costé: mais Chastillon auoit outre cela plus de quatre cens archufiers à cheual, & le jeune Arcleinuille frere du gouuerneur de Chartres accompagnoit Saucuses avec cinquante archufiers à cheual, quoy qu'Aubigné face le nôbre de ceux-ci beaucoup plus grand, & l'autre moindre contre la verité de l'histoire. Tant y a que Saucuses aiant mis sa troupe en deux gros, dont il bailla l'vn à la Brosse son frere, alla le premier à la charge, porta Chastillon par terre avec huiët ou dix des premiers rangs, & apres le choq des lances mit la main à l'espée. Harambure & Cherbonniere aians vigoureuusement soustenu la troupe de Chastillon (eux aians fait aussi deux esquadrons de leur gendarmerie) la meslée fut tres-aspre. Mais les

# Henry III du nom, Roy LXII. 287

**A**rcbuziers de Chastillon aiant mis pied à terre (& plusieurs se meslans  
L'an de l'espée au poing emmy la caualerie) porterent vn grand dommage aux  
Christ. Ligués : lesquels nonobstant cela combatirent avec tant d'obstination  
1589. qu'il en demeura plus de cent d'estendus sur la place, enuiron cinquante  
de blessés qui moururent de leurs blesseures, & autant de prisonniers,  
& entre ceux-là Saueuses mesme : lequel blessé de dix-sept coups, ne  
voulut point estre pensé, & finit ainsi ses jours de langueur & de regret,  
foustenant jusqu'au dernier soupir qu'il mouroit dans le bon parti,  
sans vouloir recognoistre Henry III pour son Roy, tant il estoit pas-  
sionné pour la Ligue.

La joye de ces deux heurieuses nouuelles fut destrempee avec la fas-  
**B**cherie de deux mauuaises. L'vne fut, la prise d'Alençon ville & cha-  
steau, qui furent rendus par le sieur de Renty au Duc de Mayenne.  
L'autre fut que le Comte de Soissons, qui auoit esté enuoié gouver-  
neur en Bretagne avec peu de forces, fut inuesti & forcé dans Chateau-  
Giron par le Duc de Mercœur, après vne longue & vigoureuse defen-  
se du Comte, lequel demeura son prisonnier avec le Comte d'Auau-  
gour, & fut conduit sous bonne garde dans le chasteau de Nantes :  
d'où il sortit peu de temps après par l'industrie de son pouruoyeur : le-  
quel l'agença si dextrement dans vn panier, qu'il le fit deualer par vne  
fenestre & se sauuer sans estre apperceu de ses gardes. Henry de Bour-  
bon, Prince de Dombes fils du Duc de Montpensier, aiant esté en-  
**C**uoié en Bretagne pour y commander durant sa captiuité, le Comte en  
fut offensé, en eut querele avec le Prince, & jamais depuis ils ne furent  
bien ensemble.

Or le Roy de Nauarre estoit desja à Chasteau-dun lors que le Roy  
reuint de Poictiers à Tours : où il l'alla retrouver, afin de l'accompa-  
gner deuant Paris, & suyuant leur premiere résolution, y commencer  
& finir la guerre. Car l'armée estrangere leuée par Sancy s'en venoit  
aussi de ce costé-là à grandes journées, le Duc de Longueuille l'ayant  
desja jointe avec ses troupes victorieuses du Duc d'Aumale.

Les deux Rois s'auançans donc droit à Paris, attaquèrent Gergeau,  
pour incommoder Orleans, & l'emporterent d'assaut. Ialange, qui en  
**D**estoit gouverneur pour la Ligue, y fut fait prisonnier, & apres pendu &  
estranglé pour auoir refusé de rendre la place à son Roy, & s'y estre fait  
forcer par vne extreme obstination en sa felonnie. Hoillez frere de  
Montcassin fut tué à l'assaut à la teste du regiment de Picardie.

Pluniers fut enleué d'emblée sans resistance : & ceux d'Estampes  
aiant debatue & les faux-bourgs & la ville, furent forcés par tout par  
les Roiaux : & les Officiers du Roy & Magistrats politiques auteurs  
de la rebellion furent punis du dernier supplice, & mesmes Sainct-  
Germain Gouverneur de la citadelle, qui auoit eu l'honneur d'estre  
page du Roy, fut pendu & estranglé, quoy que gentil-homme.

De-là sa Majesté alla prendre son logement à Poissy, & fit attaquer  
Pontoise, fortifiée d'vne grosse garnison de plus de deux mille hom-

XVI.  
Prise du  
Comte de  
Soissons  
par le Duc  
de Mer-  
cœur.

XVII.  
Le Roy  
Marche  
droit à Pa-  
ris.

XVIII.  
Prend Ger-  
geau.

XIX.  
Pluniers &  
Estampes.

XX.  
Et Pótoise.

mes sous Charles de Neufville sieur d'Alincour, fils de Villeroy, lequel n'agueres s'estoit declaré ouuertement pour la Ligue. Le sieur d'Autefort gentil-homme Limosin, courageux & hardi, estoit aussi dans la place. La baterie fut continuée durant prez de trois semaines: les assiegés se defendans vigoureusement & reparans les bresches avec beaucoup de diligence. Mais Autefort aiant esté tué d'une arcbusade le XII de Juillet, & les defences estant abbatues, la place fut rendue au Roy douze jours après par vne composition honorable.

XXI.  
Reçoit le  
secours  
estrange.

Le jour auant la reddition de Pontoise l'armée estrangere leuée par Sancy arriua au camp du Roy; en laquelle lon compta dix mille Suisses, deux mille Lansknets, & quinze cens Reistres, outre deux mille hommes de pied & douze cens cheuaux des troupes du Duc de Longueuille. Iamais homme ne fut plus loüé de son Roy que Sancy de Héry: lequel sans doubte eût reconnu ce grand seruice par de tres-signalés bien-faits, si le malheur de la France n'eût si tost trenché le fil de sa vie.

XXII.  
Les Ducs  
de Mayenne  
& de Ne-  
mours dans  
Paris.

Le Duc de Mayenne aiant fait bruit de leur aller à l'encontre pour les combatre, s'arresta à Montereau-Faut-Yonne qu'il reprit peu de jours apres que le Duc d'Espéron s'en estoit saisi pour le Roy. De là il retourna à Paris pour rassurer les Parisiens, qui commençoient à souffrir beaucoup depuis l'arriuée de l'armée roiale es enuirs de leur ville. Le Duc de Nemours, qui auoit costoyé aussi ce secours estrange sans l'attaquer, vint fondre dans Paris avec quatorze à quinze mille combatans, qui apporterent plus d'incommodité que de confort à cete grande ville, où desja il y auoit grande necessité de viures.

## Le Roy Henry III est assassiné par vn Moine. Son trespas. Ses eloges.

- I. Forces du Roy. II. Forces de la Ligue. III. Bonne esperance de sa Majesté. IV. Qui se loge à Saint-Cloud. V. Qui estoit Iaques Clement. VI. Impostures de Monliard. VII. Iaques Clement vient à Saint-Cloud. VIII. Est interrogé par la Guesle. IX. Refuse d'exposer sa creance à autre qu'au Roy. X. Son assurance. XI. Blesse le Roy à mort. XII. Est tué. XIII. Notable aduis donné au Roy par le Palatin. XIV. Pieuse priere du Roy. XV. Sa declaration sur son obeissance à l'Eglise. XVI. Sa Chrestienne disposition à la mort. XVII. Son trespas. XVIII. Certificat de sa fin Chrestienne. XIX. Son âge & durée de son regne. XX. Ses eloges. XXI. Ses defauts excusés. XXII. Son zele enuers sa religion. XXIII. Son soing pour la conuersion du Roy de Nauarre. XXIV. Sa charité enuers ses proches. XXV. Comment le Nauarrois se comporta à la mort du Roy. XXVI. Deuoir de Benoise enuers le corps du Roy son maistre. XXVII. Annuiersaire par luy fondé.

VOILA

A  
L'Ande  
Christ  
1589.



O I L A donc toutes les forces de la France diuisées en deux partis contraires, en presence les vn des autres, avec leurs principaux Chefs, de uât ou dans Paris le plus illustre theatre de l'Europe. Le Roy auoit en son armée trente-cinq mille hommes de pied & prez de cinq mille cheuaux, avec aucuns des Princes, grand nombre d'Officiers de la Couronne, Seigneurs, & Capitaines valeureux & de grande experience. Entre lesquels le Roy de Navarre paroissoit en toutes ses actions & mouuemens, comme vn Mars avec vne sur-eminence majestueuse.

I.  
Forces du  
Roy.

B L'infanterie de la Ligue n'estoit pas inferieure en nombre à la roiale: mais sans doute elle l'estoit en discipline & en courage: & sa cauallerie cedoit en tout à l'autre. L'armée du Roy excelloit pareillemēt en bons & signalés Capitaines & en nombre de Seigneurs de marque: la presence desquels (& notamment des deux Rois) estoit vn poignant aiguillon d'ambirion à la Noblesse & à tous les gentils courages.

II.  
Forces de la  
Ligue.

Ces auantages faisoient promettre au Roy vn tres-heureux succès de ses affaires. Car si l'armée de la Ligue auoit la hardiesse de venir à la bataille, par raison & par toutes apparences humaines il deuoit emporter la victoire. Et si elle demeueroit r'enfermée dans Paris, il falloit qu'elle mourût de faim dans peu de jours: & que par necessité il arriuât du desordre entre les Parisiens & les estrangers sur la distribution des viures.

III.  
Bonne espe-  
rance de sa  
Majesté.

Sur cete assurance sa Majesté s'estoit resoluë de ferrer de plus prez cete grande & populeuse cité: & à cet effect s'en vint loger à Saint-Cloud petite ville à deux lieues de Paris: où il y a vn pont de pierre grandement commode pour le passage de la riuere de Seine. Il y eut de la resistance à l'entrée du pont: mais quelques volées de quatre canons que sa Majesté y fit rouler dissipèrent incontinent & firent euanoïir ceux qui auoient fait contenance de le vouloir defendre. Le Roy donc y prend son logement, mais helas! logement funeste: auquel bien-tost son ame sera separée de son corps par la main parricide d'vn Moine execrable.

IV.  
Qui se loge  
à Saint-  
Cloud.

D Cet auorton d'Enfer auoit vn nom mal-conuenable à son naturel, & moins encore à cete action, à sçauoir Jaques Clement. Il estoit natif du bourg de Sorbone prez de Sens, de l'Ordre des Iacobins, si vn homme si desordonné peut auoir fait profession dans quelque Ordre. Apres auoir fait son nouitiat au Conuent des Iacobins de Sens il estoit venu dans celuy de Paris. Il estoit melancolique & malicieux, & avec cela n'ayant point de lettres, sa conuersation en estoit d'autant plus rude & brutale. Comme en ce temps-là le nom de Henry III estoit l'objet des inuectiues ordinaires des autres Moines, voire de tout le peuple de Paris, cet excrement de Conuent âgé d'environ trente ans, disoit souuent qu'il le tueroit de son couteau. Mais qui eût pensé qu'il en deût venir à l'execution? Neâtmoins il s'y resolut par l'induction du Diable.

V.  
Qui estoit  
Jaques Cle-  
ment.

VI.  
Impostures  
de Mon-  
liard.

Aucuns ont escrit qu'il communiqua son dessein au Pere Bourgoing Prieur de son Couuent. Monliard, qui a rencheri sur les impostures de Serres en continuant son Inuentaire, escrit qu'il communiqua son projet au Pere Commolet & autres Iesuistes, aux chefs de la Ligue, aux principaux des Seze, & des Quarante de Paris. Le Lecteur non passionné pourra juger de ce sot annaliste: & s'il y a de l'apparence que le Moine se communiquant à tant de personnes son dessein eût demeuré secret. Aussi impertinente est la circonstance qu'il y adjouste, qu'incontinent apres qu'il fut parti de Paris on mit en prison plus de deux cens des principaux bourgeois pour seruir d'ostage de la vie du Moine. Le President de Thou escrit qu'on n'en arresta que cent, & luy-mesme & tous les Historiens remarquent que ces emprisonnemens furent faits le jour precedent, & la vraye cause en fut le soupçon que les ligués auoient qu'ils se faisoient de quelque porte pour introduire le Roy dans la ville.

VII.  
I. Clement  
vient à S.  
Cloud.

Quoy qu'il en soit le parricide sortit de Paris le dernier jour de Iuillet & s'en vint à Saint-Cloud. Estant arresté par les gens de guerre dont les aduenues estoient pleines, & interrogé par eux d'où c'est qu'il venoit, & pour quelles affaires: il respondit qu'il venoit de Paris: qu'il auoit vne lettre pour le Roy, & des choses importantes à dire à sa Majesté de la part de ses meilleurs & plus fideles seruiteurs grandement affligés par la Ligue.

VIII.  
Est interro-  
gé par la  
Guesle.

Les soldats l'emmenans dans Saint-Cloud rencontrerent le sieur de la Guesle Procureur general au Parlement de Paris (qui s'estoit retiré auprez de sa Majesté) & le laisserent à sa conduite. La Guesle l'ayant interrogé, il luy fit la mesme responce qu'aux soldats: & de plus luy exhiba vn billet escrit en letre Italique, qu'il disoit luy auoir esté baille par le sieur du Harlay premier president de Paris, qui estoit prisonnier dans la Bastille, pour le donner au Roy: & de fait la lettre estoit assez semblable à celle du President, comme la letre Italique est aisée à contrefaire. Le billet contenoit ces mots: *Sire, ce present porteur vous fera entendre l'estat de vos seruiteurs, & la façon de laquelle ils sont traités, qui ne leur oste neantmoins la volonté & le moien de vous faire tres-humble seruice, & sont en plus grand nombre que vostre Majesté peut-estre n'estime. Il se presente vne belle occasion, sur laquelle il vous plaira faire entendre vostre volonté, suppliant tres-humblement vostre Majesté de croire ce present porteur en tout ce qu'il vous dira.*

IX.  
Refuse  
d'exposer sa  
creance à  
autre qu'au  
Roy.

La Guesle voiant que ce billet portoit creance, l'interrogea exactement sur la cognoissance qu'il auoit avec le sieur du Harlay, sur les moiens qu'il auoit tenus pour entrer dans la Bastille & luy parler. Il respondit pertinemment à tout: & quant à sa creance il refusa de l'exposer qu'au Roy seul, fuyant le commandement qu'il en auoit. Il dit seulement que bien que le jour precedent grand nombre de bons seruiteurs du Roy eussent esté emprisonnés dans Paris, il y en restoit encore assez pour luy faire vn tres-notable seruice.

X.  
Son assen-  
sance.

Le Roy, qui estoit allé vers Paris, n'estant reuenu que sur le soir, la

## Henry III du nom, Roy LXII. 291

**A** Guesle luy fit entendre ce qu'il auoit appris du Moine : & sa Majesté luy commanda de le luy emmener le lendemain au matin. Luy donc qui ne se fût jamais persuadé que l'habit d'un Religieux eût couuert vn si execrable parricide, s'imaginant neantmoins que ce pouuoit estre vn espion, le donna en garde aux siens avec commandement d'observer ses paroles & ses mouuemens. Le trahistre souppa de bon appetit avec eux : & vn de ceux qui seioient à table luy aiant dit que le bruit estoit qu'il y auoit six Religieux de son Ordre qui auoient conjuré contre la vie du Roy, il repartit froidement & sans changer de couleur qu'en toutes compagnies il y en auoit de bons & de mauuais. S'estant couché il reposa de bon sommeil toute la nuict, & dormoit encore au matin à l'heure que la Guesle le fit appeller pour l'aller presenter au Roy.

**B** L'ayant derechef interrogé, il le trouua ferme & résolu en tout ce qu'il luy auoit dit le jour precedent.

Les voilà donc appellés dans la chambre du Roy sur les sept heures du matin, ainsi que sa Majesté estoit sur sa chaire. La Guesle luy aiant présentée ce monstre infernal, le bon Roy se leuant tout desbraillé, l'interrogea gracieusement sur le mesme sujet qu'auoit fait la Guesle, & en eut la mesme responce. Il leut en suite le billet, & trouuant qu'il portoit creance fit approcher l'assassin pour luy parler à l'oreille : mais le trahistre se lança sur luy & luy plongea son couteau dans les entrailles par le petit ventre.

XI.  
Blessé le  
Roy à mort.

**C** Le sieur de Belle-garde Grand-Escuyer, la Guesle, & du Halde, qui estoient presens, virent soudain jaler le sang de la playe, & ouïrent le Roy s'escrier : *H à mal-heureux ! que t'auois-je fait pour m'assassiner ainsi ?* Et sa Majesté-mesme arrachant de sa main le couteau de son ventre, (qui fut suyui des boiaux) en frappa le parricide sur le front : & la Guesle voiant qu'il se tenoit ferme à genoux, & craignant qu'il eût encore quelque arme pour offenser le Roy, luy donna du pommeau de son espée contre l'estomac & le renuersa. Aucuns des Ordinaires accourans au bruit jetterent ce monstre dans la ruelle du lict, l'assommerent, non obstant que la Guesle fit ses efforts de l'empêcher, criant qu'il estoit necessaire de sçauoir de luy qui estoient ses complices. Aubigné escrit calomnieusement qu'il fut tué par la Guesle mesme. Ce qui eût esté vn assez fort argument pour le faire mourir ignominieusement : estant

**D** certain que les auteurs des assassinats des Princes ont accoustumé d'user de cete précaution pour leur salut, d'auoir des personnes apostées pour assassiner sur le champ les assassins mesmes : & luy-mesme le tuant se fut monstré d'autant plus coupable. Le corps du parricide fut tiré à quatre cheuaux, puis brûlé, & les cendres jettées dans la riuere.

XII.  
Est tué.

Le Roy ainsi blessé fut mis sur son lict : & les Medecins & les Chirurgiens iugerent au premier appareil que sa blesseure n'estoit pas mortelle : & mesmes de ce qu'il rendit vn lauement sans point de sang. A raison dequoy il fit soudain escrire aux Gouverneurs des Prouinces & bonnes villes du Roiaume, & aux Princes voisins qu'il auoit esté blessé

XIII.  
Notable ad-  
uis donné  
au Roy par  
le Palatin.

par vn Moine assassin suscit  par les Ligueurs : mais que Dieu luy auoit fait la grace que la bleffure n'estoit pas dangereuse. Cet aduis pouuoit retenir les fideles sujets dans le deuoir, & rendre odieuse la cause & le proced  des rebelles. C'est chose notable que le Roy aiant enuoi  le sieur de Baradat gentil-homme Condomois   Rodolfe Electeur Palatin deux ou trois mois auant ce mal-heur, le Palatin le chargea d'aduertir sa Majest  de se garder d'vn Moine.

XIV.  
Pieuse priere du Roy.

Vn accident si estrange n'empcha pas que suyuant la loiable coutume des Rois tres-Chrestiens, sa Majest  n'ouit la Messe ce jour-l  : & pour cet effect vn autel portatif fut dress  prez de son liect : & le Prestre leuant la sainte-sacr e Hostie, elle dit assez haut ces paroles : *Seigneur, mon Dieu, si vous cognoissez que ma vie soit utile & profitable   mon peuple &   mon Estat que vous m'avez mis en charge, conseruez-moy & me prolongez mes jours : sinon, mon Dieu, disposez comme il vous plaira de ce corps, & receuez mon ame en vostre Paradis, vostre volot  soit faite.*

XV.  
Sa declaration sur son obeissance   l'Eglise.

Pour se reconcilier plus estroitement   Dieu il voulut faire sa confession : apres laquelle Estienne Bologne son Chapellain ordinaire, auant luy donner l'absolution luy remonstra que le bruit auoit couru que le Pape auoit enuoi  en France vn Monitoire contre sa Majest  sur la mort du Cardinal de Guise, & emprisonnement du Cardinal de Bourbon & Archeuesque de Lyon : par lequel Monitoire la Sainctet  lioit les mains   tous Prebstrs pour luy donner l'absolution, mesmes en l'article de la mort, si sa Majest  ne se dispoit   obeir aux decrets de l'Eglise. Le Roy respondit pieusement : *Je suis le fils-aisn  de l'Eglise Catholique Apostolique, Romaine, & veux mourir tel.* Et le Chappellain luy donna son absolution sur cete soumission filiale, qui presupposoit obeissance.

XVI.  
Sa Chrestienne disposition   la mort.

Aiant pass  assez doucement le reste de la journ e, il commenca sur le soir   sentir de grandes trench es, qui furent suyues de conuulsions avec des douleurs extremes : lesquelles se redoublant encore sur les onze heures, il fit reculer les Medecins du corps & r'appeller ceux de l'ame, & implorant la misericorde de Dieu avec vne parfaite contrition de ses fautes pass es, receuoit avec vn merueilleux contentement les consolations spirituelles. Il dit en Latin, *In manus tuas Domine commendo spiritum meum.* Et en suite le Pseaume, *Miserere mei Deus, &c.* Et comme il auoit de la peine   l'acheuer, aucuns des assistans l'interrompirent pour luy remontrer que la perfection Chrestienne consiste   pardonner   ses ennemis, luy demanderent s'il vouloit leur pardonner, & mesmes   ceux qui estoient auteurs de sa mort. *Ouy* (dit ce Roy debonnaire) *ie leur pardonne   tous de bon c ur, comme ie veux que Dieu me pardonne.*

XVII.  
Son trespas.

Il desira faire encore sa confession plus exacte que le matin : & les forces luy defaillant auant que d'acheuer il demanda le Saint-Sacrement de l'Eucharistie pour son viatique : & recommandoit aux assistans d'auoir soin de prier & de faire prier Dieu apres son trespas pour

A  
L'And  
Christ. c  
1589.  
Thuan.  
lib. 96.

## Henry III du nom, Roy LXII. 293

**A** le salut de son ame. En ce bon estat il perdit la parole & en suite l'ouïe, & rendit doucement l'esprit à Dieu sur les quatre heures du matin apres auoir fait deux fois le signe de la Croix de sa main : laquelle sur le troisieme effort de cete action Chrestienne demeura froide, roide & immobile.

L'An de  
Christ.  
1589.

Et dautant que la Ligue auoit tousjours publié que toute sa deuotion n'estoit qu'hypocrisie, & qu'il fauorisoit les heretiques, plusieurs personages signalés & dignes de foy qui ne l'abandonnerent jamais depuis sa blessure jusqu'au dernier soupir de sa vie, firent dresser vn certificat des actes de pieté, contrition & penitence qu'il accomplit religieusement es dernieres heures de sa vie & le signerent : à sçauoir, *Charles d'Orleans grand Prieur de France, I. Louis de la Valette Duc d'Esperron, Biron Marechal de France, Roger de Belle-garde grand-Escuyer de France, François d'O gouverneur de Paris & del'Isle de France. De Chasteau-vieux premier Capitaine des gardes du corps de sa Majesté; Manou Capitaine des gardes du corps de sa Majesté, Balsac Capitaine des gardes du corps de sa Majesté, Ruzé premier Secretaire d'Etat de sa Majesté; Charles du Pleßis premier Escuyer de sa Majesté: Louis des Parades, Aumosnier ordinaire de sa Majesté, Estienne Bologne, Chapelain ordinaire au cabinet de sa Majesté.*

XIIX.  
Certificat  
de sa fin  
Chrestien.  
ne.

**C** Ainsi donc finit ses jours Henry III le II iour d'Aoust MDXXCIX, l'an XXXIIX, X mois & XIII jours de son âge, le XV & deux mois de son regne. Sortant de Paris apres les Barricades pour aller à Chartres & estant prez de Saint-Cloud, il se tourna vers la grande cité & apres luy auoir reproché (comme j'ay marqué en son lieu) son ingratitude, il la menaça de sa vengeance. Retournant à Paris & estant à Saint-Cloud, pour executer ses menaces, & effacer la tasche honteuse de son dernier depart de Paris, par vne entrée triomphante & par la punition de ses subjets les plus criminels, Dieu l'appella à foy; se reseruant la vengeance des iniures faites à son Oinct, qui ne les pouuoit véger sans passion avec le peril de son ame. Ainsi Dieu, faisant tout pour le mieux, se joïe des projets de plus grands Rois de la terre.

XIX.  
Son âge &  
durée de  
son regne.

**D** Iamais la France n'esprouua vn meilleur Roy que Henry III, si ses subjets eussent conspiré avec luy pour la tranquillité publique. Car il fut doüé de toutes les bonnes & loüables conditions qu'on peut desirer en vn grand Monarque. Il fut religieux, deuot, magnifique, genereux, debonnaire, sobre, temperant, eloquent, gracieux, affable, & grandement curieux que la justice fût sainctement exercée. Il estoit de belle taille, adroit aux exercices du corps, propre en ses vestemens : son geste, son mouuement & ses postures composées de majestueuse grauité avec beaucoup de bonne grace & bien-seance. Il estima la vertu en toute sorte de personnes : & honora grandement les hommes doctes, leur fit de grands biens, & en eleua aucuns à des dignités releuées. Mais sa liberalité est singulierement recommandable en ce qu'il

XX.  
Ses eloges.

preuenoit souuent la demande de ceux qui l'auoient bien serui : & qu'il **A**  
ne donna jamais rien à personne de consideration sans s'excuser de ce **L'An de**  
qu'il luy donnoit trop peu , & que ses presens ou bien-faits n'egaloient **Christ.**  
pas son merite. **1589.**

**XXI.**  
Ses defauts  
excusés.

Il fut blasmé d'auoir relasché de sa premiere vigueur depuis son re-  
tour de Pologne, & de s'estre monstré mol lors qu'il falloit vser seuerement  
de son autorité souueraine. Car aiant commencé à commander  
les armes du Roy Charles son frere en l'âge de dix-sept ans, il gagna  
deux batailles generales contre les Religioneux : il se trouua à plu-  
sieurs combats & rencontres, fit plusieurs beaux sieges, & mesmes eût  
emporté la Rochelle, sans l'ambition de Charles son frere, qui ne se con-  
tenta pas de luy rauir cete occasion de gloire, mais aussi l'enuoia en Po-  
logne. Toutefois depuis son aduenement à la Couronne il ne chercha **B**  
plus que le repos & à plastrer les affaires. Ceux qui excusent ce defaut,  
attribuent cela à son naturel debonnaire. Car aimant ses sujets com-  
me leur pere commun, & voiant la France entierement desolée par la  
longueur des guerres ciuiles il desiroit leur donner temps de respirer &  
de se releuer aucunement de leurs miseres. Mais estant jeune & bouil-  
lant, & tant seulement frere du Roy il n'estoit pas porté de pareil soing  
que depuis qu'il fut Roy luy-mesme. Ioint que Charles son frere (bien  
que vrayement il fût tres-generoux) aiant esté estimé sanguinaire &  
violent, il desiroit paroistre moderé & pacifique.

**XXII.**  
Son zele en-  
uers sa reli-  
gion.

Estant parfaitement Catholique il fut si viuement piqué de ce que  
la Ligue luy imposoit qu'il fauorisoit les heretiques & le Roy de Na- **C**  
uarre, que pour destruire cete calomnie il taschoit de monstrer le con-  
traire par ses deuotions publiques : & ne laissoit pas pourtant d'en fai-  
re en secret d'aussi austeres que les Religieux les plus reformés prati-  
quent dans leurs cellules. Il auoit mesmes l'heresie en telle horreur  
que jamais il ne voulut receuoir aucun Huguenot à son seruice, exce-  
pté du Cerceau vn des plus excellens architectes de son temps : lequel  
il employoit ordinairement au bastiment des Eglises. Neantmoins  
apres auoir fait tous ses efforts pour le conuertir à la religion Catholi-  
que sans rien gagner sur cete ame endurcie en son erreur, il le bannit  
du Roiaume. **D**

**XXIII.**  
Son soing  
pour la con-  
uersion du  
Roy de Na-  
uarre.

Quant au Roy de Navarre il est certain qu'il l'aimoit pour sa ver-  
tu, generosité & franchise : mais il le haïssoit à cause de son obstination  
en l'heresie. De sorte que deux jours auant sa blessure il dit à ses plus  
familiers ces mots : *Voici Paris bloqué : j'espere avec l'aide de Dieu que  
nous y entrerons dans peu de iours. Le Bearnois nous a bien assistés : mais  
c'est grand cas que ie ne le puis faire Catholique. Si faut-il qu'il s'y resoluë,  
s'il veut que nous vivions en bons freres.*

**XXIV.**  
Sa charité  
enuers ses  
proches.

Il eut tousiours la Roine Caterine sa mere en singuliere reuerence,  
quoy qu'il sceût bien que depuis le trespas du Duc d'Alençon elle fauo-  
risoit de tout son pouuoir les Guises. Il honora aussi le Roy Charles son

## Henry III du nom, Roy LXII. 295

**A** frere aîné ( car il estoit encore enfant sous le regne de François II )  
L'An de 1589. **Christ.** avec toute sorte de soumission & d'obeïssance. Il cherit fraternelle-

ment les sœurs : mais en fin il haït Marguerite Roine de Navarre , tant parce qu'elle viuoit mal avec son mari , qu'à cause qu'elle se trouuoit tousjours complice de toutes les conspirations du Duc d'Alençon. Nonobstant tout cela il s'estoit monstré tousiours plus indulgent à leur faire grace que seuer à les punir , jusqu'à ce que Marguerite ( soit par jeu ou serieusement ) porta vne parole d'amour incestueux à la Roine Louise espouse de sa Majesté. Car ce bon Roy se sentant offensé au poinct qui offense plus sensiblement les ames genereuses,

**B** ne vid jamais depuis de bon œil ce frere ny cete sœur incorrigibles. Et Louise Princesse tres-chaste & tres-vertueuse oiant cét infame propos de sa belle sœur , luy ferma soudain la bouche , en luy disant avec vne grande modestie ( comme ne le prenant pas pour serieux ) *Je vous prie, ma sœur, aiez de plus agreables railleries.* Neantmoins craignant les artifices de sa malice , elle rapporta au Roy l'effronterie de sa sœur : de quoy il fut tres-sensiblement outré contre elle & contre son frere , & en cherit d'autant plus tendrement Louise.

Au demeurant le Roy de Navarre aiant aduis de la blessure du Roy l'auoit visité le matin : & les Medecins & Chirurgiens assurens ( comme j'ay desja dit ) que la blessure n'estoit pas mortelle , il monta à cheual & s'en alla vers Paris pour harceller les ennemis , & pour uoir à leur couper les viures. Estant retenu sur le soir il visita derechef sa Majesté : mais la voyant tirer à la mort , il laissa le soing des consolations spirituelles aux Catholiques , & se retira en son logis pour consulter de ses affaires avec ses plus confidens seruiteurs : ainsi que ie deduiray sous son regne.

**C** Le corps du Roy defunct ne pouuant estre encore inhumé à Saint-Denys, qui tenoit pour la Ligue, fut porté à Compiègne. Le cœur & les entrailles furent enterrées par le soing de Benoïse & d'un Chapelain dans l'Eglise de Saint-Cloud en vn lieu secret : afin qu'apres le depart de l'armée, qui commençoit à se separer, la Ligue n'y exerçat quelque brutalité : en haine de ce qui auoit esté fait à Blois aux corps du Duc & du Cardinal de Guise.

En l'an MDXCIV la Ligue estant esteinte par Henry le Grand, Benoïse fonda vn anniuersaire en la mesme Eglise de Saint-Cloud pour l'ame du Roy son Maistre, & y donna vne Chapelle complete. Il y fit mettre aussi vn Epitaphe pour honorer la memoire de sa Majesté, & obliger les passans à prier Dieu pour l'ame de ce grand Monarque.

FIN DE L'HISTOIRE DE HENRY III.

---

ADVERTISSEMENT AV LECTEUR.

EN la page 44 sous lettre C, a esté omise vne ligne d'importance. C'est pourquoy apres ces mots, *en bonne forme*, il faut adiouster, *la foy homage, & droit de ressort reserués à sa Majesté.*





T A B L E

# DES MATIERES

## PRINCIPALES, ET

### DES CHOSES LES PLUS REMAR-

quables contenuës au regne de Henry III.

A

	B D A L A Roy de Fez & de Maroc persecute ses freres, 127. 128
	Abdel-Melec & Hamed son frere batard arment contre Muley- Mahamed leur neveu & le de- font entierement & le depouillent de ses estats, 128. <i>et suiv.</i>
	mort d'Abdel-Melec, 131
	illes Açores : leur assiete, & de nominaison : leurs commodités, 139. François, qui y estoient al- lés pour les conquerir, mal-traités par les Es- pagnols, 140. 142. 143
	de S. Aignan, 153
	Aiguemortes pris par les Religioneux, 36
	le D. d'Albe Gouverneur des Pais-bas pour l'Es- pagnol, y fait heureusement la guerre, 91 quite son Gouvernement & se retire, <i>là mesme.</i>
	Alemans qui viennent au secours du Roy de Nauarre, <i>Zoyés Reistres.</i>
	le D. d'Alençon & le Roi de Nauarre arrestés sous bonne garde, 26
	leur mauuaise volonté, 27
	remis en liberté par le Roy, 32
	leurs protestations au Roy, 35
	traité de mariage entre le Duc d'Alençon & la Roine Elizabeth, 38
	ses atentats sur la vie du Roi son frere, 45
	ses plaintes qui seruirent de pretexte pour fai- re Ligue contre le Roi, 46
	s'enfuit de la Cour, 47
	son Manifeste, <i>là mesme.</i>
	se ligue avec les Rebelles, 48
	secours qui luy vient d'Allemagne, <i>là mesme.</i>
	fait trefue, 49. 50
	abouchement de la Roine-mere avec lui, 47
	aprehension qu'il eut d'estre empoisonné, 47. 48
	est fait General de l'armée rebelle, 59
	ampliation de son apanage, 61
	prend la protection des Pais-bas, 62. & 93.
	<i>et suiv.</i>

	beau mot qu'il dit contre les Huguenots, <i>là m.</i> est fait chef de l'armée du Roy, & prend la Charité & Issoire, 85. 86
	apellé par les Pais-bas à leur secours, qui le de- clarent leur Prince souverain : y va avec vne armée, 145
	chasse l'ennemi de deuant Cambray, & s'en saisit, 146
	mariage conclu de lui avec Elizabeth Roine d'Angleterre, 146. 147
	va en Angleterre, 197
	est proclamé Duc de Brabant, <i>là mesme.</i>
	ses titres, 147. 148
	son arriuée es villes de Flandres, 148
	conjuracion contre lui decouverte, 148. 149.
	150
	mal satisfait des Estats, outrageusement offen- sé & en peril de sa vie, 152
	se saisit de plusieurs villes en Flandres, & en- treprend temerairement sur Anuers : où les François furent mal-menus, 152. 153
	sa reconciliation avec les Pais bas, 53. 54
	sa retraite en France, 154
	son trépas : sa sepulture & ses mœurs, <i>là mesme.</i>
	Altoniti Florentin, sa mort, 193
	Amsterdam ville de Holande prise par les Estats, 95
	An Solaire & Biffextil, 122. 123
	Anne sœur de Sigismond Auguste, epouse Ba- thory, 58
	Antoine reconnu roy de Portugal, 135. 136
	est contraint de se retirer & cacher par l'usur- pation de l'Espagnol, <i>là mesme.</i>
	demande en vain le secours de la Roine d'An- gleterre, 138
	transige avec la Roine-mere, <i>ibid.</i>
	secours que luy promet & donne le Roi de France pour conquerir les iles Açores, 138. & 140
	le secours aiant esté defait, il est contraint de s'en reuenir en France, 147
	son trépas, & ses enfans, <i>là mesme.</i>
	Anuers mal-traitée des Espagnols, 7



# des Matieres.

Citadelle de Lion rasée,	169
Clavius Iesuite, grand Mathematicien,	122
I. Clement de l'Ordre des Iacobins, assassine le Roi Henry III à S. Cloud,	289.290
Clergé de France assemblé à Melun : ses propo- sitions au Roi sans effet; & l'accord qu'il fit au Roi,	112. 113
de Cleruant,	49.219
Comete horrible,	89
le P. de Condé remüe tout pour la guerre,	27
ses menées en Alemagne contre le Roy,	48
n'approuve point vne trefue accordée avec le Duc d'Alençon,	50
amene l'Etranger en France,	56.57
mécontentement qu'il reçoit des habitans de Peronne,	61
tâche de porter le Roy de Nauarre à la guer- re,	6
son entrée à S. Ian-d'Angely : puis se saisit de Brouïage, <i>là mesme.</i>	
se reconcilie avec les Rochellois,	64
ses plaintes & demandes au Roi,	64.65
sa réponse aus deputés de l'Assemblée des Estats,	79
recommence la guerre,	82
assiege Saintes sans effet,	86
se reconcilie avec les Rochellois,	87
bien joieux d auoir la paix,	88
surprend la Fere, s'enfuit en Alemagne,	115
repouffe le Duc de Mercœur,	180
assiege Brouïage sans effet,	181.182.183
auoïe deuant Angers, où il se trouue en tres- grand danger, se sauue en Angleterre, <i>là mes-</i> <i>me.</i> sa mort, soupçonnée de poison,	229
sa femme declarée innocete de cela, <i>là mesme.</i>	
conditions dudit Prince,	230
Conference de Nerac pour la paix,	108.109
Conquerant pris & repris,	84
le P. de Conty,	224
de Cossé, <i>Voies de Montmorency:</i>	
Coutumes de Paris reformées,	111
Saint-Crie brûlé dans vn chasteau,	83
le M. de Sainte Croix d'un courage brutal,	142.
143	
Crosette,	28

## D

M. de <b>D</b> Anuille : va au deuant du Roi Henry au retour de Pologne: sa retraite de la Cour,	24
se ligue avec les Religiomaires,	27.28
sa defiance du Roy & de la Roine-mere,	33
prend les armes contre le Roi,	36
se ligue avec les Religionaires,	40
sa réponse aux deputés des Estats,	79.80
se remet aus bonnes graces du Roy,	82
se ligue avec le Roy de Nauarre & le P. de Condé, <i>Voies D. de Montmorency.</i>	
de Danzy,	52
Daffis Aduocat general,	274
le P. Daufin d'Auuergne fils du Duc de Mont- pensier,	30.31
debordement estrange de la riuiere du faux- bourg S. Marcel, à Paris,	111
C. de Douglas,	200

Duel des mignons du Roy,	107
Dufranc,	83
Ant. Du-Pleix, sieur de Lecques,	110
Guy Du-Pleix pere de l'Auteur, Marschal de Camp del'armée du Roy: son trespas.	120
Duranti premier President,	274

## E

<b>E</b> Dit d'Vnion, <i>Voies Vnion, Ligue.</i>	
Edits du Roi pour ramener les Religionai- res rebelles à leur deuoir,	43.44
Edict de paix,	60
Edicts burfaux,	102.121.125.192
d'Effiat Gouverneur d'Auuergne,	270
Duc d'Elbœuf,	221
Elizabeth vesue du Roy Charles IX se retire en Alemagne.	44
Elizabeth Roine d'Angleterre enuoie vne am- bassade au Roi Henry : & traite du maria- ge d'elle avec le Duc d'Alençon,	38
conjuratiou contr'elle decouuerte,	155
fait mourir la Roine d'Escolle, <i>Voies Marie.</i> defaite des Espagnols allans en l'Angleterre;	254
Emanuel roy de Portugal : ses enfans,	134.135
Embrion empierré,	125
d'Entragues : negociation du gouuernement d'Orleans,	242.243
d'Escassefort,	274
de Les-Esdiguieres; ses exploits en Daufiné,	183, 184
Espagnols: leurs violences & tyrannies és Pais- bas, <i>Voies Pais-bas.</i>	
d'Esparbez,	83
D. d'Espernon, accompagne le Roy de Nauarre en sa retraite de la Cour & le quite,	58
se remet au seruice de sa Majesté,	58.59
despêché par le Roy vers le D. de Sauoye, où il secourt Bellegarde,	112
fauori du Roy, qui le fait Duc,	121.192.193
est enuoïé par le Roy vers le Roy de Nauarre pour l'exhorter à sa conuersion,	160.161
visite la Roine de Nauarre,	163
le saut d'Espernon,	163.164
est fait Colonel general de l'Infanterie,	164
sert le Roy contre la Ligue,	172
est fait Gouverneur de Prouence, où il prend plusieurs places,	193.194
retourne en Cour aupres du Roy,	194
bon auis au Roy,	208
épouse la Comtesse de Candale,	209
pour quoi rompit son mariage avec Christier- ne de Lorraine,	210
est fait Admiral de France,	216
sa dexterité pour le seruice du Roy,	223
prend possession du Gouuernement de Nor- mandie,	216. & 231
conspiration des Ligueurs contre luy,	231
impostures contre luy,	240
haï de l'Archeuesque de Lion, <i>là mesme.</i>	
ieuient trouuer le Roy,	241
se retire de la Contr,	241.242
calomnié enuers le Roy,	248
cause de l'inimitié entre lui & Villeroy,	248.
249	

# Table

conjuratiō d'Engoulesme contre luy: *ſuiu.*  
 la Duchesse sa femme est faisie, sa magnanimité, 249.251  
 autre peril particulier, 252  
 est secouru, 251.252  
 sa reconciliation avec le Marechal d'Aumont, 280  
 entreprend de defendre Blois contre le Duc de Mayenne, 281.282  
 sa generosité enuers l'Archeuesque de Lion, 282  
 d'Espelles, 17. enuoie en Pologne en qualite de Sur-intendant, 53.54.55  
 Estats generaux conuocqués à Blois, 73.44  
 deputés des Estats deuers le Roy de Nauarre le P. de Condé & le Marechal de Danuille, 74.75  
 la resolution desdits Estats, 73.77. & 81  
 Estats generaux assembleés à Blois, 255. *ſuiu.*

## F

**F**Abas surprend les villes de Basas & de la Reole, 76  
 rend Castetz, 185  
 de Fay, 278  
 Federic, Comte Palatin: mauuais traitement qu'il fait au Roy, 8.9  
 baille secours aux Rebelles de France contre le Roy, 48  
 la Fere surprise par les Religioneux, 115  
 assiegée par le Marechal de Matignon, 116.117  
 le Card. de Ferrare, 51  
 de Feruaques, 45. prisonnier à Anuers, 153  
 Fille villageoise admirablement vertueuse & courageuse, 96  
 Financiers recherchés & punis par leurs bourses: 126  
 Flamans, *Voies* Pais-bas.  
 Fontenay assiegé & emporté d'affaut, 29  
 François I } Estat de la France sous ces Rois.  
 François II }  
 le Fresne, 182.183 279

## G

**G**astiers en Normandie, 275  
 Geneue en la protection du Roy, 112  
 Gentil, ingenieux, 183.184  
 de Gohas: action hardie, 179  
 Gondrin defait & tué le C. de Gurson & deux de ses freres, 210  
 des-Gordes, 43  
 Gregoire XIII Pape, 70  
 son trépas, 176  
 le Guast, 276.277  
 Guerre VI 25. *ſuiu.*  
 Guerre VII 82. *ſuiu.*  
 Guerre IIX 114. *ſuiu.*  
 Guerre IX 177. *ſuiu.*  
 Guerre en Poictou, 259  
 Guetre des trois Henris, 291  
 Gueus des Pais-bas, 919  
 Guises, 71.72  
 Henry Duc de Guise va au deuant du Roy au retour de Pologne, 24

partisan du roy de Nauarre contre le Duc d'Alençon, 46  
 defait les Reistres, & Thoré, 48.49  
 son premier dessein dans les affaires d'Etat, 72  
 quand commença d'aspirer à la Roiauté, *là mesme.*  
 ses desseins en la Ligue, des moiens pour y paruenir, 156. *ſuiu.*  
 causes de la haine du Roy enuers luy, 160  
 traite avec l'Espagnol, 158  
 s'approche de Paris avec vne armée, 172  
 fait la guerre au Duc de Buillon: assiege Sedan & secour Verdun, 195. trefue entr'eux-deux, *là mesme.*  
 desauoie la conjuratiō des Ligueurs de Paris, 207.208. & 220  
 attaque & defait entierement les Reistres à Auneau, 227. *ſuiu.*  
 fait la guerre au Duché de Bouillon, 222.228  
 vient à Paris contre le commandement du Roy: acclamations des Parisiens suiues des Barricades, 232. *ſuiu.*  
 regente dans Paris, 237  
 assiege Melun, sans fruit, 237.238  
 ses excuses pour les Barricades, 239  
 va trouuer le Roy à Chartres, 253  
 méprise les aduertissemens que lon lui donne de sa mort, 263.264  
 est tué, 264  
 son corps, & celui du Cardinal de Guise son frere, brulés, 266  
 le Card. de Guise est arresté, avec l'Archeuesque de Lion, 265  
 est tué, 266  
 de Guित्रy, 282

## H

**H**Amiltons persecutés, 102  
 Haler, 181.182  
 Hamed reconnu Roy de Fez & de Maroc, 132.  
*Voies* Abdel-Melec.  
 Harlent assiegée par l'Espagnol se rend à composition, mais d'une façon estrange, 91  
 Hastings, 49  
 la Haye Lieutenant general au siege de Poictiers, homme factieux, 31.35  
 ses perfidies, 41  
 est condamné à mort & executé, 42  
 de Heez, 98  
 Henry VI, roy d'Angleterre: ses auantages sur la France, 2  
 Henry grand Prieur de France: sa mort, 183  
 Henry Stuard espouse la Roine d'Escoffe, en deuiant jaloux, 199  
 sa mort estrange, 199  
 Henry Cardinal roy de Portugal, 132  
 sa disposition testamentaire: & son trépas, 135  
 Henry II: estat de la France sous luy, 4.5  
 Henry III: briefue description de son regne, & de ses malheurs, 5.6.7  
 son depart de France pour aller en Pologne, 7.8  
 passe au Palatinat, en grand hazard de sa personne, 9. de mesme à Francfort, 9.10  
 est receu honorablement à Mayence, & des Princes Alemans, *là mesme.*  
 son

# des Matieres.

son arriuée en Pologne,	10	responſe aux Ambassadeurs eſtrangers, qui s'interpoſoient pour les Religioneux,	192
son entrée à Cracouie: son ſacre & couronnement,	10.11	sa negligence preiudiciable à l'Eſtat, <i>là meſme</i>	
refuſe de iurer le libre exercice de l'hérefie,	11	ſe pique contre le D. de Guiſe,	196
les Polonois l'ont en admiration,	11.12	diuiſe ſes forces en trois armées,	208.209
eſt viſité de pluſieurs ambaffades,	12	mal ſatisfait du D. de Ioieuſe,	209
reçoit la nouuelle du trespas du Roy Charles ſon frere,	12. <i>ſuiu.</i>	bon ordre pour ruiner l'armée eſtrangere de Suiffes & Alemans venus en France,	220. <i>ſuiu.</i>
ſort de Cracouie: & ſes auentures,	18.19	coniuuration contre ſa perſonne,	220.221
ruſe qui deceut le Senat de Pologne,	20	defend au D. de Guiſe de venir à Paris,	230
poursuiui des Polonois gaigne l'Autriche,	19.20	conſpiration contre ſa perſonne, & pouruoit à ſa ſecurété,	230.231.
eſt atteint par le Comte de Tancy ſon Chambellan,	20.21	ſe reſout à faire tuer le D. de Guiſe,	232.
eſt fort bien receu de l'Empereur: & pourquoi,	21.22	discours entre l'vn & l'autre,	233.
eſt viſité de Rodolphe roy de Boheme, & honoré de l'Archiduc Charles,	22.23	ſort de Paris lors des Barricades, & s'en va à Chartres,	234.235.
ſa réception tres-magnifique à Veniſe,	23.24	pardonne aux Pariſiens,	239.240.
eſt viſité de la part du Pape, & par les Potentats d'Italie,	24	ſes proteſtations, & depute des Commiſſaires par le Roiaume, <i>là meſme</i>	240.
Princes & Seigneurs François qui allerent des premiers au deuant de lui, <i>là meſme</i> .		ne veut retourner à Paris,	244
ſa liberalité enuers le Duc de Sauoie,	25	jure l'Edict d'Vnion,	246
son arriuée en France,	32.33	declare le Card. de Bourbon ſucceſſeur de la Couronne,	246
ſa reſpoſe aux demandes des Religioneux, & vient à Lion, <i>là meſme</i> .	33	dreſſe deux armées contre les Huguenots,	247
ſe reſout à la guerre,	33.34	commande de faiſir le Duc d'Esperton,	248
regle ſa maiſon,	34	deſſiance entre ſa Majeſté & le Duc de Guiſe,	253
deſcend à Auignon,	35	fait aſſembler les Eſtats à Blois,	255
fait aſſieger Liuron, & leuer le ſiege,	35.36	ſes artifices pour contenter les Eſtats,	256.257
s'enroulle aux Penitens d'Auignon,	37	ſa harangue aux Eſtats de Blois,	257.258
recherche la fille du Roi de Suede en mariage,	38	proteſte d'oublier le paſſé,	258
deuient amoureux de Louiſe de Lorraine,	8	jure ſur le S. Sacrement ſa reconciliation avec le Duc de Guiſe,	261.262
l'eſpouſe,	39	fait tuer ledit Duc,	262.263.264
son ſacre & couronnement,	39	porte les nouuelles de ſa mort à la Roine-mere,	266
son entrée à Paris,	40	eſt en grandes tranſes,	269
Reſponſe aux demandes des Religioneux,	41	tâche de contenter le Duc de Mayenne,	270
tâche de les remettre en leur deuoir par la douceur,	43.44	ſe retire de Blois à Tours,	276
ceſſion du Duché de Bar au D. de Lorraine,	44	recherche le Duc de Mayenne, <i>là meſme</i> .	
ſe reſout de faire mourir le D. d'Alençon ſur la deſſiance qu'il l'auoit empoisonné, ſans effet,	45.46	traite avec le Nauarrois,	278
ſe fortiſie contre les menées du P. de Côté,	50	eſt ſecouru d'argent par le Duc de Toſcane, <i>là meſme</i> .	
tâche de ſatisfaire les Polonois,	52.53.54.	Monitoire du Pape contre le Roy,	285
accorde la paix aux Princes & aux Religioneux rebelles,	59.60	en danger dans Tours,	283.284
exemple de ſa pieté,	65	ſe reſout d'aſſieger Paris,	285
ſe declare chef de la Ligue,	71. & 75	Poitiers lui reſuſe l'entrée, <i>là meſme</i> .	
enuoie vers les Princes Proteſtans,	85	marche droit à Paris, & prend pluſieurs villes,	287
met deux armées ſur pied contre les Religioneux,	85.86	eſt tué à Saint-Cloud,	291
leur donne la paix,	88.89	ſa declaration ſur ſon obeiffance à l'Egliſe, <i>là meſme</i> .	
diuers jugemens touchant ſes deuotions,	108	ſes eloges: ſon zele enuers la Religion: ſon ſoin pour la conuerſion du Roy de Nauarre,	294.295
dreſſe deux armées cõtre les Religioneux,	116	Henry IV Roy de Nauarre eſt arreſté, <i>Voyés D. d'Alençon</i> .	
inſtitué des Penitens blancs,	126	ſe retire de la Cour & s'enfuit,	57.58
ſa haine enuers le Duc de Guiſe,	160	abjure la Religion Catholique,	58
eſt calomnié par la Ligue,	164	deuient ſuſpect aux Rochellois,	61
prend l'Ordre de la Iartiere, <i>là meſme</i> .		ſes plaintes contre les Bourdelois,	64
fait vn Edit contre la Ligue,	170.171	ſage reſponſe aux deputez, qui lui furent enuoiés par l'aſſemblée des Eſtats,	79
ſa reſpoſe au Maniſeſte du Card. de Bourbois,	171	traité de paix avec luy,	80
arme contre la Ligue,	171.172	ſe faiſit de pluſieurs villes,	83
fait vn Edict en ſa faueur & le jure,	173	conclud la guerre avec les Religioneux,	109.
paroles ſeueres aux chefs des Ordres de l'Eſtat,	173.174	110. les Miniſtres l'empeschent de ſe conuertir,	162.
		ſa reſponſe au D. d'Esperton, que le Roy lui auoit enuoié ſur ce ſujet, <i>là meſme</i> .	

# Table

traite avec l'Espagnol,	163	des Religioneux avec eux, 34.40.46. <i>ſuiu.</i>	
hardi repart au Roy,	165	renouée, où lon conuie les eſtrangers,	82
reſpōd au Maniſte du Card. de Bourbon,	175	Lignes particulieres en Picardie ; & de la Nobleſſe en Poictou,	66.67
ſa reſponſe aux Ambaſſadeurs du Roy,	176	Ligue generale des Catholiques par tout le Roiaume ; pretexte, & le formulaire d'icelle,	66.97.68
eſt excommunié par le Pape,	176	deſenſes d'icelle contre ſes calōniateurs,	69.70
fait vn Edict tout cōtraire à celui du Roy,	176	elle ne fut approuuée du Pape. Gregoire XIII.	70
jure vne Ligue avec le P. de Condé & le Duc de Montmorency,	177	approuuée du Roy par conſideration d'Eſtat,	71 & 75. & 114
l'entrepriſe du Duc de Mayenne ſur ſa perſonne, ſe ſauue à la Rochelle,	186.187	murmure d'icelle,	109
perilleuſe action à Eauſe, qu'il faiſit,	190	plauſible en ſon origine,	156
implore le ſecours eſtranger,	191	met vne armée ſur pied,	167
reſpōſe à la Roine-mere avec obſtination.	196	ſes artifices, 168, ſe faiſit d'aucunes villes, & ſon entrepriſe ſur Marſeille, rompuë, <i>là meſ.</i>	
prend quelques places dans le Poictou,	206	poiſſante en Picardie & en Champagne,	169
gaigne la bataille à Coutras,	213.214.215	ſes demandes au Roy : qui fait vn Edit en ſa faueur,	172.175
pourquoi ne va point au deuant des Reſtes,	216.217	aſſemblée de ſes Chefs à Nancy : & leurs demandes au Roy,	228
prend Niort,	259	Ligueurs les plus zelés de Paris, & leur contribution,	169
fait trefue avec le Roy,	278	ſolicitent les autres villes,	170
le vient trouuer à Tours,	280.281	leur conſpiration decouuerte par le Roi,	200
comment il ſe comporte en la mort du Roy Henry III,	295	<i>ſuiu.</i>	
le Vic. Herry,	201	deſauoués & blamés par les plus ſages, autorisés par le Duc de Mayenne,	207.208
de Humieres chef de la Ligue en Picardie,	66 67	autre cōjuration contre ſa Majeſté, empechée par le Duc de Guiſe,	220
Huraud, <i>Voies</i> Chuerny.		autre, horrible conſpiration contre le Roy,	230. <i>ſuiu.</i>
I			
<b>I</b> An: ſon infortune aupres de Poitiers, eſtant pris priſonnier,	2	conſpirent contre le Duc d'Espernon,	231
leſuiſtes calōnniés,	274	leurs excuſes au Roy, qui leur pardonne,	239
Iſle de Ré, <i>Voies</i> Ré.		diuiſion entre les chefs,	273
Imbert,	83	Ligue contraire à celle des Catholiques,	177.178, & 164. 165
Dom Ioan d'Autriche Gouverneur des Paisbas,	93.94	Duc de Longueuille deſait le Duc d'Aumale,	285.286
ſon trespas,	97	le Cardinal de Lorraine : ſes proteſtations au Roi auant ſa mort,	37
Ioieuſe erigé en Duché & Pairie,	121	ſes mœurs & conditions, <i>là meſme.</i>	
D. de Ioieuſe eſpouſe Marguerite de Lorraine,	121	affectionné de la Roine-mere,	37
ſert le Roy contre la Ligue,	172.192	ſon trespas, <i>là meſme.</i>	
grand fauori du Roy,	192.193	Marguerite de Lorraine,	121
ſes exploits en Auuergne,	193	Louiſe de Lorraine fille du C. de Vaudemont	
a charge de combattre le Roy de Nauarre,	209	eſpouſe le Roi Henry III,	39
traite cruellement les Religionnaires,	211	cauſe de ſa ſterilité,	40
eſt deſait & tué à Coutras, 212. <i>ſuiu.</i>		Louis XI, eſtat de la France ſous luy,	3
ſa pompe funebre,	215	de S. Luc : valeureux exploits,	181
Iournée de Coutras,	211	eſt aſſiégé dans Brouage,	181.182. 183
Iournée de Crecy,	1	memorable action,	215
Iournée de Saint Aubin,	3	Luines,	62.63
Iournée de Fournouë, <i>là meſme.</i>		Luffon,	83
Grands-Iours à Poictiers,	121	Luffignan aſſiégé & pris par compoſition,	30
Iſſoite pris d'aſſaut,	86	Fr. de Luxembourg mecontent du Roi,	39.40
L			
<b>L</b> andrecou,	43.140.143	M	
des Landes,	86	<b>S</b> aint-Macaire,	84
Langoiran,	84	Saint Maigrin, aſſaſſiné,	102
Lanſac conducteur d'armée nauale pour le Roy,	87. 88	Malicorne,	259
Larchant,	263.264	Mandelot,	169
Lardimalie,	117	Manducage,	88
Laual : trespas de ſes quatre freres en meſme temps,	188	Maniſte du Card. de Bourbon, & la reſponſe,	167. & 171.175
Lauerdin,	84.190.193 213.214	Mansfeld,	50
Laugnac,	264		
de Leberon,	179.180		
le C. de Lenox Viceroy d'Eſcoſſe,	202		
Ligue des Catholiques Mal-contens,	6.26. &		

## des Matieres.

Marau se rend à composition,	87	le Roy,	283.284
Marguerite roine de Nauarre,	32	lui, & le Duc de Nemours retournent à Paris,	288
passionnee pour le Duc d'Alençon, son frere,	46.47. & 94	Catherine de Medicis Roine-mere: ses pretentions au Roiaume de Portugal,	133.134
est commandée d'aller avec son mari, qu'elle anime contre le Roi, son frere,	100	son soin, apres la mort de Charles IX,	25.26
Marie roine d'Ecosse,	196.197	sa Regence confirmée par le Roy Henry III,	17. & 26
épouza le Roy François II,	197. 198	va au deuant de lui à son retour de Pologne,	32
son droit sur l'Angleterre,	198	son affliction pour la mort du Card. de Lorraine,	37
est troublée par les Puritains d'Escoce,	198. 199	tâche de ramener le Duc d'Alençon au deuoir,	49
se remarie à Henry Stuard, duquel elle eut vn fils,	198.199	emmene la Roine Marguerite au Roi de Nauarre son mari, en Gascogne,	100
met le gouvernement de l'Estat entre les mains de Bothuel: qu'elle espouza,	199	elle desire grandement la paix pour ses interests,	108
est soupçonnée de la mort de Henry Stuard, & arrestée prisonniere,	199.200	conference entr'elle & le Roy de Nauarre,	195. 196
se sauue: & vaincue en bataille s'enfuit en Angleterre,	200	sa mort, 266. 267. sa sepulture & celle de son fils negligées,	267
est confinée en prison & accusée, & declarée innocente,	201	Mende en Gibaudan surpris par les Religioneux,	115
pressée d'espouser le Duc de Northfolk, ce qui ne fut pas,	201. 202	Duc de Medina Gouverneur des Pais bas,	91
est derechef calomniée & condamnée à mort, & decollée par vn bourreau, 202. <i>suiv.</i>	201. 202	Melusine,	30
son admirable constance,	203.204	de Meneuille,	207
le C. de la Mark,	220	Duc de Merceur,	287
Sainte-Marthe,	278	Meile,	86. & 115
de Martinengue,	86	Meru,	27
l'Arch. Mathias Gouverneur des Pais-bas,	94	de Mirebeau,	63.82
les abandonne,	146	Miron, Medecin,	19
Matignon Marechal de France,	102. 116 117	Louis de Mocenic D. de Venise,	23
pourquoi ne se trouua à la bataille de Coutras,	216	Mörbrun enleue partie de l'equipage du Roy,	30
rend bon seruice en Guienne,	170	pris & decapité,	43
soupçonné d'intelligence avec le Roy de Nauarre,	178.185	Montferrand le jeune, dit Langoirand,	27.42. 84
Maugiron,	101	de Monluc fait Marechal de France; & refuse le Gouvernement de Guienne,	32
le C. Maurice fils du P. d'Orange, lui succede en l'administration des affaires des Pais bas,	155	sa mort,	90
Maximilian II, Empereur, bonne reception qu'il fait au Roy Henry,	21.22	de Monluc Euesque de Valence, pacifie le Languedoc,	99
faute qu'il commit en la brigade du royaume de Pologne pour Ernest son fils,	55	son trépas & ses mœurs, <i>la mesme.</i>	186
Duc de Mayenne,	49	Monsegur, ville,	218
conduit vne armée pour le Roy: ses exploits,	86. 87. 88	Montelmar pris & repris,	31
reduit le Dauphiné en l'obeissance du Roy,	116	le C. de Montgommery,	49
prend plusieurs places,	185.186	Marechal de Montmorency mis en liberté,	111
son entreprise sur la personne du Roy de Nauarre, n'ayant peu réussir retourne à la Cour,	186.187.188	son trépas,	111
enleue l'heritiere de Caumont,	188	Duc de Montmorency (cy-deuant M. Damuille) se ligue avec le Roy de Nauarre contre la Ligue Catholique,	177
pourquoi le Roi l'emploie plustot que le Duc de Guise son frere,	194	de Montigny,	50.98.214
sort de Paris, pour vne conspiration contre le Roi decouverte dont il estoit le chef,	207	le Duc de Montpensier remet sus l'armée Roiale: ses exploits,	28
se retire à Chalon, apres la mort du Duc de Guise son frere,	266	fait vne entreprise sur Lusignan sans effect,	29.
créé Lieutenant general de la Couronne par la Ligue,	273	qu'il assiege par apres, & prend par composition,	30
mesprise la recherche du Roy,	270. & 277	mene du renfort au Duc d'Alençon aux Pais-bas,	151.152
prend Vendo'me & Saint Ouin,	283	sert le Roy contre la Ligue,	172
se presente deuant Tours, où il faut à surprin-	283	Mont-de Marsan pris pour le Roy,	118. 119
		repris par le Roy de Nauarre,	119
		Mont-S. Michel pris & repris,	42
		Montal,	35
		Morulliers,	75

# Table

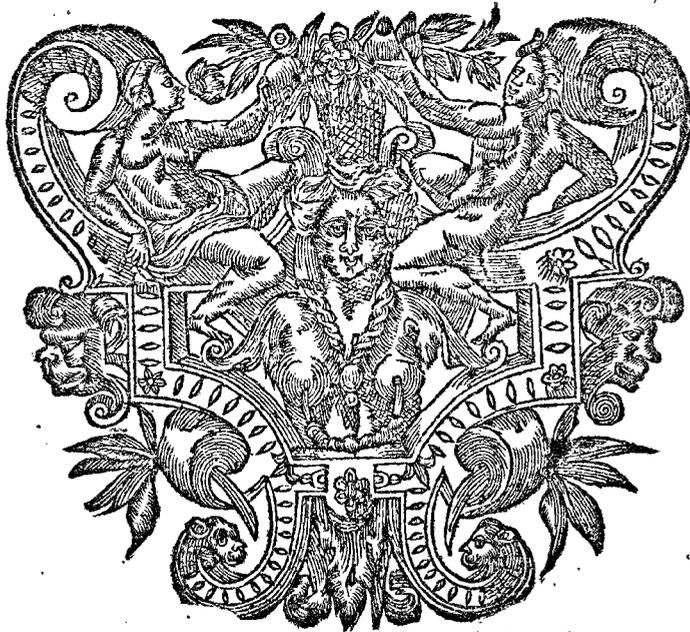
Montelon Garde-des-Seaux,	247	Parabelle,	259
Mothe-Bardigues,	83	de Pardeillan,	164
Muley-Mahamed usurpateur des royaumes de Fez & de Maroc,	127	Parisiens contrains de prester de l'argent au Roy,	49.51
Muley-Mahamed petit fils du susdit persecute ses freres,	128	se relachent en l'Assemblée des Estats à Blois en faueur des Religioneux,	78
ses oncles arment contre lui, & perd le Roiaume de Fez, <i>le mesme. &amp; suiv.</i>		leurs conspirations contre le Roy, <i>Voies Ligueurs.</i>	
C. de Murey Viceroi d'Escoffe,	200	leurs insolences contre sa Majesté,	271.272
est assassiné,	202	la Cour de Parlement prisonniere dans la Bastille,	271.272
N			
Roy de <b>N</b> Auarre, <i>Voies Henry Roy de Nauarre.</i>		Duc de Parme Gouverneur des Pais-bas,	97.98
Duc de Nevers,	51	ses exploits,	145.146
renonce à la Ligue,	159	remet son armée sus-pied,	151
Neufuy,	16.17	de Patras, dit Campagno,	244
Noblesse Françoisse officieuse envers son Roi,	21	Phare de Courdoüan,	166
Bern. de Nogarets, <i>Voies la Valette.</i>		Penitens d'Avignon,	37
Nogera Espagnol,	141	Penitens bleus institués par le Roi,	108
le Duc de Northfolk decapité,	202	autres penitens blancs,	126
la Noüe, 28.29.97. entreprise sans effet, 31 se retire de la Rochelle, belle loüange de luy,	145	Philippe Roy d'Espagne s'empare du Portugal,	
est receu dans Sedan,	228	135.136	
O			
d' <b>O</b> Navv,	219	& y exerce de grandes cruautés,	136.137
Ordre du S. Esprit institué en France par le Roy Henry III,	103.104. <i>&amp; suiv.</i>	Philippe VI malheureux estat de la France sous luy,	1
le P. d'Orange,	91	Pibrac, 7. 8.18. grande mesaventure en revenant de Pologne,	19
secour les Estats des Pais-bas,	92	hay de la Roine-mere,	54
se declare ennemi du Roi d'Espagne, & prend plusieurs villes,	94	en tres grand peril de sa vie,	54.55
conspiration contre luy,	148	tousjours aupres de la Roine-mere,	100
bleffé,	151	Pinart Secretaire d'estat,	39
travaille à la reconciliation des Flamans avec le Duc d'Alençon,	153	Plissis Mornay,	278
sa mort,	154	Pluie prodigieuse,	111
Orleans: negociation pour le gouvernement d'icelui, rompuë par Villeroy,	242.243	S. Pol,	224
rebellion,	273	Pologne: ses forces & son estendue,	13.14
d'Ornano,	217	Polonois somment le Roy de retourner en Pologne,	52.53
P			
<b>P</b> ais-bas comment tomberent sous la domination Espagnole,	91	procedent à l'election d'un nouveau Roy abrogeans & reuoquans celle de Henry,	55
violences & tyrannies que les Espagnols y ont exercées & le progrès de leurs armes,	91. <i>&amp; suiv.</i>	lui renuoient tous ses meubles,	55.56
ceux du Pais-bas appellent le Duc d'Alençon pour leur protecteur,	93.94.95.96	Ponsenac,	224
reuient en France mal-content,	97.98	du-Pont, capitaine François: sa fin malheureuse pour sa lubricité,	96
font vne Ligue,	93	M. du Pont,	226
leur armée defaite en bataille, & perdent plusieurs villes,	95	Pontoise,	287.288
tiers-parti qui s'y fait, appellé des Mal-contentens,	98	Portugal: Princes pretendans droit en ce Roiaume apres la mort de Henry, 132. <i>&amp; suiv.</i>	
mauvais estat desdits Pais,	144. <i>&amp; suiv.</i>	tombe sous la puissance du Roy d'Espagne, 135.136.137. <i>Voies Antoine.</i>	
offrent de se donner au Roy,	165.166	Poulain,	206.208.231
se mettent sous la protection Angloise,	166	Princes du sang doiuent preceder tous les autres Princes & Pairs de France,	76
Paix avec les Religioneux,	59.60. & 88.89	horrible Proceffion à Paris,	271
		les Protestans d'Allemagne s'interessent avec les Religioneux de France,	85
		leurs cruautés envers les Catholiques,	98
		Q	
		<b>Q</b> Velus mignon du Roy,	101
		R	
		l'isle de <b>R</b> E' prise & reprise en vn mesme jour,	43



# Table des Matieres.

La Valette,	83	Vezius,	115
esponse An. de Baternay Damoiselle de Bou-		la Vigne,	84
chage,	122	de Viques,	42
ses exploits en Daupiné,	189	Vignoles secour Vic assiegé par les Catholiques,	180 213. 259
se saisit de Valence & de Gap sur la Ligue, <i>La</i>		de Villars,	83
<i>mesme.</i>		Villequier, 18.19. Ambassadeur vers les Prinees	
commande en Daupiné & en Prouence,	194	Protestans d'Alemagne	
bien que plus foible attaque quatre mille Suif-		de Villeroy,	85. 169. 243
ses, & les defait entierement,	217	le C. de Vimiose,	140. 142
defense des deux freres de la Valette, contre		de Vins: defaite de ses troupes,	184
des calomnies,	241	Viuant,	117
la Valette priué de son Gouvernement y est		Vnion iurée,	243. 244. 246. 258
restabli,	252	receuë en plusieurs villes qui se reuolent,	275
C. de Vaudemont, sa mort,	89	<i>Voies Ligue: Ligueurs.</i>	
le Vic. de la Vauguyon,	43	Vzerche pris par les Religioneires,	42
Venise: rareté de son Arsenal,	23	D. d'Vzez Gouverneur du Languedoc,	36. 42
Ventadour le jeune,	146		
Vetus pris prisonnier,	208		

F I N.



---

*Fautes suruenues à l'impression de l'histoire du regne de  
Henry III.*

Page 13. C. 2. *ostez de là mesme* 3. *adioustez vous apres France.* A. 9. *lisez son au lieu de leur.*  
33. C. 4. *lisez tous les jours.* 39. B. 2. *lisez Huraut.* 53. B. 4. *ostez fort.* 74. A. 1. *lisez determiner. là  
mesme lisez excuses au lieu de causes.* 78. B. 11. *lisez instigation.* 84. D. 1. *lisez Montpellier.*  
173. A. 7. *adioustez apres Ligue ces mots : en consequence d'un traicté fait à Nemours.* 195.  
A. 11. *lisez loisible.* 205. A. 10. *lisez Escollois ses sujets.* 210. D. 6. *Ardeux.* 229. A. 2. *lisez ven-  
dre au lieu de rendre. là mesme* 7. *lisez angoisses.* 287. B. 10. *lisez & sauuer.* 260. D. 15. *lisez LXIX.*

Le curieux Lecteur remettra aisément les quotes des années qui se trouueront alterées à la  
marge interieure, comme és pages 2, 9 & 10, où il faut remettre 1573 : à celle de 37, 1574 : à celle  
de 41, 1575.

En la page 43 a esté omise la principale cause de la condamnation du sieur de Montbrun : qui  
fut que le Roy luy aiant escrit qu'il trouuoit bien estrange que luy estant né son sujet eût eu  
la hardiesse de luy enleuer son equipage, il fit responce à sa Majesté *que les armes rendoient toutes  
personnes egales.* Le Roy enuoia cete lettre au Parlement de Grenoble, lequel fonda là dessus  
l'arrest de mort contre Montbrun.

# PRIVILEGE DV ROY.



**L**OVI S par la grace de Dieu Roy de France & de Nauarre : A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement de Paris, Rouen, Tolose, Bourdeaux, Dijon, Grenoble, Aix & Rennes, Baillifs, Seneschaux, Preuosts desdits lieux ou leurs Lieutenans, & à tous nos autres Iusticiers & Officiers qu'ils appartiendra : Salut. Nostre aimé & feal Conseiller & Historiographe SCIPION DV PLEIX, nous ayant présenté en nostre Conseil dez l'an mil six cens dix-neuf, vn liure intitulé *Memoires des Gaules depuis le deluge, avec l'Estat de l'Eglise & de l'Empire, depuis la naissance de IESVS-CHRIST iusques à l'establissement de la Monarchie Françoisé*: cet œuure auroit esté iugé grandement curieux & vtile au public par des personnes capables de faire iugement de tels ouurages. A raison de quoy nous aurions commandé audit DV PLEIX de travailler en suite à l'histoire generale de France, depuis le premier Roy iusques à nostre regne : Et pour cet effect, Nous auons voulu dez lors qu'il fust honoré du tiltre d'vn de nos Historiographe. Ledit DV PLEIX obeissant à nostre commandement. Nous a donné trois tomes de ladite Histoire, lesquels Nous ont esté grandement agreables. Et d'autant qu'il Nous a fait entendre qu'il est prest à donner au iour en suite desdits trois volumes l'histoire de *Henry III*: Il nous a fait tres-humblement supplier luy permettre de faire imprimer la continuation de ladite Histoire: par tel Libraire que bon luy semblera, sans qu'autres que celuy qui par luy sera nommé puissent imprimer lesdits Liures. **N**OVS A CES CAUSES, apres auoir fait voir ladite Histoire par personages notables qui Nous ont certifié n'auoir veu dans lesdits liures aucune chose contraire à la Foy & Religion Catholique, Apostolique & Romaine, à nostre Estat & autorité ny au bien public. **A**VON par ces presentes permis & accordé, permettons & accordons audit DV PLEIX qu'il puisse faire imprimer ladite Histoire tant de fois, en tel volume & caracteres, & par tels Libraires que bon luy semblera, durant le temps de neuf ans prochains & consecutifs, à commencer du iour que lesdits Liures seront parachenez d'imprimer, avec defenses à tous autres marchans Libraires & Imprimeurs d'imprimer ou faire imprimer lesdits Liures, en quelque maniere que ce soit pour iceux vendre & changer aux foires, ny d'en apporter ou faire amener d'autres villes en ce royaume sous noms interposez, & avec fauses marques, n'y d'en tenir aucun exemplaire tant en priué qu'en public, d'autre impression que de ceux qu'aura fait imprimer ledit DV PLEIX ou ayans charge de luy, sur peine de dix mil liures d'amende à Nous applicable, de tous les despens, dommages & interests, & confiscation des exemplaires qui seront trouuez auoir esté mis en vente au preiudice des presentes, & que trouuant desdits Liures ainsi contrefaits ils soient incontinet saisis & mis en nostre main par le premier de nos Iuges, Officiers, Huissiers ou Sergens sur ce requis, leur monstrant ces presentes ou copie d'icelles deuément collationnée à l'original: Vous donnant & à eux Commission & commandement special de proceder à l'encontre de tous ceux qui contreuiendront à ces presentes par toutes voyes deuës & raisonnables, & par les peines susdites sans demander, placet, Visa, ne Pareatis, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, Clameur de Haro, Chartre Normande, prise à partie & toutes autres lettres à ce contraires auxquelles nous auons derogé & derogons pour ces presentes, pour lesquelles & sans preiudice d'icelles, ne voulons estre differé. Et pource que d'icelles le suppliant pourra auoir affaire en plusieurs & diuers endroits, Nous voulons qu'au Vidimus d'icelles fait soubsséel Royal, ou par vn de nos amez & feaux Conseillers, Notaires & Secretaires, foy soit adioutée comme au present original: Et que mettant vn bref extrait d'iceluy au commencement ou à la fin de chacun desdits Liures il soit tenu pour bien & deuément signifié & venu à la notice & cognoissance de tous, comme si expressement & particulierement il leur auoit esté signifié. A la charge d'en mettre deux exemplaires de chacun en nostre Bibliotheque suiuant nostre Reglement: **C**AR tel est nostre plaisir. Donné à Lyon le septiesme May, l'an de grace mil six centrente: Et de nostre regne le dix-neufiesme. Par le Roy en son Conseil, Signé SENAULT, Et seellé du grand seel en cire iaune. Signé en queuë BARILLON.

Ledit sieur DV PLEIX a cedé & transporté cede & transporte à Claude Sonnius marchand Libraire en l'Vniuersité de Paris, tout le droit qui luy est acquis par le susdit Priuilege pour en iouir par ledit Sonnius durant le temps porté par iceluy.

